



HAL
open science

Les armées et la fin du service militaire : 1988 - 2021 : Les termes d'un débat escamoté

Vivien Bureau

► **To cite this version:**

Vivien Bureau. Les armées et la fin du service militaire : 1988 - 2021 : Les termes d'un débat escamoté. Science politique. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2022. Français. NNT : 2022PA01D004 . tel-04058322

HAL Id: tel-04058322

<https://theses.hal.science/tel-04058322>

Submitted on 4 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PARIS I PANTHÉON SORBONNE
ÉCOLE DOCTORALE DE SCIENCES POLITIQUES
Laboratoire de rattachement : CESSP

THÈSE

Pour l'obtention du titre de Docteur en sciences politiques
Présentée et soutenue publiquement le 11/07/2022 par
Vivien BUREU

Les armées et la fin du service militaire : 1988-2021

Les termes d'un débat escamoté

Sous la direction de M. Louis Gautier

Professeur associé à Paris I, directeur de la Chaire Grands enjeux stratégiques contemporains à l'Université Panthéon - Sorbonne Paris I, HDR.

Membres du Jury

M. le général Thierry Burkhard, chef d'état-major des armées depuis 2021, chef d'état-major de l'armée de Terre de 2019 à 2021.

M. Jean-Philippe Bouilloud, professeur à l'École Supérieure de Commerce de Paris, chercheur affilié du Laboratoire de Changement Social, Université Paris-Diderot - Paris 7, HDR.

M. Hervé Drevillon, professeur d'histoire militaire à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, directeur de l'institut des études sur la guerre et la paix, HDR, président du jury.

M. le lieutenant-colonel Olivier Entraygues, chercheur associé au Conservatoire National des arts et métiers de Paris, HDR, rapporteur.

M. Bernard Wicht, professeur à la faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, rapporteur.

Mme Béatrice Heuser, professeur de relations internationales à l'université de Glasgow, HDR.

Remerciements.....	- 13 -
Résumés.....	14
Avant-propos.....	16
Une interprétation des données à plusieurs niveaux.....	25
Méthodologie.....	25
Les différentes sources.....	25
Situer le questionnement.....	27
Des outils d'analyse existants.....	27
Première partie : des militaires prudents face à une équation impossible (1991-1994).....	35
1.1 Aborder le poids de l'héritage : histoire du service militaire.....	36
1.1.1 Un ancrage historique dans le mythe.....	36
1.1.2 Bref rappel historique.....	37
1.1.2.1 La notion essentielle de Dubois-Crancé.....	38
1.1.2.2 Napoléon ou l'utilisation massive de la conscription.....	39
1.1.2.3 Un service toujours inégalitaire.....	40
1.1.2.4 La loi Berteaux, fondatrice de l'universalité du service.....	41
1.1.3 Des conscrits indispensables, un service qui s'inscrit dans l'imaginaire collectif au XXe siècle.....	43
1.1.3.1 Le rôle des deux guerres mondiales.....	43
1.1.3.2 Jusqu'à la Vème République.....	44
1.1.3.2.1 Tableaux récapitulatifs.....	45
1.1.3.3 Un ancrage dans la cinquième République et sur le modèle continental : les conséquences de la guerre d'Algérie.....	49
1.1.3.3.1 Un engagement massif des appelés, des contestations présentes.....	50
1.1.3.3.2 Un sentiment antimilitariste.....	51
1.1.3.3.3 Le cas particulier du putsch et de la semaine des barricades.....	51
1.1.3.3.4 Une génération de citoyens et de politiques marquée.....	53
1.1.3.4 Une décision correspondant à la norme continentale.....	55
1.1.3.4.1 Le modèle anglais, référence opérationnelle.....	55
1.1.3.4.2 Le système allemand, référence sociétale.....	57
1.1.3.4.3 Les armées européennes.....	60
1.1.4 L'influence des appelés.....	61
1.1.4.1 Un rite initiatique des appelés non partagé par les militaires de carrière.....	62
1.1.4.1.1 Les rites spécifiques des appelés.....	62
1.1.4.1.2 La conscription.....	62
1.1.4.1.3 L'accomplissement du service.....	63
1.1.4.1.4 La cocarde et le Père Cent.....	66
1.1.4.2 L'illusio combattant en partage.....	67
1.1.4.2.1 L'idéal combattant des professionnels.....	67
1.1.4.2.2 Le rôle essentiel des VSL ou pelotons de gradés.....	68
1.1.4.2.3 Un dénominateur : le régiment et ses symboles associés.....	70
1.1.4.3 Dans un lieu spécifique : la caserne.....	70
1.1.4.3.1 Un outil d'implantation des militaires sur le territoire, un diffuseur de l'unité nationale.....	70
1.1.4.3.2 Un diffuseur de l'unité nationale et de l'instruction publique.....	71
1.1.4.3.3 Le rôle spécifique de la caserne d'infanterie.....	72
1.1.4.4 La place de la culture populaire dans l'entretien du mythe du service national : un imaginaire collectif omniprésent.....	73
1.1.4.4.1 Un entretien par les médias.....	73
1.1.4.4.2 Par les appelés eux-mêmes.....	74
1.2 Un contexte stratégique en évolution, fragilisant le service national.....	76
1.2.1 Un contexte géopolitique modifié et des classes d'âge trop nombreuses.....	77

Le contexte impose une réforme, la situation d'une armée de conscrits ne s'avérant plus viable.....	77
1.2.1.1 La dissolution du pacte de Varsovie.....	77
1.2.1.2 Le début de confits morcelés.....	79
1.2.1.2.1 Nécessitant des matériels coûteux.....	79
1.2.1.3 Et des classes d'âges importantes.....	80
1.2.1.3.1 L'arrivée de contingents trop nombreux.....	81
1.2.1.3.2 Un décalage entre besoin des armées et ressources.....	81
1.2.2 Un service ne remplissant plus sa fonction de brassage.....	82
1.2.2.1 Une rupture idéologique.....	82
1.2.2.1.1 Une différenciation des conditions d'exécution.....	83
1.2.2.1.2 Les cas du VSNE et des DIA.....	83
1.2.2.1.3 Un service perçu comme une charge.....	85
1.2.2.2 Un service devenu national.....	86
1.2.2.2.1 Une évolution législative vidant le service militaire de sa substance guerrière.....	86
1.2.2.2.2 Le cas particulier des lois Messmer et Joxe.....	86
1.2.2.2.3 L'ouverture du service à la Police et à la Gendarmerie.....	88
1.2.2.3 Ne trouvant pas sa place sur le marché du travail et créant une inégalité supplémentaire.....	89
1.2.2.3.1 Un encadrement législatif : l'article 4 de la CEDH.....	89
1.2.2.3.2 Le service militaire accusé de déréguler le marché du travail : SMIC contre solde.....	90
1.2.2.3.3 Des femmes non concernées par le service national.....	91
1.2.2.4 Une rupture technologique.....	93
1.2.3 Un choix de ne pas engager les appelés à partir d'une décision juridique litigieuse : la guerre du Golfe ou « la perte du soutien de la hiérarchie modeste ».....	95
1.2.3.1 Une initiative du Président Mitterrand.....	95
1.2.3.2 Un impact sur la préparation opérationnelle des armées.....	96
1.2.3.3 À partir d'un argument juridique litigieux.....	97
1.2.3.4 Une volonté assumée ?.....	99
1.2.3.5 Conclusion du chapitre.....	100
1.3 La conciliation de l'inconciliable : l'armée mixte.....	100
1.3.1 L'évolution du service : un non-sujet.....	101
1.3.1.1 La campagne électorale.....	101
1.3.1.2 Une position des armées décrite dans le Livre blanc de 1994.....	102
1.3.2 Une utilisation différente des appelés selon les armées.....	102
1.3.3 Une étude précise de l'apport des appelés, l'exemple des troupes de montagne.....	104
1.3.3.1 Des évolutions homothétiques et une adaptation comme réponse.....	106
1.3.3.2 1991 : une vision pragmatique.....	106
1.3.3.3 1992 : le plan Armées 2000 remis en cause.....	109
1.3.3.4 1993 : « Armée de terre 1997 ou la semi-professionnalisation ». Maintenir des équilibres tout en évitant les ruptures.....	110
1.3.3.5 1994 : la mise en œuvre du projet Armée de Terre et la publication d'un Livre Blanc.....	112
1.3.4 Le lien tenu mais essentiel entre service militaire et nucléaire.....	115
1.3.4.1 Le rôle des Livres blanc et notamment celui de 1994.....	115
1.3.4.2 Le concept de dissuasion populaire.....	116
1.3.4.3 La professionnalisation des militaires servant dans le nucléaire.....	117
1.3.5 Conclusion du chapitre 2.....	119
1.4 Les conditions de changement sont réunies, les hommes politiques vont les entériner ...	120
1.4.1 Le rôle central du président de la République, chef des armées, dans la réforme.....	120
1.4.1.1 François Mitterrand ou une attitude de continuité.....	120
1.4.1.1.1 Un passé de soldat lui donnant une légitimité.....	120
1.4.1.2 Sa promesse de campagne.....	122
1.4.1.3 L'abandon du service militaire : la décision d'un homme, Jacques Chirac l'éternel lieutenant.....	122
1.4.1.3.1 Des convictions profondes et du pragmatisme.....	122
1.4.1.3.2 Une influence du fait de son passé militaire.....	123
1.4.1.4 Le lien entre le président de la République et armées.....	124
1.4.1.4.1 L'aspect constitutionnel.....	125
1.4.1.4.2 Un attachement aux armées.....	126
1.4.1.4.3 Variables selon les présidents.....	127
1.4.2 Des militaires ayant du mal à s'exprimer dans ces conditions.....	128
1.4.2.1 Des leviers d'influence limités.....	129

1.4.2.2	Des liens entre décideurs militaires et civils	129
1.4.2.2.1	Le rôle du passage dans un cabinet ministériel.....	130
1.4.2.2.2	Ce qui n'est pas le cas pour les décideurs de terrain	131
1.4.2.3	Cependant des militaires majoritairement écartés des choses politiques	131
1.4.2.3.1	Un positionnement délicat.....	132
1.4.2.3.2	Un couple décideur d'état-chef militaire à créer	132
1.4.2.4	Des militaires peu audibles avec un statut général cadrant la liberté d'expression.....	133
1.4.2.4.1	Une crédibilité remise en cause	133
1.4.2.5	Un cloisonnement dans l'opérationnel.....	135
1.4.2.5.1	Une légitimité reconnue.....	135
1.4.2.5.2	Une subordination. Et une apparente mise à l'écart des militaires	136
1.4.3	Des intérêts divergents : des politiques ayant parfois une vision à court terme	138
1.4.3.1	L'impact local des régiments.....	138
1.4.3.2	La mesure INSEE comme référentiel.....	139
1.4.4	Le rôle discret des instances religieuses et de la jeunesse dans le débat	140
1.4.4.1	Une jeunesse quasi absente des débats	140
1.4.4.1.1	De résistance active	141
1.4.4.1.2	À stratégie d'évitement.....	141
1.4.4.2	Le rôle des lobbys laïcs et religieux.....	143
1.4.4.2.1	Une histoire tourmentée.....	143
1.4.4.2.2	Une expression publique rare	143
1.4.4.3	Le cas du Conseil national du patronat français	144
1.4.4.4	Conclusion du chapitre	144
1.4.5	Conclusion de la première partie	144

Deuxième partie : des militaires divisés cherchant à masquer leurs oppositions internes (1994 - 1998)..... 146

2.1	L'armée de Terre contre les armées en bleu.....	149
2.1.1	Des structures différentes : l'émancipation de la Gendarmerie	149
2.1.1.1	Le muscle de l'armée de Terre permettant d'assurer une présence territoriale.....	150
2.1.1.2	La Gendarmerie avec des appelés comme enjeux d'affirmation de puissance	151
2.1.1.3	La Marine, armée du littoral	153
2.1.1.4	L'armée de l'Air, armée technique.....	154
2.1.2	Des chefs marins et aériens aux postes d'influence préservant l'essentiel : le groupe aéronaval et la dissuasion au travers d'un positionnement efficace.	155
2.1.2.1	Une armée de Terre moins positionnée sur les postes sommitaux.....	156
2.1.2.2	Et peu représentée dans les cercles d'influence	157
2.1.2.2.1	Une armée de Terre représentée sans être omniprésente.....	158
2.1.2.2.2	Point des chefs militaires de cabinets ministériels.....	158
2.1.3	Conclusion du chapitre	159
2.2	Le débat au sein de l'armée de Terre	160
2.2.1	Une disparité du corps des officiers et du poids des armes	160
2.2.1.1	Une diversité du corps des officiers.....	160
2.2.1.1.1	Un effet Matthieu favorisant les saint-cyriens.....	161
2.2.1.1.2	Représentation du corps des officiers.....	162
2.2.1.2	La prédominance des troupes professionnalisées	163
2.2.1.2.1	Les Troupes de marine	163
2.2.1.2.2	La Légion étrangère.....	165
2.2.2	Un passif idéologique clivant résultant d'une vision différente du rôle de l'armée.....	167
2.2.2.1	Armée outil de combat/épée.....	167
2.2.2.1.1	L'épée.....	168
2.2.2.1.2	Tournée vers la projection	169
2.2.2.2	Mais qui ne correspond pas à la réalité	169
2.2.2.2.1	Des engagements rares.....	169
2.2.2.2.2	Étude de l'évolution des opérations : FORPRONU et Pamir.....	171
2.2.2.2.3	Des militaires conscients de cette situation	174
2.2.2.3	Une épée ou un glaive ?.....	176
2.2.2.3.1	Une épée constituée des seuls professionnels	176
2.2.2.4	Armée plus large avec bouclier	176
2.2.2.4.1	Le bouclier comme paravent des menaces sur le territoire national.....	177

2.2.2.5	Le rôle central de la défense du territoire	177
2.2.2.5.1	La posture permanente de sûreté.....	177
2.2.2.6	Le cas particulier de la dissuasion nucléaire dans le maintien de la conscription : le service militaire comme adjuvant de la dissuasion.....	179
2.2.2.6.1	Le rôle de l'ordonnance de 1959.....	179
2.2.2.6.2	Une armée de Terre exclue jusqu'au Livre blanc de 1972	180
2.2.2.6.3	Qui influence les armées	180
2.2.2.6.4	Et isole l'armée de Terre	181
2.2.2.7	Conclusion du chapitre	182
2.3	La suspension du service comme révélateur des débats au sein de l'armée de Terre	182
2.3.1	Avant la décision : des voix discordantes	182
2.3.1.1	Les opposants à l'armée mixte.....	183
2.3.1.2	Les défenseurs	185
2.3.1.3	Les pragmatiques avec une utilité certaine et un poids fort des appelés.....	186
2.3.1.4	Les idéologues.....	187
2.3.1.5	Pendant le cycle de décision : une logique limitée	190
2.3.1.5.1	Une décision brutale, voire unilatérale	190
2.3.1.5.2	Un aspect électoraliste ?	191
2.3.1.5.3	Le rôle des conseils de défense	192
2.3.1.5.4	Une décision mûrement réfléchie, l'influence d'Alain Juppé.....	192
2.3.2	Une fois la décision prise, un échéancier cadencé et respecté : une armée de Terre prête et en ordre de marche	193
2.3.2.1	1996 ou la surprise préparée ? Une communication ciselée	195
2.3.2.1.1	Un échéancier cadencé	195
2.3.2.1.2	L'annonce du 22 février 1996 : l'officialisation	197
2.3.2.1.3	La mise en place d'éléments de langage	198
2.3.2.2	1997 ou la mise en œuvre de la professionnalisation ou le combat perdu	202
2.3.2.2.1	Une résignation	202
2.3.2.2.2	Un transfert de compétences vers la Gendarmerie	202
2.3.2.2.3	Limiter les effets pervers : maintenir les fondements d'un nouveau service	203
2.3.2.2.4	Le désengagement du rendez-vous citoyen	203
2.3.2.3	1998 ou garder la spécificité militaire et maintenir le lien armées-nation	204
2.3.2.3.1	Conserver les postes de hauts responsables sans être absorbés par la « civilianisation »	205
2.3.2.3.2	La question essentielle du lien armée nation.....	205
2.3.2.4	1999 ou capitaliser et conquérir les ressources.....	206
2.3.2.4.1	Maintenir le rythme	206
2.3.2.4.2	Une certaine fierté ? L'armée de Terre comme bon élève ?.....	207
2.3.2.4.3	Le profil du MGAT	207
2.3.3	Quels gains pour l'armée de Terre ?.....	208
2.3.3.1	Des effectifs mieux encadrés	208
2.3.3.2	Des matériels modernes	209
2.3.3.3	Des opérations concernant plus de militaires.....	209
2.3.3.4	Une prise en compte de la condition militaire.....	209
2.3.3.5	Conclusion du chapitre	209
2.4	Le rôle de la cohabitation : le poids de celle-ci	210
2.4.1.1.1	Un non-sujet.....	211
2.4.1.1.2	La prédominance du Président	212
2.4.1.1.3	Une lutte secondaire pour le Premier ministre.....	212
2.4.1.2	Conclusion de la partie.....	213

Troisième partie : une professionnalisation jouée et plus remise en cause (1999 - 2015), le cas particulier du SNU (2016-2021) **214**

Avant-propos sur l'évolution du SNU **215**

3.1 Donner des gages sans revenir sur la décision..... **219**

3.1.1	Développer autrement le lien entre l'armée et sa nation : le rôle de la réserve, parent pauvre des réformes	219
3.1.1.1	Les réserves opérationnelles et citoyennes	221
3.1.1.1.1	Les réserves opérationnelles.....	221
3.1.1.1.2	La réserve citoyenne	222

3.1.1.2	Un objectif ambitieux pour de faibles résultats	223
3.1.1.2.1	Un objectif affiché	223
3.1.1.2.2	Une diversité des profils insuffisante	224
3.1.1.3	De nombreuses contraintes expliquant ce relatif échec.....	225
3.1.1.3.1	Un budget d'ajustement	225
3.1.1.3.2	Un dispositif législatif peu favorable	225
3.1.1.3.3	Une barrière immatérielle.....	226
3.1.2	Une notion de rayonnement se développant	226
3.1.2.1	Les pôles rayonnement.....	227
3.1.2.1.1	Le Pôle rayonnement de l'armée de Terre (PRAT).....	227
3.1.2.1.2	Le Centre d'études stratégiques de la Marine	227
3.1.2.1.3	Les ambassadeurs de l'armée de l'Air.....	228
3.1.2.2	L'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN)	228
3.1.2.3	Les think tanks	229
3.1.2.3.1	Un lien avec les institutions privées	230
3.1.2.3.2	Le cas particulier des chaires.....	230
3.1.3	Une volonté de ne pas se couper de la jeunesse.....	231
3.1.3.1	Le rôle de la Direction du Service National et de la Jeunesse (DSNJ).....	231
3.1.3.1.1	Un lien direct avec la conscription	231
3.1.3.1.2	Une implantation vaste	232
3.1.3.2	De nombreux dispositifs existants	232
3.1.3.2.1	Le rôle essentiel de la Journée Défense Citoyenneté (JDC)	232
3.1.3.2.2	Cartographie des dispositifs existants.....	233
3.1.3.3	Conclusion du chapitre	234
3.2	Un contexte politique différent, des arguments avancés pour ne pas altérer la capacité opérationnelle de l'armée de Terre.....	234
3.2	Un contexte différent	235
3.2.1	Des armées populaires.....	235
3.2.1.1	Un épisode algérien soldé.....	236
3.2.2	Un recentrage sur l'opérationnel.....	236
3.2.2.1	Induisant une baisse du nombre de militaires.....	236
3.2.2.1.1	Une diminution des effectifs	236
3.2.2.1.2	La Gendarmerie comme force militaire du territoire.....	237
3.2.2.1.3	La mise en place de bases de défense.....	237
3.2.2.2	La mise en place d'une nouvelle gouvernance accélérant ce processus	238
3.2.2.2.1	Le décret du 12 septembre 2013	238
3.2.2.2.2	Un cantonnement des chefs d'état-major d'armée sur le spectre opérationnel.....	239
3.2.3	Une politique de réponse de l'armée de Terre visant à répondre <i>a minima</i> aux demandes des politiques	239
3.2.3.1	Une participation aux crises.....	240
3.2.3.1.1	Des dispositifs d'urgence prévus.....	240
3.2.3.1.2	La règle des 4 i.....	240
3.2.3.2	Conclusion du chapitre.....	243
3.2.3.3	Conclusion intermédiaire	243
3.3	La réponse à une nostalgie : le cas du SNU.....	244
3.3.1	La genèse du SNU	244
3.3.1.1	L'annonce du président Macron	245
3.3.1.1.1	La mise en place du SNU	245
3.3.1.1.2	Des fortes barrières à l'entrée.....	246
3.3.1.1.3	Une finalité peu claire ; cohésion ou complémentarité ?	248
3.3.1.2	L'exemple étranger et périphérique	249
3.3.1.2.1	Le service militaire en Europe	249
3.3.1.2.2	Un échec du volontariat civil puis civique ?	250
3.3.1.3	Une nostalgie des présidents envers le service militaire initiée par Nicolas Sarkozy et poursuivie par François Hollande.....	252
3.3.1.4	Un lien fort avec la garde nationale	257
3.3.1.4.1	Une histoire tourmentée.....	258
3.3.1.4.2	La figure de La Fayette	259
3.3.1.4.3	Les attentats de Nice	260
3.3.1.4.4	Un positionnement délicat avec un idéal : le citoyen défendant son pays.....	260

3.3.1.4.5 Des moyens toujours limités	263
3.3.2 La cohésion nationale comme ciment du SNU ?.....	264
3.3.2.1 Un objectif à affiner	265
3.3.2.1.1 Un SNU conforme dans l'esprit au projet initial.....	266
3.3.2.1.2 Peu de substance militaire dans son contenu	266
3.3.2.2 L'armée de Terre en appui	269
3.3.2.2.1 Un ministère des Armées sollicité	271
3.3.2.2.2 Des ministres en première ligne.....	272
3.3.3 Un parallèle : une réflexion souffrant des mêmes maux que le service militaire ?	273
3.3.3.1 L'intégration de la dimension européenne	274
3.3.3.1.1 L'Europe de la Défense.....	274
3.3.3.1.2 L'Initiative Européenne d'intervention (IEI)	275
3.3.3.2 S'inspirer de dispositifs existants	276
3.3.3.2.1 Les dispositifs de pré recrutement.....	276
3.3.3.2.2 Le modèle de Polytechnique, source possible d'inspiration	280
3.3.3.3 Conclusion du chapitre.....	284
3.4 Un débat cadré au sein de l'armée de Terre, un discours uniformisé.....	284
3.4.1 Le rôle méconnu des armées dans le SNU.....	288
3.4.1.1 Des militaires dans le cercle restreint de la décision	288
3.4.1.2 Les généraux Trinquand et Soubelet travaillant auprès du candidat Macron	288
3.4.1.3 Un militaire pour être la caution et la cheville ouvrière du SNU : le général Ménaouine	290
3.4.2 Une diffusion multi canaux sur l'impossibilité d'assumer la charge du SNU.....	291
3.4.2.1 Auprès des parlementaires	292
3.4.2.2 Au travers de la communication interne : le G2S	294
3.4.2.3 L'importance de la presse écrite.....	295
3.4.2.4 Conclusion du chapitre	295
3.4.3 Une adaptation possible du modèle à notre sujet d'étude	296
3.4.3.1 Les éléments spécifiques	296
3.4.3.1.1 Le positionnement de l'armée de Terre.....	297
3.4.3.1.2 Tableau de synthèse sur le modèle 3	297
3.4.3.2 Évolution du modèle d'Alison sur un temps long : un cycle à 6 temps ?	298
3.4.3.2.1 La nécessaire prise en compte du temps politique.....	298
3.4.3.2.2 Représentation du cycle à 6 temps	299
3.4.3.3 Conclusion du chapitre	302
3.4.3.4 Conclusion de la partie.....	303
Conclusion	304
Annexes	308
Bibliographie.....	310

Remerciements

Je remercie :

- Mon directeur de thèse qui a su guider ce travail de manière pédagogique et progressive. Merci également pour sa disponibilité ;
- Le lieutenant-colonel Entraygues qui m'a convaincu de me lancer dans cette aventure alors qu'il était mon directeur de mémoire de l'École de guerre ;
- Le général Piroth, tuteur lors de la scolarité pré École de guerre, et qui en plus de ses précieux conseils, a mis son réseau à disposition ;
- Les membres de mon comité de suivi de thèse qui ont répondu présents et m'ont guidé avec bienveillance ;
- Tous ceux qui ont répondu aux entretiens et qui ont toujours trouvé le temps de répondre à mes questions ;
- Tous ceux qui m'ont aidé à structurer cette thèse, à me faire réfléchir et affiner ce travail et qui m'ont permis de découvrir différents aspects de la recherche.

Résumés

Les armées et la fin du service militaire : 1988-2021

Les termes d'un débat escamoté

English version below

Mots-clés

Service militaire – Professionnalisation – Armées – armée de Terre

Service national universel – Théorie de la décision – Réserve – Armée-nation

Battant en brèche l'idée répandue que les armées avaient découvert la décision de Jacques Chirac de professionnaliser les armées le 16 février 1996 et avait pris acte d'une décision qu'elles rejetaient massivement, ce travail de recherche vise à étudier les différents positionnements qu'ont les armées et plus particulièrement au sein de l'armée de Terre avec une ligne de partage entre une armée de Terre tournée vers la projection en opérations et une vers la protection du territoire. Elle s'appuie sur l'exploitation d'archives (parlementaires et particulières) ainsi que sur des entretiens auprès de hauts responsables militaires (chef d'état-major d'armées et particuliers du président de la République) et civils (ministres et responsables associatifs).

La première partie explore les changements qui fragilisent le service militaire et débouchent sur le projet de l'armée mixte, préalable à la suspension du service militaire ;

La deuxième partie étudie les débats internes à l'armée de Terre et aux autres armées avec des intérêts différents et des clivages marqués.

La troisième partie analyse les voix qui s'expriment sur la mise en œuvre de la professionnalisation qui ne sera, en bout du compte, plus remise en cause avec une volonté de l'armée de Terre de s'abriter derrière le maintien de la capacité opérationnelle des armées. Elle évoque également le service national universel (SNU) avec la mise en perspective d'une stratégie différente de celle du service militaire au travers d'un débat mieux cadré et d'un discours uniformisé.

La thèse entend restituer au mieux les débats sur le passage à l'armée de métier avec l'abandon de la conscription et vise à éclairer les échanges entre armées, à souligner les débats au sein de l'armée de Terre. Elle vise à actualiser le sujet de la conscription et à analyser l'évolution des postures sur le sujet au travers du positionnement de l'armée de Terre vis-à-vis du SNU.

Abstract

The Armies and the Disputed End of Military Service: 1988-2021

Keywords

Military Service – Professionalization – Armies – Army

Universal National Service – Decision Theory – Reserve – Army-Nation

Defeating the widespread idea that the armies discovered Jacques Chirac's decision to professionalize the armed forces on February 16, 1996 and had taken note of a decision that it overwhelmingly rejected, this research work aims to study the different positions within the armies and more particularly within the Army with a dividing line between an Army focused on projections in operations and one on the protection of the territory. It is based on the use of archives (parliamentarians and individuals) and on interviews with senior military officials (army chief of staff and individuals of the President of the Republic) and civilians (ministers and associative officials).

The first part explores the changes that weaken military service and lead to the joint army project. The second part studies the internal debates within the Army and other armies with different interests and marked divisions. The third part analyzes the voices expressed on the implementation of professionalization which will ultimately no longer be called into question with the Army's desire to take refuge behind maintaining the operational capacity of the military armies. It also discusses about the universal national service (UNS) with the perspective of a strategy different from that of military service through a better framed debate and a standardized discourse.

The thesis intends to reproduce as well as possible the debates on the transition to the professional army with the abandonment of conscription and aims to shed light on exchanges between armies, to highlight the debates within the Army. It aims to update the subject of conscription and to underline the evolution of postures on the subject through the positioning of the Army in relation to the UNS.

Avant-propos



Préambule personnel : à l'époque des appelés

Admis à Saint-Cyr en 2002, rejoignant ma première affectation en 2006 au sein des chasseurs alpins, je n'ai jamais été en contact direct avec des appelés même si je les croise « inconsciemment » depuis longtemps au point de constituer un des deux fils conducteurs de ma carrière avec la formation universitaire.

J'ai eu tout juste eu quelques contacts avec des appelés - scientifiques du contingent - lors de mes années de classes préparatoires de 1999 à 2002 au lycée militaire d'Autun que je prenais pour des surveillants d'internat sans réellement me soucier de leur statut. La fin du service militaire passait inaperçue derrière des préoccupations plus pratiques comme la réussite aux concours.

Ayant ensuite choisi comme dominante académique la sociologie à Saint-Cyr, j'ai pu acquérir les notions de base de cette matière et la mettre en œuvre lors de mon mémoire de fin de stage en 2005 sous la direction de Claude Weber portant sur la formation des cadets canadiens, formation entre scoutisme, préparation militaire et pré engagement. Cette étude de terrain réalisée principalement au Canada durant 3 mois en suivant le 1596 Royal Highland fusiliers of Canada Royal Canadian Army Cadet Corps de Kitchener tout en étant rattaché en sociologie à l'université de Wilfrid Laurier de Waterloo (province de l'Ontario), a été complétée par une étude d'une préparation militaire au 35^e Régiment d'artillerie parachutiste de Tarbes. Ce mémoire s'inscrivait en outre dans un double cursus et a validé une licence de sociologie de

Rennes 2 mention bien sur le cycle 2002-2005. J'ai commencé à m'intéresser à cette période aux sciences humaines et à l'étude des interactions entre groupes d'individus.

En arrivant à Chambéry au 13^e Bataillon de chasseurs alpins (BCA) où j'allais rester de 2006 à 2013 pour effectuer toute ma première partie de carrière de chef de section (en charge de 30 militaires) à commandant d'unité (110 militaires), j'allais réaliser qu'il y avait ceux qui ont « *connu les appelés* » voire en « *ont commandé* » et les autres. Placé dans cette catégorie, encadrant dès ce premier poste une section de 50 jeunes engagés (formation générale initiale de six mois), j'entendais mon encadrement parler avec une certaine nostalgie « *des appelés chasseurs alpins qui avaient des bacs + 5 et qui savaient parfaitement skier* » quand mes jeunes soldats étaient pour la plupart peu diplômés et découvraient la montagne, car non issus des milieux favorisés et ne venant pas du bassin d'habitation savoyard.

Intrigué par la persistance du débat sur l'abandon du service national au sein du milieu militaire quelques années après son abandon, je verrais cet encadrement me confier après nos départs avec ces mêmes engagés en République centrafricaine puis en Afghanistan soit 9 mois d'opérations extérieures sur 2007 « *avec mes appelés, je ne suis jamais parti en vraie opération, à peine une Nouvelle-Calédonie* ». Ainsi commença à se forger une première réflexion.

Emporté ensuite par le déroulé de carrière et la densité de l'emploi du temps, je me concentrais sur les missions opérationnelles et ne me posais plus de questions au sujet de la suspension du service national, les militaires ayant connu les appelés se raréfiant et les discussions sur « *au temps des appelés* » devenant plus rares autour du feu sur le terrain ou dans les popotes.

Muté après cette première partie de carrière à l'École Polytechnique comme commandant de compagnie d'élèves, la mise en place du SNU a ravivé mon intérêt pour le sujet dans cette période moins tournée vers l'opérationnel, mais plus vers la réflexion. Cette annonce a correspondu avec le cycle École de Guerre durant 3 ans et j'ai voulu explorer ce sujet sous ses différentes facettes. Tout d'abord en travaillant sur la réserve opérationnelle avec la publication d'un article en co-écriture sur l'évolution des réserves opérationnelles dans le cadre de l'École de guerre Terre (Cf. Annexe 18.1). Puis lors de l'année suivante à l'École de guerre interarmées, j'ai réalisé mon mémoire de fin de scolarité sur la garde nationale. Lors de ma dernière année de cursus à l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP) en mastère spécialisé stratégie et conseil, j'ai pu orienter mes recherches sur le service militaire en réalisant ma thèse professionnelle sur ce sujet, ce qui m'a permis de débiter le travail préparatoire de la thèse et d'avancer sur le premier chapitre.

Mon poste à la direction des ressources humaines de l'armée de Terre (DRHAT) de 2018 à 2020 à la sous-direction des études et de la politique s'inscrit dans cette cohérence d'ensemble,

car il m'a permis de cerner le nouveau contexte avec les tenants et aboutissants d'un nouveau service militaire.

Actuellement chef du bureau opérations et instruction au centre national d'entraînement commando - 1^{er} Régiment de Choc (CNEC-1 CHOC), je suis, entre autres, chargé de l'emploi, de la formation, de l'entraînement des 30 réservistes du régiment et de participer aux actions de rayonnement de l'unité, ce qui me permet d'appréhender la problématique sous le prisme du lien armée-nation. Une session de SNU ayant eu lieu fin juin 2021 au régiment, j'ai également pu recueillir les impressions des encadrants du CNEC-1 CHOC au retour de ma mission au Liban dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour obtenir des impressions terrain sur le SNU.

Militaire, bénéficiant d'une reconnaissance auprès de mes pairs au travers de publications sur les supports officiels, obtenant et l'insigne d'historien échelon argent de l'armée de Terre en janvier 2021 et publié dans un ouvrage collectif sous la direction de Grégory Daho et Luc Klein début 2022¹, j'ai pu me faire une opinion et témoigner moi aussi sur « *l'époque des appelés* » que je vous expose ici.

¹ Ouvrage issu du colloque sur les relations civilo-militaires en décembre 2019 qui paraîtra aux éditions Mare et Martin, dans la collection « droit de la sécurité et de la défense » des professeurs Olivier Gohin et Xavier Latour,

Introduction

Lorsque le président Macron évoque durant la campagne présidentielle de 2017 la restauration d'un service militaire obligatoire, sa réflexion conduit à envisager un retour au service national suspendu depuis 1996 et dont les derniers appelés ont quitté l'uniforme début 2002. Ces propos provoquent la controverse avant que n'émerge un projet de service national universel avec la nomination d'un officier, le général Ménaouine, chargé d'en fixer les modalités et d'en assurer l'organisation.

Les militaires font rapidement entendre leurs voix pour éviter de se retrouver impliqués comme acteur principal de ce projet.

Le G2S² dans des articles repris par les quotidiens nationaux résume l'enjeu du service national universel à un dilemme : si les armées participent au SNU, elles ne pourront plus remplir leurs missions régaliennes sur le territoire national et en opérations extérieures. Des données chiffrées de coûts d'infrastructures sont ainsi avancées pour « *désengager du front* » les armées. La création d'un secrétariat d'État à la jeunesse ayant sous sa coupe le SNU et placé sous l'autorité du ministère de l'Éducation nationale, viendra couronner de succès cette campagne de communication efficace, les armées devenant concourantes et non menantes sur le SNU avec un module de formation des primo intervenants, une journée défense citoyenneté (JDC) intégrée sur le premier cycle de formation de 15 jours et des places offertes pour la phase 2 prises sur le contingent déjà existant des préparations militaires.

Durant ce laps de temps, les bienfaits du service militaire ont été réexpliqués voire magnifiés avec des vertus formatrices ou guerrières prêtées à cette formation pourtant fortement décriée après la disparition de la menace d'une agression par les forces du Pacte de Varsovie.

Durant cette période où ce sujet occupait le devant de la scène, la question de la fin de celui-ci et les causes de son abandon n'ont été que peu ou pas abordées et encore moins le rôle des militaires dans cette suspension. L'idée étant alors que le président Chirac a imposé cette réforme aux armées contre l'avis des militaires. C'est cette idée reçue que nous entendons questionner sous différents angles.

² Le groupe de réflexion G2S passe pour le porte-voix officieux de l'état-major de l'armée de Terre et regroupe tous les généraux à la retraite.

Pour de nombreux analystes en effet, la fin de la conscription a été une réforme subie et acceptée par les militaires.

Cette position est notamment celle défendue par Bastien Irondelle dans son ouvrage *La réforme des armées en France*³ qui traite principalement du processus décisionnel. Il cite : « *le Président et son entourage savent en effet que les états-majors et le ministère de la Défense ne sont pas favorables à l'armée professionnelle* ». Jean Picq, proche conseiller de Jacques Chirac pour les questions de défense, indique à propos de sa nomination comme secrétaire de la Défense nationale : « *J'ai pris mes fonctions en juillet 1995 sachant que le chef de l'État voulait professionnaliser contre l'avis des chefs militaires.* »

Pourtant la réalité n'est pas si tranchée lorsque l'on questionne les décideurs militaires ou civils directement impliqués dans les cercles décisionnels et que l'on explore les archives.

Concernant la terminologie, nous considérerons dans ce travail les décideurs militaires comme les officiers ayant un pouvoir d'influence à leur niveau, soit principalement le corps des officiers généraux, et les autorités politiques comme les membres du gouvernement et quelques élus locaux responsables de l'engagement des moyens militaires.

La question de la suspension du service militaire reste peu traitée alors que des voix s'élèvent pour revenir sur le bien-fondé de cette décision avec de plus en plus de vigueur.

Ce travail s'inscrit dans les travaux de recherche portant sur la question militaire, assez peu nombreux depuis la professionnalisation, le sujet d'étude s'étant restreint et orienté.

Restreint, car avec la disparition des appelés qui entraînaient un effet de masse, les choix de politique militaire n'ont ni le même impact ni le même ressenti pour la société. Les armées ne représentent désormais qu'une part limitée de la fonction publique puisque sur les 5,56 millions de fonctionnaires en 2020 (dont 2,47 millions au sein de la fonction publique d'État/1,915 au sein de la fonction publique territoriale et 1,178 dans la fonction publique hospitalière), il y avait 205 782 militaires⁴ soit 3,61% de la fonction publique et 8,33% de la fonction publique d'État.

Les études et ouvrages sont en tout cas relativement limités sur l'étude de ce corps. Derrière des ouvrages de référence comme ceux de Louis Gautier sur la défense de la France après la guerre froide ou sur Mitterrand et son armée, d'Annie Crépin sur la conscription sous la IIIe République, d'André Corvoisier sur l'histoire militaire de la France, d'autres travaux ont été publiés sous la direction de Pierre Pascallon sur la possibilité de recréer un service militaire,

³ Bastien Irondelle, *La réforme des armées en France*, Sciences Po les Presses, 340 p, cité p 208.

⁴ *Les chiffres clés de la défense 2020*, 36 p.

Christel Coton sur les conflits et rapports de force dans le corps des officiers, Grégory Dahou sur les relations civilo-militaires et Bastien Irondele sur la réforme des armées sous le prisme du processus décisionnel. Plus récemment les ouvrages d'acteurs essentiels de cette période ont pu fournir des éléments de contexte de cette époque. Il s'agit notamment des témoignages d'Alain Juppé, Lionel Jospin ou encore du général Bentegeat, en postes de responsabilités lors de la suspension du service militaire.

Orienté, car *l'illusio combattant* comme le nomme Chrystel Coton à savoir des armées donnant l'impression d'être exclusivement tournées vers l'opérationnel peut restreindre le champ d'études à la simple étude factuelle d'opérations.

Une interprétation à questionner, une mise en perspective nécessaire

L'apport principal de cette étude vise à remettre en question la croyance selon laquelle la réforme des armées a été imposée aux militaires - qui « le doigt sur la couture » - n'auraient pas eu leur mot à dire durant toute la phase préparatoire puis lors de l'exécution de la professionnalisation.

La notion de rapports de force et d'intérêts divergents n'a jamais été évoquée or elle est réelle au sein des armées et entre les décideurs selon leur origine de recrutement ou de promotion.

Cette étude vise à déconstruire le sujet sur les enjeux du service militaire, les acteurs, les intérêts et rapports de force et les modalités d'adaptation des armées.

Une portée historique.

L'annonce de la suspension du service national a été faite en 1996 soit il y a 25 ans. Les acteurs majeurs de l'époque sont aujourd'hui disparus comme Jacques Chirac, Philippe Séguin, le général Monchal, CEMAT de 1991 à 1996 ou très âgés. Recueillir et exploiter les témoignages des responsables de l'époque revêt une importance réelle et cette thèse participe à archiver les propos de tous ces acteurs.

L'étude s'appuie sur plus de 30 entretiens (Cf. Annexe 2) répartis entre plusieurs sphères aux frontières souvent poreuses : la classe politique avec 3 anciens ministres, mais également les élus locaux pour l'aspect tissu territorial, la haute hiérarchie militaire avec les chefs d'état-major particuliers du président de la République, les chefs d'état-major des armées, les chefs d'état-major d'armée et enfin les échelons de décision intermédiaires (les officiers voire les sous-officiers) sans oublier les appelés.

Les caractéristiques de cette étude : le statut d'intégré

Militaire d'active, tout en menant un travail de recherche, le positionnement de chercheurs et d'inséré ou *embedded* pour reprendre la terminologie américaine lorsque l'on est totalement intégré dans un milieu, est une particularité, une opportunité, mais possiblement un inconvénient.

Une opportunité tout d'abord, car l'accueil des responsables militaires a toujours été chaleureux et franc. Parlant le même langage, possédant les codes et déroulant le même début de carrière, ils se sont facilement livrés, et ont accordé leur confiance d'emblée. Ayant bénéficié d'un officier général comme tuteur à l'entrée du cycle École de guerre, le général de corps d'armée Christian Piroth, ce dernier a toujours fait passer les demandes d'entretiens par le réseau des généraux qui appelaient ensuite directement pour organiser le rendez-vous. Cette confiance se retrouve aussi dans le fait que la grande majorité des responsables ont reçu chez eux comme on accueille un membre de son école.

Cependant, cette apparente proximité présente un inconvénient pour le jeune chercheur, celui de perdre son esprit critique, le recul nécessaire en considérant que tout ce qui est affirmé en entretien est forcément juste et ne doit pas être croisé avec d'autres sources.

Deux biais ont été utilisés afin de déconstruire et reconstruire le travail de recherche. Tout d'abord, le sujet lui-même. Non concerné par le service militaire, il n'existait pas d'idées préconçues sur ce dernier ni même sur l'apport des militaires à la formation des appelés ce qui a favorisé un point de vue neutre. Enfin sur l'espace-temps et l'éventuel lien de subordination aux chefs militaires. La période 1991-2002 est ancienne et les chefs de l'époque ne sont plus aux affaires, les échanges étaient plus libres avec les interlocuteurs sans prédominance du cadre hiérarchique.

Les apports de la thèse peuvent être catégorisés en cinq *items* :

Étudier un milieu réputé fermé et peu exploré sur ce domaine du service national avec une prédominance des codes.

Le sujet d'étude peut s'avérer complexe, car les armées souffrent de l'image de « Grande Muette » difficile d'accès avec de nombreux codes implicites que cela soit la maîtrise des grades, des sous-jacents, des subtilités d'armes ou du langage professionnel. Les chercheurs peuvent hésiter à s'engager dans ce champ d'études *a priori* cloisonné avec des militaires soumis à un strict droit de réserve. La phrase d'Alain Juppé « *Un militaire, c'est comme un ministre, ça ferme sa gueule ou ça dégage* » devant les élèves de l'école de commerce de Bordeaux le 25 avril 1996 à propos du général Soubelet qui avait publié un ouvrage critique sur

les politiques judiciaires et sécuritaires engagées par le gouvernement résume lapidairement un préjugé assez ancré dans les milieux politiques sur le monde militaire.

Citant Grégory Daho qui a effectué sa thèse sur *la transformation des armées : enquête sur les relations civilo-militaires en France*⁵, il traduit les doutes et craintes vis-à-vis de cette institution : « *Au-delà de nos prénotions sur le milieu militaire - rigide, hiérarchisé, conservateur et codifié -, nous étions d'autant plus convaincus que ce terrain ne « s'ouvrirait » que difficilement que, n'étant pas de famille de tradition militaire ou « au service de l'État », nous n'appartenions pas au « sérail ». Nos préjugés sur la surdétermination de l'homogénéité du groupe étudié, certes marqué par un très fort taux de reproduction sociale, constituent le premier obstacle à l'ouverture du terrain. »*

Il précise plus loin l'appréhension possible vis-à-vis des premiers entretiens : « *les traces multiples de l'activité de nos interlocuteurs agissaient comme autant de vecteurs d'objectivation de leur position dominante : grades, ouvrages, articles, entretiens, biographies, réputation, décorations, faits d'armes, etc. Ces appréhensions se matérialisaient à travers la posture générale (la maîtrise des codes de tenue, de comportement et de langage) et se manifestaient par un foisonnement de questionnements : comment vais-je reconnaître le grade d'un officier rien qu'en un coup d'œil à ses épaulettes ? Devais-je adopter la même posture en face d'un officier terrien qu'en présence d'un marin ? L'appellation formelle « mon général » n'est-elle pas contreproductive pour un chercheur qui veut maintenir sa posture d'extériorité, jouer la connivence sans s'en retrouver prisonnier ? ».*

Les questions militaires semblent en outre devenues une affaire d'initiés. Annie Crépin dans l'ouvrage collectif *Faut-il récréer un service national* de Pierre Pascallon⁶ explique que la réflexion militaire est devenue une affaire de spécialistes : « *outre son obsolescence sur le plan militaire stricto sensu par rapport à la dissuasion nucléaire et aux guerres sophistiquées des années 1990, devenues affaires de spécialistes, il n'était plus une étape essentielle du parcours du citoyen... »*

Démontrer que malgré les discours officiels, les armées ont favorisé en interne la professionnalisation.

Il s'agit d'objectiver les prises de position entre armées tout d'abord et plus spécifiquement au sein de l'armée de Terre avec des opinions évoluant selon les personnalités, armes ou expériences.

⁵ Grégory Daho, *La transformation des armées : enquête sur les relations civilo-militaires en France*, Paris, Le bien Commun, 2016, 406 p, cité p 37.

⁶ *Ibidem*, p 158.

Proposer une évolution du modèle d'Allison.

Le modèle d'Allison, dont l'objectif premier est d'expliquer les trois « décisions » de la crise (l'installation des missiles, le blocus et l'enlèvement des missiles) a été étudié sur un temps court, en l'occurrence la crise des missiles de Cuba puisque celle-ci s'est déroulée du 16 au 28 octobre 1962. Allison ne propose d'ailleurs pas de nouvelles idées théoriques mais une opérationnalisation claire de trois axes théoriques appliqués à l'organisation : la décision rationnelle, les théories sur l'organisation issues de H. Simon, J.G. Marche et Cyert et les théories politiques de l'organisation.

Ce modèle est-il toujours pertinent sur un temps beaucoup plus long à savoir 33 ans ? Il apparaît que le modèle 3, faisant de l'organisation un acteur qui n'est ni rationnel, ni un ensemble de procédures mais une arène politique, doit être complété par d'autres théories comme celle de la rationalité limitée.

Même si l'étude de l'évolution de ce modèle n'est pas centrale pour ce travail universitaire, elle participe cependant à le structurer avec une étude pluridisciplinaire des causes de la suspension du service militaire.

Attester que malgré les idées reçues d'un milieu peu connu avec l'image d'officiers ne s'exprimant pas et ayant une position commune, la réalité est différente avec des dissensions et des jeux de pouvoir internes avec plusieurs sous-groupes au sein du corps des officiers.

Chrystel Coton aborde ce point sous le prisme de l'effet Mathieu qui favorise une catégorie qui bénéficie de beaucoup d'avantages, en l'occurrence les saint-cyriens pour l'armée de Terre voire les armées. Le corps des officiers, en apparence uni, est disparate et exprime des opinions diverses.

Mettre à jour les études portant sur le service militaire vis-à-vis du SNU.

Il s'agit d'étudier les possibles interactions ou changements de stratégies. Le rôle des militaires en amont et durant la phase de conduite du SNU atteste de cette évolution de stratégie avec une volonté de se désengager du SNU.

Une interprétation des données à plusieurs niveaux

Méthodologie

La thèse s'appuie principalement sur des entretiens de décideurs de la période de référence avant une volonté de croiser les sources.

Près de 30 entretiens ont été effectués pour cette thèse. Leur répartition est indiquée en annexe 2. La majorité de ces entretiens a concerné des très hauts responsables militaires et civils qui étaient en responsabilité majoritairement durant la période 1991-2000 soit il y a entre 20 et 30 ans.

L'exploitation du discours de ces hauts responsables présente plusieurs difficultés. Trois peuvent être mises en avant.

Tout d'abord, ces autorités, qui ont l'habitude de réaliser des entretiens, qui ont des facilités oratoires peuvent être tentées de ne pas se livrer sur un sujet potentiellement polémique et se contenter de donner des éléments consensuels ou de langage.

A contrario, certains interlocuteurs peuvent être tentés de « réécrire l'histoire », de donner une version différente de celle qu'ils avaient à l'époque des faits avec une évolution possible de la pensée.

Comme l'indiqua Annie Crépin lors d'un entretien en date du 30 octobre 2018, il est nécessaire de distinguer si « *au moment des interviews, leurs sentiments les portent à regretter leurs décisions* » avec « *la nécessité de distinguer les décideurs des officiers non-décideurs (lieutenants-capitaines)*. »

Le temps a également pu rendre moins précis les détails ou la véracité des propos.

Pour estomper ces effets, il a fallu croiser, comme évoqué, les sources avec des entretiens donnés à l'époque étudiée et des auditions parlementaires ou des articles évoquant la position de l'intéressé et les évoquer lors des entretiens pour analyser un changement de posture, un oubli ou une volonté de « réécrire l'histoire ».

Une part de ressenti dans l'appréhension et la position de l'interlocuteur a pu donner également quelques indications sur l'attitude et la posture de la personne interrogée orientant ainsi vers une des trois positions évoquées.

Les différentes sources

Les matériaux de ce travail sont divers :

- Revue de littérature au travers d'études de rapports parlementaires et d'ouvrages.

Le fond détenu au Centre de Documentation de l'École militaire (CDEM) s'est avéré très utile, car spécialisé sur la question militaire. Il héberge, en outre, les mémoires des stagiaires de l'École de guerre (nommé un temps Collège Interarmées de la Défense ou CID) qui constituent un travail sérieux de réflexion et affranchi des discours officiels puisque les stagiaires sont encouragés à développer un esprit critique lors de leur scolarité.

Concernant les ouvrages de littérature, trois types de supports ont été utilisés de manière complémentaire pour ce travail.

Les ouvrages de référence de portée historique qui couvrent des périodes assez vastes et donnent une très bonne vision d'ensemble ;

Les ouvrages spécialisés qui abordent plus spécifiquement la conscription et les ouvrages qui sont plus des témoignages d'appelés ou de chefs ayant commandé des appelés comme le général Bachelet et qui donnent une vision de l'intérieur.

- Matériau empirique : (interviews, données, archives). Le cas des entretiens ayant été évoqué ci-dessus, il semble utile d'évoquer les revues spécialisées.

Deux revues ont été particulièrement pertinentes pour notre étude, *Le Casoar* et *Terre Information Magazine* (TIM).

Le Casoar est la revue des Saint-cyriens. Les auteurs se présentent sous leur nom, leur promotion et sans leurs grades, créant un sentiment d'égalité entre tous. Cette disparition de la hiérarchie permet une liberté de ton importante. De même, les grands décideurs de l'armée de Terre voire des armées, s'expriment ouvertement lors de colloques ou de dossiers à thèmes organisés par la saint-cyrienne. Ces archives ont pu être consultées au siège de la Saint Cyrienne avenue Sully dans le 7^e arrondissement de Paris.

Terre Information Magazine est intéressant, car il retranscrit le discours officiel de l'armée de Terre. Revue publiée mensuellement, elle exprime la position de l'armée de Terre et décrit la vie quotidienne de celle-ci. Les archives étant regroupées au Service d'information et de relations publiques de l'armée de Terre (SIRPA-T) à Balard sous forme de reliures, il a été aisé de récupérer ces archives.

D'autres organes de communication comme *Inflexion*, qui se veut être la revue de haut niveau de réflexion, ont été étudiés ou *Armées d'Aujourd'hui*, l'organe interarmées de communication qui est plus centré sur l'aspect opérationnel.

- Les archives auront été utiles pour l'étude des auditions des responsables militaires notamment devant l'Assemblée nationale ou le Sénat dans le cadre des commissions Défense ou des textes de loi.

- Les sites internet : les sites spécialisés dans la défense comme Opex 360, Le Mammouth, Secret Défense, du SNU et de la Garde nationale ont permis d'effectuer une veille sur l'évolution du SNU.

Situer le questionnement

Concernant les outils de travail existants et le raisonnement théorique suivi, ce travail universitaire s'adosse principalement à la théorie de la décision de Graham Allison. Ce concept relate les données extérieures qui peuvent intervenir et influencer sur une décision non rationnelle. La sociologie des organisations est également évoquée pour démontrer la spécificité de la structure militaire à la fois bureaucratique et horizontale qui peut aboutir à des décisions parfois non rationnelles.

Des outils d'analyse existants

Dans le détail, les théories des organisations et surtout de la décision apportent une plus-value dans l'interprétation de la suspension du service militaire que nous allons étudier plus finement dans le paragraphe suivant.

La sociologie des organisations - théorie de l'acteur stratégique

Les armées constituent une organisation spécifique avec des règles propres qui influent la prise de décision et les méthodes de travail.

Dans le cas de notre étude, cela peut conduire à expliquer que la décision prise n'obéit pas qu'à des règles strictes de logique ou de cohérence.

Théorisé par Michel Crozier et Erhard Friedberg⁷, le courant de l'analyse stratégique considère l'organisation comme « *un construit social composé d'acteurs qui développent des stratégies singulières, comme un système d'action concret où se déploient les différentes stratégies des acteurs.* » Ce courant insiste sur la relative liberté dont dispose tout acteur au sein du cadre organisationnel et sur les sources de pouvoir au travers de la maîtrise des zones d'incertitudes qu'il peut mobiliser pour optimiser sa stratégie.

⁷ Michel Crozier et Erhard Friedberg., *L'Acteur et le système*, Éditions du Seuil, 1977.

Ces stratégies ne dépendent pas d'objectifs clairs et précis. Elles se construisent au contraire en situation et elles sont liées aux atouts que les acteurs peuvent avoir à leur disposition et aux relations dans lesquelles ils s'insèrent.

Le concept de stratégie renvoie à différentes dimensions :

- Les acteurs agissent pour améliorer leur capacité d'action et/ou s'aménager des marges de manœuvre ;
- Les projets des acteurs sont rarement clairs et cohérents, mais le comportement n'est jamais absurde. Il a toujours un sens intrinsèque ;
- Tout comportement humain est actif dans la mesure où il est le résultat de choix.

Dans le cadre de notre étude, cette théorie de l'acteur stratégique s'applique opportunément, car elle permet de comprendre que la décision a été influencée par des stratégies et des comportements souvent pré orientés (prédominance du politique, hiérarchie visible et marquée). Les individus ont pu faire jouer leurs intérêts propres (de carrière) ou de subdivisions d'armes (cas des troupes professionnelles).

La notion des zones d'incertitude est également à prendre en compte puisque peu de militaires avaient une connaissance précise de la réforme pour donner suite aux clauses de confidentialité.

La théorie de la décision

Cette théorie de 1971 a été popularisée par Graham Allison sur la crise géopolitique des missiles de Cuba. La résolution de ce conflit a été obtenue au travers de conseils restreints où les militaires ont joué un rôle important afin de répondre à cette demande de mise en œuvre d'une volonté politique. Des dissensions voient le jour au sein des militaires, des intérêts divergents s'affrontent et la décision la plus rationnelle n'est pas forcément mise en œuvre.

Cette théorie présente des similitudes avec notre sujet d'étude. Elle permet d'étudier plus spécifiquement les conseils de défense avec des plans déjà prêts à être mis en œuvre. La suspension d'un mythe fondateur de la nation peut interpeller et des enjeux émotionnels peuvent apparaître.

Cette décision de suspension du service militaire obligatoire n'a jamais été étudiée sous cette approche, Bastien Irondele étudiant le processus et l'interaction entre acteurs plus spécifiquement lors des conseils de défense.

L'ambition, au niveau théorique, de ce travail est d'évoquer une adaptation du modèle d'Allison en prenant en compte les enjeux et les réponses propres de la période 1988-2021. Il s'agit d'adapter ce modèle au contexte français de l'époque et de l'analyser sur la durée puisque la

crise de Cuba a duré à peine quelques semaines quand notre période étudiée est de presque 25 ans.

Le cadre général

Allison a étudié à partir de trois modèles la crise des missiles de Cuba en 1962 qui a opposé les gouvernements de Kennedy et Krouchtév. Son premier objectif est d'expliquer les trois décisions de la crise : l'installation des missiles, le blocus et l'enlèvement des missiles.

Allison propose une opérationnalisation claire de trois axes théoriques appliqués à l'organisation : la décision rationnelle, les théories sur l'organisation issues de H. Simon, J.G March et Cyert, et les théories politiques de l'organisation.

Il illustre l'opérationnalisation par trois études de cas approfondies :

- Pourquoi les missiles ont été installés ?
- Pourquoi le blocus naval de Cuba ?
- Pourquoi les missiles ont été retirés ?

Les questions fondamentales de Graham Allison sont : la façon traditionnelle de penser la décision est-elle pertinente ? Comment analyser les décisions ? Comment expliquer une décision ? Comment les décisions sont-elles prises ?

Sa réponse prend sens pour notre étude puisqu'il est impossible pour lui d'expliquer les décisions selon un seul paradigme : il faut penser en termes de processus organisationnels ou bureaucratiques et de processus politique.

Ce modèle a peu évolué sur le fond. Allison a publié une deuxième édition du livre avec Zelikow⁸ qui intègre les développements théoriques des trente dernières années. Elle illustre les théories de nouvelles anecdotes comme celle de la navette spatiale américaine, mais le fond reste le même.

L'apport pour notre étude : la prédominance du modèle 3

« *Chaque modèle est complémentaire aux deux autres* » (Allison, 1971, page 258).

⁸ Graham Allison et Philip Zelikow, *Essence of Decision: Explaining the Cuban Missile Crisis*, 2e édition, New York, 1999. 416 p.

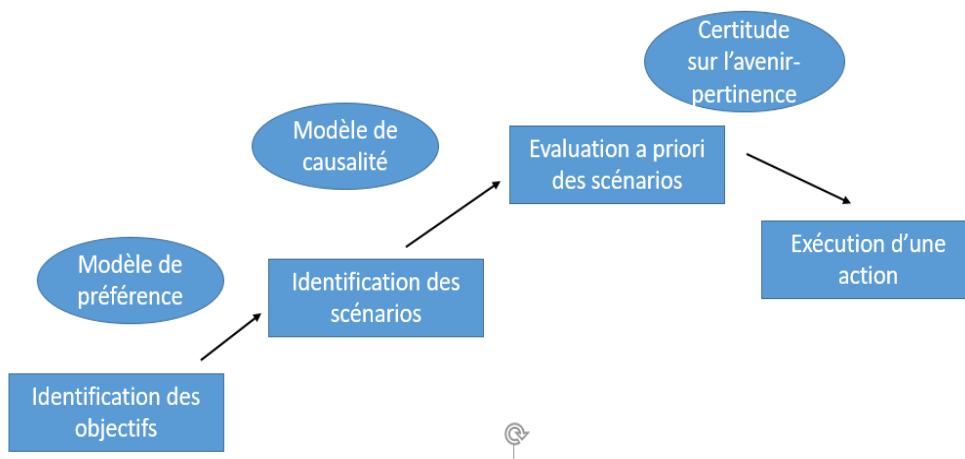
Comme évoqué, trois modèles sont développés par Allison que nous résumons et simplifions ici.

Modèle 1 : rationnel d'après March 1988

Celui-ci décrit une rationalité dans le processus avec une prise en compte d'analyses sur les évolutions futures.

Tout au long du processus de décision, l'optimisation est recherchée entre objectifs, scénarios et ce jusqu'à l'exécution. *In fine*, le choix est fait parce qu'il est le meilleur moyen d'atteindre un but.

Éléments de la décision rationnelle d'après March, 1988



Dans le cas de notre étude, ce modèle correspondrait à :

- *L'identification des objectifs* : atténuation des effets d'inégalité du service militaire, meilleure efficacité d'une armée professionnelle en termes de matériels et d'utilisation opérationnelle des soldats ou encore économies budgétaires.
- *L'identification des scénarios* : il s'agit de présenter un scénario avec des changements à la marge (réduction faible des effectifs, service à 10 mois...), un changement radical (suppression du service militaire) ou plus modéré (maintien de l'armée mixte avec cohabitation appelés/professionnels). Ces trois scénarios sont, peu ou prou, ceux qui ont été présentés.
- *L'évaluation a priori des scénarios avec une certitude sur l'avenir* : cette étape n'a pas été totalement jouée par suite de la confidentialité des échanges, l'incertitude sur l'avenir et sans une confrontation objectifs/scénarios complète (la suspension du service militaire s'est ainsi faite sans l'étude détaillée et précise des gains financiers escomptés).

Le modèle 1, bien que reprenant des éléments, ne correspond que partiellement au cas de notre étude puisque la confidentialité des échanges a empêché d'avoir des éléments affinés et réalistes pour choisir entre les modèles. L'intervention du président de la République a également altéré ce processus rationnel.

Modèle 2 : les routines des organisations déterminent les comportements

Dans ce cas, les routines des organisations déterminent les comportements. Les éléments de la structure deviennent des entités "autonomes" et elles développent leur rationalité.

Dans le cas de notre sujet d'étude, ce modèle est pertinent, car des évolutions ont été présentées par des entités distinctes : cabinet militaire particulier de la présidence de la République, les différentes armées voire services (les sous-unités) puisque les intérêts s'avéraient parfois différents selon la quantité et l'importance d'appelés au sein des armées.

La limite de ce modèle est cependant que les sous-unités, bien qu'ayant des visions parfois diverses, étaient fédérées par le CEMA avec un échange régulier entre acteurs. L'organisation de la réforme avec les clauses de confidentialité et la structure du ministère des Armées avec le Président comme chef des Armées ont également réduit les contestations et autres voix discordantes au sein des chefs d'état-major d'armées.

Modèle 3 : l'organisation comme arène politique

Dans ce modèle, l'organisation n'est ni un acteur rationnel, ni un ensemble de procédures, mais une arène politique.

Il s'agit d'un "jeu" politique et les participants sont des joueurs. Bien qu'il puisse partager certains des buts de l'organisation, chaque joueur a surtout ses buts personnels. L'action de l'organisation n'est pas un choix, mais un compromis entre plusieurs buts. Les joueurs sont débordés et les échéances pressent les joueurs à agir.

En reprenant point par point pour notre sujet d'étude :

- Partage des buts de l'organisation : le but du ministère des Armées est l'efficacité opérationnelle, mais dans un cadre strict et contraint comme la maîtrise des coûts ou encore le respect des effectifs, ce qui peut engendrer parfois des choix conflictuels entre coûts et matériels.
- Buts personnels de chaque joueur : des acteurs poursuivent lors de la suspension du service militaire des intérêts personnels avec des ambitions de carrière ou politiques avec l'élection présidentielle à venir ou encore le maintien de l'équilibre de la cohabitation.

- L'action est un compromis entre plusieurs buts : lors des comités restreints, les positions se sont certes confrontées, mais le Président Chirac cherchait un terrain d'entente et des solutions sur l'avenir du service. Ce résultat n'étant pas obtenu, la décision a été imposée et le compromis a été obtenu avec la mise en œuvre de la réforme qui a été laissée aux armées.

Ce modèle semble le plus adapté à notre sujet d'étude. Certains éléments doivent cependant être précisés ou affinés, ce que nous ferons tout au long de ce travail.

En résumé

Sous forme schématique, les 3 modèles pourraient être résumés comme suit :

	Modèle I	Modèle II	Modèle III
Unité d'analyse	L'action comme choix	L'action comme fruit des processus organisationnels	L'action comme processus politique
Concept	L'organisation comme acteur rationnel Le choix articulé autour de : opinions, options, conséquences, évaluations	Constellation de sous-unités Procédure et répertoire de procédure (sélection de l'information). Problème tronçonné selon le découpage organisationnel (Rétention des solutions) Rationalité limitée : séquençage,	Les joueurs politiques : qui joue ? Situation, échéances, paroisces, nature de l'enjeu, pouvoir, cheminement, règles du jeu, les réseaux de pouvoir.
Causalité dominante	Les objectifs expliquent les actions	Les procédures expliquent l'action dans le court terme Les objectifs des sous-unités expliquent	L'action comme résultat de négociation politique

		l'action dans le long terme	
Proposition	L'effet de substitution	Problématique de l'implémentation Changement incrémental Faisabilité administrative.	Les règles de la négociation sont déterminantes

La pertinence du modèle pour notre étude de cas

La théorie de la décision de Graham Alison permet de comprendre les enjeux et le processus décisionnel ayant abouti à la suspension du service militaire.

Le modèle 3 avec l'action comme processus politique semble le plus adapté.

Cependant une adaptation du modèle à notre étude est nécessaire pour intégrer les « zones d'incertitudes » créées par les conseils restreints ou encore les enjeux émotionnels inhérents au service, parfois considéré comme un des mythes fondateurs de la nation. L'échelle de temps, totalement différente entre quelques semaines et plus de deux décennies, rend cette mise à jour nécessaire.

L'adaptation de la théorie sera prise en compte tout au long de ce travail avec la présentation en dernière partie d'une évolution du modèle et la présence d'un cycle à 6 temps.

Une fois le cadrage méthodologique posé, il convient de s'arrêter sur les spécificités du sujet, à savoir le service militaire qui occupe une fonction tant opérationnelle en fournissant des troupes indispensables pour des campagnes militaires nécessitant de forts effectifs que plus symbolique avec l'association du citoyen à la défense de son pays.

Il s'inscrit ainsi sur la durée, associé au mythe du peuple libérant la nation attaquée ou assurant la démocratie face aux militaires en cas de tentative de putsch, étape incontournable vers la virilité et plus généralement l'âge adulte.

De même, il assure pour les armées un complément d'effectifs essentiel qui correspond aux besoins nombreux en personnels des armées pour assurer une présence sur tout le territoire et alimenter les besoins importants en formateurs pour encadrer les appelés.

La situation semble donc figée avec un équilibre satisfaisant : des appelés jouant le jeu et des militaires ne remettant pas publiquement en cause ce système qui leur assure des effectifs et une présence réelle au sein de la nation.

Cependant, des modifications vont intervenir au début des années 1990 rendant cette situation intenable pour les armées et les emmenant devant une équation impossible à résoudre comme nous allons l'analyser dans la partie suivante.

Première partie : des militaires prudents face à une équation impossible (1991-1994)

À l'affirmation « *Il faut recueillir les dividendes de la paix* » édictée par Laurent Fabius, j'ai répondu « *La paix est aussi le dividende de la défense* »

Général d'armée Maurice Schmitt

CEMAT de 1985 à 1987

CEMA de 1987 à 1991.

Entretien en date du 25 mai 2018

Comme cette citation du général Schmitt le suggère, le début des années 1990 est marqué par un enchaînement d'évènements qui fragilise le modèle du service militaire.

Ces ruptures se sont déroulées à plusieurs niveaux : la chute du bloc de l'Est, marquée par l'effondrement du Pacte de Varsovie, a fait disparaître la menace soviétique et changer le rôle des armées. L'arrivée de classes d'âge trop nombreuses issues du baby-boom pour des armées contraintes budgétairement par « les *dividendes de la paix* » a entraîné une problématique d'effectifs. Une rupture plus éthique avec le non-envoi des appelés lors de la guerre du Golfe a interrogé quant à l'utilité des appelés.

Face à tous ces éléments objectifs et quantifiables, les armées sont confrontées à un choix délicat : laisser se développer les échappatoires au service militaire (augmentation de la réforme médicale, développement des formes civiles du service national, bascule du service militaire à dix mois) ou lutter pour maintenir les effectifs dans un contexte de contrainte budgétaire.

Face à cette équation quasi impossible, le concept d'armée mixte associant militaires professionnels et appelés est décrit dans le Livre blanc de 1994.

Le contexte politique est essentiel. La campagne présidentielle de 1995 est l'occasion d'évoquer le sujet militaire auprès de la population pour les candidats et son vainqueur, Jacques Chirac, influera profondément l'avenir du service militaire.

Sa personnalité, chef de section durant la guerre d'Algérie, ainsi que les pouvoirs octroyés par la constitution au Président, chef des Armées, feront de lui l'acteur incontournable de cette réforme.

Mais avant d'étudier spécifiquement cette période charnière, il est indispensable de revenir sur la genèse du service militaire obligatoire et l'attachement des Français pour ce dernier qui a pu freiner toute réforme susceptible de s'attaquer à ce mythe.

1.1 Aborder le poids de l'héritage : histoire du service militaire

Le service s'inscrit dans l'imaginaire collectif dans la durée depuis Valmy même s'il est surtout présent au XXe siècle, créant un attachement fort à ce rite républicain et le rendant difficilement supprimable.

Ce chapitre a pour vocation de mettre en évidence l'attachement des français au service militaire, marquant le passage à l'âge d'adulte et le départ du domicile familial. Celui-ci s'appuie sur des mythes fondateurs allant de la bataille de Valmy en 1792 au putsch en Algérie d'avril 1961, stoppé par les appelés, en passant par Verdun. Même si la réalité historique de ces événements est à nuancer, le service militaire, à travers ces batailles, s'est ancré positivement dans l'imaginaire collectif de la République.

Comme évoqué, trois types de ruptures ont cependant eu lieu au début des années 1990 et elles ont eu une forte incidence sur le service militaire :

- Au niveau international, avec l'effondrement du Pacte de Varsovie qui a supprimé la crainte d'un débouché de chars soviétiques sur la trouée de Fulda et l'hypothèse d'une guerre massive, destructrice, nécessitant de nombreux engagés. Les armées françaises ont dû se réorganiser au niveau humain et matériel. La guerre du Golfe en 1991, avec la demande de non-engagement d'appelés prise par le président François Mitterrand avec le général Schmitt comme CEMA, a interrogé quant à l'utilité des appelés en contexte post-guerre froide.
- Au niveau national, avec la mise en œuvre de la loi Joxe et de son corollaire, le service national à 10 mois qui vise à sauvegarder la conscription dans une armée mixte, devient un défi pour la logique opérationnelle. Les unités étaient supposées travailler sur un cycle opérationnel de 10 mois, appelé disponibilité opérationnelle différenciée (DOD), avec une mise en sommeil des compagnies 2 mois par an avec toutefois une possibilité de rappel des appelés. Les unités se retrouvent déstructurées et la logique opérationnelle en pâtit.
- Au niveau démographique enfin, l'arrivée de classes d'âges nombreuses rend le service plus inégalitaire suite à l'effet ciseau de la diminution des places d'appelés et de l'accroissement des candidats.

1.1.1 Un ancrage historique dans le mythe

En France, tout citoyen doit être soldat, tout soldat doit être citoyen. Le service militaire obligatoire a été l'expression la plus haute de la citoyenneté, le pilier du modèle républicain et a été perçu comme une exception française. Pour toutes ces raisons, il a été mythifié et ont été

oubliées sa lente genèse et les difficultés de la transformation de la conscription universelle - l'obligation de se faire inscrire - en service militaire universel et l'obligation de servir en personne dans les rangs de l'armée française. Ont été oubliées aussi les résistances auxquelles se heurta la conscription et les réticences envers le service militaire qui ressurgirent avec force à partir des années soixante du XXe siècle. Celles-ci expliquent d'ailleurs le consensus au sein de l'opinion publique au sujet de la loi de 1997 qui en théorie suspendait, mais en réalité supprimait le service militaire.

Annie Crépin, maître de conférences honoraire de l'université d'Artois ⁹.

Les citoyens et plus spécifiquement les militaires, ont été marqués par l'imaginaire du service national et ont eu l'impression de défendre une partie de l'histoire de la France.

Après un service national présent tout au long du 20^e siècle, il serait possible de penser que la conscription a toujours fait partie du paysage français. Or ce point ne va pas de soi : elle a duré 2 ans au 18^e siècle, 96 ans au 19^e, en continu au 20^e siècle et 2 ans au 21^e. Les Français sont restés dès lors sur la dernière impression sans se questionner. Cette partie vise à déconstruire cette fausse impression.

Nous passerons assez rapidement sur l'aspect historique du service qui a connu de nombreuses évolutions depuis la loi Dubois Crancé même si ce rappel demeure essentiel pour comprendre les débats contemporains sur la conscription.

En termes de définition, la conscription a comme vocation la levée des troupes destinées aux guerres. Celle-ci se caractérise comme un système de recrutement militaire fondé sur l'appel annuel du contingent¹⁰. La conscription ou service militaire obligatoire est dès lors la réquisition par un État d'une partie de sa population afin de servir ses forces armées. Elle se distingue en cela d'un enrôlement volontaire et est fondée sur l'appel annuel du contingent.

1.1.2 Bref rappel historique

Durant l'Antiquité¹¹, une prémisse de conscription est présente dans de nombreuses cités helléniques. Elle est cependant dépourvue d'un caractère de masse et elle est limitée à la classe des citoyens qui ne formait qu'un dixième de la population tout comme le système en vigueur à

⁹ Préface d'Annie Crépin, *le service national, deux siècles d'histoire française, de la conscription au parcours citoyen*, service historique de la défense, 2019, 80 p.

¹⁰ Dictionnaire Larousse.

¹¹ Paul Couissin, *Les institutions militaires et navales*, Paris, Belles Lettres, 1931, 464 p.

Rome où seuls les patriciens avaient le droit de participer. Par la suite, tous les citoyens romains purent participer à l'effort militaire.

L'armée ne devint permanente que sous Auguste et même si tout Romain avait l'obligation théorique d'en faire partie, elle était principalement constituée de volontaires issus des campagnes. La conscription romaine, inspirée de cet idéal égalitaire ancestral a, dès lors, inspiré les dirigeants dans la mise en œuvre de la conscription moderne.

La thématique et la finalité guerrière accompagneront toujours la construction du service que cela soit dans les succès fondateurs comme la bataille de Valmy en 1792 ou dans ses difficiles lendemains comme la guerre d'Algérie, marqueur d'une génération ne comprenant pas le sens de leur engagement et le positionnement des appelés durant le putsch.

1.1.2.1 La notion essentielle de Dubois-Crancé

Dans le détail, la notion de conscription prend forme en 1789 avec le député Dubois-Crancé.

« J'établis pour axiome qu'en France tout citoyen doit être soldat et tout soldat citoyen, ou nous n'aurons jamais de constitution. » Ce discours de Dubois-Crancé le 12 décembre 1789 à l'Assemblée inspire de ce qui deviendra le service militaire. L'ancien officier de l'armée royale se montre intransigeant envers les troupes de métier : *« l'homme sans aveu, dont la paresse a fait la vocation, souvent s'est fait soldat pour éviter les punitions civiles, enfin a vendu sa liberté »*. Son projet ne vise toutefois pas une conscription générale. Il est certes favorable au service personnel, mais n'est pas partisan *« d'arracher aux travaux de l'agriculture et du commerce, ni aux autres fonctions utiles que ce vaste empire offre à l'industrie, des bras essentiels. »*

Il propose trois types de forces :

- Un front de 150 000 hommes de *« troupes réglées, destinées à couvrir nos frontières et à se porter partout où l'exige la défense »* composées de volontaires assemblés trois mois l'an pour des exercices ;
- En deuxième ligne, 150 000 membres de *« milices provinciales, destinées à doubler l'armée d'active »* entraînées un jour par semaine ;
- En troisième ligne, 1 200 000 citoyens mobilisables *« tout homme en état de porter les armes, ayant droit d'électeur (...) inscrit au rôle de sa municipalité. »*

Cette première inspiration de la notion de conscription formulée par Dubois-Crancé est cependant rejetée par l'Assemblée constituante, car attentatoire à la liberté. Le volontariat est privilégié pour lever des troupes. Les 52 000 hommes français participant à la bataille de Valmy le 20 septembre 1792 contre les troupes austro-prussiennes sont ainsi principalement des soldats de métier accompagnés de volontaires levés en hâte et mal équipés. Cet épisode restera cependant dans l'imaginaire comme un des mythes des soldats du peuple luttant et gagnant pour la liberté de la patrie. La Convention établira la levée de masse en 1793, mais il s'agira d'obligation temporaire avec des effectifs importants puisque l'enrôlement de février 1793 portait sur environ 300 000 hommes.

1.1.2.2 Napoléon ou l'utilisation massive de la conscription

La loi Jourdan de 1798 va réellement induire ce qui est la base de tout système de conscription avec la mise en place du recensement et l'inscription sur un registre de tous les citoyens susceptibles d'être mobilisés par la loi. Mais il ne s'agit pas d'un service national, la finalité étant de bénéficier d'un réservoir de troupes pour les levées de masse des armées impériales.

La France ne connaît que deux années de paix de 1799 à 1815 et Napoléon va se servir massivement de la loi Jourdan : ainsi de 1800 à 1814, face aux différentes coalitions, Napoléon appelle sous les drapeaux plus de 2 millions de conscrits pour une population de 29 à 30 millions de Français. Sous l'Empire, le recrutement dans l'armée repose sur la conscription, c'est-à-dire le service militaire obligatoire pour les hommes de 20 à 25 ans. La bataille d'Eylau, le 8 février 1807, comportera ainsi une majorité de conscrits sur les 65 000 Français combattants.

Elle se déroule de la façon suivante :

- La répartition du contingent, arrêtée par sénatus-consulte, est fixée pour chaque département puis par arrondissement et par canton. Le maire de chaque commune dresse une liste générale des conscrits et l'envoie à la sous-préfecture.
- Un tirage au sort est alors réalisé au chef-lieu du canton, une proportion variable d'hommes étant effectivement appelée sous les drapeaux.
- Enfin, le conseil de recrutement, qui se tient en public, se prononce sur les cas de réforme et sur les dispenses. Il est également possible d'échapper à la conscription en payant un remplaçant.

Après les pertes subies pendant la campagne de Russie de 1812, Napoléon reconstitue une Grande Armée pour la campagne d'Allemagne en 1813 et la campagne de France en 1814. Les classes d'âge de conscrits de 1814 et 1815 sont appelées en avance, notamment par un décret de septembre 1813 signée par l'épouse de Napoléon, l'impératrice Marie-Louise, alors régente.

Ces 120 000 jeunes conscrits inexpérimentés sont appelés les « *Marie-Louise* ». Ce système perdurera jusqu'en 1814.

Pendant les Cent-Jours, Napoléon ne lève pas de classes de conscrits, mais fait uniquement appel aux anciens de la Grande Armée.

1.1.2.3 Un service toujours inégalitaire

Les systèmes successifs avec les lois Gouvion Saint-Cyr du 18 mars 1818 et Soult du 21 mars 1832, mêleront volontariat et incorporation d'office par tirage au sort avec une possibilité d'exonération en échange d'une prime versée. Il ne s'agit toutefois pas de service obligatoire et universel. En effet, à l'issue de l'abolition de la conscription par la Restauration, la loi Gouvion Saint-Cyr le rétablit sous le terme « *d'appel obligé* ». Est alors appelé sous les drapeaux, pour six ans, un contingent annuel de 40 000 Français qui tirent un « *mauvais numéro* ». L'appelé peut se faire remplacer par un tiers s'il le rémunère. Un système inégalitaire se met alors en place et une professionnalisation des remplaçants avec la création d'agences de remplacement. L'esprit du citoyen-soldat s'étiole dès lors. Pour pallier le manque d'engagement dans l'armée, la loi Soult établit quant à elle un service de sept ans, tout en maintenant le système de remplacement.

Concernant le cas particulier des marins, l'inscription maritime, plus égalitaire puisqu'elle ne prévoit pas de remplacement, est maintenue selon les principes déterminés par la loi de 1795. En 1835, la monarchie de juillet restreint cependant le service dans la Marine royale aux hommes âgés de 20 à 40 ans, sans renoncer à la mobilisation de tous les gens de mer de moins de 50 ans en cas de guerre.

En 1855, le remplacement laisse place à un système d'exonération avec l'impôt physique qui est remplacé par une taxe qui alimente une caisse publique, destinée à financer le prolongement de service d'anciens militaires. Ce système, qui favorise le vieillissement des effectifs, aboutit à un déficit de conscrits de près de 20 000 hommes pour la seule année 1859. La loi Niel du 1^{er} février 1868 autorise quant à elle de nouveau le remplacement et fixe la durée du service à cinq ans pour une moitié du contingent et à six mois pour l'autre. Elle instaure aussi la création d'une garde nationale mobile, constituée de tous les hommes échappant au service dans l'armée d'active, sans possibilité de remplacement.

Napoléon III essaie sans succès, à la fin de son règne, d'imposer le système prussien fondé sur le service universel et sur des réserves opérationnelles.

La défaite de 1870 contre les armées prussiennes, où les Français furent vaincus par le nombre de leurs adversaires et plus particulièrement à Sedan le 1^{er} septembre 1870, entraîna une forte réflexion sur le besoin de disposer en permanence d'effectifs militaires nombreux, entraînés et pouvant être rappelés si besoin. Le principe du service militaire universel et obligatoire est ainsi institué par la loi du 27 juillet 1872. Les services de réserve sont créés et s'effectuent après le service militaire. Le temps de service dans la réserve d'active est de quatre ans. Le conscrit est ensuite affecté en armée territoriale d'active pour cinq ans et pour six ans dans l'armée territoriale de réserve. Le remplacement est supprimé.

La loi Freycinet du 15 juillet 1889 voit la durée du service militaire passer de cinq ans à trois ans pour ceux tirant le mauvais numéro et la suppression des dispenses au profit de temps de service adaptés pour certaines catégories comme les enseignants, les élèves des grandes écoles ou les séminaristes.

1.1.2.4 La loi Berteaux, fondatrice de l'universalité du service

La loi Berteaux du 21 mars 1905 est la loi considérée comme fondatrice du service militaire. Elle supprime le tirage au sort et toutes les exemptions. Tous les hommes français sont appelés sous les drapeaux pour deux ans. Le service national devient dès lors personnel, obligatoire et universel. Le sursis est cependant possible pour un conscrit.

La loi Barthou de 1913, face à la menace que représente l'Allemagne, fixe de nouvelles obligations pour l'armée française : la durée du service passe de deux à trois ans, suivie d'une part de onze années dans la réserve d'unité d'active, et d'autre part de quatorze années dans les unités dites de territoriale (unités affectées uniquement à la défense d'un territoire).

Le service s'affirme sous la III^e République et les suivantes en développant le principe républicain d'égalité avec peu d'exceptions à ce principe, ce qui constituera sa force. Cette obligation de servir s'applique à toutes les classes sociales, riches ou pauvres. Le service militaire comporte également une part sociale avec la correction d'inégalité comme l'accès aux soins lors des visites médicales et des soins apportés lors des épreuves de sélection et de formation initiale.

Cette conscription vise également à fédérer une nation ce qui l'inscrira fortement dans l'imaginaire collectif.

Comme le présente Annie Crépin dans son ouvrage¹², le service militaire a permis de fédérer une nation alors régionalisée « *Mais dans certains départements qui appartiennent à la France depuis plus longtemps que ceux de la Lorraine voire de l'Alsace, le processus ne s'enclenche pas encore sous la Restauration, les populations apparaissent comme « étrangères » à l'institution.* »

Elle précise ce point dans un autre ouvrage¹³ « *L'enracinement de l'institution est un processus long. Il commence sous le Directoire (mais les réactions devant les levées d'hommes de la Révolution en sont la préfiguration), et il s'achève sous la troisième République. C'est aussi un processus complexe même s'il ne connaît pas de retour en arrière. Il révèle la diversité et la pluralité de la France et des Français face à cet instrument de centralisation. L'unité nationale et la volonté de l'instaurer en sont tout à la fois l'origine et la conséquence.* »

Le dispositif ne sera jamais figé au travers, notamment, de la durée des obligations militaires. Son principe n'étant jamais remis en cause de 1905 à 1995, l'évolution de sa durée servira de variable d'ajustement. La durée sera de 5 ans en 1872 puis diminuée à 2 ans en 1905 pour s'établir aux alentours des 18 mois à la veille de la guerre d'Algérie en 1950. Le principe du service étant d'avoir des hommes rappelables en cas de conflit majeur, des périodes de réserve sont obligatoires à l'issue avec des hommes rapidement mobilisables en cas de conflit. Ces réserves induiront un lien fort entre l'appelé et l'armée puisqu'il pourra être rappelé pendant 15 ans une fois son service effectué en 1872 voire 26 ans après son service en 1950.

Concernant l'attitude des décideurs militaires et comme l'a confirmé Annie Crépin¹⁴, les officiers d'active des III et IV^e République souhaitaient plutôt une armée de métier, un entre-soi des affaires militaires avec une finalité combattante.

En filigrane, le service militaire reste le marqueur de générations pour le passage à l'âge adulte avec une forte culture populaire autour de cet événement. Jaurès reprenait la phrase d'un député radical et affirmait ainsi : « *Monsieur Bersot disait : en France, on fait sa première communion pour en finir avec la religion, on prend son baccalauréat pour en finir avec les études et on se marie pour en finir avec l'amour. Il aurait pu ajouter : et on fait son service pour en finir avec le devoir militaire.* »¹⁵

¹² Annie Crépin, *La conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la république (1798-1889)*, collection Histoire, Artois Presses Université, 1998, 253 p, cité p 125.

¹³ Annie Crépin, *Histoire de la conscription*, Folio histoire, 528 p, 2009, cité p 24.

¹⁴ Entretien téléphonique en date du 30 octobre 2018.

¹⁵ Jean Jaurès, *L'armée nouvelle*, Paris, réédition, 1978, p 255 cité par Annie Crépin, *La conscription en débat*, Arras, Artois Presses Université, 1998, 253 p.

1.1.3 Des conscrits indispensables, un service qui s'inscrit dans l'imaginaire collectif au XXe siècle

Le service militaire s'est inscrit dans la durée puisqu'il est réalisé lors de quatre siècles différents (18^e, 19^e, 20^e et 21^e siècle) de 1798 à 2002, mais a été plus spécialement présent au vingtième siècle, ce qui a pu faire croire, lors de sa suspension en 1996, qu'il faisait partie de l'héritage français. Au niveau global et comme le synthétise l'annexe 3, le service militaire est peu présent et s'inscrit dans le paysage historique français au 20^e siècle. Il est ainsi réalisé 2 ans au 18^e siècle, 96 ans au 19^e, en continu au 20^e et 2 ans au 21^e.

Au 18^e siècle, il est effectué 2 ans sous des formes non universelles puisqu'il s'effectuait par tirage au sort avec des remplacements possibles par la loi Jourdan, promulguée en 1798.

Au 19^e siècle, il dure 96 ans, aboli seulement par l'article 12 de la Restauration de 1814 à 1818. Il est non universel avec le principe d'un tirage au sort lié au besoin qui sera maintenu par les lois successives : loi Gouvion Saint-Cyr, loi Niel ou loi Cissey.

Au 20^e siècle, le service national ne sera jamais aboli ni suspendu. Les guerres de masse nécessitent l'emploi de contingents nombreux en hommes. L'évolution se fait davantage sur la durée ou sur les formes de service avec notamment la loi Messmer qui fait passer le service de militaire à national avec la création d'un service de défense, d'un service de coopération ou d'aide technique.

1.1.3.1 *Le rôle des deux guerres mondiales*

Les deux guerres mondiales participeront à inscrire le service dans l'imaginaire. Jean Jaurès le conceptualisera en 1910 dans l'ouvrage *L'armée nouvelle* (cité supra) « en France tout citoyen doit être soldat, tout soldat doit être citoyen » reprenant les mots du député Dubois-Crancé de 1790.

Ce concept prend toute sa réalité à l'été 1914, lorsque la France déclenche pour la première fois la mobilisation générale :

- Le 1^{er} août, la mobilisation générale est décrétée ;
- Le 2 août, l'ordre de mobilisation est rendu public.

À l'été 1914, 3 780 000 hommes sont mobilisés. Près de 8 410 000 soldats et marins français le seront pendant la Première Guerre mondiale dont 7 % originaires de l'empire colonial français. Un lien charnel se crée entre la nation et les conscrits à cette occasion.

L'entre-deux-guerres est marqué quant à lui par quatre lois qui correspondent au réarmement allemand et à la montée du nazisme :

- La loi du 1^{er} avril 1923 : service de dix-huit mois puis deux ans et demi de réserve et vingt-quatre ans de territoriale ;
- La loi du 31 mars 1928 : service de douze mois, puis trois ans et un quart de réserve et vingt-cinq ans de territoriale. L'armée de métier est, en outre, renforcée de 100 000 hommes ;
- La loi du 13 décembre 1932 : service de deux ans, puis trois de disponibilité, suivi de deux périodes de réserve pour les inscrits maritimes ;
- La loi du 17 mars 1935 : deux ans de service, puis trois ans et un quart de réserve et vingt-quatre ans de territoriale.

La Seconde Guerre mondiale est synonyme de deuxième mobilisation générale le 2 septembre 1939, au lendemain de l'invasion de la Pologne par l'armée allemande. Cinq millions d'hommes sont mobilisés, mais seulement la moitié sert dans les unités combattantes : 700 000 sont affectés dans l'industrie, 250 000 dans l'agriculture, 650 000 aux services d'intendance et d'administration et 150 000 à des postes divers. Après la défaite française, les effectifs théoriques de l'armée d'armistice sont ramenés à 100 000 hommes et le système de conscription est abandonné par le régime de Vichy.

Cette période de guerre impose le service militaire comme le complément indispensable à la défense du territoire.

1.1.3.2 Jusqu'à la Vème République

La conscription est ensuite rétablie en octobre 1946 avec un service d'un an après la Seconde Guerre mondiale alors que le rideau de fer et les mouvements de décolonisation naissent. Le service militaire garde son importance durant cette période avec le rôle spécifique de la guerre d'Algérie.

En 1950, la durée du service militaire est fixée à 18 mois, voire 30 mois pour les appelés du contingent durant la guerre d'Algérie.

Dans le milieu des années 1950, les centres de sélection remplacent peu à peu les conseils de révision avec l'instauration des « trois jours », période au cours de laquelle sont examinées les capacités physiques et intellectuelles des appelés.

Ce siècle verra également le service profondément remis en cause par les appelés avec des manifestations dans la lignée de la guerre d'Algérie et la mise en place de comités de soldats¹⁶.

Parfois chahuté, touchant des générations entières avec les levées de masse pour les guerres mondiales et la guerre d'Algérie, il sera mis à mal par le président Chirac avec sa suspension, qui aurait pu tout aussi bien être sa suppression sans l'intervention de proches du président dont Philippe Séguin.

Enfin le 21^e siècle a vu, jusqu'à présent, le service national perdurer 2 ans jusqu'au départ du dernier appelé en 2002.

Le service national universel n'étant pas national au sens propre et non comparable avec le service militaire, il n'est pas pris en compte.

1.1.3.2.1 Tableaux récapitulatifs¹⁷

Ces tableaux synthétisent l'évolution et les variations des obligations militaires au cours des années selon la situation politique, comme évoqué précédemment.

Année	Loi/décision	Durée du service militaire	Modalités d'application
1793	Levée en masse	Non définie	Pas de modalités de renouvellement des recrues
1798	Loi Jourdan	5 ans	Première loi établissant un service militaire obligatoire Tirage au sort (selon les besoins) des recrues astreintes au service Remplacements tour à tour autorisés ou interdits
1802			Remplacements autorisés

¹⁶ Les comités de soldats ont été l'une des composantes d'un mouvement apparu dans les unités françaises au début des années 1970 qui regroupait des appelés souhaitant faire connaître ce qui se passait dans les casernes. Ces appelés réclamaient une meilleure prise en compte de la dignité humaine dans une institution très conservatrice et appliquant une justice d'exception pour les contestataires.

¹⁷ Amiral Alain Béreau, *Faut-il instituer un service civil obligatoire ?* La documentation française, Paris, Septembre 2006, 172 p, p 147.

1814	Art 12 de la charte de la Restauration		Abolition de la conscription
1818	Loi Gouvion Saint Cyr Rétablissement de la conscription	6 à 8 ans	Tirage au sort (selon les besoins) des recrues appelées Remplacements autorisés Nombreuses dispenses
1832		7 ans	
1855			Principe du paiement d'une taxe à l'État, à la place du remplacement, pour être dispensé du service
1868	Loi Niel	5 ans	Tirage au sort (selon les besoins) des recrues appelées Remplacements autorisés Pour les jeunes gens non tirés au sort (« bons numéros ») et ceux dispensés, astreinte de 5 ans dans la Garde nationale
1872	Loi Cissey	5 ans	En pratique, la durée est déterminée par tirage au sort : 5 ans pour les « mauvais numéros », 6 mois ou 1 an pour les « bons numéros ». Possibilité de se porter d'emblée volontaire pour un an avant le tirage au sort. Pas de remplacement Très nombreuses dispenses : fils uniques, bacheliers, ecclésiastiques, instituteurs
1889		3 ans	Réduction des dispenses (suppression pour les ecclésiastiques avec la loi « curés sac au dos », les instituteurs...)
1905	Loi Berteaux	2 ans	Pas de tirage au sort Pas de remplacement Pas de dispense
1913		3 ans	
1922		18 mois	
1930		1 an	
1935		18 mois	

1936		2 ans	
1946	Confirmation dans la Constitution du principe de la conscription	2 ans	Dispense pour les soutiens de famille, les pupilles de la Nation, les mineurs des houillères
1950	Loi Moch	18 mois	Pas de recours aux appelés pour les opérations armées en dehors du territoire de la République
1959	Ordonnance sur la Défense		Service « national » (et non plus militaire)
1961			Création du service militaire adapté (SMA) dans les départements et territoires d'outre-mer
1963			Reconnaissance de l'objection de conscience Création des scientifiques du contingent
1965	Loi Messmer	16 mois	Service national sous quatre formes : <ul style="list-style-type: none"> • Service militaire • Service de défense • Coopération (étranger) • Aide technique (DOM-TOM) Notion d'« aptitude nécessaire » et non plus seulement d'« aptitude physique » Institution du principe des libérations anticipées
1970	Loi Debré	1 an	Incorporation entre 18 et 21 ans (suppression du sursis au-delà, sauf exception) Ouverture de la gendarmerie aux appelés Création du service volontaire féminin
1971	Code du service national		Mise en forme de toutes les dispositions précédentes : dispenses, exemptions, sursis, libérations anticipées, volontariats...
1972	Loi portant statut général des militaires		Premier statut des militaires : les appelés sont pris en compte dans celui-ci
1976			Premier protocole de mise à disposition par le ministère de la Défense d'appelés auprès

			d'anciens ministères : « protocole anciens combattants »
1983			Création : <ul style="list-style-type: none"> • Du volontariat service long • Du volontariat service en entreprise au titre de la coopération Assouplissement des dispositions sur l'objection de conscience
1985			Création du service dans la police
1991			Protocole entre les ministères de la Défense, de l'Intérieur et de la Ville : « protocole ville »
1992	Loi Joxe	10 mois	Création du service dans la sécurité civile
1996	Décision de professionnaliser les armées		
1997	Loi Richard		Suspension du service national Mise en place du parcours de citoyenneté avec la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD)

Il faut retenir de ce tableau que le dispositif législatif, loin de rester statique vis-à-vis de la situation du pays, a évolué en permanence depuis sa création pour s'adapter à celle-ci.

Concernant plus spécifiquement l'évolution de la durée des obligations militaires depuis 1872 :

Dispositifs législatifs	Armée d'active	Réserve de l'armée d'active	Armée territoriale	Réserve de l'armée territoriale	Total
27 juillet 1872	5 ans	4 ans	5 ans	6 ans	20 ans
15 juillet 1889	3 ans	7 ans	6 ans	9 ans	25 ans
10 juillet 1892	3 ans	10 ans	6 ans	6 ans	25 ans
21 mars 1905	2 ans	11 ans	6 ans	6 ans	25 ans

7 août 1913	3 ans	10 ans	7 ans	7 ans	28 ans
1 ^{er} avril 1923	18 mois	2 ans	16,5 ans	8 ans	28 ans
31 mars 1928	1 an	3 ans	16 ans	8 ans	28 ans
17 mars 1936	2 ans	3 ans	16 ans	8 ans	29 ans
30 novembre 1950	18 mois	3 ans	16 ans	7,5 ans	28 ans
15 octobre 1963	16 mois	3 ans	16 ans	7,5 ans	27 ans 10 mois
10 juillet 1970	1 an	4 ans	Âge limite 35 ans		15 ans
4 janvier 1992	10 mois	4 ans	Âge limite 50 ans		15 ans

Le service militaire s'affirme être la première étape d'un lien avec l'armée qui est ensuite complété par des dispositifs de réserve. L'engagement militaire de l'appelé s'inscrit dans la durée, le marquant profondément.

1.1.3.3 Un ancrage dans la cinquième République et sur le modèle continental : les conséquences de la guerre d'Algérie.

Le service national est fortement lié à la cinquième République. L'influence du général de Gaulle vis-à-vis des armées s'avère essentielle lors de la guerre d'Algérie.

Suite à conflit, il réaffirme sa position face aux armées ce qui limite leur prise d'initiative ou leur volonté d'expression. Le rôle des appelés contre le putsch renforce la volonté de maintenir la conscription comme garante de l'unité nationale.

La France décide, en outre, de suivre dans les années 1980 la tendance continentale à maintenir la conscription.

Le conflit algérien constitue cependant un tournant dans l'histoire du service militaire pour de multiples raisons tant opérationnelles qu'idéologiques. Il marquera une génération entière et s'inscrira durablement dans la conscience collective. Il entraînera des conséquences législatives débouchant sur la reconnaissance du statut d'objecteur de conscience, sociétales avec la création d'un sentiment antimilitariste suite aux tortures commises et enfin idéologiques avec l'idée d'un putsch empêché par les appelés, participant au maintien de la conscription.

1.1.3.3.1 Un engagement massif des appelés, des contestations présentes

Le conflit algérien marque un tournant dans la mesure où des classes d'âges sont rappelées pour une opération officiellement qualifiée de maintien de l'ordre. Dans cette guerre, plus de 1,3 million d'appelés et de rappelés participent ainsi à ce que les autorités françaises désignent alors comme des opérations de pacification. Toute une génération de Français combatta au sein des « *troupes de secteur* » pendant 18 mois, souvent prolongés jusqu'à 30 puis 28 mois. Le gouvernement d'Edgar Faure décide, en août 1955, de maintenir 100 000 appelés sur place tout en rappelant 75 000 appelés ayant terminé leur service depuis moins de 2 ans. D'autres classes d'âges sont encore mobilisées en 1956, déclenchant des manifestations massives. À Saint-Nazaire, 6 000 ouvriers envahissent la gare et empêchent les convois d'appelés de partir. À Grenoble, où du béton est coulé dans les aiguillages, des affrontements font un mort et cinquante blessés¹⁸. Invoquant une « *sale guerre* » suite à l'utilisation de la torture dont des preuves commencent à être avérées, des mouvements de réfractaires se constituent pour ne pas participer à ce conflit dont ils ne comprennent pas l'utilité. C'est ainsi qu'en mai 1959, le mouvement Jeune Résistance est constitué. Ce mouvement d'une dizaine de membres tente d'encourager la dynamique de refus en faisant diffuser, en France même, tracts et brochures qui expliquent l'utilité de la désobéissance. La conscription prend également tout son sens d'« *impôt du sang* ». 25 000 militaires décèdent en Algérie dont 15 500 au combat ou par attentat, 65 000 sont blessés et on compte 485 disparus¹⁹.

Cette vague de contestation atteint son paroxysme le 5 septembre 1960 lors de la publication par cent vingt et un intellectuels de renom d'un manifeste dans lequel ils déclarent reconnaître le droit à l'insoumission : « *Qu'est-ce que le civisme lorsque, dans certaines circonstances, il devient soumission honteuse ? N'y a-t-il pas des cas où le refus est devoir sacré, où la « trahison » signifie le respect courageux du vrai ? Le cas de conscience s'est trouvé posé dès le début de la guerre. Celle-ci se prolongeant, il est normal que ce cas de conscience se soit résolu concrètement par des actes toujours plus nombreux d'insoumission, de désertion, aussi bien que de protection et d'aide aux combattants algériens* ²⁰. »

Le « *Manifeste des 121* » sert de détonateur à d'autres mouvements comme « *l'Action civique non violente* » qui voit le regroupement de quelques objecteurs de conscience qui demandent

¹⁸ Michel Auvray, *Objecteurs, insoumis, déserteurs, Histoire des réfractaires en France*, Stock, 1983, 440 pages, p 216.

¹⁹ *Guerre d'Algérie, combien de morts ?* mensuel 140, revue L'Histoire, janvier 1991, URL : <http://www.lhistoire.fr/ guerre-dalg%C3%A9rie-combien-de-morts>

²⁰ *Le Droit à l'insoumission, le dossier des 121*, Maspero, 1960.

« qu'il soit permis à ceux qui ne croient pas dans l'efficacité de la violence sans armes, sur les lieux du conflit de faire un véritable service de réconciliation » et « aspirant à devenir un trait d'union » entre les belligérants, ils s'affirment « prêts à constituer en Algérie une brigade de la paix. » La loi sur les objecteurs de conscience le 21 décembre 1963²¹ vient concrétiser ces mouvements.

1.1.3.3.2 Un sentiment antimilitariste

Un sentiment antimilitariste se développe suite à la conjonction de plusieurs éléments : un concept d'emploi des appelés en Algérie assez flou induisant une incompréhension, une guerre ne portant pas son nom avec le titre officiel d'opération de maintien de la paix, des exactions commises des deux côtés et enfin un fort scepticisme du contingent relatant à leurs proches leurs doutes.

Revenant sur ce conflit dans son ouvrage²², Jean Rabaut, spécialisé dans l'histoire du socialisme et cofondateur en 1959 de la société d'études jaurésiennes, parle du conflit algérien comme d'une bascule pour le mouvement des objecteurs de conscience : « *Entre-temps, l'objection de conscience, à la fois pratique et doctrinale venue de l'étranger, s'était introduite sous forme d'une éthique à résonance religieuse, puis bientôt libertaire, appuyée par des grèves de la faim. Non sélective au début, elle le devient avec la guerre d'Algérie. À cette époque, beaucoup d'objecteurs répudient le devoir militaire quand celui-ci est au service de l'oppression d'un autre peuple, surtout quand il implique la torture pratiquée sur l'ennemi, alors que, dans leur esprit, ce devoir conserve, d'autre part, toute la dignité qu'il a reconquise pendant la Résistance.* »

L'Algérie implique une prise de conscience sur l'utilisation des appelés et révèle un mal-être des militaires et particulièrement des conscrits qui ont du mal à se positionner.

1.1.3.3.3 Le cas particulier du putsch et de la semaine des barricades

Le conflit algérien est indissociable du putsch manqué du 22 avril 1961. L'imaginaire collectif retient que les appelés ont permis d'empêcher celui-ci pour des raisons idéologiques, défendant ainsi l'esprit de la nation. L'histoire est cependant plus complexe. En effet, lorsque le 22 avril 1961, des généraux voulurent soulever l'armée française pour rétablir l'Algérie française, seule

²¹ Loi n°63-1255 du 21 décembre 1963 relative à certaines modalités d'accomplissement des obligations imposées par la loi sur le recrutement.

²² Jean Rabaut, *L'antimilitarisme en France 1810-1975 : Faits et documents*, 1975, 273 p.

une fraction de régiments se mobilisa. Ces régiments étaient d'ailleurs constitués en partie d'appelés comme les 14^e et 18^e Régiments de Chasseurs Parachutistes. Ainsi « *Les fameux paras putschistes étaient à 95% appelés, officiers compris* ²³ ».

Un autre évènement moins connu exprime ce lien entre appelés et professionnels : la semaine des barricades. Celle-ci, qui dure du 24 janvier au 1^{er} février 1960, a été caractéristique de la position des appelés avec l'affrontement entre les partisans du maintien de l'Algérie comme département français défendu et les appelés provenant de la métropole. Comme le cite Philippe Lamarque, essayiste et historien ²⁴, cette semaine est évocatrice des tensions entre militaires et pouvoirs politiques, les appelés n'ayant pas de position clairement définie. Lors de ces évènements, les unités territoriales, composées à partir de classes d'âges de Français nés en Algérie, s'insurgent pour défendre ce qu'ils considèrent comme leur terre. Des combats éclatent et entraînent la mort de 14 gendarmes et 6 insurgés. Le pouvoir politique envoie alors une figure de l'armée française, le colonel Dufour, commandant le 1^{er} Régiment étranger parachutiste pour rétablir la situation. Le témoignage fourni par le Lieutenant Philippe Lavaysse, commandant une trentaine d'insurgés, éclaire le cas de conscience des militaires vis-à-vis de l'Algérie. Il rapporte le discours effectué par le Colonel Dufour aux chefs des insurgés ²⁵ : « *Patron du 1^{er} REP, je crois n'avoir plus rien à prouver en ce qui concerne mon attachement et celui de mon régiment au maintien de la souveraineté française en Algérie. Dois-je ajouter que mon épouse est née sur cette terre et que nombre de mes légionnaires y reposent. Au demeurant, je suis un soldat de la République, j'ai reçu de mes supérieurs une mission, et cette mission, j'entends la remplir. J'ai pu obtenir des autorités un sursis de 48 heures à l'intervention armée, si toutes les négociations échouent, je ferai mon devoir, mes hommes viendront à bout de cette résistance comme ils ont su le faire en Indochine, ou dans le bled algérien. Vous comprendrez pourtant et partagerez le cas de conscience qui est le mien, faire tirer sur des Français dont je partage les convictions, perdre dans un assaut qui ne peut être que victorieux des légionnaires qui ont déjà payé un lourd tribut à la cause de l'Algérie française.* »

L'attentisme est cependant plutôt de mise lors de ces évènements que cela soit au niveau des militaires de carrière que des appelés. Lassés de la guerre, les appelés savent qu'en cas de victoire du putsch, le séjour algérien se poursuivrait et compromettrait le retour aux foyers. Les conscrits lors des évènements opposèrent plutôt une résistance passive, permettant de faire

²³ Vice-amiral Antoine Sanguinetti, dans un entretien publié in *Civils, si vous saviez...* Maspero, 1977, p 169.

²⁴ Philippe Lamarque, *Les unités territoriales en Algérie (1955-1960)*, Sides, 2006, 192 p.

²⁵ Cf. *supra*, p 80.

perdre du temps aux opérations des putschistes, dans un environnement d'indécision des autorités françaises. Comme le cite Michel Auvray ²⁶ : « *Ce que les conscrits opposèrent aux ordres des factieux qui, déroutés par la défection de ralliements escomptés, avaient hésité et perdu du temps, ce fut, le plus souvent, leur mouvement de désobéissance. Pas, en tout cas, de désobéissance ouverte, collective et organisée, mais plutôt une résistance passive, facilitée par l'indécision d'une large partie du commandement et rapidement confortée par la ferme allocution radiodiffusée que prononça le chef de l'état* ».

La position des appelés lors de ces événements est plus nuancée que ne le retiennent les croyances populaires. Il ressortira cependant que les conscrits ont sauvé la démocratie, ce qui créera une défiance forte envers une armée exclusivement composée de professionnels et donc par effet ricochet un maintien de la conscription.

1.1.3.3.4 Une génération de citoyens et de politiques marquée

Le dernier aspect marquant de la guerre d'Algérie concerne les futurs hommes politiques, appelés également. Jacques Chirac en est un parfait exemple puisqu'il est chef de section dans le *djebel*, qu'il a vécu les combats et en restera marqué dans sa vie personnelle. Son rapport aux armées et à la conscription sera influencé par cette période.

Le cas de Pierre Joxe est également intéressant. Ministre de la Défense du 29 janvier 1991 au 9 mars 1993, il a effectué son service militaire de février 1958 à mai 1960 en Algérie. Engagé dans l'armée de l'Air, il est chargé de censurer *L'Écho d'Alger*, journal anti gaulliste qui relaie chaque jour des informations pouvant porter atteinte aux intérêts du gouvernement français : « *Alain de Serigny, propriétaire, directeur et éditorialiste de L'Écho d'Alger prévoit de sérieuses difficultés pour de Gaulle*²⁷ ». Il assiste également à la semaine des barricades. Revenu à Paris, Pierre Joxe restera marqué par ces événements et l'action du contingent. Comme il l'écrit page 40 : « *Heureusement, les chefs militaires putschistes surestimèrent le nombre d'officiers et de sous-officiers prêts à trahir. Quand le putsch eut lieu en avril 1961, de Gaulle prit les pleins pouvoirs en application de l'article 16 de la Constitution. L'Écho d'Alger fut finalement interdit après avoir publié en première page l'appel de Challe et des autres généraux félons. Mais ce quarteron de généraux en retraite comme de Gaulle les appela avec mépris dans son allocution du 23 avril 1961, ne fut pas écouté par le contingent ni par le gros*

²⁶ Michel Auvray, *Objecteurs, insoumis, déserteurs, Histoire des réfractaires en France*, Stock, 1983, 440 pages.

²⁷ Pierre Joxe, *Cas de conscience*, Labor et Fides, 2010, 245 pages, cité p 18.

des cadres. Dans son ensemble, l'armée a obéi à un autre général, lui-même en retraite mais élu : de Gaulle ». La place centrale de l'homme politique tirant sa légitimité de son élection restera également ancrée en lui.

Comme il l'a confié lors d'un entretien²⁸, il reste profondément influencé par cette période avec un « *contingent qui a paralysé le putsch de 1961* » et qui s'est avéré essentiel lors de l'affaire des barricades, son commandant de base a été neutralisé par les lieutenants de son unité et mis aux arrêts par ceux-ci.

André Corvoisier développe ce lien qui s'est créé sur la durée de par le volume de soldats déployés sous une autre approche, celle des officiers de réserve²⁹. Servant comme officiers en effectuant une Préparation militaire Supérieure qui a été rétablie en 1951, le nombre d'officiers de réserve (OR) accroit fortement. « *Le contingent, dont le service militaire est porté à trente mois, les disponibles et les réservistes (120 000 hommes) sont principalement encadrés par des officiers de réserve et des sous-officiers de réserve, sauf dans les unités d'intervention (Légion et Paras) qui gardent à tous les échelons leurs cadres d'active, mais acceptent quelques aspirants et sous-lieutenants de réserve volontaires. En 1954, on compte 644 sous-lieutenants et aspirants de réserve de l'armée de Terre en Algérie ; leur chiffre a décuplé en 1962, 7 044. Au total, 26 000 OR auront servi en Algérie et 150 y auront trouvé la mort. Cette « troisième génération du feu » partage les sentiments des cadres d'active avec qui elle maintiendra jusqu'à présent des contacts amicaux.* »

L'influence de ces officiers restera forte au sein de la population puisque la réduction du format des armées à l'issue de la guerre d'Algérie a pour conséquence une pléthore d'officiers de réserve. « *Les accords d'Évian, en 1962, permettent de réduire les effectifs sous les drapeaux, de ramener le service militaire à dix-huit puis à seize mois et de promulguer les lois de 1965 et 1966 sur le service militaire. Le corps des officiers de réserve devient pléthorique. En 1962, 12 000 aspirants et sous-lieutenants sont sous les drapeaux et les diverses écoles de l'armée de Terre en forment 3 500 par an ; en 1965, il n'en sort plus que 2 100. Il existe 125 000 OR, dont la moitié de plus de quarante ans, pour un besoin estimé à 50 000, soit le double des postes à pourvoir réellement.* » Ce réservoir d'officiers de réserve participe à la diffusion du sentiment militaire au sein de la population.

²⁸ Entretien en date du 24 mai 2018.

²⁹ André Corvoisier, *Histoire militaire de la France, 4 /de 1940 à nos jours*, PUF, 1997, 704 p, cité p 507.

Ainsi la guerre d'Algérie, avec notamment le putsch des quatre généraux d'avril 1961 marque fortement l'imaginaire avec un rôle glorifié des appelés lors de cet épisode de résistance citoyenne et une méfiance envers les troupes professionnelles puisque les appelés refusent de suivre la minorité des militaires voulant participer à ce mouvement.

1.1.3.4 Une décision correspondant à la norme continentale

Le contexte géopolitique est une donnée à prendre en considération, la France agissant à ce moment dans un cadre européen en lien avec ses partenaires. Elle va observer ce que font les autres pays européens et s'en servir pour une possible évolution de son modèle.

De manière générale, la France suit la tendance européenne de maintenir la conscription, se comparant au modèle allemand, s'inspirant du reste de l'Europe sans prendre la voie anglo-saxonne du « tout professionnel ».

Dans la préparation de la réforme, les exemples étrangers ont joué un rôle important comme comparatifs. Les journaux de l'époque effectuent ainsi régulièrement des reportages pour étudier ces modèles et s'en inspirer pour une évolution du modèle français.

Différentes tendances ressortent :

- le cas prédominant de la Grande-Bretagne, référence opérationnelle selon Jacques Chirac et représentant un objectif à atteindre ;
- le cas particulier de l'Allemagne, nation avec laquelle la France entretient des relations fortes et qui a des similitudes en termes de puissance économique et démographique ;
- d'autres pays ont pu également influencer comme la Suisse avec son modèle de milice ou encore d'autres pays européens.

Il semble impossible de faire l'impasse sur la défense européenne avec une mutualisation possible des effectifs, des matériels avec, *in fine*, des économies d'échelle induisant des armées réduites et donc moins d'appelés.

1.1.3.4.1 Le modèle anglais, référence opérationnelle.

Jacques Chirac dit s'être inspiré de l'exemple anglais, de son caractère opérationnel et de son fort taux d'employabilité, sans toutefois remettre la conscription en cause.

Historiquement, l'armée britannique n'a eu recours au service militaire obligatoire que durant les deux guerres mondiales et les quinze années qui ont suivi la victoire (1945-1960). Durant cette période, le pays a eu à faire face d'une part à ses engagements d'allié sur le continent et

d'autre part à la décolonisation hors d'Europe. La tradition militaire britannique est celle d'une armée d'engagés (*all-volunteer Army*) comportant les garanties de la condition militaire professionnelle, solde, retraite, logement, soins médicaux et sécurité sociale pour l'engagé et pour sa famille.

Ce modèle est régulièrement étudié depuis quelques années. Terre Magazine s'en fait l'écho dès 1992 dans le numéro 48³⁰ lors d'un entretien avec le général Peter Inge, chef d'état-major de l'armée de Terre britannique. Son adaptabilité est soulignée « *Aujourd'hui, elle doit devenir une « armée modulaire », ce qui veut dire qu'elle doit être capable d'intervenir dans l'ensemble du spectre des conflits, depuis l'aide humanitaire, le contre-terrorisme, jusqu'au conflit majeur du type Golfe* ». La question d'implantations à l'étranger est questionnée. Le général témoigne « *Concernant le problème de l'intégration à proprement dite. Là, nous devons nous assurer qu'il y a des écoles et les logements militaires nécessaires. Nous avons beaucoup travaillé là-dessus. Mais si vous êtes un commandant d'armes concerné et si vous avez un bon officier chargé des relations avec les communautés civiles, cela doit s'arranger et je ne pense pas que nous rencontrions de problème majeur en ce domaine* ».

Le Casoar s'intéresse aussi au modèle britannique sous le prisme du lien armée-nation³¹. Quatre thèmes sont étudiés : la culture spécifiquement militaire basée sur la tradition et la formation à Sandhurst, les devoirs du jeune officier au sein de son régiment et hors de son régiment dans le cas où il serait détaché, puis ses devoirs envers la société. Dans cet article rédigé par Anthony Clayton, professeur d'histoire militaire à l'Académie Royale militaire de Sandhurst, des exemples de bonnes pratiques d'une armée professionnelle sont décrits comme « *dans un autre domaine, celui de l'administration, il doit s'assurer avec soin des perspectives de carrière de ses sous-officiers pour chacun des nouveaux affectés à sa section ou son peloton.* » Ou « *durant les périodes où son régiment n'est pas en opérations, le jeune officier doit s'ingénier à lutter contre l'ennui et la monotonie.* » Avec en conclusion, un conseil « *Un soldat, dans toute armée de métier, observe son officier d'un œil beaucoup plus critique qu'un appelé (conscrit). Il exigera non seulement le niveau le plus élevé de compétence, mais aussi le respect de sa personnalité.* »

Le modèle suscite cependant des doutes. Le général Quesnot, CEMP de 1991 à 1995, soulève dans le colloque de la saint-cyrienne du 23 mai 1997 les effets d'une professionnalisation totale : « *cette conséquence est profondément ressentie dans l'armée britannique, car -*

³⁰ Terre Magazine n°48, p 16-17.

³¹ *Le jeune officier dans l'armée de métier : l'expérience britannique*, le Casoar, janvier 1997, p 33.

contrairement à ce qu'on ait dit -, car les officiers généraux britanniques avec lesquels je m'en suis beaucoup entretenu m'ont dit qu'ils ont beaucoup de difficultés avec les parlementaires qui n'ont aucune expérience militaire, je ne dis pas avec le ministère des Affaires étrangères, mais avec les parlementaires au moment des budgets en particulier. »

Le cas du nucléaire est également évoqué sous le prisme de son impact sur la professionnalisation. La Grande-Bretagne a pu servir de précurseur. Michel Auvray, historien et journaliste, précise ³² « *La Grande-Bretagne, la première, prend acte de cette mutation en renonçant au service obligatoire. La réduction très sensible du format des armées outre-Manche tient à deux motifs : d'une part, le fiasco de l'expédition de Suez (1956) a donné le signal de repli sur les îles britanniques ; d'autre part, l'introduction d'armes nucléaires dans la panoplie de l'armée anglaise s'est faite dans le cadre de la stratégie du « tout ou rien » avec une guerre totale, atomique. En 1957, Duncan Sandys, le ministre de la Défense britannique, publie un Livre blanc qui prévoit, en cinq ans, la réduction des effectifs de 690 000 à 375 000 hommes et la disparition progressive du service. Retour au mode de recrutement anglo-saxon traditionnel : le 13 mai 1963, Richard Vaughan est le dernier appelé à quitter l'armée britannique. »*

Bien qu'étudiant le modèle britannique, la France s'inspire davantage du modèle allemand.

1.1.3.4.2 Le système allemand, référence sociétale.

Le modèle allemand a été étudié par le rapport Vinçon de mai 1996 et a inspiré les recommandations de celui-ci³³.

La France et l'Allemagne ont, en 1991, un nombre d'habitants assez proche, une richesse similaire et sont toutes les deux des partenaires européens de la défense.

Cette similitude entraîne indûment une amitié, mais également une concurrence sur les armées, voire une rivalité. Rivalité qui s'inscrit dans le passé et plus particulièrement avec la guerre franco-prussienne de 1870, mais également dans le système militaire.

La finalité opérationnelle n'étant pas la même depuis la seconde guerre mondiale avec une armée allemande plus tournée sur la protection de son territoire, la taille et l'équipement de l'armée allemande seront observés attentivement par la France.

Une audition parlementaire a en effet été organisée avec le Général Joël Schweinsteiger, alors attaché de défense auprès de l'ambassade d'Allemagne en France, sur les spécificités du

³² Auvray, *Ibidem*.

³³ Serge Vinçon, *L'avenir du service national*, rapport d'information n°349, Commission des affaires étrangères, 9 mai 1996, p 136.

système allemand et notamment l'importance du service civil, « possible pour ceux qui, pour des raisons de conscience d'ordre religieux ou idéologique, ne sont pas en mesure de faire un service armé ». Les objecteurs de conscience ont constitué en 1995 près de 43,6% des appelés soit 160 000 personnes. L'attaché de défense explique ce phénomène par « une évolution à laquelle la jeunesse est en proie dans toutes les nations industrielles, dont la France, où l'engagement social jouit d'une plus grande valeur morale que le service militaire³⁴. »

Le modèle allemand a pu orienter la France sur le service civique et plus généralement les formes civiles du service national.

1.1.3.4.2.1 Les autres modèles comme source d'inspiration

Dans les années précédant la suspension du service national, des articles sont régulièrement publiés avec comme but d'analyser tant les autres armées que leur attitude face à la conscription avec un but probable de préparer un autre système.

- La Suisse et sa milice

Le rôle d'exemple de ce pays trouve son fondement dans *L'armée nouvelle* de Jean Jaurès³⁵ qui cite la Suisse en exemple de formation continue et de diffusion de l'esprit de défense au sein de la population. Il écrit dans le chapitre deux de son ouvrage « *Quelles que soient les différences politiques, sociales, morales, que l'on prétend relever entre la Suisse et la France, et que nous discuterons, il est impossible de dire que trois mois ou même deux mois peuvent suffire à la formation du soldat suisse et que deux ans sont nécessaires à la formation du soldat français. (...) Et il n'est plus permis, je pense, de railler l'armée suisse. Non seulement l'état-major allemand en a proclamé l'excellence. Non seulement M. le général Langlois a jugé utile d'aller étudier en place le fonctionnement aux grandes manœuvres, et il a porté sur elle, un jugement qui, pour n'être pas sans mélange, est cependant très favorable.* »

La répartition des activités militaires et l'absence d'encasernement tout au long de l'adolescence constituent des sources d'inspiration pour Jean Jaurès « *Dira-t-on que les citoyens suisses sont comme préparés d'avance à l'activité du soldat par cette éducation militaire qu'ils appellent en effet préparatoire et à laquelle ils soumettent les adolescents ? Dira-t-on encore qu'elle soit continuée, fortifiée, après l'école des recrues, par de sérieux exercices périodiques ? Sans doute. Mais c'est précisément parce qu'ils prennent au sérieux*

³⁴ Cf. *Supra*, cité p 138.

³⁵ Jean Jaurès, *L'armée nouvelle*, introduction de Louis Baillot, Éditions sociales, 1977, 408 p, cité p16 17.

l'armée vraiment nationale, c'est parce qu'ils n'en réduisent pas l'éducation militaire à la vie de caserne qu'ils s'intéressent à cette vaste éducation continue. L'éducation vraiment nationale et constante de l'armée dans le pays est nécessairement en raison inverse de l'importance donnée au régime de caserne. »

Il développe le lien entre école et service militaire, l'éducation physique réalisée durant l'école étant directement bénéfique pour les appelés avec un rôle prépondérant des instituteurs. « *Or on sait que l'école, en Suisse, est obligatoire jusqu'à quatorze ans. Ce sont les instituteurs, préparés à cet enseignement dans les écoles communales et aussi dans les écoles de recrues (c'est-à-dire dans les semaines en caserne) qui sont les maîtres de gymnastique ; la loi suisse avait décidé en outre en principe que, depuis la date de leur sortie de l'école primaire jusqu'à celle de leur appel sous les drapeaux, les adultes continueraient à suivre des cours de gymnastique préparatoires au service militaire et prendraient part, de dix-huit à vingt ans, à des exercices de tir. »*

La notion de milice sera régulièrement envisagée comme base de refonte du service militaire. Lors d'un échange en 1977³⁶ entre Jean-Pierre Chevènement, alors député socialiste et Pierre Messmer, ancien Premier ministre, Jean-Pierre Chevènement plaide en faveur du maintien d'une conscription de durée plus limitée, mais comportant un entraînement plus intensif. Pierre Messmer préconise, quant à lui, un système de volontariat destiné à favoriser, le service accompli, la réinsertion de l'individu.

Il reproche à Jean-Pierre Chevènement de s'inspirer du modèle suisse « *Ma critique principale porte naturellement sur votre conception militaire. Ce que vous proposez en réalité, c'est une forme moderne de milice. Votre référence à l'armée suisse n'est pas un hasard, car dès que l'on parle d'armée de milice, on pense à l'armée suisse. »* Et il développe son argument pour prouver qu'il ne croit pas à ce système dans un système français marqué par la dissuasion nucléaire. « *J'éprouve des doutes quant à la valeur dissuasive de ce système, puisque vous vous placez, comme moi, dans une perspective de dissuasion. Mes doutes sont politiques et militaires. Politiques : toute armée populaire, toute force populaire, comme vous dites, toute milice, comme on disait jusqu'alors, suppose, pour être efficace, un très haut niveau d'unanimité. Il est clair, en effet, que s'il n'y a pas une sorte d'unanimité nationale au moment où la crise éclate, la valeur de cette force populaire ou de cette milice est énormément diminuée.*

³⁶ Chevènement Jean-Pierre et Messmer Pierre, *le service militaire*, Paris, face à face Balland, 1977, 180 p, cité p 108 - 109.

Or, nous sommes obligés de constater que dans notre pays, au moment des crises, l'unanimité n'existe pas toujours. Elle a existé en 1914, à la mobilisation. Elle n'existait pas en 1939. »

La Suisse et son système de milice fait ainsi partie des pistes de réflexion d'une évolution du service militaire avec une meilleure prise en compte des réserves.

1.1.3.4.3 Les armées européennes

Toujours dans cette inscription dans la mouvance continentale, n'agissant pas seule, l'armée de Terre évoque régulièrement les autres armées de conscription pour faire évoluer son modèle.

L'armée de Terre espagnole

Dans le Terre Magazine n°43³⁷, le général de corps d'armée Ramon Porgueres Hernandez, chef d'état-major de l'armée de Terre espagnole, est interrogé sur la place des conscrits et la professionnalisation de l'armée. Il explique que le parlement espagnol a redéfini la composition de l'armée de Terre en faisant la distinction entre les militaires appelés, les réservistes et les militaires professionnels avec un taux de professionnalisation autour des 50% en l'an 2000. Le choix est fait d'accroître la professionnalisation de la Force d'Action Rapide.

L'armée de Terre italienne

Dans le Terre Magazine n°45, le général d'armée Canino, chef d'état-major de l'armée de Terre italienne explique quant à lui, les restructurations que l'armée italienne a conduit avec notamment la décision en 1986 par le ministre de la Défense d'une suppression de 16 000 conscrits en trois ans suite à des restrictions financières. Il évoque l'expérience du Golfe avec la nécessité d'un contingent de volontaires entraînés, disponibles et acceptant spontanément l'idée de risque.³⁸

L'Europe de la défense en fond comme notion embryonnaire

Cette période est également marquée par la construction de la défense européenne avec l'axe franco-allemand, le but avoué étant de mutualiser certaines compétences et missions comme la garde des frontières, la création d'une capacité de projection complémentaire à l'ONU et l'OTAN. Cependant, il n'existe ni volonté ni projet de créer une armée européenne d'appelés.

³⁷ Terre Magazine n°43, p 11.

³⁸ Terre Magazine n°45.

En conclusion, l'influence des autres pays européens a pu jouer à la marge pour influencer sur le service militaire. La France s'inscrit dans une tendance européenne de maintien de la conscription. Ainsi au 31 décembre 1995, le service militaire est encore appliqué dans la plupart des pays de l'Union européenne.

Pays	Durée
Allemagne	10 mois à partir du 1 ^{er} janvier 1996
Autriche	8 mois
Belgique	Armée professionnelle depuis le 1 ^{er} mars 1995
Danemark	4-21 mois
Espagne	9 mois
Finlande	8 à 11 mois
France	10 mois
Grande-Bretagne	Armée professionnelle depuis 1963
Grèce	17 à 21 mois
Irlande	Armée professionnelle
Italie	12 mois
Luxembourg	Armée professionnelle
Pays-Bas	9 mois (en voie d'abandon)
Portugal	12 mois
Suède	11 mois, aboli en 2011

Source : *La défense de la France après la guerre froide*³⁹

1.1.4 L'influence des appelés

Un autre acteur a contribué au mythe du service militaire et à le rendre difficilement transformable, l'appelé lui-même. En développant une symbolique propre, en créant ses rites, en relatant, en enjolivant parfois, leur service puis en assurant un lien avec les militaires de carrière, il a un rôle essentiel dans l'image populaire de l'appelé.

³⁹ *Ibidem*, p 316.

1.1.4.1 Un rite initiatique des appelés non partagé par les militaires de carrière

Les appelés ont créé leurs propres rites, différents pour la majorité de ceux des militaires de carrière.

1.1.4.1.1 Les rites spécifiques des appelés

L'objectif de cette partie est d'étudier les étapes emblématiques du service militaire qui marqueront profondément l'appelé, car celui-ci est perçu comme un rite initiatique de passage à l'âge adulte. Il se compose tout d'abord de la conscription, recensement d'une classe d'âge qui va être appelée sous les drapeaux, puis du service à proprement parler. L'armée endure et transforme les appelés en « hommes » comme l'explique Marc Bessin : « *Le service militaire occupe une place essentielle dans la représentation sociale et affective des Français, car il repose sur un certain nombre de rites qui lui ont permis de se maintenir au-delà de son efficacité opérationnelle*⁴⁰. »

1.1.4.1.2 La conscription

Le rite du service militaire débute dès la conscription, phase de recensement des jeunes hommes aptes à servir.

Michel Bozon, anthropologue de formation, sociologue, directeur de recherche à l'institut national d'études démographiques de Paris, relate dans son ouvrage⁴¹ portant sur la période 1850 - 1950 le cérémonial de la formation de la classe avec la conscription qui avait un caractère périodique comme Noël et Pâques. Ce moment est très important, car « *Une fois sa jeunesse enterrée, on ne revient pas en arrière. On n'est conscrit qu'une fois, c'est irréversible* ». Des codes et règles sont institués pour la formation de cette classe. Ainsi « *quand les aînés partent pour le service militaire (en octobre ou décembre de l'année de leur vingt ans), ceux qu'on appelle depuis un an les sous-conscrits peuvent leur succéder. Ils ont désormais le droit de se faire appeler « conscrits ». Leurs prédécesseurs transmettent ce droit, sous forme d'un objet qui symbolise la continuité du sexe fort et qu'ils remettent au cours d'un banquet commun*⁴². »

Les conscrits ont leurs attributs comme un drapeau et un porte-drapeau avec lesquels ils paraded dans les villages, devant l'église le jour de la messe des conscrits. Ce drapeau à franges d'or comprend en lettres brodées et dorées l'indication de la commune et la classe des jeunes

⁴⁰ Marc Bessin, *Autopsie du service militaire 1965-2001*, Collections Mémoires, 2002, 205 p.

⁴¹ Michel Bozon, *Les conscrits : arts et traditions populaires*, bibliothèque Berger-Levrault, Nancy, 1981, 156 p.

⁴² Cité *supra*, p 48.

conscrits, parfois même la devise ou les armes de la commune. Les conscrits participent à l'animation de la commune et créent un lien avec celle-ci, lien qui durera et expliquera l'attachement des habitants et des élus locaux à la conscription.

Comme l'affirme Michel Bozon, « *tout ce cérémonial de l'année de conscrit facilite ainsi le passage de l'adolescence à l'âge adulte plutôt qu'elle ne prépare psychologiquement au service militaire, comme on le supposerait au premier abord. Elle constitue la clôture et le couronnement de la jeunesse de l'individu masculin, en même temps que ses premiers pas hésitants dans l'âge adulte* ».

Le conscrit commence à prendre ses distances avec sa famille en rejoignant sa classe et en participant à des activités communes. Mais pour vraiment rejoindre la communauté des hommes, il faut effectuer le service.

1.1.4.1.3 L'accomplissement du service

Cette étape fait passer le conscrit à « *bleu* ». Elle comporte ses rites et ses codes. Le régiment d'infanterie occupe une place à part dans l'imaginaire collectif. Arme de terrain, tournée vers l'opérationnel, mais ne nécessitant pas de savoir-faire spécifiques, elle a toujours recruté les appelés ne pouvant pas rejoindre une spécialité plus technique et n'ayant pas d'appuis pour se faire exempter. Les classes populaires y sont ainsi surreprésentées. Une hiérarchie parallèle à celle des soldats professionnels a ainsi pu se constituer, propice à faire vivre aux « bleus » ce qu'ils ont eux-mêmes connu.

La « *foire aux bestiaux* » illustre ces rites. Elle avait été imaginée vers 1889 par des appelés, paysans beaucerons, qui s'étaient inspirés des scènes de foire. Les appelés sont ainsi rassemblés et comme le rapporte Michel Bozon : « *Ils s'amusèrent alors à nos dépens, nous considérant comme des animaux sur un champ de foire. Les uns nous ouvraient la bouche, nous regardaient les dents, en criant à leurs compères : mais c'est une vieille jument que tu veux me vendre !* »



Des conscrits en 1936 : un rite initiatique populaire qui sera régulièrement repris dans la culture française⁴³.

Faire son service signifie ainsi devenir citoyen et s'avère être une étape dans la construction du jeune français. Le livret de l'exposition sur le service national qui a lieu à Vincennes⁴⁴ relate « *Au fur et à mesure que le service militaire se généralise, il devient une étape cruciale dans le parcours des jeunes Français. Le service national, « agent de virilisation, de socialisation et de civilisation » (Annie Crépin) permet au conscrit d'accéder à la condition d'« homme fait » et de citoyen, conscient d'appartenir à une communauté nationale.* »

Partis « *garçons* », ils seront considérés comme des hommes à leur retour. La transformation est d'ailleurs réelle puisque les mois passés sous les drapeaux auront des répercussions physiques, sur les habitudes corporelles et leur allure. Au niveau mental, le service est pour beaucoup l'occasion de voir du pays en servant dans des unités situées hors de la métropole. Mais le service, par sa difficulté, est également supposé donner au conscrit le sens des responsabilités que la famille, le village et la société attendent du citoyen revenu de son service militaire.

⁴³ Photographie issue du site internet de l'association d'histoire locale "Les Amis de Léo" de St Léger sous Cholet, URL : <http://www.stleger.info/jours/feteslaiques/conscrits.htm>

⁴⁴ *Le service national : deux siècles d'histoire française. De la conscription au parcours citoyen*, Service historique de la défense, 2019, 79 p, cité p 46.

Au sein de l'armée de Terre se diffusent lors du service les règles d'hygiène, participant ainsi à l'éducation et l'encadrement social de la population. L'uniformisation se traduit quant à elle par l'habit et la coiffure dans une communauté fortement hiérarchisée. La dimension guerrière est présente par le maniement des armes et l'instruction de la violence légitime exercée par les armées.

C'est enfin l'endroit où, en plus de la cohésion qui se crée entre compagnons d'un régiment, se forge un sentiment d'appartenance à une communauté nationale, par l'hommage au drapeau et à l'hymne national.

Le livret d'accueil destiné au jeune appelé, *Tu es soldat*, de 1955 développe cet aspect ⁴⁵ :

À la caserne, tu vas devenir un homme. Jusque-là les filles ne te prenaient pas au sérieux, et ta mère te considérait toujours comme un enfant. Quand tu iras chez toi en permission, en tenue militaire, et que tu parleras mariage, on ne te rira plus au nez, parce que tu seras soldat et que tu seras devenu un homme.

Être soldat, c'est bien autre chose que porter la tenue militaire : c'est d'abord apprendre à se servir des armes et pour cela s'assouplir, se dégorger, faire du sport. Les sports exigent une stricte discipline, le respect et l'obéissance qu'on doit au moniteur, au capitaine de l'équipe.
(...)

Je ne te dirai pas que tout est agréable à la caserne ; les revues, les gardes, les corvées n'ont rien de réjouissant, mais puisqu'il le faut, mieux vaut l'accepter de bonne humeur. D'ailleurs, ce que l'on trouve ennuyeux, si on s'applique à le bien faire, paraît déjà beaucoup moins ennuyeux.

L'exercice quand il gèle, quand il fait chaud, n'est pas très drôle, mais un soldat doit être endurant, résistant et rien n'est plus sain que l'exercice en plein air par tous les temps.

Il faut que tu saches qu'en apprenant ton métier de soldat, tu améliores ta santé. Tu sortiras du régiment plus costaud que tu n'y étais entré, tu le constateras toi-même. À ton arrivée, on t'a pesé. Tu faisais, je suppose, 64 kilos. Au bout d'un mois, on te pèsera à nouveau, tu auras perdu un ou deux kilos, parce que tu n'étais pas habitué à la vie active, méthodique, aux exercices violents. À la fin du deuxième mois, tu auras regagné un kilo, puis tu en gagneras encore deux ou trois, jusqu'à ce que tu trouves ton équilibre physique, ton poids normal d'homme en parfaite santé, qui correspond à ta taille. Tu seras alors « dans ta meilleure forme » comme disent les sportifs.

⁴⁵ *A la caserne, tu vas devenir un homme*, extrait de *Tu es soldat*, livret d'accueil destiné au jeune appelé, SHD, 96 p.

Pour le moment, tu ne penses pas à cela, tu as le cafard et tu te demandes pourquoi tu es ici alors que tu serais mieux chez toi.

À la caserne, tu vas devenir un homme,

Extrait de *Tu es soldat*, livret d'accueil destiné au jeune appelé

Le service militaire est une étape dans la construction du citoyen et de l'homme au sens viril du terme. Il s'impose dès lors comme une étape indispensable du parcours de vie.

1.1.4.1.4 La cocarde et le Père Cent

Une fois le service entamé, des rituels sont mis en place :

- Le Père Cent : une tradition impose qu'on organise une fête cent jours avant la fin du service des recrues. Quelques semaines auparavant, un faire-part humoristique est envoyé à la famille, amis, villageois... pour recueillir un peu d'argent. Le Père Cent est la fête par excellence des « *Libérables* », qui a lieu à cent jours de la fin du service militaire. Le Père Cent est également symbolisé par une expression d'origine plus récente, « *Vivement la Quille !* » apparue vers 1936. Cette expression a pour origine « *quiller* » (pour quitter) ou « *La Quille* » donnée au bateau qui ramenait en métropole les forçats du bagne de Cayenne ;
- La cocarde du conscrit marque l'appartenance à une classe et est personnalisée par ville ou village.

Le jeune homme, au travers de cette initiation à la vie militaire, qui se rapproche en partie du bizutage scolaire, passe d'un statut de conscrit qui lui permet de s'amuser autour d'un humour potache au statut de bleu ou d'appelé dans lequel il doit se plier à la discipline.

Ces rituels sont largement suivis. Comme le confia un ancien appelé instructeur ⁴⁶ :

« En ce qui me concerne, je pense que les encadrants de l'époque appréciaient plutôt ces moments/symboles qui finalement étaient des moments de traditions. Les périodes de la quille étaient un peu redoutées, mais étaient des moments festifs et nous ne rencontrions pas de problème du tout comme c'est le cas actuellement. Ces traditions étaient plus ou moins suivies. Je me souviens que mes camarades au 92^e RI avaient bien fêté la quille, mais moins le Père

⁴⁶ Entretien en date du 3 février 2020.

Cent. La bascule (dépassement du temps d'appelé de la moitié) était lui, très prononcé. En revanche, les engagés ne participaient pas. »

Sergent appelé Fabien Ferreira

Appelé en 1994 au 110^e Régiment d'infanterie

Entretien en date du 3 février 2020

Ces rites folkloriques sont spécifiques aux appelés et ne sont globalement pas partagés par les engagés pour diverses raisons.

1.1.4.2 L'illusio combattant en partage

Tout d'abord, la plupart des rites ont lieu avant le service militaire obligatoire comme la cocarde.

Ensuite, les militaires de carrière ont construit leur mythe propre lié à leur école de formation initiale excluant d'emblée les appelés qui ne pouvaient pas accéder à ce dénominateur fort. Le cas des saint-cyriens est évocateur. Ces officiers occupant les plus hautes responsabilités ont ainsi leur rite propre comme le 2 S, bataille d'Austerlitz commémorant les premiers saint-cyriens morts au combat en 1805 sous Napoléon : leur tradition veut qu'ils se rassemblent ensemble, quel que soit le lieu dans le monde.

Enfin, l'idéal combattant apparaît être la norme commune. Dans les entretiens menés ou les ouvrages évoquant le métier de militaire, il apparaît clairement que le mythe combattant prend toute sa place, excluant les appelés qui sont peu concernés par les opérations à l'étranger à partir des années 1990 avec la multiplication des missions en Afrique et dans les Balkans . Même si tous les professionnels n'ont pas vocation à être projetés, ils gardent l'espoir au travers d'un changement d'unité d'un départ en projection. Reprenant l'expression de Pierre Bourdieu, Christel Coton, maître de conférences à la Sorbonne spécialiste de la démographie et de la sociologie, nomme *l'illusio combattant*.

1.1.4.2.1 L'idéal combattant des professionnels

Comme elle le définit à propos de la valorisation de la finalité opérationnelle : « *Quoi qu'il en soit, même si les unités combattantes sont bien moins nombreuses que les unités de soutien, et bien que la carrière militaire elle-même apparaisse autant voire plus marquée par des pratiques bureaucratiques que des par des engagements proprement combattants et*

opérationnels, ces derniers sont pourtant présentés comme le cœur du métier, et ce à quoi tout membre de l'institution, et en particulier tout officier digne de ce nom, doit nécessairement aspirer ⁴⁷.»

Il se met en place ce que Pierre Bourdieu appelle l'illusio propre à un champ ou à un univers social donné. Selon Chrystel Coton, « *il s'agit de cette forme d'engagement toute particulière qui animerait les agents sociaux et que Bourdieu voit nécessairement adossée à des faits de croyance qui leur permettent tout autant d'agir que de croire en la validité du jeu qu'ils mènent dans les différentes sphères de leur existence. L'illusio - et en premier lieu l'ensemble des dispositifs institutionnels qui lui sont associés - détermine ce qu'il faut considérer comme digne d'intérêt ou, au contraire, ce (et ceux) qu'il est possible de renvoyer dans les marges de l'indigne.* »

Le référentiel commun dont sont majoritairement exclus les appelés est l'illusio combattant, entraînant une rupture ou une incompréhension avec les professionnels.

1.1.4.2.2 Le rôle essentiel des VSL ou pelotons de gradés

Les pelotons de gradés ou des volontaires service long (VSL), effectuant un service plus long et occupant parfois des fonctions d'encadrement, ont pu assurer un lien entre appelés et engagés avec en point commun en tant que VSL d'avoir la possibilité de partir en opérations.

Selon le sergent Ferreira, « *En tant que VSL, nous gardions non pas nos traditions, mais les traditions des appelés. Néanmoins, les cadres engagés nous faisaient partager les moments de convivialité auxquels les autres appelés ne participaient pas.* »

Il complète : « *de mémoire, c'est vrai que les sergents (professionnels) étaient quand même beaucoup plus tournés vers les traditions de ce que l'on appelle le militarisme aujourd'hui. Cela s'appelait et devait toujours s'appeler du comportement militaire, car à mon avis, les mots ça donne du sens !* »

Le contrat VSL étant souvent signé en vue de partir en opération, le dénominateur commun devient la mission.

Des souvenirs communs se créent ainsi. Dans l'ouvrage « *Paroles de soldats* »⁴⁸, Michel, chef de peloton d'appelés volontaires pour les actions extérieures, explique ce processus

⁴⁷ Chrystel Coton, *Officiers : des classes en lutte sous l'uniforme*, L'ordre des choses Agone, 2018, 278 p, cité p 100.

⁴⁸ Hubert Le Roux, Antoine Sabbagh, *Paroles de soldats : les français en guerre : 1983-2015*, éditions Tallandier, 2015, cité p 141.

d'amalgame entre appelés et professionnels autour d'un objectif commun, la projection en Bosnie. *« Je suis arrivé à Verdun au début de l'année 1993. J'étais lieutenant, chef de peloton de chars. Six mois plus tard, mon chef de corps me dit : « Voilà, on nous demande de projeter en Bosnie un peloton de transport qui n'a rien à voir avec les chars. Un peloton d'appelés. »* Les appelés ne partaient pas en opération extérieure. Mais ceux qui voulaient pouvaient, tout en restant appelés, signer un contrat d'appelés volontaires pour les actions extérieures.

Cette projection d'appelés ne se fait pas dans le cœur de métier puisque la mission n'est pas liée à la spécialité du régiment, à savoir le combat blindé. On peut dès lors penser que les appelés sont choisis pour des missions secondaires, non combattantes.

Ces missions se répètent parfois *« Au régiment, on avait déjà un escadron d'engagés qui venait de partir en mission en Bosnie-Herzégovine, sur la Krajina. »* Le processus d'acculturation est intéressant à noter puisqu'il s'inscrit sur un temps long avec comme priorité la cohésion. *« J'avais six mois pour monter un peloton et près de quatre-vingts volontaires. On a repris toute la formation du combattant depuis le début et pendant six mois, on a vécu en autarcie complète au sein du régiment. L'objectif était qu'on vive dans notre coin et qu'on forme un groupe avec une forte cohésion. »* La sélection est réelle : *« À la fin, j'avais sélectionné quarante-deux appelés, quarante soldats, deux sous-officiers. »* Et la qualité présente : *« Les appelés étaient jeunes, dix-huit à vingt-deux ans, plus de 50% étaient bacheliers, mais au bout du compte, cela a fait un peloton d'une qualité assez rare. »* Cette qualité se traduit sur le comportement opérationnel des appelés sur la mission : *« Ils (les appelés) sont un peu partis dans cet état d'esprit (la défense des opprimés), pas pour défendre la France, mais une vision de valeurs de l'humanité. J'ai vraiment apprécié leur qualité. Ils sont restés coupés de tout pendant des semaines, sans avoir la possibilité de communiquer avec leurs familles, en continuant à faire le boulot dans des conditions particulièrement dures. Physiquement, ils m'ont épaté. »*

Une comparaison est établie avec les professionnels : *« Beaucoup de mes camarades sont venus me voir pour me dire : « Tes soldats se tiennent remarquablement, ils sont toujours propres, disciplinés, rigoureux... »* De manière plus personnelle, le lieutenant conclut son propos par son ressenti : *« Et pour moi, la plus belle expérience de tout ce que j'ai vécu en Opex, c'est la relation avec ces appelés, ils ont été extraordinaires. Je n'ai pas eu la même satisfaction avec mes professionnels. Je ne faisais rien, mais ils avaient la volonté d'être comme cela. »* Même si ces propos ont été recueillis plus de vingt ans après, le 21 mars 2014, avec une vision altérée voire enjolivée de la réalité d'alors, elles confirment la qualité de ces appelés en opérations.

Cependant, hors *illu* combattant ou missions permettant un mélange, il apparaît que le rituel des appelés n'était que peu partagé par les professionnels.

1.1.4.2.3 Un dénominateur : le régiment et ses symboles associés

Il existe un dénominateur partagé entre militaires, celui du régiment ou de l'unité. Creuset de formation, organe représentant l'appartenance commune et partagée, les appelés tout comme les professionnels partagent une forme de fierté à appartenir à une unité. Comme le relate le sergent Ferreira « *À mon niveau, je me sentais membre d'un groupe qui était celui de mon unité et je portais avec une certaine fierté l'insigne de mon unité que j'ai toujours conservé d'ailleurs tout comme le béret.* »

Au niveau même de la représentation symbolique, tous les militaires portent le même insigne régimentaire alors que les grades divers peuvent entraîner une distanciation entre militaires.

Cette notion de régiment est déclinée au sein de la compagnie ou de la section avec un sentiment d'appartenance réel. Les appelés, tout comme les autres membres du régiment ou de l'unité, participent aux activités marquant la vie de l'unité : rassemblement, manœuvres, cérémonies, activités cohésion... L'appartenance à un corps crée ce lien commun.

Les symboles propres à ces unités participent à ce dénominateur commun autour d'une certaine fraternité d'armes. Les parachutistes vont ainsi se retrouver autour de la spécificité du parachutisme militaire avec comme symbole partagé le béret amarante et se regrouper autour de la fête de la Saint-Michel, saint patron des parachutistes. Les chasseurs alpins se retrouveront au sein de la notion de montagne et des symboles comme le béret alpin et la fête de la Saint-Bernard. Comme le confia Frédéric Joury, instructeur d'appelés au sein d'un bataillon de chasseurs alpins « *l'exigence de la montagne permettait d'abolir les distinctions entre appelés et professionnels pour se retrouver autour de la notion de chasseurs alpins.* »

Ce sentiment d'appartenance à l'unité se crée dans un endroit spécifique, la caserne.

1.1.4.3 Dans un lieu spécifique : la caserne

La caserne joue un rôle important, car elle agit comme un espace de socialisation et occupe un rôle spécifique dans l'imaginaire collectif.

1.1.4.3.1 Un outil d'implantation des militaires sur le territoire, un diffuseur de l'unité nationale

L'implantation des casernes au XIXe et XXe siècle, en réponse aux besoins d'accueil des conscrits, modifie l'espace urbain, tant par la construction de bâtiments fonctionnels que par le

besoin d'espace pour les manœuvres. Ces infrastructures s'accompagnent de la modification des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, de la transformation du réseau routier, ainsi que de l'évolution du tissu économique (commerces, cafés...) et social (familles d'officiers et familles de troupiers). De plus, les casernes permettent l'implantation des forces militaires sur le territoire.

Historiquement, au XVIIe et XVIIIe siècle, les gens de guerre étaient casernés chez les habitants de la ville ou du bourg où résidait temporairement leur unité. C'est sous Louis XIV que les premières casernes, simples bâtiments puis enceinte de bâtiments militaires sont construites, essentiellement dans les places fortes surveillant les frontières. Mais c'est avec le service militaire que le concept de caserne trouve son plein développement.

L'évolution des armes et la création de l'armée de l'air en 1934 impliquent des casernes avec de plus en plus d'espace. La formation ne se fait plus seulement dans la cour, mais aussi sur des terrains d'exercice dédiés : pistes à chars, polygones de tir, parcours du combattant, hangars et pistes d'envol... La mécanisation de l'armée réclame notamment la création de garages et d'ateliers de mécanique.

Après la Seconde Guerre mondiale, la caserne voit les différentes activités réparties en zones séparées et dont les logements correspondent aux normes du confort moderne. La caserne se voit donc confier deux rôles : lieu de concentration des forces militaires, elle est aussi un lieu de vie, d'apprentissage et d'éducation de la citoyenneté tout en étant intégrée à un territoire. Elle est ainsi indissociable du service militaire.

1.1.4.3.2 Un diffuseur de l'unité nationale et de l'instruction publique

Michel Auvray⁴⁹ développe ce point et démontre que la caserne fut « *l'une des matrices de l'unité nationale, creuset de l'école publique. Mais aussi symbole d'égalité, consécration du régime républicain. Et consécration de virilité puisque les femmes en étaient exclues.* »

Ce rôle dévoué à la caserne naît suite à la guerre franco-prussienne de 1871. En 1872, les partis politiques espéraient que l'armée contribuerait à la régénération morale du pays, les conservateurs visant à combattre le « relâchement » des mœurs tandis que les républicains aspiraient à faire de la caserne l'axe d'une diffusion de leur idéal. Pour les uns et les autres, l'institution militaire devait entraîner physiquement les conscrits, mais aussi intellectuellement les instruire et socialement les éduquer.

⁴⁹ Michel Auvray, *l'âge des casernes : histoire et mythes du service militaire*, Éditions de l'Aube, 1998, 326 p.

Jean Jaurès, alors jeune député républicain, publie ainsi un article dans la Dépêche de Toulouse intitulé *En revenant du régiment* où il décrit le rôle du régiment et de la caserne. « *En même temps qu'il est une grande école patriotique, le régiment est une grande école patriotique, le régiment est une grande école républicaine. Le monde de l'armée, monde ardent et jeune, ignore la puissance des écus ; il est soumis non à la hiérarchie de la fortune, mais à la hiérarchie du mérite* ».

1.1.4.3.3 Le rôle spécifique de la caserne d'infanterie

Le lieu de référence devient la caserne d'infanterie dont le modèle est élaboré en 1874. Il imprègne l'imaginaire et devient, pour des générations, le stéréotype de l'espace militaire.

Construite pour loger, au début de la III^e République, 200 000 hommes et 40 000 chevaux supplémentaires, conséquence de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement et de celle du 24 juillet 1873 sur l'organisation de l'armée, elle se traduit par des modèles types de caserne : un bâtiment pour un bataillon, avec deux étages pour la troupe, desservis par quatre escaliers. Le matériel est conservé au rez-de-chaussée et les combles mansardés sont aménagés pour accueillir les réservistes. Pour Michel Auvray en « *symbolisant l'armée, elle incarne la République au même titre que la mairie et l'école communale* ». Monde clos, séparé par des enceintes de la société civile, elle représente l'union du régime démocratique et de l'institution militaire.

Personnifiant le service militaire, les opposants s'en prennent d'abord à la caserne et l'encasernement et *a contrario*, les partisans valorisent la caserne et le mode de vie qu'elle suppose.

Les opposants du service militaire dénonceront cette prison qu'est la caserne. Dans son pamphlet *Tuer le service militaire*, Édouard Ballot, 25 ans, appelé au début des années 1990⁵⁰, compare la caserne militaire à une prison. Après avoir indiqué que l'appel est un ordre qui ne repose pas sur un choix individuel, il indique que les appelés sont des hommes en prison et les compare à des détenus.

« *Dès lors, comment s'étonner que l'appel sous les drapeaux de la nation ait toujours été un appel à la désertion ? Aujourd'hui, plus que jamais : oui près de la moitié des hommes font en sorte d'échapper au service militaire ; plus le niveau d'études des appelés s'élève, plus la*

⁵⁰ Édouard Ballot, *Tuer le service militaire*, Éditions les belles lettres, 1993, 178 p.

désertion est importante ; elle est totale, dans certains cas. Pour les autres, pour ceux qui se sont résignés à purger leur peine de prison pour n'avoir commis aucun crime doit-on attendre d'eux des miracles ? Un prisonnier est-il prêt à défendre, quitte à en mourir, ceux qui l'ont jeté en prison ? Les appelés sont aussi des déserteurs : ils sont là, tout en n'ayant qu'un souhait : ne pas y être. »

Comme nous l'avons démontré, la caserne joue un rôle particulier dans la construction des appelés et ce lieu sera régulièrement évoqué dans leurs souvenirs.

1.1.4.4 La place de la culture populaire dans l'entretien du mythe du service national : un imaginaire collectif omniprésent

En plus des récits des appelés et des cadres, la culture populaire est venue renforcer cet aspect mythique du service en diffusant un message : le service militaire bien qu'imparfait permet de passer à l'âge adulte et est un marquant de vie.

1.1.4.4.1 Un entretien par les médias

La chanson populaire s'est emparée en premier du thème du conscrit. Celle-ci a permis de rendre le service militaire familier à tous.

Ci-joint une liste non exhaustive :

- «*Le déserteur*», de Boris Vian, chanson sortie le 7 mai 1954 (jour de la défaite de Diên Biên Phu) : une lettre adressée au président de la République, longtemps interdite sur les ondes. La fin du texte a donné lieu à des discussions passionnées, pour savoir si le déserteur était résolument désarmé ou plutôt vengeur : Boris Vian chantait initialement «*Prévenez vos gendarmes/ Que j'emporte des armes/ Et que je sais tirer*», paroles auxquelles Mouloudji, premier interprète, aurait préféré une version plus neutre, qui s'est finalement imposée : «*Prévenez vos gendarmes/ Que je n'aurai pas d'armes/ Et qu'ils pourront tirer*» ;
- «*Le parachutiste*» (1972) où Maxime Le Forestier relate un service militaire mal vécu dans les troupes aéroportées ;
- «*La mauvaise réputation*», où Georges Brassens évoque «son lit douillet», préféré à la «musique au pas» du 14 juillet. Brassens s'est expliqué sur son antimilitarisme le 14 mars 1975 en compagnie de M. Charles Hernu (spécialiste défense de l'ancien PS) et du général Bigeard (parachutiste, devenu homme politique) : «*J'aime la France, pas la*

patrie», leur lança-t-il, jugeant que, dans la Marseillaise, «*la musique est pas mal, mais les paroles très discutables*» ;

- Hélène Rollès : *Un an d'armée* (1994) évoquant la séparation de jeunes amoureux durant la période du service militaire ;
- Les Kro Men : *Face à l'armée* (1996) évoquant la perte de temps, la soumission et le peu d'argent que représente la solde ;
- Partenaire particulier : *L'armée* (1988) évoquant la soumission des appelés aux cadres militaires.

Les dessins ou caricaturistes se sont également emparés de la thématique comme la caricature *infra* qui souligne la différence de volontarisme pour le service militaire selon que l'on y soit éligible ou non.



Les appelés eux-mêmes ont témoigné des bienfaits du service militaire.

1.1.4.4.2 Par les appelés eux-mêmes

Les témoignages des appelés mettent en avant les valeurs du service militaire pour les jeunes générations.

Lors d'un entretien⁵¹, Thierry Rummel revient sur son service militaire en décembre 1982 au 12^e Régiment d'artillerie d'Oberhoffen : il s'engage comme VSL pour partir au Liban et retourne à la vie civile en décembre 1986. Il continuera dans la réserve jusqu'en 1995.

⁵¹ Entretien en date du 22 mai 2018.

À la question posée sur les apports du service militaire, sa réponse met en avant l'acquisition de compétences.

1. Quels étaient selon vous les apports du service national ?

Le service national a été un moment important dans la vie de toutes les personnes qui l'ont effectué. Il nous a obligés à sortir de nos zones de confort et à vivre en communauté. Certains y ont appris à lire, à écrire, à compter. D'autres y ont découvert la rigueur, la discipline, l'hygiène. Se surpasser physiquement à travers les activités sportives (ex : apprendre à nager), le parcours du combattant, les manœuvres était un challenge pour nous tous et on en parle encore aujourd'hui. Les différentes formations : permis de conduire, secourisme, topographie, etc. Ont été très bénéfiques à bon nombre d'entre nous. La partie santé n'était pas à négliger par la mise à jour de nos vaccinations.

Le service national a permis d'entretenir des liens armée-nation très fort. Nous avons tous découvert d'autres régions et beaucoup d'entre nous y ont trouvés leurs futures épouses...

2. Que vous a apporté votre service dans votre carrière professionnelle ?

À ce jour je suis responsable de deux secteurs de production pour un effectif de 80 personnes. L'expérience acquise au 12^e RA a forgé mon caractère et me sert au quotidien pour les prises de décisions dans ma vie professionnelle ou lors des opérations de secours.

Je considère mon personnel comme ma famille et on atteint nos objectifs ensemble.

Cette attitude devient très rare de nos jours...

Ayant formé les appelés au secourisme, j'ai intégré en 1986 les Secouristes Croix Blanche de Haguenau.

Depuis j'œuvre en tant que moniteur national et cadre opérationnel sur de nombreux dispositifs de secours.

En avril 2009 j'ai eu la responsabilité de gérer le dispositif de premiers secours au hall Rhénus de Strasbourg pour la venue du Président des États-Unis. Mr Obama et son épouse sont venus dans le cadre d'un échange avec plus de 4 000 jeunes Européens avant le sommet de l'OTAN qui fût fort agité.

J'ai donc eu le privilège après Beyrouth de travailler à nouveau avec les Américains. Cette expérience unique et l'excellent travail effectué m'a valu à moi et mon équipe des remerciements appuyés du Consul Général des États Unis d'Amérique de Strasbourg.

Après déjà 32 ans de bénévolat et de service, je commence à former la relève qui ne se bouscule malheureusement pas au portillon...

Depuis mes 18 ans, je suis au service de mon pays et de la population.

3. Pensez-vous qu'il soit opportun de remettre un service national ?

Oui. Le service national manque cruellement. Les jeunes hommes d'aujourd'hui sont plus que réticents pour la prise de responsabilités..., beaucoup n'ont pas le goût de l'effort. Aujourd'hui ce sont les femmes les plus courageuses et cela dans beaucoup de domaines.

Pour exemple dans mon association, deux femmes sont parties à la Gendarmerie, une à la Police cette année...

Thierry Rummel

VSL au 12^e Régiment d'artillerie d'Oberhoffen

Entretien en date du 22 mai 2018

Cette représentation populaire aura permis d'entretenir ce sentiment et ce lien avec le service militaire, rendant difficile de s'attaquer à celui-ci.

Le service militaire fait ainsi partie du legs historique français ce qui a donné l'impression d'être un acquis qui ne sera pas remis en cause, ni par les hommes politiques ni par la société française.

1.2 Un contexte stratégique en évolution, fragilisant le service national

Comme étudié précédemment, le service militaire a perduré pendant près d'un siècle depuis 1905 sans être véritablement remis en cause.

En 1990, le service, non plus militaire, mais national, continue d'être la norme. Il est régi par la loi 71- 424 du 10 juin 1971 portant Code du service national qui décrit le service comme « universel » et « obligatoire ». Tous les citoyens français de sexe masculin âgés de 18 à 50 ans y sont assujettis ainsi que les étrangers apatrides et les bénéficiaires du droit d'asile ⁵².

Trois formes principales cohabitent :

- Le service militaire qui concerne plus de 90% des incorporations des appelés.
- L'objection de conscience créée par la loi du 8 juillet 1983 qui n'a qu'une portée marginale puisqu'elle ne concerne que quelques milliers d'appelés. Le service des

⁵² Loi 71- 424 du 10 juin 1971 portant Code du service national.

objecteurs de conscience est destiné aux jeunes gens, qui pour des raisons de conscience, refusent l'usage des armes. Il s'effectue dans les administrations de l'État, les collectivités locales, auprès d'organismes à vocation sociale ou humanitaire. La durée de ce service est le double de la durée du service militaire.

- Le service civil comprend 3 formes : le service d'aide technique dans les départements et territoires d'outre-mer créé en 1965, le service de coopération mis en place en 1965 qui s'effectue dans les administrations ou entreprises (depuis 1978), dans les universités ou instituts de recherche ou dans des organisations non gouvernementales humanitaires et le service de sécurité dans le cadre de la police nationale. En 1992, ce service est étendu aux sapeurs-pompiers et aux forestiers auxiliaires. La durée de ce service est normalement supérieure de six mois à celle du service militaire.

Le début des années 1990 est un tournant, car une succession d'évènements rend une réforme indispensable.

1.2.1 Un contexte géopolitique modifié et des classes d'âge trop nombreuses

Le contexte impose une réforme, la situation d'une armée de conscrits ne s'avérant plus viable.

1.2.1.1 La dissolution du pacte de Varsovie

La dissolution du pacte de Varsovie le 25 février 1991 influe sur le rôle et l'imaginaire de l'appelé. Face aux effectifs très importants de cette agrégation de forces comprenant l'Union soviétique, la République démocratique d'Allemagne, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie et devant l'ampleur de leurs troupes (Cf. *infra*), la France a besoin de troupes pour lutter contre une éventuelle invasion, les appelés s'inscrivant dans la logique de « *dissuasion populaire* ».

Tableau comparatif des forces de l'OTAN et du Pacte de Varsovie (début des années 1990)		
OTAN	Moyens militaires en Europe	Pacte de Varsovie
2,6	Effectif militaire (en millions)	4,0
84	Divisions d'active	173

13 000	Chars de bataille	42 500
10 750	Artillerie	31 500
30 000	Véhicules blindés	78 800
400	Hélicoptères d'attaque	700
2 975	Avions tactiques	7 240

Forces en présence lors de la guerre froide

Ce concept s'inscrit dans le contexte de doctrine otanienne à laquelle la France adhère. Cette stratégie, qui repose exclusivement sur la dissuasion nucléaire dans les années 1960, évolue ensuite vers une stratégie de riposte graduée qui suppose que les forces conventionnelles soient suffisamment nombreuses pour pouvoir faire face à un grand nombre de situations en utilisant, ou non, les armes nucléaires. Il s'agit dès lors pour l'OTAN de disposer d'un éventail de ripostes progressif et mesuré. Malgré le fait qu'elle a quitté le commandement intégré de l'OTAN en 1969, la France est membre de ce dispositif, comme l'a confirmé le général d'armée Crène, CEMAT de 1999 à 2002, lors d'un entretien⁵³. Elle fait partie d'un second rideau, avec un besoin pour les militaires positionnés face au bloc de l'Est de tenir en cas d'attaque frontale avant des renforts des pays de l'OTAN, voire l'utilisation de l'arme nucléaire.

Le général Bachelet, inspecteur général des armées de 2002 à 2004, développe lors d'une série d'entretiens⁵⁴ cette idée « *Durant des décennies, l'URSS est l'ennemi probable et les forces du Pacte de Varsovie sont l'ennemi conventionnel. Celui-ci est décrit par le menu dans les manuels, tant en organisation que dans sa doctrine, ses modes opératoires et ses capacités. Face à la menace écrasante qu'il fait peser, la clé de voûte de notre défense est la dissuasion nucléaire. Mais celle-ci ne saurait être crédible si elle obéit à l'alternative du « tout ou rien ».* La chute du pacte de Varsovie remet toute la doctrine en question. « *Autant dire que lorsque disparaît « l'ennemi conventionnel » au début des années 90, tout le subtil échafaudage hérité de la guerre froide a perdu ses fondements.* »

La justification d'effectifs nombreux, équipés lourdement pour lutter contre la menace perd dès lors de son sens. L'avènement du nucléaire français avec Gerboise bleue, essai de la première bombe nucléaire française le 13 février 1960, avait déjà altéré ce principe puisque la défense de la France ne résidait plus exclusivement sur le nombre de ses forces terrestres.

⁵³ Entretien en date du 22 février 2018.

⁵⁴ Entretien en date du 28 octobre 2018.

1.2.1.2 *Le début de conflits morcelés*

En plus de la fin d'un monde bipolaire, la chute du Pacte de Varsovie marque le début de conflits morcelés, localisés ne nécessitant pas de gros effectifs, mais des unités spécialisées, spécifiquement entraînées et pouvant être projetées sur très court préavis.

L'utilité de gros contingents d'appelés se pose dès lors à deux niveaux :

- Au niveau des appelés eux-mêmes et du sens de leur engagement. Engagés pour défendre leur pays face au péril soviétique, quelle utilité peuvent-ils encore avoir ? Il est dès lors délicat pour la majorité de trouver du sens à leur engagement.
- Au niveau des armées. Le type de conflit ayant évolué, l'entretien de gros contingents nécessitant des matériels importants peut se faire au détriment d'achats de matériels plus adaptés aux conflits modernes exigeant par exemple moins de chars, mais plus de blindés légers. L'exemple du Rwanda quelques années plus tard en en 1994 illustre ce point. Ce conflit nécessita des troupes adaptées à ce que l'on appelle du contrôle de zone, c'est-à-dire la capacité de patrouiller dans un environnement hostile, tout en ayant la possibilité de s'adapter en cas de menace forte à l'encontre de la population ou des soldats. Les matériels nécessitent moins de blindage et plus de mobilité. Enfin, de par les plus de 3 000 kilomètres séparant Paris de Kigali, il est nécessaire d'avoir des avions de transport pour acheminer rapidement les troupes, le ravitaillement ou encore assurer l'évacuation des ressortissants. Le contexte est ainsi totalement différent de troupes en attente sur un point avec des chars lourds pour contrer l'invasion soviétique.

1.2.1.2.1 *Nécessitant des matériels coûteux*

Le corollaire de cette évolution est la nécessaire adaptation des matériels. De nouveaux besoins capacitaires apparaissent puisque ces conflits post-chute du bloc soviétique montrent la nécessité de disposer de troupes mieux équipées et mieux protégées. L'intervention française dans le Golfe a ainsi non seulement mobilisé près de 2 500 matériels majeurs, mais a aussi mis en avant le besoin de matériels blindés pour un conflit de type haute intensité. Comme le souligne Louis Gautier⁵⁵ : « *Cette guerre a ainsi posé la question de la coexistence au sein de nos armées, d'une part d'unités opérationnelles dotées des meilleurs personnels, le plus souvent professionnels, et des matériels les plus récents, d'autre part d'un corps de bataille volumineux surtout constitué d'appelés, et moins bien équipés.* » Le coût de ces matériels s'envole alors, rendant impossible l'équipement de troupes nombreuses.

Ces opérations modernes, orientées durablement vers l'intervention hors du territoire national

⁵⁵ Louis Gautier, *La défense de la France après la guerre froide*, Paris, PUF, 2009, 549 p, p 308.

et nécessitant des matériels coûteux dans un contexte de ressources financières contraintes ont ainsi contribué à réduire le format des armées et à les professionnaliser.

Grégory Daho l'illustre dans son ouvrage⁵⁶ en s'appuyant sur une étude de l'état-major de l'armée de Terre, à propos de l'évolution stratégique. Le contexte a totalement changé au début des années 1990⁵⁷.

Posture	Avant 1990	Depuis 1990
Posture Principale	<ul style="list-style-type: none"> Conflit majeur Centre-europe Menaces identifiées Peu de préavis Engagement unique défensif Forte intensité Combat de contact linéaire Durée limitée Cadre interallié Planifié Hypothèse nucléaire Forces structurées dès le temps de paix Armée-corps d'armée-divisions 	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise des crises en Europe et hors d'Europe Risques multiples Des préavis importants Engagements divers Intensité variable Discontinuité et profondeur Crise durée longue Cadre multinational Légitimité à justifier Projection de forces constituées à la demande
Posture secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Interventions extérieures Cadre national Portée limitée Régiments professionnalisés « légers » 	<ul style="list-style-type: none"> Conflit majeur en Europe Préavis important Engagement progressif Engagement fractionné Dans le cadre de l'alliance
Posture permanente	<ul style="list-style-type: none"> Défense du territoire Dominante : Défense opérationnelle du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Défense du territoire Dominante : Défense civile

1.2.1.3 Et des classes d'âges importantes

⁵⁶ Grégory Daho, *La transformation des armées : enquête sur les relations civilo-militaires en France*, Paris, Le bien Commun, 2016, 406 p, cité p 111.

⁵⁷ *Réflexions sur la notion d'action d'environnement*, bureau études/doctrines, état-major de l'armée de Terre (EMAT), 1995, annexe 1.

À cette évolution du contexte géostratégique s'est ajoutée une rupture conjoncturelle liée à un afflux de classes d'âges trop nombreuses par rapport aux capacités d'absorption des armées.

1.2.1.3.1 L'arrivée de contingents trop nombreux

L'arrivée simultanée de classes d'âges nombreuses avec des besoins réduits en matière de recrutement a créé une rupture entre besoins et capacités. En 1995 par exemple, près de 205 000 appelés étaient nécessaires pour combler les besoins des armées pour un vivier d'une classe d'âge de 350 000 personnes ce qui correspond au nombre d'hommes aptes de la classe d'âge 18 - 45 ans. Le développement de formes alternatives comme le service civique ou le service dans les forces de sécurité intérieure comme la police ou la sécurité civile a permis d'atténuer cet effet. Cependant, le flux absorbé n'est pas suffisant et il existe un décalage réel entre besoins des armées et ressources, d'autant plus que les femmes ne participent pas à ce service, ou alors de manière anecdotique.

1.2.1.3.2 Un décalage entre besoin des armées et ressources

Le tableau qui suit montre cet écart grandissant. Les besoins des armées sont conditionnés par l'effectif moyen annuel autorisé en lois de finances⁵⁸. Les autres postes se répartissent entre les formes de service civil.

Années	Effectifs classe d'âge	Besoin des armées	Pourcentage requis	Réforme
1990	310 000	250 000	80,6%	6,24%
1995	350 000	205 000	58 %	6,84%

Tableau réalisé à partir des données communiquées par la Direction centrale du service national⁵⁹ (taux de réforme avant 3 mois de service).

En ajoutant la réforme (soit 64,84%), les armées peuvent recruter 6 jeunes aptes sur 10 en 1995 alors que c'était près de 9 sur 10 (86,84%) cinq ans auparavant. Ce ratio va mécaniquement entraîner des inégalités dans l'exécution du service.

⁵⁸ Source : Direction centrale du service national.

⁵⁹ En pratique, les incorporations s'étalent de 18 à 27 ans pour plus de 99% des conscrits. Faire l'inventaire de la ressource utile sur dix années implique donc l'étude de 19 classes d'âge. L'ensemble fournit une ressource globale d'où l'on déduit une ressource utile en retranchant 18% d'exemptés, 5% de dispensés et environ 8 000 engagés dans les armées.

1.2.2 Un service ne remplissant plus sa fonction de brassage

Le général Mercier, CEMAT de 1996 à 1999, donne son point de vue sur les limites du service militaire lors d'un entretien.

Mon général, quel a été le contexte de la fin de la conscription ?

Concernant les conscrits, il existait un sentiment d'injustice, mais qui était marginal. Quand j'étais Cdu (commandant d'unité) au 35^e RI, 80% étaient des « Ch'tis » avec une pâte humaine correcte.

L'Irak a laissé un ressenti d'une armée à 2 vitesses avec des régiments pros en opérations.

L'évolution de la perception : lorsque j'étais chef opérations de l'Amiral LANXADE, je me suis aperçu des aberrations de la conscription. La création de bataillons de marche de VSL laissait des trous béants dans unités.

Le service avait ses défauts : le service hautement inégalitaire induisait une image de l'armée de Terre mauvaise auprès de la société française avec une mission secondaire qui était de réparer les dégâts de la société avec la lutte contre l'illettrisme.

Général Philippe Mercier

CEMAT : 1996 -1999

MGAT : 1995 -1996

Entretien en date du 05 mars 2018

Le service militaire est de plus en plus accusé d'être inégalitaire et de ne plus remplir sa mission de brassage, qui sont pourtant ses fondements. Sa légitimité est dès lors remise en cause.

1.2.2.1 Une rupture idéologique

La remise en cause des conditions d'exécution du service va entraîner une rupture idéologique et des questionnements sur le bien-fondé de celui-ci.

1.2.2.1.1 Une différenciation des conditions d'exécution

La rupture est idéologique, la population estimant que le service devient inégalitaire en raison des nombreuses possibilités d'exemption. La loi de 1965 dite Messmer, avec la création du service civil, entraîne une différenciation des conditions d'exécution altérant son caractère égalitaire. C'est ainsi qu'en 1993⁶⁰, dans un même établissement scolaire, pouvaient être employés quatre types d'appelés différents : des professeurs rémunérés à 300 francs par mois, pendant 10 mois ; des protocoles-ville touchant 1 700 francs pendant 10 mois ; des objecteurs de conscience recevant 1 700 francs pendant 20 mois et des auxiliaires de police pour les enfants et les abords des lieux scolaires, qui, eux, étaient payés 487 francs par mois pendant 10 mois. En plus des conditions d'exécution différente, la répartition par grades est évoquée avec des appelés officiers issus des classes éduquées et des soldats des classes populaires. Ainsi les classes les plus favorisées peuvent prétendre à des postes non militaires et si malgré tout, ces classes doivent effectuer ce service militaire, ils occuperont les fonctions d'encadrement. Louis Pinto⁶¹ développe ce point : « *En effet, les sursitaires présents à la caserne ne sont que les survivants malchanceux d'une catégorie dont les membres sont en majorité parvenus à se soustraire à cette expérience.* » Revenant sur les conditions d'accès au grade d'officier « *Le haut niveau scolaire permet d'accéder à la préparation EOR (Élève officier de réserve)* », il exprime la différenciation des conditions d'exécution selon le niveau scolaire, perpétrant ainsi un sentiment d'inégalité au sein du même régiment ?

1.2.2.1.2 Les cas du VSNE et des DIA

Deux dispositifs symbolisent cette inégalité aux yeux des conscrits : le volontariat au service national aux entreprises (VSNE) et l'intervention de responsables civils ou militaires pour favoriser l'affectation de l'appelé surnommé décision individuelle d'affectation (DIA). Le VSNE, institué en 1983, constitue une réserve de cadres pour les entreprises françaises exerçant leurs activités hors de France. Cette formule est plébiscitée par les appelés. Ces jeunes diplômés peuvent ainsi préparer leur arrivée sur le marché du travail durant leur service national.

L'intervention de responsables civils ou militaires, quant à elle, permet à un jeune d'effectuer son service près de chez lui ou d'être exempté s'il connaissait une personnalité influente,

⁶⁰ Louis Gautier, *La défense de la France après la guerre froide*, Paris, PUF, 2009, 549 p.

⁶¹ Louis Pinto, *L'armée, le contingent et les classes sociales*. In : Actes de la recherche en sciences sociales. Vol.1, n°3, pp. 18-40, mai 1975, cité p 24.

symbolisant ainsi l'inégalité des citoyens face à cette obligation⁶².

Ce phénomène est important puisque sur les 350 000 recensés, près de 20 % demandent une DIA.

À la fin des années 1990, près de 50 000 dossiers étaient traités chaque année.

Général Bernard Thorette

CEMAT : 2002 - 2006

Chef du cabinet militaire du ministre de la Défense : 1998 – 2002

Entretien en date du 28 février 2018

Michel Auvray⁶³ confirme l'ampleur des décisions individuelles d'affectation « *Système D et réseaux d'influence : les décisions individuelles d'affectation, que le langage populaire désigne du terme de « piston », concernent entre 15 et 30% de l'ensemble des appelés. Bien des jeunes usent d'échappatoires face à l'obligation, quand ils ne feignent pas de l'ignorer : la proportion de jeunes qui néglige de se faire recenser est de 15 à 21% selon les années, jusqu'à 40% en région parisienne.* »

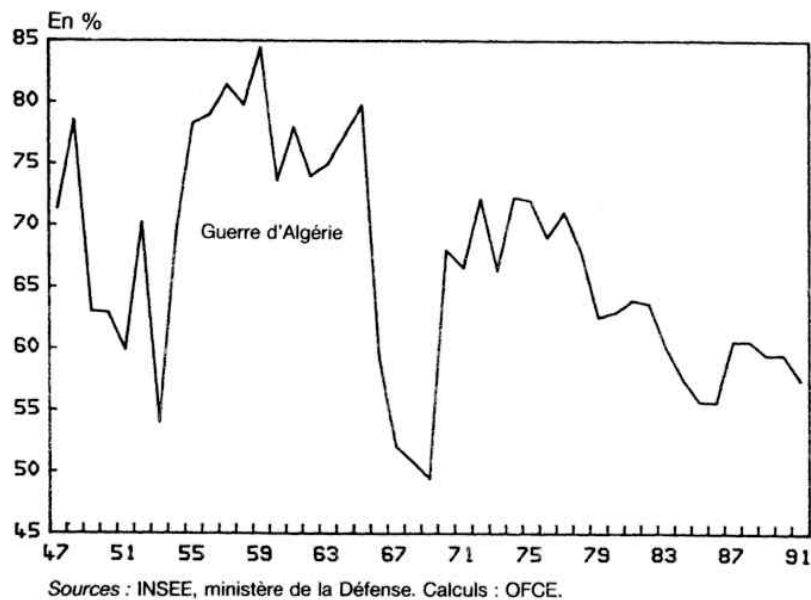
Le fait d'être réformé pour raison médicale a également alimenté le ressentiment populaire. Ce dispositif sert souvent à écarter des jeunes gens en difficulté scolaire, des délinquants ou des personnes réfractaires à l'autorité militaire d'ordre. Selon Philippe Ricalens, alors contrôleur général des armées, en 1993, les critères d'exemption écartent ainsi « 80 % des jeunes gens situés dans les 5 % les moins instruits ⁶⁴. » Au total, d'après André Dubroca, en cumulant toutes ces inégalités et exemptions, le tiers d'une classe d'âge effectuait réellement son service national⁶⁵ comme l'atteste le graphique suivant :

⁶² Paul Villatoux et Michel Ruiz, *Rétablir le service national ? Une fausse bonne idée*, Revue Opérations spéciales, mai-juin 2016, p. 68.

⁶³ Michel Auvray, *Réfractaires et rebelles à l'encasernement*, cité dans *Autopsie du service militaire 1965-2001*, Collection Mémoires, 2002, 205 p.

⁶⁴ Philippe Ricalens, contrôleur général des armées, *Le service national : une nécessité sociale*, Paris, Défense nationale, février 1993, p. 97, cité dans Michel Auvray, *L'Âge des casernes. Histoire et mythes du service militaire*, L'Aube, 1998, p. 243.

⁶⁵ André Dubroca, *La France sans défense ? Demain un nouveau mai 1940*, Plon, 1986, 206 p cité, p. 162, en cumulant sur une classe d'âge la faible représentativité des femmes et les exemptions.



Probabilité pour un homme de 20 ans d'effectuer son service militaire

La probabilité d'effectuer son service militaire chute, rendant celui-ci impopulaire. Des stratégies de contestation ou d'évitement sont mises en place.

1.2.2.1.3 Un service perçu comme une charge

Le service devenant inégalitaire, des moyens d'y échapper se développant, le service militaire pouvait être perçu comme du temps perdu. Il convenait alors d'y échapper.

Le général de corps d'armée Benoit Durieux⁶⁶, chef du cabinet du Premier ministre depuis juillet 2017 et officier de légion ayant commandé le 2^e Régiment étranger d'infanterie (REI) de 2008 à 2010 évoque l'aspect contraignant du service : « *Si l'armée de conscription avait beaucoup de vertus, elle avait vocation à contraindre le citoyen à devenir soldat* ».

L'amiral Delaunay, grand témoin de cette époque développe ces faiblesses :

Amiral, lors de la suspension de la conscription, l'armée mixte semblait être le modèle privilégié par les armées. Quelles sont les raisons ayant poussé le Président Chirac à annoncer cette suspension ?

Les raisons venaient de l'utilisation des appelés :

1. Non-employabilité des appelés pour la guerre avec cas particulier du Golfe

⁶⁶ Journée d'étude de la Sorbonne, *programme War Studies*, discours de clôture, 20 décembre 2019.

2. Évolution des mœurs : rapport hommes-femmes, succès du service civique, modification structurelle sur les 400 000 hommes pouvant postuler au service (femmes non concernées), 220 000 postes offerts dans les armées ce qui interroge sur la notion de brassage social.
3. Intérêt du service : sur les 220 000 effectuant le service, moins de 100 000 le trouvaient intéressant.
4. Coût financier : le système de recrutement coûtait à lui seul 13 milliards de francs. Autre exemple : le prix des munitions qui empêchait les appelés de tirer régulièrement (ex des pilotes de chars).

Amiral Delaunay Jean-Luc

Chef d'État-Major particulier du président de la République de 1996 à 1999

Chef d'état-major de la Marine de 1999 à 2001

Entretien réalisé le samedi 7 avril 2018

Au milieu des années 1990, en plus de l'inégalité devant le service, les critiques deviennent virulentes quant à l'intérêt de celui-ci, avec en outre, la perte de son caractère originel, l'aspect militaire.

1.2.2.2 Un service devenu national

De militaire, le service devient national en 1965.

1.2.2.2.1 Une évolution législative vidant le service militaire de sa substance guerrière

Les différentes évolutions législatives ont pu altérer l'utilité de la conscription en lui enlevant une finalité claire.

Ces évolutions, qui ont débuté dès la loi Messmer en 1965, n'ont fait que diluer cet esprit militaire posant ainsi une question fondamentale : quelle est l'utilité du service depuis sa création et plus particulièrement depuis 1965 ? (Cf. annexe 3)

1.2.2.2.2 Le cas particulier des lois Messmer et Joxe

Trois lois s'avèrent essentielles depuis 1965 dans l'évolution du service militaire qu'il convient d'étudier : la loi Messmer, la loi de 1983 et enfin la loi Joxe qui ne peut être comprise qu'à la lumière de l'étude des deux autres.

La loi dite Messmer, du nom du ministre de la Défense, indique que le service n'est plus « *militaire* », mais « *national* ». Elle prévoit quatre formes de service national : un service militaire, un service de défense, la coopération dans un pays étranger et l'aide technique dans les départements et territoires d'outre-mer. Le statut d'objecteur de conscience est défini comme une variante clairement codifiée du service national. Les conseils de révision, conseils chargés d'examiner dans chaque canton, lors du recrutement si les jeunes gens appelés sont propres au service militaire, sont remplacés par les centres de sélection et les « trois jours », temps de sélection effectué dans des centres dédiés. La rhétorique ainsi usitée de l'appelé défendant militairement sa nation perd de son sens.

La loi du 8 juillet 1983 est la réponse juridique aux luttes menées par les objecteurs et insoumis depuis près de deux décennies et la guerre d'Algérie. L'objection de conscience devient ainsi une partie du service national. Des associations obtiennent l'habilitation pour recevoir les conscrits ayant choisi ce type de service. Comme le souligne Michel Auvray⁶⁷ « *il apparaît à l'image de la jeunesse des années 1980 une nouvelle catégorie d'objecteurs. Pas vraiment de conscience, pas forcément antimilitaristes. Pas réellement politisés. Plutôt hostiles aux « grandes idées » et a priori méfiants face à toute structure collective. Ce sont les objecteurs par convenance personnelle* ». Cette loi s'avère essentielle, car elle offre une échappatoire au service des armes.

La loi Joxe du 4 janvier 1992 réduit la durée du service militaire à dix mois, celle du service des objecteurs à vingt mois. Construite dans une volonté de maintenir une cohérence au service militaire que François Mitterrand veut abaisser à 6 mois, Pierre Joxe, défenseur du service militaire, vise à répondre à plusieurs objectifs : en diminuant de 2 mois, il est possible d'incorporer plus d'appelés ce qui diminue le caractère inégalitaire du service, il devient plus supportable pour les jeunes l'effectuant et il répond aux attentes du Président et de la gauche en diminuant effectivement la durée.

Cependant, cette loi casse le dernier segment de cohérence opérationnelle rendant inéluctable la fin du service avec un cycle à 10 mois trop courts pour former et utiliser un appelé. Cette loi ouvre aussi la possibilité d'un service de sécurité civile et accroît les formes civiles de service. Ces trois lois, construites dans une volonté de mobiliser le plus de jeunes d'une classe d'âge et de réduire les échappatoires, interrogent le rôle de l'appelé, originellement « *citoyen en armes défendant sa patrie* » rendant la poursuite du service moins pertinente.

⁶⁷ Marc Bessin, *Autopsie du service militaire 1965-2001*, Collections Mémoires, 2002, 205 p cité p 167.

1.2.2.2.3 L'ouverture du service à la Police et à la Gendarmerie

D'autres mesures comme la possibilité de servir dans la Police en 1985 ou la Gendarmerie en 1971 ont leur influence avec une volonté croissante des appelés d'aller vers ces formes palliatives de service, délaissant le côté purement militaire.

La Gendarmerie y verra une opportunité d'accroître ses effectifs et sélectionner dans une optique de recrutement. Ce point sera développé avec le responsable des ressources humaines de la Gendarmerie, le général Renaud.

Mon général, quel était le taux de sélection en Gendarmerie ?

Il y avait près de 2 600 volontaires pour 260 sélectionnés avec le contingent 71/04 et ce phénomène perdurera : 20 743 demandes pour 8 791 postes en 1983 et 26 569 demandes pour 12 039 postes en 1992. La qualité des effectifs partant dans ces structures moins militaires manquera également aux forces militaires pour obtenir un encadrement de qualité. Ainsi en 1992, 60% des gendarmes auxiliaires sont titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur. Ils sont proches de 80% en 1995.

Général de corps d'armée Renaud

Directeur des ressources humaines des personnels militaires de la Gendarmerie nationale

Entretien en date du 18 mai 2018.

André Corvoisier, professeur émérite de l'université Paris IV - Sorbonne et spécialiste d'histoire militaire, précise dans son ouvrage⁶⁸ les règles de cet engagement : « *Les jeunes gens peuvent demander à accomplir leur service actif en qualité de « gendarme auxiliaire ». Ils servent dans la gendarmerie départementale et assistent les gendarmes sous les ordres de qui ils sont placés. Ils n'ont pas compétence pour établir des actes de procédure judiciaire ou de police administrative et sont préparés à être admis dans la gendarmerie ou ses réserves. Le nombre des appelés dans la gendarmerie ne peut dépasser 10% des effectifs de cette arme.* »

⁶⁸ André Corvoisier, *Histoire militaire de la France*, 4 /de 1940 à nos jours, PUF, 1997, 704 p, cité p 505.

En ouvrant la possibilité de servir différemment, ce qui signifie de ne pas effectuer de service militaire, le service national va se vider de sa substance, celle de citoyen en armes défendant son pays. Son utilité sera ainsi de plus en plus contestée jusqu'à sa disparition.

1.2.2.3 Ne trouvant pas sa place sur le marché du travail et créant une inégalité supplémentaire

Le positionnement des appelés sur le marché du travail a pu prêter à interprétation avec l'emploi de jeunes soldés accusés de déréguler le marché de l'emploi. Le service militaire a pu être affaibli par ces critiques, voire remis en cause.

1.2.2.3.1 Un encadrement législatif : l'article 4 de la CEDH

Une critique de fond a pu venir du caractère forcé du service militaire, le rendant moins légitime, voire illégal. Cette critique est infondée, car cet aspect est défini par un article de loi de la Cour européenne des droits de l'homme de 1950 qui cite ainsi notamment dans son paragraphe 3b :

ARTICLE 4

1. Interdiction de l'esclavage et du travail forcé

Nul ne peut être tenu en esclavage ni en servitude.

2. Nul ne peut être astreint à accomplir un travail forcé ou obligatoire.

3. N'est pas considéré comme « travail forcé ou obligatoire » au sens du présent article :

- a) tout travail requis normalement d'une personne soumise à la détention dans les conditions prévues par l'article 5 de la présente Convention, ou durant sa mise en liberté conditionnelle ;
- b) tout service de caractère militaire ou, dans le cas d'objecteurs de conscience dans les pays où l'objection de conscience est reconnue comme légitime, à un autre service à la place du service militaire obligatoire ;
- c) tout service requis dans le cas de crises ou de calamités qui menacent la vie ou le bien-être de la communauté ;
- d) tout travail ou service formant partie des obligations civiques normales.

Article 4 de la Convention européenne des droits de l'homme en date du 4 novembre 1950

Cette critique d'esclavage forcé n'est donc pas fondée au plan législatif. Un autre reproche vient du fait de déréguler le marché du travail puisque l'on occupe durant le service militaire une classe d'âge d'homme, réduisant ainsi artificiellement le chômage.

1.2.2.3.2 Le service militaire accusé de déréguler le marché du travail : SMIC contre solde

Le service militaire a parfois été accusé de déréguler le marché du travail au travers d'une rémunération trop faible, située en dessous du SMIC et de créer des emplois permettant de réduire le chômage, particulièrement celui des jeunes.

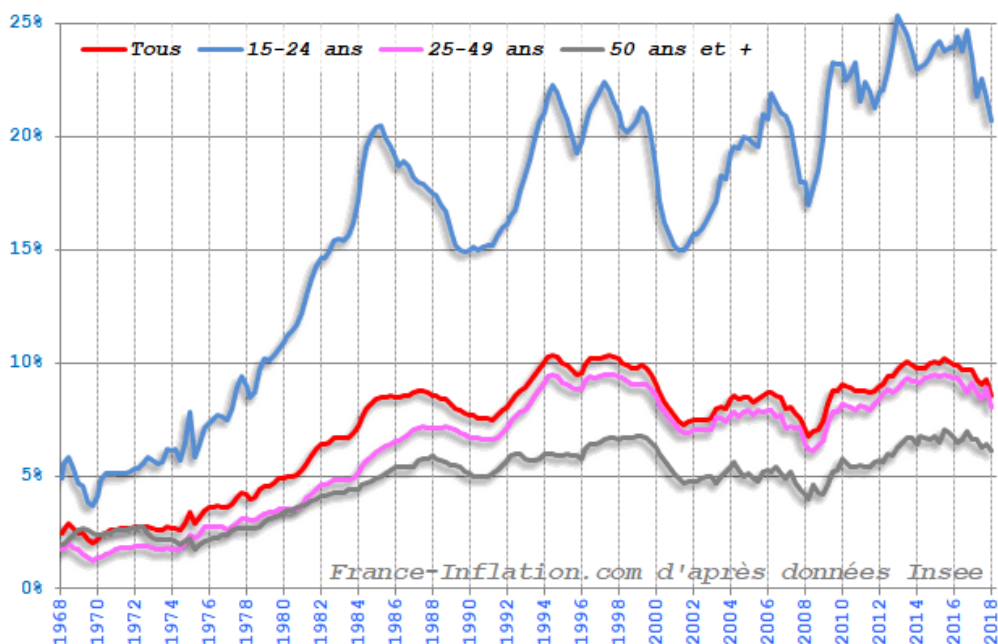
Un appelé touche une solde mensuelle de 378 francs au 1^{er} avril 1981 soit 10,5 francs par jour⁶⁹, quand le montant du SMIC est de 2 634,62 francs soit un rapport de 1 à 7 (6,96 exactement). La solde est de 840 euros pour 10 mois en 1991 soit 84 euros par mois pour un montant de 751,3 euros du SMIC mensuel soit un rapport de 9 (8,94 exactement). Enfin en 2001 alors que le SMIC est de 1082,6 euros un appelé gagne 80,95 euros soit un rapport de 1 à 13 (13,37 exactement).

Même si le coût réel d'un appelé est beaucoup plus important, car celui-ci est nourri-blanchi soit le logement en casernes, les uniformes et les repas fournis gratuitement, l'employeur bénéficie d'une ressource pour un faible coût, d'autant plus lorsque la personne est qualifiée. Les armées en profitent mais les associations également. La question se pose aussi pour les grandes entreprises au travers du VSNE précédemment évoqué. Un appelé effectuant une mission dans ces entreprises occupe le poste d'un salarié, mais est rémunéré bien moins.

En utilisant des jeunes gens prêts à rentrer sur le marché du travail, le service national a également été accusé de déréguler le marché du travail voire de diminuer artificiellement les chiffres du chômage en retardant en outre l'arrivée d'une classe d'âge sur le marché du travail. Sa variation dans la durée, les dates d'entrée de classes d'âge en janvier, juin ou novembre ont pu influencer sur le taux de chômage.

Il ressort cependant du graphique que l'annonce de la suspension du service militaire s'est faite dans un contexte fort de chômage des jeunes de 15 à 24 ans prouvant que cet argument de maintenir le service militaire pour diminuer le chômage est à relativiser.

⁶⁹ Archives du monde, *10,5 francs par jour de solde pour l'appelé*, Le Monde, 12 mars 1981, URL : https://www.lemonde.fr/archives/article/1981/03/12/10-50-francs-par-jour-de-solde-pour-l-appelle_2713629_1819218.html



Graphique du taux de chômage en France, source : INSEE

De plus, le taux de chômage des moins qualifiés étant plus important que celui des diplômés, le fait que « 52,9 % des jeunes gens non scolarisés étaient ainsi exemptés en 1994 » par suite d'un faible niveau de lecture et un état de santé médiocre⁷⁰ ne permettait pas de réduire significativement ce taux de chômage.

Cette accusation de déréguler le marché du travail, bien que présentée comme une critique de celui-ci, est donc contestable.

1.2.2.3.3 Des femmes non concernées par le service national

À tout cela s'ajoute la constatation que les femmes de la même classe d'âge sont favorisées par un accès direct à la vie professionnelle un an avant les conscrits. On peut également ajouter les exemptés qui n'ont pas cette obligation.

Concernant les femmes, le service militaire est devenu possible au travers de la loi 83 605 du 08 juillet 1983 au travers de l'article L3 qui cadre son accomplissement.

⁷⁰ Rapport Raffarin, cité *supra*.

Dans les faits, peu de femmes effectuaient ce service puisqu'elles étaient 1 453 volontaires en

Article L3

Tous les citoyens français de sexe masculin doivent effectuer le service national de dix-huit à cinquante ans. Ils en accomplissent les obligations d'activité s'ils possèdent l'aptitude nécessaire et médicalement constatée. Des dispenses des obligations du service national actif peuvent être accordées dans les cas prévus aux articles L. 31 à L. 40.

Les Françaises volontaires ont accès aux différentes formes du service national dans les limites et conditions fixées par décret en Conseil d'État.

Les étrangers sans nationalité et ceux qui bénéficient du droit d'asile sont assujettis au service national.

Les étrangères sans nationalité et celles qui bénéficient du droit d'asile peuvent se porter volontaires pour accéder aux différentes formes du service militaire dans les limites et conditions fixées par décret en Conseil d'État.

Toutefois, dans les organismes soumis à l'affectation collective de défense, le service de défense s'étend aux Français et aux étrangers mentionnés au troisième alinéa ci-dessus, âgés de plus de cinquante ans, ainsi qu'aux Françaises et aux étrangères sans nationalité ou bénéficiant du droit d'asile, âgées de plus de dix-huit ans.

Les obligations qui découlent de l'alinéa précédent s'appliquent nonobstant toutes dispositions conventionnelles ou statutaires relatives à la cessation de l'activité professionnelle ; elles cessent à l'âge de soixante-cinq ans.

1994 soit 0,6% du contingent. Près de 90% servaient dans les armées et 45,5% dans l'armée de Terre soit 661 d'entre elles⁷¹.

Un effort est certes réalisé pour mettre en avant les femmes. Un article dans Terre Magazine⁷² leur est consacré en 1993 pour les attirer. On y apprend que sur les 2 000 candidates au service militaire dans l'armée de Terre, moins d'un millier franchissent avec succès l'étape des sélections. Pour « *beaucoup, le service national est un moyen de se préparer aux concours et*

⁷¹ Rapport Seguin, M. Philippe Seguin, *Rapport d'information sur le service national*, déposé par la Mission d'information commune sur le service national. Paris, Assemblée nationale, 1996, 3 vols, 173, 736 et 534 p, déposé le 23 mai 1996 par M. Olivier Darrason.

⁷² Terre Magazine n°41, p 29.

d'amorcer une carrière militaire. L'armée ouvre aux volontaires militaires féminins (VMF), souvent déçues par une première expérience dans la vie civile, de nouvelles perspectives. »

Les personnes n'effectuant pas ce service peuvent ainsi s'engager directement dans la vie professionnelle et bénéficier d'un an de carrière supplémentaire.

1.2.2.4 Une rupture technologique

L'évolution des matériels militaires est également une des causes de la fin de la conscription. Les conflits devenant de plus en plus instables et volatiles, l'avantage technologique s'impose comme un prérequis pour gagner les conflits sans avoir de pertes dans ses rangs.

Ainsi les véhicules se modernisent, deviennent blindés avec un coût de fabrication plus élevé. Des programmes majeurs comme le char Leclerc ou le Véhicule de l'Avant Blindé (VAB) arrivent au sein de l'armée de Terre. Ces matériels onéreux ne peuvent pas équiper des troupes trop nombreuses.

Plusieurs témoins de cette époque auront confirmé cette évolution des matériels et de l'emploi opérationnel.

À la fin des années 1970 et le début des années 80, il n'y avait eu aucune évolution de matériels. Jeune officier au sein des Troupes de marine au sein du 6^e régiment d'infanterie d'outre-mer (RIAOM), je constate les restrictions d'essence et de munition et les matériels vieillissants comme les AMX 30 (char mis en service en 1966) ou encore l'AMX 10 P (véhicule de transport et d'appui de l'infanterie mis en service en 1973).

En mission en République centrafricaine à Bouar dans les années 1963-1964, j'étais encore équipé du modèle de fusil MAS 36 fabriqué en 1936.

L'évolution du métier implique une évolution des matériels. Le service d'avant 1914 se construisait autour d'un seul emploi, celui de fantassin ce qui n'est plus le cas dans une armée de Terre où la diversification se fait à l'infini avec de nombreux emplois non combattants.

Contrôleur général François Cailleateau,

Chef du contrôle général des armées de 1989 à 1994

Entretien en date du 5 février 2018.

La campagne de publicité de l'armée de Terre lancée en 1996 s'articule d'ailleurs autour de cette multitude de métiers : « *Devenez vous-même avec un métier, bien plus qu'un métier* »

avec des affiches comme « Avec ces chaussures, vous pourrez devenir coiffeur... » ou « Avec ce casque, vous pouvez devenir comptable... ».



**Avec ce casque
vous pouvez
devenir comptable,**
cuisinier, mécanicien, électricien, conducteur d'engins...

L'Armée de Terre recrute des jeunes dans
de nombreux domaines. L'aventure devient
un métier de spécialiste. Les candidats auront
une formation professionnelle et pour-
ront l'approfondir. Pour postuler il faut

avoir entre 17 et 24 ans, mais il faut surtout avoir
le goût d'une vie différente. Pour tous rensei-
gnements contactez votre Centre d'information
et de Recrutement de l'Armée de Terre.

Tél : 0 803 02 2002

ARMÉE DE TERRE
L'engagement par excellence.



**Avec ces chaussures
vous pouvez
devenir coiffeur,**
électricien, cuisinier, conducteur de poids lourds...

L'Armée de Terre recrute des jeunes dans
de nombreux domaines. L'aventure devient
un métier de spécialiste. Les candidats auront
une formation professionnelle et pour-
ront l'approfondir. Pour postuler il faut

avoir entre 17 et 24 ans, mais il faut surtout avoir
le goût d'une vie différente. Pour tous rensei-
gnements contactez votre Centre d'information
et de Recrutement de l'Armée de Terre.

Tél : 0 803 02 2002

ARMÉE DE TERRE
L'engagement par excellence.

Ce besoin de matériels est pris en compte par les plus hauts responsables politiques du moment/

Les militaires voyaient que les armées coûtaient de plus en plus cher en équipements avec une armée de plus en plus technique - même pour l'armée de Terre avec les transmissions et les matériels - si les projections devaient s'inscrire sur la durée, il n'y aurait pas eu de renouvellement des équipements.

Pierre Joxe
Ministre de la Défense de 1991 à 1993
Entretien en date du 25 mai 2018

Comme analysé, le service militaire est sévèrement critiqué. La guerre du Golfe accroît ces critiques.

1.2.3 Un choix de ne pas engager les appelés à partir d'une décision juridique litigieuse : la guerre du Golfe ou « *la perte du soutien de la hiérarchie modeste* »

La guerre du Golfe marque un tournant dans l'histoire du service militaire. La décision est prise par le Président Mitterrand de ne pas envoyer d'appelés dans cette guerre lointaine qui s'annonce dure et meurtrière puisque près de 3 000 « *body bags* » ou sacs mortuaires sont prévus pour rapatrier les corps. À la suite de la guerre Iran-Irak qui s'est déroulée du 22 septembre 1980 au 20 août 1988, l'armée irakienne est présentée comme une des plus performantes au monde avec de nombreuses divisions blindées. Selon les chiffres connus, son armée se compose de 800 000 hommes, de 3 300 chars, de 4 000 blindés, de 2 700 canons ou encore de 1 500 avions et hélicoptères, ce qui correspond à quatre fois la puissance de l'armée française.

Cette décision aura cependant une conséquence que me confia le Contrôleur général Cailleateau lors de l'entretien du 5 février 2018 « *La guerre du Golfe aura été le révélateur d'une querelle : a-t-on besoin des appelés. Pour les lieutenants et capitaines, l'épisode du Golfe aura été un traumatisme. La conscription a perdu ce jour-là le soutien de la hiérarchie modeste* », hiérarchie modeste que nous pouvons assimiler à la première catégorie de grade des officiers subalternes regroupant les lieutenants et capitaines.

1.2.3.1 Une initiative du Président Mitterrand

La décision elle-même semble plus résider en une initiative personnelle du Président Mitterrand que sur une conviction forte. En effet, comme me l'a rapporté l'Amiral Lanxade, son chef d'état-major particulier, cette annonce a été faite en réponse à la question d'un journaliste le mercredi 9 janvier 1991⁷³ lors d'une conférence de presse et a surpris tout l'entourage présidentiel⁷⁴.

Monsieur le Président de la République, nombreuses sont les familles qui vous écoutent et qui aimeraient savoir si, devant l'ampleur que prendrait la guerre dans le Golfe, vous envisageriez alors de faire appel au contingent, c'est-à-dire aux appelés et éventuellement aux réservistes ?

⁷³ Louis Gautier, *La défense de la France après la guerre froide*, Paris, PUF, 2009, 549 p.

⁷⁴ Entretien avec l'Amiral Lanxade, 15 février 2018.

Le président - Non, pas du tout. Il n'y a pas d'appelés, il y a l'armée française dans son corps central permanent et il y a des volontaires. Mais il n'y a pas de gens du contingent comme on dit, langage que toutes les familles comprennent. Il n'y a pas et il n'y a aura pas de soldats du contingent.

Il existe quelques soldats de cette nature sur nos navires. Nos navires pour l'instant ne sont pas compris dans la zone en question. Les navires qui se trouveraient exposés en cette situation n'auront pas d'appelés, membres du contingent. Mais on m'a dit que quelqu'un se plaignait de la présence d'un garçon, membre du contingent, à Djibouti. Je voudrais simplement préciser à cette famille, dont je comprends l'inquiétude, que leur fils se trouve quand même à quelques milliers de kilomètres et qu'il n'y a pas de fusée qui fasse cette distance, je veux dire de fusée à la disposition des combattants éventuels du Moyen-Orient. Dans ce cas-là d'ailleurs, la France serait également exposée.

Preuve de la soudaineté de la réponse, cette annonce inattendue obligea le gouvernement à se justifier devant l'Assemblée nationale au travers du Premier ministre Michel Rocard le 16 janvier 1991⁷⁵.

1.2.3.2 Un impact sur la préparation opérationnelle des armées

La préparation des armées pour ce conflit en souffre. Des appelés de la Marine sont débarqués à Djibouti par suite du discours du Président. Ceux-ci occupent des fonctions vitales comme celle de « chien jaune », les hommes guidant les avions de chasse sur le pont d'envol. Il est nécessaire de faire venir des soldats de France pour les remplacer ou demander aux appelés de s'engager pour participer au conflit⁷⁶. Il faut des soldats de près de 80 régiments de métropole pour constituer l'unité logistique de la division Daguet, confirmant l'importance des appelés dans la chaîne du soutien. Comme l'explique le Général Schmitt, alors chef d'état-major des armées et commandant l'opération Daguet « *A terre, en Arabie saoudite, nous n'avons donc que des professionnels dans les armées de Terre et de l'Air et les services. Mais les appelés peuvent également servir sur les bâtiments de la marine nationale. Le président de la République décide alors de n'engager aucun appelé dans la zone du Golfe. La Marine prend rapidement les mesures nécessaires pour n'avoir sur place que des engagés* ⁷⁷. »

⁷⁵ Michel Rocard, *Discours du Premier ministre lors de la session extraordinaire du Parlement*, 16 janvier 1991, Propos sur la défense, SIRPA, janvier-février 1991, p 32.

⁷⁶ Entretien téléphonique avec l'Amiral Forissier le 13 mars 2018.

⁷⁷ Général Maurice Schmitt, *De Dien Bien Phu à Koweït City*, Paris, Grasset, 1992, 309 p, cité p 210.

Cette décision entraîne deux conséquences essentielles sur l'état d'esprit du service en créant une armée à deux vitesses et une inutilité opérationnelle des appelés sous fond de bataille juridique. En effet, la guerre du Golfe a mis en avant l'impossibilité de s'appuyer sur des appelés en cas de conflit dur, rendant impossible toute intervention dans la durée. Il aurait été ainsi probablement impossible de relever les troupes déployées au Golfe par manque d'effectifs.

1.2.3.3 À partir d'un argument juridique litigieux

Un argument juridique est également avancé par le général Schmitt pour justifier ce non-envoi d'appelés. Le code du service national impose de ne pas engager des appelés hors d'Europe ou dans les départements et territoires d'outre-mer, sauf accord du Parlement⁷⁸.

Or l'article L70 établit une distinction entre temps de paix et de guerre⁷⁹ :

Les jeunes gens appelés à effectuer le service militaire actif sont répartis entre les armées suivant les modalités fixées par le ministre chargé de la défense nationale.

Les marins de la marine marchande accomplissent les obligations d'activité du service militaire dans l'armée de mer jusqu'à concurrence des besoins de celle-ci.

Les militaires peuvent être appelés à servir en tout temps et en tout lieu. Toutefois, en temps de paix, seuls les appelés qui sont volontaires pour une telle affectation peuvent être affectés à des unités ou formations stationnées hors d'Europe et hors des départements et des territoires d'outre-mer.

Cet argument ne fera cependant pas l'unanimité et sera sujet à débat pouvant même faire penser qu'il a servi de justification *a posteriori*. Le terme de guerre, justifiant l'envoi d'appelés, est central puisque malgré le fait que l'on parle de « guerre du Golfe », ce conflit n'en sera pas un au sens juridique du terme, interdisant *de facto* l'envoi du contingent. De plus, des appelés signant un contrat de volontariat avaient déjà été déployés dans les Balkans ou en Afrique. Le Liban en est un autre exemple.

Ainsi à Beyrouth le 23 octobre 1983, un attentat suicide revendiqué par le Mouvement de la révolution islamique libre vise le contingent français de la Force Multinationale de sécurité. Le cantonnement des parachutistes du 1^{er} Régiment de Chasseurs Parachutistes (1^{er} RCP) est ciblé. Les huit étages de l'immeuble Drakkar s'effondrent. 58 militaires français, dont près de 30

⁷⁸ Cf. *Supra*.

⁷⁹ *Code du service national en date du 10 juin 1971, Partie législative, Livre II, titre III, Chapitre 1^{er}, Section 2, Art 70, Cf. annexe 3.*

appelés sont tués⁸⁰. La relève provenant de métropole est également composée majoritairement d'appelés⁸¹. Ces décès ne remettent pas en cause le rôle des appelés. Comme le cite le CGA Cailleateau dans l'entretien cité supra : « J'ai assisté à la cérémonie aux Invalides avec les familles, il n'y a pas eu un mot de protestation. »

Des appelés interviennent également lors de combats en Somalie à Mogadiscio au sein de l'Unitaf (force d'intervention multinationale unifiée) du 3 décembre 1992 au 15 décembre 1993.

L'ex-Yougoslavie de 1992 à 1995 a vu le déploiement de nombreux appelés avec des résultats opérationnels certains. Sous l'impulsion de Pierre Joxe, un envoi d'appelés en Bosnie permet de contrecarrer l'idée que depuis la guerre du Golfe, les appelés ne participaient plus aux OPEX. Le général Morillon, commandant des troupes françaises sur ce théâtre,⁸² revient sur ce point : « Toujours à propos de la capacité opérationnelle, il paraît évident que plus une troupe est aguerrie, plus elle est efficace. C'est la raison pour laquelle nous avons mis des légionnaires à Sarajevo et à Mostar... mais nous y avons aussi des appelés et, en particulier, nos alpins sur le mont Igman. Ils ne s'y comportaient pas si mal ; »

La mise en avant de cet argument juridique lourd de conséquences peut ainsi prêter à discussions. Il sera d'ailleurs remis en cause au sein des armées. Toujours d'après le général Morillon : « Invoquant le précédent de la guerre du Golfe où le gouvernement de l'époque décida de ne pas envoyer d'appelés, ils nous expliquent que les appelés ne sont pas disponibles pour l'action extérieure à laquelle, de plus en plus, semble être vouée l'armée française. Je m'indigne que soit ainsi délibérément méconnu le rôle joué par nos appelés à l'occasion des interventions récentes. Je suis peut-être mieux placé que d'autres pour dire qu'ils ont fait au contraire l'admiration des observateurs étrangers et suscité ma fierté de les avoir sous mes ordres⁸³ ».

La décision de ne pas déployer d'appelés dans le Golfe a ainsi instillé le doute sur leur utilité opérationnelle dans l'imaginaire collectif. Même si, comme nous venons de le voir, ils ont continué à être déployés en opérations, le lien de confiance a été rompu tant avec les armées,

⁸⁰ Site internet du camp militaire parachutiste d'Idron, *Attentat Drakkar à Beyrouth au Liban le 23 octobre 1983*, URL : <http://www.hemaridron.com/attentat-drakkar-beyrouth-au-liban-le-23-octobre-1983.html>

⁸¹ Entretien avec le Général d'Armée Quesnot, CEMP du 24 avril 1991 au 18 mai 1995, en date du 6 avril 2018.

⁸² Général Philippe Morillon, *Paroles de soldats*, Jacob Duvernet, 172 p, 1997, cité p 87.

⁸³ *Ibidem*, p 150.

qui hésiteront à les employer par la suite, qu'au niveau des appelés, qui se sentiront inutiles et simplement aptes à remplir des missions non opérationnelles.

1.2.3.4 Une volonté assumée ?

L'aspect juridique semble contestable et un argument plausible vient du fait que face à la menace supposée de l'armée irakienne, les appelés n'avaient pas le niveau opérationnel requis ce qui aurait conduit à de lourdes pertes, difficilement acceptables au niveau politique.

Cette position a été avancée par le plus haut responsable opérationnel au Golfe. Ce témoin, acteur essentiel et aux premières loges, remet en perspective le contexte :

« Le Golfe était une projection de force au sein d'une coalition. L'appareillage du porte-avions Foch s'est fait dans un contexte de manifestation à Toulon de mères scandant : Halte, nous refusons l'envoi de nos enfants à la boucherie ». Il précise « Au combat, il faut des gens préparés qui assument les missions confiées. Or les appelés n'étaient prêts qu'à l'issue du service national. D'ailleurs les engagés n'étaient prêts qu'à 1 an de service. » Il va même plus loin en évoquant le cas d'un peloton lui étant rattaché : « Au sein du 4^e régiment de dragons équipé d'AMX 30, il existait un peloton porté avec des appelés transformés juste avant en engagés en bloc. Si j'avais su, je l'aurais refusé. »

Général Bernard Janvier

Commandant la division Daguet du 7 février au 30 avril 1991 la division Daguet en Arabie saoudite, puis en Irak.

Chef de corps du 2^e Régiment étranger de parachutistes (REP) de 1982 à 1984

Entretien en date du 7 décembre 2018

Ce virage de la guerre du Golfe s'avère déterminant, car il a entraîné la réforme comme l'explique un autre grand témoin de l'époque en charge de la conduite des évolutions de l'armée de Terre à ce moment.

Mon général, quelle était la position de l'armée de Terre sur la fin de la conscription ?

Les armées étaient très partagées : avec le général Monchal qui a ensuite rédigé des fiches de tâche avec les dissolutions programmées.

La réaction de l'armée de Terre : plus sous contrainte que véritable doctrine, suite à une décision politique liée à la guerre du Golfe.

L'armée de Terre était aux ordres des chefs venant des responsables politiques comme le général Lagarde. Il n'y avait pas d'idées spécifiques ni de propositions et l'armée de Terre s'est adaptée.

Général d'Armée de LA PRESLE Bertrand

MGAT de 1990 à 1993,

Commandant la FORPRONU de 1994 à 1995

IGA de 1995 à 1997

Entretien en date du 20 février 2018

La guerre du Golfe a eu des répercussions directes et indirectes sur le service militaire avec une forte remise en question de celui-ci.

1.2.3.5 Conclusion du chapitre.

Le début des années 1990 marquera une rupture qui exige une évolution du système au risque d'un effondrement de celui-ci.

Le service national est confronté à des facteurs conjoncturels qui le rendent moins égalitaire et moins utile aux yeux de la nation. Cette inégalité apparente s'accompagne d'une contestation en hausse et d'une remise en question du service.

Le Golfe et son interprétation toujours tendancieuse des textes, illustre ce positionnement délicat des appelés.

Face à ce phénomène, les armées proposent une solution : le concept d'armée mixte.

1.3 La conciliation de l'inconciliable : l'armée mixte

Le pis-aller de l'armée mixte ou « la côte mal taillée abrogée par Chirac »

Face à ces inégalités croissantes, les armées prennent la décision de passer à l'armée mixte associant troupes professionnelles et appelées dans un contexte de relative indifférence du service militaire. Les fonctions stratégiques, en particulier la composante nucléaire, étaient déjà professionnalisées, ce modèle d'armée mixte s'avère peu viable et présente des difficultés à trouver sa place.

L'armée mixte devient un pis-aller ou « *une côte mal taillée abrogée par Chirac* » selon l'expression utilisée par Pierre Joxe lors de l'entretien du 25 mai 2018. La conscription n'est cependant pas remise en cause durant cette période pour diverses raisons :

- Le service national n'est pas forcément une priorité, le système répond bon an mal an aux objectifs et la population s'est habituée à ce système centenaire ;
- Les évolutions sont plutôt à la marge, ciblées selon les besoins identifiés et les réponses à donner à court terme ;
- Le nucléaire au travers de la dissuasion influe sur le service. La réflexion oscille entre le maintien de gros effectifs pour répondre à l'agression ou garder les points vitaux et l'accroissement de la formation des militaires avec le besoin de spécialistes de haut niveau.

1.3.1 L'évolution du service : un non-sujet

Le service militaire semble être un enjeu de seconde zone pour les candidats à l'élection présidentielle.

1.3.1.1 La campagne électorale

La campagne présidentielle de 1995 remportée par Jacques Chirac évoque peu la conscription. L'étude des programmes politiques montre que le consensus est de mise⁸⁴.

Le candidat socialiste Lionel Jospin, *Propositions pour la France*⁸⁵, insiste plutôt dans son programme sur une offre de service civil tournée vers l'humanitaire : « *En offrant aux jeunes une nouvelle forme de service civil dans l'humanitaire et les services de proximité.* » Il cherche à promouvoir une Europe de la défense : « *La politique de défense de la France devra favoriser la constitution d'une armée européenne au service de la politique de sécurité commune*⁸⁶. »

Concernant les autres candidats, il s'agit là aussi d'un point qui n'est pas directement évoqué, plutôt une conséquence à venir d'une politique de défense.

Il existe un relatif consensus dans la classe politique qui rejoint les positions des hauts responsables militaires : l'armée mixte comme modèle, avec un service national à faire évoluer à la marge.

Il faut cependant relativiser l'enjeu de cette faible prise en compte de cette question. En effet, la réforme du service national n'est citée que par un peu plus de 2% des répondants au questionnaire « Jeunes » initié par le gouvernement Balladur. À une question portant sur les suggestions que font les jeunes au gouvernement, la suppression du service national n'arrive

⁸⁴ Cf. Annexe 11.

⁸⁵ Discours, *Programme électoral de M. Lionel Jospin, Premier ministre et candidat PS à l'élection présidentielle, intitulé "Mon projet pour la France", le 18 mars 2002*, URL : <https://www.vie-publique.fr/discours/127586-programme-electoral-de-m-lionel-jospin-premier-ministre-et-candidat-ps>

⁸⁶ Lionel Jospin, *1995-2000 : Propositions pour la France*.

qu'en 36^e position en étant mentionnée que par 2,5% des répondants. À une question ouverte sur leurs priorités dans la vie, la réforme de l'armée et de la conscription n'est mentionnée que par 0,008% des répondants⁸⁷.

Il est donc logique que ce point ne soit évoqué qu'à la marge des programmes électoraux.

1.3.1.2 Une position des armées décrite dans le Livre blanc de 1994

Le modèle dominant jusqu'à la suspension est celui de l'armée mixte couplant soldats professionnels et appelés. Ce concept est décrit dans le Livre blanc de 1994. Il expose clairement le choix d'une armée mixte avec comme cadre nécessaire le service national : « *La conscription, par le potentiel qu'elle recèle, est et sera en mesure de fournir les ressources humaines qui rendront possible le format des armées permettant de faire face, avec l'ensemble de ces moyens aux risques du futur*⁸⁸ » ou encore « *Le service national demeure le meilleur gage de l'attachement de la nation et des citoyens à leur défense. Il renforce ainsi la crédibilité de la dissuasion exercée par les forces nucléaires qui dépend, aussi, de la détermination que les Français montrent à préserver leur existence*⁸⁹. »

À l'aune de l'année 1995, les armées sont conscientes qu'il faut faire évoluer le modèle pour le rendre moins inégalitaire, mais le principe de la conscription n'est pas officiellement remis en cause. Des divergences existent cependant en interne entre partisans de l'armée professionnelle et ceux de l'armée mixte couplant appelés et soldats professionnels avec une utilisation des appelés propre à chaque armée.

1.3.2 Une utilisation différente des appelés selon les armées

Le service national reste une nécessité pour les armées même si une évolution est proposée dans le Livre blanc « *Doivent lui être associées une professionnalisation accrue des armées et une universalité véritable du service national.* »

Les armées y trouvent leur intérêt à des degrés divers. Pour l'armée de Terre, il s'agit d'assurer son fonctionnement opérationnel tant dans les unités de combat qui ne nécessitent pas de longues formations que dans des profils plus spécifiques où les appelés arrivent avec leurs

⁸⁷ Patrice-Henri Desaubliaux : « *Débat sur le service national. La Défense au cœur de la campagne présidentielle* », Le Figaro, 16 septembre 1994.

⁸⁸ *Livre blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale 2013* publié le 29 avril 2013, 160 p, p 95, cité p 95.

⁸⁹ *Ibidem*, p 95.

compétences du monde civil. Cela permet ainsi d'avoir un niveau relativement homogène, voire élevé selon le contingent avec une réelle plus-value.

L'armée de l'Air utilise principalement ses appelés pour des fonctions de soutien, voire comme mécaniciens lorsqu'ils étaient formés. Le caractère technique de cette armée empêche de former ex nihilo des contingents importants à des métiers comme ceux de mécanicien ou de pilote.

La Marine a une position de complément individuel sélectionné et les appelés représentent un confort comme l'a expliqué un responsable de l'époque, qui bien que sous-marinier ait exercé des commandements en surface sur le porte-avions Foch en 1990 :

La Marine avait une position intermédiaire avec un recrutement souvent de haut niveau au sein de ses officiers et un recrutement plus ouvert au niveau des soldats. Sur les porte-avions Foch et Clemenceau, de nombreux appelés étaient présents pour des fonctions support ou plus opérationnelles.

Ainsi les « chiens jaunes », hommes guidant les avions sur le pont d'envol, étaient majoritairement des appelés.

Amiral Pierre-François FORISSIER

Commandant des sous-marins d'attaque Rubis et du sous-marin nucléaire lanceur d'engins le Tonnant

Chef d'État-major de la marine du 4 février 2008 au 12 septembre 2011

Entretien en date du 13 mars 2018

La Gendarmerie recrute ses appelés dans une optique d'engagement avec un niveau élevé de sélection. Les appelés représentent 10% des effectifs⁹⁰. Les augmentations d'appelés sont trois fois plus nombreuses que celles des gendarmes d'active : 3 258 contre 1 018. L'autonomie de ce métier accompagnée d'un fort niveau de responsabilité exige en effet des appelés capables d'adopter le bon positionnement vis-à-vis de la population⁹¹. *In fine*, près de 60% du recrutement de la Gendarmerie provient de ce biais.

L'armée de Terre tient aussi à ce modèle. L'armée mixte reste plébiscitée pour des raisons tant budgétaires que pratiques. Ainsi le général Arnold, commandant le IIIe Corps d'Armée

⁹⁰ Avis au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, sur le projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale. Tome V, défense section Gendarmerie. Par M. Michel Caldaguès, Sénateur. En date du 19 novembre 1984.

⁹¹ Entretien avec le GCA Renaud, Directeur des Ressources Humaines de la gendarmerie nationale, en date du 18 mai 2018.

explique dans un entretien dans Terre Magazine⁹² : « *je suis un partisan convaincu de la mixité professionnelle - appelés. Il convient de la moduler en fonction de la spécificité de chacune de nos unités. Nous avons besoin de modules entièrement professionnels, y compris dans le corps blindé mécanisé, car nous devons pouvoir disposer d'unités immédiatement disponibles et ceci jusqu'au niveau « tranche divisionnaire » blindée. Nous avons besoin également d'appelés constituant ou complétant à la demande, les effectifs de nos unités en disponibilité opérationnelle différée. Ils apportent avec leur jeunesse et leurs compétences techniques une souplesse indispensable. Ils constituent enfin un lien très fort entre la nation et nos forces de défense.* »

Un équilibre semble s'instaurer, il convient aux armées en termes d'effectifs.

1.3.3 Une étude précise de l'apport des appelés, l'exemple des troupes de montagne

L'analyse dans le détail du cycle d'incorporation et de formation des appelés permet de mieux comprendre leur apport. Nous étudierons ici les troupes de montagne qui symbolisent la symbiose entre la population et les militaires. Étant donné le fort attachement montagnard, le nécessaire besoin d'une expérience du milieu de la montagne et du ski, le recrutement s'avère local et de bon niveau.

Les chasseurs alpins (dont la spécialité est l'infanterie) et les troupes de montagne de manière plus générale sont regroupés dans la 27^e Division d'Infanterie de montagne (DIM), cette division comprend, à l'été 1994, près de 8000 hommes : 6 000 hommes, dont 5600 militaires du rang appelés, majoritairement volontaires, pour y effectuer leur service national, encadrés par 2000 officiers et sous-officiers, dont 400 appelés.

Membre de la Force d'Action rapide à sa création, elle quitte celle-ci en 1994 pour être subordonnée au 3^e Corps d'Armée à Lille. Cette division est ainsi l'« *Unique grande unité d'infanterie équipée de VAB, unique division d'infanterie de montagne, unique par la symbiose entre les populations et ses unités, la 27^e DIM poursuit sa mutation pour devenir cette grande unité polyvalente qu'elle doit être, pour faire face aux multiples scénarii d'engagements envisagés par le Livre Blanc de la Défense⁹³* ».

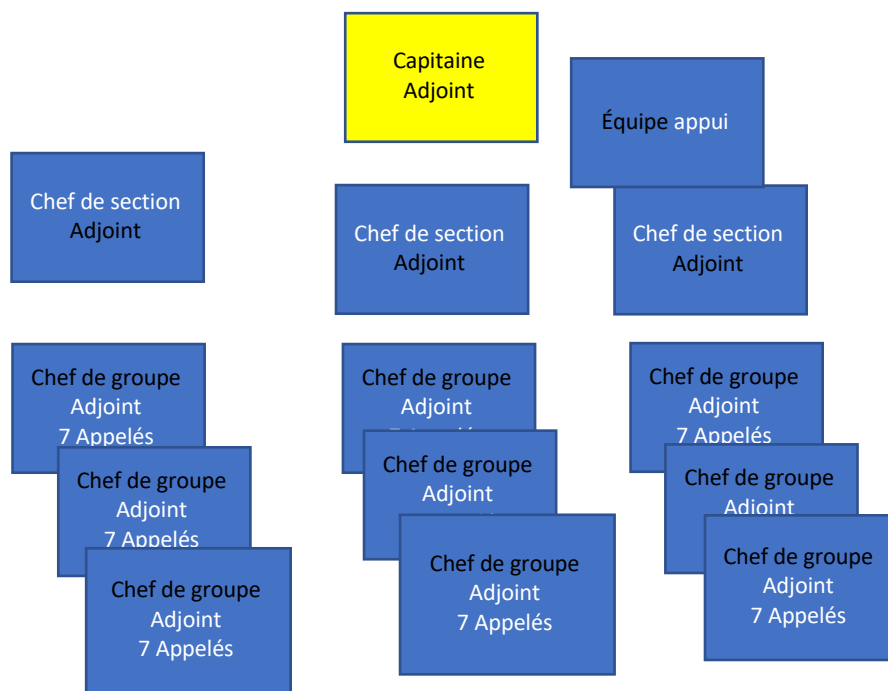
L'étude de cette grande unité s'avère donc pertinente dans le cadre de notre étude.

⁹² Terre Magazine n°40, p 21.

⁹³ Terre Magazine n°57, *La 27^e Division d'infanterie de montagne : plus puissante, mieux protégée...* p 12.

L'étude d'un cycle annuel : l'exemple du 7^e Bataillon de Chasseurs Alpains

Il semble utile d'étudier un cycle d'incorporation et la constitution d'une unité élémentaire, socle du régiment, pour mieux appréhender le sujet et comprendre l'apport des appelés. À titre d'exemple, une compagnie de combat d'infanterie au 7^e Bataillon de Chasseurs Alpains de Bourg Saint-Maurice situé en Savoie⁹⁴ est constituée à 80% d'appelés. Le capitaine commandant la compagnie était professionnel ainsi que son adjoint. Sur les trois chefs de section, deux étaient appelés. Cette proportion se retrouvait également au sein des groupes. Il y avait donc une réelle finalité opérationnelle.



Sur une compagnie de 110 personnels, près de 80 étaient appelés (écriture blanche sur le schéma)

La date d'arrivée des contingents a son importance. Le contingent de juillet ou 07 regroupe les étudiants ayant terminé l'année scolaire et emmène des qualifications différentes du soldat engagé. Le contingent de janvier présente quant à lui des gens souvent déjà engagés professionnellement ou ayant terminé rapidement leurs études.

L'accompagnement est global puisque les appelés sont récupérés à la gare, conduits au bataillon où le cycle d'incorporation débute tant administrativement, avec la perception des équipements, que militairement, avec l'apprentissage des savoir-faire de base comme l'ordre serré ou

⁹⁴ Entretien avec le Sergent Joury en date du 24 mai 2018, instructeur en section d'appelés de 1995 à 2002 au 7^{ème} Bataillon de Chasseurs alpins.

l'apprentissage des grades. Les classes duraient 3 voire 4 mois pour les appelés accédant aux responsabilités de chef d'équipe ou d'adjoint chef de groupe. Il restait donc 6 mois pour agréger les compétences au niveau du groupe puis de la section et de la compagnie.

Les résultats s'avèrent bons en terme opérationnel qu'il s'agisse d'évaluations en centre de tir ou de déploiement en Nouvelle-Calédonie par exemple.

Les unités ont besoin d'appelés pour assurer leurs missions. Ainsi les armées, et plus spécifiquement l'armée de Terre, ne peuvent pas fonctionner sans le service militaire.

1.3.3.1 Des évolutions homothétiques et une adaptation comme réponse

Les politiques et les militaires ont tenté de faire évoluer à la marge le service militaire pour ne pas le supprimer avec de nombreuses adaptations.

L'étude des archives nous fournit des éléments intéressants sur l'évolution des positions. Deux matériaux majeurs permettent d'illustrer ce point : les entretiens évoqués précédemment et l'étude des archives, et plus spécifiquement Terre information magazine et Le Casoar pour les éléments de contexte.

Il ressort de cette étude une évolution de la pensée avec des courants divergents selon la sensibilité du militaire, son rang dans la hiérarchie, mais aussi son expérience personnelle.

Une étude par année avec une mise en perspective s'avère pertinente, la constante étant que le service a toujours évolué par touches avec une adaptation forte.

1.3.3.2 1991 : une vision pragmatique

L'année 1991 est importante, car le fondement du service national est questionné après le passage à 10 mois. Le général Monchal, chef d'état-major de l'armée de Terre, définit ainsi sa première des six priorités⁹⁵ dans un article intitulé *Faire autrement* : « en attendant, j'ai exprimé clairement mes priorités à court terme devant les stagiaires entrant cette année à l'École de Guerre. J'en vois six de mon niveau. La toute première est la réussite du passage au service militaire à 10 mois. Le service national est en général plus dur qu'ailleurs en raison des exigences du combat terrestre particulièrement difficile à mener. C'est pourquoi il mérite des compensations en même temps qu'il doit devenir plus juste et formateur. Les meilleurs cadres doivent s'y investir et pouvoir y trouver un légitime épanouissement professionnel et personnel. Par ailleurs, un effort important doit être fait pour recruter des VSL. C'est l'affaire de tous. Je

⁹⁵ Terre information magazine n° 28, p 9 à 13, 1991.

compte donc sur tous les cadres pour relayer mon action vigoureusement, chacun à son niveau et relever brillamment ce défi. »

Il n'y a pas de remise en cause du service national malgré un dispositif rénové : *« Nous pouvons donc moduler la disponibilité de nos forces. Certaines doivent être prêtes à agir très rapidement, d'autres peuvent disposer de plusieurs semaines avant d'être engagées. Heureusement d'ailleurs, car le passage de la durée du service militaire à 10 mois ne peut s'effectuer dans l'armée de terre dans la stricte homothétie du service d'aujourd'hui. »*

Une évolution est envisagée pour pallier l'attractivité parfois faible du service tout en explicitant le concept de disponibilité opérationnelle différée (DOD) avec le principe de 10 mois du service puis 2 mois de remise en condition pour les cadres pour se former, préparer l'arrivée du contingent et prendre des permissions : *« Au total, je pense que c'est une bonne chose pour les cadres de contact qui auront plus de responsabilité et plus de sérénité. L'ensemble des personnels des unités de combat, notamment les appelés, devrait aussi y trouver son compte, car pour favoriser la vie de ces unités et conduire l'instruction, les charges qui leur incombaient, donnant parfois l'impression de perte de temps, seront prises en compte par des éléments spécialisés à cet effet. »*

Cet état d'esprit est partagé aux échelons plus bas, au niveau des chefs tactiques. Ainsi le capitaine Chauvancy dans un dossier consacré aux inadaptations de notre armée révélées par la guerre du Golfe intitulé *armée de conscription ou armée de métier ?*⁹⁶ *« Le service militaire a montré ici ses limites. Alors que 40% de l'équipage du Clemenceau était composé d'appelés, le Président de la République a annoncé, pour rassurer l'opinion publique, qu'aucun d'entre eux ne serait engagé dans une guerre éventuelle dans le Golfe. Cette décision incluait implicitement les appelés volontaires malgré l'article 70 de la loi sur le service national. Ni l'opération d'évacuation d'Arafat de Beyrouth par la Marine nationale en 1983, ni l'évacuation de nos ressortissants de Mogadiscio en 1990 n'avaient posé les mêmes états d'âme à l'opinion publique. »*

Une forme de résignation est aussi présente quant aux solutions possibles suite au relatif désintérêt de la question militaire qui s'explique selon lui par la construction de la décision politique sur l'affaire militaire. *« La première explication provient d'une mauvaise perception de l'utilité de la Défense par un grand nombre de citoyens qu'ils soient électeurs ou décideurs. Il n'existe pas de réel débat sur la politique de défense parce qu'elle appartient au domaine réservé du Président de la République et non au Parlement sauf à l'occasion du vote du budget*

⁹⁶ Le Casoar, juillet 1991, p 21.

qui se réalise souvent par l'article 49.3. La conséquence en est un désintérêt de la part des élus et d'une grande partie des Français. La grande Muette par son silence ne favorise pas l'information des citoyens. »

L'aspect économique pour justifier

L'aspect budgétaire est également évoqué régulièrement pour s'attaquer à la conscription. Le général Maurice Faivre écrit dans le Casoar dans le cadre d'une étude portant sur trente ans de programmation militaire⁹⁷ « *Un autre calcul est à refaire, celui des coûts comparés de l'armée de métier et du système mixte conscrits-professionnels. Les évaluations produites en 1990 par l'état-major, le contrôle général des armées, et la commission des finances (F. Hollande), se contredisent. Le coût économique de la conscription, que d'aucuns estiment très lourd, n'a jamais été calculé. Cette estimation permettrait de déterminer le niveau optimum des effectifs à conserver.* » La réforme a été lancée sans étude économique consolidée sur le plan budgétaire, faisant ainsi penser que celle-ci est avant tout issue d'une volonté politique sans aspect budgétaire consolidé en arrière-plan pour justifier.

Un rôle social à préserver ?

Le rôle social développé par Lyautey commence à être remis en question. Dans le Casoar d'avril 1991⁹⁸, Georges Preaud, saint-cyrien, explique que la société a évolué et que le service devait être repensé. Il précise que peu effectuent le service national « *aujourd'hui, c'est une partie seulement des jeunes gens, ceux qui ne sont ni réformés, ni coopérants, ni « VSNE », ni policiers ou gendarmes supplétifs qui effectuent le service militaire. La population a changé et les conditions du service également, une fois sous l'uniforme, ils sortent tous les soirs en civil, rentrent à la maison trois week-ends sur quatre, et le reste du temps suivent en direct à la télé les événements du monde entier... On est loin du paysan inculte de 1891 coupé des siens pendant trois ans* ». Les officiers gardent un rôle important, car « *il y a longtemps que les instituteurs n'enseignent plus le civisme, remplacé par un antiracisme promu au rang de valeur théologique ; que le patriotisme est renié au profit du pacifisme et du tiers-mondisme ; que la morale se limite à l'usage des préservatifs... Tant qu'il y aura des hommes sous les drapeaux, leurs officiers continueront d'être les éducateurs privilégiés d'une jeunesse dont la générosité et la soif d'idéal ne peuvent se satisfaire ni du bourrage des programmes scolaires, ni de la débauche d'informations et d'images dont elle est gavée par la télévision* ».

⁹⁷ Le Casoar, juillet 1991, p 11.

⁹⁸ Le Casoar, avril 1991, p 27.

L'année 1991 voit les premières critiques fortes s'élever à l'encontre du service militaire avec en arrière-plan la guerre du Golfe.

1.3.3.3 1992 : le plan Armées 2000 remis en cause

L'année 1992 est celle de la dénonciation du plan Armées 2000 qui maintient des effectifs d'appelés trop nombreux au vu des capacités d'équipement.

Le colonel Patrick Thieriet, saint cyrien de la promotion 1962-64, s'exprime ainsi dans le Casoar de janvier 1992⁹⁹ dans son article *Pour une armée adaptée : lettre aux dirigeants civils et militaires*.

QUEL SERVICE NATIONAL ?

Il apparaît donc nécessaire pour la France, et sans remettre en cause ni le concept ni les forces nucléaires, de disposer de forces d'intervention immédiatement disponibles, puissamment armées et soutenues par une logistique adaptée (...). Leur volume pour être significatif devrait être de l'ordre de 80 à 100 000 hommes soit l'équivalent d'un corps d'armée à 4 ou 5 divisions blindées (DB) et 2 à 3 divisions d'infanterie (DI) avec ses EOCA (Éléments organiques de corps d'armée) et sa BL (Brigade Logistique). ...

Or, que nous proposez-vous aujourd'hui avec Armées 2000 ?

Une armée de conscription forte de 250 000 hommes (armée de terre) alors que vous savez déjà et depuis très longtemps qu'il est impossible d'équiper en matériels modernes et en munitions un tel volume de forces, faute de pouvoir ou de vouloir disposer de ressources financières nécessaires...

Le seul intérêt de ces effectifs est d'assurer le service militaire... à condition, encore, de le limiter à dix mois sous peine de devoir dispenser 40 à 45% d'une classe d'âge, ce qui aurait été inacceptable dans le système actuel déjà dénoncé pour son caractère inégalitaire. Ainsi, Armées 2000 apparaît déjà comme une structure destinée à faire accomplir le service militaire et non pas comme l'outil militaire nécessaire à la France pour tenir son rang. Est-ce son rôle ? »

Les notions d'inégalité de service et de sous-équipement commencent à être évoquées cette année-là.

⁹⁹ Le Casoar, janvier 1992, p 8.

1.3.3.4 1993 : « Armée de terre 1997 ou la semi-professionnalisation ». Maintenir des équilibres tout en évitant les ruptures

L'année 1993 voit la mise en œuvre de profondes réformes suite au projet « armée de Terre 1997 » qui fait cohabiter appelés et engagés tout en professionnalisant les fonctions essentielles à la projection, à savoir les unités combattantes et le soutien. Il s'agit d'un premier pas vers l'armée de métier.

Ce plan est rédigé sous l'égide du général d'armée Marc Monchal, chef d'état-major de l'armée de Terre. Il est construit suite à la disparition du monde bipolaire faisant place à un monde en transition, éventuellement unipolaire, plus vraisemblablement multipolaire.

Concernant la conscription, comme l'affirme le général Monchal¹⁰⁰, elle est prévue d'évoluer « *mi - professionnel, mi - appelé, l'outil ainsi aménagé constituera le socle à partir duquel toutes les évolutions ultérieures demeureront possibles. Tel est l'objectif du « projet armée de Terre 1997.* »

Il précise :

L'armée de Terre doit continuer à l'horizon considéré à s'appuyer significativement sur la conscription. Avec environ 50% des effectifs, les appelés doivent continuer à constituer, dans le cadre d'un service de dix mois et avec l'apport des volontaires service long (VSL) l'ossature du corps de manœuvre et de son environnement. Sous réserve qu'ils soient expressément volontaires, ils pourront participer aux projections extérieures, comme ils le font aujourd'hui avec éclat en Yougoslavie et au Cambodge.

Le resserrement du format s'accompagne par ailleurs d'un effort particulier portant d'abord sur les professionnels. L'amélioration de la capacité de projection, préalable à toute gestion de crises, passe en effet par l'accroissement des effectifs en militaires du rang engagés. Ainsi, au prix de quelques milliers de postes à créer dans les années à venir, pourront être professionnalisées les formations blindées et mécanisées et surtout les unités logistiques, dont chaque engagement depuis le conflit du Golfe rappelle l'urgente nécessité.

Six mois après, le général Monchal dans son allocution devant l'Assemblée générale de la saint-cyrienne du 15 mai 1993 précisera plus librement ses propos¹⁰¹ « *Enfin, tout en maintenant la conscription, l'accroissement de la professionnalisation, notamment d'unités logistiques et blindées, est une tendance inéluctable. Afin de réaliser les capacités de projection qui nous ont*

¹⁰⁰ *Le projet armée de Terre 1997 par le général d'armée Monchal*, chef d'état-major de l'armée de Terre, Le casoar, janvier 1993, p 8 à 12.

¹⁰¹ Allocution du général Monchal, chef d'état-major de l'armée de Terre à l'Assemblée générale du 15 mai 1993, Le Casoar, juillet 1993, p 6 à 12.

nécessaires, nous devons atteindre, d'ici à 1997, un effectif minimal de 38 500 EVAT, et même plus si possible ».

Il redéfinit les priorités tout en étant plus évasif sur le service militaire. *« En premier lieu, je rappelle que le plan « armée de Terre 1997 » s'appuie sur trois présuppositions cohérentes avec les grandes options de la défense nationale :*

- La dissuasion reste au cœur de la politique de sécurité de la France ;*
- La France entend exercer pleinement toutes ses responsabilités dans le monde ;*
- La durée du service militaire est maintenue à dix mois, et comme sur ce sujet, qui à mon sens n'est plus brûlant, tout a été dit, je ne m'arrêterai pas en attendant éventuellement vos questions ».*

Il précise le périmètre : *« l'équilibre général de ce projet implique un effectif du temps de paix de 230 000 militaires, limités dans nos perspectives actuelles à 225 000, dont la moitié d'appelés, et 34 000 civils. En cas de besoin et après montée en puissance, le format de l'armée de Terre atteindrait 420 000 hommes. »*

Pour lui, un équilibre a été trouvé *« le plan 97 est raisonnable parce qu'il s'attache à maintenir des équilibres tout en évitant les ruptures. »*

Dans les évolutions ultérieures envisageables, quatre pistes sont explorées dont la professionnalisation :

- L'adaptation de l'actuelle doctrine de dissuasion du fort au faible (en raison d'une prolifération accélérée) ;
- Le recentrage sur l'Europe de l'effort de défense français ;
- L'instauration d'une véritable stratégie industrielle de l'armement ;
- La professionnalisation totale.

Cette évolution impliquerait des ressources nettement supérieures allouées par le pays à sa défense. L'inévitable resserrement de format qui en résulterait, réduirait l'armée de Terre de quatre à six divisions au maximum et *« nous contraindrait sans doute à faire un choix fondamental entre le « léger » et le « lourd » sans doute au profit de ce dernier. En effet, des forces légères ne peuvent répondre aux exigences du combat à haute intensité lié à la défense de la survie de la nation et qui constituent de ce fait, la capacité dimensionnante et prioritaire. La double dotation pourrait nous permettre d'atténuer la rigueur d'un tel choix, mais sa mise en œuvre poserait des problèmes d'infrastructure immobilière qui en pourraient être résolus que dans la durée et en consentant des financements suffisants. »*

La professionnalisation commence à être clairement évoquée avec la réduction de budgets en effectifs.

La contrainte budgétaire comme donnée.

1993 acte la baisse des budgets liés à la Défense. La part de la richesse nationale qui leur est consacrée chute de 25% en 10 ans passant de 4,2% en 1980 à 3,3% du PIB en 1992. En outre, en 1992, le titre 5 du budget (dépenses d'équipement) a, sur décision du Ministère des Finances, été amputé de 5 milliards de francs et un transfert de 2,15 milliards a dû être effectué sur le titre 3 (dépenses de fonctionnement) afin de financer le contingent français de l'ONU. Le général Arnaud de Foïard, issu de la Légion étrangère, dans le Casoar¹⁰² interroge sur « *la stupidité et la superbe ignorance que traduisent la réduction des budgets militaires depuis plus de dix ans* ».

L'état-major de l'armée de Terre publie dans le même numéro¹⁰³ un article intitulé « *L'armée de Terre : une problématique financière liée à... des hommes... des équipements* » et développe ainsi le coût de ce nouveau modèle dans « *un contexte suffisamment connu pour qu'il soit inutile d'y revenir* ». Les effectifs budgétaires appelés diminuent de 180 000 en 1990 à 140 000 en 1993 puis 115 000 en 1997. L'effort budgétaire est porté sur les équipements, car « *le poids des engagements financiers liés aux commandes passées hypothèque, pour plus de 84%, l'annuité budgétaire* ». Les trois grands programmes de l'armée de Terre appelant de forts flux financiers sont alors en développement (hélicoptère TIGRE) soit en début de fabrication (char LECLERC).

Une équation difficilement atteignable se met en place : soit maintenir des effectifs nombreux comprenant des appelés, soit obtenir des matériels modernes.

1.3.3.5 1994 : la mise en œuvre du projet Armée de Terre et la publication d'un Livre Blanc

Plus que le continuum d'une réforme suggérée en 1993, 1994 est une année de transition vers la réforme avec une réflexion à la marge sur le service militaire. Le Livre blanc de 1994 n'évoque que peu celui-ci¹⁰⁴. Il établit un objectif de forces projetables « *de 120 à 130 000 hommes répartis entre 2 à 3 divisions avec une combinaison des moyens lourds et légers adaptés à chaque fois aux circonstances* » et s'appuie sur quatre piliers :

- Des hommes et des femmes, civils et militaires, appelés et professionnels, compétents et motivés ;

¹⁰² Le Casoar, juillet 1993, p 58 et 59.

¹⁰³ Le Casoar, janvier 1993, p 13.

¹⁰⁴ Terre Magazine, n°52, p 9.

- Le maintien de la réalité d'un service militaire actif et opérationnel dans le cadre d'une armée mixte et d'une professionnalisation accrue pour l'armée de Terre. La conscription donne corps non seulement à la réserve, désormais composée de « *professionnels à temps partiel* », mais aussi au renforcement des liens entre l'armée et la Nation ;
- Une politique d'armement liée à des restructurations et à une stratégie industrielle visant l'émergence d'une Europe de l'industrie de défense ;
- Des ressources financières attribuées. Le Livre blanc affirme que la France maintiendra son effort de défense sur la période considérée.

Le Livre blanc reprend en compte le projet Armée de Terre 1997 avec une professionnalisation accrue et le maintien du principe de l'armée mixte (une présentation plus développée est décrite en annexe 6) et cette équation fait consensus.

Dans ses vœux aux armées, ni le ministre de la Défense François Léotard ni le CEMAT le général Monchal, n'évoquent d'ailleurs cette possibilité de réforme en profondeur du service militaire¹⁰⁵. François Léotard développe la préparation de l'avenir concernant le Livre blanc sur la défense « *Il trace des perspectives, propose les lignes de nos efforts, rappelle nos engagements et nos ambitions. Il vous permettra, je le souhaite, de mieux vous situer dans la Nation et de faire comprendre autour de vous le rôle essentiel qui est le vôtre.* » Le général Monchal n'aborde pas du tout le sujet, définissant comme enjeux la montée en puissance du Corps européen créé en 1993 et la livraison des premiers chars Leclerc.

Une interrogation sur l'utilité du service : une réforme en cours.

Des ajustements sont proposés pour maintenir le système en l'état.

Le 13 octobre 1994, François Léotard, alors ministre de la Défense, présente lors d'une conférence de presse, une valorisation du service national¹⁰⁶. Les trois thèmes récurrents de la conscription sont cités :

Tout d'abord cette dernière doit être maintenue par solidarité, car elle est « *le gage de l'attachement de la Nation et des citoyens à leur défense* » : la citoyenneté confère des droits, mais impose aussi des devoirs, parmi lesquels « *cet impôt du temps* ».

En outre, le service national, dont la composante terrestre demeurera le service militaire, est une nécessité pour assurer un volume et un format des forces armées en rapport avec les missions qui lui sont confiées.

¹⁰⁵ Cité dans Terre Magazine, n°50, janvier 1994, p 8 et 9.

¹⁰⁶ Cité dans Terre Magazine n°58, p 32.

Enfin, il est indispensable à la « *défense de l'État républicain et au maintien de l'identité nationale.* »

Cette rénovation s'appuie sur trois axes dont le principal est une réaffirmation de la priorité du service militaire. Une valorisation financière des activités opérationnelles est ainsi mise en place avec l'augmentation de 30% de la prime de service en campagne, l'ouverture en plus grand nombre de postes d'officiers et de sous-officiers, le développement du civisme et du sentiment d'appartenance à la communauté nationale, à travers l'organisation des activités de la vie quotidienne, l'apprentissage concret de la vie civique et le rappel des événements marquants de l'histoire de notre pays.

Une réponse à l'attente des jeunes en matière de formation et d'insertion professionnelle est également proposée. Tout appelé participera à un forum-emploi pendant son service national, à la fin de leur service militaire, 50 000 appelés bénéficieront dans les cinq prochaines années de « sessions d'orientation » et de « sessions de techniques de recherche d'emplois » réalisées par l'ANPE et financées à parts égales par la Défense et l'ANPE.

Une évolution du service est actée avec deux dispositifs de formation qui permettent une reconnaissance des acquis professionnels : le volontariat service long spécialiste (possibilité d'une qualification sanctionnée par un titre professionnel reconnu) et le volontariat service long pré qualification (un volontariat service long de quatre à six mois, durant lequel les appelés bénéficieront de formations pré qualifiantes).

Redonner de l'attractivité et du sens au service national.

L'effet de l'année 1994 est de redonner un sens et une utilité au service militaire en mettant en avant les atouts de ce dernier, au travers notamment des formations qualifiantes.

La communication est assurée en octobre 1994¹⁰⁷. Il est expliqué que « *la réduction à 10 mois du service militaire conjuguée avec l'arrivée des systèmes d'armes de haute technologie, met en évidence l'importance de l'investissement consenti pour la formation de certains spécialistes.* »

L'état-major de l'armée de Terre entreprend de valoriser de manière systématique les formations qualifiantes du service militaire en recherchant une homologation au niveau 5 de la grille de l'enseignement technologique du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (soit le niveau CAP ou BEP). Des exemples sont ainsi donnés comme l'étude portant sur la possibilité pour les appelés servant en IEC (Instruction élémentaire de conduite)

¹⁰⁷ *De nouvelles possibilités : les formations qualifiantes du service militaire dans l'armée de Terre, Terre Magazine n°59, octobre 1994, p 34 -35.*

de valider le CTE (certificat technique élémentaire) de moniteur IEC et le titre professionnel de moniteur d'auto-école.

1.3.4 Le lien tenu mais essentiel entre service militaire et nucléaire

L'histoire de la dissuasion nucléaire semble liée au service national. La dissuasion populaire est en effet décrite comme l'appui de la dissuasion nucléaire à partir du Livre de 1972 et de la construction idéologique érigée par Michel Debré, alors ministre de la Défense. Réformer le service militaire revient à s'attaquer au nucléaire.

En créant le concept de dissuasion populaire portée par les appelés, le nucléaire et le service militaire voient leurs destins liés tant au niveau des décideurs politiques qu'au sein de la population. Cette présentation très idéologique permettra toutefois de créer un lien entre service et nucléaire.

Ce lien semble toutefois artificiel dans la mesure où il s'avère plus philosophique que réel. En effet, il vise à associer l'ensemble du peuple à l'utilisation des moyens nucléaires. Dans les faits, les pays possédant l'arme nucléaire ont abandonné la conscription, preuve de la fragilité de cette doctrine.

1.3.4.1 Le rôle des Livres blanc et notamment celui de 1994

La dissuasion est le fondement de notre défense. Le Livre blanc de 1972 précise¹⁰⁸ :

Toute politique militaire doit être fondée sur les réalités. Aujourd'hui, par une mutation formidable, la réalité des épreuves de force a pris, avec le fait nucléaire, une dimension essentiellement dissuasive.

La puissance de destruction, massive et instantanée, que procure l'arme nucléaire fait peser sur le monde, en un raccourci apocalyptique, une menace tellement gigantesque qu'elle rend inconcevable la guerre totale comme moyen actif de la politique. Le risque nucléaire confère à la défense une dimension radicalement nouvelle. Il donne aussi à la politique un tour nouveau. Il fonde l'ère de la dissuasion.

Le Livre blanc de 1994¹⁰⁹ confirme cette prédominance :

¹⁰⁸ Livre blanc de 1972, p 4.

¹⁰⁹ Livre blanc de 1994, p 57.

Tel qu'il vient d'être rappelé, le concept de dissuasion est inchangé. Il suppose, quelles que soient les évolutions géostratégiques, le maintien d'une double crédibilité, politique et technique. Tout adversaire doit acquérir la conviction que l'autorité politique française est en mesure de le menacer de façon crédible de recourir à une frappe insupportable pour lui au regard de l'enjeu. L'autorité politique française doit disposer à tout moment des moyens nécessaires et suffisants à la fois sûrs et adaptés aux diverses situations auxquelles elle peut avoir à faire face.

Jean-Pierre Chevènement, ministre de la Défense de 1988 à 1991, confirme le rôle du nucléaire¹¹⁰. Citant François Mitterrand « *La dissuasion, c'est moi !* », il explique que la dissuasion est la crédibilité de la République et que François Mitterrand a su utiliser parfaitement la dissuasion comme « *atout dans la conservation du pouvoir quand il s'est opposé au missile terrestre mobile S4 et a fait l'éloge d'Albion comme étant la pointe de diamant de la dissuasion française.* » De plus, la dissuasion a eu un rôle plus politique puisqu'elle a permis au Président de se positionner vis-à-vis de son Premier ministre, Jacques Chirac, en période de cohabitation (1986 - 1988). « *La dissuasion lui fournit un excellent argument pour trancher les rivalités qui l'opposaient à son Premier ministre à l'occasion de la première cohabitation avec le deuxième gouvernement de Jacques Chirac.* »

La dissuasion nucléaire, pilier de notre défense, intègre dans sa doctrine les appelés au travers du concept de dissuasion populaire.

1.3.4.2 *Le concept de dissuasion populaire*

Cette dissuasion inclut le concept de dissuasion populaire développé pour la première fois dans le Livre blanc de 1972 : « *Si la force nucléaire stratégique est l'outil de la dissuasion nucléaire, c'est la volonté d'indépendance nationale qui en est le fondement. La défense du territoire est l'expression première de cet esprit de dissuasion populaire, car elle s'étend sur l'ensemble du pays et fait appel à tous les Français*¹¹¹. » Le service militaire s'intègre dans cette démarche, car il cautionne et légitime la dissuasion nucléaire.

Dans le chapitre concernant la défense opérationnelle du territoire (DOT) en page 10, il est précisé que « *La mission des forces de DOT et leur implantation territoriale leur donnent une vocation particulière à accueillir les jeunes gens du contingent et à entretenir les liaisons avec*

¹¹⁰ Pierre Pascallon, sous la direction, *la Vème République 1958-2008 : 50 ans de politique de défense*, L'Harmattan, 2008, 270 p, cité p 55.

¹¹¹ Livre blanc de 1972, p 8.

les réservistes. » La valeur morale du contingent permet d'exhorter la population et servir d'exemple dans un esprit de la résistance.

Ces forces, au-delà du rôle qui serait le leur en cas d'invasion, ont tout naturellement vocation à devenir le ferment d'une résistance populaire à un occupant éventuel. Quels désastres sur son propre sol un adversaire devrait-il accepter avant de devenir « l'occupant » ! Qu'il soit assez présomptueux pour les accepter, il n'en aurait pas fini pour autant avec une résistance nationale et populaire qui lui rendrait l'occupation insupportable, perspective de nature à renforcer l'effet dissuasif global de notre politique militaire.

Le lien est ainsi fort entre dissuasion et conscription : « *Le concept de « dissuasion populaire » s'exprime en fin de compte de plusieurs façons : sur lui se fondent la défense permanente de notre territoire, la crédibilité de notre armement nucléaire, la volonté de résistance à l'envahisseur qui aurait accepté le désastre nucléaire. C'est que la dissuasion populaire est la forme moderne de la volonté de survie nationale.* » (Livre blanc de 1972)

Au-delà de cet aspect moral, la DOT a également comme mission de surveiller les emprises de la force nationale stratégique (FNS). Dans le chapitre qui lui est consacré en page 9, il est stipulé qu'« *Au-delà de la sûreté immédiate, la sûreté externe des points sensibles de la FNS incombe aux forces de Défense Opérationnelle du Territoire (D.O.T.) en étroite liaison avec la Gendarmerie Nationale et avec l'appui éventuel des moyens aériens.* » Or dans une optique de multiplication des emprises territoriales « *L'installation progressive de la FNS se traduira dans les années qui viennent par un besoin croissant en forces de sûreté* » et ne nécessitant pas de savoirs faire techniques, la ressource du contingent s'avère indispensable.

Le livre blanc de 1994 diminuera la pertinence de ce propos en faisant porter la responsabilité sur le pouvoir. L'autorité politique est garante de cet esprit d'indépendance et de l'utilisation de l'arme nucléaire.

1.3.4.3 La professionnalisation des militaires servant dans le nucléaire.

L'importance des appelés dans le nucléaire est à nuancer puisque la dissuasion est composée majoritairement de soldats professionnels nécessitant des formations longues et complexes pour cette fonction interarmées : armée de l'Air (Mirage IV), la Marine (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, SNLE) et l'armée de Terre (missiles balistiques).

Si notre force en service se limitait fin 1970 à 9 escadrons de 4 Mirage IV disponibles à tout

instant, armés d'une bombe atomique de puissance avoisinant 100 kilotonnes, les forces dotées d'engins balistiques sont entrées en service en 1971.

Deux escadrons de 9 engins sol-sol balistiques stratégiques (SSBS) sont opérationnels au Plateau d'Albion dans les Hauts de Provence.

Notre premier sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE), le Redoutable, est entré en service à la fin de 1971. Ce bâtiment équipé de 16 engins mer-sol balistiques stratégiques (MSBS) dotés d'une puissante charge nucléaire est susceptible d'une autonomie de très longue durée qui lui confère une capacité d'action dans une zone extrêmement vaste.

Le deuxième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, le Terrible, entrera à son tour en service à la fin de cette année : il sera suivi en 1974 du Foudroyant et avant 1980 de deux autres sous-marins, l'Indomptable et le Tonnant, ce qui permettra d'assurer en tout temps la présence de 2 sous-marins dans les zones de patrouille et naturellement d'élever cette présence au maximum en cas de crise. Dans le même temps, la charge thermonucléaire aura été militarisée et équipera les engins mer-sol, avant d'équiper les engins sol-sol.

Il existe dans les faits des militaires s'occupant de fonctions stratégiques ne travaillant pas ou peu avec les appelés comme me l'a confirmé lors d'un entretien¹¹² l'amiral Dufourcq, officier de marine ayant servi dans les forces nucléaires. Il précise que les forces de dissuasion nucléaire étaient entièrement professionnelles, les appelés ne servant pas dans les sous-marins.

Une idée se diffuse : les affaires stratégiques et essentielles pour la France ne peuvent être confiées qu'à des soldats de carrière, professionnels et les appelés ne peuvent être affectés qu'à des missions secondaires. L'utilité du service s'en trouve donc affaiblie.

L'aspect technique est aussi prégnant. Michel Auvray¹¹³ insiste sur le fait que les armées sont devenues plus techniques suite à l'apparition du nucléaire et cette impression aura pu se diffuser plus largement : « Avec la mise en place de l'armement atomique, de ses vecteurs et de ses composantes, l'emploi de l'électronique et de l'informatique, la modernisation des transmissions et d'une manière plus générale, l'émergence de systèmes d'armes aussi coûteux que sophistiqués, l'utilisation d'un nombre de plus en plus important de techniciens ouvre la voie à une professionnalisation accrue. »

¹¹² Entretien en date du 26 novembre 2018.

¹¹³ Michel Auvray, *L'âge des casernes : histoire et mythes du service militaire*, Éditions de l'Aube, 1998, 326 p.

Le nucléaire aura comme conséquence indirecte une réduction globale des effectifs et donc du nombre d'appelés. Lucien Poirier et André Beaufre, fondateurs de la réflexion nucléaire française, développent ce point.

Pour Lucien Poirier, « *les capacités d'effets physiques des armées, capacité de destruction et de mort, étaient fonction du nombre d'armes servies. La balle, l'obus, la torpille, voire la bombe n'agissaient qu'à leur point d'impact : moyen d'efficacité réduit. Il fallait donc compenser la faible capacité de destruction unitaire par le nombre des vecteurs et des tireurs. (...) Les progrès techniques-précision, calibre, vitesse de tir, efficacité à l'impact, etc. - n'ont jamais atténué l'exigence tactique d'un volume de feu supérieur à celui de l'adversaire. L'arme nucléaire supprime cette exigence (...), affranchit de la servitude du nombre*¹¹⁴. »

Ce potentiel jamais atteint de destruction nécessite finalement peu d'hommes, rendant les armements classiques caducs. André Beaufre¹¹⁵ précise : « *Hier encore, il fallait mille avions pour détruire Hambourg, et tous les canons d'une armée pour détruire Berlin ; aujourd'hui chacune de ces destructions pourrait être réalisée par une seule mission individuelle. D'autre part, cette puissance de feu extraordinaire a une mobilité presque totale, qui contraste avec la lourdeur des autres armées et qui permet d'atteindre n'importe quel point du territoire. La défense des frontières par le mur humain que constituent les armées s'avère impuissante à protéger le pays contre la destruction physique ou l'infection nucléaire.* »

Cette force nucléaire capable de frappes instantanées induit des soldats formés, disponibles et réduit la nécessité de gros bataillons.

1.3.5 Conclusion du chapitre 2

Le début des années 1990 a vu le service militaire perdre de sa légitimité et de son intérêt. Le développement de la technicité du métier et de la complexité des opérations milite pour une professionnalisation.

Le service militaire est ébranlé et même si les militaires commencent à émettre des doutes sur la légitimité du service, le statu quo est la règle avec des ajustements à la marge dans cette période où le débat politique est bloqué.

¹¹⁴ Lucien Poirier, *Essais de stratégie théorique*, Les Sept Épées, 1983, 379 p.

¹¹⁵ André Beaufre, *Introduction à la stratégie*, Hachette Pluriel références, 1963, 192 p.

1.4 Les conditions de changement sont réunies, les hommes politiques vont les entériner

Sous la Vème République, la condition d'un changement concernant les armées ne peut être donnée que par le président de la République ce qui explique que l'impulsion de la réforme sera donnée par le chef des armées lui-même.

1.4.1 Le rôle central du président de la République, chef des armées, dans la réforme

Le rôle, ainsi que la personnalité des présidents de la République, chefs des armées, ont influencé directement l'avenir du service militaire. Sur la période considérée, François Mitterrand et Jacques Chirac étaient à la tête du pays avec une approche différente du rôle de l'armée. Les deux ont servi dans l'armée de Terre, ont combattu, et ont gardé un souvenir précis de cette expérience qui a orienté leur action.

1.4.1.1 François Mitterrand ou une attitude de continuité

Comme l'explique Louis Gautier¹¹⁶, François Mitterrand a une « *attitude totalement décomplexée vis-à-vis des chefs militaires* ». Il se méfie de tous les corps constitués, des bureaucraties et des organisations, mais il sait « *accorder sa confiance aux individus.* » Sa relation avec les militaires durant son deuxième mandat sera marquée de ces principes de confiance limitée.

1.4.1.1.1 Un passé de soldat lui donnant une légitimité

« *Par le hasard de la petite histoire, j'ai connu successivement, en l'espace de ces quatre à cinq ans, les camps de prisonniers de guerre en Allemagne, la France occupée, l'Angleterre, l'Afrique du Nord, de nouveau l'Angleterre et de nouveau la France, quelques mois avant la libération de mon pays. Tout cet itinéraire a préparé, il faut bien le dire, tout naturellement, une nouvelle étape de réflexion*¹¹⁷. »

¹¹⁶ Louis Gautier, « *Les guerres de François Mitterrand* », in *Matériaux de l'Histoire*, 2011/1, et Hubert Védrine, *Les Mondes de François Mitterrand*, *op.cit.*

¹¹⁷ Discours prononcé par François Mitterrand lors de la cérémonie d'ouverture de l'année académique du collège d'Europe, mardi 13 octobre 1987, URL : <http://www.mitterrand.org/1939-1945-Pendant-la-seconde.html>

Comme il le résume, François Mitterrand a connu la guerre et les combats, a été blessé puis il a connu les camps de prisonniers pendant près de deux ans.

Durant l'automne 1938, François Mitterrand est enrôlé à l'âge de 23 ans. Il est incorporé au 23^e régiment d'infanterie coloniale et rejoint l'avant de la ligne Maginot. Le sergent Mitterrand est à la tête d'une petite section qui prépare et occupe des postes en attendant l'offensive générale. Le 14 juin, après des combats pour lesquels il sera décoré, un éclat d'obus le blesse à Verdun. Évacué vers un hôpital militaire, les Allemands le capturent. Quelques jours plus tard, il est envoyé dans un camp de prisonniers où il s'échappera 2 fois.

Malgré ce passé militaire, il semble peu intéressé par les questions militaires. Pierre Joxe déclara ainsi lors de l'entretien du 25 mai 2018 : « *François Mitterrand était sergent-chef dans l'infanterie coloniale, mais il n'avait aucun goût pour les choses militaires.* » Ce qui peut expliquer que la réforme du service militaire ne se soit pas faite sous sa présidence.

Toutefois, l'explication la plus plausible concernant la non-réforme du service sous son mandat est que François Mitterrand ne réforme pas les armées, car il ne veut pas être celui qui aura mis fin à l'armée nation de Jaurès.

Parfois laconique, il est délicat de sonder la pensée du Président. Le général Quesnot, son chef d'état-major particulier, insiste sur ce point.

Mon général, quel rapport entretient le CEMP avec le président Mitterrand ?

Concernant François Mitterrand, dur de connaître sa conviction. Par exemple lors de la Yougoslavie, l'amiral commandant le porte-avions est contre la présence des appelés, je menace alors de le faire relever.

Dans l'avion retour, François Mitterrand me dit « *j'ai appris que vous aviez pris une initiative.* » Je lui explique.

Réponse du Président : « *Très bien...* »

Général Christian Quesnot

CEMP de 1991 à 1995,

Entretien en date du 6 avril 2018

1.4.1.2 Sa promesse de campagne

Lors des 110 propositions pour la France qui constituent son programme électoral de 1981¹¹⁸, la proposition numéro 105 évoque « le développement d'une stratégie autonome de dissuasion et une organisation nouvelle du service national réduit à six mois ». Lors de la campagne électorale de 1988 et du programme électoral¹¹⁹ *Lettre à tous les Français*, la question du service militaire n'est pas abordée. Comme évoqué précédemment, François Mitterrand autorisa cependant Pierre Joxe à maintenir le service à 10 mois pour lui garder une utilité opérationnelle et corriger son aspect inégalitaire. Il ne souhaite pas non plus en faire pour la campagne de 1988 une question politique vis-à-vis du candidat Jacques Chirac.

1.4.1.3 L'abandon du service militaire : la décision d'un homme, Jacques Chirac l'éternel lieutenant

Dans son programme électoral de 1995, dans la partie portant sur la Défense, Jacques Chirac évoque une « *Réflexion sur l'évolution du service national : durée, service civil...* », mais sans rentrer dans le détail. Pierre Servent, journaliste et auteur français, expert en stratégie militaire et colonel de réserve historien, le surnomme « *l'éternel lieutenant* » pour montrer son appétence pour le domaine militaire et une certaine fougue qu'il a gardé de son expérience algérienne. Sans négliger l'importance de la cohabitation et du Livre Blanc de 1994 qui donnent des clefs de compréhension, il s'agit ici d'étudier l'appétence militaire de Jacques Chirac.

1.4.1.3.1 Des convictions profondes et du pragmatisme

Une fois élu, le Président Chirac décida qu'une réforme était indispensable pour quatre raisons. Celles-ci sont liées à son propre passé, mais aussi à une vision pragmatique. Ces éléments seront résumés par son CEMP.

Amiral, quelles sont les raisons ayant poussé Jacques Chirac à mener la réforme du service militaire ?

Quatre raisons ont présidé à cette réforme :

- La vocation des armées, selon Jacques Chirac, est d'être engagées au combat. Il ne s'agit plus de défendre le territoire, mais de participer à la résolution de crises régionales, ciblées

¹¹⁸ *110 propositions du parti socialiste pour la France*, Élections présidentielles, avril-mai 1981.

¹¹⁹ *Lettre à tous les français*, de François Mitterrand adressé en avril 1988 lors de la campagne présidentielle.

géographiquement et temporellement. Ces opérations nécessitent dès lors des soldats aguerris, disponibles et habitués à ce type de missions. La vocation première des forces terrestres est la projection dans les opérations extérieures. La protection du territoire est dès lors du ressort de la gendarmerie et les intérêts vitaux sont couverts par la dissuasion nucléaire.

- L'évolution des mœurs rendait ce service anachronique. Le rapport hommes - femmes puisque le service n'était pas obligatoire pour ces dernières, le succès du service civique qui altérerait l'idée du citoyen en armes et une modification plus structurelle puisque sur les 400 000 hommes pouvant postuler au service, seulement 220 000 postes étaient proposés par les armées, ce qui interroge sur la notion de brassage social.

- L'intérêt du service puisque sur les 220 000 appelés effectuant le service, moins de 100 000 le trouvaient intéressant d'après un sondage réalisé par l'Élysée.

- Le coût financier enfin puisque le système de recrutement coûtait à lui seul 13 milliards de francs. Le prix des munitions pour chars, les obus, empêchait les appelés servant dans les blindés de tirer.

Amiral Delaunay

Chef d'état-major particulier du président de la République de 1995 à 1999

Entretien en date du 7 avril 2018

Ainsi la personnalité de Jacques Chirac aura été essentielle, d'autant plus qu'en tant que chef des armées, il bénéficie de prérogatives élargies dans le domaine militaire.

1.4.1.3.2 Une influence du fait de son passé militaire

Le passé militaire de Jacques Chirac a joué un rôle certain dans sa décision de professionnaliser les armées.

Son service militaire

Jacques Chirac a effectué son service militaire de 1956 à 1957. Choissant les blindés au travers de l'arme de la cavalerie et ayant le classement pour être officier au rang de lieutenant, ce grade lui sera refusé en raison de son passé politique et il sera affecté comme soldat de deuxième classe dans un régiment en Bretagne. Par suite d'une intervention de la famille du général Koenig, il servira finalement comme sous-lieutenant.

Volontaire pour la guerre d'Algérie, qu'il aurait pu éviter en tant qu'élève de l'ENA, il est affecté au 11^e puis au 6^e régiment de chasseurs d'Afrique. Au cours de son service, il commande

un peloton de 32 hommes dans le djebel algérien. Il est blessé au visage au cours d'une embuscade. Promu lieutenant au début de l'année 1957, il est libéré de son service le 3 juin 1957. Démobilisé avec le grade de capitaine de réserve, Jacques Chirac sera promu colonel de réserve en février 1993¹²⁰.

Sa vie de chef de peloton en Algérie

Sa période algérienne le marque et il garde un souvenir intense de cette période. Il confiera à une interview donnée à Paris Match le 24 février 1978 « *Pour moi, l'Algérie a été la période la plus passionnante de mon existence. (...) Pendant de longs mois, j'ai eu une vie passionnante et enthousiasmante, mais détachée de tous les éléments qui pouvaient alimenter une réflexion politique. Si bien que pour moi, le problème algérien se situait dans un contexte très particulier. On nous avait dit que nous étions là pour la bonne cause, et nous ne remettions pas cela en question. (...) Je savais qu'il y avait un gouvernement socialiste. Ce n'était pas, en réalité, mon problème à l'époque, et cela ne suscitait pas chez moi de réactions. (...) Pour moi, et contrairement à ce que l'on peut penser, ce fut un moment de très grande liberté, et probablement un des seuls moments où j'ai eu le sentiment d'avoir une influence directe sur le cours des choses. Parce qu'il y allait de la vie d'hommes qui étaient sous mes ordres et donc c'est le seul moment où j'ai eu le sentiment de commander.* »

Concernant son rapport aux affaires militaires, il conserve cette vision de décideur et n'hésite pas à prendre des décisions fortes, sûr de sa légitimité. Il déclara par exemple lors de l'assaut de Vrbanja le 27 mai 1995 où les soldats français servant sous mandat ONU ont reconquis le poste d'observation pris par les Serbes à propos d'éventuelles pertes de soldats français : « *C'est le prix payé par ma section en Algérie. En période de crise, l'armée, c'est aussi fait pour cela*¹²¹. » Deux Casques bleus français seront tués et dix-sept blessés dont douze graves lors de cet assaut.

1.4.1.4 Le lien entre le président de la République et armées

Le président de la République possède un lien fort avec les troupes en armes depuis la constitution de 1958 qui lui confère la responsabilité de chef des armées. De nombreux présidents vont ainsi avoir une relation directe et régulière avec les forces armées à la différence de nombreux autres corps de métiers.

¹²⁰ Jacques Sicard, *Les Chasseurs d'Afrique*, éditions Histoire & Collections, 2^e édition du 1^{er} juillet 1999, 181 pages.

¹²¹ Entretien avec le Général Quesnot du 24 avril 2018, Chef d'état-major particulier du président de la République de 1991 à 1995.

1.4.1.4.1 L'aspect constitutionnel

Le chef de l'État est le chef des armées en France et ce point est inscrit dans la Constitution de la Ve République du 4 octobre 1958, plus précisément dans l'article 15.

« Le président de la République est le chef des armées. Il préside les conseils et les comités supérieurs de la Défense nationale. »

Cette primauté du chef de l'État trouve son explication dans les circonstances de l'adoption de la Constitution. La France est en effet engagée en Algérie française et les dirigeants de la Quatrième République n'arrivent pas à se coordonner efficacement.

Lorsque le général de Gaulle arrive au pouvoir en mai 1958, il ordonne la rédaction d'une nouvelle Constitution en souhaitant que « *le chef de l'État soit réellement le chef des armées, bref qu'émanent de lui toute décision importante aussi bien que toute autorité*¹²². »

Ce rôle prééminent se mesure tout particulièrement au travers de l'engagement nucléaire. Un décret de 1964 indique qu'il peut engager les forces nucléaires. Le décret du 12 juin 1996 renforce cette prérogative en précisant que les conditions d'engagement des forces nucléaires sont prises par le conseil de défense, présidé par le chef de l'État. Ce dernier peut décider seul l'engagement des forces nucléaires.

Art. 5. - Le chef d'état-major des armées, ou le chef d'état-major général des armées, s'il est nommé, est chargé de faire exécuter les opérations nécessaires à la mise en œuvre des forces nucléaires. Il s'assure de l'exécution de l'ordre d'engagement donné par le Président de la République, chef des armées et président du conseil de défense.

Décret n° 96-520 du 12 juin 1996 portant détermination des responsabilités concernant les forces nucléaires

En outre, aucun soldat ne peut être envoyé à l'étranger sans le consentement du président de la République (depuis 2008, l'accord du Parlement est en outre obligatoire pour maintenir une opération au-delà de quatre mois de présence).

De nombreux ouvrages ont explicité cette relation particulière et il est difficile de tous les lister. Deux livres méritent cependant d'être mis en avant, car écrits par deux praticiens des armées, le général Henri Bentégeat, déjà cité, CEMP du président Jacques Chirac de 1999 à 2002 puis

¹²² Charles de Gaulle, *Mémoires d'Espoir, Le Renouveau : 1958-1962*, Paris, Plon, 1970, p. 35.

CEMA jusqu'en 2006 dans *Chefs d'État en guerre*¹²³ pour sa proximité immédiate du Président lors des crises. Certains points ont été complétés lors d'une conférence le jeudi 16 mai 2019 à l'école militaire.

L'ouvrage de Pierre Servent¹²⁴ éclaire les relations de pouvoir sous le prisme factuel du journaliste.

Comme défini en préambule, la relation entre responsables politiques et militaires est résumée par la phrase de Cicéron, *Cedant arma togae* (l'épée cède à la toge).

Nous insisterons ici sur les rapports des chefs militaires avec les présidents Mitterrand et Chirac, chefs des armées de 1981 à 2002.

1.4.1.4.2 Un attachement aux armées

Développant le rapport du président François Mitterrand avec les militaires (p 402), le général Bentegeat revient sur le relatif recul du président Mitterrand face aux opérations.

Ces propos sont toutefois à relativiser, car en plus de son passé militaire, le frère de François Mitterrand, Jacques terminera sa carrière en 1975 comme inspecteur de l'armée de l'Air, général d'armée aérienne.

« Or, le nouveau président entend décider seul, sans réunion et sans équipe constituée, à partir de notes brèves (une à deux pages maximum) de son cabinet, mais aussi des informations qu'il reçoit de ses multiples réseaux extérieurs, « entrelacs d'amitiés, de fidélités et de complicités » (...)

Les notes de l'EMP (État-major particulier) reviennent avec des appréciations succinctes, rarement des instructions, le plus souvent un simple vu entouré d'un cercle signifiant que le président est informé et qu'il attend de Saulnier et de ses successeurs qu'ils prennent leurs responsabilités... Ce mode de décision solitaire n'est pas sans risques dans les situations de crise. Les premières interventions militaires ordonnées par le chef de l'État sont déclenchées par une note simplifiée de l'EMP complétée par un bref échange avec Charles Hernu. Le chef d'état-major des armées, s'il inspire largement la position du ministre et de l'état-major particulier, n'est pas consulté par le président.

Mitterrand n'intervient pas dans la conduite des opérations, mais Hernu s'y implique personnellement, n'hésitant pas à empiéter sur les responsabilités du commandant de théâtre, rarement à bon escient. »

¹²³ Général Henri Bentegeat, *Chefs d'état en guerre*, Paris, Perrin, 2018, 492 p.

¹²⁴ Pierre Servent, *Les présidents et la guerre : 1958-2017*, Perrin, 2017, 445 p.

Général Bentegeat

CEMA de 2002 à 2006

CEMP de 1999 à 2002

Pierre Servent développe cette idée de protection des intérêts de la France : « *Souvent décrit par ses biographes ou ses détracteurs comme « le prince de l'équivoque », « le Florentin », « l'ambigu », « Machiavel » ou « Janus » pour son habilité manœuvrière, sa capacité de dissimulation et de rebond politique, ce personnage de roman n'a pas dévié d'un pouce de l'idée qu'il se faisait de devoir protéger la France de la guerre et de maintenir son rang*¹²⁵. » L'auteur développe (p 189) le commandement en cercle restreint et directif du Président. S'appuyant sur le témoignage de l'ancien ministre de la Défense Paul Quilès décrivant le bombardement de la piste de Ouadi-Doum au nord du Tchad en 1986, il révèle que cette opération a été décidée « *dans le bureau présidentiel avec trois personnes seulement : le chef des armées, le ministre et le chef d'état-major de l'armée de l'Air, le général Bernard Capillon.* ». Selon l'auteur, « *c'est une indication du style de commandement monarchique de François Mitterrand, rênes courtes et sans réunion à plusieurs dans le bunker de l'Élysée. Il faudra attendre le second septennat, la complexification des dossiers (guerre du Golfe, conflit bosniaque...) et l'émergence d'un CEMA particulièrement présent et influent, l'amiral Jacques Lanxade, pour que ce mode de décision disparaisse au profit de procédures plus rationalisées.* »

Il faut retenir que les deux présidents, bien qu'ayant un style différent, ont toujours assumé leur rôle de chef des armées.

1.4.1.4.3 Variables selon les présidents

Le contexte et le rapport avec le CEMP auront aussi leur influence.

Face au Président Mitterrand résistant, travaillant en équipe réduite, Jacques Chirac avec l'expérience algérienne a moins de légitimité que son prédécesseur et pourra être tenté de surjouer son rôle de chef des armées. Il bénéficie d'un contexte opérationnel densifié sous sa présidence avec la multiplication d'opérations extérieures nécessitant des effectifs nombreux comme les missions ONU en Albanie en 1995, la Centrafrique en 1998 ou encore le Kosovo en 1999 ou encore l'Afghanistan à partir de 2001 (Cf. tableau récapitulatif p 175).

¹²⁵ *Ibidem*, p 163.

Comme le précise le général Bentegeat (p 438) « *De fait, l'expérience, le caractère et les goûts de Chirac le prédisposent à l'exercice de la fonction de chef des armées.* » Pragmatique « *ses vraies préoccupations demeurent l'efficacité de l'appareil de défense et la compétence de ses chefs* », il garde sous ses prérogatives les pouvoirs militaires et diplomatiques et nomme des ministres dont « *le poids politique n'est pas déterminant* » pour pouvoir peser facilement. Comme le résume le général, « *le chef des armées est donc directement à la manœuvre et peut compter sur une équipe rapprochée talentueuse.* »

Dans le mode de fonctionnement, un contact direct existe entre le CEMP et le président Chirac : « *ce contact quotidien entre le président et le chef de l'état-major particulier du président de la République (EMP) est inédit depuis le général de Gaulle (qui prenait au pied de la lettre son rôle de chef des armées). Tous les matins, l'amiral Delaunay attend son arrivée, à l'entrée de son bureau, pour lui faire un point des opérations en cours avant qu'il n'entame sa journée de travail. J'apprendrai, quand je lui succéderai, que le dimanche après-midi est un moment privilégié pour avoir avec Chirac des échanges approfondis sur les dossiers en cours.* »

Le général détaille ces liens¹²⁶ « *Le matin, on faisait trois tours du parc. Il me bombardait de questions stratégiques ou de détails. « Mes canons de 155, ils sont arrivés ? ». Pour le reste, il cloisonnait. C'est ainsi que je n'ai jamais parlé politique avec lui. Dans son bureau, une fois j'ai tenté de la faire. Il a mis ses lunettes, ce qui voulait dire chez lui : je ne vous écoute plus... »*

Les relations entre les présidents et les politiques ont pu influencer les décisions et plus particulièrement le lien entre le président et son chef d'état-major particulier.

1.4.2 Des militaires ayant du mal à s'exprimer dans ces conditions

Les liens entre hommes politiques et décideurs militaires sont assez complexes. Les chefs militaires de haut rang sont passés dans les cabinets ministériels, instaurant une relation de confiance privilégiée avec l'autorité politique. Mais les militaires n'ont pas, dans leur ensemble, d'appétence pour la politique sous le début de la Ve République dans un relent de guerre d'Algérie. Les militaires s'abritent ainsi derrière l'expression de Cicéron, *l'épée cède à la toge*. Ainsi la voix des militaires a pu être assez inaudible, ce qui vient contrebalancer l'influence des CEMP.

¹²⁶ *Ibidem*, p 234.

1.4.2.1 Des leviers d'influence limités

Bernard Gillis, général, président de l'association de soutien à l'Armée française (ASAF), dans *Le Casoar*¹²⁷ analyse cette relation. Conscient de la perte d'influence des militaires « *Il est manifeste que la situation est installée de manière durable et qu'elle induit une dyarchie au sommet de l'État sur les questions de Défense. Une des conséquences, inattendue, mais bien réelle, est la mise hors-jeu des militaires dans ce domaine. Dans ces conditions, les militaires n'ont pas d'autre solution que de s'exprimer publiquement pour que l'opinion puisse juger en toute clarté de la réalité des décisions prises.* » Il évoque la cohabitation comme nouvelle donnée : « *Depuis une dizaine d'années la cohabitation est devenue, contre toute attente, la pièce maîtresse de la Ve République et cela de manière durable.* »

François Cailleteau, ancien contrôleur général des armées¹²⁸ souligne la faiblesse des leviers d'influence. Saint-cyrien servant dans une arme professionnelle puisqu'issu des troupes de marine, le CGA Cailleteau a ensuite rejoint le Contrôle général des armées qu'il finira par commander. Tout au long de sa carrière, il s'intéressera de manière professionnelle au sujet de la conscription avec des rapports effectués, mais aussi personnelle avec la rédaction d'articles. « *Or les moyens de communiquer pour les armées sont les voies institutionnelles (par exemple le conseil de défense) à la condition qu'elles soient éclairées par toutes sortes de réseaux d'influence. Elles le sont encore plus en période de cohabitation puisqu'il faudrait en toute rigueur doubler les réseaux en question.* »

Les militaires ont peu de leviers pour influencer la décision politique, d'autant plus qu'il peut exister un manque d'appétence des militaires pour le lobbying.

1.4.2.2 Des liens entre décideurs militaires et civils

Il existe une porosité entre le milieu des décideurs civils que l'on considère ici principalement comme les membres du gouvernement et celui des décideurs militaires, en l'occurrence les officiers généraux. Les militaires à haut potentiel ont souvent servi dans des organismes ou des cabinets ministériels. Les codes sont ainsi assimilés des deux côtés et les échanges réels.

¹²⁷ *Dyarchie et Grande Muette*, Le Casoar, octobre 1998, p 45 et 46.

¹²⁸ Le Casoar n°149, avril 1999, p 25.

1.4.2.2.1 Le rôle du passage dans un cabinet ministériel

Les leviers d'influence sont certes limités, mais les liens entre les hommes politiques et les décideurs politiques existent et les plus hauts responsables ont dans leur majorité une expérience de cabinet ministériel.

Concernant les CEMA terriens, sur la période 1991-2002, 4 CEMA se sont succédé dont deux terriens (Cf. tableaux *infra*). Un sur deux a servi en cabinet ministériel puisque le général d'armée Kelche a œuvré comme chef du cabinet militaire du Premier ministre de 1995 à 1996. La proportion est la même pour les CEMP avec un sur deux et un peu plus importante pour les CEMAT puisque deux sur trois ont servi en cabinet ministériel.

Il faut retenir que les militaires accédant aux plus hautes responsabilités ont une expérience ministérielle préalable qui leur permet de porter efficacement la voix de l'armée de Terre.

Fonctions	Nom	Période	Lien avec cabinets
CEMA	GAR SCHMITT	1987-1991	
CEMA	GAR KELCHE	1998-2002	1995-1996 : chef du cabinet militaire du 1 ^{er} ministre
CEMP	GAR Christian Quesnot	1991-1995	Génie/Parachutiste CDC 17 ^e RGP
CEMP	GAR Henri Bentegat	1999-2002	Troupes de marine/cavalerie CDC du Régiment d'infanterie de chars de marine (RICM)
CEMAT	GAR MONCHAL	1991-1996	1989 : chef du cabinet militaire du ministre de la défense
CEMAT	GAR MERCIER	1996-1999	Chef du cabinet militaire du ministre de la Défense en 1994
CEMAT	GAR CRENE	1999-2002	

1.4.2.2 Ce qui n'est pas le cas pour les décideurs de terrain

Cette proportion est plus faible pour les autres décideurs de la période évoqués dans cette étude puisqu'aucun n'est passé par un cabinet ministériel.

Fonctions	Nom	Période
Contrôleur général des armées	CGA CAILLETEAU	1991-1994
Commandant la force DAGUET	GAR JANVIER	1990-1991
Commandant la FORPRONU	GAR BACHELET	1995
Commandant la FAR	GAR de LA PRESLE	1993-1995
MGAT janvier 1999	GCA MARESCAUX	1999-2001

Ce point est cependant assez logique. En termes de carrière, dans la construction des hauts potentiels, le passage en administration centrale ou en cabinet est essentiel afin d'accéder aux plus hautes responsabilités. Ces militaires peuvent donc comprendre les enjeux politiques, établir un lien de confiance avec les décideurs politiques et définir une stratégie de carrière dans les cabinets pour atteindre les postes les plus élevés de la hiérarchie militaire.

Dans le cas de la suspension du service militaire, il ressort que la capacité d'influence s'est toutefois avérée limitée par le positionnement particulier des militaires et leur peu d'appétence pour la chose politique.

1.4.2.3 Cependant des militaires majoritairement écartés des choses politiques

Excepté quelques généraux positionnés dans les cabinets ministériels, la plupart des militaires n'ont pas accès à cette période aux décideurs politiques de niveau national. Ils ne peuvent donc pas orienter les responsables ni être au courant de la réforme du service, ce qui explique que la majorité des militaires est en réaction sur la réforme et la découvrira une fois celle-ci adoptée.

Ce cloisonnement s'explique par un rapport à la politique empreint de distance avec les militaires, voire d'une certaine méfiance. La relation manque de fluidité entre décideurs politiques et militaires créant parfois de l'incompréhension.

1.4.2.3.1 Un positionnement délicat

Le général Bachelet décrit la difficulté de positionnement des hautes autorités militaires et du ressenti des hommes politiques à l'égard des militaires¹²⁹ : « *Le problème sera souvent que la déférence vis-à-vis du politique, inhérente à l'état militaire, assortie le cas échéant de « marques extérieures de respect » pourra être interprétée par certains comme un signe de faiblesse, voire de débilité... Cette observation n'a d'ailleurs pas de coloration politique : les alternances à venir allaient nous l'apprendre.* »

Il illustre la méfiance possible entre politique et militaires avec une anecdote sur Charles Hernu, alors ministre de la Défense. « *Un jour, le ministre Charles Hernu s'épanchait auprès d'un membre militaire, jeune officier supérieur, appartenant à son Cabinet, sur le thème : « Quelle belle institution que l'armée ! On donne des ordres, et on obéit ! Et tous ces généraux, qui sont respectueux, déférents ! » Alors notre camarade : « Comment, monsieur le ministre, vous en aviez douté ? » Et Hernu de rétorquer : « Et comment ! En arrivant ici, j'étais convaincu que j'allais me trouver devant un collectif de généraux qui allaient me dire : « monsieur le ministre, prenez un papier et un crayon, nous allons vous dire ce que vous devez faire ! »*

Cette difficulté à se positionner peut rendre la voix du militaire moins efficace, d'autant plus que les relations personnelles ont leur influence.

1.4.2.3.2 Un couple décideur d'état-chef militaire à créer

Le général Bentegeat développe ce point. Lors d'une conférence pour le lancement de son ouvrage¹³⁰, il explique que le couple chef d'état - chef militaire peut être marqué par des approches antagonistes. Alors que l'homme politique vise plutôt le temps électoral soit un temps court, le militaire s'inscrit dans la durée. L'ingérence du politique dans le domaine opérationnel peut également limiter la réussite tactique. Il faut une interaction permanente entre les deux avec une confiance forte.

¹²⁹ Général Jean-René Bachelet, cité ibid.

¹³⁰ Général Henri Bentegeat, *Chefs d'état en guerre*, Éditions Perrin, 2019, 493 p.

Dans son livre, il évoque plus spécifiquement Jacques Chirac¹³¹ et ses relations teintées parfois de méfiance avec les militaires. « *Le nouveau président sera-t-il donc l'otage des militaires, comme certains le craignent ? Sa longue pratique du pouvoir et des relations internationales, d'une part, et sa méfiance à l'égard des généraux, lui permettent une saine distanciation. Je n'ai jamais vu un général sur le terrain, me dit-il un jour, et il n'y en avait pas à Diên Biên Phu jusqu'à ce qu'on donne des étoiles à ce malheureux de Castries.* » Il conclut : « *Il ne leur accorde sa confiance que parcimonieusement et les états de service ne l'impressionnent pas.* » Les relations s'avéreront parfois complexes entre autorités militaires et chefs d'État comme nous le développerons plus longuement.

1.4.2.4 *Des militaires peu audibles avec un statut général cadrant la liberté d'expression*

Le statut général des militaires de 1972 impose des restrictions sur le droit d'expression avec notamment le droit de réserve. Se cumulant parfois avec une appétence faible pour les médias, les militaires se sont peu imposés dans le paysage médiatique.

1.4.2.4.1 *Une crédibilité remise en cause*

Le Livre blanc de 1994 précise « *Rien ne doit être imposé aux militaires, notamment quant à leur droit d'expression qui les distinguerait des fonctionnaires sans nécessité reconnue.* » Ce droit d'expression est cadré et limité, ce qui annihile les militaires dans leur droit d'expression et plus généralement dans leurs échanges avec le monde civil. Une conséquence de cette limitation est la faible volonté de communiquer vers l'extérieur.

Des militaires ne cherchant pas à s'exprimer

Un sondage effectué auprès des saint-cyriens publié dans Le Casoar d'octobre 1994¹³² analyse ce point. Ce dossier du Casoar a été préparé par la commission « *Jeune officier* » présidée par le colonel Gérard Dubourdieu, officier saint-cyrien. Il s'appuie sur un panel de 119 réponses d'officiers saint-cyriens d'active ou en retraite (soit 58% de réponses) avec comme objectif d'évaluer la liberté d'expression des officiers dans une démocratie.

Il ressort que les raisons défavorables pour s'exprimer sont « *les contraintes possibles sur les carrières.* » Il note que « *l'institution ne favorise pas l'expression de l'officier, notamment en*

¹³¹ *Ibidem*, cité p 441.

¹³² Le Casoar, octobre 1994, *résultats du sondage effectué auprès des saint-cyriens*, p 18 à 20.

interprétant d'une manière restrictive les textes existants » avec un officier qui « n'est pas médiatiquement majeur. ».

Il résume l'analyse sous la forme d'un tableau :

Pour vous exprimer, choisiriez-vous :	Active	Réserve
Une revue associative (Par exemple <i>Le Casoar</i>)	83%	72%
Une revue institutionnelle (Par exemple <i>Armées d'aujourd'hui</i>)	70%	58%
La presse écrite	69%	60%
La télévision	32%	20%

Source : Le Casoar, octobre 1994, p 20.

Le militaire ne souhaite pas communiquer vers l'extérieur et encore moins en condition de direct, d'où le peu d'appétence pour la télévision.

La crainte de voir son action être assimilée à un engagement politique

La saint-cyrienne consacre un colloque à ce thème le 23 mai 1997 sous le titre *Servitudes et Grandeur militaire*, reprenant le titre de l'ouvrage d'Alfred de Vigny. Cet événement rassemble¹³³ notamment le général Quesnot, ancien CEMP, le général de La Presle, le colonel de Parseval des écoles de Coëtquidan et des élèves officiers saint-cyriens.

L'esprit de ce colloque est résumé par la phrase du général de Dinechin « *Le thème a-t-il une autre signification que la liaison du militaire et du politique doit être étroite et permanente tant les domaines sont intimement liés... d'ailleurs le chef des armées est un homme politique. Il ne s'agit pas que le militaire soit un politique, il s'agit plutôt qu'il ait le sens politique, mais aussi le caractère sans lequel le reste n'est rien. Napoléon a su faire une remarquable synthèse du sens politique, du politique, de l'information et du caractère. Pourquoi ne pas s'en inspirer ?* »

La frontière s'avère ténue entre sens et engagement politique avec une connotation péjorative pour cet engagement.

¹³³ Colloque de la saint-cyrienne, *Servitude et grandeur militaires*, cité dans *Le Casoar* de juillet 1997.

1.4.2.5 Un cloisonnement dans l'opérationnel

Les forces armées ont comme finalité l'intervention opérationnelle que cela soit à l'extérieur ou à l'intérieur du territoire métropolitain. Pour arriver à cette finalité, les armées ont besoin de collecter du renseignement, assurer leurs formations et leurs besoins logistiques mais également d'être présentes au sein des administrations pour faire valoir leurs points de vue ou peser dans les décisions. Cependant, un cloisonnement dans l'opérationnel existe au travers certes de la spécificité du métier mais également l'attitude de certains décideurs militaires.

1.4.2.5.1 Une légitimité reconnue

Samuel Huntington, dans *The Soldier and the State* en 1957¹³⁴ affirme que les militaires ont comme légitimité le périmètre des opérations. Dès qu'ils s'en éloignent, ils sont remis en cause et sont peu audibles.

Sa théorie repose sur les principes d'une dichotomie entre élites civiles et militaires, les militaires bénéficiant d'une forte autonomie pour développer un « *professionnalisme radical* » et une division du travail stricte entre sphère militaire et sphère politique, qui constituerait la meilleure garantie de la primauté du politique et de l'efficacité opérationnelle des armées.

Si l'on adapte ce principe à notre étude, on s'aperçoit que cette dichotomie entre élites civiles et militaires est présente.

Concernant le service militaire, les armées ont bénéficié de l'autonomie professionnelle en ayant la possibilité de mettre en œuvre les modalités de la réforme de celui-ci. La division stricte entre sphère militaire et politique a été respectée puisque l'annonce a été effectuée par Jacques Chirac puis présentée aux militaires. Enfin le rôle du citoyen soldat est présent puisque l'appelé constitue le lien entre la sphère civile, dont il est issu et la sphère militaire puisqu'il sert sous les drapeaux pour une durée limitée.

De manière synthétique, l'adaptation de la théorie d'Huntington à notre sujet d'étude donnerait :

Théorie	Professionnalisme radical	Division stricte entre sphère militaire et politique	Rôle du citoyen soldat
Principaux apports	Militaires bénéficiant d'une forte autonomie	Meilleure garantie de la primauté du politique et de	Rôle du héros non militaire

¹³⁴ Samuel Huntington, *The soldier and the state*, Harvard University Press, 1957, 534 p.

		l'efficacité opérationnelle des armées	
Adapté au SN	Mise en œuvre faite par les armées	Annonce faite par Jacques Chirac contre l'avis des militaires	Rôle de l'appelé avec culture populaire

Les militaires peuvent donc bénéficier d'une autonomie s'ils restent dans leur domaine de compétences, ce qui réduit *de facto* leur expression sur une réforme aussi politique que la suspension du service.

1.4.2.5.2 Une subordination. Et une apparente mise à l'écart des militaires

Les autorités militaires au contact des politiques ont pu avoir un positionnement particulier entre subordination et mise à l'écart.

C'est l'avis du député Henri Pagnol, député du Val de Marne, qu'il exprime lors du colloque de la saint-cyrienne Armée nation du 15 mai 1998¹³⁵ « *Je considère que l'armée n'a pas assez participé à la discussion publique sur la professionnalisation et que c'est en bonne partie de la faute des politiques qui ont interdit aux militaires de la faire. Et là, il y a une réflexion à avoir, difficile, parce que cela n'est pas notre tradition nationale, mais à partir du moment où l'on va vers une armée professionnelle dans une société démocratique, il est clair que l'armée doit pouvoir exprimer ses points de vue, sans jamais tomber, et ce n'est pas simple, dans la politisation. Et il est vrai aussi qu'il y a une certaine culture de soumission dans le haut commandement, la hiérarchie, les plus politiques des militaires, et que, quelquefois, ils ont eux-mêmes contribué à ce silence et cette passivité.* »

Bernard Boëne, professeur à l'université de Toulouse II et chef du département sociologie et science politique aux Écoles militaires de Saint-Cyr Coëtquidan¹³⁶, revient sur les modalités des relations entre élites politiques et élites militaires. Il pense que l'idéal est difficile à réaliser¹³⁷, c'est « *un équilibre qui préserve la subordination de l'instrument militaire aux détenteurs du pouvoir politique souverain, mais laisse aux chefs militaires suffisamment*

¹³⁵ Colloque de la saint-cyrienne, *Armée-Nation* du 15 mai 1998, supplément à la revue Le Casoar, n°151, octobre 1998.

¹³⁶ Texte d'une communication présentée au Colloque « *L'armée professionnelle : une nouvelle approche de l'institution militaire* », Collège Interarmées de Défense, École Militaire, Paris, 26 mars 1998.

¹³⁷ Christopher Donnelly, auteur britannique, prétend qu'un pays qui n'a pas de problèmes civilo-militaires à ce niveau n'est pas un pays démocratique.

d'autonomie pour être efficaces, et d'influence pour faire valoir le point de vue professionnel dans les débats précédant la formulation des politiques. »

Pour lui, s'appuyant sur Sammy Cohen¹³⁸, la période 1962-1992 a été dominée par les politiques « *en raison du contexte externe (en particulier le rôle joué par le nucléaire) et d'un legs du passé* ». Cette période est cependant révolue « *Le caractère multinational, multifonctionnel et médiatisé en temps réel des opérations extérieures contemporaines, tout comme le prestige qu'ils en retirent, confèrent au chef militaire, qu'ils le veuillent ou non, une latitude d'action politique interstitielle à laquelle ils n'étaient plus habitués.* »

Le général Daniel Valery, ancien gouverneur militaire de Paris, dans ce même colloque développe ce point : « *Le haut commandement a d'ailleurs ouvertement exprimé qu'il n'avait pas à s'impliquer dans les choix essentiels et que son rôle se limitait à exécuter les décisions politiques. Cette position rejoint l'idée assez répandue selon laquelle les militaires doivent rester étrangers à la réflexion politique et qui explique le silence quasi total du monde militaire, hors orchestration de la pensée officielle, durant cette phase de réorganisation des armées, silence qui ne nous grandit pas et qui a, à juste titre, choqué un certain nombre de responsables politiques. Cette position de retrait du haut commandement, le mutisme de l'institution constitue pour moi une défausse regrettable. Comme illustration de cette radicalisation, on peut citer la position du chef d'état-major des armées sur le lien armées-nation¹³⁹ : le débat armées-nation n'est pas pour les militaires* ».

Ce point est cependant à relativiser car derrière l'apparente soumission, les autorités militaires peuvent « appliquer mollement » les ordres donnés si elles considèrent qu'elles ne vont pas dans le sens des armées. Gérard Araud¹⁴⁰, diplomate au cabinet du ministre de la Défense de 1993 à 1995, livre une analyse autre : « *Le fait que les militaires font tout leur possible pour s'auto administrer en dehors de toute interférence civile* ». Il précise plus loin : « *Des anecdotes, peut-on m'objecter. Mais outre que j'en ai un assez long répertoire, elles reflètent la même volonté et la même capacité à abriter les armées de ce que les militaires considèrent comme les foucades du pouvoir civil.* » La hiérarchie militaire est vue pour lui comme un moyen de protection : « *Le cabinet d'un ministre de l'Éducation nationale peut appeler un proviseur*

¹³⁸ Sammy Cohen, *La défaite des généraux*, Paris, Fayard, 1996.

¹³⁹ Devant la commission parlementaire présidée par M. Seguin.

¹⁴⁰ Gérard Araud, *Passeport diplomatique : quarante ans au Quai d'Orsay*, Grasset, 2019, 384 p, p 91.

pour le tancer. Dans le cas d'un colonel, il faut passer par sa hiérarchie via le chef d'état-major de l'armée de Terre dont l'indulgence lui est acquise si la faute n'est pas militaire. »

Ainsi cette soumission à l'égard des politiques n'empêche pas de défendre les intérêts militaires.

La question de l'expression des militaires est cependant essentielle au débat et délicate à résoudre.

Il ressort qu'une conjonction de facteurs multiples comme le cloisonnement dans l'opérationnel, la faible appétence pour la communication externe ou la subordination du militaire au politique, a affaibli voire rendu inaudible la parole des militaires sur la suspension du service militaire.

1.4.3 Des intérêts divergents : des politiques ayant parfois une vision à court terme

Des intérêts divergents ont pu aussi affaiblir la parole des militaires, les politiques souhaitant des résultats immédiats quand les militaires travaillent sur un temps plus long.

Ce point est certes à nuancer, car des militaires peuvent aussi avoir une vision à court terme pour privilégier des carrières par exemple.

De plus, il ressort que les élus locaux n'auront pas été en mesure d'empêcher la réforme et les fermetures de régiments.

1.4.3.1 L'impact local des régiments

Lors de la suspension du service national, de nombreux régiments ou unités ont été fermés pour donner suite à la réduction des effectifs ce qui a pu provoquer des tensions entre responsables locaux et décideurs nationaux.

Sur la période 1997- 2002, près de 80 régiments ont ainsi été dissous, que cela soit en France, en outre-mer ou en Allemagne où des troupes françaises étaient encore stationnées. Le croisement des témoignages des responsables fait apparaître que les fermetures - mais pas leur localisation - de régiments ont été un choix politique imposé aux militaires.

Lors d'un entretien, le Général Crène¹⁴¹, MGAT puis CEMAT, explique l'approche de ces fermetures d'unités. Les armées ont eu toute latitude pour mettre en œuvre ce projet et décider des unités à dissoudre. Le dispositif outre-mer a été allégé tout comme les spécialités ne nécessitant plus autant d'hommes que de par le passé. L'exemple de l'artillerie avec des matériels de plus en plus performants nécessitant moins de servants a entraîné la fermeture de

¹⁴¹ Entretien en date du 22 février 2018.

nombreuses unités de cette arme. Les armées et plus particulièrement l'armée de Terre n'ont subi aucune pression extérieure, alors qu'un régiment comprend en moyenne 1 000 hommes ainsi que leurs familles ce qui représente un potentiel économique non négligeable, surtout dans des villes de taille moyenne.

Le ministre de la Défense en charge de cette problématique, Alain Richard, donnera quant à lui les clefs de compréhension de cette manœuvre lors d'un entretien au Sénat¹⁴². Les élus locaux étaient très soucieux de maintenir les unités dans leurs communes. « *Un système d'accompagnement a ainsi été mis en place avec des crédits dédiés, ce qui a permis d'atténuer le mécontentement des élus locaux.* »

1.4.3.2 La mesure INSEE comme référentiel

Un outil de mesure, en l'occurrence la mesure INSEE, a été mis en place.

Monsieur le ministre, quelles ont été les compensations faites aux élus locaux pour la fermeture des régiments ?

Les élus locaux étaient en effet très soucieux de maintenir les unités dans leurs communes. Un système d'accompagnement a ainsi été mis en place avec des crédits dédiés.

Un processus a été mis en œuvre. À partir d'une étude de l'INSEE définissant les bassins d'emploi en France, l'équipe ministérielle a ensuite cartographié les bassins où les régiments ou bases représentaient plus de 1% de la population.

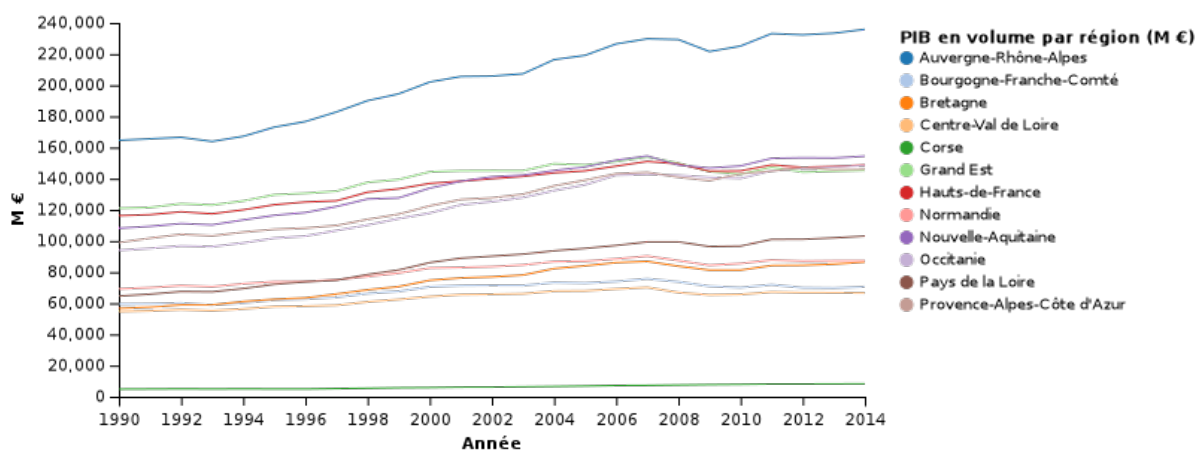
Or la moyenne sur l'ensemble des bassins d'emplois était de 0,5%. Des villes comme Aix-en-Provence avec la suppression d'un état-major de l'armée de l'air ou Cognac ont cependant dépassé cette barre des 1%. Pour Aix-en-Provence, la ville étant dynamique avec près de 1 000 créations d'emplois par an, la négociation porta finalement sur la répartition des terrains où étaient construites des casernes.

J'ai simplement eu à traiter avec Michel Barnier, sénateur de la Savoie, président du conseil général de Savoie et ancien député savoyard, sur des financements qu'il souhaitait obtenir pour la construction de nouveaux bâtiments nécessaires à la professionnalisation du 7^e Bataillon de Chasseurs Alpains.

Alain Richard

Ministre de la Défense du 4 juin 1997 au 6 mai 2002,

De manière plus générale, la réforme s'effectuant dans un contexte économique de croissance favorable, comme l'atteste le graphique ci-dessous¹⁴³, les conséquences économiques furent minimisées pour les communes, ce qui a pu expliquer cette situation de réserve relative des élus locaux.



Les années 1996-1997 sont marquées par une croissance globale du PIB, ce qui rend moins délicate la suppression de postes de militaires.

Les élus locaux, possibles appuis auprès des dirigeants politiques pour le maintien des régiments et des appelés, n'auront donc pas eu ce rôle.

1.4.4 Le rôle discret des instances religieuses et de la jeunesse dans le débat

La jeunesse ou les organisations en lien avec celles-ci auraient pu prendre part au débat. Leur rôle fut finalement très limité et n'aura pas influé sur la réforme du service militaire.

1.4.4.1 Une jeunesse quasi absente des débats

La jeunesse dans son ensemble allant des lycées concernés par le processus de sélection ou les jeunes adultes, futurs conscrits, a peu pesé dans le débat alternant entre fatalisme devant ce passage obligé et résistance discrète, préférant trouver des stratégies d'évitement (exemption

¹⁴³ INSEE, *Produits intérieurs bruts régionaux et valeurs ajoutées régionales de 1990 à 2015* Série en base 2010, 17 avril 2018, URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893220>

médicale, postes moins exposés ou service au sein des entreprises) plutôt que lutter frontalement avec les sanctions judiciaires présentes.

1.4.4.1.1 De résistance active

La jeunesse a eu une position souvent passive. À la vague de contestation de la guerre d'Algérie s'est substituée une stratégie d'évitement rendue possible par les exemptions ou autres formes de service possible. Plusieurs périodes peuvent être distinguées entre 1954 et 2002 (Cf. Annexe 12).

Tout d'abord, la période de la guerre d'Algérie de 1954 à 1963, allant du manifeste des 121 justifiant l'insoumission en Algérie, à l'affaire Louis Lecoin qui met au cœur l'objection de conscience.

Ensuite la période post mai 1968 allant de 1971 à 1975 qui revendique des meilleures conditions d'exécution du service et un accès plus important à l'information. Le 22 mars 1973, près de 300 000 jeunes manifestent dans les rues à l'appel des comités de coordination lycéens à la suite de la loi Debré qui modifiait les conditions de report¹⁴⁴.

La jeunesse aurait pu s'opposer à cette période au service militaire, ce qui aurait pu entraîner une remise en question de celui-ci. Or ce ne fut pas le cas d'autant plus que l'opposition faiblit dans les années 1980.

1.4.4.1.2 À stratégie d'évitement

Une période de contournement du service existe sur la période 1990 - 2002 durant laquelle les contestations sont faibles, voire inexistantes. De nombreuses possibilités d'évitement existent et permettent légalement d'éviter le service militaire. Un guide¹⁴⁵ est par exemple publié par un ancien appelé pour donner des conseils tant sur le choix des unités que sur les moyens de se soustraire au service. Par exemple, la démarche pour bénéficier d'une dispense pour le motif de double nationalité est décrite.

DISPENSE POUR DOUBLE NATIONALITÉ.

Si vous êtes à la fois Français et ressortissant d'un État étranger, vous êtes dispensé du Service actif :

- À 21 ans, si vous prouvez que vous avez résidé habituellement sur le territoire de cet État, de 18 à 21 ans et que vous êtes en règle avec la loi de recrutement de cet

¹⁴⁴ Jean Rabaut, *L'antimilitarisme en France 1810-1975 : Faits et documents*, Hachette, 1975, 273 p.

¹⁴⁵ Pierre-Emmanuel Mounier Kuhn, *Un service militaire pas bête : guide pratique du service national*, Encre, 1980, 262 p, p 33.

État, ou que le Service obligatoire n'y est pas institué (U.S.A., Angleterre...)

- À tout âge, si cet État est lié à la France par un accord de défense ou un traité d'alliance et si vous y avez effectué votre service actif, soit comme appelé, soit comme engagé.

Vous ne risquez pas d'être appelé, si vous quittez provisoirement votre pays de résidence pour venir suivre en France des études supérieures au titre desquelles vous avez obtenu un sursis d'incorporation dans votre pays de résidence. Adressez une attestation de ce sursis exotique au Bureau de Recrutement de Perpignan.

L'indifférence semble plutôt dominer avec un certain fatalisme des conscrits pour effectuer leur service. Lorsqu'il devient ministre de la Défense, Pierre Joxe fait réaliser un sondage chez les jeunes¹⁴⁶ « *Le service militaire n'était pas impopulaire, était même plus populaire qu'impopulaire. Mitterrand croyait que le service était impopulaire, car les mécontents gueulaient plus que les autres.* »

Il existe une légère accélération des mouvements contestataires après l'annonce, par Jacques Chirac, de la suspension du service militaire. Des collectifs comme « *Nous ne serons pas les derniers des cons* », les « *Sans Nous* » ou encore « *Révolte du service national* » apparaissent à la fin des années 1990 pour exiger une fin anticipée de la conscription. Ils visent à dénoncer les conditions d'exécution du service militaire et le caractère inégalitaire de celui-ci. Les prémices des réseaux sociaux permettent à certains appelés de donner leur sentiment sans filtre ni vérification possible : « *Mais dans l'armée française en 1996, la politique employée à l'égard des cadres alcooliques et xénophobes se résume à ne surtout pas faire de vagues*¹⁴⁷ . »

Ces mouvements s'inscrivent toutefois à la marge. Comme le confiera Alain Richard¹⁴⁸, il découvre ce mouvement des *Sans Nous* par la voie de son DRH. Pour évaluer la situation, il envoie un émissaire à une manifestation de ce mouvement qui se déroulait devant la place de la gare Montparnasse : il n'y avait qu'une trentaine de personnes.

La jeunesse, bien que directement concernée par l'exécution du service, s'avère assez absente et ne constitue pas un levier de pression pour la réforme. L'explication réside dans la possibilité de contourner le service militaire. Il valait mieux être discret, se faire exempter ou choisir d'autres voies que s'opposer fermement avec les risques disciplinaires et judiciaires inhérents

¹⁴⁶ Entretien du 28 mai 2018

¹⁴⁷ Arnaud Pages, *Ce que j'ai retenu de mon service militaire : dix mois merdiques*, site Vice, 15 décembre 2016, URL : www.vice.com/fr/article/xyd7vw/ce-que-j-ai-retenu-de-mon-service-militaire-dix-mois-merdiques

¹⁴⁸ Entretien en date du 24 mai 2018.

à cette position de déserteur.

D'autres acteurs auraient pu influencer l'avenir du service en poussant à son maintien ou à sa refonte, comme les acteurs en lien avec la jeunesse. Il n'en sera cependant rien.

1.4.4.2 *Le rôle des lobbys laïcs et religieux*

Les instances religieuses auraient pu jouer un rôle, car elles sont au contact de la jeunesse. Elles resteront toutefois neutres même si ce point est à relativiser devant le peu d'archives trouvées sur ce sujet.

1.4.4.2.1 *Une histoire tourmentée*

Les associations religieuses ou laïques ont-elles influencé la fin ou au contraire le renouveau du service national ?

Les études sont peu nombreuses sur ce thème pour des raisons tout d'abord historiques. Les ecclésiastiques sont exemptés du service militaire jusqu'en 1889 avec la loi impulsée par Charles de Freyssinet (Cf. Annexe 3). Ce dernier propose de ramener le service militaire de 3 à 5 ans, d'augmenter la période d'obligation de 20 à 25 ans. Même si le tirage au sort perdure, les « bons numéros ne faisant qu'un an », ce service se veut universel. Le clergé régulier était déjà appelé, le clergé séculier va devoir se conformer aux obligations militaires, faisant surnommer cette loi « curés sac à dos ».

La loi de 1905 dite loi Berthelet supprimera le tirage au sort et toute possibilité d'exemption sauf pour raisons médicales. Les jeunes prêtres et religieux serviront ainsi en unité combattante.

Les aumôniers d'autres religions seront intégrés plus tard dans les armées, accroissant ainsi l'influence du pouvoir culturel.

Les religions sont ainsi représentées au sein de l'encadrement avec des aumôniers, mais également au travers des appelés.

1.4.4.2.2 *Une expression publique rare*

L'étude des archives montre cependant que les instances religieuses n'ont pas cherché à peser sur le sort du service national et sont restées neutres. Leur avis est cependant consulté.

Monseigneur Dubost, directeur de l'aumônerie militaire catholique des armées, sera auditionné par la commission Vinçon¹⁴⁹. Il explique la position de l'Église catholique. « *Le catéchisme de*

¹⁴⁹ Rapport n° 349 / 1995-1996 / Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, *L'avenir du service national*, URL : https://www.senat.fr/rap/r95-349/r95-349_mono.html

l'Église catholique affirme explicitement : Les pouvoirs publics ont le droit et le devoir d'imposer aux citoyens les obligations nécessaires à la défense nationale. » Durant l'entretien, il restera cependant vague affirmant « *S'il n'y a plus besoin de conscription militaire, je n'ai rien à dire. Mais nous pouvons réfléchir aux besoins existants nationalement* ». Il insistera plutôt sur la résolution de la fracture sociale avec la nécessité d'un volontariat tourné vers les autres.

Les organisations religieuses sont donc assez éloignées du débat sur le service national, observent une position attentiste et n'ont pas orienté le devenir du service, tout comme le patronat français.

1.4.4.3 Le cas du Conseil national du patronat français

Comme nous l'avons étudié, le service est lié au monde de l'entreprise au travers du VSNE et de son impact sur le marché de l'emploi. Son organisme représentant, le Conseil national du patronat français, ancêtre du MEDEF, fondé en 1998 aurait pu avoir cette fonction.

Au travers du VSNE, les grandes entreprises françaises à l'étranger peuvent bénéficier d'une main-d'œuvre qualifiée et bon marché tout en assurant un processus de recrutement en fond puisque les entreprises pouvaient recruter à l'issue de leur service national.

Il semble cependant que le patronat ait plus profité de l'opportunité des appelés sans exprimer une vraie volonté de maintenir la conscription.

1.4.4.4 Conclusion du chapitre

La personnalité des hommes politiques, leur appétence pour le service militaire ont influé l'avenir du service militaire. Des relations parfois distendues entre responsables politiques et militaires accentuées par des intérêts parfois divergents ont pu créer des incompréhensions. Il apparaît que les organismes extérieurs qui auraient pu influencer la décision comme les instances religieuses, en lien avec la jeunesse ou le patronat, n'ont eu un rôle qu'à la marge.

Les militaires ont eu peu d'appui pour peser véritablement sur la décision de réforme du service et avoir du poids face aux décideurs politiques.

1.4.5 Conclusion de la première partie

Il ressort que les armées ont été confrontées à une équation quasi impossible à résoudre avec la chute du pacte de Varsovie et un accroissement des classes d'âge rendant impossible l'incorporation de masse. La non-utilisation des appelés au sein de la fonction nucléaire et un

non-emploi à la guerre du Golfe a interrogé quant à l'utilité du service. L'héritage du service s'est avéré parfois pesant pour réformer ce qui est devenu, au fil des siècles, une véritable institution. Le service militaire se retrouve ainsi taxé d'inégalitaire voire d'inutile et des voix commencent à s'élever pour remettre en cause sa légitimité.

Au niveau militaire, peu de voix se font entendre. Les armées trouvent peu d'appuis pour défendre le service. Les élus locaux, les instances proches de la jeunesse, le patronat ou même la jeunesse n'ont pas eu de position de principe. Les militaires eux-mêmes, peu habitués ou peu enclins aux joutes politiques, auraient pu exprimer à haute voix leur opinion. Il n'en fut rien.

Cependant, des débats sont présents tant entre armées qu'au sein de l'armée de Terre, principale pourvoyeuse d'appelés avec en question de fond la pertinence de la professionnalisation.

Deuxième partie : des militaires divisés cherchant à masquer leurs oppositions internes (1994 - 1998)

Des débats internes teintés de subjectivité entre armées en bleu et armée en kaki, en interne armée de Terre ensuite.

« Je me souviens qu’au moment de la suspension du service militaire - j’étais alors à l’IHEDN et défavorable à l’abandon de la conscription -, tous les officiers généraux que je côtoyais et qui, eux, souhaitaient la mise en place d’une armée professionnelle, faisaient valoir que si la réforme était adoptée, il ne faudrait pas ensuite chercher à rétablir le service militaire d’une manière ou d’une autre, car on n’en aurait pas les moyens¹⁵⁰. »

Après une première partie resituant le contexte de l’époque, cette partie a pour objectif de mettre en évidence les tensions qui existaient et qui ont dessiné la fin du service militaire.

Cette partie est le cœur de la thèse, car elle étudie les processus de décision ayant mené à la fin de la conscription et dissèque les positions et les réponses des armées sur le service militaire depuis les ruptures de 1991.

Une dichotomie apparaît clairement entre les positions officielles et les officieuses qui s’apparentent à des jeux d’influence et de pouvoir avec des intérêts parfois de catégories, personnels ou de carrière. Malgré le Livre blanc de 1994, qui maintient l’armée mixte comme principe avec une professionnalisation accrue et les annonces faites lors des vœux aux armées par le ministre de la Défense et le CEMAT début 1996, les négociations sont actives en coulisses.

Annie Crépin revient sur ce point :

Au moment de la suppression du service militaire, l’armée était beaucoup plus divisée que ce que l’on en a dit.

¹⁵⁰ Mme Joëlle Garriand-Maylam, sénatrice membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, communication du 18 avril 2018 de M. Jean-Marc Todeschini, rapporteur du rapport sur le service national universel.

L'armée était soulagée de ne plus avoir de conscrits/appelés.

L'armée de Terre était quantitativement débordée avec une tension entre sous-officiers et conscrits dans les années 1960 avec des sous-officiers moins formés que les conscrits. Les sous-officiers étaient débordés qualitativement et quantitativement.

Les officiers étaient soulagés, car ils ne savaient plus trop quoi faire des appelés qui en parallèle estimaient perdre leur temps.

Annie Crépin,

Maître de conférences en Histoire contemporaine à l'université d'Artois

Entretien du 31 octobre 2018

L'étude de l'armée de Terre s'avère centrale, car en plus de posséder le plus grand nombre d'appelés, les tensions ont été fortes entre chefs partisans d'une armée de projection, type épée, et celle d'une défense de territoire, type bouclier. Le rôle social de l'officier si souvent décrit depuis Lyautey est évoqué, car il oriente l'armée de Terre vers la formation de masse qu'est le service militaire touchant officiellement la moitié d'une classe d'âge, en l'occurrence les hommes.

En outre, la position de l'armée de Terre doit être étudiée au travers du processus de décision ayant entraîné sa suspension : comités restreints, comité stratégique sous confidentialité, annonce de la suspension puis mise en œuvre en essayant d'en retirer le plus d'avantages : ceux-ci seront un encadrement accru, une modernisation des équipements et un intérêt croissant du travail avec l'ouverture des missions à l'étranger au plus grand nombre.

La théorie de la décision de Graham Allison éclaire cette prise de décision qui s'avère être à la croisée des processus bureaucratiques d'une institution qui réfléchit à cette professionnalisation et de la volonté d'un homme. Le président Chirac, avec une intuition façonnée par son passé militaire en Algérie et en tant que chef des armées, a pu imposer sa volonté. La cohabitation a démontré que le consensus autour de la chose militaire était d'actualité et ne méritait pas un affrontement politique sur le sujet.

Cette seconde partie vise à analyser le processus de décision, les forces en présence, et à objectiver les rapports de force.

Elle vise à démontrer que loin d'être soumises aux aléas des politiques ou organismes extérieurs, les armées ont été associées au processus de décision et ont tenté d'en récupérer le plus d'avantages possible, notamment dans la phase de mise en œuvre qu'elles ont pu librement conduire.

Contrairement à l'idée généralement véhiculée, la position des autorités militaires est beaucoup plus divisée que ce que les éléments de langage officiels laissent supposer.

Il existe tout d'abord une différence essentielle entre les partisans de l'armée de projection, constituée principalement d'unités professionnalisées regroupées dans la force d'action rapide (FAR) à partir de 1984, habituées à intervenir en opérations et les défenseurs d'une armée chargée de la protection nationale.

Les partisans de l'armée de projection mettent en avant la capacité à agir rapidement sur des opérations à l'étranger en étant mobiles et réactifs.

Les membres du corps blindé et principalement de la « *posture permanente de sûreté* » ou défense opérationnelle du territoire défendent un autre rôle des appelés. Dans l'esprit des maquisards, le citoyen doit protéger sa terre. Ce point est essentiel, car il explique dans le livre blanc de 1994 le maintien de l'armée mixte et donc des appelés. Entre projection et posture permanente de sûreté, il ne pouvait pas y avoir d'autre réponse qu'une armée mixte, la mise en œuvre du dispositif volontaire service long (VSL) et des volontaires OPEX assurant ainsi une passerelle entre armée d'appelés et professionnels.

Trois visions ont donc pu s'affronter au sein de l'armée de Terre sur le rôle de la conscription. Une vision assez marginale, qui considère l'armée de Terre comme le conservatoire des valeurs nationales oubliées ailleurs et qui aurait donc pour mission de les promouvoir. Cette version existe, mais elle est le fait d'officiers marginaux, idéologiquement marqués et s'abritant derrière le mythe de Lyautey, officier pacificateur et influe peu.

Une vision resserrée, autour de l'outil de combat au-delà des frontières qui intervient sur des opérations ciblées principalement en Afrique dans le cadre des accords de défense. Ce fut le cas par exemple lors des opérations Barracuda en République centrafricaine en 1980 ou Épervier au Tchad en 1990.

Une vision alternative voit dans l'armée de Terre l'institution en charge de la fonction régaliennne par excellence à savoir la défense du territoire. Elle est investie d'une mission de protection des populations face aux risques et menaces. Le corollaire est le maintien d'emprises sur tout le territoire pour être présent et intervenir rapidement au profit de la population lors de catastrophes naturelles.

Les tenants de la conscription (en fait d'un système mixte) se réfèrent d'abord à des critères de performance au profit des armées : les apports à l'esprit de défense, à la cohésion sociale, à

l'éducation, au lien armée-nation. Ceux-ci ne sont pas considérés comme des objectifs en eux-mêmes, mais comme des retombées positives du système.

Leurs adversaires ont une vision plus négative, voire péjorative, de la contribution des conscrits aux armées, considérant du même coup les apports identifiés ci-dessus comme une justification qu'ils jugent indue, car n'entrant pas dans les missions des armées.

La composition du comité stratégique peut également questionner. Alors qu'une composition interministérielle aurait dû être constituée eu égard des enjeux, ce comité est strictement issu de la Défense. Ses membres se voient imposer une clause de confidentialité qu'ils doivent signer avec une tâche précise : bâtir un modèle professionnel sous contrainte budgétaire sans traiter du service national.

Le côté secret et peu transparent peut ainsi interroger dans la suspension du service tout comme la notion de défense du territoire qui s'est avérée essentielle dans la suspension de la conscription.

2.1 L'armée de Terre contre les armées en bleu

Ce chapitre vise à mettre en perspective la position de l'armée de Terre vis-à-vis des autres armées (habillées en tenue d'état-major en bleu) et de démontrer la différence d'intérêts entre une armée de Terre ayant besoin de volume pour assurer sa mission et les autres armées, plus techniques, privilégiant des compétences ciblées.

Les armées suivent des stratégies diverses rendant tout consensus inatteignable.

En outre, la part relative de chaque armée qui aurait dû permettre à l'armée de Terre d'obtenir un arbitrage favorable n'a pas été forcément respectée pour assurer le respect de la représentation des compétences ou l'alternance entre armées au plus haut sommet de l'État.

2.1.1 Des structures différentes : l'émancipation de la Gendarmerie

L'armée de Terre a dû lutter contre les autres armées pour faire entendre sa position. Les intérêts sont divergents entre l'armée de Terre et les autres armées. Un rapport de force en découle.

L'émancipation de la Gendarmerie est à analyser. À la suite de l'abandon contraint par l'armée de Terre de la défense du territoire, elle a vu ses effectifs s'accroître et devenir une armée à part entière.

Nous prendrons ici en considération les armées (Marine, armée de l’Air et la Gendarmerie) sans prendre en compte les services ou inspections qui, par leurs effectifs réduits, pèsent moins dans la décision.

2.1.1.1 Le muscle de l’armée de Terre permettant d’assurer une présence territoriale

Nous avons étudié le rôle essentiel des appelés pour l’armée de Terre. Ils permettent d’assurer le volume des forces, ont un rôle essentiel sur le maillage territorial et assurent une riposte immédiate à toute agression.

Les missions multiples exigent en outre des effectifs nombreux. Comme le résume le général Bachelet en évoquant les conséquences du Livre blanc de 1994 et les conclusions du comité stratégique mis en place à l’automne 1995¹⁵¹, l’armée de Terre avait trois missions :

- Faire face à une menace générique de grande ampleur, nécessitant de nombreuses troupes plus ou moins lourdement équipées ;
- Assurer des fonctions de projection au-delà des frontières avec un volume de forces prévu et équipé pour ;
- Assurer la protection du tissu militaire national avec un régiment de défense du territoire par Circonscription militaire de Défense (CMD).

L’armée de Terre est alors « l’armée » avec des effectifs et des régiments nombreux.

Diminuer ses effectifs revient à réduire son influence, sa visibilité et donc l’affaiblir dans le rapport de force avec les autres armées en cas d’arbitrage. Le fait d’avoir moins d’appelés induit moins de régiments également, donc moins de temps de commandement de régiments et donc *in fine* moins de besoins de colonels et de généraux.

François Cailleteau le résume¹⁵², « pour l’armée de Terre, la question de la conscription était liée à celle de son format. Il est évident qu’à budget égal (et la tendance était à la réduction), une armée de Terre professionnelle ne pouvait guère compter qu’environ la moitié des effectifs d’une armée de conscription. C’est donc toute son organisation qui était en cause et aussi les perspectives de carrière de ses cadres supérieurs. »

Comme le résume et le précise le général Jean-René Bachelet¹⁵³ : « De fait, l’armée de Terre, c’était jusque - là « l’armée », tout simplement et, comme telle, en charge de très nombreuses

¹⁵¹ L’armée de terre de 1962 à 2012 : un demi-siècle de quête de cohérence contre vents et marées, projet d’article pour Inflexion confié par l’auteur.

¹⁵² François Cailleteau, *La conscription en France*, Economica, 2015, 103 p, p 67.

¹⁵³ Jean-René Bachelet, *Des saint-cyriens entre deux mondes*, in Le 149^e chaînon Carnet de route d’une promotion de Saint- Cyr, ECPAD 2002, cité p 38.

missions qui n'entraient en rien dans le champ des capacités opérationnelles désormais prescrites, avec, tout simplement et, comme telle, la défense du territoire et tout un « tissu militaire » à vocation largement interarmées. Or elle devenait « l'armée de Terre », définie par ses seules « capacités de projection » avec les moyens exclusivement comptés pour cela. »

L'armée de Terre va voir son influence diminuer avec la dissolution d'unités et suivre une courbe inverse de celle de la Gendarmerie.

2.1.1.2 La Gendarmerie avec des appelés comme enjeux d'affirmation de puissance

Comme évoqué, la Gendarmerie voit les appelés arriver tardivement et elle s'est appuyée sur une autre image des conscrits.

Les appelés sont un appoint au recrutement de la Gendarmerie et une variable forte du recrutement puisqu'en 1995, les appelés du contingent représentent 13% des effectifs de la gendarmerie nationale.

Dans l'emploi, comme le confia le général de corps d'armée Renaud, directeur des ressources humaines des personnels militaires de la gendarmerie nationale, les appelés de la gendarmerie nationale ont un emploi de complément.

Mon Général, quel était l'emploi des appelés au sein de la Gendarmerie Nationale ?

Les premiers gendarmes auxiliaires rentrent en formation au début de l'année 1971 et rejoignent leurs unités à l'été de cette même année, après 4 mois de formation. 2 600 jeunes hommes demandent à rejoindre la Gendarmerie, 260 sont sélectionnés pour le contingent 71/04 (il y aura 20 743 demandes pour 8 791 postes en 1983 et 26 569 pour 12 039 postes en 1992). Les GA remplissent au sein des brigades, sous la responsabilité de gendarmes et gradés, essentiellement des missions de police administrative : police de la route, accueil du public, aide à la population, recherche de personnes disparues... Les GA sont armés et formés à l'usage de leur arme, ils contribuent à la sécurité des espaces placés sous la responsabilité de la gendarmerie nationale. Ils tiennent également des postes de secrétariat, de conducteur ou d'opérateur radio.

Comme dans les autres armées, la présence sous les drapeaux des appelés permet à l'institution de se faire connaître et de valoriser son action. Lorsque, peu avant sa suspension par le président de la République, le service national est décrié par une part croissante de l'opinion, la gendarmerie met en avant l'utilité du temps passé en son sein. Le général

FOLLMI, sous-directeur du personnel en 1994, cite le maréchal Lyautey : « *A l'obligation légale du service militaire doit correspondre l'obligation morale de lui faire produire les conséquences les plus salutaires au point de vue social.* » Servir en tant que gendarme auxiliaire, c'est être directement au service de la population, sentir que son action sert effectivement à quelque chose, ici et maintenant.

En 1995, les appelés du contingent représentent 13% des effectifs de la gendarmerie nationale.

Entretien avec le Général de corps d'armée Hervé Renaud

Directeur des Ressources humaines des personnels militaires de la gendarmerie nationale

Entretien du 18 mai 2018

La sélection est importante. Pour les premiers appelés en 1971, 260 GA sont sélectionnés sur les 2600 demandeurs, 20 743 demandes pour 8791 postes en 1983 et 26 569 demandes pour 12 039 postes en 1992. (Chiffres donnés lors de l'entretien du 18 mai).

Le niveau scolaire est élevé puisque 60% des gendarmes auxiliaires en 1992 sont titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur et ils sont plus de 80% en 1995. La vocation de recrutement est réelle puisqu'en 1995 un GA sur trois obtient un volontaire service long, le plus souvent pour préparer le concours de sous-officiers.

La présence et le volume des appelés vis-à-vis de l'armée de Terre doivent être également analysés sous le sceau de l'autonomisation vis-à-vis de l'armée de Terre avec des liens parfois ambivalents.

Le nombre d'appelés est un enjeu de force entre l'armée de Terre et la Gendarmerie suite à une histoire commune.

Comme le rappelle le général Bachelet, les liens entre armée de Terre et Gendarmerie ont été ténus puisque l'armée de Terre assurait le soutien de la Gendarmerie et que l'officier général de Gendarmerie était subordonné à l'officier général de l'armée de Terre commandant la région militaire.

« *Qui se souvient qu'historiquement l'armée de Terre assurait l'essentiel du soutien de la Gendarmerie ? Jusqu'à la mise en place d'« Armée 2000 » qui verra la création de Régions de Gendarmerie, le commandant de Région militaire, donc de l'armée de Terre, avait un adjoint Gendarmerie et lorsque, par exemple, il fallait réquisitionner un escadron de Gendarmerie Mobile, l'ordre en était adressé par le préfet à ce commandant de Région...*

Dès 1983, la Gendarmerie allait se constituer progressivement en « armée » autonome. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que, dans ces années - là, les déflations sont symétriques des créations de postes dans la Gendarmerie. Voilà encore un exemple de décision sur un sujet non pas technique, mais éminemment politique. »

Général Bachelet

Sous-Chef d'état-major du bureau études planification finance de 1993 à 1995

Inspecteur général des armées de 2002 à 2004

Président de la commission Armées Jeunesse de 2001 à 2004

Entretien en date du 28 octobre 2018

La professionnalisation des armées avec la réduction des effectifs et la déterritorialisation s'est donc faite au profit de la Gendarmerie : « *Lorsque l'heure sera venue de la professionnalisation de l'armée de Terre resserrée sur ses seules fonctions opérationnelles, les prestations résiduelles de celle-ci au bénéfice de la Gendarmerie seront définitivement remises en cause.* »

Le CGA François Cailleteau aborde ce point dans son ouvrage¹⁵⁴. Il insiste sur l'effet bénéfique de la réforme du code du service national de 1983 qui porte de 10 à 15% le pourcentage maximum d'appelés dans les effectifs de la Gendarmerie. Les incorporations passent de 5 500 en 1981 à 9 200 en 1989 quand dans le même temps, les incorporations dans les armées baissent de 12%.

La Gendarmerie est sortie renforcée de l'orientation vers l'armée mixte et vers la professionnalisation.

2.1.1.3 La Marine, armée du littoral

La Marine possède ses particularités qui orientent l'utilisation de ses appelés et ses besoins répondent à une triple spécificité :

- Elle possède l'arme nucléaire au travers des sous-marins ;
- Son emprise territoriale est maritime avec des garnisons sur la côte, s'affirmant comme l'armée du littoral ;
- Elle bénéficie d'une image positive, de la Royale, lui permettant de cibler ses appelés dans une optique de recrutement.

¹⁵⁴ Cailleteau, *ibidem*, cité p 60.

Nous avons évoqué plus haut l'importance de la dissuasion nucléaire avec la haute technicité induite et la faiblesse, voire l'absence, des appelés dans cette spécialité. La marine n'avait pas de besoins vitaux d'appelés comme l'a confié un témoin privilégié de l'époque, l'amiral Dufourcq.

La Marine était divisée entre forces nucléaires qui possédaient une motivation différente de la marine de surface. Les forces nucléaires n'avaient pas d'obligation d'éduquer, mais de former techniquement.

Des tensions existaient cependant entre les forces conventionnelles, peu ou mal équipées, et les forces nucléaires richement dotées.

Son recrutement et son fonctionnement d'armée du littoral impliquaient également une utilisation différente des appelés : niveau de sélection élevé pour les préfectures maritimes en contact avec les autorités civiles, des appelés utiles au fonctionnement des bases dans des fonctions de support de type hôtellerie ou restauration et enfin quelques postes opérationnels ne nécessitant pas de formations très longues comme la garde de bases.

La marine bénéficiait d'une image positive lui permettant de recruter des appelés de qualité, assurant un prérecrutement efficace. Ainsi les élèves aspirants avaient une vraie fonction sur les bateaux et pouvaient être chefs de quart, soit l'officier manœuvrant le bâtiment. Des liens privilégiés avec des grandes écoles comme HEC, école de commerce prestigieuse, étaient également établis permettant un recrutement de qualité.

Amiral Jean Dufourcq

Sous-marinier

Docteur en histoire

Entretien en date du 29 novembre 2018

Les besoins de la Marine étant spécifiques, les appelés représentent surtout un confort de fonctionnement et un prérecrutement.

2.1.1.4 L'armée de l'Air, armée technique

L'armée de l'Air se rapproche de la Marine pour l'utilisation des appelés. C'est une armée nécessitant de fortes compétences techniques liées à l'environnement, en l'occurrence le milieu aéronautique avec l'impossibilité de former un pilote appelé tout comme un mécanicien spécialiste d'avions.

Les appelés sont assez peu nombreux et sont utilisés sur des fonctions de soutien : chauffeurs de bus, maître d'hôtel, communication ou encore garde des emprises.

La prépondérance du nucléaire avec la Force aérienne stratégique (FAS) influence le rôle des appelés. L'armée de l'Air étant équipée de la composante aéroportée nucléaire au travers des avions de chasse, mais également des avions ravitailleurs et de centre de commandement dédié, les appelés n'ont pas vocation à servir dans cette branche.

Les appelés représentent donc également davantage un confort pour l'armée de l'Air qu'un véritable enjeu de fonctionnement.

Il ressort que chaque armée a des besoins spécifiques avec des publics ciblés et peu nombreux pour les armes techniques alors que l'armée de Terre a besoin d'effectifs plus importants.

2.1.2 Des chefs marins et aériens aux postes d'influence préservant l'essentiel : le groupe aéronaval et la dissuasion au travers d'un positionnement efficace.

L'étude de la composition des cabinets et des influenceurs politiques est importante pour comprendre le processus de décision ayant abouti à la suspension de la conscription.

En effet, bien que plus nombreuse quantitativement, l'armée de Terre n'est pas proportionnellement représentée aux plus hautes strates.

Nous considérerons ici comme hautes strates des postes bien particuliers ayant une réelle influence : chef d'état-major des armées, qui dispose d'un accès direct au président de la République et assure le lien avec les armées et chef d'état-major particulier du président de la République qui le conseille au quotidien. Ces deux postes sont d'ailleurs des postes d'officier général cinq étoiles soit général d'armée ou amiral, ce qui correspond au plus haut grade atteignable. Ils sont au niveau des chefs d'état-major des autres armées. Selon les archives disponibles, nous avons élargi au directeur du cabinet du ministre de la Défense qui est également un rôle d'influence.

Au quotidien, l'influence de ces décideurs est réelle. Ils peuvent transmettre des messages de manière plus ou moins formelle aux présidents. Le général Quesnot, CEMP, explique lors d'un colloque de la saint-cyrienne le 23 mai ¹⁵⁵ « *En France, pour être clair, les militaires qui ont*

¹⁵⁵ Colloque de la saint-cyrienne, 23 mai 1997, cité dans Le casoar de juillet 1997.

directement accès au politique sont le chef du cabinet militaire du ministre de la Défense, le chef du cabinet militaire du Premier ministre, dont les préoccupations quotidiennes, je puis vous l'assurer, en en ayant connu cinq, ne sont pas la Défense. Es-fonction, seuls le CEMA et le chef d'état-major particulier ont un accès direct au Président, chef des armées ». Il précise « *J'ai essayé de convaincre mes deux présidents successifs. Le premier, j'ai réussi contre l'avis de beaucoup de gens à faire envoyer des appelés en Bosnie. Ils signaient un contrat alors que d'autres se sont débrouillés pour qu'il n'y ait pas d'appelés en Irak alors qu'il pouvait y en avoir, je vous l'assure, le président Mitterrand pouvait accepter. J'ai essayé de convaincre le président Chirac de ne pas faire cela. Tant que nous sommes restés ensemble, il n'en a pas parlé.* » Il confirmera ces éléments lors d'un entretien en date du 6 avril 2018 en relatant son travail de sappe pour assurer le maintien du service militaire face au Premier ministre qui en voyait moins l'utilité.

L'accès pour les armées à ces postes sommitaux est essentiel pour influencer les hommes politiques en faveur de son armée d'origine.

2.1.2.1 Une armée de Terre moins positionnée sur les postes sommitaux

L'armée de Terre, armée la plus nombreuse, est peu représentée sur les postes de CEMA et de CEMP.

Concernant les CEMA, sur la période 1991-2002, cœur de notre étude, un seul est terrien, le général Jean-Pierre Kelche, saint-cyrien issu des Troupes de marine, et qui sera chargé de la mise en œuvre de la réforme.

Concernant les CEMP, un seul est également terrien, le général Quesnot. Parachutiste ayant commandé des appelés en tant que chef de corps du 17^e Régiment du Génie parachutiste, il a fermement défendu la conscription et voyant que celle-ci était menacée, ce point a pesé dans sa démission.

Sur la période 1994 -1997, période essentielle pour l'avenir du service national entre la parution du Livre blanc de 1994, l'élection présidentielle et la mise en œuvre de la réforme, le binôme est marin avec les amiraux Lanxade (CEMA de 1991 à 1995) /Delaunay (CEMP de 1995 à 1999) puis marin/aérien avec le général d'armée aérienne Douin (CEMA de 1995 à 1998) et l'amiral Delaunay (CEMP de 1995 à 1999).

L'armée de Terre ne se trouve donc pas représentée à son poids réel au sein des armées voire exclue du cercle très restreint des décideurs ayant accès direct au Président.

En synthèse, concernant les CEMA sur la période de notre étude :

Nom	Armée	Période
Général d'armée Maurice Schmitt	Terre	1987-1991
Amiral Jacques Lanxade	Marine	1991-1995
Général d'armée aérienne Jean-Philippe Douin	Air	1995-1998
Général d'armée Jean-Pierre Kelche	Terre	1998-2002
Général d'armée Henri Bentegeat	Terre	2002- 2006

Il ressort que les terriens bien que représentant, *a minima*, la moitié des effectifs n'ont pas occupé sur la période qui nous intéresse 1994-1998, la fonction de CEMA puisque l'amiral Lanxade puis le général d'armée aérienne Douin ont occupé successivement cette fonction de 1991 à 1998.

L'armée de Terre n'a pas pu influencer directement lors de la période de réflexion.

Concernant les CEMP :

Nom	Armée	Période
Général d'armée Christian Quesnot	Terre	1991-1995
Vice - Amiral d'escadre Jean-Luc Delaunay	Marine	1995-1999
Général d'armée Henri Bentegeat	Terre	2002- 2006
Général d'armée Jean-Louis Georgelin	Terre	2002-2006

Là aussi, l'armée de Terre n'a pu influencer que partiellement, puisqu'à la suite de la démission du général Quesnot en 1995, officiellement en désaccord avec la professionnalisation, l'amiral Delaunay l'a remplacé.

L'armée de Terre se retrouve ainsi à la marge durant cette période décisive.

2.1.2.2 Et peu représentée dans les cercles d'influence

Au niveau gouvernemental, l'armée de Terre n'est pas non plus représentée au ratio de ses effectifs qui auraient du lui assurer plus de représentants, condition indispensable pour mieux faire valoir ses intérêts.

2.1.2.2.1 Une armée de Terre représentée sans être omniprésente

Au niveau intermédiaire, c'est-à-dire au niveau du Premier ministre et du ministre de la Défense, l'armée de Terre est mieux représentée, mais sans être totalement omniprésente.

Sur la période 1994 - 1997, le binôme est aérien/terrien avec le général de division aérienne Alain Courthieu (chef du cabinet militaire du Premier ministre de 1994 à 1995) et le général de corps d'armée Mercier puis terrien/terrien avec les généraux Kelche - Le Mière et Mercier-Germanos.

En rentrant dans le détail sur l'aspect des généraux terriens, il faut noter que trois des quatre décideurs étaient issus d'armes professionnalisées avec deux officiers de Légion (le général Mercier a débuté à la Légion) et un des Troupes de marine.

Ainsi l'armée de Terre, plutôt bien représentée au niveau du gouvernement, n'a pas réussi à influencer malgré une représentation forte en officiers, mais faible en tenants d'une conscription.

2.1.2.2.2 Point des chefs militaires de cabinets ministériels

Au niveau des chefs du cabinet militaire du Premier ministre :

Noms	Armée	Période	Premier ministre
Contre - Amiral Patrick Lecointre	Marine	1991-1994	Édith Cresson Pierre Bérégovoy Édouard Balladur
Général de division aérienne Alain Courthieu	Air	1994-1995	Édouard Balladur
Général de division Jean-Pierre Kelche	Terre	1995-1996	Alain Juppé
Général de brigade Louis Le Mière	Terre	1996-1998	Alain Juppé Lionel Jospin
Contre- Amiral Alain Dumontet	Marine	1998-2002	Lionel Jospin Jean-Pierre Raffarin
Général de brigade aérienne Stéphane Abrial	Air	2002-2005	Jean-Pierre Raffarin

Et de chefs du cabinet du ministre de la Défense

Nom	Armée	Période	Ministre de la Défense
Général de brigade aérienne Jean Rannou	Air	1991-1994	Pierre Joxe

			Pierre Bérégovoy (par intérim)
Général de corps d'armée Philippe Mercier	Terre	1994-1995	François Léotard
Général de division Raymond Germanos	Terre	1995-1998	Charles Million Alain Richard
Général de brigade Bernard Thorette	Terre	1999-2002	Alain Richard
Vice- Amiral François Dupont	Marine	2002-2005	Michèle Alliot-Marie

Concernant ces postes, sur la période 1994 - 1998, un aviateur puis des terriens sont en poste au niveau du Premier ministre et des terriens au cabinet du ministre de la Défense.

En conclusion, sur la période 1994 -1998, l'armée de Terre est correctement représentée au niveau du cercle décisionnel même si elle a peu d'officiers dans l'entourage proche du président de la République puisqu'elle n'a ni CEMA, ni CEMP, ni représentant au niveau du cabinet du Premier ministre en 1994. Elle est donc absente des 3 postes les plus importants alors qu'elle concentre plus de 50% des effectifs et qu'une réforme la concernant se prépare.

La Marine est quant à elle surreprésentée au haut niveau ce qui s'explique, entre autres, par le poids de la dissuasion nucléaire. L'armée de l'Air est quant à elle proportionnellement représentée.

2.1.3 Conclusion du chapitre

En conclusion de ce chapitre, il ressort que l'armée de Terre a une position propre qui va l'isoler : elle a besoin d'effectifs nombreux quand les autres armées souhaitent des techniciens. N'étant pas suffisamment représentée au plus haut niveau, elle ne pourra pas défendre directement ses intérêts.

De plus, des positions divergentes selon l'origine de l'arme, le corps d'appartenance et le lien avec la dissuasion nucléaire, existent au sein de l'armée de Terre ce qui va affaiblir la position de celle-ci.

2.2 Le débat au sein de l'armée de Terre

Un débat présent au niveau des décideurs autour du rôle de l'armée de Terre

L'objectif de ce chapitre est de démontrer qu'en plus des débats entre armées, il existe des discussions au sein de l'armée de Terre et des différences d'appréciation sur la conscription qui vont se traduire par une triple différenciation : d'armes professionnalisées ou non, selon le corps et le statut d'officiers et selon la place apportée au nucléaire.

Ces différences s'expliquent par le fait que le corps des officiers n'est pas uni et que des différences existent entre officiers selon leur expérience et leur statut de carrière. Une ligne de différenciation va se jouer entre officiers d'armes professionnelles et d'armes d'appelés.

Une autre ligne de différenciation moins clivante, mais présente, va se traduire au travers de la place accordée au nucléaire.

2.2.1 Une disparité du corps des officiers et du poids des armes

Le corps des officiers donne l'image d'être uni avec une hiérarchie simple : les généraux s'expriment au nom de tous les officiers et les officiers subalternes (lieutenants et capitaines) reprennent et adaptent à leur niveau les paroles des chefs après avoir exprimés leurs points de vue en interne.

Le tableau n'est cependant pas aussi simple, car le corps des officiers présente plusieurs aspects venant de la diversité de recrutement avec des officiers de recrutement direct (Saint-Cyr), de recrutement semi-direct soit des sous-officiers accédant au grade d'officier (École militaire interarmes, EMIA), des universitaires (officiers sous contrat ou recrutement de voie 15-2) ou des officiers ayant vocation à occuper des postes de soutien (École militaire du corps technique et administratif, EMCTA).

Au sein même de la filière des commandeurs, des différences existent entre armes combattantes et professionnalisées et armes de soutien constituées d'appelés. (Cf. infographie infra)

2.2.1.1 Une diversité du corps des officiers

« À celui qui a, on donnera encore, et il sera dans l'abondance », mais « celui qui n'a rien se verra enlever même ce qu'il a. »

Évangile, Matthieu, chapitre 25, verset 29

2.2.1.1.1 Un effet Matthieu favorisant les saint-cyriens

Christel Coton cite dans son ouvrage¹⁵⁶ en reprenant le sociologue américain Robert K. Merton un « *effet Matthieu* »¹⁵⁷ pour qualifier ce mécanisme tout à fait particulier qui tend à systématiquement sur doter scientifiquement ceux qui cumulent déjà, par ailleurs, des positions et des ressources distinctives.

Le parallèle avec ce que l'on peut observer dans l'institution militaire - et dont il faudrait systématiser l'analyse dans d'autres institutions - est tout à fait éclairant. À l'armée, comme dans le champ scientifique, ce sont bien les plus dotés qui héritent des gratifications et des dispositifs qui permettent de briller militairement.

Dans le cadre de notre étude, il nous faut nous intéresser à la typologie du corps des officiers pour analyser les rapports de pouvoir, d'influence et l'aspect décisionnel. Ce constat que nous allons établir pour l'armée de Terre, sujet central de notre étude, est également vrai pour les autres armées avec le poids des officiers de recrutement direct dans la Marine (bordaches, nom de tradition des officiers issus de l'école navale), dans l'armée de l'Air (officiers issus de l'école de l'air) et de la Gendarmerie (officiers issus de l'école des officiers de la gendarmerie nationale et de Saint-Cyr).

Concernant cette dernière arme, anciennement subdivision d'arme de l'armée de Terre comme étudié, il est à noter que les élites sont originaires du même creuset, Saint-Cyr, puisque les saint-cyriens peuvent choisir la gendarmerie nationale. Des liens et une logique de promotion auront pu avoir une influence entre gendarmes et terriens. Ce constat est cependant à relativiser, car les liens se distendent souvent entre les saint-cyriens gendarmes et terriens au travers de la diversité des missions et les carrières différentes.

Un autre creuset d'échange interarmées qui ne sera que partiellement évoqué concerne l'École de Guerre créée en 1873, dénommée Collège interarmées de Défense (CID) de 1993 à 2011, qui mélange les officiers de toutes les armées ayant réussi ce concours et qui ont vocation à occuper les plus hautes fonctions. Cet espace d'échange avec des groupes mélangés permet de créer des liens utiles pour le futur. Tout comme le centre des hautes études militaires (CHEM) qui sélectionne quelques colonels après leurs temps de commandement pour occuper des fonctions de 4 ou 5 étoiles. Ces instances de formation permettent certes un échange, mais chaque militaire défend majoritairement les intérêts de son armée d'appartenance.

Le sujet étant l'armée de Terre, l'aspect interarmées ne sera évoqué qu'à la marge.

¹⁵⁶ Christel Coton, *Officiers : des classes en lutte sous l'uniforme*, Agones, 2017, 288 p.

¹⁵⁷ Robert K. Merton, *The Matthew effect*, Science, vol 159, n°3810, 1968, p 56-63.

2.2.1.1.2 Représentation du corps des officiers

Dans le détail, le corps des officiers de l'armée de Terre est disparate et constitué de plusieurs types de recrutement qui vont orienter la carrière.

Cette divergence de recrutement conditionne les perspectives de carrière et entraîne des intérêts divergents dans le corps des officiers. Il existe dans les années 1990 plusieurs voies d'accès à ce corps.

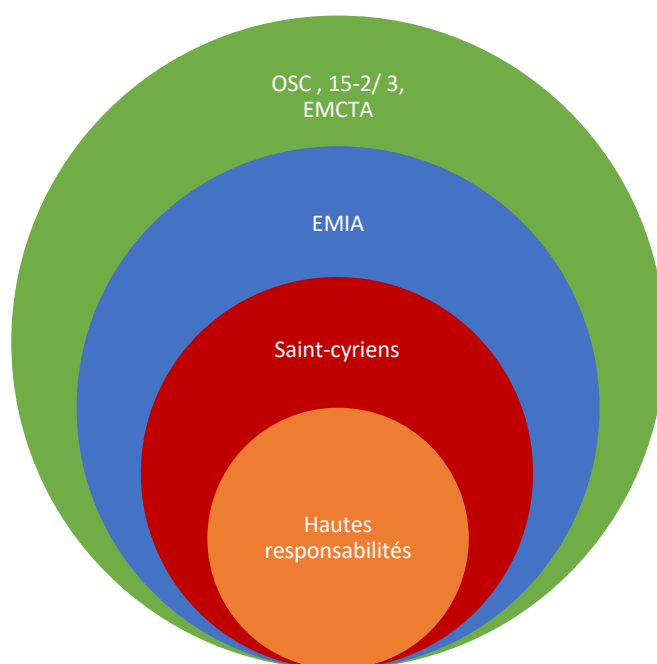
Les saint-cyriens, recrutés sur concours après deux ans de classes préparatoires, suivent un cursus de formation de trois ans. Recrutés jeunes et diplômés de l'enseignement supérieur, ils ont vocation à occuper les plus hautes fonctions de l'armée de Terre voire des armées. Ils représentent environ 30% des officiers de carrière.

Les officiers EMIA sont recrutés de niveau bac en interne après une première partie de carrière. Ils suivent une scolarité de deux ans à l'École militaire interarmes (EMIA). Ils représentent 36% des officiers de carrière.

Les officiers issus de rang ou OAEA (Officiers d'active des écoles d'armes) sont recrutés par concours interne après une véritable carrière de sous-officiers. Ils intègrent le corps vers trente-cinq à quarante-cinq ans. Ils représentent 25% des officiers de carrière.

Les officiers sous-contrat (OSC) sont recrutés sur titre universitaire à bac + 5. Ils suivent quatre mois de formation et peuvent être activés de carrière.

Les officiers « 15-2 » ou « 15-3 » sont des anciens officiers contractuels ayant été activés (c'est-à-dire titularisés) sur proposition et sur dossier, au regard de leurs titres universitaires (bac + 4/5 pour les 15-3, licence pour les 15-2).



Représentation du corps des officiers de l'armée de terre au regard de leur influence

Les saint-cyriens, quoi que ne représentant que 30% du corps des officiers, sont les plus à même d'imposer leur point de vue, car accédant aux fonctions de commandement.

Comme le souligne Christel Coton¹⁵⁸, les saint-cyriens occupent les postes sommitaux de la hiérarchie. Au milieu du XIXe siècle, les officiers non saint-cyriens ne représentaient que 20% des colonels, alors qu'ils composaient plus de 85% du corps¹⁵⁹. Au début des années 2000, les officiers non saint-cyriens ne représentaient toujours que 20% des colonels alors qu'ils composaient encore plus de 70% du corps des officiers de carrière de l'armée de Terre.

Au sein des saint-cyriens même, des logiques d'armes dominant.

2.2.1.2 La prédominance des troupes professionnalisées

Les troupes professionnalisées, constituées principalement de la Légion étrangère et des Troupes de marine, habituées des opérations, vont avoir un rôle important dans la mise en œuvre de la réforme.

2.2.1.2.1 Les Troupes de marine

Les Troupes de marine (TdM) et la Légion étrangère, bien qu'assez faibles en nombre de militaires, ont une importance relative sommitale plus importante ce qui explique leur pouvoir de décision.

Un poids relatif limité au global

Selon l'ouvrage de Jean Duval¹⁶⁰, sur la période 1982-1994, les TdM, malgré un poids relatif assez faible (14,36 %) sont surreprésentées au sein des décideurs, les colonels et généraux.

Si l'on synthétise :

TDM	1985	1988	1991	1994
% des officiers	14,36%	13,96%	13,57%	13,13%
% des GCA				21,42%
% des GDI				13,33%
% des GBR				6,66%

¹⁵⁸ Coton, *ibidem*, p 45.

¹⁵⁹ Le corps des officiers est, depuis la monarchie de juillet, le premier corps d'état à se voir doter d'un véritable statut.

¹⁶⁰ Eugene Jean-Duval, *L'armée de Terre et son corps d'officiers 1944-1996*, ADDIM, 1996, 328 p cité p 303.

% des COL	15,66%	16,45%	16,03%	15,83%
% des stagiaires École de Guerre	17,18%			

Les Troupes de marine sont idéalement placées pour influencer les décideurs politiques avec une proportion plus importante d'officiers atteignant les plus hautes responsabilités. En 1994, avec un poids relatif de 13,13% des officiers, ils avaient 17,18% des stagiaires de l'École de Guerre et surtout 21,42% des généraux de corps d'armée.

Cette subdivision d'arme possède en outre la légitimité pour s'exprimer du fait de son expérience opérationnelle.

Une aura par suite d'une forte expérience professionnelle

Le général de corps d'armée Rousseau-Dumarcet, Inspecteur des Troupes de marine explique lors d'un entretien publié dans Terre Magazine en 1994¹⁶¹ la plus-value des TdM.

TM : Vous venez d'évoquer la professionnalisation. Où en sont les Troupes de marine et comment envisagez-vous l'évolution dans ce domaine pour les années à venir ?

G.R-D : Aujourd'hui, avec près de 10 000 EVAT, les Troupes de marine ont dans leurs rangs environ 50% des engagés de l'armée de Terre, hors Légion étrangère. À moyen terme, ce ratio est appelé à évoluer, car nous savons que la poursuite de la professionnalisation, annoncée par le Général CEMAT, qui devrait se traduire d'ici l'an 2000 par une augmentation de 7 000 EVAT, bénéficiera en priorité aux chaînes de soutien des forces et au corps de manœuvre. Bien entendu, les Troupes de marine prendront leur juste part dans l'évolution générale de notre Armée de terre. Ce qu'il me paraît important de souligner, c'est qu'il existe dès à présent au sein de notre Arme une véritable culture de professionnalisation, une somme considérable de « savoir-faire » et de « savoir-être » dès lors que l'on traite de régiments professionnalisés.

Dans les domaines de la formation, de l'instruction, de l'entraînement, de l'engagement des unités professionnalisées, les Troupes de marine disposent d'un recul et d'une expérience dont il serait regrettable que l'armée de Terre, dans son ensemble, ne tire pas le meilleur profit. J'ai d'ailleurs été amené à formuler sur ce sujet un certain nombre de propositions qui vont naturellement dans le sens général de l'Armée de terre.

¹⁶¹ Terre Magazine n°59, *Une expérience reconnue*, p 17.

Ainsi le point de vue des TdM se diffuse et oriente les décisions de l'armée de Terre.

2.2.1.2.2 La Légion étrangère

Possédant un modèle spécifique, reconnu et copié, la Légion inspirera la professionnalisation.

Des unités entièrement professionnalisées

Par son recrutement constitué d'étrangers pour les soldats, de sous-officiers issus des soldats, la Légion étrangère ne compte pas d'appelés. Le général Janvier, lors de l'entretien accordé le 6 décembre 2018, ayant fait la majeure partie de sa carrière comme officier de Légion et notamment au 2^e REP définit ainsi les unités de la Légion comme : « *des unités rodées avec de simples modalités à ajuster pour la montée en puissance* » ou encore « *des unités professionnelles ayant acquis un socle et une expérience* ».

Ce modèle de la Légion a servi à la professionnalisation puisque le général Mercier, CEMAT de 1996 à 1999 soit lors de l'annonce de la professionnalisation, est issu de la Légion étrangère, du 2^e REP, et est resté marqué par ce modèle. Comme le précise le général Janvier, « *il n'y avait pas de soucis à la Légion et le général Mercier s'est inspiré du modèle Légion.* »

Une concurrence avec les Troupes de marine

Partant régulièrement en opérations tout comme les Troupes de marine, se croisant notamment sur le continent africain, il peut exister une concurrence entre ces armes. Ainsi le général Janvier explique : « *une lutte intestine existait entre troupes professionnalisées (Légion et Troupes de marine) avec des erreurs parfois pour armer des postes. Les Troupes de marine engageaient parfois des unités de moindre niveau de combat comme au Tchad où la compagnie du 2^e RiMa est rentrée en France au bout de trois semaines.* » Avant de conclure : « *La Légion avance quant à elle de son pas lent et il n'y a jamais eu de guerre de boutons, juste une saine émulation...* »

Ces rivalités empêcheront une position commune sur la professionnalisation, mais leurs voix seront entendues au plus haut niveau.

L'influence de Messmer

La Légion a pu compter sur un ambassadeur au plus haut niveau pour défendre ses intérêts, mais plus largement ceux de l'armée professionnelle. Mobilisé durant la Seconde Guerre mondiale, Pierre Messmer après un temps chez les tirailleurs rejoint la Légion étrangère et plus particulièrement la 13^e Demi-brigade de Légion étrangère avec laquelle il participe aux combats en Syrie, en Érythrée et en Tunisie. Il participe ensuite aux combats en Indochine puis

sera ensuite administrateur. Colonel de réserve, il sera ensuite notamment ministre des armées de 1960 à 1969 puis Premier ministre de 1972 à 1974. Il exercera une influence forte jusqu'à sa mort en 2007 et gardera un attachement particulier à la Légion.

Deux grands acteurs de l'époque confirment de point, les généraux Schmitt et Bachelet.

S'appuyant sur la guerre du Golfe, Messmer, colonel d'infanterie et ensuite administrateur, va beaucoup pousser à la professionnalisation. Il était très écouté par Chirac. Messmer avait convaincu Chirac.

Général Schmitt

CEMAT de 1985 à 1987

CEMA de 1987 à 1991

Entretien en date du 25 mai 2018

Le général Bachelet insiste sur cette notion de lobbying au sein des armées et de l'armée de Terre.

Estimez-vous que le lobbying auprès des responsables politiques et notamment du président Chirac fut assez fort et efficace (entretien avec l'Amiral Lanxade) ?

Les marins sont des experts en lobbying. C'est un fait : ce n'est pas dans la culture de l'armée de Terre.

De toute façon, Pierre Messmer, figure historique du gaullisme et fervent partisan d'une « armée de métier » avait l'oreille de Chirac à un degré tel qu'on imagine mal ce qui aurait pu l'emporter sur son influence. Et derrière Messmer, il y avait tout le lobby Légion...

Général Bachelet

Sous-Chef d'état-major du bureau études planification finance de 1993 à 1995

Inspecteur général des armées de 2002 à 2004

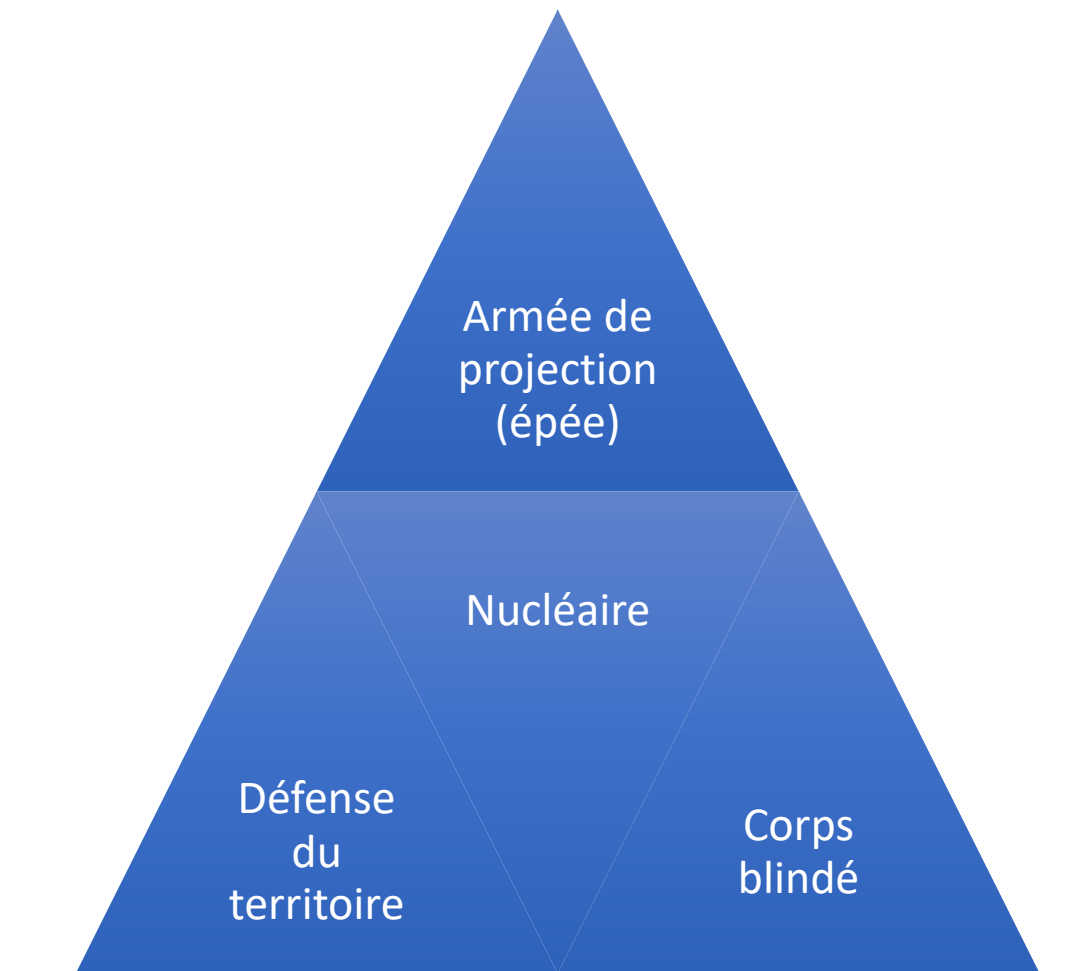
Président de la commission Armées Jeunesse de 2001 à 2004

Entretien en date du 28 octobre 2018

La vision et l'influence des troupes professionnalisées furent décisives tant au travers de leurs succès opérationnels que leurs relais dans les cercles d'influence.

Il existe un clivage entre officiers, mais aussi une influence forte des troupes professionnalisées. Plus généralement, une vision différente du rôle des armées existe.

2.2.2 Un passif idéologique clivant résultant d'une vision différente du rôle de l'armée



Une vision différente du rôle de l'armée de Terre

Les divergences des terriens s'expliquent tout d'abord par une différence de vision sur la finalité de l'armée de Terre.

Durant le service militaire, il existe 4 différents types d'armées possibles avec des positions de chefs orientées selon leur début de carrière ;

- L'armée de projection ;
- Celle de la défense du territoire ;
- Le cas particulier du corps blindé ;
- Le cas spécifique du nucléaire.

2.2.2.1 Armée outil de combat/épée

« Le combat est le but final des armées et l'homme l'instrument premier de ce combat. »

Cette maxime du colonel Ardant du Picq, en définissant la mission de l’outil de guerre, explique aussi sa spécificité.

La notion d’outil guerrier destiné à la projection trouve sa source dans l’idée que l’armée de Terre est l’outil de combat de l’État, la projection et la vocation guerrière ses fondements.

2.2.2.1.1 L’épée

Jean-Charles Jauffret, historien et ancien maître de conférences à Saint-Cyr, cite dans son ouvrage¹⁶² : « *d’un côté, l’épée. Elle est destinée à répondre au surarmement stratégique, tactique, chimique et classique des troupes du Pacte de Varsovie. Dans ce cas, réponse du faible au fort, elle frappe de taille par l’emploi des armes nucléaires afin de garantir le sanctuaire national en cas d’agression. Elle frappe aussi d’estoc grâce aux forces classiques, si on la sollicite, sur l’Elbe, en Afrique francophone, et partout où les intérêts français, ainsi que les systèmes d’alliance garantis par la France, sont menacés. Pour ce faire, on la veut d’un alliage solide, composé de professionnels, mais aussi de volontaires issus directement d’un service régional court.* ».

Cette vision d’une armée destinée aux opérations est partagée par de nombreux chefs issus majoritairement des troupes professionnalisées. Ceux-ci ont connu la réalité des opérations et sont persuadés que l’évolution géostratégique rend cette tendance inéluctable.

Le développement des opérations extérieures accrédita cette vision, tout comme le non-envoi du contingent précédemment évoqué lors de la guerre du Golfe à la suite de l’invasion du Koweït (1990-1991).

Le général d’armée de La Presles, MGAT de 1990 à 1993 et commandant la FAR de 1994 à 1995, établit le lien avec les troupes professionnalisées lors d’un entretien¹⁶³. Pour lui, cette notion d’épée ne peut être mise en œuvre que par des troupes professionnelles, car « *l’armée d’appelés* » n’a ni argent, ni équipement, ni expérience.

La présentation du 3^e Régiment d’Infanterie de marine (Rima) dans Terre magazine¹⁶⁴ appuie cette idée que la finalité des unités est la projection. Ce régiment, alors commandé par le colonel Thorette, futur CEMAT, est décrit comme un régiment tourné vers l’extérieur (Tchad, Guyane,

¹⁶² *La spécificité de l’armée de métier dans la France républicaine, 1870-1988 : une question politique*, actes du colloque de Coëtquidan, sous la direction de Bernard Boëne, p 31, 283 p, mai 1989.

¹⁶³ Entretien en date du 20 février 2018.

¹⁶⁴ Terre Magazine n°21, février 1991, p 20 - 21.

Gabon, Rwanda) et l'intérieur avec les centres d'entraînement avec cette devise évocatrice « *Nulle angoisse pour ceux dont la vocation est l'intervention immédiate.* »

Le général Rousseau-Dumarcet résume cette position¹⁶⁵ « *Mon action s'efforce d'accroître la qualité et la compétence de chacune des catégories de personnel tout en affirmant la vocation de l'Arme au service outre-mer au travers d'une formation codifiée et retenue* ». Il conclut par la vocation de projection des Troupes de marine : « *Par ailleurs, le fait de disposer d'unités professionnalisées en nombre important donne aux Troupes de marine une vocation à l'intervention immédiate hors de nos frontières.* » Il cite comme exemple le déroulement des opérations AMARYLLIS et TURQUOISE au Rwanda, la participation de personnels du 5^e RIAOM et du 21^e Rima aux missions ORYX puis ONUSOM II en Somalie et à la mission d'observation et d'aide humanitaire ISKOUTIR qui se poursuit alors à Djibouti.

2.2.2.1.2 Tournée vers la projection

Les reportages appuient cette vocation outre-mer. Toujours dans ce même numéro de 1994 sur un reportage consacré au 6^e RPIMa, il est écrit que les marsouins du 6¹⁶⁶ ont « *hissé haut leurs couleurs au Maroc, en Algérie, à Djibouti, au Liban et au Cambodge.* » Et « *dans la plus pure tradition des coloniaux, ils se sont parfaitement fondus dans la population locale, au sein de laquelle ils ont tôt fait de jouer un rôle indispensable : secours médical, enseignement du français furent quelques-unes des activités de ces Casques bleus.* »

Le 1^{er} RPIMa est également décrit comme ayant participé à toutes les opérations menées en Afrique et au Moyen-Orient avec une participation récente à l'opération Turquoise, peu de temps après avoir été engagé à l'opération Daguet. Sa composition est faite de 1 000 hommes, dont 800 professionnels.

Une campagne de communication se met en place pour mettre en avant les unités professionnalisées et les projections pour orienter l'armée de Terre vers cette notion d'épée.

2.2.2.2 Mais qui ne correspond pas à la réalité

Dans les faits durant la guerre froide, l'armée de Terre est construite pour résister à une menace sur le territoire national et n'a pas vocation à s'engager massivement à l'extérieur des frontières.

2.2.2.2.1 Des engagements rares

¹⁶⁵ Terre Magazine n°59, octobre 1994, p 17.

¹⁶⁶ Le 6^{ème} RPIMa à Mont-de-Marsan : l'ancre et les ailes, Terre Magazine n°59, octobre 1994, p 35.

Les engagements réels ne sont pas la norme. Quelques compagnies de parachutistes, de marsouins ou de légionnaires interviennent principalement en Afrique.

Sur une armée de Terre forte de 240 000 hommes et de matériels nombreux (1 300 chars, 300 pièces d'artillerie, 350 hélicoptères armés), les projections sont peu fréquentes et à base d'unités professionnalisées.

En synthèse, voici les principales opérations, en élargissant volontairement la fenêtre 1994-1998 pour montrer l'évolution et, car celles-ci se décident en amont :

Date	Théâtre d'opérations et cadre d'emploi
1978/80	Tchad (opération Tacaud) en national, Liban depuis mars avec l'ONU, Zaïre (Kolwezi, mai, opération Bonite, national)
1980	République Centrafricaine (opération barracuda), national.
1982/83	1982/83 : Liban (national et ONU), République Centrafricaine, Tchad (opération Manta, national)
1984	Tchad (opération Silure, national)
1990	Gabon (opération Requin, national), Tchad (opération Épervier, national)
1991	Arabie Saoudite (opération Daguet, ONU et multilatéral)
1992	Tchad (opération Épervier 2, national), Somalie (opération Oryx, ONU et multinational)
1993	Bosnie (opération Deny Flight)
1994	Rwanda (opération Turquoise, ONU/multinational)
1995/96	Albanie (Alba, ONU/multinational)
1996/97	République Centrafricaine (opération Almandin, national)
1998	République Centrafricaine (MINURCA, ONU)
1999	Kosovo (opération Trident, ONU)
2001	Afghanistan (Héraclès puis Pamir, ONU sous commandement OTAN)
2002	Côte d'Ivoire (opération Licorne, national)
2003	République Centrafricaine (Boali, national)

Source : *dictionnaire des opérations extérieures de l'armée française de 1963 à nos jours*¹⁶⁷

Il ressort du tableau que les missions menées durant la période du service militaire se décomposent principalement d'opérations menées en national, c'est-à-dire avec des moyens

¹⁶⁷ *Dictionnaire des opérations extérieures de l'armée française de 1963 à nos jours*, sous la direction de Philippe Chapleau et Jean-Marc Marill, ECPAD, 2018, 450 p, p 423.

matériels, des militaires et un commandement français ce qui induit des troupes aguerries qui sont aptes à intervenir rapidement dans un contexte de crise.

Les opérations en multinational comme celles de l'ONU ne constituent pas la norme, mais se développent à partir de 1994/1995 et la crise des Balkans. Ces opérations demandent également de la technicité avec la maîtrise de procédures internationales pour travailler avec les partenaires et la maîtrise de la langue anglaise en termes opérationnels.

Les appelés se retrouvent exclus de fait, car en 10 mois, il est très difficile d'acquérir toutes ces compétences.

Il existe une réelle différenciation entre unités d'appelés et professionnels qui est ressentie dans les unités :

Je dirais plutôt qu'à l'époque des appelés, les cadres regardaient avec une certaine jalousie les régiments pros (le choix des corps en sortie d'école était orienté en ce sens). C'étaient ceux qui partaient en OPEX, en opération (à l'époque de Daguet, la Somalie, le Cambodge) en intervention en Afrique (RCA, RCI, etc.). C'étaient les seuls à prendre l'alerte Guépard¹⁶⁸. Et nous avons été surpris et ravis lorsqu'enfin les premières unités d'appelés ont été déployées en ex-Yougoslavie (décision courageuse et qui avait fait polémique au sein du gouvernement de l'époque).

Sergent Frédéric Joury

Instructeur au 7^e BCA d'appelés de 1995 à 2002, militaire de carrière aujourd'hui (capitaine).

Complément d'entretien en date du 12 janvier 2020.

Les opérations évoluent et semblent donner raison à la conception d'une armée de projection.

2.2.2.2.2 Étude de l'évolution des opérations : FORPRONU et Pamir

Les opérations changent, les besoins également, rendant la formule du service militaire difficilement tenable en l'état.

2.2.2.2.1 L'étude de 2 opérations emblématiques : FORPRONU en Bosnie Herzégovine et PAMIR en Afghanistan.

Ces deux opérations à moins de vingt ans d'écart symbolisent l'évolution de la vocation de l'armée de Terre.

¹⁶⁸ Dispositif d'alerte prévu pour un engagement d'urgence.

- FORPRONU

Concernant la force de protection des Nations unies (FORPRONU), celle-ci a été déployée en Bosnie d'avril 1992 à décembre 1995.



Le CEMAT visite le dispositif de protection anti-sniping de la Forpronu à Sarajevo.

Cette opération est emblématique des années 1990. L'implication militaire et diplomatique de la France est forte : première nation dans sa contribution à la FORPRONU, déploiement des forces françaises dans Sarajevo assiégée dès l'été 1992, premier État à ouvrir une ambassade à Sarajevo en janvier 1993, création en avril 1994 du Groupe de contact et accords de paix de Dayton signés à Paris le 14 décembre 1995 mettent un terme au conflit. 1 121 militaires français sont désignés pour cette opération après la décision du conseil de sécurité de l'ONU, le 21 février 1992.

Les effectifs de français monteront après les accords de Dayton. Ces forces se transforment et donnent naissance, en décembre 1995, à l'*Implementation Force* (IFOR) de l'OTAN. La France y contribue à hauteur de 3 000 hommes, comme nation-cadre de la Division Multinationale Sud-Est centrée sur Mostar, rôle qu'elle conserve après la transformation de l'IFOR en SFOR (*Stabilization Force*) le 20 décembre 1996. Par ailleurs, jusqu'à 100 gendarmes ont participé à la MINUBH depuis 1995 (43 dans le cadre de l'EUPM depuis le 1er janvier 2003).

Les effectifs français, qui ont représenté plus de 6 900 hommes en 1995, sont ramenés à 1 500 à la fin de l'année 2002 avec la restructuration de la DMNSE en brigade multinationale.

Cette opération restera forte, car marquant une génération avec le premier engagement massif de troupes.

Les prémisses des opérations à venir sont présentes : interopérabilité entre alliés, instabilité du contexte sécuritaire et réactivité dans l'évolution du dispositif.

- PAMIR

Cette opération débute en 2001 et est le marquant d'une armée de Terre juste professionnalisée avec près de 70 000 militaires engagés sur la durée des 13 ans de guerre avec 4 000 militaires français au sommet de l'opération.

Les missions sont variées comme l'explique le dossier de presse officiel de l'EMA :

La fin d'un engagement structurant

C'est donc la fin d'une opération qui aura marqué l'armée française, que ce soit en termes d'effectifs engagés ou d'expérience opérationnelle. Durant ces treize années, les forces françaises ont conduit des actions sécuritaires dans la capitale, dans un premier temps, puis dans l'est du pays, dans les vallées de la Surobi et de la Kapisa. Parallèlement, elles ont accompagné les forces de sécurité afghanes, dans leur formation (mission Épidote) et au combat (mission de monitoring réalisées par les OMLT (Operational Mentoring and Liaison Team)).

Au terme de 13 ans d'intervention, les armées françaises ont ainsi contribué à la formation de forces de défense et de sécurité capables d'affronter de façon autonome les défis sécuritaires qui se posent à l'Afghanistan.

Les soldats français ont accompli la mission qui leur avait été confiée avec courage et détermination. Depuis 2001, plus de 70 000 d'entre eux ont été engagés dans l'opération Pamir. Au plus fort des opérations, 4 000 militaires y participaient. Cet engagement a coûté la vie à 89 soldats français et fait plus de 700 blessés.

Dossier de presse, 13 ans d'intervention militaire française en Afghanistan,
Équipe relations média de l'état-major des armées, janvier 2015, 17 p.

Les opérations, en devenant plus lointaines et plus dangereuses, ont entraîné une contrainte logistique forte avec des matériels toujours plus imposants ainsi que des procédures et des engagements sur la durée.

2.2.2.2.3 Des militaires conscients de cette situation

Les militaires sont conscients de cette armée à deux vitesses. Le modèle de l'armée mixte devient difficilement tenable dès les premiers engagements.

Comme l'explique le général Bachelet à propos des années 1970 « *on est au point le plus bas du repli sur l'hexagone post guerre d'Algérie, hormis les premières interventions au Tchad de 1970, peu médiatisées, et avant la spectaculaire opération de Kolwezi en 1978 et l'engagement au sein de la Finul en fin de période, au Liban, qui allaient montrer que l'armée française n'avait pas perdu la main*¹⁶⁹. »

Le général Christian Clarke de Dromantin¹⁷⁰ complète : « *Jusqu'à hier la répartition des tâches terrestres était relativement simple : à la Force d'action rapide (FAR), assez fortement professionnalisée, et aux forces pré positionnées revenaient les actions outre-mer (essentiellement en Afrique), au Corps blindé mécanisé (CBM), à base d'appelés et fréquemment renforcé de la composante dite « aéromécanisée » de la FAR (la division aéromobile, la 6^e DLB, la 9^e DIMA, une partie de 11^e division parachutiste, la brigade logistique) l'engagement en Europe. Bien sûr, ce schéma de principe subissait quelques accrocs comme l'action de la FAR en Allemagne, étudiée au cours de l'exercice MOINEAU HARDI en 1987, ou l'abandon momentané du désert des Tartares pour quelques unités du CBM envoyées brièvement outre-mer. Mais en gros, la répartition des tâches était respectée et demeurait à peu près cohérente avec les menaces à prendre en compte* ».

Plus que le volume des effectifs engagés, cette question s'avère essentielle au niveau de l'ambition et de la finalité des armées. De là en découlent les modalités d'entraînement, les matériels et le système de conscription.

Lors d'un entretien à Terre magazine¹⁷¹ en 1991, le CEMAT reconnaît cette dualité qui conduit à une problématique de cohésion, point que nous avons déjà évoqué ;

« N'est-il pas temps d'admettre que la diversité de ses composantes s'oppose à la notion d'unité de l'armée de Terre ? N'est-il pas temps d'en tirer certaines règles d'organisation et de gestion ?
--

¹⁶⁹ *Des saint-cyriens entre deux mondes : la promotion centenaire de Camerone (1962-1964) au long de quatre décennies* extrait du 149^e chainon, Carnet de route d'une promotion de Saint-Cyr, ECPAD 2002.

¹⁷⁰ Christian Clarke de Dromantin, *Au-delà du Golfe, quelle armée de terre demain ?* MULLER édition, 1991, 135 p, cité p 51.

¹⁷¹ Terre Magazine n°28, 1991.

L'armée de Terre a autant besoin de bons régiments parachutistes que de bons régiments blindés, de bons centres mobilisateurs et de bonnes formations dans les services. Ce qu'il faut donc rechercher, c'est l'excellence dans sa partie, dans sa spécialité, et non pas l'imitation et l'uniformisation. Ce serait la pire des voies. Il n'y a pas d'échelles de valeurs entre les composantes de l'armée de terre, mais une échelle de compétences à l'intérieur de chacune d'elles, au sein de laquelle chaque formation doit s'efforcer de « grimper » pour atteindre l'excellence, car la force de l'armée de terre est celle de son plus faible maillon.

Il y a donc toujours eu, au sein de l'armée de terre, cohabitation de plusieurs composantes. Aujourd'hui, du fait du retrait des Forces françaises d'Allemagne, de l'évolution de la situation internationale, du non-emploi des appelés dans le Golfe, il est vrai que les différences entre les forces d'intervention largement professionnalisées et les forces composées d'appelés apparaissent plus nettement. Mais l'unité de l'armée de Terre doit rester la règle. »

Il ne reprend que l'interprétation faite par son prédécesseur quelques mois auparavant¹⁷², le général Forray. À une question portant sur la guerre en Irak, « *Cette guerre n'a-t-elle pas montré également le risque de la coexistence de deux armées de terre différentes ?* » « *Le risque est réel et il faut l'éviter. Certes, l'opération DAGUET a été menée par des professionnels. Mais, pendant ce temps, l'armée de Terre continuait à assurer toutes ses autres missions en Afrique, en Europe et en France. (...) Qui peut dire ce que nous réserve l'avenir ? Toutes les hypothèses doivent être envisagées et notre devoir est de nous préparer à y faire face. Dans cette perspective, il faut garder une seule armée de terre aux missions certes diverses, mais non exclusives les unes des autres.* » Le Golfe symbolise la présence d'une armée de Terre à 2 vitesses.

Paul-René Machin, saint-cyrien de la promotion 1939-1940, historien et romancier, exprime un avis tranché dans un article publié dans le *Casoar* d'octobre 1991¹⁷³ « *Deux armées ? Pour ce qui concerne la France, la plus grave des conclusions à tirer est celle-ci : il existe désormais deux armées. L'une à effectifs très réduits, constituée de personnels de carrière, capable d'imposer le respect de la France et susceptible d'intervenir même à l'étranger en action de police internationale. L'autre, formée d'appelés, dont le niveau d'entraînement et les dotations en matériels (du fait des compressions budgétaires affectant la Défense Nationale) ne*

¹⁷² Terre Magazine n°22, mars /avril 1991, cité p12.

¹⁷³ Le *Casoar*, octobre 1991, cité p 48.

permettent pas aux autorités politiques responsables d'envisager son engagement dans une opération guerrière importante ».

La notion d'épée est donc présente. Cette vision est cependant à remettre en question, car elle ne concerne qu'une faible partie de l'armée de Terre. Plus que l'appellation d'épée, le terme de glaive, arme moins tranchante, semble plus adéquat.

2.2.2.3 Une épée ou un glaive ?

Le concept d'emploi de l'armée de Terre est important à questionner car de sa finalité dépend sa doctrine mais surtout sa constitution en hommes et en type de matériels. Une armée construite comme une épée nécessitera des matériels modernes, coûteux avec des hommes spécialisés pour entrer en premier sur un territoire pour rétablir rapidement la situation quand une armée ayant pour finalité le maintien de la paix dans un environnement stabilisé, imagée ici par le glaive, exigera moins de matériels de guerre mais plus d'hommes pour être présent et « tenir » le terrain en jargon militaire.

2.2.2.3.1 Une épée constituée des seuls professionnels

Dans les faits, la notion d'épée au sens d'action tranchante réalisée par des seuls professionnels est à relativiser pour plusieurs raisons :

- L'intensité des opérations est parfois faible et les opérations sont sur un court délai (Cf. *supra*) ;
- Les opérations comportent plusieurs volets avec une phase d'intervention pure réalisée par des troupes professionnelles et aguerries puis une phase de stabilisation avec notamment l'envoi d'appelés.

Cette vision est celle de l'EMA comme l'a confié l'amiral Lanxade, CEMA de 1991 à 1995¹⁷⁴ « *la position de l'EMA est de jouer sur les appelés volontaires avec l'envoi d'unités professionnelles en premier puis le gros des troupes à partir d'unités avec des appelés volontaires est déployé.* »

La notion de glaive, arme plus courte avec une lame moins acérée, revêt davantage de sens.

2.2.2.4 Armée plus large avec bouclier

L'autre vision des armées est celle d'un bouclier protégeant le territoire et absorbant les premiers chocs de l'attaque ennemie.

¹⁷⁴ Entretien en date du 15 février 2018.

2.2.2.4.1 Le bouclier comme paravent des menaces sur le territoire national

Jean-Charles Jauffret définit cette notion comme : « *De l'autre côté, le bouclier : la nation consciente des menaces qui l'entourent, qu'elles soient économiques, techniques, industrielles ou socioculturelles. Le pays doit manifester sa farouche volonté de se défendre pour rendre crédible la dissuasion nucléaire et assurer une protection en profondeur du territoire grâce à des armes simples, peu coûteuses et efficaces, dont les récents conflits africains ou asiatiques ont démontré la véritable utilité.* »

L'armée de Terre se doit de protéger la population.

2.2.2.5 Le rôle central de la défense du territoire

Cette défense du territoire est indissociable de la conscription au travers de la posture permanente de sûreté.

2.2.2.5.1 La posture permanente de sûreté

Au milieu de ces considérations se trouve la notion de défense du territoire ou « *posture permanente de sûreté* » (PPS). Celle-ci se traduit par une présence militaire disséminée sur tout le territoire avec pour vocation d'affronter les divers risques et périls, y compris les catastrophes naturelles. Cette PPS ne peut pas être assurée sans les effectifs nombreux et peu coûteux de la conscription.

La question essentielle du territoire

Comme le cite le général Bachelet, la défense du territoire est indissociable de la conscription :

En effet, si la "défense du territoire" se traduit par une présence militaire disséminée sur l'ensemble de ce territoire avec vocation à affronter les risques et périls les plus divers, y compris les calamités naturelles, cette "défense du territoire" ne peut être assurée sans la conscription, notamment pourvoyeuse en effectifs "à bon marché".

Dès lors qu'on évacuait la défense du territoire, la renvoyant à la Gendarmerie pour une part et à la défense civile pour une autre, on pouvait se passer de la conscription.

Or, votre génération ne le sait pas, mais, durant des décennies, la ligne de clivage la plus profonde chez les officiers n'a pas été celle qui aurait séparé les tenants de la conscription et ceux de "l'armée de métier".

Elle a été celle qui séparait ceux qui n'imaginaient pas le métier autrement qu'au-delà de nos frontières et ceux qui en avaient une conception beaucoup plus large incluant une "défense sur le territoire" dans son acception la plus ouverte.

Général Bachelet

Sous-Chef d'état-major du bureau études planification finances (EPF) de 1993 à 1995

Inspecteur général des armées de 2002 à 2004

Président de la commission Armées Jeunesse de 2001 à 2004

Échange par courriel en date du 29 octobre 2018

La notion de bouclier est intimement liée à la défense du territoire et une modification sur l'un de ces deux principes influence l'autre.

Une notion régulièrement débattue au travers du plan armée de Terre 1997, du Livre blanc de 1994 et toujours clivante.

- Le plan armée de Terre 1997

Nous venons de voir que la notion de défense du territoire est liée au service militaire. Les régiments de CMD pour Circonscription militaire de défense du projet « armée de Terre 1997 » s'inscrivent dans cette démarche (Cf. Annexe 7).

En 1993 comme l'indique le général Bachelet¹⁷⁵, alors sous-chef études à l'EMAT, aucune réflexion n'est menée sur ce thème. « *Lorsque j'arrive à l'été 93 dans le poste de sous-chef EPF à l'EMAT, comme tel en charge du Livre blanc pour l'armée de Terre, la première réunion à laquelle j'assiste, conduite par Jean-Claude Mallet, directeur des affaires stratégiques et secrétaire général du comité ad hoc, porte sur les « risques et menaces ». À ma grande surprise, je n'entends rien sur le territoire. Je fais passer un billet au général Mercier, alors chef de cab*

¹⁷⁵ Entretien en date 30 octobre 2018.

¹⁷⁶ Général Jean René Bachelet, *L'armée de Terre de 1962 à 2012 : un demi-siècle de quête de cohérence contre vents et marées*, cité p 4.

militaire du ministre (avant de devenir CEMAT trois ans plus tard) : « Il me semble qu'on oublie les risques et menaces sur le territoire » ; le billet me revient : « Vous avez raison ».

Je m'attends donc à ce que le général Mercier intervienne sur ce point, le petit nouveau que j'étais s'estimant devoir garder une discrétion de bon aloi. Rien ne vient et alors que la réunion touche à sa fin, je me décide à poser la question.

Réponse, péremptoire et non argumentée de J-C Mallet : « Hors sujet ».

Malgré ce refus, le général Bachelet fera travailler ses équipes auprès du préfet Riolacci qui participait à la rédaction du Livre blanc et qui sera convaincu du bienfait de la défense du territoire. Sur le Livre blanc apparaît la défense du territoire, renommée Posture permanente de sûreté, l'armée de Terre en restant alors la pièce essentielle.

Dès lors entre projection et PPS, l'armée mixte semble logique.

2.2.2.6 Le cas particulier de la dissuasion nucléaire dans le maintien de la conscription : le service militaire comme adjuvant de la dissuasion

Comme analysé, la dissuasion nucléaire est indissociable du service militaire avec un rôle des appelés évoluant au fil des ordonnances et Livres blancs.

Le général Janvier, dans un entretien du 6 décembre 2018, va jusqu'à définir l'armée du contingent comme un adjuvant à la dissuasion nucléaire. « *La France est attaquée, son peuple se lève et va à la frontière.* »

Le lien est en effet fort entre service militaire et dissuasion.

2.2.2.6.1 Le rôle de l'ordonnance de 1959

En 1959, le général de Gaulle fixe un cap par ordonnance pour la Défense avec pour objectif une indépendance fondée sur la pleine maîtrise d'une « force de frappe » nucléaire.

La première bombe A est expérimentée au Sahara en 1960, les premiers essais ont lieu à Mururoa en 1966, le premier sous-marin nucléaire lanceur d'engins en 1967 et la première bombe H en 1968. Le général de Gaulle, en imposant une cadence élevée, atteint cet objectif. La sortie de la structure intégrée en 1966 est la manifestation politique de l'atteinte de cet objectif d'une totale autonomie de décision.

Cet effort porté sur le nucléaire a des conséquences fortes sur l'armée de Terre et le service militaire.

2.2.2.6.2 Une armée de Terre exclue jusqu'au Livre blanc de 1972

L'armée de Terre, loin d'être la priorité nucléaire, possède des régiments sous-équipés avec des budgets d'équipement et de fonctionnement réduits à leur plus simple expression. Son cadre d'emploi n'est pas clairement défini si ce n'est comme une fonction du tissu militaire national. L'arrivée du général Lagarde comme CEMAT en 1975 correspond à la régénération de l'armée de Terre avec une cohérence accrue de la mise en œuvre des moyens.

Mené et coordonné par le Secrétariat Général de la Défense nationale (SGSDN), sous l'autorité du Premier ministre, cet exercice de planification est interministériel.

Sur la base d'une évaluation des menaces, qui se traduit par la menace soviétique, le choix des modèles d'armées s'effectue en Conseil de Défense, le cadre stratégique est celui de la dissuasion nucléaire, du « *faible au fort* » qui donne une place à l'armée de Terre.

2.2.2.6.3 Qui influence les armées

Comme le définit le général Bachelet, pour les forces classiques, « *il s'agit de permettre d'échapper au tout ou rien en procurant au pays, face à l'agression, les quelques jours de délais nécessaires à la crédibilité de sa menace de recours au feu nucléaire stratégique, cette frappe susceptible d'infliger à l'adversaire des dommages sur ses forces vives, démographiques, économiques et stratégiques, hors de proportion avec les enjeux*¹⁷⁶. »

L'engagement de l'armée de Terre, avec l'appui de l'armée de l'Air, est dès lors massif, tous moyens confondus, de courte durée et ultime.

Jean-Charles Jauffret explique que la mission des forces classiques est d'assurer la couverture des forces nucléaires.

Le concept de dissuasion est de nouveau mis en avant. Il développe¹⁷⁷ : à la suite de « *la guerre d'Algérie, le repli sur l'hexagone se traduit non par une perte de puissance, mais par une revendication soutenue d'indépendance. Les divisions cuirassées du lieutenant-colonel (De Gaulle) se transforment en bombes de la force de frappe du général. Le principe de la dissuasion n'entraîne pas la disparition des forces classiques. Elles doivent assurer la couverture de l'arsenal nucléaire, puis exploiter et conclure les actions nucléaires. La logique gaullienne implique la fin des gros bataillons, mais c'est oublier que le devoir de défense, l'un des derniers dans une société de droit, ne peut se concevoir sans l'adhésion d'une majorité de*

¹⁷⁶ Général Jean René Bachelet, *L'armée de Terre de 1962 à 2012 : un demi-siècle de quête de cohérence contre vents et marées*, cité p 4.

¹⁷⁷ *Ibidem*, p 31.

citoyens, qui ne peuvent se sentir concernés que par le passage sous les drapeaux pour un temps plus ou moins long. De plus, la France, pays continental, doit disposer d'une défense en profondeur du territoire, afin de dissuader un adversaire qui campe à deux étapes de bicyclette de Strasbourg.

Affirmée en 1965 par le général Ailleret, cette conception d'ensemble finit progressivement par être partagée par les grandes formations politiques, qui font de la conservation du service militaire la condition première de leur adhésion à l'effort de défense, fondement de la légitimité de la spécificité militaire. »

L'amiral Dufourcq confirmera ce point.

Car derrière la fonction militaire de la conscription qui entretenait la fiction nécessaire d'un « peuple en armes » dont la détermination était couplée à la dissuasion nucléaire stratégique, il y avait aussi la nécessité civique d'appeler tous les jeunes Français à la responsabilité républicaine.

Amiral Jean Dufourcq

Entretien en date du 29 novembre 2018.

2.2.2.6.4 Et isole l'armée de Terre

Comme analysé, la Marine disposant de la composante nucléaire au travers des sous-marins, l'armée de l'Air la composante aérienne avec comme vecteur le Mirage IV, l'armée de Terre détiendra la composante terrestre avec dix-huit silos de missiles sol - sol et deux postes de commandement et de tir (PCT). L'installation de cette composante terrestre est réalisée sur le plateau d'Albion, choisi en 1965 en raison de sa faible densité humaine et de son sol capable de permettre un bon ancrage des silos renfermant les missiles, mais aussi capable d'amortir l'onde de choc en cas d'agression nucléaire. La construction s'étale de 1966 à 1971 et la base de lancement de missiles sol-sol balistiques stratégique (SSBS) est placée sous le commandement de la Force aérienne stratégique.

Le démantèlement du plateau d'Albion enleva la dernière composante nucléaire à l'armée de Terre. Le président de la République annonce la fermeture et le démantèlement des installations d'Albion le 22 février 1996, soit deux jours après l'annonce de la suspension du service national. Les travaux de démantèlement dureront deux ans et se terminent en 1999¹⁷⁸

¹⁷⁸ France TNP, *Visite des installations militaires démantelées du plateau d'Albion - juin 2015*, URL : <https://www.francetnp.gouv.fr/visite-des-installations-militaires>

2.2.2.7 Conclusion du chapitre

L'armée de Terre s'avère être à deux vitesses, entre troupes de projection et de protection. Des intérêts d'armes existent avec un corps d'officier non uni.

Les débats sur la fin de la conscription vont révéler plus largement des dissensions latentes.

2.3 La suspension du service comme révélateur des débats au sein de l'armée de Terre

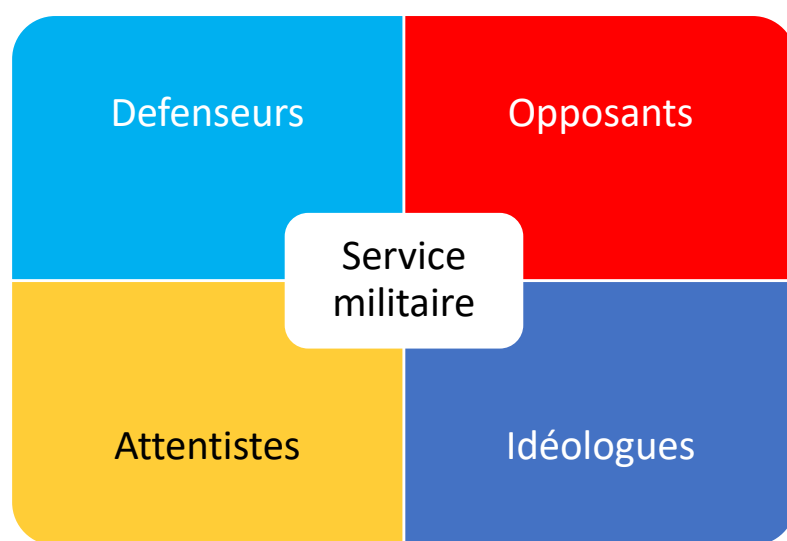
Nous avons étudié que des conceptions différentes de l'armée de Terre existaient avec un impact sur le rôle des appelés. Dans le détail, quatre conceptions existent sur le devenir du service. L'objet de ce chapitre est d'étudier les désaccords et les différentes positions au sein de l'armée de Terre.

2.3.1 Avant la décision : des voix discordantes

Pour synthétiser, il existe quatre différents points de vue concernant le service militaire :

- Les opposants ;
- Les défenseurs de la conscription ;
- Les attentistes ;
- Les idéologues.

Ainsi :



2.3.1.1 Les opposants à l'armée mixte

Un clivage entre la FAR et le reste de l'armée de Terre est présent comme nous l'avons analysé. Il existe une séparation entre partisans de l'armée professionnelle et défenseurs de l'armée mixte.

Après des années marquées par des engagements de la Légion étrangère et des Troupes de marine, la création de la Force d'action rapide (FAR) le 1^{er} juillet 1984 accroît et symbolise le fossé entre les unités de l'armée de Terre. À la suite d'une réorganisation¹⁷⁹, ce corps d'armée devait pouvoir être rapidement déployé en Europe centrale et sur des conflits de moyenne intensité, c'est-à-dire sur des conflits pouvant potentiellement dégénérer en actions de guerre. Ses effectifs importants (près de 47 000 hommes et une majorité des matériels majeurs comme près de 240 hélicoptères de combat ou 220 chars légers). Elle englobe toutes les unités professionnelles de l'époque, regroupées au sein de la 9^e division d'infanterie de marine, la 11^e division parachutiste ou encore la 6^e division légère blindée.

Sa création accroît le sentiment d'armée à deux vitesses : d'un côté les professionnels regroupés au sein de la FAR et qui réalisent des missions à l'étranger et d'un autre côté, l'armée d'appelés regroupés au sein de la 1^{re} armée qui contrôlait l'ensemble du corps mécanisé lourd en France métropolitaine et en Allemagne de l'Ouest.

Cette 1^{re} armée comprend trois corps d'armée ainsi que des unités spécifiques qui lui sont directement rattachées, comme les régiments d'artillerie servant les armes de type Pluton.

Un troisième pilier existe avec des effectifs bien moindres que la FAR et la 1^{re} armée, en l'occurrence la Défense Opérationnelle du Territoire (DOT) qui dirige sept brigades de zone, vingt-trois régiments et des unités de garde de points sensibles.

Le quart des effectifs de l'armée de Terre réalise ainsi les missions les plus opérationnelles quand 75% doivent se contenter d'entraînement et de formation. Les chefs issus de la FAR, convaincus de la pertinence de ce modèle, pousseront à la professionnalisation¹⁸⁰.

Le général de la Presle¹⁸¹ souligne par exemple l'utilité opérationnelle très forte de la FAR qui a été déployée sur de nombreux théâtres d'opérations tout en reconnaissant le caractère

¹⁷⁹ Loi n° 83-606 du 8 juillet 1983 portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988.

¹⁸⁰ Cf. entretien avec M. Rémy Aufrère en date du 26 juin 2018.

¹⁸¹ Entretien avec le Général de la Presle, Major général de l'armée de terre de 1990 à 1993, commandant la Force d'Action rapide de 1993 à 1994, en date du 20 février 2018.

indispensable des appelés. La grande majorité des très hauts responsables militaires (CEMA/CEMP/CEMAT) sont d'ailleurs issus des rangs des unités professionnelles. Ce phénomène trouve son explication logique dans le fait que les meilleurs éléments de Saint-Cyr choisissaient les unités professionnelles, acquéraient une expérience opérationnelle forte, ce qui les rendait ensuite évidemment légitimes pour accéder à ces postes.

Quelques voix d'officiers, non issus de la FAR, vont demander le passage à l'armée professionnelle en se retranchant souvent derrière l'ouvrage de De Gaulle, *Vers l'Armée de métier*¹⁸² et en affirmant que celui-ci plébiscitait, dès 1934, le passage à l'armée de métier. Ces responsables affirment que l'évolution des matériels et la nécessaire professionnalisation de soldats pour des missions exigent des troupes aguerries¹⁸³. Ils plaident pour le passage à cette armée professionnelle et ce dans l'esprit de De Gaulle, même si celui-ci ne milite que pour une faible professionnalisation au sein d'une armée de conscription, soit le modèle d'armée mixte. Certains s'appuient sur cette figure pour pousser à la réforme.

Dans le détail, il ne remet pas en cause la conscription, mais plus la qualité des chefs en place « *Le service à long terme, appliqué par la France de 1818 à 1870, lui donna les meilleurs soldats qu'elle ait eus jamais. L'armée d'Afrique, de Crimée, d'Italie a prodigué les vertus guerrières. Si l'incapacité d'en haut lui valut une fin lamentable, la troupe, la pauvre troupe, prodigua jusqu'au bout les trésors de sa valeur. Au cours des trois absurdes semaines d'août 1870, elle tuait et blessait 58 000 Allemands, quand elle-même ne perdait que 49 000 hommes.* » Il met en garde contre la réduction du temps du service et de la formation : « *Aussi bien, une sourde poussée contraint nos législateurs à réduire de plus en plus la durée du service actif. En deux lustres, celle-ci s'est abaissée de trois ans à une seule année, encore écourtée depuis peu. Déjà l'on parle de huit mois, en attendant qu'on propose six ou quatre. Or, les recrues qui par double journée passent chaque année dans les régiments, si des miracles d'ardeur parviennent à leur apprendre l'usage de leurs armes, qui croira qu'on en fasse, même à beaucoup près, des techniciens du combat ?* » (Cité p 55).

Le lieutenant-colonel de Gaulle de 1934 ne suggère pas la professionnalisation totale des armées, mais simplement la création d'un corps blindé au sein de l'armée de Terre pour gagner en mobilité et pouvoir ainsi surprendre l'adversaire : « *Mais un perpétuel imprévu, l'orientation rapide d'unités très mobiles, des chefs ardents à voir ce qui se passe, circulant à travers le*

¹⁸² Charles de Gaulle, *Vers l'armée de métier*, Presses POCKET, réimpression intégrale du texte paru en 1934, 211 p.

¹⁸³ Entretien avec le CGA Cailleateau, Chef du Contrôle Général des Armées de 1989 à 1994, en date du 5 février 2018.

*terrain ou survolant leur zone. Bref, l'action personnelle et instantanée érigée en principe à tous les échelons du commandement*¹⁸⁴. »

Il veut faire cohabiter armée professionnelle et armée d'appelés ce qui correspond au modèle d'armée mixte en œuvre et le titre de l'ouvrage ne reflète pas la volonté de l'écrivain.

Des voix se font entendre pour la professionnalisation avec une volonté de s'inscrire dans les pas de De Gaulle.

2.3.1.2 Les défenseurs

Des arguments divers ont été évoqués pour maintenir la conscription dans un contexte de conservatisme. Le système militaire a pu faire vouloir la volonté de maintenir l'existant pour bénéficier de l'apport des appelés ou par peur du changement.

Le général Quesnot lors du colloque de la saint-cyrienne du 22 mai 1997 souligne ce dernier point : « *Notre système militaire est un système d'ordre et comme tous les systèmes d'ordres, comme la police... il est conservateur. Il dépense beaucoup plus d'énergie à pérenniser le passé ou à la rigueur le présent qu'à explorer le futur. Il est fondamentalement réactionnaire, c'est-à-dire qu'il agit en réaction.* »

Cependant, l'argument essentiel est lié aux compétences et le haut-niveau de technicité des appelés à plusieurs niveaux.

Tout d'abord la richesse des profils des engagés qui possèdent des diplômes civils reconnus ou spécifiques. Le général Quesnot¹⁸⁵ insiste sur l'apport des appelés « *la qualité était plus grande avec les Volontaires Service Long (VSL) étant donné le choix des appelés avec les meilleurs qui s'engageaient. Le niveau de mon régiment (17^e régiment du génie parachutiste, RGP) était ainsi meilleur que celui des Régiments Parachutistes d'Infanterie de Marine (RPIMa)* ». Selon lui, des appelés pouvaient surclasser les meilleurs des engagés.

La valeur opérationnelle est parfois mise en avant avec des appelés aussi performants que les engagés. Le capitaine Pierre Santoni, jeune officier saint-cyrien fantassin, rentrant de Bosnie Herzégovine dans la poche de Bihac de mai à octobre 1994, explique¹⁸⁶ : « *A la fin de ce séjour, une constatation - une confirmation finalement - s'impose : les appelés volontaires pour les Actions Extérieures, dont certains très jeunes puisque du contingent, c'est-à-dire cinq mois de*

¹⁸⁴ De Gaulle, *ibidem*, p 166.

¹⁸⁵ Entretien en date du 6 avril 2018.

¹⁸⁶ *Les jeunes appelés du contingent dans un conflit de basse intensité*, Le Casoar, juillet 1995, p 50 et 51.

service à l'arrivée du territoire, se sont admirablement comportés. Le comportement sous le feu est en tout point élogieux, même lorsqu'il s'agit de riposter. »

Il termine son article « *Bien encadré, le soldat du contingent soutient, sur le plan militaire, bien des comparaisons.* » Même si ce point est à relativiser – souligner la qualité de ses soldats revient indirectement à souligner ses succès – l'apport opérationnel des appelés est une réalité.

2.3.1.3 Les pragmatiques avec une utilité certaine et un poids fort des appelés

Certains militaires mettent en avant un fait : sans appelés, l'armée de Terre ne peut pas fonctionner. Les enlever revient à affaiblir l'outil de combat.

Les appelés constituent en effet un apport non négligeable aux forces armées. En 1993, les appelés sont répartis de la manière suivante :

Emplois de combattants (<i>Grenadiers voltigeurs, conducteurs, pilotes...</i>)	Emplois faisant appel à une qualification professionnelle civile (<i>mécaniciens, cuisiniers...</i>)	Spécialistes de haut niveau (<i>informaticiens, linguistes...</i>)	Chefs de section	Chefs de groupe	Total
84 000	38 000	8 300	2 000 (21% des chefs de section)	5 700 (25% des chefs de groupe)	138 000
60,84%	27,57%	6,01%	1,45%	4,13%	

Source : Terre Magazine n°47.

En termes de catégorie, 1,45% des appelés sont officiers, 4,13% sous-officiers et 94,42% soldats.

Les appelés sont donc essentiels, principalement pour armer les corps de troupe, mais pas seulement, puisqu'au niveau des fonctions d'encadrement, un chef de section sur cinq est appelé tout comme un chef de groupe sur quatre.

Pour les pragmatiques, il s'agit essentiellement d'un enjeu de ressources humaines et plus spécifiquement de recrutement. Le général Christian Clarke de Dromantin écrit ainsi dans un article paru dans *Le Casoar*¹⁸⁷ : « *une fois la plate-forme admise, il faut choisir le recrutement. Il ne peut y avoir d'autre dogme en la matière que celui des besoins et des ressources humaines. Une armée toute de métier ne pourrait être une solution adaptée que si un effort extraordinaire – et pas seulement financier- était fait pour attirer toute la variété de personnel nécessaire.* » Le pragmatisme, avec la crainte de ne pas pouvoir recruter en qualité et quantité, domine dans la pensée de ces officiers.

2.3.1.4 *Les idéologues*

S'appuyant souvent sur les écrits de Lyautey et son rôle de pacificateur, certains officiers peuvent avoir tendance à idéaliser le rôle de l'officier comme formateur de la jeunesse. Cet officier pacificateur a participé à la formation des populations indigènes.

Le service militaire leur permet ainsi de toucher une large partie de la jeunesse et de participer à leur éducation.

Le lien entre la jeunesse et ses cadres est essentiel et en filigrane, un rôle des armées pour instruire et faire progresser les jeunes. Le général Quesnot développe ce point dans le cadre d'un colloque : « *Pour moi, le lien armée-nation est essentiel et c'est une des raisons pour laquelle j'ai quitté l'armée, la suppression de la conscription. Pour maintenir et développer ce lien, cette exemplarité, il n'y avait pas d'alternative à une armée de volontaires, car c'est une parfaite école de citoyens. C'est une école remarquable de citoyens et cela crée le lien. Et je pense, bien que les chefs militaires s'y soient opposés, que l'armée pouvait également servir au-delà du métier militaire pour former et insérer les jeunes dans la vie professionnelle.* »

Dans certaines archives étudiées comme celles du Casoar, l'armée de Terre peut être perçue comme ultime rempart pour appliquer le devoir de citoyenneté.

Jean Salvan, saint-cyrien de la promotion 1950-52, rédige un article sur ce point. Général de corps d'armée ayant commandé un régiment parachutiste, il démissionna en 1991 suite à la réduction des budgets imposée par Pierre Joxe. Il peut ainsi avoir gardé une certaine amertume envers les orientations données au service et il faut donc observer ses propos avec un certain recul. Dans cet article intitulé « *Le service national et les jeunes*¹⁸⁸ », il s'exprime sur un reportage diffusé le 15 novembre 1994 qui mettait en lumière des témoignages d'appelés avec des poncifs de type « *balayage de la cour pendant 10 mois, temps perdu.* » Tout en

¹⁸⁷ *Armée de Terre : laissez-la vivre*, Le Casoar, avril 1993, p 19 et 20.

¹⁸⁸ Jean Salvan, *le service national et les jeunes*, La Casoar, janvier 1995, p 63.

reconnaissant des défauts au service militaire « *Que le service militaire soit moins bien organisé chez nous qu'ailleurs, que le prêt de l'appelé soit indécent, que le nombre de cartouches accordées pour l'instruction soit insuffisant, je l'ai répété depuis longtemps.* », il pose la question de la réciprocité envers la nation, appelé parfois ainsi impôt du temps « *Apparemment, aucun des jeunes gens interrogés ne s'est demandé s'il était redevable de quoi que ce soit à sa nation. Leur unique préoccupation « et moi, et moi » !* Il termine ce propos par un constat un brin désabusé « *Défendre la paix, apprendre à la défendre ? Ils sont bien trop intelligents pour s'abaisser à des tâches aussi triviales ! Dieu eut-il raison d'écrire dès 1920 : le temps est définitivement fini des patries ?* »

Dans cette approche, le service militaire aurait la charge de transformer « l'impôt du temps » auprès des jeunes en formation, tant pratique que morale.

Le général d'armée Daniel Valery lors du colloque de la saint-cyrienne Armée-Nation du 15 mai 1998¹⁸⁹ met en avant le rôle du service pour insuffler un esprit de défense dans la construction du citoyen : « *Ainsi la nécessité d'un lien fort entre la nation et les armées n'a pas été prise en compte comme élément déterminant des choix, alors que le maintien de l'esprit de défense chez nos concitoyens reste essentiel et se heurte à un contexte plus difficile que naguère.* »

Ces idéologues mettent en avant la formation du citoyen au travers de l'esprit de défense. Pour eux, l'officier est un citoyen avec des valeurs propres dont Saint-Cyr est le creuset.

Un officier avec des valeurs spécifiques.

Une position régulièrement affirmée est celle de la nécessité d'un engagement total de l'officier envers la nation. Comme l'écrit dans le *Casoar* de janvier 1995, Gaël Flichy, saint cyrien de la promotion 1971-73¹⁹⁰, général de division ayant commandé l'École de guerre, dans un dossier consacré à la vocation : « *L'officier français possède une spécificité, une manière d'être dans son métier que tous nos alliés et je dirais même nos ennemis nous reconnaissent (...) On ne donne pas sa vie sans foi, sans vocation à la donner pour une cause plus forte que soi-même.* » Il développe plus loin ce rôle spécifique, unique avec une mission régaliennne : « *le rôle de l'officier est particulier, solitaire dans la poursuite de sa mission parce que le pays la lui a confiée et qu'il a été formé pour cela, y compris jusqu'à l'engagement total.* »

¹⁸⁹ Supplément à la revue *Le Casoar*, n°151, octobre 1998, p 16 et 17.

¹⁹⁰ *L'officier homme de synthèse*, *Le Casoar*, janvier 1995, p 19.

Venant de cet officier général ayant effectué une grande partie de sa carrière dans les écoles de formation, cette vision rejoint celle du rôle de l'officier chargé de former la jeunesse, en l'occurrence les appelés.

Avec Saint-Cyr comme creuset

L'officier moderne est perçu par certains comme un éducateur, un bâtisseur et un diplomate selon certains officiers. Cette vision est évoquée par certains saint-cyriens dans la revue de l'école. Une interprétation critique est cependant nécessaire.

Bien que minoritaire, cette position mérite d'être développée, car elle a pu orienter certaines réflexions. École de référence au sein des officiers de l'armée de Terre, formant les jeunes officiers directs, l'école spéciale militaire de Saint-Cyr est l'endroit où sont enseignées dans le détail ces valeurs propres au métier militaire.

Deux sous-lieutenants, les sous-lieutenants François Beaucournu et François-Régis Dabas¹⁹¹, jeunes officiers qui s'appêtent à sortir de Saint-Cyr, expliquent en avril 1994 « *comme autrefois, au temps des Affaires indigènes, l'officier se pose en défenseur du bien commun, et doit se faire éducateur, bâtisseur et diplomate.* »

L'officier est un éducateur : « *il combat le mensonge et la peur, sources de cette haine qui alimente les luttes de l'ex-Yougoslavie. Il éduque les populations pour qu'elles réapprennent à vivre par elles-mêmes : c'est de cette intention que procède la formation d'une force de police « indigène » en Somalie, par les légionnaires de la 13^e DBLE.* »

Il est un bâtisseur : « *il protège les populations et remet en état une infrastructure (hôpitaux, écoles...) qui leur permet de vivre à nouveau normalement. C'est ce qu'ont fait les Français de la mission APRONUC au Cambodge.* »

Il est un diplomate : « *par un dialogue incessant entre les parties belligérantes, il est l'élément indispensable qui rapproche les ennemis et les amène à la table de négociation, comme ce fut le cas dans les locaux du 2^e REP sur l'aérodrome de Sarajevo.* »

Les deux jeunes officiers concluent tout en se référant à Lyautey : « *Ici réside donc bel et bien la grandeur de la tâche qui nous attend. Après la décolonisation, c'est curieusement d'un retour à la pensée de Lyautey que l'on semble avoir besoin.* »

Dans ce dossier du Casoar¹⁹², consacré aux jeunes officiers, le lieutenant Letondot, chef de section au 3^e RPIMa, revient sur son expérience au Rwanda sous le titre « *Rwanda, témoignage*

¹⁹¹ *De l'Indochine à Sarajevo : la vocation d'un Saint-Cyrien*, Le Casoar, avril 1994, p 45.

¹⁹² *Ibidem*, p 49.

d'un Saint-Cyrien quatre mois après sa sortie d'École d'application : enfin la vraie vie ! ». Il y relate son opération et conclut « Trois années de corniche (classes préparatoires à Saint-Cyr) pour former son idéal, un stage en corps de troupe pour confirmer sa vocation, deux années de pompe (cours académiques) pour faire durer le plaisir, une école d'application pour apprendre le métier et soudain l'apothéose, le mythe : commander sa section de marsouins parachutistes, être en poste isolé dans un paysage digne des livres d'Erwan Bergot, faire monter les couleurs dans le ciel africain... n'est-ce pas le rêve de tant d'années qui devient enfin réalité ? »

Cette notion d'idéal, au travers d'un métier aux valeurs spécifiques, a ainsi pu exister.

2.3.1.5 Pendant le cycle de décision : une logique limitée

Une fois la cartographie des positions étudiée, il est nécessaire de revenir sur le cycle de décision qui a mis à jour les tensions et permis aux partisans de la professionnalisation de l'emporter. La décision de professionnaliser semble en apparence forte, avec des ajustements effectués par la suite.

Au niveau théorique, la sociologie de la décision sera évoquée afin d'expliquer certains comportements.

2.3.1.5.1 Une décision brutale, voire unilatérale

La décision du Président Chirac a pu sembler brutale et unilatérale. Bastien Irondelle¹⁹³ revient sur ce processus de professionnalisation des armées sous le prisme de la sociologie de la décision. Il reprend en partie la thèse de Jean-Philippe Lecomte¹⁹⁴. Pour ce dernier, la décision de Jacques Chirac combine deux dimensions : l'inéluctabilité de l'abandon du service militaire en raison de son inutilité fonctionnelle et le rôle de Jacques Chirac comme « *déclencheur de la réforme* » pour des raisons éventuellement électoralistes. Cependant, la question des convictions réelles du président reste floue pour Jean-Philippe Lecomte puisqu'il est impossible pour lui de « *sonder les reins et le cœur du président de la République.* » Toujours selon Jean-Philippe Lecomte, « *L'élection présidentielle aurait dès lors permis de résoudre un hiatus existant depuis trente ans entre l'inutilité militaire de la conscription et le maintien du service national* ».

Il est ainsi difficile de distinguer si la conviction personnelle du Président ou le pragmatisme l'ont emporté pour la réforme.

¹⁹³ Bastien Irondelle, *La réforme des armées en France*, Sciences Po les Presses, 2011, 317 p.

¹⁹⁴ Jean-Philippe Lecomte, *Représentations et réalités des fonctions sociales du service militaire dans la société française (1868-2001)*, thèse.

2.3.1.5.2 Un aspect électoraliste ?

Placé en concurrence avec Édouard Balladur, issu lui aussi du RPR, Jacques Chirac aurait cherché à élargir, par ses positions, ses soutiens au sein de la jeunesse.

Selon un sondage postélectoral de la Sofres, Jacques Chirac est arrivé en tête de la fraction de l'électorat des 18-24 ans avec 29% et il recueille une majorité de 55% au second tour. Cette stratégie électoraliste s'appuie sur une étude commanditée en juin 1994 par le RPR qui révèle que 66% des répondants sont favorables à la transformation du service, notamment à travers des aménagements pour les jeunes ayant un emploi ou poursuivant des études (62%) et à travers le développement des formes civiles (93%).

Répondant à une question dont l'intitulé souligne très nettement l'usage que les commanditaires envisagent sans doute d'en faire, 79% (contre 26%) se déclarent favorables à ce que « *dans le cadre de la campagne présidentielle de 1995, un candidat propose la suppression du service national.*¹⁹⁵ »

Une analyse sous le prisme de la sociologie de la décision d'Éric Philippeau peut s'avérer utile. Professeur de sciences politiques à l'Université Paris Nanterre, il s'intéresse aux fondements de la vie politique. Comme il le démontre dans un article¹⁹⁶, plusieurs étapes jalonnent cette prise de décisions qui correspondent au processus conduisant à la suspension du service national avec une question centrale : qui décide ?

Pour lui, l'univers décisionnel est marqué par « *une personnalité réformatrice possédant une compétence technique, une autorité et un charisme* » au sens d'Haroun Jamous¹⁹⁷. Jacques Chirac s'avère être ce personnage pour notre étude.

De plus, les acteurs seraient sous influence de groupes d'intérêts pouvant altérer leurs décisions. Ces décideurs occultes seraient des acteurs invisibles gravitant autour des entourages politiques avec un pouvoir de filtre informationnel, de sélection, de synthèse et de retraduction utile aux plus hauts responsables politiques pour effectuer leurs choix.

Dans le cadre de notre étude, l'entourage direct du président, à savoir, le Premier ministre Alain Juppé et Pierre Messmer a joué ce rôle.

La décision de Jacques Chirac s'apparenterait à ce qu'Éric Philippeau appelle un « *geste sacré* » avec un compromis : la mise en œuvre de la réforme sera faite par les armées.

¹⁹⁵ *Ibidem*, p 218.

¹⁹⁶ Éric Philippeau, *sociologie de la décision*, La science politique, Cahiers français, numéro 350, mai-juin 2009.

¹⁹⁷ Haroun Jamous, *Sociologie de la décision, La réforme des études médicales et des structures hospitalières*. Avec la collaboration de J. Commaille et B. Pons, 261 p, 2017.

2.3.1.5.3 Le rôle des conseils de défense

Ces conseils s'avèrent déterminants, car lors de ceux-ci sont évoquées plusieurs pistes pour maintenir ou suspendre la conscription, montrant les différences de point de vue entre les armées et le Président.

La décision est prise par Jacques Chirac, car les solutions proposées ne lui conviennent pas. Sur proposition de l'amiral Delaunay, son CEMP, le président acceptera ensuite de laisser les modalités de mise en œuvre aux armées, le compromis évoqué plus haut.

Ce processus ayant cependant été évoqué par Bastien Ironelle, il n'apparaît dans ce travail qu'un résumé succinct.

2.3.1.5.4 Une décision mûrement réfléchie, l'influence d'Alain Juppé

Il semble que la décision du président Chirac était prise à l'avance. Son Premier ministre de l'époque, Alain Juppé, revient sur ce point dans l'ouvrage qu'il consacre à Jacques Chirac¹⁹⁸. Le croisement de l'information n'aura pas été possible suite à l'impossibilité de réaliser un entretien (Cf. Annexe 19).

S'adressant à Jacques Chirac, il écrit :

Il vous fallut aussi beaucoup de ténacité pour engager et réaliser la profonde transformation de nos armées que vous aviez depuis longtemps en projet. Vous étiez convaincu qu'il fallait d'abord les professionnaliser. La chute du mur de Berlin, la dislocation du bloc soviétique changeaient profondément la donne stratégique. Nous aurions besoin à l'avenir de soldats professionnels, formés et aguerris aux opérations extérieures, que nous aurions à assumer pour défendre nos intérêts ; d'un point de vue militaire, la conscription perdait dès lors son utilité. Nous avons donc supprimé le service militaire obligatoire. (...)

À l'époque, une fraction significative des jeunes hommes d'une classe d'âge parvenait à se faire exempter ; et tous les parlementaires étaient assaillis par les familles qui sollicitaient un piston pour que le « petit soit affecté dans une unité aussi proche possible que la maison ». Si l'on va au fond des choses, nos armées sont-elles chargées d'assurer la défense de la Nation ou un complément de formation à chaque classe d'âge, filles et garçons confondus ? Pour moi, les rapports de force dans le monde étant ce qu'ils sont, la réponse ne fait pas de doute. C'est l'école du *melting pot*, et par une armée moderne. J'ai toujours du mal à faire admettre

¹⁹⁸ Alain Juppé, *Mon Chirac, Une amitié singulière*, éditions Tallandier, 240 p, 2020, cité p 132-133.

ce raisonnement, notamment aux nostalgiques qui ont eux-mêmes accompli le service à l'ancienne.

Alors, nos gouvernants, pour répondre aux attentes de l'opinion, proposent aujourd'hui un service civil obligatoire pour les jeunes des deux sexes. L'idée est sympathique ; sa faisabilité est à démontrer.

Deux points méritent d'être soulignés dans ce témoignage : cette décision a été prise en concertation relative puisqu'il indique « *nous avons supprimé le SMO* » et il soutient une armée défendant la nation, plus qu'effectuant de la formation au profit de la jeunesse, décrivant ainsi une posture précédemment étudiée.

2.3.2 Une fois la décision prise, un échéancier cadencé et respecté : une armée de Terre prête et en ordre de marche

Comment la réforme a-t-elle ensuite été mise en œuvre ?

L'armée de Terre s'est engagée, comme c'est dans sa culture, avec une résolution sans faille dans la transformation considérable qui résultait de la décision de mettre fin à la conscription. Un véritable plan d'opérations a été mis au point pour parvenir en 6 ans à l'objectif.

Chaque année a été ouverte par « un ordre d'opérations » comportant une multitude de volets couvrant tous les aspects du problème, le recrutement - qui apparaissait comme la pierre d'achoppement - faisant l'objet de l'effort principal. Le général de Giuli, alors colonel chef du CEP, a été le chef d'orchestre de la rédaction de ces « ordres » ; nul mieux que lui n'est qualifié pour en parler.

Le résultat a été que l'objectif a été finalement atteint en 5 ans alors même que, dans le même temps, les OPEX se poursuivaient à un rythme sans précédent.

Dans cette réussite, il ne faut pas sous-estimer le comportement des appelés, tous sursitaires, qui ont continué à répondre à l'appel cinq ans durant pour assurer la transition.

Général Bachelet

Sous-Chef d'état-major du bureau études planification finance de 1993 à 1995

Inspecteur général des armées de 2002 à 2004

Président de la commission Armées Jeunesse de 2001 à 2004

Entretien en date du 28 octobre 2018.

Comme l'illustre cet extrait d'entretien, une fois la décision actée, l'armée de Terre met en œuvre la réforme de manière cadencée et ordonnée, réussissant la réforme en cinq ans au lieu de six prévus.

L'étude des archives permet de comprendre le positionnement et l'état d'esprit de l'armée de Terre.

Les sources de ces données proviennent principalement de Terre Information Magazine (TIM) qui relate, mois après mois, la mise en place et les évolutions de la réforme. Le Casoar donne aussi une vision complémentaire à partir du haut encadrement et sur un ton moins officiel et plus conceptuel, car des études rigoureuses abordent les différents aspects de l'abandon de l'armée mixte.

De manière globale, il ressort que l'armée de Terre a avancé de manière ordonnée, laissant la communication aux hommes politiques avant de mettre en œuvre les modalités pratiques en action avec un plan déjà préparé. Une fois la décision prise, et dans cet esprit de compromis évoqué par Éric Philippeau, l'armée de Terre aura toute latitude pour la mise en œuvre de la réforme.

De manière globale, ressortent :

- *La maîtrise de l'information au travers du comité restreint aura exclu une grande part des militaires dans le processus de décision.*

Peu de militaires étaient au courant des décisions à venir. Ce manque d'informations lors du processus est reproché au CEMAT en avril 1996 lors d'une des tournées d'information. Il répond sans ambages : « *Je ne vais pas m'attarder sur vos insatisfactions en ce qui concerne l'information (...) en revanche, je vais vous dire pourquoi l'Armée de terre n'a pas communiqué jusqu'à présent sur les travaux en cours. D'abord parce que ces travaux ont été conduits sous le sceau du Secret-Défense qu'un militaire ne trahit pas plus qu'on ne trahit la parole donnée. Ces études du comité stratégique engageaient des décisions en effet importantes et c'est pourquoi, à l'inverse de la très large concertation des travaux ADT XXI, le Secret-Défense le plus absolu s'imposait aux militaires jusqu'à la déclaration du Président de la République (...)*¹⁹⁹ »

Ce point a été confirmé par le général de Giuly²⁰⁰. Membre du comité stratégique, il a insisté sur la nécessité de respecter strictement la confidentialité des échanges.

¹⁹⁹ Terre Magazine n°72, *expliquer la réforme*, avril 1996.

²⁰⁰ Entretien en date du 22 janvier 2019.

- *Une transformation actée comme une mission avec la mise en œuvre des plans d'opérations.*

Une fois la décision actée, il est édité un ordre d'opérations avec un but ou un état final recherché en langage militaire. Le général Marescaux, MGAT au cours de l'assemblée générale de la Saint-cyrienne du 8 mai 1999, met en avant la réussite de la mission là où les autres ont échoué, valorisant l'idée d'une armée de terre ayant réalisé la mission au-delà des attendus.

« Et je peux vous dire, à titre de témoignage, que je constate un certain enthousiasme partout où je vais. (...) Partout les choses sont en mouvement, les gens travaillent, il n'y a pas d'état d'âme, ils ont conscience que c'est une entreprise de modernisation tout à fait exceptionnelle et ça commence à se savoir à l'extérieur, et quand je fais le type de présentation que je vous fais à des gens d'autres ministères, alors premièrement ils sont bourrés d'admiration, deuxièmement ils se rendent compte de la distance entre nous où les gens adhèrent et marchent et sont prêts à changer et à la situation dans laquelle ils sont. »

Cette analyse annuelle fait ressortir une rigueur dans la mise en œuvre de la réforme avec une volonté d'atténuer les effets pervers.

2.3.2.1 1996 ou la surprise préparée ? Une communication ciselée

1996, tournant dans la mise en œuvre, est caractérisée par une communication orchestrée et maîtrisée.

2.3.2.1.1 Un échéancier cadencé

Une fois l'annonce effectuée à la télévision par le Président Chirac et l'explication faite aux militaires, la communication institutionnelle est réalisée, puis un déplacement du CEMAT auprès des grands subordonnés est organisé.

Une fois les militaires préparés à cette réforme, la venue du Président dans un lieu emblématique, le camp de manœuvre de Canjuers, met en scène la communication directe entre le chef des armées et ses troupes.

La mise en œuvre est concrète dès cette année-là avec le vote de la loi de programmation militaire et la prise en compte par le gouvernement de la réforme avec le discours du Premier ministre.

Dans le détail :

- 22 février : annonce à la télévision du Président ;
- 23 février, discours du président de la République devant 180 militaires à l'École militaire ;
- Mars : entretien avec le CEMAT dans Terre Magazine et tournées d'information du CEMAT à Lyon, Bordeaux et Metz ;
- 3 mai : visite du président Chirac à Canjuers ;
- 2 juillet : vote de la loi de programmation militaire ;
- 10 novembre 1996 : discours du Premier ministre devant la 49^e session de l'IHEDN ;
- 16 novembre : réforme du code du service national.

Une étude au fil de l'eau, mois par mois, nous permet d'analyser la volonté d'association des élites militaires après l'annonce officielle par le CEMAT au travers de tournées dans les régions.

Janvier ou un ton neutre

Lors ses vœux à l'armée de Terre au début d'année 1996²⁰¹, le CEMAT livre son analyse de l'année à venir. *« 1996 ne devrait pas être fondamentalement différent de ce que nous avons connu en 1995 : la condition militaire évoluera comme la fonction publique, le budget devrait nous autoriser les mêmes activités, les actions extérieures exigeront autant d'efforts et d'engagement »*

Il ouvre cependant la porte à des évolutions : *« Mais 1996 devrait être l'année d'une nouvelle loi de programmation apportant des évolutions voire des transformations profondes pour les années à venir (...). Les décisions prises devront être mises en œuvre avec intelligence, souci d'efficacité au moindre coût, et surtout obsession de conserver l'essentiel : notre capacité opérationnelle et notre CULTURE, riche de diversité, de respect des autres et de valeurs pérennes dont le courage physique et intellectuel constitue la clé de voûte, de recherche du progrès individuel par l'EFFORT, l'ÉQUILIBRE, l'EXIGENCE, l'ÉCOUTE, l'EXEMPLE. »*

Il conclut son propos par un appel à l'unité : *« Ainsi, nous dominerons les difficultés, nous relèverons les défis, car nous aurons conservé l'atout essentiel de notre force : notre COHÉSION ».*

²⁰¹ *Vœux du chef d'état-major de l'armée de Terre, Terre magazine n°70, janvier 1996, p 7.*

Le ministre de la Défense prépare déjà les militaires à un changement. Il écrit : « *En France, un grand chantier est ouvert pour préparer les décisions du président de la République sur l'évolution de nos forces armées et l'adaptation de notre industrie de défense. Je souhaite que 1996 soit l'année du renouveau du consensus sur la défense. Je souhaite qu'elle accomplisse la promesse d'une « France qui sait ce qu'elle vaut et ce qu'elle veut.* »

Il est malgré tout difficile d'imaginer une réforme à ce stade.

2.3.2.1.2 L'annonce du 22 février 1996 : l'officialisation

L'édito de Terre Magazine de mars 1996²⁰² est assez neutre « *Après la déclaration qu'a faite le président de la République, le 22 février, sur la fin de la conscription à une armée professionnelle, le général Monchal a bien voulu répondre aux questions que Terre Magazine lui a posées à ce sujet* », l'entretien avec le CEMAT est assez explicite sous le titre « *Servir la France* ».

Il reprend les propos du président de la République tenus à l'École militaire le 23 février « *Vous avez tous vécu jusqu'ici votre vie professionnelle dans le cadre d'une armée de conscription tournée pour l'essentiel vers la défense des frontières. Vous vous êtes consacrés avec dévouement et compétence à vos appelés que vous aimez et qui vous respectent.* »

Il rebondit en mettant en lumière les points divergents, comme si les partisans de la professionnalisation pouvaient maintenant s'afficher en plein jour. « *Aujourd'hui, le Président de la République, chef des armées, a décidé de donner la priorité à la prévention et à l'action-projection avec des objectifs plus ambitieux, ce qui n'est pas pour déplaire à tous ceux qui rêvent d'action, et ils sont nombreux. Or, dès lors que l'on n'envisage pas d'engager les appelés dans ce genre de mission, sauf s'ils sont volontaires, la voie de la professionnalisation est mieux adaptée.* »

Une fois ce préambule développé, il explique les modalités de mise en œuvre :

- Sur les compétences perdues sur les nombreux spécialistes (linguistes, informaticiens, professeurs...) : « *ce problème est réel, mais a des solutions. D'abord, nous disposerons de plus de personnels civils et c'est l'occasion de valoriser leurs tâches. Ensuite, l'augmentation très sensible du taux d'encadrement va permettre de faire tenir des emplois de spécialistes « pointus » par des cadres à la place des appelés de haut niveau* » ;

²⁰² Édito, Terre Magazine n°71, mars 1996, p 8.

- Sur la dissolution de régiments (43 régiments des forces sont concernés) : *« les critères sont nombreux et il faudra les pondérer pour proposer au ministre les solutions les plus équilibrées et les moins discutables, car - chacun, militaire concerné, états-majors, armes voire subdivisions d'armes, pouvoir politique, élus - verra « midi à sa porte ».*
- Sur l'adaptation voire le profit de cette annonce : *« Et je sais que les cadres attendent du pouvoir politique, qui attribue les moyens nécessaires, et de leur commandement des marques concrètes de la reconnaissance de ceux qui servent le pays. »* La perspective de la hausse du taux d'encadrement se lit en arrière-fond *« Augmentation du taux d'encadrement et de la mobilité à l'extérieur de l'Armée de terre notamment. »*

Mars/Avril : la communication vers les subordonnés

La communication officielle ayant été réalisée, le CEMAT effectue une tournée d'information en mars dans les régions pour expliquer la réforme aux chefs militaires²⁰³. C'est l'occasion d'échanges directs entre le chef et ses subordonnés.

Le général Daniel Valery exprime quant à lui dans le cadre d'une intervention pour le colloque de la saint-cyrienne du 15 mai 1998 portant sur le lien Armée-Nation le positionnement en retrait des militaires *« Bien sûr, la réflexion de défense incombe en premier lieu au pouvoir politique, Chef des armées, Gouvernement, Parlement, mais les armées y ont aussi leur responsabilité. Il revient à son tour sur la confidentialité du processus de décision : « Les principales décisions relatives à la réorganisation de notre défense ont été préparées dans un climat de secret excessif qui n'a pas permis de bien discerner le rôle qu'y ont joué les armées. Vu de l'extérieur, celles-ci ont donné l'impression d'avoir subi plutôt que d'avoir joué un rôle déterminant dans la définition des grandes orientations. »*

À la suite de ce mécontentement exprimé, un dialogue est ainsi mis en œuvre entre le CEMAT et la base pour que celle-ci comprenne et s'approprie la réforme.

2.3.2.1.3 La mise en place d'éléments de langage

Des éléments de langage se mettent en place pour expliquer et accompagner l'évolution :

La Gendarmerie a la charge de la sécurité du territoire : *« on n'exclut pas non plus le terrorisme, ou tout simplement du désordre sur notre territoire, mais c'est aux forces de sécurité, c'est-à-dire la Gendarmerie et la Police, de prendre en compte ces affaires (...)*

²⁰³ Terre Magazine n°72, *expliquer la réforme*, avril 1996.

Le service s'avère non adapté à la nouvelle menace et injuste : « *les professionnels sont plus adaptés que les appelés, que le pouvoir politique hésite à engager, encore que nos AVAE soient nombreux, valeureux et compétents. Dans ce cadre, la suppression du service militaire est logique d'autant plus qu'il n'est plus perçu comme juste et universel, ce qui va dans tous les cas s'accroître, du fait d'une contraction inéluctable du format de l'armée de Terre (...)* »

L'évolution devient inéluctable : « *Cette évolution, à vrai dire, ne doit pas nous surprendre, car le problème était posé depuis longtemps (...). L'armée de Terre avait entrepris de demander au gouvernement plus de professionnels* »

Des avantages de la réforme vont être récupérés : « *vos préoccupations, je le sais, c'est aussi votre avenir, votre carrière, la condition militaire, ce que l'on appelle la gestion des ressources humaines. Tout d'abord, le Président et le ministre de la Défense se sont engagés pour dire qu'il n'y aura pas de loi de dégageant des cadres. Ceci s'appuie sur deux données réalistes : d'une part, le taux d'encadrement va s'accroître pendant les six années de transition. D'autre part, les possibilités d'emploi hors de l'Armée de terre seront de plus en plus largement offertes : vers les autres administrations civiles grâce à la loi 70-2 comme c'est déjà le cas, mais aussi grâce à des possibilités de changement d'Armées accrues, voire de statuts au sein de la Défense (...).* »

Le CEMAT finit par une remise en cause forte de l'ancien modèle : « *je suis venu aujourd'hui pour vous écouter et non pas pour vous dire que demain tout sera facile, bien que l'objectif fixé me paraisse bien adapté aux choix politiques et que beaucoup se réjouissent de la professionnalisation (...)* Il se projette sur le futur avec conviction : « *Comme moi-même, vous devez d'abord suivre ce que nous demande le Président : c'est-à-dire vous consacrer à cette tâche avec « enthousiasme et générosité ». Cela veut dire en clair qu'il faut tourner la page. »* »

Dès le mois d'avril, soit deux mois après l'annonce, le fil conducteur est donné : la contestation est terminée et la professionnalisation est la seule voie possible. Il faut désormais se concentrer sur la mise en œuvre.

L'appui des troupes professionnalisées

Dans la foulée de cette annonce, des entretiens sont réalisés pour donner le RETEX (Retour sur expérience) de troupes professionnalisées. Les principaux responsables commencent à témoigner pour appuyer la professionnalisation. Ainsi les troupes professionnalisées de longue date, plutôt favorables à la suspension du service militaire, sont sollicitées pour appuyer celle-ci. Leurs responsables peuvent maintenant exprimer librement leurs positions sur l'apport des

professionnels comme le gouverneur militaire de Paris. Personnage haut placé, issu du régiment phare de la Légion étrangère, commandant la division parachutiste, le général d'armée Michel Guignon est une figure écoutée et son témoignage porte. Il sera désigné en 2013 pour porter la main du capitaine Danjou, officier mort à Camerone, ce qui atteste de son influence et son aura au sein de la Légion. Il explique²⁰⁴ :

TM : *Quels avantages voyez-vous à la professionnalisation future de l'Armée ?* »,

Général Guignon : « J'aurais envie de vous répondre par une lapalissade : l'avantage d'une armée professionnelle, c'est qu'elle est plus professionnelle. Pour les sportifs, pour les gens du métier, le terme parle de lui-même : un pro, c'est un pro. » Tout en modérant son propos « *Si je n'ai jamais caché ma préférence pour une armée de métier, je n'oublie pas pour autant les vertus de l'armée de conscription, ni les mérites de ceux qui y servent.* »

Général d'armée Michel Guignon

Gouverneur militaire de Paris et commandant militaire de l'Ile de France de 1992 à 1996

Chef de corps du 2^e Régiment étranger de parachutistes (REP) de 1980 à 1982

Entretien dans TIM en date de mars 1996

Le général reprend les éléments de langage précédemment cités sur l'inadéquation du service tout d'abord : « *cela étant, le système a été perverti. À force d'inventer des « formes nouvelles » de service, la conscription a perdu sa vertu première : « universalité et égalité ».* *Le nombre considérable d'exemptions et d'affectations préférentielles (pour employer un euphémisme) a fait le reste* ». Sur le bouleversement du contexte ensuite : « *par ailleurs, nous devons tenir compte des grands bouleversements stratégiques de notre temps.* » Et enfin sur les possibles avantages financiers et opérationnels : « *De même, nous devons veiller à donner à nos soldats et à leurs familles des conditions de vie décentes. Il est sans doute difficile, dans la conjoncture actuelle, de revoir toutes les grilles de salaires, mais nous devons nous préoccuper du logement des familles.* » Et « *enfin, nous devons veiller à faire participer nos unités, toutes nos unités, aux missions extérieures qui constituent le sel de l'aventure et l'accoutumance à la vie opérationnelle dont tout soldat a besoin.* »

²⁰⁴ *Le défi de la professionnalisation*, Terre Magazine n°72, mars 1996, p 12-13.

Le lien armée-nation apparaît pour la première fois. Sur ce point, il explique : « *pour des raisons multiples, qui tiennent au mode de vie, à l'histoire, à la philosophie, à la mystique, la société militaire a souvent tendance à se replier sur elle-même. Le risque existe donc. Il faut le prendre en compte. Mais il n'y a pas de fatalité pour qu'une armée professionnelle soit coupée de la Nation.* »

Un discours commun et formaté commence dès lors à se mettre en place en s'appuyant sur les favorables à la suppression de la conscription.

Fin mars 1996/avril : les modalités de mise en œuvre.

À peine un mois après l'annonce du président Chirac, un séminaire est organisé les 26, 27 et 28 mars 1996 regroupant près de 200 cadres de haut niveau de l'armée de Terre soit 70 généraux et plus de 120 colonels²⁰⁵. Ouvert par le général Crène, MGAT, il s'agit de réfléchir aux problèmes induits par la professionnalisation.

« Après des études du Comité stratégique menées sous le secret, les études sur ce sujet menées dans le cadre du Comité stratégique et de l'État-major de l'armée de terre étaient restées cantonnées au sein d'un cercle très restreint pour répondre aux impératifs de confidentialité qui avaient été imposés par les plus hautes instances de l'État. L'annonce du Président de la République, le 22 février, a levé de fait cette consigne et permet désormais d'associer l'expérience d'un maximum de cadres de l'Armée de terre pour ne pas rater le virage du futur. »

Sept thèmes ont été travaillés et restitués devant le CEMAT dans le cadre du nouveau format de l'armée de terre :

1. Quelle communication interne et externe faut-il développer pour conduire le changement ?
2. Quelles actions faut-il prévoir pour maintenir l'unité de l'armée de terre (cohésion, relations Armée-Nation ...) ?
3. Comment adapter la politique des ressources humaines à court et moyen termes ?
4. Comment organiser, adapter la formation de nos sous-officiers et de nos EVAT ? (Formation initiale, BSAT...)
5. Quelle place, quels rôles et quelles missions faut-il donner à nos réserves ?
6. Quelles sont les conséquences et les limites sur la capacité opérationnelle de l'armée de Terre, l'interarmisation des soutiens, l'emploi accru des personnels civils dans les services et le recours plus important aux prestations du secteur civil ?

²⁰⁵ *Mobilisation pour le futur*, Terre magazine n° 73, avril 1996, p 13.

7. Comment préserver la capacité opérationnelle pendant la transition ?

Après la phase du fait accompli de la réforme, il s'agit d'associer les chefs terriens à celle-ci en les faisant participer à la mise en œuvre, étape indispensable pour sa réussite.

2.3.2.2 1997 ou la mise en œuvre de la professionnalisation ou le combat perdu

1997 est l'année de la mise en œuvre de la réforme avec tout retour en arrière impossible.

2.3.2.2.1 Une résignation

En 1997, de nombreux militaires d'active ou en retraite prennent réellement conscience que la professionnalisation est inéluctable. Le Casoar s'en fait l'écho au travers de son président, le général d'armée de Dinechin en ce début d'année 1997²⁰⁶. Il explique : *« L'année 1997 qui s'ouvre va voir s'amorcer une véritable révolution dans notre système de défense. Il faut bien se rendre à l'évidence, les stratèges en chambre en ont décidé autrement : la guerre n'est plus ce qu'elle était. »* Il écrit plus loin : *« L'heure n'est donc pas aujourd'hui au débat sur le principe de la réforme, mais sur les conséquences à en tirer quant à l'organisation de notre Défense nationale. »* Le lien avec la nation est fortement présent : *« La défense de cette liberté est bien sûr, avant tout, l'affaire des militaires, mais elle doit impliquer la nation tout entière. »* L'avenir est évoqué *« Dès lors, il faut tout faire pour maintenir à niveau notre détermination, notre esprit civique et constituer des réserves... au moins morales. Il ne convient pas d'abandonner. Admettre la défaite, c'est être vaincu d'avance. Il n'est pas concevable pour un chef militaire de l'admettre. »*

Il existe une volonté de se projeter et d'avancer pour réussir la réforme.

2.3.2.2.2 Un transfert de compétences vers la Gendarmerie

La loi de programmation militaire induit un nouveau format plus réduit des forces et la révision rigoureuse des programmes d'équipement. Elle a pour conséquence la minoration des moyens spécifiquement militaires consacrés à la défense du territoire.

C'est la Gendarmerie qui prend en charge l'essentiel de cette mission, l'armée de Terre professionnalisée étant plutôt orientée vers les missions extérieures.

²⁰⁶ *Encore une fois...la guerre n'est plus ce qu'elle était*, Le Casoar, janvier 1997, p 5.

2.3.2.2.3 Limiter les effets pervers : maintenir les fondements d'un nouveau service

Dans ce même dossier du Casoar de janvier 1997 et l'article du contrôleur général des armées Jean-Claude Roqueplo, les enjeux à venir sont définis. Il s'agit de ne pas provoquer de rupture afin de ne pas compromettre totalement l'avenir. Il est nécessaire que la révision du Code du service national, concernant à la fois les obligations d'activité des jeunes Français et la constitution de réserves, « *se traduise plutôt par une profonde adaptation du système actuel préservant l'avenir, que par une rupture complète*²⁰⁷. » Le maintien du lien Armée nation est évoqué. Il s'agit d'éviter que la collectivité nationale se sente déchargée de tout devoir civique quant à la protection et à la défense du pays, en veillant à ce que cette obligation soit maintenue sous une forme ou une autre. Ce lien a d'ailleurs été mis en avant par le Premier ministre devant l'IHEDN le 10 septembre 1996 « *Dans cette réforme, c'est le lien de l'armée et de la nation qui est en cause*²⁰⁸. » La qualité des troupes doit être assurée avec la constitution des forces avec « *la montée en puissance, la constitution et l'entraînement des réserves, le renfort des forces et des services militaires.* »

L'armée de Terre commence à réfléchir à une atténuation des effets pervers de la suspension du service militaire, dont le rendez-vous citoyen.

2.3.2.2.4 Le désengagement du rendez-vous citoyen

D'une durée de cinq jours, le rendez-vous citoyen n'a pas de finalité militaire. Les armées, la Gendarmerie et la Police doivent mettre en œuvre des séances d'information supplémentaires pour inciter les jeunes citoyens à accomplir les formes militaires et de sécurité du service volontaire.

L'armée de Terre ne souhaite pas participer à ce rendez-vous qui constitue pour elle une contrainte.

Le général Quesnot emploie le terme de « pantalonnade » lors d'un colloque²⁰⁹ « *Ce n'est pas ce que l'on appelle le rendez-vous citoyen, cette pantalonnade, qui changera grand-chose.* »

L'objectif devient le désengagement de ce rendez-vous et l'atténuation des inconvénients pouvant l'être encore.

²⁰⁷ *L'appropriation du système d'hommes*, Les cahiers de Mars, 3^e trimestre 1996, École militaire, 1 place Joffre, 75007, Paris.

²⁰⁸ Discours du Premier ministre, le 10 novembre 1996, devant la 49^e session de l'IHEDN, Revue de la Défense nationale, novembre 1996.

²⁰⁹ Colloque de la saint-cyrienne, 23 mai 1997.

L'année 1997 est celle de la prise en compte de la réforme et l'orientation de la stratégie vers l'atténuation des effets pervers.

2.3.2.3 1998 ou garder la spécificité militaire et maintenir le lien armées-nation

Une fois la professionnalisation actée, avec son corollaire de « civilianisation » des fonctions support pour économiser des effectifs, l'axe d'effort de l'armée de Terre est de maintenir sa spécificité afin de ne pas disparaître.

Le général de Dinechin écrit²¹⁰ « *La fonction militaire ne peut donc que perdurer, mais elle doit aussi demeurer toujours en harmonie avec la société civile dont elle est issue et pour laquelle elle existe. L'Armée et la Nation sont indissociablement liées et l'une et l'autre ne doivent pas l'oublier. L'armée professionnelle de demain doit en être consciente, mais la Nation et ceux qui la gouvernent ont aussi des obligations à l'égard de leur armée et il revient de les honorer.* »

Dans ce même numéro du Casoar au travers du dossier consacré à la banalisation de la société militaire, le général Dominique Chavanat s'interroge sur la « civilianisation » des armées²¹¹. Saint-cyrien, cavalier, général de corps d'armée, il commanda notamment l'École Polytechnique de 1985 à 1988. Il énumère les postes précédemment occupés par des militaires puis par des civils (direction du musée de l'Armée, commandement de l'École Polytechnique, Secrétariat Général de la Défense nationale), il indique ironiquement le risque de ce mouvement : « *Dès lors et devant un mouvement de civilianisation que paradoxalement la professionnalisation risque de renforcer en diminuant les effectifs militaires et en les recentrant sur les métiers les plus guerriers, on s'attend à voir d'un jour à l'autre tous les services passer aux mains d'ingénieurs civils (matériel, transmissions...) ou d'épiciers (commissariat) et même, pourquoi pas, les compagnies d'infanterie être confiées à des médecins ou à des sociologues auxquels on pourrait, à toutes fins utiles, adjoindre un officier pour le cas où la mission humanitaire tournerait mal...* »

La spécificité militaire devient une priorité et un objectif pour l'armée de Terre pour continuer à exister.

²¹⁰ *Professionnalisation...banalisation... ?* Le Casoar, janvier 1998, p 4.

²¹¹ *Vers la « civilianisation totale de la défense ? »*, Dominique Chavanat, Le Casoar, janvier 1998, p 15.

2.3.2.3.1 Conserver les postes de hauts responsables sans être absorbés par la « civilianisation »

Lors de l'Assemblée générale de la Saint-Cyrienne le 16 mai 1998²¹², le général Mercier, CEMAT, revient sur ce lien armée-nation et la « civilianisation » sous-jacente qui, pour lui, se trouve dans la direction des nouveaux ensembles administratifs. Ces propos sont cependant à relativiser, car le général Mercier parle devant une assemblée de pairs, des saint-cyriens, ayant souvent obtenu des grades élevés et qu'il doit adapter à la marge le discours à son auditoire, c'est-à-dire expliquer une réforme qu'il met en œuvre sans l'avoir décidé tout en restant loyal vis-à-vis de ses chefs, les responsables politiques.

« En revanche, il faut se garder d'une autre forme de civilianisation, celle qui insidieusement, par le biais du regroupement de certains grands services au niveau du ministre, se traduirait par une mainmise de hauts fonctionnaires sur ces nouveaux ensembles ».

2.3.2.3.2 La question essentielle du lien armée nation

Concernant le lien Armée-Nation, il balaie le poids de la conscription qu'il qualifie d'alibi, mais qui était pourtant présenté comme une des fonctions essentielles du service militaire. *« Quant à la conscription, dont je ne méconnais aucun des mérites, elle maintenait certes un lien avec le pays, mais ce lien organique, obligatoire, constituait aussi le prisme unique et souvent déformant au travers duquel l'armée de Terre, plus que les autres armées, était jugée et souvent dénigrée. En d'autres termes, le service national pourrait bien avoir été l'alibi du lien Armée-Nation. »*

Le risque vient d'une armée tournée vers la projection entraînant l'idée d'un corps expéditionnaire pour la population et la notion de garde prétorienne au sein de l'armée de Terre. *« Dans le même temps, le recentrage sur les missions de projection pourrait faire que l'on nous assimile à un corps expéditionnaire ou bien que nous, nous nous considérons comme des « prétoriens », seuls gardiens des intérêts vitaux, seuls dépositaires des valeurs pérennes, nourrissant nos déceptions et imbus de notre suffisance. »*

Cet argument est repris par François Chauvancy dans ce numéro du Casoar²¹³ sur le risque d'une armée de projection, mais sous l'angle de la réduction d'effectifs. En effet, une armée de projection dans un contexte relativement stabilisé au niveau géopolitique nécessite moins de

²¹² Cité dans Le Casoar de juillet 1998, p 3 à 5.

²¹³ *Une armée professionnelle a-t-elle un avenir dans une démocratie moderne ?* dossier Paroles de jeunes officiers, Le Casoar, juillet 1998, p 12 à 16.

soldats : *« Ainsi, le fait de privilégier la seule projection extérieure conduit à terme à une nouvelle réduction du format des armées, ou du moins de celui de l'Armée de Terre. En effet, compte tenu des relations internationales d'aujourd'hui, peut-on raisonnablement supposer que le pouvoir politique laissera nos forces s'expatrier à un coût si important ? La diminution des emprises outre-mer est déjà un signe par la multiplication des unités tournantes et la diminution des forces permanentes. La faiblesse de notre engagement au sein de l'ONU, environ 500 hommes par rapport aux quelque 10 000 soldats en 1993, est significative. »*

L'année 1998 consiste, pour l'armée de Terre, à limiter les méfaits induits par les réductions d'effectifs et de se maintenir à un rôle phare au sein du ministère de la Défense et plus largement au sein de la société.

2.3.2.4 1999 ou capitaliser et conquérir les ressources

Une fois la décision acceptée, les regrets étouffés, le combat réside dans le maintien des budgets. Comme le cite le général Marescaux, alors MGAT²¹⁴ en reprenant le général Crène, CEMAT, qui a dit au président de la République : *« Moi je conduirai la réforme de l'armée de terre et je vous garantis qu'elle sera réussie, dans la mesure où l'on aura bien les moyens qui sont prévus »*. Il s'agit donc de se battre pour gagner les ressources tant financières qu'humaines.

2.3.2.4.1 Maintenir le rythme

Comme l'affirme le MGAT, cette réforme est menée comme une opération.

« Je veux dire que le général Mercier a conduit ça comme une véritable opération militaire, il a donné un ordre chaque année pour les travaux à réaliser dans l'année et un petit peu au-delà, exactement comme un ordre d'opération.

Ordre numéro 1, puis 2 puis 3, actuellement on va se lancer dans la préparation de l'ordre 4 qui sortira en fin d'année. C'est un document de 300 pages à base de tableaux, domaine par domaine et qui dit très clairement à chacun tout ce qu'il a à faire, ses missions à telle date avec tels moyens à chacun. »

Le calendrier est clair et respecté avec une adaptation induite des structures de l'armée de Terre. L'année 1998 voit la création du Commandement de la force d'action terrestre (CFT) et du

²¹⁴ Intervention du général Marescaux, major général de l'armée de terre au cours de l'assemblée générale de la saint-cyrienne du 8 mai 1999, cité dans le Casoar, juillet 1999, p 30 à 33.

commandement de la logistique, 1999 la création du 3^e État-Major de Force à Marseille ; les divisions deviennent des brigades en leur retirant la logistique et 2000 la mise en place d'un 4^e État-Major de Force à Limoges, la création des cinq régions terre et du corps d'inspection.

2.3.2.4.2 Une certaine fierté ? L'armée de Terre comme bon élève ?

Le discours de l'armée de Terre évolue également et se veut offensif à double titre.

Le général Marescaux rappelle que la réforme est une réussite au-delà des espoirs, là où les autres ont échoué : *« Et je peux vous dire, à titre de témoignage, que je constate un certain enthousiasme partout où je vais. (...) Partout les choses sont en mouvement, les gens travaillent, il n'y a pas d'état d'âme, ils ont conscience que c'est une entreprise de modernisation tout à fait exceptionnelle et ça commence à se savoir à l'extérieur, et quand je fais le type de présentation que je vous fais à des gens d'autres ministères, alors premièrement ils sont bourrés d'admiration, deuxièmement ils se rendent compte de la distance entre nous où les gens adhèrent et marchent et sont prêts à changer et à la situation dans laquelle ils sont. »*

Il existe également une fierté opérationnelle vis-à-vis des autres armées en prenant exemple sur le Kosovo : *« Je crois que l'armée de Terre est un atout pour la France, je vais peut-être dire deux mots sur le Kosovo parce que vous me l'avez demandé, mon Général. (...) Les conflits sont terrestres, les crises sont sur les continents, plutôt sur les périphéries, et dans la zone urbaine, et là-dedans, c'est l'armée de terre qui sait faire. »* Il va même plus loin en dénigrant les autres armées, notamment américaines, toujours sur l'exemple du Kosovo. *« Le soldat américain, il dit « qui dois-je tuer ? », le soldat français on lui apprend à analyser une situation et à faire preuve de faculté d'adaptation pour maîtriser la violence, la ramener à un bon niveau, au niveau qui permet ensuite aux gens de vivre ensemble, parce que c'est ça l'objectif politique. »*

2.3.2.4.3 Le profil du MGAT

Le profil du MGAT, le général de corps d'armée Henri Marescaux, chargé de mener la réforme tranche avec celui de ses prédécesseurs. Non saint-cyrien et donc non issu du sérail, éloigné des réalités opérationnelles, il a la charge de cette réforme. Issu de l'arme du génie, il commandera le 19^e régiment du Génie de Besançon puis l'École Polytechnique de 1993 à 1997. Après avoir créé le service d'architecture des forces à la direction générale de l'armement (DGA), il devient MGAT.

Moins contraint par les relations de promotions saint-cyriennes et détaché des querelles saint-cyriennes, il gardera une distance forte face aux événements. Polytechnicien et non saint-cyrien

comme il le présente en propos introductif lors de l'assemblée générale « *Je suis très heureux d'être parmi vous bien que je ne sois pas Saint-Cyrien* », s'en détachant d'ailleurs « *je dois vous dire pour commencer, pour que le discours soit clair, que j'ai la meilleure opinion de Saint-Cyr, des gens qui en sortent, des gens qui y sont, que Saint-Cyr a parfaitement sa place dans les grandes écoles françaises* », il est sorti, depuis 6 ans, de l'armée de Terre « *Avant de prendre mon poste il y a trois mois, j'ai passé 6 ans à l'extérieur de l'armée de Terre, 4 ans à Polytechnique, 2 ans à la DGA* ».

Il affirme sa capacité à réformer sous le prisme de la performance et son lien avec les entreprises « *J'ai dit la performance opérationnelle, la modernisation de tout ce qui n'est pas opérationnel, c'est-à-dire des structures, des méthodes, des processus et là, moi qui ai réformé Polytechnique, qui était pour la refondation de la DGA, qui connais bien un certain nombre d'entreprises, eh bien je peux vous dire que l'on réforme l'armée de terre avec les mêmes principes d'efficacité et de simplicité.* » Il considère la défense comme un sujet annexe : un discours d'une certaine vérité, disruptif. « *La défense n'est pas la préoccupation numéro 1 des Français, leurs préoccupations c'est l'emploi, c'est la formation, dans une autre mesure c'est la sécurité, vous voyez ça à travers les budgets des différents ministères.* »

La réforme a été menée par un MGAT au profil atypique, non issu des opérations, pouvant accréditer l'hypothèse d'une réforme méthodique avec comme seuls objectifs les gains financiers et RH. Il obtiendra le rang de général d'armée et le titre inspecteur général des armées à l'issue de la réforme en 2002.

2.3.3 Quels gains pour l'armée de Terre ?

Cette professionnalisation, en apparence imposée, aura été accompagnée de compensations induites ou provoquées permettant à l'armée de Terre de ressortir plus opérationnelle de cette transition, éléments que nous avons pu analyser dans la seconde partie. Des gains pour les conditions des militaires ont déjà été acquis, ils seront simplement résumés ici.

2.3.3.1 Des effectifs mieux encadrés

La suspension du service militaire a permis d'accroître le taux d'encadrement de l'armée de Terre (nombre d'officiers/nombre de militaires) pour s'aligner sur les autres armées occidentales.

Des modèles de carrière ont été créés pour les nouveaux professionnels avec des formations à moyen et long terme. Une revalorisation salariale a été proposée puisqu'il a fallu *a minima* s'aligner sur le SMIC.

2.3.3.2 Des matériels modernes

La professionnalisation s'est accompagnée de l'arrivée de matériels plus modernes, plus coûteux et répartis sur moins de personnels, ce qui a accru le taux d'équipement comme le char Leclerc mis en service en 1993, le premier vol de l'hélicoptère Tigre en 1991 ou encore le système RATAC (radar de tir de l'artillerie de campagne) valorisé au début des années 1990.

2.3.3.3 Des opérations concernant plus de militaires

La fin des années 1990 correspond à une hausse des opérations extérieures avec moins de professionnels ce qui a mécaniquement accru le taux de projection :

En revanche, j'ai un angle de vue différent sur le système de conscription qui pour moi arrivait à ses limites avec les opérations auxquelles voulait participer la France.

Avec l'armée d'engagés, nous avons rempli de nombreuses missions que nous n'aurions pas pu mener avec les appelés (surtout à notre époque où l'on veut faire la guerre sans mort.

Sergent Ferreira

Appelé du contingent, VSL puis engagé

Entretien en date du 3 février 2020

2.3.3.4 Une prise en compte de la condition militaire

Afin de rassurer les personnels, une loi de dégageant des cadres est rapidement exclue avec une possibilité offerte de basculer vers la fonction publique au travers de lois spécifiques comme la loi 70.2 qui autorise le transfert vers la fonction publique comme nous l'avons étudié précédemment.

2.3.3.5 Conclusion du chapitre

La suspension du service militaire a fait ressortir les débats et différences d'opinion au sein de l'armée de Terre avec en fond le rôle des militaires : épée tournée vers la projection ou bouclier ayant vocation à défendre les concitoyens et le territoire national.

Il n'y avait pas d'opinion majoritaire et visible puisque chacun avait son avis selon ses opinions et son vécu.

Le débat a pris une tournure plus importante avec les discussions sur l'avenir du service, même si elles sont restées à bas bruit au sein de l'armée de Terre entre quelques rares décideurs soumis à la confidentialité.

Une fois la décision actée, l'armée de Terre a cherché à minorer les inconvénients de cette réforme, voire en obtenir des gains.

2.4 Le rôle de la cohabitation : le poids de celle-ci

La décision prise par le président Chirac aurait pu être remise en cause par la cohabitation et l'arrivée de Lionel Jospin comme Premier ministre.

Or il n'en fut rien et aucun des hommes politiques n'a voulu aller à l'affrontement sur ce sujet. Lors d'entretiens en date du 15 février 2018 et 25 mai 2018, l'amiral Lanxade et Pierre Joxe ont confirmé ce point de vue.

N'ayant pu obtenir un entretien par suite de son appartenance au Conseil constitutionnel (réponse au mail du 27 septembre 2018 en annexe) et sa volonté de ne pas intervenir dans des travaux universitaires, quelques éléments de réponse dans son ouvrage publié en septembre 2020²¹⁵ ou d'absence de réponses donneront un éclairage sur son non-positionnement sur ce sujet.

Mon commandant,

J'ai bien reçu votre demande d'entretien.

Étant membre du Conseil constitutionnel, je suis tenu à un strict devoir de réserve et ne peux donc m'exprimer sur la période en cause.

J'ajoute que je me suis fixé comme règle de ne pas intervenir dans le cadre de travaux universitaires.

Mais Louis Gautier qui fut mon conseiller Défense à Matignon, est parfaitement au fait de nos analyses et déterminations de l'époque.

Bien à vous,

Dorothee Legrand
Assistante de M. Lionel JOSPIN
Membre du Conseil Constitutionnel
Tél: 01.40.15.30.05 (30,32)

²¹⁵ Lionel Jospin, *Un temps trouble*, Éditions Seuil, septembre 2020, 248 p.



2.4.1.1.1 Un non-sujet

Alors qu'il effectue un bilan rapide de ses années de chef du gouvernement, aucune mention n'est faite sur ce sujet, que cela soit dans le chapitre général ou dans celui plus spécifique sur les jeunes.

Ainsi, il écrit en pages 21 et 22 : « *Les performances de la gauche plurielle ont été plus qu'honorables. Deux millions d'emplois ont été créés en cinq ans et le chômage a baissé massivement : 900 000 chômeurs de moins – un record depuis la guerre. L'emploi industriel est resté stable (...)* Dans le même temps ont été réalisées des avancées sociales (les 35 heures, les RTT, les emploi-jeunes, la couverture maladie universelle pour élargir l'accès aux soins, l'allocation personnalisée d'autonomie pour faire face à la dépendance des personnes âgées) et des réformes dites sociétales (la parité, le PACS). C'est aussi le moment où a été conçue et mise en place la police de proximité qui, si elle n'avait pas été décriée et supprimée ensuite, aurait pu contribuer à changer les relations entre la police et les jeunes des quartiers. Quant à la politique étrangère, partagée puisque conduite en cohabitation, elle a été réalisée et maîtrisée. »

Ainsi nulle mention du service militaire.

Alain Richard, alors ministre de la Défense, revient sur l'importance de la cohabitation et le fait de ne « pas humilier la droite » sur ce sujet après des élections législatives remportées de peu.

Lors de la cohabitation, la tentation de remettre le service national a-t-elle vu le jour ?

La première question que je pose au 1^{er} ministre est « Faut-il poursuivre ce processus de professionnalisation ou adopter une autre approche ? »

Or le programme électoral ne faisait pas mention du service national, il n'y avait pas de mandat du corps électoral.

Sur le sujet, il n'y avait pas de fortes oppositions, j'ai effectué la tournée des groupes parlementaires en expliquant ce que l'on prévoyait. J'ai eu trois demandes : tu ne touches à

rien sur le projet, tu nous débarrasses de ce mini-stage militaire - exigence de Philippe Séguin - pour les armées chargées de ce stage de découverte d'une semaine qui ajoutait de la complexité et de la charge logistique, tu ne touches pas au SMA.

Le projet de loi a été adopté sans anicroche avec 318 voix sur 597.

Il a fallu prendre en compte le rapport de force des élections législatives de 1997 (50,5% et 50,7% des voix) au 2^e tour. Ainsi Philippe Séguin nous disait : « *Vous avez gagné grâce aux triangulaires.* » Il fallait donc éviter d'humilier la droite.

Alain Richard,

Ministre de la Défense de 1997 à 2002

Entretien en date du 24 mai 2018

2.4.1.1.2 La prédominance du Président

Ce point s'explique par le fait que la défense est le domaine réservé du Président. Comme le souligne le général Bentegeat dans son ouvrage²¹⁶ « *La dissuasion nucléaire, l'engagement opérationnel des forces et la nomination des généraux relèvent in fine de la décision du chef des armées, mais l'organisation du ministère, les rapports avec l'industrie de l'armement et surtout les budgets sont des prérogatives du gouvernement. Le dialogue permanent qui s'impose donc entre les deux têtes de l'État, jamais exempt d'arrière-pensées politiques, n'autorise ni la prise de risques ni les réformes majeures.* »

2.4.1.1.3 Une lutte secondaire pour le Premier ministre

Le Président met en œuvre des règles claires : « *Les règles du jeu sont fixées dès juillet 1997. Chaque semaine, le président reçoit en tête à tête le Premier ministre, mais a aussi des entretiens privés avec les ministres des Affaires étrangères et de la Défense.* » Le but étant de préserver un consensus. Toujours en citant son ancien chef d'état-major particulier « *La défense, me dit-il, ne doit pas devenir un enjeu de cohabitation.* »

Enfin les prérogatives du président seront d'autant moins remises en cause que « *le Premier ministre (Lionel Jospin) a peu d'appétence pour la chose militaire*²¹⁷ ». Ce point est cependant à relativiser puisque dans le cadre de la cohabitation, le parti socialiste ne voulait pas aller à la confrontation avec le parti présidentiel et Lionel Jospin sera associé aux décisions majeures. Il

²¹⁶ Bentegeat, *ibidem*, p 460.

²¹⁷ Bentegeat, *ibidem*, p 461.

cogèrera la crise du Kosovo, la sortie de crise de l'OTAN et la majorité de gauche adoptera, à l'Assemblée nationale, la réforme du service national.

2.4.1.2 Conclusion de la partie

Après avoir souligné dans une première partie que les militaires étaient restés prudents face à une évolution rendant le service militaire impossible à maintenir sur la période 1991-1994, les militaires ont malgré cette prudence exprimé leurs points de vue avec un clivage entre armées, principalement l'armée de Terre vis-à-vis des autres armées puis en interne au sein de l'armée de Terre.

Cette dernière a essayé de faire valoir ses intérêts lors des débats et des conseils de défense tout en ayant préparé des solutions alternatives avec le plan armée de Terre XXI.

L'apport de Graham Alison est important puisqu'il explique les intérêts personnels qui règnent et orientent la décision avec la mise en place de stratégies personnelles ou de groupes.

Cette professionnalisation ne sera d'ailleurs plus jamais remise en cause à l'issue comme nous allons l'analyser maintenant.

*Troisième partie : une professionnalisation
jouée et plus remise en cause (1999 - 2015), le
cas particulier du SNU (2016-2021)*

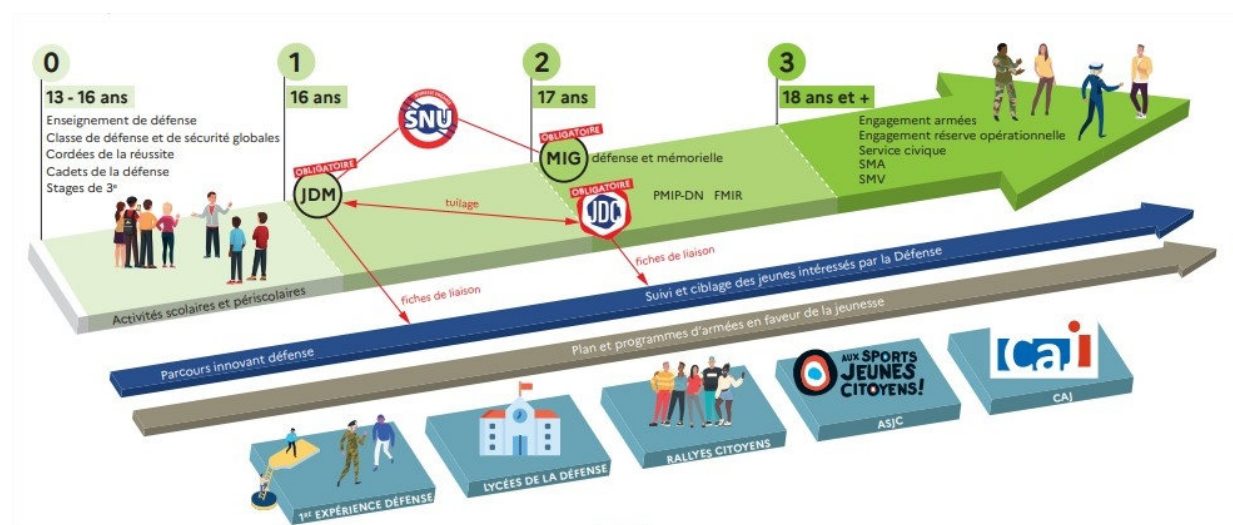
Avant-propos sur l'évolution du SNU

Alors que cette thèse est en train d'être soutenue, le SNU poursuit sa mise en œuvre avec un ralentissement notable dû à la COVID 19.

Décrivant les conséquences de cette pandémie sur le SNU, le communiqué du 11 août 2020²¹⁸ indique : « *L'impact de la crise sanitaire sur l'organisation du SNU ainsi qu'un contexte épidémique trop incertain contraignent à annuler le séjour de cohésion en 2020. Pour autant, le Service national universel demeure d'actualité.* » Il précise : « *le Gouvernement présentera son plan de marche pour 2021 à la rentrée.* » En effet, en 2020, seuls 75 volontaires ont effectué leur stage de cohésion en Nouvelle-Calédonie.

Le plan *Ambition armées-jeunesse*²¹⁹ du 25 mars 2021 vise à redonner un nouvel élan au projet avec un objectif de 25 000 jeunes pour 2021 et l'inscrire dans une cohérence d'ensemble.

Le SNU n'est plus qu'une des possibilités pour s'éveiller aux enjeux de ce plan à savoir la citoyenneté, l'attractivité ou encore l'égalité des chances tout en maintenant le lien armée-jeunesse.



Un parcours défense innovant construit autour des étapes du SNU

Ainsi l'armée de Terre et plus généralement les armées, réussissent à participer au SNU sans créer de dispositif supplémentaire ni consommer de moyens militaires que cela soit des hommes, des matériels ou des emprises.

²¹⁸ Ministère de l'Éducation nationale, site internet du SNU, 2020, URL : <https://www.snu.gouv.fr>

²¹⁹ Ministère des Armées, *Ambition Armées-jeunesse*, dossier de presse, 25 mars 2021, URL : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/03/plan_ambition_armees-jeunesse.pdf

La position officielle celle reste d'un appui au projet sans être en première ligne. Le chef d'état-major des armées (CEMA), le général Lecointre, affirme de nouveau cette position lors d'une de ses dernières conférences données avant de quitter son poste dans le cadre de la chaire des grands enjeux stratégiques le 30 juin 2021 à la Sorbonne devant principalement un public d'étudiants²²⁰. Il fait de la question du SNU un enjeu plus vaste que le lien entre fait militaire et le lien armée-nation : « *Ce n'est pas le service national qui va résoudre cette équation. Le service national universel va reprendre qui va reprendre ce que l'on faisait à la Journée d'Appel et de préparation à la défense, c'est surtout l'éducation nationale qui doit être capable de faire cela, c'est l'université donc je compte sur vous tous et sur vous tous civils pour poser cette question-là.* » Ainsi le CEMA positionne les armées en appui du ministère de l'Éducation nationale et fait reposer la réussite sur la société civile.

La couverture médiatique tout comme le projet semblent être passés de plus au second plan. L'ambition initiale de 25 000 jeunes en 2021 semble faible par rapport aux effectifs d'une classe d'âge soit 832 000 jeunes annuellement pour les 15-19 ans en 2021 selon l'INSEE²²¹. En gardant ces volumes, seuls 3% d'une classe d'âge seraient concernés par le SNU, bien loin de l'objectif annoncé.

Un nouvel élan semble être donné en octobre 2021 puisque l'objectif serait de 50 000 pour 2022 après 2 000 volontaires en 2019, une session avortée en 2020 puis 15 000 participants en 2021. L'objectif assuré selon la secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, Sarah El Haïry, est « *de généraliser le dispositif à une classe d'âge* »²²².

Le SNU présenté comme un projet de société est ainsi toujours d'actualité et s'avère être la figure de proue d'un dispositif plus vaste à destination de la jeunesse.

Cette réalité faible par rapport à l'ambition initiale de viser une classe d'âge entière - bien loin de faire perdre de la pertinence à ce travail - permet au contraire de souligner que le sujet de la formation de la jeunesse, bien que central, reste soumis à une volonté politique.

²²⁰ [Conférence - Général François Lecointre - YouTube](#), 57^e minute.

²²¹ INSEE, *Population par sexe et groupe d'âges, données annuelles 2021*, 29 mars 2021, URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381474>

²²² *50 000 jeunes feront leur service national universel l'an prochain*, Journal du dimanche, 31 octobre 2021.

L'avenir à moyen terme indiquera si le SNU s'inscrit dans une filiation avec le service militaire avec une évolution du contenu et du nombre de jeunes visés ou n'aura été qu'un projet éphémère porté et mis en œuvre par Emmanuel Macron.

Des chefs militaires ayant gagné en visibilité auprès des politiques, se positionnant en appui de leurs demandes, tout en s'abritant derrière le maintien de la capacité opérationnelle des armées.

Une fois la décision prise, les militaires n'ont plus souhaité remettre en cause le processus de professionnalisation. L'armée de Terre se transforme en armée de projection avec des missions spécifiques et des moyens dédiés. Très peu de voix se sont élevées pour revenir à la conscription.

Afin de remplir les attentes des politiques à l'égard du « *dernier rempart* » que serait le ministère des Armées face aux menaces physiques et sociétales, les armées ont appliqué une stratégie ambivalente envers les politiques. Il s'agit de jouer le jeu de la formation de la jeunesse en apportant expertise et moyens lorsqu'elles sont sollicitées tout en fixant une ligne rouge : le contrat opérationnel des armées doit primer.

Ainsi l'armée de Terre définit une logique claire :

- Soit le choix de la conscription est efficace et l'armée de Terre porte le sujet ;
- Soit il est inefficace et elle ne s'engagera qu'au minimum pour donner des garanties.

Concernant le contexte, celui-ci est différent avec un milieu militaire devenu une affaire de spécialistes. Un effet balancier semble exister et l'attitude de l'armée de Terre a changé : lobbying fort et constant, argumentaire ou éléments de langage clairs.

De plus, une certaine nostalgie est entretenue rappelant les valeurs de brassage du service militaire, mettant au passage de côté toute la rhétorique inégalitaire de ce dernier.

L'armée de Terre cherche ainsi à donner des gages aux responsables politiques en menant une double action : développer des capacités de lien armée-nation au travers notamment de la réserve, créer des dispositifs de formation de la jeunesse tout en s'appuyant sur des outils de rayonnement permettant de diffuser des messages et orienter les décisions des décideurs.

En parallèle, l'armée de Terre diffuse un message mettant le chef des armées, le président de la République, devant une équation impossible : si les armées s'engagent davantage dans la formation de la jeunesse, elles ne pourront plus maintenir leurs capacités opérationnelles.

3.1 Donner des gages sans revenir sur la décision

L'armée de Terre va s'engager dans des dispositifs essentiels pour assurer ses missions avec le concours de la réserve, avec plus ou moins de succès.

Elle va également chercher à répondre aux attentes des hommes politiques qui souhaitent que les militaires prennent leur part dans la formation de la jeunesse.

En parallèle, des outils de rayonnement et de formation des élites civiles sont développés pour mieux anticiper et influencer les décisions à venir.

3.1.1 Développer autrement le lien entre l'armée et sa nation : le rôle de la réserve, parent pauvre des réformes

À la suspension de la conscription, une passerelle est développée et doit servir de lien entre le pays et ses armées. Il s'agit des réserves qu'elles soient opérationnelles ou citoyennes, regroupées sous le terme de garde nationale suite aux attaques de novembre 2015.

Des budgets faibles et une volonté politique peu présente n'ont pas permis d'atteindre cet objectif.

Ainsi la réserve, qui aurait pu suppléer la conscription pour le lien armée-nation, ne remplira pas pleinement cette mission.

Un rappel historique nécessaire.

Dès 1991, parlant de l'horizon 2000 de l'armée de Terre, le CEMAT, le général Monchal, affirme son volontarisme²²³ : « *Mais il est évident que les réserves, qui constituent une richesse irremplaçable, font partie intégrante de notre armée de terre. La « maquette » de celle-ci, selon le terme consacré, part d'un format guerre pour s'adapter aux ressources en temps de paix. La différence entre les effectifs nécessaires aux engagements du temps de guerre et ceux dont nous disposons en temps de paix est constituée des fractions de contingents rappelables (FCR) et par des réservistes. Ceci montre bien que les réserves sont prises en considération avant même que l'organisation paix soit étudiée.* »

Il ajoute également que le projet armée de Terre 1997, qui développe le plan Réserves 2000, est articulé autour de trois idées fortes : une gestion concentrée sur la ressource utile, un volontariat

²²³ Terre magazine n°28, octobre 1991, cité p 13.

encouragé dans un cadre contractuel et la faculté de convoquer les réservistes dès l'origine de la crise. Au terme de ce plan, il deviendra possible de faire appel, dès le temps de paix, à des spécialistes détenteurs de qualification essentiellement civiles, volontaires pour participer à des actions humanitaires ou au règlement d'une crise²²⁴.

Dans les faits, l'effort censé être mis sur la réserve ne l'a pas été. Dans le numéro du *Casoar* de janvier 1998²²⁵, le général Daniel Valery fait un premier bilan d'étape avec un financement à trouver. « *Une politique pertinente des réserves a un coût qui devrait se situer à quelques centièmes du budget de la Défense, ce qui n'est pas négligeable. Cette politique n'ayant pas été définie au moment de la loi de programmation, son coût n'a pu être pris en compte à son juste niveau. Il appartient donc à l'autorité politique de reconsidérer les équilibres de la loi de programmation pour éventuellement faire bénéficier la politique des réserves de crédits dégagés par une réduction d'ambition sur d'autres objectifs.* » Ainsi il y a un problème de budget non provisionné pour permettre une politique de réserve performante tout comme son homologue anglais qui bénéficie de beaucoup plus de moyens. « *Il n'est pas inutile de rappeler que l'armée britannique, si souvent prise comme référence, dépense aujourd'hui au profit de ses réserves 30 fois plus que l'armée française.* »

Les réserves semblent oubliées : « *Très affectés d'avoir été les grands oubliés de la réforme de la défense et se sentant souvent délaissés par leur Armée d'appartenance, les réservistes se trouvent aujourd'hui amers et dépités.* »

Une conférence est prononcée à Chambéry le 7 novembre 1998 et relatée dans le *Casoar* de janvier 1999²²⁶. Le chiffre de 250 000 réservistes comme solution idoine est annoncé en faisant référence au rapport intitulé « *Demain les réserves* » qu'avait rédigé Monsieur Teissier, député des Bouches-du-Rhône en 1996 à la demande du Premier ministre. À cette date, les textes officiels restent flous. La loi de programmation militaire n'évoque que succinctement les réserves, même si elle adopte le principe d'une organisation en deux ensembles, une première réserve fixée à 100 000 hommes (50 000 pour les armées et le service de santé, 50 000 pour la Gendarmerie) et une deuxième réserve aux objectifs imprécis et au volume non défini. La loi sur le service national de novembre 1997 réaffirme pour sa part le devoir de défense pour tous et instaure la journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD) et la loi portant organisation

²²⁴ Cité dans le *Casoar*, janvier 1990, p 11.

²²⁵ *Les réserves dans la politique de défense*, Le *Casoar*, janvier 1998, p 26 à 28.

²²⁶ *L'avenir des réserves*, conférence prononcée le 7 novembre 1998 à Chambéry, cité dans le *Casoar*, janvier 1999, p 38 à 41.

des réserves se focalise quant à elle sur la seule première réserve et ajoute l'obligation de disponibilité de cinq ans faits aux anciens militaires.

La concentration des efforts sur la projection et l'abandon de la question de la défense du territoire condamnent par effet ricochet la réserve à être un complément : « *les réservistes étant destinés à fournir à l'armée professionnelle des compléments individuels ou des renforts ponctuels du niveau unité élémentaire* ».

L'effort général mis sur les réserves semble insuffisant, d'autant plus que le système est assez complexe, rendant difficile toute action globale.

3.1.1.1 Les réserves opérationnelles et citoyennes

Les réserves visent à offrir un réservoir de forces aux armées tout en assurant le lien entre l'armée et sa nation.

Deux types de réserves existent : la réserve dite opérationnelle de premier et deuxième niveau ayant une vocation ainsi qu'une employabilité militaire et la réserve citoyenne principalement honorifique.

Une étude fine est indispensable pour mieux cerner les enjeux.

3.1.1.1.1 Les réserves opérationnelles

La réserve opérationnelle est « *composée d'une réserve opérationnelle de premier niveau (RO1), regroupant les citoyens français volontaires, issus de la société civile, avec ou sans expérience militaire et d'une réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2) constituée de tous les ex-militaires d'active soumis à une obligation de disponibilité durant les 5 ans suivant leur départ des forces armées*²²⁷. »

Dans le détail, la RO1 est ouverte à tout français âgé d'au moins 17 ans qui peut souscrire un contrat rémunéré d'1 à 5 ans. Après une période de formation initiale du réserviste de 11 jours lui permettant d'acquérir les savoir-faire de base (Cf. Annexe 15), une période complémentaire lui permettra d'être déployé sur des missions opérationnelles de type protection du territoire ou des missions en appui des militaires d'active (opération Sentinelle, plan Vigipirate, crises sur le territoire national, intempéries, services d'ordre public lors d'évènements majeurs, protection de bases navales, de points d'intérêts vitaux et d'installations sensibles...).

²²⁷ Ministère des Armées, *La réserve opérationnelle*, 29 mars 2018, URL : <https://www.defense.gouv.fr/reserve/presentation-generale/reserve-operationnelle/la-reserve-operationnelle>

Il entretient ses savoirs faire annuellement avec des périodes de réserve allant de 5 à 120 jours par an.

La réserve opérationnelle de deuxième niveau, appelée aussi de disponibilité, regroupe tous les ex-militaires d'active soumis à une obligation de disponibilité pendant les cinq années suivant leur départ des forces armées. Cette réserve opérationnelle est en mesure d'être engagée en complément de la réserve opérationnelle de premier niveau, en cas de mise en œuvre du dispositif de réserve de sécurité nationale (article L2171-1 du code de la Défense). Dans les faits, cette réserve n'a jamais été déployée et un rappel a été effectué sur un échantillon de 3 000 réservistes lors de l'exercice Vortex du 31 mars au 2 avril 2016 sur des brigades de l'armée de Terre (11^e Brigade parachutiste et 1^{re} Brigade logistique) avec des résultats encourageants : 1607 réservistes sur les 3494 réservistes appelés ont répondu soit 46% des effectifs²²⁸. 42% des ex-militaires d'active concernés se sont présentés au sein des régiments des brigades concernées. 46% ont répondu positivement à la convocation, mais certains n'ont pas pu se déplacer du fait de la grève des transports. De nombreuses convocations ne sont pas parvenues aux intéressés du fait d'adresses erronées ou non identifiées. Certains n'ont pas pu se libérer de leurs obligations professionnelles, d'autres ont refusé de répondre à la convocation. Cet exercice a cependant démontré la présence d'un réservoir de forces militaires en cas de force majeure.

La RO2 s'avère plus être un complément non utilisé et s'inscrit peu dans le concept du lien armée-nation.

3.1.1.1.2 La réserve citoyenne

La réserve citoyenne de défense et de sécurité est constituée pour sa part « *de volontaires agréés auprès d'autorités militaires en raison de leurs compétences, de leur expérience, mais aussi de leur intérêt pour les questions relevant de la défense nationale. Son rôle principal est de diffuser l'esprit de Défense et de contribuer au renforcement du lien entre les armées et la société civile*²²⁹. » Ces réservistes citoyens n'ont pas vocation à porter une arme et sont des ambassadeurs des armées pouvant être sollicités pour des actions de communication, de relations publiques ou encore de contribution au devoir de mémoire.

²²⁸ Ministère des Armées, *Exercice VORTEX 2016, la réserve rappelle les anciens*, 15 mai 2016, URL : <https://www.defense.gouv.fr/reserve/actualites/exercice-vortex-2016-la-reserve-rappelle-les-anciens>

²²⁹ Ministère des Armées, *Réserve citoyenne de défense et de sécurité*, 26 juin 2017, URL : <https://www.defense.gouv.fr/reserve/presentation-generale/reserve-citoyenne-de-defense-et-de-securite/reserve-citoyenne-de-defense-et-de-securite>

La réserve aurait pu et dû être le lien post service national entre l'armée et sa nation. Pierre Pascallon souligne dans l'ouvrage qu'il a dirigé, *Les réserves et la défense de la France*, souligne qu'une des missions des réservistes est l'entretien dans la population du « *sentiment que la défense du pays est l'affaire de tous*²³⁰. »

Dans les faits, la réserve n'a pas atteint les objectifs ambitieux assignés.

3.1.1.2 Un objectif ambitieux pour de faibles résultats

Malgré une volonté évidente, la réserve a du mal à toucher une part significative d'une classe d'âge.

3.1.1.2.1 Un objectif affiché

Jean-Yves le Drian, ministre de la Défense déclare le 10 mars 2016 : « *Je viens aujourd'hui préciser les objectifs de 40 000 réservistes opérationnels avec une capacité permanente de déploiement de 1 000 réservistes par jour pour les missions de protection sur le territoire national, que je veux voir atteints pour la fin de l'année 2018 au plus tard*²³¹. »

Dans les faits, l'objectif n'est pas rempli puisque seuls 450 réservistes sont déployés quotidiennement, soit moins de la moitié des objectifs initiaux (Cf. annexe 16) pour 24 jours d'activité avec une cible à 37 jours.

La réserve citoyenne a pour sa part des difficultés à trouver sa place. Chaque unité ou régiment a la gestion de ses réservistes citoyens ce qui réduit la cohérence d'ensemble. Un des responsables de sa mise en œuvre confie son point de vue lors d'un échange.

Mon général, quelle est la place de la réserve citoyenne ?

La réserve citoyenne correspond plus à de la communication qu'à un besoin réel.

Général d'armée Bentégeat

Chef d'état-major des armées de 2002 à 2006,

Entretien en date du 2 mars 2018.

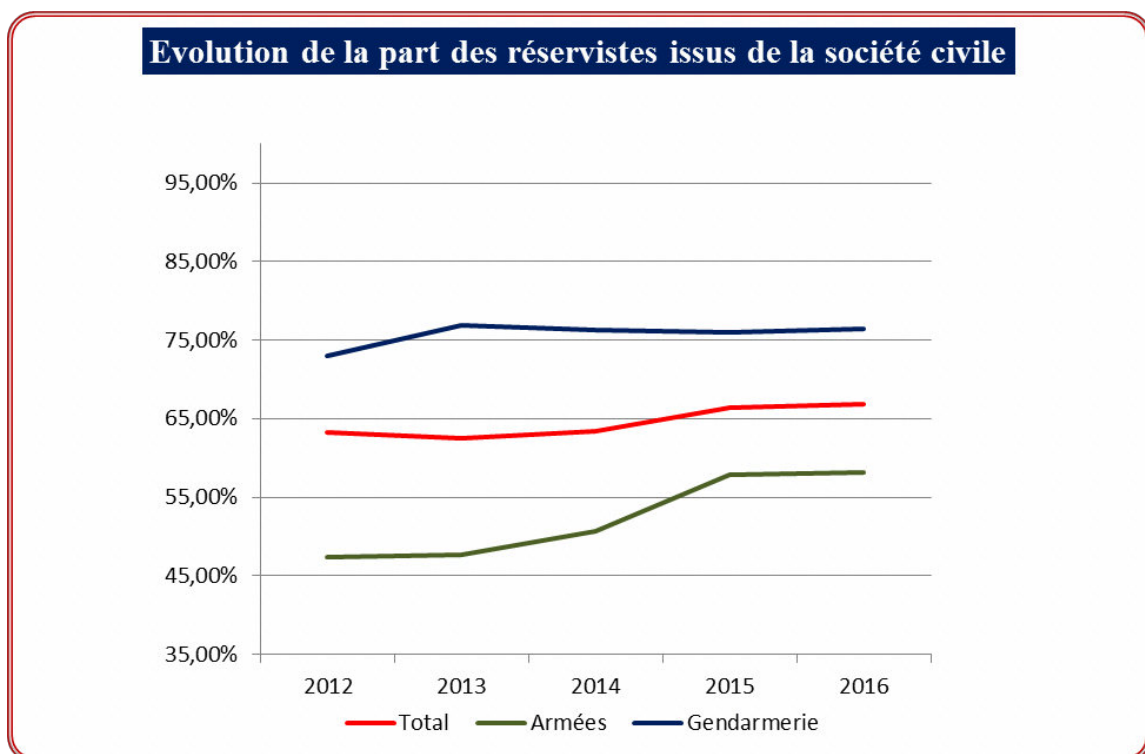
²³⁰ Pascallon Pierre, *Les réserves et la défense de la France*, L'Archer, 1997, 180 p.

²³¹ Discours de Jean-Yves Le Drian lors des Assises de la Réserve, 10 mars 2016.

Le lien armée-nation n'est ainsi pas assuré puisque la réserve est constituée de nombreux anciens militaires.

3.1.1.2.2 Une diversité des profils insuffisante

La diversité des profils peut interroger puisque plus du tiers des réservistes vient du monde militaire avec près de 40% pour les hommes (30% pour les femmes) comme l'atteste l'infographie ci-dessous.



Source : *Le Rapport d'évaluation de la réserve militaire, 2016, p15*

Près d'un réserviste sur deux est un ancien militaire, ce qui limite l'influence de la réserve sur la société civile.

La réserve citoyenne permet de toucher un autre public, plus âgé, puisque la moyenne d'âge des 4 062 réservistes citoyens est supérieure à 50 ans et 62% ont entre 50 et 70 ans. 68,6% d'entre eux sont actifs, 19,9% retraités, 10,7% indéterminés et seulement 0,7% étudiants. Malgré la vocation première de la réserve avancée par Louis de Prémonville, officier de l'armée de Terre, docteur en lettres et civilisations²³², « de renforcer le lien Armée nation et de

²³² Antoine-Louis Prémonville, *Citoyens-soldats au XXIe siècle : une réserve opérationnelle pour une armée professionnelle*, Lavauzelle, 2013, 133 p.

réinstaurer au cœur des agglomérations et des communes une culture de la Défense », les résultats sont en deçà des objectifs en termes de posture opérationnelle et de rayonnement suite à un budget inadapté et un dispositif législatif contraint.

3.1.1.3 De nombreuses contraintes expliquant ce relatif échec

La réserve souffre de maux récurrents qui n'ont pas été résorbés lors de la suspension du service militaire.

3.1.1.3.1 Un budget d'ajustement

Au niveau financier, le budget de la réserve a servi de variable d'ajustement et est apparu sous-dimensionné. Un effort budgétaire de 100 millions d'euros a cependant été ajouté aux 211 millions d'euros prévus par le projet de loi de finances (PLF) pour 2017 ce qui a permis de résoudre une double contrainte opérationnelle et d'équipements²³³.

Lors des entretiens, il est clairement apparu qu'en temps de contrainte financière, le budget des réserves n'est pas la priorité, ce qui limite mécaniquement le nombre de journées de réserve et donc l'efficacité globale. Comme l'a confié le général Thorette lors d'un entretien²³⁴, « *le budget des réserves a pu servir de variable d'ajustement.* »

L'efficacité s'en trouve ainsi limitée.

3.1.1.3.2 Un dispositif législatif peu favorable

L'ambition politique a pu manquer devant les obstacles. Le ministre de la Défense de l'époque confie :

Les réserves constituent un échec : on y croyait dur comme fer, mais dans les faits il y avait beaucoup d'anciens militaires et les armées - loyales au début - ont ensuite recyclé ce budget pour d'autres choses »

Alain Richard,

Ministre de la Défense du 4 juin 1997 au 6 mai 2002

Entretien en date du 24 mai 2018

²³³ Audition du général Gaëtan Poncelin de Raucourt, secrétaire général de la garde nationale et du conseil supérieur de la réserve militaire, *Compte rendu de la commission de la défense nationale et des forces armées*, Paris, 16 novembre 2016.

²³⁴ Entretien avec le Général Thorette, Chef d'état-major de l'armée de Terre de 2002 à 2006, en date du 28 février 2018.

Au niveau législatif, la loi autorise le réserviste à s'absenter cinq jours de son emploi civil et dix jours pour un membre de la fonction publique²³⁵. Il est ainsi très difficile pour un salarié de pouvoir s'absenter sans poser des jours de congés. Il existe toutefois des entreprises ayant des accords avec les armées afin de faciliter la mise à disposition des collaborateurs.

Sans modification législative, il sera cependant très difficile de concilier vie professionnelle et militaire afin d'atteindre l'objectif des 37 jours, alors qu'aujourd'hui la moyenne est à 24 jours.

3.1.1.3.3 Une barrière immatérielle

Sébastien Jakubowski insiste dans son ouvrage²³⁶ sur certains aspects qu'il estime propres aux forces armées et qui rendent toute intégration sur un très court préavis impossible. Ce professeur de sociologie des organisations et des institutions de l'université de Lille cite l'acceptation obligatoire d'une certaine autorité et la primauté du bien collectif sur l'individuel pour intégrer la réserve. Il pointe du doigt la différence entre le message des campagnes de recrutement et la réalité quotidienne, source de désenchantement et de remise en cause du système.

L'accès à la réserve exige des qualités propres qui empêchent une généralisation du dispositif et une intégration sur court préavis.

Ainsi l'un des objectifs qui était de développer le lien armée-nation avec la réserve n'est pas atteint, ce qui créera un vide et une nostalgie du citoyen en armes.

3.1.2 Une notion de rayonnement se développant

Les armées ont pu mieux orienter les décisions les concernant avec des outils de rayonnement performants. L'objectif est de pouvoir directement faire passer un message : il est impossible de revenir sur la professionnalisation.

Les armées ont ainsi développé des outils de communications efficaces avec une volonté d'explication de leur action à destination des décideurs politiques et militaires. Jusqu'à la suspension du service militaire, la diffusion directe des réflexions concernant les sujets militaires n'était assurée que par l'institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) ce qui, naturellement, limitait l'ampleur du public sensibilisé aux enjeux militaires.

Le dispositif est actuellement beaucoup plus consistant et se compose d'un maillage des outils

²³⁵ Article L3142-65 du Code de travail.

²³⁶ Sébastien Jakubowski, *La professionnalisation de l'armée française : conséquences sur l'autorité*, Paris, L'Harmattan, 2008.

de réflexion : des pôles de rayonnement avec des moyens propres dans chaque armée pour identifier et cibler les décideurs à sensibiliser aux enjeux de défense, un organisme reconnu pour instruire avec l'IHEDN et des organismes de réflexion en lien plus ou moins direct avec les armées pour associer le monde universitaire aux sujets de fond.

3.1.2.1 Les pôles rayonnement

Au niveau des armées, chacune possède un pôle rayonnement qui est en liaison directe avec les cellules de stratégie et politique (STRATPOL) qui vise à communiquer auprès des décideurs.

3.1.2.1.1 Le Pôle rayonnement de l'armée de Terre (PRAT)

L'armée de Terre a créé, en juin 2015, le PRAT avec comme mission : « *Sous la direction du général adjoint et en lien permanent avec le cabinet du CEMAT et l'EMAT, le pôle rayonnement de l'armée de Terre a pour mission de dynamiser et d'appuyer les actions de rayonnement conformément aux axes opérationnels décidés par le chef d'état-major de l'armée de Terre*²³⁷. »

Il mène des actions de communications auprès des décideurs, mais également fournit des éléments de communication pour les militaires qui sont en contact de décideurs : « *le PRAT fédère et guide l'action des cadres de l'armée de Terre au contact des élites de la Nation (colloques, conférences, publications, think tanks, universités...) en fonction des axes d'effort de l'armée de Terre* ».

L'armée de Terre peut ainsi directement influencer. Les autres armées vont également créer leur organisme de rayonnement, preuve de la pertinence de ce dispositif, avec quelques adaptations.

3.1.2.1.2 Le Centre d'études stratégiques de la Marine

Pour la Marine, le pôle rayonnement du Centre d'études stratégiques de la Marine (CESM) va jouer ce rôle. « *Le pôle Rayonnement œuvre au rayonnement extérieur de la Marine nationale par l'intermédiaire de groupes de réflexion, de conférences, d'expositions. Animateur de réseaux, il cible à la fois les sphères politique, économique et culturelle. Il est responsable des réservistes citoyens qui apportent leur expertise à la Marine nationale et contribuent à mieux faire comprendre la vocation maritime de la France*²³⁸. »

²³⁷ Centre de doctrine et d'enseignement du commandement, *Rayonnement de l'Armée de Terre*, URL : https://www.penseemiliterre.fr/rayonnement-de-l-armee-de-terre_1012594.html

²³⁸ Ministère des Armées, Offre d'emploi chargé de rayonnement événementiel, URL : <https://www.etremarin.fr/offres/charge-de-rayonnementevenementiel-hf>

La différence avec le PRAT vient de la gestion directe des réservistes citoyens.

3.1.2.1.3 Les ambassadeurs de l'armée de l'Air

L'armée de l'Air a constitué un pôle d'ambassadeurs « *Le rayonnement de l'armée de l'Air dans le monde résulte de deux facteurs essentiels : le professionnalisme des aviateurs partout où ils sont présents et leur représentation par des ambassadeurs en vol comme au sol. Ces derniers illustrant ainsi les multiples compétences qui coexistent au sein de l'armée de l'air. Pilotes, présentateurs, sportifs, mécaniciens, artistes sont donc de véritables vecteurs de notoriété et constituent la vitrine du savoir-faire de leur institution. Découvertes au royaume de l'excellence de ces ambassadeurs...*²³⁹ »

Un esprit intégrateur est ainsi mis en avant.

Les armées ont su adapter leur organisation pour diffuser les messages et préparer l'opinion publique, faire du lobbying si nécessaire pour faire comprendre l'intérêt de la professionnalisation tout en s'appuyant sur une structure de référence, l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).

3.1.2.2 L'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN)

L'IHEDN a des missions définies, cadrées et représente l'outil de rayonnement le plus important des armées. L'institut vise les décideurs de haut rang :

Établissement public, à dimension interministérielle, placé sous la tutelle du Premier ministre, l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) a pour mission de développer l'esprit de défense et de sensibiliser aux questions internationales. Il s'adresse à un large public de civils et de militaires, français et étrangers.

La défense, la politique étrangère, l'armement et l'économie de défense constituent les principaux champs disciplinaires des formations, longues ou courtes, dispensées aux niveaux régionaux, national et international.

²³⁹ Ministère des Armées, Armée de l'Air et de l'Espace, *Les ambassadeurs*, URL : <https://www.defense.gouv.fr/air/acces-specifiques/les-ambassadeurs>

Fort de son histoire, depuis plus de 80 ans, l'IHEDN inscrit pleinement son action dans sa mission fondatrice de renforcement de la cohésion nationale par la promotion, dans la Nation, d'une culture de défense et de sécurité nationale.

Chaque année, l'ensemble des actions de formation et d'information de l'institut concerne environ 13 000 auditeurs et participants²⁴⁰.

Le public visé est celui des décideurs, puisqu'il s'agit de responsables civils qu'ils travaillent dans le domaine public ou privé. Les auditeurs ont accès à un large choix de contenus : sessions nationales ou régionales, sessions pour les jeunes, gestion des crises à l'international ou encore intelligence économique.

Cette influence se traduit par un vaste réseau de 10 000 adhérents regroupés autour de l'union des associations des auditeurs IHEDN fondée en 1975²⁴¹.

Le rôle de diffusion de messages auprès des dirigeants politiques est décrit dans le Livre blanc de 2013 (p 123) :

L'enseignement de défense doit, quant à lui, s'adresser aux générations qui n'ont pas effectué de service militaire. Les centres et instituts de formation de la fonction publique et l'institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), y compris par l'intermédiaire de ses relais régionaux, doivent jouer un rôle moteur à cet égard. La réserve citoyenne pourrait également participer à cette mission.

Un effort particulier et prioritaire doit être engagé en direction des futurs dirigeants publics et privés. Il apparaît indispensable que celles-ci bénéficient, à un ou plusieurs moments de leurs cursus de formation, d'un enseignement sur la stratégie de défense et de sécurité nationale. La mise en place de modules de formation ad hoc ou de stages dans des unités des forces armées à destination des élèves de l'enseignement secondaire et des étudiants devra être développée.

L'IHEDN assure un rôle de diffuseur de messages et d'influenceur des élites.

3.1.2.3 Les think tanks

²⁴⁰ Plaquette de présentation de l'IHEDN, 2018.

²⁴¹ Présentation des associations de l'IHEDN, URL : <https://ihedn.fr/sengager-apres-lihedn/les-associations/>

D'autres acteurs s'inscrivent aussi dans cette démarche de diffusion et de réflexion et peuvent relayer la position de l'armée de Terre.

3.1.2.3.1 Un lien avec les institutions privées

Les think tanks sont des « *cercles de réflexion émanant généralement d'institutions privées, et aptes à soumettre des propositions aux pouvoirs publics*²⁴². »

La Fondation pour la Recherche stratégique, fondée en 1992, « *a pour missions d'analyser les problèmes de stratégie et de sécurité internationale, notamment les questions militaires et de défense, et de contribuer au débat stratégique en France ainsi qu'au rayonnement des idées françaises à l'étranger. Elle est le seul grand think tank français indépendant à travailler exclusivement sur ces questions*²⁴³. » Au travers de ses équipes de chercheurs, elle peut également se mobiliser sur les thématiques de défense.

Des organismes internes de recherche ayant un lien avec le ministère des Armées peuvent également se mobiliser pour approfondir la réflexion et créer un intérêt universitaire pour les questions de défense.

L'Institut de Recherche Stratégique de l'École militaire (IRSEM), regroupement en 2015 de quatre centres de recherche, possède une réelle utilité au travers de ses presque 30 chercheurs. Des outils existent pour faire vivre la pensée militaire et peuvent offrir une réflexion plus académique sur les questions de défense afin d'appuyer les choix de l'armée de Terre.

3.1.2.3.2 Le cas particulier des chaires

Dans une volonté d'associer le monde de la recherche aux armées, des chaires en lien avec le monde de la défense ont été développées. La chaire des grands enjeux stratégiques contemporains de Paris I La Sorbonne a ainsi été fondée en partenariat avec la Fondation Saint-Cyr.

Preuve de cette importance, une chaire de tactique générale a été créée 2019 au niveau de l'armée de Terre du centre de doctrine et d'étude du commandement (CDEC) « *visant à développer les compétences de l'armée de Terre dans le domaine de la tactique générale, tout*

²⁴² Dictionnaire Larousse

²⁴³ Présentation de la Fondation pour la Recherche Stratégique, URL : <https://www.frstrategie.org/frs/presentation/>

*en valorisant une expertise incontestée en matière de réflexion sur les modalités d'engagement dans le milieu aéroterrestre.*²⁴⁴ »

Il est indispensable de mobiliser largement pour faire naître une réflexion universitaire, mais également issue du monde privé autour de la question du service militaire.

Ainsi des outils divers ont été mis en œuvre pour diffuser et appuyer les messages des armées.

3.1.3 Une volonté de ne pas se couper de la jeunesse

Les armées et plus spécifiquement l'armée de Terre, n'ont pas coupé le lien avec la jeunesse et ont toujours assuré des formations afin d'assurer un retour possible de ce service suspendu et non supprimé. Elles ont également comme mission d'organiser la JDC au travers de la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) qui continue à exister avec de nouvelles missions et des dispositifs impliquant les armées en tant que formateurs qui ont été développés au fil de la période.

3.1.3.1 Le rôle de la Direction du Service National et de la Jeunesse (DSNJ)

La DSNJ, en charge du service militaire, continue d'exister. Son action a simplement été réorientée.

3.1.3.1.1 Un lien direct avec la conscription

Bien que plus concernée par la conscription, l'armée de Terre a maintenu une expertise dans la formation de la jeunesse avec une offre vaste de formation. Trois types de dispositifs existent :

- Ceux directement en lien avec la jeunesse qui dépendent de la Direction du service national et de la jeunesse ;
- Les dispositifs à vocation opérationnelle dépendant du ministère des Armées ;
- Les dispositifs s'inspirant du service militaire et où les armées sont plus ou moins concourantes comme Épide ou le SMA.

La plupart de ces actions de formation et de rayonnement sont regroupées au sein de la DSNJ qui se définit²⁴⁵ comme « un acteur de référence sur les questions de jeunesse depuis 2017, tant

²⁴⁴ Centre de doctrine et d'enseignement du commandement, Présentation du CDEC, URL : https://www.penseemiliterre.fr/le-cdec_1012599.html

²⁴⁵ *La jeunesse au cœur de la défense*, Armées Jeunesse, SGA COM 2019.

au sein du ministère des armées qu'au niveau interministériel, la DSNJ est plus que jamais engagée aux côtés des armées, directions et services, dans son rôle de coordination et de mise en œuvre de l'ensemble des actions menées en faveur de la jeunesse. »

La DSNJ possède des effectifs conséquents et un budget propre. Enfin, elle est dirigée par le général Ménaouine, qui a eu un rôle important lors de la création du SNU comme nous l'étudierons plus loin.

3.1.3.1.2 Une implantation vaste

Son implantation est large : « Présente en métropole et outre-mer, au plus près des territoires et des citoyens, la DSNJ entretient un contact direct avec les jeunes que ce soit au cours des journées défense et citoyenneté (JDC), dans le cadre du plan égalité des chances, au sein des unités du service militaire volontaire (SMV) ou au travers des groupes de travail de la commission armées - jeunesse (CAJ). »

La DSNJ est l'acteur incontournable pour le SNU : *« La DSNJ s'est par ailleurs résolument investie, au niveau interministériel et en étroite concertation avec l'état-major des armées, dans les nombreux travaux préparatoires à la préfiguration du service national universel et à l'organisation de la journée « Défense et Mémoire nationales ».*

3.1.3.2 De nombreux dispositifs existants

Une cartographie est essentielle pour se rendre compte de la pluralité et de la complémentarité de l'offre de formation et d'information avec des dispositifs s'étant ajoutés au fur et à mesure des années.

3.1.3.2.1 Le rôle essentiel de la Journée Défense Citoyenneté (JDC)

Toute une classe d'âge est concernée par ce dispositif avec la journée défense et citoyenneté qui est obligatoire et qui finalise le parcours citoyen.

De manière plus spécifique, près de 10% d'une classe d'âge aura eu des rapports privilégiés avec le ministère des armées au travers de classes spécifiques ou d'interactions professionnelles avec les armées ce qui atteste du rôle central des armées dans la formation de la jeunesse.

3.1.3.2.2 Cartographie des dispositifs existants

Près de 15 dispositifs existent avec une accumulation au fil des années selon les demandes des hommes politiques et les besoins des armées qui peuvent être synthétisées dans le tableau ci-dessous :

- En vert, les dispositifs d'avant engagement au sein des armées à vocation prioritaire de recrutement ;
- En bleu, les dispositifs militaires ;
- En blanc, les dispositifs à forte coloration militaire avec une vocation secondaire au recrutement.

Classe de défense et de sécurité globale (CDSG): 7 000 élèves
Cadets de la défense : 800 participants
Commission Armées-jeunesse : 97 membres.
Service militaire volontaire : 3 000 jeunes
Mission de service civique au MINARM : 90 recrutés
Lycées de la défense : 2400 élèves
Journée Défense et citoyenneté : 770 245 jeunes en 2018
Cordées de la réussite : 5 767 élèves
Garde nationale : 76 000 réservistes
Réengagements ou parcours duaux : 50
Service militaire adapté : 6 000 apprenants
Épide : 3350 scolarisés

Ces missions sont diverses avec des stagiaires plus ou moins nombreux et une alternance entre formation civique et militaire. Plus que de décrire dans le détail chaque dispositif (Cf. Annexe 20), trois méritent d'être analysés plus finement, car ils démontrent l'expertise de l'armée de Terre dans la formation de publics en difficulté tout en montrant une volonté de répondre aux demandes des politiques, à savoir le SMA, le SMV et EPIDE.

Le Service militaire adapté (SMA), a été créé pour donner un début de formation professionnelle à des appelés des départements et collectivités d'outre-mer sans formation générale ou professionnelle sérieuse, tout en réalisant des travaux utiles à ces collectivités. La rémunération est de 340 euros par mois. L'objectif est d'atteindre 6 000 stagiaires par an. C'est un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle au profit des jeunes femmes (30% en 2018) et hommes de 18 à 25 ans éloignés de l'emploi et résidants dans les outre-mers. Il est

implanté dans les départements de Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

Le Service militaire volontaire (SMV) est un dispositif dédié à l'insertion socioprofessionnelle des 18-25 ans éloignés de l'emploi. Le SMV offre aux jeunes la possibilité d'apprendre un métier ou bien d'acquérir une première expérience dans l'un de ses six centres. L'établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) est une institution civile financée par des budgets civils, mais dont l'encadrement compte beaucoup d'anciens militaires, où l'on porte un uniforme et où les stagiaires vivent selon des règles inspirées de la vie militaire. Il aide les jeunes de 18 à 25 ans qui ont le plus de difficultés à trouver un travail ou une formation. Il y a des centres dans toute la France. Il accepte en priorité les jeunes qui ont au maximum un CAP ou un BEP et qui n'arrivent pas à trouver un travail. Parfois, l'EPIDE accepte aussi ceux qui ont abandonné l'école au lycée, avant le baccalauréat, mais qui n'arrivent pas non plus à trouver un travail.

L'armée de Terre a ainsi établi un maillage fin permettant de toucher la jeunesse dans un souci certes de recrutement et de rôle social, mais qui les prédestinent à jouer un rôle essentiel au profit de la jeunesse.

3.1.3.3 Conclusion du chapitre

L'armée de Terre a développé ses propres outils avec les pôles rayonnement pour influencer directement les décideurs, joué le jeu en tant que formateur de la jeunesse tout en maintenant un dispositif de retour possible au service militaire, suspendu et non supprimé en 1996.

Sans s'engager pleinement dans une direction, tout en répondant aux attentes des dirigeants politiques, elle laisse la possibilité au retour d'une forme de service en continuant à former les jeunes âgés de 13 à 22 ans soit la cible du SNU.

3.2 Un contexte politique différent, des arguments avancés pour ne pas altérer la capacité opérationnelle de l'armée de Terre

Un retour en arrière difficile, voire impossible, un effet balancier avec une possible présence de cycles transformant les armées

Depuis la professionnalisation, en plus d'outils permettant d'influencer les politiques et de participer à la formation de la jeunesse, les militaires mettent en avant le maintien de leur capacité opérationnelle pour ne pas trop s'engager sur des dispositifs annexes consommateurs

d'effectifs et de temps dans une période où les opérations tant intérieures qu'extérieures sont la norme.

Le contexte est favorable pour l'armée de Terre, puisqu'elle peut s'appuyer sur sa bonne image auprès de l'opinion publique et des décideurs politiques.

Une réflexion annexe est également intéressante sur une possible question de cycles où les effectifs des armées sont remis en cause.

3.2 Un contexte différent

L'étude du contexte est essentielle avec une évolution de celui-ci, mais des composantes sont toujours présentes et certaines similitudes existent avec le passé.

L'armée de Terre a déjà vécu une forme de mouvement de balancier avec des évolutions d'effectifs et les piliers de la défense, à savoir la dissuasion nucléaire et la présence de l'armée de Terre sur le territoire national, sont toujours d'actualité.

Ainsi d'un contexte assez similaire, l'armée de Terre va en tirer des conclusions différentes, voire inverses, des années 1990.

3.2.1 Des armées populaires

Le contexte joue en faveur des militaires, au contraire des années 1990 : l'armée de Terre jouit d'une popularité forte au sein de la population depuis la professionnalisation dont profite en premier lieu l'armée de Terre, engagée massivement en opérations. Cette popularité permet à l'armée de Terre de bénéficier de relais au sein de l'opinion publique et d'influer pour obtenir d'éventuels gains de cause lors d'arbitrages. Les armées sont ainsi perçues comme efficaces et réactives.

Au 14 juillet 2018, 84% des personnes interrogées à la demande de la Délégation à l'information et à la communication de la défense (DiCod) disaient avoir une bonne image des armées. Elles sont perçues comme efficaces (79%), réactives (79%) et rassurantes (77%). Le courage (47%) et l'engagement (45%) sont les valeurs qui caractérisent le mieux les militaires français aux yeux de nos concitoyens²⁴⁶.

²⁴⁶ Chloé Morin, *Opinion - L'ambivalence des Français à l'égard de leur armée*, *Les Échos*, 5 décembre 2019, URL : <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-lambivalence-des-francais-a-legard-de-leur-armee-1153914>

3.2.1.1 Un épisode algérien soldé

Les relents de la guerre d'Algérie ont disparu au sein des décideurs et la période est à l'apaisement comme l'atteste le discours suite à la remise de croix de combattants le 30 avril 2019 par la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées à 29 personnes ayant servi en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964. « *Jusqu'à présent, vous n'étiez pas considérés comme des combattants comme les autres* » a souligné la secrétaire d'État. « *Vous aviez obtenu certains droits et l'accès à quelques dispositifs. Mais il persistait une iniquité entre anciens combattants, un déséquilibre dans les générations du feu. Je dois dire ma satisfaction de mettre un terme à cette injustice flagrante*²⁴⁷. »

Dans ce contexte favorable, où l'armée de Terre a les moyens et la volonté de mettre en avant son point de vue, elle va avancer le maintien de la capacité opérationnelle comme ligne rouge.

3.2.2 Un recentrage sur l'opérationnel²⁴⁸

La suspension du service national a induit une très forte baisse des effectifs avec la suppression de nombreuses unités. Cette baisse d'effectifs s'est traduite par un recentrage des missions sur l'opérationnel.

3.2.2.1 Induisant une baisse du nombre de militaires

Les effectifs vont fortement décroître ce qui entraînera une perte d'influence sur le territoire national.

3.2.2.1.1 Une diminution des effectifs

Les effectifs militaires des armées passent ainsi de 389 500 en 1997 à 260 000 en 2003 pour se stabiliser ensuite à 210 000 de nos jours avec une capacité de projection à la baisse (Cf. Annexe 6).

Avec le nouveau modèle en 2002, l'armée française présente un profil très différent de celui qu'elle présentait en 1996, son format ayant été substantiellement réduit et sa structure

²⁴⁷ Ministère des Armées, DICOD, *Cérémonie de remise de croix du combattant au titre de la période 62/64 en Algérie*, 30 avril 2019, URL : <https://www.defense.gouv.fr/actualites/la-vie-du-ministere/ceremonie-de-remise-de-croix-du-combattant-au-titre-de-la-p periode-62-64-en-algerie>

²⁴⁸ Extrait de la communication pour la journée d'études portant sur *Les conséquences de la suspension du service militaire sur la participation de non-professionnels au maintien de l'ordre en France. Journées d'études, axe 3 du programme War Studies « L'environnement professionnel : statuts, carrières et technologies de sécurité »*, initialement prévue le 24 janvier 2020.

largement modifiée. Dans l'armée de Terre, armée la plus touchée par la réforme, cette réorganisation des structures, des missions et des moyens a pris le nom de « refondation », terme manifestant l'importance du bouleversement accompli.

De manière concrète, cela s'est traduit par la dissolution de 51 régiments, de 218 établissements ainsi que par la restructuration de plus de 221 organismes prenant en compte notamment le redécoupage des structures territoriales de cette armée avec le passage de 9 à 5 « régions Terre ». L'armée de Terre a supporté 72 % des restructurations de la défense sur la période 1996 - 2002.

3.2.2.1.2 La Gendarmerie comme force militaire du territoire

Une bascule d'effectifs sera faite au profit de la gendarmerie nationale qui, compte tenu de ses missions en matière de sécurité intérieure, a été la seule force à voir ses effectifs augmenter durant la période de déflation allant de 2002 à 2016.

3.2.2.1.3 La mise en place de bases de défense

L'armée de Terre, en plus de perdre des effectifs, va également perdre la main sur le soutien et va se centrer davantage sur les opérations.

Le Livre blanc de 2008 avec le processus de révision générale des politiques publiques (RGPP) a accéléré ce recentrage sur l'opérationnel avec une architecture d'organismes inter armées au niveau local avec la création des bases de défense (BDD).

Ce processus se traduira par l'externalisation des gardes d'emprises militaires ou de certaines escortes de convoi, réflexion menée dès la suspension de la conscription.

Comme l'évoque un rapport de la Cour des comptes de 2002²⁴⁹ « *La possibilité de faire accomplir certaines tâches, notamment dans le domaine des soutiens non combattants, par des intervenants extérieurs à la défense, est l'une des questions récurrentes qui se posent au ministère. Du fait de la professionnalisation des armées et du resserrement de l'organisation et des effectifs, elle a pris récemment une dimension nouvelle. En effet, l'un des principes directeurs adoptés pour présider au remplacement des appelés, a été le recentrage du personnel militaire sur ses missions combattantes et le recours à du personnel civil pour accomplir les tâches ne relevant pas strictement de l'activité opérationnelle.* »

²⁴⁹ Rapport de la Cour des Comptes, *De la suspension de la conscription à la création d'une armée professionnelle*, URL : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/Conscription.pdf>

Ainsi, l'évolution du modèle induit par la professionnalisation oblige l'armée de Terre à se concentrer sur l'opérationnel.

3.2.2.2 La mise en place d'une nouvelle gouvernance accélérant ce processus

L'évolution de la gouvernance au sein du ministère des Armées avec un rôle plus important donné au ministre appuie ce point.

Il devient garant de l'efficacité opérationnelle des armées et ne veut donc pas altérer cette capacité. Le décret du 12 septembre 2013 l'officialise.

3.2.2.2.1 Le décret du 12 septembre 2013

Le décret du 12 septembre 2013 est essentiel pour la mise en place de cette gouvernance. Comme l'analyse Jean-Robert Rebmeister, alors chef du contrôle général des armées, lors d'un colloque de l'association française de droit à la sécurité et de la défense (AFDSD) à Mulhouse les 25 et 26 septembre 2014²⁵⁰, le décret du 12 septembre 2013, généralement présenté comme la traduction juridique de la volonté d'affirmer la « *primauté du politique sur le militaire* ».

L'article I²⁵¹ décrit la prédominance du ministre de la Défense sur la préparation des forces.

L'article R. 1142-1 du code de la défense est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. R. 1142-1.-Le ministre de la Défense prépare et met en œuvre la politique de défense conformément aux directives générales du Premier ministre. Il traduit ces directives en ordres et instructions pour les autorités subordonnées.

I. Il est responsable de la préparation et, sous réserve des dispositions particulières relatives à la dissuasion, de l'emploi des forces. Il est également responsable de la sécurité des moyens militaires de défense.

Il exerce son autorité sur les personnels militaires de la gendarmerie engagés dans des missions militaires à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire national.

Il propose la nomination et l'affectation des officiers généraux.

²⁵⁰ Jean-Robert Rebmeister, *La réforme de la gouvernance du ministère de la défense*, Association française de droit de la sécurité et de la défense, URL : <http://www.afdsd.fr/wp-content/uploads/2015/02/ResumRebmeisterAfdsd092014.pdf>

²⁵¹ Décret n° 2013-816 du 12 septembre 2013 relatif aux attributions du ministre de la défense et du chef d'état-major des armées, JORF n°0213 du 13 septembre 2013 page 15, texte n° 27.

3.2.2.2 Un cantonnement des chefs d'état-major d'armée sur le spectre opérationnel

Dans le détail, ce décret traduit :

- une évolution marquée depuis 50 ans par une tendance lourde à l'interarmisation voire à la ministérialisation des fonctions et des organismes avec des services de soutien progressivement mutualisés ;
- un effacement des chefs d'état-major d'armée : la création des bases de défense (BdD) avec le transfert des compétences en matière d'administration générale et de soutien commun aux groupements de soutien des bases de défense (GSBdD) a permis de conforter l'autorité hiérarchique du CEMA sur les chefs d'état-major d'armée ;
- le rôle grandissant du secrétaire général pour l'administration (SGA) : parallèlement à l'effacement des chefs d'état-major d'armée au profit du CEMA, le rôle du SGA s'est accru en matière d'infrastructure et de pilotage de masse salariale avec une autorité fonctionnelle renforcée sur les fonctions finances-comptabilité et ressources humaines.

Les militaires se voient ainsi cantonnés aux opérations. L'armée de Terre va donc mettre en avant le maintien de cette capacité opérationnelle et son manque d'effectifs pour ne pas s'engager plus dans la formation de la jeunesse.

3.2.3 Une politique de réponse de l'armée de Terre visant à répondre *a minima* aux demandes des politiques

Afin de ne pas revenir sur la professionnalisation, l'armée de Terre a développé une politique de réponse très structurée aux demandes des responsables politiques²⁵².

Les militaires maintiennent un équilibre délicat pour ne pas remettre en cause la professionnalisation, afin de répondre aux attentes des politiques tout en préservant les intérêts militaires (obtention de moyens supplémentaires ou *a minima* maintien de la capacité de projection et centrage des activités sur l'opérationnel).

²⁵² Ce sous-chapitre est issu Communication du 20 décembre 2019 réalisée par Vivien Bureau et Julie le Mazier, *Le « lien armée-nation » : implicites, impensés et usages sociaux d'un discours de légitimation.* (Cf. Annexe 18)

Ainsi cette ligne d'équilibre a été trouvée depuis la professionnalisation avec des appuis réguliers des armées lors des crises contemporaines et une participation sur du long terme aux enjeux de société.

3.2.3.1 Une participation aux crises

Les armées ont toujours assuré le rôle de dernier recours, *Ultima ratio*.

3.2.3.1.1 Des dispositifs d'urgence prévus

Les armées sont tout d'abord structurées pour faire face aux crises avec des dispositifs d'urgence aux catastrophes. Des plans existent et peuvent être activés selon les besoins. Le plan Neptune concerne par exemple la crue de la Seine avec la mise en œuvre de moyens militaires et le plan Polmar (pour pollution maritime) existe pour réagir à des pétroliers s'échouant sur les côtes françaises.

Dans le cas où la situation n'est pas prévue, la règle des 4 i permet l'utilisation de moyens militaires.

3.2.3.1.2 La règle des 4 i

Le rapport d'information du Sénat, *Pour une réserve de sécurité nationale*²⁵³ établit un lien avec la fin de la conscription. « Avec la professionnalisation des armées, certains militaires ont pu avoir tendance à penser qu'ils ne seraient désormais employés que pour des missions militaires et vraisemblablement que sur des théâtres extérieurs. Il n'était ainsi plus question de « faire les poubelles de Marseille lors des grèves ».

Dans ce contexte, les crises civiles relèveraient exclusivement de la sécurité civile, des forces de police, éventuellement de la gendarmerie puisque « la suspension du service national, les diminutions de format et le recentrage des armées sur les opérations extérieures ont pu laisser craindre à la fin des années 90 un désintérêt des militaires pour ce domaine d'action. »

Or les militaires n'ont jamais abandonné ce soutien à la population : « Cela n'a pas été le cas. Les armées n'ont jamais cessé de contribuer au renforcement des capacités de sécurité intérieure et de sécurité civile sur le territoire national, comme l'attestent le maintien de leur

²⁵³ Rapport d'information n°174 (2010-2011) de M. Michel Boutant et Mme Joëlle Garriaud-Maylam fait au nom de la commission des affaires étrangères, déposé le 14 décembre 2010.

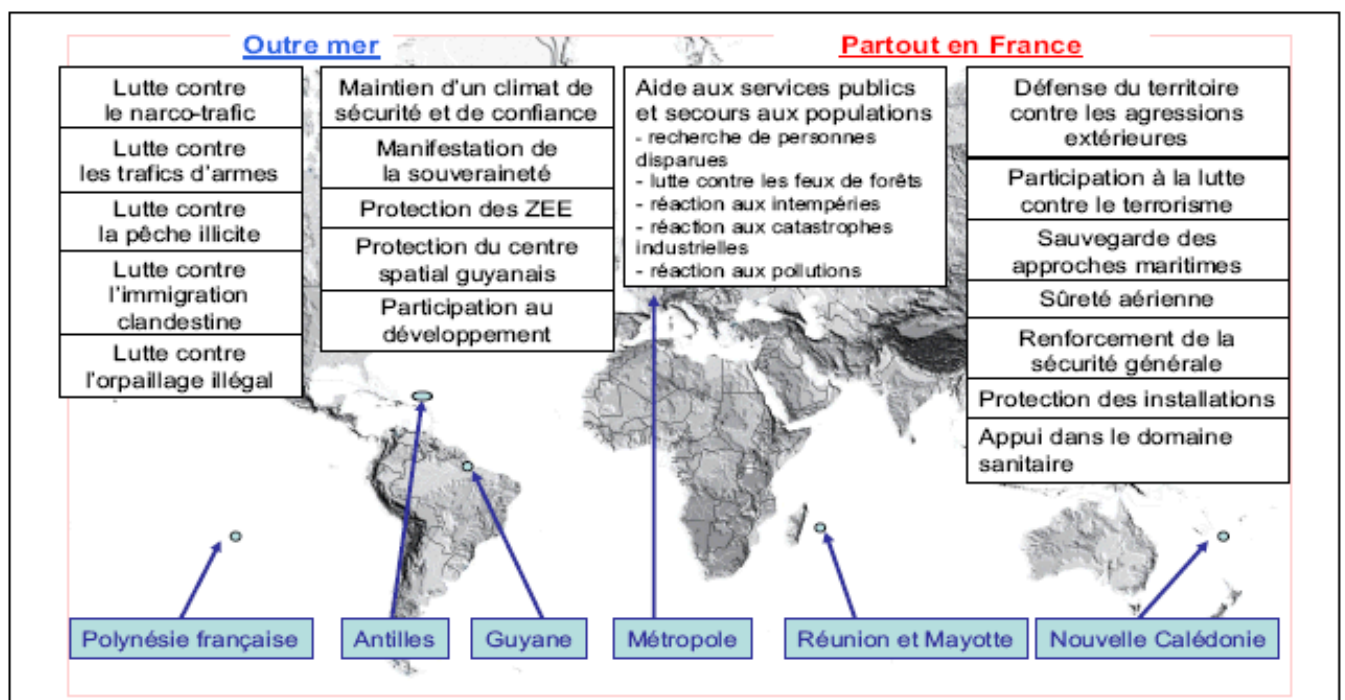
participation eu plan Vigipirate depuis son origine et les actions conduites au profit des populations lors des tempêtes et inondations survenues ces dernières années. »

Le cadre général d'intervention des armées sur le territoire national pour ces missions en soutien des forces et moyens civils demeure la règle des 4 i selon laquelle « Les armées sont engagées sur le territoire national en complément des forces de sécurité et des moyens des autres ministères, dans des missions de sécurité intérieure et de sécurité civile, dès lors que les moyens civils, y compris les moyens de la gendarmerie nationale, s'avèrent :

- Inexistants ;
- Insuffisants ;
- Inadaptés ou
- Indisponibles. »

Ce soutien prend des formes diverses :

Soutien des armées à l'action de l'État



Source : Ministère de la Défense

Les armées entretiennent cette image de dernier rempart. Comme le précise le général d'armée Erick Irastorza, alors CEMAT : « le chiffre de 10 000 hommes inscrit dans le contrat opérationnel pour la protection du territoire national serait, dans le cadre d'une crise majeure, théorique, car s'il y avait nécessité, les armées emploieraient jusqu'à leur dernier homme sans compter ».

Dans le détail, des interventions militaires ont eu lieu régulièrement sur la période considérée avec de nombreux moyens déployés sur la durée : opération Vigipirate depuis 1995 (lutte contre le terrorisme associée à Sentinelle en janvier 2015 nécessitant entre 3 et 10 000 militaires), tempête Klaus du 23 au 25 janvier 2009 (environ 1 000 militaires seront déployés allant d'appareils du génie pour débloquer les accès pour EDF à des avions de chasse Mirages F1 pour prendre des photos géo référencées afin d'identifier rapidement les zones sinistrées), la tempête Xynthia le 27 février 2010 (650 militaires, 4 hélicoptères de la Marine et l'armée de l'Air, des zodiacs mobilisés pour secourir des personnes isolées, des moyens du génie pour débloquer les accès), la sécurisation d'évènements sportifs et culturels post-attentats de 2015 comme l'Euro de football du 10 juin au 10 juillet 2016 (affectation d'une partie des 10 000 militaires de l'opération Sentinelle dévolus à la sécurisation des principales infrastructures de transport).

Les armées font preuve de réactivité, possèdent des moyens spécifiques et rares. Avec le plan de lutte contre le terrorisme Vigipirate, elles sont un acteur essentiel de la sécurité intérieure aux côtés des forces de l'ordre, mais aussi des moyens de secours type SDIS (Services Départementaux d'incendie et de secours) tant au travers des brigades des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP, environ 8 000 personnels) ou du bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM, environ 2 400 personnels) que lors des interventions dans le cadre de réquisitions.

Les armées obtiendront en gage de cette réactivité aux demandes des politiques des avantages. L'évolution du contexte sécuritaire a ainsi favorisé la montée des effectifs. Les attentats terroristes du 13 novembre 2015 au Bataclan puis de Nice le 14 juillet 2016 et le déploiement sur la durée de 10 000 militaires sur le territoire national ont permis d'accroître les effectifs de l'armée de Terre de 11 000 soldats qui ont rejoint la Force opérationnelle terrestre (FOT) passant de 66 000 hommes à 77 000.

Ce positionnement comme acteur central de force de sécurité intérieure (FSI) a été conceptualisé auprès du grand public par la métaphore exprimée par l'ancien CEMAT, le général Jean Pierre Bosser ²⁵⁴, « *En somme son ennemi étant le même à Gao et à Paris, ses soldats sont les mêmes à Gao et à Paris.* » La continuité de la mission entre étranger et territoire métropolitain vise à sensibiliser le citoyen sur le continuum de sécurité : il s'agit du même soldat agissant au Niger ou en France. Pour avoir une sécurité efficace en France, il faut agir à l'étranger.

²⁵⁴ Audition du général Jean-Pierre Bosser, chef d'état-major de l'armée de Terre, compte-rendu de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, 8 avril 2015.

Cette règle peut cependant être comprise au sens large. Comme le souligne Elie Tenenbaum, le manque d'effectifs a été une des causes du déploiement des militaires lors de Sentinelle²⁵⁵. Citant le Secrétaire général de la Défense et de la Sécurité nationale, « *les effectifs de police et de gendarmerie sont positionnés, donc disséminés sur l'ensemble du territoire, ce qui rend compliqué la génération rapide d'une force pour les besoins de Vigipirate. [Seules] les armées, constituent une ressource de forces [...] mobilisable dans l'urgence* ²⁵⁶ », il démontre que le manque d'effectifs des Forces de sécurité intérieure (FSI) est une raison du déploiement massif de militaires. Cette tendance s'inscrit dans la durée, la fin de la conscription n'ayant pas emmené de modifications majeures.

3.2.3.2 Conclusion du chapitre

En conclusion, les militaires, en s'appuyant sur un contexte favorable, ont mis en œuvre une stratégie pour ne pas revenir sur la professionnalisation.

Il s'agit de répondre *a minima* aux attentes des responsables politiques tout en s'affirmant comme un acteur de référence auprès de la jeunesse. Le recentrage sur le territoire national, sans altérer la capacité de projection, aura quant à lui permis à l'armée de Terre d'accroître ses effectifs.

3.2.3.3. Conclusion intermédiaire

En conclusion de cette partie, les chefs militaires avaient des points de vue très divers et des logiques différentes teintées de pragmatisme et d'idéologie.

Pris de court pour la grande majorité par les décisions politiques, la plupart des militaires ont mis en œuvre cette réforme avec un cadencement précis et rythmé.

Cherchant toujours à maintenir leur rôle auprès de la jeunesse, ils ont créé des dispositifs pour toucher la jeunesse et accompagner les élèves en difficulté.

Cependant, toutes ces démarches ont été faites avec une ligne directrice : ne jamais remettre en cause la professionnalisation des armées. Et pour assurer ce point essentiel, les armées n'auront cessé de donner des gages de bonne conduite aux politiques : participer en appui à la formation des jeunes, mais ne pas se retrouver en première ligne comme au temps de la conscription.

²⁵⁵ Elie Tenenbaum, *La Sentinelle égarée, L'armée de Terre face au terrorisme*, IFRI, juin 2016, 56 p, cité p 24.

²⁵⁶ Audition de M. Louis Gautier, secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, Compte rendu n° 23, Commission de la défense nationale et des forces armées, Paris, Assemblée nationale, 2 décembre 2015, cité p. 6.

La stratégie déployée durant le SNU suivra cette ligne directrice.

3.3 La réponse à une nostalgie : le cas du SNU

Le SNU comme ciment de la cohésion nationale tout comme l'idée de service militaire

« *Le SNU n'est pas un service militaire. Il comprendra bien sûr une partie Défense, comme pendant les JDC, mais peut-être de manière plus approfondie et avec des méthodes pédagogiques différentes. L'enjeu du SNU est identique à celui des JDC : brasser les jeunes en mélangeant les territoires, les milieux sociaux et les milieux de formation.* »

G. Darrieussecq, Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées²⁵⁷.

« *Le SNU n'est ni une colo ni le bagne* »

Gabriel Attal, secrétaire d'État à la jeunesse, 10 novembre 2019²⁵⁸.

Ce chapitre a pour ambition de mettre en perspective la position de l'armée de Terre avec le SNU et d'analyser l'évolution des prises de décision des décideurs militaires pour continuer à répondre *a minima* aux attentes des politiques sans obérer la projection, nouveau cœur de cible des militaires.

De plus, il semble délicat, voire inopportun, de rédiger un travail universitaire sans évoquer le SNU qui - sans être un service militaire - s'en inspire fortement que cela soit dans la rhétorique ou dans la mise en œuvre sur le terrain.

Il ressort de la mise en place du SNU un besoin de retour aux valeurs portées par le service militaire, dont le brassage de la population.

3.3.1 La genèse du SNU

« *La force de la cité ne réside ni dans ses remparts, ni dans ses vaisseaux, mais dans le caractère de ses citoyens* ». Thucydide

Cette citation est d'actualité avec le SNU qui vise à accroître la capacité de résilience des citoyens au travers de cette formation.

²⁵⁷ Cité dans *La jeunesse au cœur de la Défense*, SGA / DICOD / 2019.

²⁵⁸ Entretien paru dans le journal du dimanche, 10 novembre 2019, p 19.

3.3.1.1 L'annonce du président Macron

Emmanuel Macron souhaite concrétiser une ambition pour la jeunesse avec la mise en place du SNU à l'été 2019 avec une première phase d'expérimentation.

De nombreuses pistes sont alors à l'étude, allant d'un service d'un an à vocation militaire à un parcours citoyen comprenant une sensibilisation aux enjeux de la nation au collège et au lycée. Entre ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Cohésion des territoires et ministère des Armées, les acteurs de ce nouveau service ne sont pas à ce stade clairement identifiés.

3.3.1.1.1 La mise en place du SNU

À la suite du Conseil des ministres du 27 juin 2018, des premières recommandations sont publiées. Le SNU « sera donc un temps de rencontre, utile et profitable pour chaque jeune, occasion particulière d'apprendre et de recevoir, mais également de donner et de s'engager, sans considération d'origines sociales²⁵⁹. »

Deux phases marquent ce service.

La première phase du SNU, dans le prolongement de l'obligation scolaire, « constituera l'aboutissement du parcours citoyen débuté à l'école primaire et poursuivi au collège. Effectuée aux alentours de 16 ans, elle sera d'une durée d'un mois maximum. Vécue par une classe d'âge entière quels que soient l'origine, le sexe, le milieu ou le territoire, cette phase comprendra une occasion de vie collective permettant à chaque jeune de créer des liens nouveaux, d'apprendre une façon neuve de vivre en commun, et de développer sa culture d'engagement pour affermir sa place et son rôle au sein de la société ».

La deuxième phase verra l'encouragement de chaque jeune « par des mesures d'attractivité variées et ciblées, à poursuivre volontairement une période d'engagement d'une durée d'au moins trois mois, liée à la défense et la sécurité (engagement volontaire dans les armées, la police, la gendarmerie, les pompiers, la sécurité civile), à l'accompagnement des personnes, à la préservation du patrimoine ou de l'environnement, ou encore au tutorat, sans que cette liste soit limitative. » L'offre des différentes opportunités d'engagements, civils ou militaires, intégrera les volontariats existants et des propositions nouvelles, y compris celles qui

²⁵⁹ Compte-rendu du conseil des ministres du mercredi 27 juin 2018, l'Élysée.

émaneront des jeunes eux-mêmes. À titre d'exemple, l'actuel service civique sera l'un des moyens d'accomplir cette seconde phase du SNU. »

Le service national universel

Au conseil des ministres le 27 juin



Résumé du projet de SNU

Les orientations semblent se diriger vers une formule courte s'appuyant sur un dispositif existant au travers de l'enseignement de défense au collège.

Cependant, quelles que soient les orientations et décisions prises, le service national d'antan ne peut pas être reconduit en l'état.

3.3.1.1.2 Des fortes barrières à l'entrée

L'apport des armées et plus spécifiquement de l'armée de Terre a été évoqué. Il ressort cependant que les armées n'ont plus les moyens pour remplir cette mission.

Depuis 1996, les efforts ont en effet visé à réduire le format des armées pour l'ajuster strictement au contrat opérationnel en vigueur, plus limité dans son ampleur qu'au temps du pacte de Varsovie. Ce contrat opérationnel fixe les objectifs aux armées selon le type de missions. Ainsi, « les armées doivent être aptes à s'engager dans la gestion de crises internationales, le cas échéant sur trois théâtres avec des moyens allant jusqu'à 7 000 hommes, mais aussi mener une opération de coercition majeure à hauteur de 15 000 hommes impliquant 45 avions de combat et un groupe aéronaval ». En son état actuel, l'armée est donc incapable d'absorber un flux d'appelés. Cette incapacité porte essentiellement sur les possibilités d'accueil et d'hébergement des appelés, le volume de leur encadrement et enfin, sur les

ressources financières nécessaires. Le rétablissement d'un service national serait donc à traiter comme une extension du contrat des armées assorti des ressources nécessaires pour remédier à cette incapacité²⁶⁰ avec de nombreuses contraintes.

Une capacité d'accueil des appelés inexistante

Sans capacité d'accueil décente et pérenne, il est impensable d'accueillir les recrues. D'après le rapport Raffarin sur les moyens de la Défense nationale remis en mai 2017, les emprises immobilières ont diminué de 20 % en dix ans²⁶¹. Alors que le déclenchement de l'opération Sentinelle a montré la difficulté de loger des soldats supplémentaires, que les conditions d'accueil des réservistes en unité créent une tension sur les logements, l'hébergement de ces appelés nécessiterait des travaux importants. Partant du principe communément admis qu'une caserne permet d'accueillir 1 000 soldats et qu'il faut compter quatre ans entre l'acquisition du terrain et la réalisation effective du bâtiment, la construction simultanée de plusieurs dizaines de casernes serait nécessaire, elle représenterait un défi majeur tant financier que pratique. La réalisation simultanée des casernes nécessaires exigerait la mobilisation de capacités importantes du secteur du BTP que le gouvernement devrait très fortement encourager.

Un besoin d'encadrement accru

Le taux d'encadrement des armées françaises est l'un des plus bas parmi les armées occidentales. Pourtant, la France ne cesse d'être engagée dans des opérations. Cet encadrement s'épuise. Le général de Villiers l'avait rappelé avec insistance à l'époque où il était CEMA et avait souhaité une amélioration de ce taux²⁶². Or, le rétablissement d'un service national nécessite un encadrement que l'on ne peut pas prélever sur les forces projetables, c'est-à-dire ayant vocation à être engagées en opérations sauf si on cesse de les déployer, ce qui serait paradoxal. Si l'on se réfère au fonctionnement du Service militaire volontaire, dispositif militaire d'insertion professionnelle institué par François Hollande en 2015 et qui nécessite un encadrant pour trois appelés, 700 000 appelés, hommes et femmes, soit un peu moins de 60 000

²⁶⁰ Ce paragraphe s'appuie sur une publication rédigée pour la fondation Jean Jaurès (Cf. Annexe 18.2).

²⁶¹ MM. Jean-Pierre Raffarin et Daniel Reiner, *Rapport d'information n° 562 (2016-2017)*, fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, déposé le 24 mai 2017, p. 87.

²⁶² Philippe de Villiers, *Servir*, éditions Fayard, 2017, 352 p.

en formation par mois, nécessitera environ 20 000 officiers, sous-officiers et gradés. À ces chiffres, il faut ajouter la remontée en puissance de la Direction du service national, organisme de mise en œuvre du processus de recrutement et d'affectation des appelés, soit 5 000 à 7 000 militaires professionnels et fonctionnaires civils supplémentaires²⁶³. Pour rappel, les effectifs militaires, qui totalisent 204 365 personnes en 2019²⁶⁴ rendent impossible cet encadrement sans un recrutement important entrepris quatre ans avant l'appel des premières recrues. Cette durée (formation initiale et confirmation en unité) est de l'ordre de deux à trois ans pour un sous-officier, de quatre à cinq ans pour un officier.

Un réel effort financier pour la nation

Le rapport Raffarin estime que le coût de rétablissement du service militaire pourrait atteindre 30 milliards d'euros sur cinq ans et nécessiterait entre 16 000 et 18 000 encadrants sur une hypothèse de 60 000 appelés par mois²⁶⁵. D'après ce rapport, il faut ajouter 1 600 emplois temps plein (ETP) pour renforcer les services de sélection et de direction de la chaîne du service national. Toujours selon ce rapport, le coût mensuel d'un appelé serait de 3 025 euros par mois (Estimations de l'Institut Montaigne citées par *ibid.*, p. 89.) La solde de l'appelé devrait également être définie. La Fondation IFRAP (Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques) évoque quant à elle une solde mensuelle de 580 euros²⁶⁶. À titre de comparaison, un jeune en formation en Service militaire volontaire (SMV) touche entre 313 et 675 euros nets par mois selon sa formation²⁶⁷ en étant logé, nourri et blanchi.

Le coût est donc réel et oblige à optimiser ce service militaire obligatoire pour le rendre utile tant pour la nation que pour l'appelé, au regard des efforts consentis.

3.3.1.1.3 Une finalité peu claire ; cohésion ou complémentarité ?

Avant de définir un projet, il faut déjà déterminer le but de celui-ci. Geneviève Darrieussecq,

²⁶³ La Direction du service national regroupait près de 10 000 personnes en 1995.

²⁶⁴ Les Chiffres clés de la Défense, édition 2020, DiCod, juillet 2020, 36 p., p 15.

²⁶⁵ MM. Jean-Pierre Raffarin et Daniel Reiner, *Rapport d'information n° 562 (2016-2017)*, *op. Cité*, pp. 87-89.

²⁶⁶ *Rétablissement d'un service national obligatoire : 3 à 5 milliards d'euros*, Fondation IFRAP, 24 août 2016, URL : www.ifrap.org/etat-et-collectivites/retablissement-dun-service-national-obligatoire-3-5-milliards-deuros

²⁶⁷ « Une chance pour prendre sa place dans la société », site du Service militaire volontaire, 2 septembre 2015, URL : www.defense.gouv.fr/smv/vous-etes-un-jeune/une-chance-pour-prendre-sa-place-dans-la-societe

secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, a déclaré le 2 octobre 2017 que l'objectif du service national serait de « *développer un esprit commun de défense. Différents enseignements devraient être dispensés, tels que les gestes qui sauvent, la conduite à tenir en cas de cataclysme, d'attentat, d'état de guerre* ». Elle ajoute que ce service national et non plus seulement militaire, mais serait une « *mission interministérielle, pilotée par le Premier ministre parce que le seul ministère des Armées ne peut pas, bien entendu, prendre en charge ce dispositif* ». Et de préciser : « *Les militaires n'ont pas la capacité de réguler tout le service national dans son ensemble. Cependant, ils ont la capacité de porter une petite partie.* »

Reste à préciser le caractère civique ou militaire de ce service national et sa modulation : une partie militaire puis civique ou simplement civique.

L'objectif ou effet final recherché (eFr) en terme militaire manque de clarté. Les armées se serviront de ce but non clairement défini pour ne pas s'y engager. Elles s'appuieront aussi sur l'abandon de la conscription en Europe pour ne pas le remettre en œuvre.

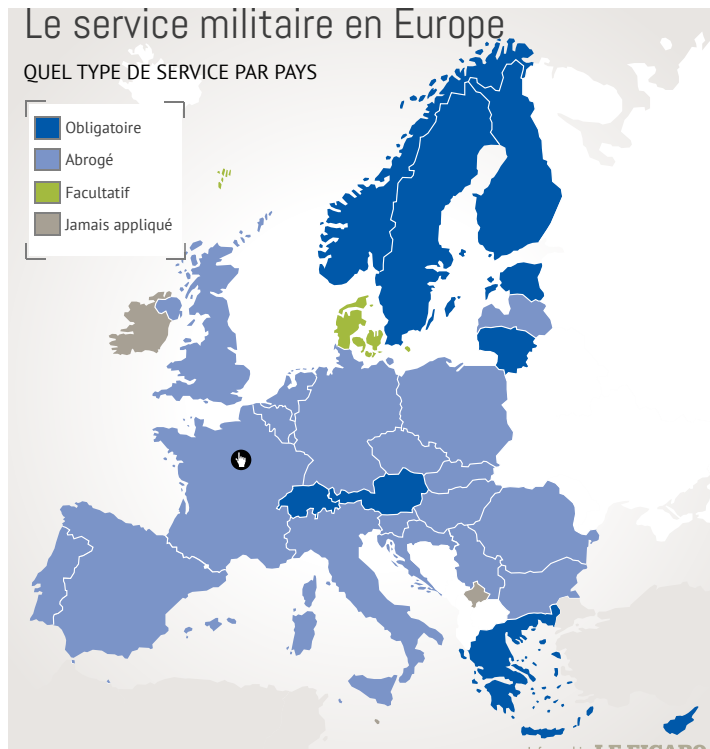
3.3.1.2 L'exemple étranger et périphérique

La France s'inscrit dans la norme continentale de la conscription et s'inspire de modèles étrangers. Les décideurs politiques et militaires ont pu trouver une source d'inspiration dans ces modèles soit pour légitimer leurs décisions soit au contraire pour mettre en avant les failles des autres systèmes.

3.3.1.2.1 Le service militaire en Europe

Avant de s'interroger sur le cas français, il est utile d'étudier les dispositifs existants à l'étranger et de tenter d'en extraire des solutions pour une application en France. De nombreux pays ont encore un système de conscription plus ou moins élaboré. Les politiques divergent d'un pays à l'autre et sont en mouvement permanent. L'étude de la cartographie depuis 2013 (Cf. Annexe 13) montre l'évolution pour certains pays. Ainsi la Suède, qui vient de remettre en place le service national au 1^{er} juillet 2017 sous des formes à affiner, atteste de cette recherche permanente. Comme l'a confié l'attaché de défense de Suède, le Colonel Per Akerblom, lors d'une conférence ayant eu lieu à l'École militaire le 12 février 2018²⁶⁸, ce pays remet le service militaire à l'œuvre par suite de la conjonction de deux éléments : la menace russe aux frontières et la faiblesse de recrutement de soldats obligeant la Suède à trouver d'autres formes de recrutement pour assurer son contrat opérationnel.

²⁶⁸ Colloque organisé par le Club Participation et progrès le 12 février 2018 à l'École militaire sous la responsabilité de Pierre Pascallon.



Source : *Le Figaro, Service militaire : où en est-on en Europe, 17 juillet 2017*

Le caractère obligatoire de ce service est cependant encore flou. L'obligation concerne le recensement et un volontariat est demandé pour occuper les 4 000 places proposées par ce service militaire. L'attaché de défense a également fait partager un point qui est indispensable et qui doit aussi mener les réflexions pour le système français. Il est absolument nécessaire de « clarifier le but de la conscription et définir dès l'annonce du retour de la conscription les modalités de recrutement et de formation »

Au niveau mondial, de nombreux pays maintiennent cette tradition comme la Chine (24 mois de service), la Russie (12 mois), la Corée du Sud (de 21 à 24 mois), Israël (24 mois pour les femmes, 30 mois pour les hommes) ou encore l'Iran (24 mois)²⁶⁹.

Ainsi, tout comme par le passé, la France s'inscrit dans la norme continentale et les militaires vont mettre en avant ce fait pour ne pas s'engager dans le projet.

3.3.1.2.2 Un échec du volontariat civil puis civique ?

La question se pose en effet de savoir si le SNU ne constitue pas une solution par défaut suite aux échecs des systèmes supposés remplacer le service national à savoir le volontariat civil à partir de 1997, puis le service civique à partir de 2006.

²⁶⁹ <https://hunterschool.org/features/7-countries-where-serving-military-is-compulsory>

Dès lors, le SNU ne serait qu'une nouvelle tentative pour fédérer la jeunesse avec les armées mobilisées pour résoudre ce problème.

- *Le volontariat civil*

À la suite de la suspension de la conscription, la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 crée les volontariats militaires et civils. Ils visent « à apporter un concours personnel et temporaire et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation » et s'effectuent dans les domaines de la « défense, de la sécurité et de la prévention » de la « cohésion sociale et de la solidarité » et de la « coopération internationale et de l'aide humanitaire ».

Encadré par la loi du 14 mars 2000, le volontariat civil s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 27 ans. D'une durée comprise entre six et vingt-quatre mois, il peut être effectué au sein des collectivités territoriales, des associations et des entreprises. Il est défini comme une activité à temps plein incompatible avec une autre activité rémunérée et donne lieu à la signature d'un contrat de droit public. Des domaines spécifiques y sont notifiés comme la coopération internationale au travers du volontariat international en entreprise (VIE) et du volontariat international en administration (VIA). Un volontariat dans le domaine de la prévention, de la sécurité et de la défense civile a été rattaché au dispositif des sapeurs-pompiers volontaires.

Ce dispositif n'a cependant connu qu'un succès mitigé suite à un manque de cohérence globale, un foisonnement d'offres ainsi qu'une concurrence des emplois aidés. En 2006, seuls 6 500 jeunes effectuent un volontariat civil dont 70% en VIE.

- *Le service civique*

Le service civique est un dispositif créé par la loi du 10 mars 2010 par Martin Hirsch. Il est entré en vigueur le 13 mai 2010.

Son objectif est de renforcer la cohésion nationale et de favoriser la mixité sociale en offrant la possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général dans neuf domaines différents, reconnus prioritaires pour la Nation : éducation, solidarité, santé, culture et loisirs, environnement, développement international et humanitaire, mémoire et citoyenneté, sports et intervention d'urgence en cas de crise.

En août 2015, les jeunes en situation de handicap peuvent s'y engager jusqu'à l'âge de 30 ans.

En 2017, 125 000 jeunes ont réalisé une mission de service civique avec un objectif de 150 000 pour 2018²⁷⁰. Toujours selon ce même rapport, 93% des jeunes de plus de 16 ans ont déjà entendu parler du service civique et l'âge moyen des participants est de 21 ans. Enfin, 11 000 organismes ont été agréés en 2017 pour accueillir ces volontaires.



Défilé des membres du service civique le 14 juillet 2015

Même si le service civique est régulièrement mis à l'honneur lors des commémorations nationales comme lors des défilés du 14 juillet (5 participations dont la dernière en date du 14 juillet 2018 sur la thématique de la « *Fraternité d'armes sous l'uniforme, l'engagement d'une vie* »), les effectifs restent relativement faibles et ne touchent qu'une partie d'une classe d'âge de l'ordre de 15%.

L'annonce du président Macron vise à sensibiliser une classe d'âge entière tout en promulguant un projet d'ampleur.

3.3.1.3 Une nostalgie des présidents envers le service militaire initiée par Nicolas Sarkozy et poursuivie par François Hollande.

Un élément important pour comprendre la remise en place du SNU vient aussi de la volonté politique de combler le vide laissé par le service militaire en termes de cohésion, de sens de l'engagement et de résilience.

²⁷⁰ Rapport d'activité 2017 de l'Agence du Service Civique , 73 p.

Des voix importantes d'anciens responsables politiques ou de ministres du gouvernement se font entendre, favorisant l'émergence du SNU.

Nicolas Sarkozy explique dans le premier tome de ses mémoires²⁷¹ à propos du service militaire les qualités de celui-ci avec la découverte d'un monde différent. Malgré des relations parfois tendues avec les militaires, il exprime un regret pour le service.

Cette réflexion est menée dans un moment particulier puisqu'il revient d'une visite de soldats français dans un pays en guerre, l'Afghanistan. Il va jusqu'à reconnaître que la suppression du service militaire fut une erreur.

Chacun pouvait compter sur le soutien du groupe, et vice versa. C'est une grande satisfaction pour l'Armée d'avoir à ce point réussi à conserver ses valeurs et à les transmettre ainsi de génération en génération. Au contact de tous ces jeunes soldats, j'ai pu mesurer combien l'Armée était une institution importante au-delà de sa mission première de défense de la nation comme facteur d'équilibre de notre société.

En conséquence, je me suis vraiment interrogé tout au long du trajet du retour sur les conséquences de la suppression du service national, qui fut décidée par Jacques Chirac quelques années auparavant. C'était une expérience utile que d'être durant plusieurs mois confronté à ce monde militaire si différent de tous les autres. Bien sûr, cela représentait un sacrifice. Évidemment, nous avons sur le moment tous, moi compris, l'impression d'y avoir perdu notre temps. Mais était-ce si vrai, finalement ? Et qu'est-ce qui va remplacer le temps de socialisation forcée pour tant de jeunes qui ignorent maintenant la signification des mots autorité, discipline, obéissance ? Il y a désormais les « Journées défense et citoyenneté » qui sont si courtes qu'elles ont perdu en chemin une grande partie de ce qui aurait pu être leur signification. Je comprenais bien tous les inconvénients que représentait le service national, et tous les avantages à l'inverse, de la professionnalisation de nos armées. Il n'y aura vraisemblablement pas de retour en arrière. Mais qu'il me soit permis de dire que ce choix fut, pour toute notre société, celui de la facilité. Cela pourrait nous coûter cher sur les questions d'intégration. Au bout du compte, je crois que ce fut une erreur...

Nicolas Sarkozy possède une expérience du service militaire dans une unité non opérationnelle. Il a effectué son service au sein de l'armée de l'Air en 1978 sur la base aérienne 117 de Balard, il était affecté au groupe rapide d'intervention. Peu impliqué dans celui-ci, cherchant un poste tranquille, il « *passait la cireuse pendant des heures* » ce qui lui valut les moqueries de ses

²⁷¹ Nicolas Sarkozy, *Le temps des tempêtes*, L'observatoire, 2020, 522 p, cité p 333 et 334.

camarades comme l'a raconté Isabelle Balkany dans le documentaire *Les Ambitieux* diffusé sur France 2 en 2013.

L'Express lors d'un article consacré au parcours militaire des hommes politiques le 27 juin 2018²⁷² confirmera ce point : « *A l'armée, il n'y a pas de sot métier : affecté au Groupe rapide d'intervention (GRI), Nicolas Sarkozy ne lutte pas contre l'envahisseur, mais contre la poussière, à Balard, siège du ministère de la Défense : le GRI s'occupe du ménage. Déjà, le futur chef de l'État se consacre beaucoup à la politique.* »

Une fois président, il aura eu des relations parfois compliquées avec les militaires et notamment avec des terriens avec la démission d'un CEMAT, le général Cuche, et une réduction d'effectifs. Il jugera sans concession les militaires à propos de l'accident de Carcassonne en 2008²⁷³.

À l'approche du 14 juillet (2012), je dus affronter une polémique embarrassante avec une partie du haut commandement militaire français. C'était, à mes yeux, maladroit et injuste. Il y a eu d'abord un problème circonstanciel qui prit la forme d'un fait divers que je jugeais invraisemblable autant qu'inadmissible. Les événements se déroulèrent à Carcassonne lors d'une démonstration effectuée sur une base militaire, en présence d'un important public. Un sergent fit seize blessés à la suite d'une « erreur » qui l'avait conduit à utiliser des balles réelles au lieu des balles à blanc évidemment prévues dans ce genre de manifestations où une assistance nombreuse et familiale se pressait. (...)

Que pouvais-je bien dire, sinon que ces négligences étaient inacceptables ? Par la suite, j'acceptais, sans états d'âme, la démission du chef d'état-major de l'Armée de terre, le général Bruno Cuche, et nommai dès le Conseil des ministres qui suivit son successeur, le général Erick Irastorza. Pour l'occasion, certains commentateurs m'avaient trouvé trop dur et m'accusaient une nouvelle fois d'avoir perdu mes nerfs. J'étais persuadé que les mêmes m'auraient certainement trouvé trop mou, voire laxiste, si je n'avais pas pris ces décisions.

Il réduit les effectifs des armées durant son mandat avec 54 000 suppressions de postes prévues. Il ajoute « *Cet incident avait d'autant tendu l'atmosphère qu'il se déroulait dans un climat assombri par la réduction des effectifs que j'étais en train d'imposer à nos armées. Je venais*

²⁷² Jean-Baptiste Daoulas, Thierry Dupont, Ludwig Gallet, Corinne Lhaïk, Éric Mandonnet et Alexandre Sulzer, *Nos politiques racontent leur service militaire*, L'Express, 27 juin 2018, URL : https://www.lexpress.fr/actualite/politique/nos-politiques-ont-ils-fait-leur-service-militaire_2020913.html

²⁷³ Le 29 juin 2008 lors des journées portes ouvertes, l'exercice effectué au 3^{ème} RPIMa s'est fait par erreur avec des munitions de guerre à la place de munitions d'exercice. 16 personnes ont été blessées.

de présenter le livre blanc de la Défense pour fixer notre stratégie pour les années à venir. Cinquante-quatre mille postes avaient vocation à disparaître. (...) Certains hauts gradés ne l'entendaient pas de cette oreille et le firent savoir par l'intermédiaire d'une tribune anonyme signée Surcouf, où ils contestaient les choix du gouvernement. C'en était vraiment trop pour moi. J'aime l'armée. J'admire les militaires. J'étais en train de demander à Bercy de grands sacrifices budgétaires pour moderniser tout leur arsenal, mais je ne pouvais accepter ces tentatives dont le but était seulement de faire reculer le gouvernement. »

Revenant sur les relations avec les militaires, il précise : « *Il n'y a pas de concurrence des institutions dans la République. L'institution militaire est soumise à l'autorité du président élu dont la Constitution prévoit expressis verbis qu'il est aussi le chef des Armées. Les mots avaient un sens. J'étais bien décidé à faire respecter la lettre comme l'esprit de la Constitution. »*

Près de 10 ans après, il possède toujours des idées fortes sans complaisance envers les militaires : « *En y repensant aujourd'hui, je ne ressens aucun état d'âme quant à mon choix de l'époque. Plusieurs années après, lorsqu'un conflit opposa le président Macron au général de Villiers, dans d'autres circonstances, j'ai pensé qu'il était le président, le chef des Armées, et que le devoir des généraux était de lui obéir. Ou alors il ne s'agissait plus d'un fonctionnement normal de la démocratie. »*

Ce paragraphe avec ces propos écrits par Nicolas Sarkozy montre que malgré son rapport avec les militaires, il plébiscite le service avec en arrière-fond une certaine nostalgie.

Cette nostalgie a été aussi développée par François Hollande, tout comme avant lui Ségolène Royal²⁷⁴. Il s'interroge sur la remise en place d'un service militaire obligatoire.

Ayant effectué son service militaire dans le génie malgré un problème ophtalmologique, François Hollande gardera un souvenir correct de ce service au 71^e régiment du génie à Oisel comme l'Express l'indique : « *Un autre président de la République a mieux anticipé son destin. François Hollande. Il fait ses trois jours (le préalable au recrutement par l'armée). Se fait retoquer pour cause de forte myopie, comme le raconte joliment Serge Raffy dans Le Président, François Hollande, itinéraire secret. Pluriel. Pourtant l'étudiant voit loin. Il se demande si la mention réformé "Y 4", ne peut pas nuire à une éventuelle carrière politique »*, poursuit l'auteur.

²⁷⁴ Ségolène Royal explique, le mardi 28 mars 2006 dans le quotidien La Provence, son avis sur le service militaire. « *Je crois à l'importance des rites, de la transmission et des cadres qui structurent. Supprimer le service militaire a été une erreur, il aurait fallu l'améliorer et le raccourcir pour que ce soit une expérience partagée et structurante pour toute une génération. »*

« Il fait des pieds et des mains pour être réintégré. Avec succès. La chose militaire lui permet de nouer de belles amitiés. Avec un jeune ouvrier de banlieue ? Non, avec un énarque comme lui, Michel Sapin, son futur ministre. Après l'école de Coëtquidan, les deux hommes choisissent le Génie et prennent le chemin d'Angers. Ils partagent l'armoire et les moments de galère. Quand François Hollande est pris d'un coup de fatigue lors d'une randonnée, Michel Sapin porte son sac. Déjà, François Hollande est fâché avec l'ordre, ce qui lui vaut des sanctions. Son futur ministre des Finances s'occupe du rangement, il plie le traversin de son camarade et fait son lit. Au carré. »

Un article du Nouvel Obs du 25 janvier 2013²⁷⁵ évoquait déjà ce volontariat un peu orienté, car effectuer le service national était une condition non dite pour faire de la politique « *Comme je serai président, il faut que je l'aie fait* », confie-t-il à un camarade de lycée. » Quittant l'armée avec le grade de lieutenant, il n'effectuera pas de périodes de réserve pour progresser, car comme l'indique Michel Sapin dans ce même article : « *François n'a jamais été un fana mili* ».



François Hollande lors de son service militaire à gauche sur la photo, alors âgé de 22 ans.

Dans un article au titre évocateur publié le 18 janvier 2018, *Comment François Hollande exploite la nostalgie du service national ?* Jean-Dominique Merchet, auteur d'un blog spécialiste de questions militaires, explique l'attitude de François Hollande²⁷⁶.

²⁷⁵ Sylvain Courage, *Quand Hollande était bidasse*, L'Obs, 25 janvier 2013, URL : <https://www.nouvelobs.com/le-dossier-de-l-obs/20130125.OBS6760/quand-hollande-etait-bidasse.html>

²⁷⁶ Jean-Dominique Merchet, *Comment François Hollande exploite la nostalgie du service national*, L'Opinion, 18 janvier 2016, URL : <https://www.lopinion.fr/blog/secret-defense/comment-francois-hollande-exploite-nostalgie-service-national-94909>

S'appuyant sur un sondage IFOP de janvier 2015 pour *Ouest-France* au lendemain des attentats qui révèle que 80 % des Français étaient en faveur d'un service national obligatoire de quelques mois pour les garçons et les filles, François Hollande va se pencher sur la problématique et « *multiplie les propositions Canada dry pour répondre à une opinion en mal de repères collectifs : il s'agit de faire comme si on allait rétablir le service national tout en évitant de le faire.* »

François Hollande va développer le service civique universel, le service militaire volontaire ou encore l'allongement de la JDC qui a succédé à la JAPD instaurée en 1998. Comme le Président au journaliste « *J'ai demandé au gouvernement d'améliorer encore le contenu de ce rendez-vous et d'étudier s'il peut aller, pour l'enrichir, vers une durée plus longue, jusqu'à une semaine* » reprenant ainsi l'idée développée par Philippe Séguin avec un rendez-vous citoyen qui devait durer une semaine pour finalement être ramené à une journée sous la forme d'une JAPD.

Ces réformes ne déboucheront finalement que sur la mise en place du service militaire volontaire, projet de moindre ampleur à destination de la jeunesse.

Un concept sera essentiel pour le service national universel, développé par le prédécesseur d'Emmanuel Macron, la garde nationale. Comme le relate Jean-Dominique Merchet, « *le président de la République (François Hollande) est revenu, lundi, sur son idée de « Garde nationale », déjà évoquée le 16 novembre devant le Congrès. Si l'on sait qu'elle concernait les réservistes militaires, personne au ministère de la Défense ne sait quoi faire de cet Ovni* ».

3.3.1.4 Un lien fort avec la garde nationale

« *Si on suivait l'histoire de la garde nationale, on serait étonné de voir combien on peut assembler de contradictions dans une institution en lui laissant le même nom*²⁷⁷ ».

Le SNU est indissociable de la garde nationale et peut être vu comme la continuité de celle-ci avec des ingrédients identiques : une réponse à un manque de cohésion nationale ou d'esprit de vivre ensemble, une annonce faite par le président de la République, un rattachement avec un dispositif existant dans le passé sans être identique et des objectifs pas forcément clairement définis.

²⁷⁷ Cité dans *L'urne et le fusil : la garde nationale parisienne de 1830 à 1848*, Larrere M, Paris, PUF, janvier 2016.

Nous avons évoqué précédemment l'échec relatif de la réserve sur le maintien du lien armée-nation, ce qui a pu accroître la nostalgie envers le service militaire. L'histoire des réserves, regroupées sous le vocable garde nationale, est ainsi intimement liée au service militaire.

La garde nationale représente en effet l'ultime tentative de fédérer et relancer les réserves en mettant en avant le soldat citoyen. Elle a également été présentée à sa création comme le recours ultime de la nation face aux attaques terroristes du 14 juillet 2016 à Nice, s'appuyant sur l'histoire de la garde nationale créée par la municipalité de Paris en juillet 1789 et dont le marquis de La Fayette en sera nommé le premier commandant le 15 juillet 1789 par Louis XVI. Un rappel historique est donc important pour comprendre sa forme actuelle²⁷⁸ qui regroupe actuellement les réserves opérationnelles des armées hors réserve citoyenne.

3.3.1.4.1 Une histoire tourmentée

Tout comme le service militaire, la garde nationale s'est construite sur la durée autour de trois périodes : la Révolution (1789-1792), le Directoire (1795-1799) et la II^e République (1848-1852)²⁷⁹.

Lors de la Révolution, la garde nationale est créée sous la forme d'une « *garde bourgeoise* » regroupant les citoyens issus de classes aisées. Le 13 juillet 1789, l'Assemblée réclame que les troupes royales concentrées autour de Versailles soient écartées de la capitale. Les électeurs de Paris demandent alors, pour défendre l'ordre public et la propriété, la création d'une garde de 60 bataillons. Toutes les villes imitent la capitale et dès décembre 1789, un décret attribue le contrôle aux municipalités qui envoient toutes une délégation à la fête de la Fédération le 14 juillet 1790. La garde nationale est créée. La loi d'octobre 1791 l'organise légalement. Des polémiques apparaissent sur la création de cette garde et le rôle qu'elle doit occuper : doit-elle être une force d'appoint à l'armée conventionnelle ou une force indépendante de sécurité ? Robespierre affirmera ainsi à l'Assemblée Nationale qu'une garde nationale n'est pas « *établie pour repousser l'ennemi, mais pour faire contrepoids au chef de la force militaire* ». Son rôle actif dans les journées révolutionnaires des 20 juin et 10 août 1792 induira une méfiance des pouvoirs en place vis-à-vis de cette force.

²⁷⁸ Extrait du mémoire de l'École de guerre du chef de bataillon Bureau, *La garde nationale : une histoire tourmentée*, 2016, 125 p.

²⁷⁹ Encyclopédie Larousse, URL : www.larousse.fr/encyclopédie/divers/Garde-nationale/120858

Du Directoire à la monarchie de juillet soit la période 1795-1830, la garde nationale subit de fortes transformations. Napoléon supprime cette garde le 5 octobre 1795 avant de la récréer sous le nom de régiments surnommés « *cohortes* » en 1805 avec lesquelles il forme des unités de combat pour la défense des frontières et des côtes. À la chute de l'Empire en 1814, le comte d'Artois la récréer sous sa forme originelle. Il en fait un symbole de défense du pouvoir en place. Dissoute, mais non désarmée le 29 avril 1827, elle peut se reconstituer dès le 27 juillet 1830 et participer à la révolution de 1830. Elle est ensuite réorganisée par Louis-Philippe lors des lois du 28 mars 1831 et 19 avril 1832 et devient l'un des fondements du régime. Elle aura un rôle ambivalent en participant parfois aux insurrections sociales et républicaines (Lyon, 1831) ou en les réprimant (Paris, juin 1832 et juin 1834). Aussi est-ce sa défection qui provoque la chute du régime lorsqu'elle s'allie à l'armée révolutionnaire.

La IIe République associe la garde à la conscription en y admettant tous les citoyens de 20 à 60 ans. Ses effectifs quadruplent, passant de 56 751 à 190 299 hommes. Tenue à l'écart du coup d'État du 2 décembre 1851 par le général Lawoestyne, son nouveau chef, elle est mise en disponibilité par un décret de janvier 1852 puis appelée à l'activité de 1870 pour la surveillance des fortifications de Paris lors de la guerre franco-allemande. Elle disparaît avec la loi du 30 août 1871 après l'échec de la Commune à laquelle elle s'était ralliée et dont elle avait constitué l'armée.

La garde nationale, tout comme la conscription, s'inscrit dans la durée autour d'un fait historique marquant, la Révolution française.

3.3.1.4.2 La figure de La Fayette



Serment de Lafayette



Gardes nationaux déployés lors de l'opération Sentinelle

La garde nationale est portée par une figure reconnue, le marquis de Lafayette qui permet de personnaliser et incarner cette garde nationale victorieuse.

Né le 6 septembre 1757, Gilbert Motier, marquis de La Fayette symbolise la France conquérante avec son surnom évocateur, le « *héros des deux Mondes* ». Il s'engage dans la guerre révolutionnaire américaine en 1777. Nommé général par George Washington à l'âge de 19 ans, il joue un rôle décisif aux côtés des Américains dans leur guerre d'indépendance contre le pouvoir britannique et en particulier lors de la victoire de Yorktown le 19 octobre 1781. Œuvrant également à l'émergence d'un pouvoir royal moderne, il est proche du pouvoir et se verra confier par le roi Louis XVI le 15 juillet 1789 soit le lendemain de sa création le commandement de la garde parisienne représentant près de 12 000 hommes.

La garde nationale sera personnalisée par une figure indiscutable et un symbole de réussite. Un parallèle peut être établi avec la représentation d'un chef d'État voulant rassembler la nation.

3.3.1.4.3 Les attentats de Nice

Les attentats de Nice provoquèrent l'annonce officielle du président Hollande de la création de la garde nationale (Cf. Annexe 17) qui s'appuie sur une approche idéologique : le citoyen défendant sa cité tout comme pour le service militaire. La garde nationale de 1789 est guidée par une idéologie de la protection du peuple par le peuple reprenant ainsi certains principes athéniens où la garde de la cité était confiée à des citoyens soldats. Succédant aux milices privées assurant la sécurité domestique, la garde nationale est animée de cet idéal.

Il en va de même pour la garde nationale nouvellement créée avec la volonté d'impliquer chacun dans la défense de son pays comme nous l'avons étudié avec le modèle des réserves opérationnelles.

3.3.1.4.4 Un positionnement délicat avec un idéal : le citoyen défendant son pays

La garde nationale s'est appuyée sur des citoyens voulant participer à la défense de leur pays. La garde de 1789 est certes relativement exclusive puisqu'il s'agit d'une « *garde bourgeoise* » avec des citoyens ayant les moyens de s'équiper et de s'armer. Mais un idéal démocratique est toutefois présent puisqu'avec chaque deuxième dimanche de mai, les citoyens élisaient les officiers, les sous-officiers et soldats de troupes.

Le constat est similaire aujourd'hui, même si le profil des réservistes membres de la garde nationale s'est transformé. De garde bourgeoise, il s'agit aujourd'hui de classes moyennes regroupant toutes les tranches de la population avec une prédominance des étudiants. Ces

derniers bénéficient de mesures incitatives pour rejoindre les rangs de la garde nationale avec une prise en compte partielle du financement du permis de conduire et une participation aux frais de scolarité²⁸⁰.

Le citoyen défendant son pays a été un des fondements de la garde nationale, créant ainsi un lien fort avec le service militaire.

Mais une rupture : la création des forces de sécurité intérieures

La professionnalisation des forces de l'ordre avec la mise en place de la gendarmerie mobile a cependant transformé le rôle de la garde nationale. Elle est passée d'une force d'intervention sur le territoire national à une force d'appui avec un rôle de diffusion de l'esprit militaire.

Alors que celle-ci avait une mission réelle dans la sécurité intérieure comme lors des manifestations du 17 juillet 1791 visant à demander le départ du roi où la garde nationale réprima fortement ce mouvement²⁸¹, elle n'agit aujourd'hui qu'en appui des forces de sécurité intérieure. Et ce au même titre que les soldats d'active puisque la garde nationale intervient dans le même cadre d'emploi²⁸².

Malgré quelques différences, la garde nationale est chargée entre autres de promouvoir l'esprit de défense au sein de la population à la suite de la suspension du service national. La garde nationale, au travers des réservistes opérationnels qui la composent, permet ainsi d'associer la population. Pierre Pascallon, député, docteur en sciences économiques et président depuis 1985 du *Club participation et Progrès* qui oriente sa réflexion autour des questions de défense, aborde ce point dans l'ouvrage qu'il a dirigé *Les réserves et la défense de la France*²⁸³. Il souligne qu'une des missions des réservistes est l'entretien dans la population du « *sentiment que la défense du pays est l'affaire de tous* ».

Le contexte a toutefois changé et il est difficile, voire impossible, d'établir un comparatif en l'état des gardes originelles et contemporaines.

Tout comme le service militaire, la garde nationale souffre de maux qui ne lui permettent pas de trouver un positionnement clair.

²⁸⁰ Gouvernement, site de la garde nationale, URL : <http://www.gouvernement.fr/garde-nationale>

²⁸¹ 17 juillet 1791, « *Saint-Barthélemy des patriotes* » où un rassemblement de 20 000 personnes exigeant la déchéance du roi entraîna plus de 50 morts lorsque la garde nationale tira sur la foule.

²⁸² Instruction 10100/SGDSN/PSE/PPS du 3 mai 2010.

²⁸³ Pascallon Pierre, *Les réserves et la défense de la France*, L'Archer, 1997.

La garde nationale a du mal à trouver son positionnement.

« *L'exercice de la force publique appartient à tous. Ainsi, la garde nationale, c'est la population elle-même sous les armes, c'est une levée en masse organisée, mais qui ne fait pas partie de l'armée : elle ne forme point un corps militaire*²⁸⁴. »

Au travers de cette citation de Lucien Thile, officier d'administration et docteur en droit avec une thèse en 1914, se dessine le rôle et les défis pour la garde nationale.

Le lien avec les FSI

Elle vise à fournir des soldats pour la protection du territoire national, mais les règles d'engagement sont strictes et privilégient les forces de sécurité intérieures (FSI) sur le territoire national.

Les règles d'engagement sont régies par les textes que sont l'IM 10 100²⁸⁵ et le cadre de la légitime défense accrue appelée loi Urvoas.

L'instruction interministérielle 10100 ou IM 10 100 fixe le cadre strict d'emploi des forces armées.

Les armées contribuent à la sécurité nationale au titre de la politique de défense. Elles peuvent également être engagées dans des missions de sécurité nationale relevant d'autres ministères, au profit notamment de la sécurité publique et de la sécurité civile, en situation d'urgence ou lorsque les moyens des ministères civils s'avèrent inexistantes, insuffisants, inadaptés ou indisponibles.

La visibilité des réservistes peut être également remise en cause : ces derniers ont les mêmes treillis et équipements que les militaires d'active afin d'afficher une unité des forces. Cela rend cependant leur présence invisible et les Français voient des militaires participants à Sentinelle sans se douter qu'il s'agit de réservistes.

²⁸⁴ Thile Lucien, *Pouvoir civil et Pouvoir militaire*, Paris, Librairie nouvelle de droit et de jurisprudence, 1914.

²⁸⁵ Directive générale interministérielle relative à la planification de défense et de sécurité nationale n° 320/SGDSN/PSE/PSN du 11/06/2015, 18 p, cité p 5.

3.3.1.4.5 Des moyens toujours limités

La professionnalisation se faisant à budget constant, les budgets de la réserve ont pu être négligés comme nous l'avons précédemment évoqué.

La faiblesse de départ toujours présente : un budget insuffisant

Comme le relate le vice-amiral d'escadre Philippe Durteste, sous-chef d'état-major plan à l'EMA de 1993 à 1995, dans l'ouvrage *Faut-il recréer un service national ?*²⁸⁶ Le rôle essentiel de la réserve a été évoqué dès la suspension du service militaire : « au cours des réflexions engagées en amont des élections présidentielles par le petit groupe « secret » déjà mentionné, il était apparu que le fondement même du Service national en tant qu'émanation de la nation pouvait être conservé pour l'essentiel au sein d'une « garde nationale » qui, laissant aux unités professionnalisées, le soin de gérer la projection extérieure serait, elle, tournée vers ce qui ne s'appelait pas encore la « projection intérieure ». Jean-Pierre Kelche avait évalué le coût d'un tel outil à 6,95 milliards de francs, du même ordre de grandeur que les Opex à cette époque. Malheureusement, il nous était déjà fixé un plafond de ressources égal à 189,95 GF déjà insuffisants pour satisfaire le coût détemporalisé d'un modèle d'armée capable d'atteindre les objectifs fixés par le Président. Et l'idée même de « garde nationale » est restée dans les cartons. »

Le budget est toujours insuffisant pour l'équipement, l'entraînement et le recrutement des réservistes ce qui réduit l'ambition globale.

Pour être pleinement intégrée, la garde nationale doit se réinventer.

Un enjeu et un nouveau modèle : pragmatisme et résultats immédiats ?

La garde nationale possède une utilité indispensable dans la protection du territoire national et un appui aux armées avec l'intégration des spécialistes de la réserve opérationnelle.

Il existe aussi de nombreux défis pour affirmer le caractère incontournable de la garde nationale et annihiler un certain scepticisme sur l'intégration de forces de ministères différents sous une même entité.

²⁸⁶ Durteste, *ibidem*. p 49.

Au-delà des contingences matérielles d'équipement et de compatibilité des moyens de communication, les réservistes de la Gendarmerie et de la Police doivent être pleinement intégrés.

Il existe une nécessité de diversifier le recrutement des gardes nationaux pour être représentatif de toute la société. Les campagnes de publicité et de communication s'inscrivent d'ailleurs dans cette tendance.

La garde nationale, annoncée par le président Hollande, doit maintenant s'affirmer comme un acteur indispensable, tant dans le paysage militaire qu'au sein de la population. Elle a toute sa place, car comme l'affirmait le comte de Guibert²⁸⁷, il existe une nécessaire complémentarité entre « *forces du dehors* » qui ont vocation à être projetées à l'extérieur de nos frontières et « *forces du dedans* » dévolues au maintien de l'ordre public. De plus « *ces deux forces doivent être réunies quand leur combinaison peut efficacement apaiser le trouble* ». La garde nationale s'inscrit dans cette démarche.

En conclusion, la garde nationale contemporaine ne se contente pas de reprendre simplement la dénomination de sa devancière, mais elle tente de perpétuer sa valeur fondatrice : le citoyen défendant ses compatriotes et elle constitue un rempart face aux menaces extérieures.

Elle aurait pu constituer l'étape de lancement du SNU, car il s'agit d'un programme ambitieux, à portée nationale et invoquant des notions d'entraide et de cohésion dans une période délicate, la notion de cohésion s'avérant essentielle pour le SNU.

Cependant, par ses faiblesses évoquées, elle n'aura pas rempli de rôle fondamental auprès de la jeunesse, ce rôle semblant aujourd'hui plus dévolu au SNU.

3.3.2 La cohésion nationale comme ciment du SNU ?

La cohésion nationale est un thème majeur, un marquant du SNU tout comme le service militaire. Le SNU s'inscrit dans la continuité du service militaire.

Gabriel Attal cite dans l'entretien accordé au journal du dimanche (cité *supra*) les objectifs du SNU : mixité sociale, envie de s'engager, formation aux premiers secours, savoir réagir en cas de crise... De manière plus institutionnelle, les 4 objectifs sont :

- Transmettre un socle républicain ;
- Renforcer la cohésion nationale ;
- Développer une culture de l'engagement ;

²⁸⁷ Guibert J-A, comte de Guibert, *De la force publique considérée dans tous ses rapports*, Paris, 1790.

- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

D'autres responsables politiques de tous bords reviendront sur cette notion de cohésion et de respect des règles, évoquant avec nostalgie un service militaire qu'ils n'ont pas forcément connu.

Le président du groupe Les Républicains (LR) à l'Assemblée nationale Damien Abad souhaite la mise en place « *d'un service à la Nation* » obligatoire pour les jeunes regrettant le 20 août 2020 sur RMC- BFMTV²⁸⁸ qu'il n'y ait « *plus de respect de l'autorité* ». Selon lui, « *une des grandes erreurs, ça été l'abandon du service militaire* ». Il précise : « *Je souhaite qu'il y ait à nouveau un service à la Nation, pour que les jeunes comprennent que quand on vit dans une société, il y a des règles et que ces règles, on les respecte et si on ne les respecte pas, il y a sanction* ». Il est à noter que Damien Abad, né le 5 avril 1980, n'a pas effectué de service militaire, ce qui ne l'empêche pas de demander sa recreation.

En plus de ce manque de cohésion, voire de respect de l'autorité, une notion d'engagement est évoquée. La jeunesse doit s'engager au profit de la société. La secrétaire d'État à la jeunesse et à l'engagement, Sarah El Haïry, écrit ainsi dans une tribune publiée dans le Journal du dimanche du 16 août 2020²⁸⁹ « *Être jeune en France en 2020, c'est être au cœur du système de solidarité, et être jeune aujourd'hui, c'est aussi contribuer par son engagement aux efforts du pays.* » Elle précise : « *Ce principe de réciprocité, c'est le fondement de notre modèle social typiquement français, il n'existe nulle part ailleurs ; au-delà d'une chance, c'est une opportunité créatrice.* » Le SNU devient dès lors - au même titre que le service civique - un « *dispositif d'émancipation où les jeunes et la République s'allient pour produire une valeur réciproque.* »

La notion de contrepartie évoquée pour la première fois de « *la République qui instruit, qui soutient, qui accompagne* » est un engagement, faisant penser à « *l'impôt du temps* » du service national qui avait remplacé « *l'impôt du sang* » des guerres.

3.3.2.1 Un objectif à affiner

Le SNU semble ne pas avoir d'objectif constant et s'inscrivant dans la durée, ce qui le fragilise. Se servant de ce flou, l'armée de Terre reste en retrait sans s'exposer.

²⁸⁸ France info avec AFP, 20/08/2020

²⁸⁹ *Oui, la France a besoin de ses jeunes !* Par Sarah El Haïry, Journal du dimanche, 16 août 2020.

3.3.2.1.1 Un SNU conforme dans l'esprit au projet initial

Vis-à-vis du programme initial, le SNU testé n'a que peu évolué. Le ministère des Armées a fait valoir ses arguments puisque le SNU n'a plus de vocation militaire et l'armée de Terre n'est jamais citée en menante, mais se retrouve en concourante.

Il a déjà été mis en œuvre avec la préfiguration de la phase 1 du SNU qui s'est déroulée du 16 au 28 juin 2019. Près de 2 000 volontaires, âgés de 15 à 16 ans, ont participé à deux semaines de cohésion en internat dans 13 départements préfigurateurs (Ardennes, Cher, Creuse, Eure, Loire-Atlantique, Morbihan, Nord, Puy de Dôme, Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Vaucluse, Val d'Oise et Guyane).

L'objectif semble peu clair, comme le confirme Jean-Marie Bockel qui a effectué une communication le 18 avril 2018 avec Jean Marc Todeschini sur le service national universel, trop d'objectifs sont visés.

Concernant le SNU, la difficulté vient de la superposition des objectifs mis en avant et le fait qu'ils correspondent à des effets que le service militaire a pu avoir dans le passé comme la discipline et le respect de l'autorité.

Il ne faut mélanger les 2 sujets SNU et service militaire, ce serait un leurre de penser qu'il est possible de créer un service adossé au côté militaire.

C'est une fausse bonne idée sauf en avoir les moyens. Si on ne fait pas cela, le SNU ne peut pas être un ersatz de service militaire.

Jean-Marie Bockel

Secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants de 2008 à 2009

Sénateur du Haut-Rhin depuis 2010, membre de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Entretien en date du 26 novembre 2019

3.3.2.1.2 Peu de substance militaire dans son contenu

Le SNU s'articule autour de trois étapes clés avec à chaque fois des objectifs différents :

1. Phase de cohésion : deux semaines dans une autre région, obligatoire l'année qui suit la classe de 3^e. Cela constitue 12 jours de vie en collectivité où les jeunes volontaires

effectuent leur premier séjour de cohésion en internat dans l'un des 13 centres préfigurateurs représentatifs de la diversité du territoire. Au programme : deux journées dédiées à la thématique « *défense, sécurité et résiliences nationales* » articulées autour de deux modules organisés par le ministère de l'Intérieur pour l'un et le ministère des Armées pour l'autre. La « journée défense et mémoire nationales » (JDM) dédiée aux enjeux de défense a été conçue, organisée et animée par le ministère des Armées ;

2. Mission d'intérêt général : deux semaines près de chez soi, dans les mois qui suivent le séjour de cohésion, obligatoire ;
3. Engagement : trois mois minimums dans le département de son choix, entre 16 et 25 ans, facultatif.

Sept thématiques au programme couvrent un large spectre : activités physiques, sportives et de cohésion, autonomie, connaissance des services publics et accès au droit, citoyenneté et institutions nationales et européennes, bilan de santé et point d'étape des compétences et de l'orientation, culture et patrimoine, découverte de l'engagement, défense, sécurité et résilience nationales, développement durable et transition écologique et solidaire.

Si l'on analyse dans le détail ces thématiques, peu sont en lien direct avec le monde des armées. Elles sont regroupées dans le module 6 : défense, sécurité et résilience nationales. Un module sur sept qui est assez vaste puisqu'il regroupe, en outre, la sécurité, qui n'est pas spécifique aux forces armées ainsi que la résilience nationale, qui n'est pas l'apanage des militaires.

Les armées et plus spécifiquement l'armée de Terre n'ont pas vocation à jouer les premiers rôles dans ce SNU.

Les premiers bilans de cette expérimentation n'évoquent d'ailleurs pas cette spécificité militaire, mais sont orientés vers la pédagogie. Gabriel Attal explique : « *j'avais fixé une règle claire : privilégier la pédagogie active à travers des jeux de rôle, des débats, etc. Et bannir les cours magistraux. S'il y a eu de bonnes initiatives - simulation d'accident pour sensibiliser à la sécurité routière, ramassage de déchets, etc.-, ça n'a pas été le cas partout. Les jeunes ont parfois eu le sentiment de se retrouver en classe. Je sais l'engagement des pionniers du SNU, mais pour 2020 nous devons vraiment éviter la théorie et favoriser la participation des jeunes.* »

Globalement, les objectifs sont atteints puisque. Selon l'évaluation menée par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) mise en ligne le 10 novembre 2019, les 1978 jeunes à avoir testé le séjour de cohésion en juin se disent satisfaits à 94%. Ravis d'avoir

rencontré des personnes d'un milieu social différent (78%) et d'avoir levé les couleurs et chanté *La Marseillaise* (76%), ils approuvent la généralisation du dispositif à 84%.

Les points à améliorer sont l'emploi du temps (69%) et la pédagogie (47%). Comme l'estime Thibaut de Saint Pol, le directeur de l'Injep, il faudrait « *clarifier l'objectif prioritaire du SNU* » c'est-à-dire soit améliorer la cohésion au sein d'une génération, soit favoriser l'engagement des jeunes, ou renforcer leur insertion sociale. Les chercheurs proposent quant à eux de réduire le nombre des encadrants, mais d'ajouter dans chaque centre un professionnel de santé et un responsable logistique.

La montée en puissance du dispositif est également actée. Alors que le scénario prévu par le général Ménaouine prévoyait une généralisation en 2026, le SNU pourrait concerner de 200 000 à 300 000 jeunes dès 2022 en fonction des contraintes juridiques et pratiques pour être généralisé en 2023 ou 2024. La crise du COVID risque cependant de décaler cet échéancier.

Le coût d'un tel dispositif est élevé et risque d'imposer des arbitrages budgétaires. Selon le secrétaire d'État « *le SNU a coûté cette année de 1400 à 2300 euros par jeune selon les départements pour un montant moyen de 2000 euros. Dès 2020, nous allons tenter de réduire de coût unitaire à 1900 voire 1800 euros. Le budget du SNU généralisé sera inférieur à 1,5 milliard d'euros, soit moins de 1,5% du budget global consacré à la jeunesse.* »

Ainsi le SNU s'est vidé de sa substance militaire puisque sur les 12 journées de la première phase, une seule est consacrée à la défense surnommée Journée défense et mémoire nationales (JDM).

Les armées sont toujours présentes en appui de manière discrète comme pour le lancement de la campagne 2020 afin de recruter 30 000 jeunes. Celle-ci a été effectuée le lundi 3 février 2020²⁹⁰ à l'École Polytechnique. La ministre des Armées n'est pas présente aux côtés du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer et du secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale. Seule est présente Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, preuve possible d'un relatif désintérêt des armées pour le SNU.

Cette vision d'un SNU vidé de sa substance militaire peut cependant être questionnée. La symbolique militaire est présente tant au travers des uniformes- ou tout du moins de la tenue

²⁹⁰ Ministère des Armées, *Service national universel : lancement de la campagne de recrutement 2020*, 4 février 2020, URL : <https://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/service-national-universel-lancement-de-la-campagne-de-recrutement-2020>

imposée aux volontaires (casquette bleue) qu'à l'encadrement (casquette rouge distinctive) et de la symbolique propre aux armées : lever des couleurs en chantant l'hymne national, déplacements encadrés et emploi du temps minuté. Bénédicte Chéron ²⁹¹ avance trois explications à « *cette perception d'une dominante militaire du SNU sur les autres cultures professionnelles* » : le rappel du service militaire que provoquent les mots « service national », la formation des encadrants en milieu militaire et enfin la forte médiatisation (y compris par la communication politique) des codes empruntés à la vie militaire.

Les photos ci-dessous corroborent d'ailleurs ce point malgré le discours officiel d'une armée de Terre en simple appui.

3.3.2.2 L'armée de Terre en appui

La vision d'une armée de Terre n'occupant pas le premier rôle est déclinée par le CEMAT avec une volonté d'intégrer le SNU dans des dispositifs existants.

L'armée de Terre tirera parti de son implication dans le projet interministériel du service national universel, en diversifiant les préparations militaires et en accueillant des jeunes volontaires dans les unités. Ce rendez-vous sera une opportunité pour être en contact des jeunes issus des déserts militaires comme des grands centres urbains. L'armée de Terre appuiera résolument ce projet d'envergure nationale, tout en veillant à préserver son aptitude à remplir son contrat opérationnel.

Extrait du plan stratégique de l'armée de Terre

Général Thierry Burkhard

CEMAT de 2019 à 2021

Cet extrait issu du plan stratégique de l'armée de Terre, déclinaison de la vision stratégique du CEMAT²⁹², exprime clairement que l'armée de Terre se met en appui du projet avec une volonté de préserver sa capacité opérationnelle.

Des activités sont cependant organisées dans les unités de découverte des matériels ou des activités militaires.

²⁹¹ Bénédicte Chéron, *Rôle social des armées et nouveau SNU : l'étirement d'une notion jusqu'à sa dilution*, La sociologie militaire. Héritages et perspectives, Peter Lang, 2021, p 61.

²⁹² Plan stratégique de l'armée de Terre, *supériorité opérationnelle 2030*, déclinaison de la vision stratégique du CEMAT, juin 2020, 31 p.

On remarquera cependant sur les photos ci-jointes prises au Centre national d'entraînement Commando - 1^{er} régiment de choc (cellule communication du CNEC-1 CHOC) prises lors de la visite de la délégation du SNU l'attente organisée des jeunes en arrière-plan et le côté ordonné des 2 rangées de volontaires se dirigeant vers l'entrée du régiment pouvant faire penser à de l'ordre serré. L'autre photo insiste sur la présentation de matériels spécifiques en l'occurrence une motoneige et un chasse-neige Hagglund Bandvagn BV 206 utilisés pour le déplacement l'hiver.



Visite de la délégation au CNEC-1 CHOC le 30 juin 2021 de 70 volontaires du SNU se déroulant du 20 juin au 2 juillet dans les Pyrénées-Orientales.



3.3.2.2.1 Un ministère des Armées sollicité

Le ministère des Armées, en tant que concourant, a été associé depuis le début au SNU. Il a ainsi pu orienter les travaux.

Comme l'explique la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) : « *Le ministère des Armées a participé à la préparation et à la réalisation de la préfiguration du SNU. La direction du service national et de la jeunesse en lien avec la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) et l'état-major des armées, a pris une part active à la mise en œuvre de ce programme.* »

La contribution du ministère des Armées et plus particulièrement de la DSNJ fut triple :

- Un sondage de grande ampleur effectué lors des journées défense et citoyenneté. Sans la cadre de la préparation de la phase de préfiguration du SNU et afin de permettre sa mise en œuvre un vaste sondage a été réalisé auprès de 45 895 jeunes qui effectuaient leur journée défense citoyenneté du 10 au 26 octobre 2018. Les résultats de ce sondage de grande ampleur ont notamment permis d'orienter les thématiques des enseignements dispensés dans les modules de la période de cohésion de deux semaines ;
- La formation de l'encadrement des centres SNU : la DSNJ a par ailleurs contribué, en lien avec l'état-major des armées, à la préparation de l'encadrement des centres SNU en accueillant notamment la formation des équipes de directions des centres sur le site du service militaire volontaire de Brétigny-sur-Orge ;
- La conception et l'organisation de la journée « *défense et mémoire nationales* » (JDM) de la phase 1. Cette journée, pilotée par les centres du service national, se déroule en 3 parties : présentation des enjeux de défense, les enjeux mémoriels et de commémoration et des ateliers de mise en pratique. Une autre partie concerne la conception d'outils pédagogiques innovants pour le SNU avec le jeu « *Décision défense* » qui est un jeu de plateau coopératif qui présente les grandes fonctions de la défense de façon pédagogique et ludique et le diaporama créé par l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) présentant le déroulé d'une cérémonie commémorative. Et enfin la formation des animateurs de la JDM incombe aux armées. Les animateurs de la JDM ont bénéficié d'un stage national de trois jours organisés par la DSNJ en région parisienne début juin 2019 durant lequel leur ont été présentés le cadre général du SNU, les attendus et les outils de la JDM avec le témoignage des primo-intervenants ayant testé la JDM dans deux établissements scolaires en mai.

Ce positionnement attentiste des armées s'accompagne également d'une visibilité moindre des chefs militaires au profit des ministres.

3.3.2.2.2 Des ministres en première ligne

Le communiqué de presse de Florence Parly et de Geneviève Darrieussecq²⁹³, réalisé avant le lancement de la phase de préfiguration du service national universel le 4 juin 2019, exprime la volonté des armées d'être en appui du projet sans être en première ligne. Les armées « *accompagnent un projet aussi fédérateur.* »

Service national universel :

Communiqué conjoint de Florence Parly et Geneviève Darrieussecq

Florence Parly, ministre des Armées, et Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, se sont entretenues avec Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Les ministres ont réalisé un point de situation dans le cadre de la préfiguration du service national universel (SNU).

Le 16 juin 2019, les 2 000 premiers volontaires du SNU vont intégrer les centres pour une phase d'hébergement collectif de 12 jours dans treize départements préfigureurs. Acteur central du SNU, le ministère des Armées a accueilli les formations des encadrants du SNU et conçu le module « *défense et mémoire nationales* » : celui-ci sera animé toute une journée par des militaires et civils du ministère.

Les futurs encadrants du SNU, dont certains anciens militaires, ont été formés lors de stages de cohésion à Brétigny-sur-Orge au 2^e régiment du service militaire volontaire (RSMV) ainsi que dans les écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan. Lors de chacun des stages, les armées ont animé un module de formation à l'exercice de l'autorité. Un rallye « *leadership et cohésion* » a également été organisé lors du stage à Coëtquidan pour développer l'esprit d'équipe entre encadrants.

La direction du service national et de la jeunesse du ministère des Armées a piloté la conception du module « *défense et mémoire nationales* » qui permettra à chacun des volontaires :

- d'acquérir des connaissances de base sur la politique de défense de la France ;
- de découvrir les métiers de la défense ;

²⁹³ Ministère des Armées, *Communiqué conjoint de Florence Parly et Geneviève Darrieussecq*, Service national universel, URL : <https://www.defense.gouv.fr/salle-de-presse/communiques/communiqué-conjoint-de-florence-parly-et-genevieve-darrieussecq-service-national-universel>

- d'être initié à la cybersécurité ;
- de mieux connaître la formation des militaires ;
- d'être sensibilisé à la mémoire et aux commémorations.

Les armées, le ComCyber, la direction des patrimoines de la mémoire et des archives ainsi que l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) et l'ANSSI ont participé, dans leur domaine de compétence respectif, à l'élaboration de cette journée qui sera proposée aux 2000 premiers volontaires du SNU en juin.

104 animateurs, issus des forces armées et des services de l'ONACVG et formés début juin lors d'un stage national, animeront la journée dédiée au module « *défense et mémoire nationales* » dans les treize centres préfigurateurs.

Florence Parly et Geneviève Darrieussecq se félicitent de la qualité des échanges avec Gabriel Attal et sont fières d'accompagner un projet aussi fédérateur pour la jeunesse française. Engagement du Président de la République, le service national universel sera un moment de cohésion visant à recréer le socle d'un creuset républicain et transmettre le goût de l'engagement.

La communication met donc en avant les ministres et le rôle assez limité des armées dans le projet.

Enfin, le but peu clair du SNU questionne, tout comme le service militaire en son temps.

3.3.3 Un parallèle : une réflexion souffrant des mêmes maux que le service militaire ?

Il s'agit de se demander si le SNU ne souffre pas des mêmes défauts que le service militaire en mettant en avant deux points améliorables :

- L'aspect européen ;
- L'aspect intégrateur avec les autres dispositifs existants.

Il s'agit ici d'étudier si le SNU a pris en compte certaines faiblesses du SMO notamment l'aspect européen qui cherche à prendre une dimension nouvelle notamment avec l'ambition d'une défense européenne ou la complémentarité avec l'existant.

D'autres points de vue à l'option présentée par le gouvernement existent évidemment et peuvent nourrir le cadre de réflexion.

Citons Rémy Aufrère-Privel qui détaille lors d'un entretien une autre approche, plus tournée

vers l'associatif :

Pensez-vous qu'il soit opportun de remettre un service national ?

Oui, mais sous une forme différente d'avant déclaration de février 1996...

Une part modeste en volume pour un « service militaire » conçu comme un potentiel pré recrutement pour un contrat d'engagement et permettre d'obtenir des compétences nouvelles du monde « civil ».

Une part plus importante « service national » pour servir dans des administrations et associations reconnues d'intérêt général (faisant l'objet d'une procédure précise et particulière) ...

Pour une période commune obligatoire à toutes et tous :

-Dimension médicale et illettrisme sont aussi essentiels

-Initiation et compréhension des principes républicains (égalité, démocratie, laïcité)

M. Rémy AUFRERE-PRIVEL

Membre de la Commission Ministérielle Armées-Jeunesse entre 1990 et 2000 portant sur les questions de défense et de service national.

Président de Groupe de travail durant deux années de 1994 à 1996.

Entretien en date du 26 juin 2018

Dans le cadre de notre étude, nous allons d'abord nous centrer sur l'aspect européen, essentiel et pourtant de nouveau négligé.

3.3.3.1. L'intégration de la dimension européenne

Une réflexion sur un service ne peut pas se faire simplement au niveau national. Il semble difficile de recréer un modèle uniquement tourné vers la France sans prendre en compte l'interaction avec les partenaires européens. La situation sur le plan européen a en effet évolué depuis 1996.

3.3.3.1.1 L'Europe de la Défense

Le modèle du service militaire, qui s'est arrêté en 1996, est déjà construit dans un

environnement européen puisque la création de la Communauté Européenne de la Défense date de 1952. Le traité de Maastricht de 1992 mettant en place la Politique Étrangère et de Sécurité Commune (PESC) vise à redynamiser cette ambition tout comme les initiatives bi ou multi latérales comme la création de la brigade franco-allemande (BFA) en octobre 1989, unité d'environ 6 000 hommes allemands et français visant à donner une culture opérationnelle commune aux deux pays.

Le traité de Lisbonne de 2009 donne un nouvel élan à cette notion d'Europe de la défense en créant des structures de commandement intégré, préalable à un engagement européen.

L'aspect européen, présent lors du service militaire, s'est depuis accru comme l'atteste l'initiative européenne d'intervention.

3.3.3.1.2 L'Initiative Européenne d'intervention (IEI)

Le président Macron souhaite aller plus loin et mettre l'accent sur le renforcement de l'autonomie stratégique de l'Europe et sur une culture stratégique commune. Lors de son discours à la Sorbonne du 26 septembre 2017, il explique « *En matière de défense, notre objectif doit être la capacité d'action autonome de l'Europe, en complément de l'OTAN* » ou encore « *Mais je propose dès à présent d'essayer de construire, en proposant une initiative européenne d'intervention visant à développer cette culture stratégique partagée*²⁹⁴. »

L'Initiative Européenne d'Intervention (IEI) concrétise cette volonté de développement d'une culture stratégique commune. Une lettre d'intention a été signée dans la ville de Luxembourg le 25 juin par les ministres de la Défense de 9 pays : l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la France, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni. D'autres pays pourront rejoindre l'IEI dans un second temps.

Dans le cas d'un service, redevenu militaire, il aurait été possible d'envisager des échanges d'appelés, tant dans le cadre de la coopération que dans le cadre militaire. Des compagnies d'appelés, soit une centaine de militaires français, auraient pu être intégrées dans les armées de nos partenaires européens en débutant par les signataires de l'IEI. La diversité des appelés aurait pu permettre d'avoir des appelés parlant anglais ou allemand. Les scientifiques du contingent auraient également pu mener des projets communs de recherche avec les partenaires européens.

²⁹⁴ *Initiative pour l'Europe* - Discours d'Emmanuel Macron pour une Europe souveraine, unie, démocratique, 26 septembre 2017.

Il aurait fallu que ce projet de service s'inscrive dans une dynamique d'ouverture à l'international et serve d'outil de rayonnement de cette politique en s'appuyant sur la richesse culturelle des appelés.

La voie suivie n'est cependant pas celle-là.

3.3.3.2 S'inspirer de dispositifs existants

D'autres modèles auraient pu servir d'exemple, en particulier celui mis en œuvre au sein des processus pré recrutement ou à l'école Polytechnique. Le mélange d'activités civiles et militaires et le fractionnement des activités représentent des atouts pour le renouveau du service. Il s'agit ici à partir d'expériences vécues par l'auteur au cours de sa carrière d'imaginer une évolution du SNU dans une vision de prospective.

3.3.3.2.1 Les dispositifs de pré recrutement

Les dispositifs de pré recrutement en France ou à l'étranger peuvent apporter une plus-value.

La formation des cadets canadiens, formation paramilitaire pour les jeunes de 12 à 18 ans (séjour au Canada dans le cadre d'un semestre à l'étranger à Saint-Cyr de septembre à décembre 2005) est un bon exemple de la formation proposée à une population similaire à celle visée par le SNU et dans une logique de masse puisque près de 50 000 jeunes suivent annuellement cette formation. Cette étude débouchera sur un mémoire de M2 de Saint-Cyr en 2005.

L'étude du dispositif allemand (voyage d'étude avec l'École de guerre au ministère de la Défense allemand en juin 2018) est également pertinente dans la gestion des offres non militaires et notamment le service civique, cible du SNU. La gestion de l'offre de formation est également éclairante pour la France. Une étude interne pour l'École de guerre en sera issue en 2017.

Enfin, l'analyse du Reserve Officers' Training Corps observé lors du séminaire à l'université Cornell avec l'ESCP en mars 2018 donne des pistes très intéressantes en matière de lien armée-nation à destination des étudiants et des objectifs avoués du service national et du SNU en particulier. Ce thème sera repris dans le mémoire de mastère spécialisé de l'ESCP en 2019.

Lors de ces études, une approche terrain aura été adoptée au travers d'une observation attentive, de nombreuses discussions informelles et d'une participation active aux activités militaires avec les cadets canadiens et américains au travers d'épreuves de cohésion.

- *Les cadets canadiens*

Lors du mémoire de validation de Mastère 2 à Saint-Cyr, une réflexion avait été menée sur la pertinence du modèle des cadets canadiens pour la France. Trois mois avaient été consacrés à cette étude terrain de septembre 2004 à janvier 2005 au Canada à suivre le 1596 Royal Highland Fusiliers of Canada Royal Canadian Army Cadet Corps situé à Kitchener en Ontario.

Le programme des cadets canadiens est le plus vaste programme fédéral à destination des mineurs. Il possède un aspect militaire avec un apprentissage spécifique à l'armée de Terre, la marine ou l'armée de l'Air, mais il cherche surtout à diffuser des notions de leadership et de civisme. Il s'agit d'un effort pour la jeunesse : « *Le Programme des cadets constitue un investissement du gouvernement en la jeunesse d'aujourd'hui et l'avenir du Canada*²⁹⁵. »

Concernant le cas spécifique des cadets observés, les activités sont assez variées entre cours topographiques, sensibilisation aux premiers soins, activités de plein air, participation aux cérémonies de commémoration ou encore tir à la carabine à plomb.

Ce système, qui se positionnerait en France entre collège militaire (le seul existant se trouvant à Autun) et préparation militaire²⁹⁶, apportait une réelle plus-value en termes de formation de la jeunesse et de diffusion d'esprit militaire au sein de la population.

Les préparations militaires sont en France très orientées vers le recrutement de militaires d'actives ou de réserve. Cela se traduit notamment par des critères d'âge plus élevés et la manipulation d'armes durant ces préparations militaires.

La méthodologie de la sociologie clinique a pu s'appliquer avec les cadets au travers de nombreux entretiens informels et une observation quasi quotidienne. Il a été remarqué que les acteurs - en l'occurrence les cadets et l'encadrement - avaient réussi à s'approprier le projet des cadets malgré un manque de moyens au quotidien et des difficultés d'organisation suite aux effectifs présents fluctuants. La bienveillance de l'encadrement à l'égard des cadets était également omniprésente rendant possible une implication de tous.

Dans le cadre du renouveau du service national, le modèle des cadets canadiens peut servir d'exemple sur l'encadrement qui est majoritairement constitué d'anciens cadets et sur les

²⁹⁵ Gouvernement du Canada, *Aperçu du programme des cadets*, 21 décembre 2020, URL : <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/cadets-rangers-juniors-canadiens/cadets/a-propos-programme.html>

²⁹⁶ *Dispositif durant entre 5 et 30 jours* qui permet de s'immerger dans le monde militaire pour une population allant de 16 à 30 ans.

activités ludiques permettant d'impliquer les participants. La notion de devoir de mémoire avec le lien avec le monde des anciens combattants fournit également un éclairage pertinent.

- *Le système allemand*

L'Allemagne a officiellement suspendu le service militaire le 1er juillet 2011. Le gouvernement allemand a considéré qu'il n'avait plus d'utilité au vu de la situation tant militaire que sécuritaire.

Cependant, la Constitution n'a pas été amendée à cette occasion, rendant dès lors possible un appel des hommes ayant atteint leur majorité pour effectuer leur service militaire. L'article 12a régulant ce point est toujours en vigueur. Il suffirait de réintroduire cette obligation par une simple loi.

Lors d'un voyage d'étude en juin 2018 au Ministère de la Défense allemande à Berlin, l'étude du service civil ou *Zivildienst* a été particulièrement intéressante. Il concernait au 31 décembre 2017, 36 321 volontaires d'au moins 16 ans (pour 70 000 missions proposées) dans les thématiques sociales, écologiques, sociétales, culturelles ou encore celle liée à la protection civile en cas de catastrophe naturelle. Ce service ne possède pas de limite d'âge puisqu'un peu plus de 1% (1,03% exactement) a plus de 65 ans.

Dans les faits, il s'agit de missions de 6 à 18 mois avec une moyenne située à 12 mois. Le candidat effectue 35 à 40 heures par semaine au sein de l'association l'accueillant pour une rémunération de l'ordre de 513 euros plus un complément éventuel fourni par la structure d'accueil.

Ce modèle allemand a été étudié par le rapport Vinçon de mai 1996 et a inspiré les recommandations de celui-ci²⁹⁷. Une audition parlementaire avait été organisée avec le Général Joël Schweinsteiger, alors attaché de défense auprès de l'ambassade d'Allemagne en France, sur les spécificités du système allemand et notamment l'importance du service civil, « *possible pour ceux qui, pour des raisons de conscience d'ordre religieux ou idéologique, ne sont pas en mesure de faire un service armé.* » Les objecteurs de conscience ont constitué en 1995 près de 43,6% des appelés soit 160 000 personnes. L'attaché de défense expliquait ce phénomène par « *une évolution à laquelle la jeunesse est en proie dans toutes les nations industrielles, dont la France, où l'engagement social jouit d'une plus grande valeur morale que le service militaire*²⁹⁸. »

²⁹⁷ Serge Vinçon, *L'avenir du service national*, rapport d'information n°349, Commission des affaires étrangères, 9 mai 1996, p 136.

²⁹⁸ *Ibidem*, cité p 138.

Dans le cadre de notre étude, il faut noter la perte d'attractivité de ce service civique qui pouvait s'effectuer à la place du service militaire jusqu'en 2011. Il concernait en effet 62 000 volontaires à la fin de l'année 2010²⁹⁹.

Toujours dans le cadre du renouveau du service national, le modèle allemand, avec cette prédominance des associations et son caractère ouvert vers le civil, peut orienter et influencer la phase 2 du SNU.

- *Le ROTC*

Le dernier système qu'il est pertinent d'étudier est le système mis en place aux États-Unis dans le cadre du *Reserve Officer's Training Corps* (Cf. Annexe 14) puisqu'il semble être un modèle à suivre dans le lien entre l'armée et la nation avec une acculturation des futures élites au monde militaire. La fin du service militaire en France a en effet altéré le lien entre l'armée et sa nation et il devient un réel enjeu de recréer celui-ci.

Ce système a été observé en assistant à des cours durant un séminaire à l'université Cornell et en participant à leurs activités d'aguerrissement. Ce fut l'occasion d'observations et d'échanges tant avec les cadets que l'encadrement et d'attester du niveau élevé, tant intellectuel que physique des cadets, de leur investissement dans l'apprentissage des savoirs faire militaires et enfin de la disponibilité de l'encadrement.

Mis en perspective avec le discours fondateur du candidat Macron sur le SNU du 18 mars 2017 : « *La situation stratégique que j'ai décrite, les menaces qui pèsent sur notre pays nous commandent aussi de renforcer le lien armées-nation, en permettant à l'ensemble de notre jeunesse de faire l'expérience de la vie militaire et d'être des acteurs à part entière de l'esprit de défense* »

Le système ROTC est intéressant. Il s'adresse à des jeunes citoyens américains âgés de plus de 17 ans triés sur des critères de capacités physiques, d'excellence académique et de potentiel dans le domaine du leadership. Les candidats doivent être recommandés par des instances militaires.

L'armée américaine finance des scolarités de 2 à 4 ans avec le paiement des frais de scolarité, des livres d'enseignement et jusqu'à 5 000 dollars de frais de vie sur le campus³⁰⁰.

Les cadets suivent durant leur scolarité des cours hebdomadaires d'enseignement militaire de l'ordre de 2 à 4 heures regroupés sous la dénomination de « *military science* ». En contrepartie, ils doivent servir un temps dans l'armée d'active (forces armées et garde nationale) ou dans les

²⁹⁹ Initiative Engagementförderung, URL: <http://www.bundes-freiwilligendienst.de/bfd/>

³⁰⁰ Cornell University, About *Army Reserve Officers Training Corps (AROTC) at Cornell University*, URL: <http://armyrotc.cornell.edu/about-rotc/>

réserves. Pour un étudiant ayant bénéficié de l'ensemble du programme, il doit servir 8 ans, dont 3 ans au minimum, dans l'armée d'active.

Le programme est d'ampleur puisque près de 20 000 cadets y participent dans près de 275 universités.

Les résultats du programme sont intéressants à plusieurs niveaux : tout d'abord ils participent clairement au recrutement des officiers puisqu'ils fournissaient en 2010 38,5% des officiers de l'armée de Terre, 16,7% de ceux de la marine et 38,1% de l'armée de l'air soit 30% de l'ensemble des officiers d'active. De nombreux officiers rejoignent également les réserves.

Ce programme diffuse également une image d'excellence des armées au sein de la population. La devise étant d'ailleurs « *Leadership, Excellence* » avec des cadets célèbres par exemple Colin Powell, chef d'état-major des armées américaines de 1989 à 1993 puis secrétaire d'État entre 2001 et 2005.

Ce programme du ROTC s'inscrit dans un cadre plus vaste d'offres de formation regroupées autour du *Army Educational Program* qui s'adresse à de nombreuses catégories d'étudiants selon leur degré d'avancement d'études et leurs spécialités³⁰¹.

Au niveau du renouveau du service, l'exemple de ce programme peut être repris pour créer des passerelles entre étudiants et armées, tant dans un souci de rayonnement que de recrutement. On pourrait ainsi penser à la mise en œuvre de financement de certaines spécialités avec une contrepartie de service à rendre. Ce système existe déjà avec les médecins militaires qui sont intégrés à la faculté de médecine de Lyon, qui ont leurs études financées et doivent servir à l'issue, 10 ans dans les armées.

3.3.3.2.2 Le modèle de Polytechnique, source possible d'inspiration

Le modèle de Polytechnique, mis en œuvre pour des effectifs limités, mériterait d'être étendu avec notamment un fractionnement du service, point développé par d'autres chercheurs.

Un service fractionné

Ce modèle s'appuie sur un service fractionné.

Parallèlement à cette approche officielle, d'autres pistes ont été évoquées ou sont en cours d'élaboration au travers de ce fractionnement. François Cailleteau propose la création d'une force de protection de lieux sensibles avec 6 000 volontaires³⁰². Ce service militaire très

³⁰¹ U.S Army Education Program guide: *a guide for students, parents and educators*, US Army, 32p, 2017.

³⁰² François Cailleteau, *La Conscription en France...*, op. Cité., p. 98.

fractionné débiterait par un stage de deux mois complétés ensuite par deux semaines de mission Vigipirate et des périodes de deux semaines biennuelles durant quelques années. Le collectif Ambroise propose quant à lui, dès 1996, une période de formation militaire commune (PFC) d'un mois suivi d'un service militaire ou d'un service civil. Cette PFC pourrait être remplacée par des préparations militaires, permettant ainsi une synergie avec les dispositifs déjà existants³⁰³.

Le stage de formation humaine

Le modèle de l'École Polytechnique³⁰⁴ avec son stage de formation humaine est pertinent. Ayant servi 2 ans dans cette école comme commandant de compagnie en charge de 150 élèves, il a été possible d'étudier finement la composante formation humaine et militaire.

Celle-ci vise à faire découvrir un autre environnement et à créer une cohésion de promotion pour les lauréats du concours de l'X, nom communément donné à l'école. Lors de la première année, après une incorporation de trois semaines, la promotion poursuit son stage de six mois par une formation complémentaire à dominante militaire puis une immersion en se répartissant dans les forces armées, la Police et des organismes civils comme les établissements pénitentiaires ou les lycées³⁰⁵.

Ce modèle présente plusieurs avantages. Tout d'abord, il crée un socle commun de formation permettant de développer des valeurs comportementales et civiques pour une classe d'âge entière. Lors de la phase suivante de différenciation des parcours, une gamme d'offres variée permet une adéquation entre besoins des institutions et aspirations des appelés. Enfin, cette formule permet de limiter la charge au niveau immobilier puisqu'elle décentralise l'exécution du service.

La durée d'un mois, étudiée par le gouvernement, limite cependant l'ampleur et induit d'importantes lourdeurs logistiques. L'expérience de la conscription de jadis montre qu'il faut compter une semaine de formalités d'incorporation et quasiment autant au départ.

À l'incorporation doivent en effet être réalisées les formalités administratives, habillement, ventilation et découverte des lieux, visite médicale de vérification d'aptitude et vaccinations obligatoires. Et à la libération sont nécessaires la visite médicale de fin (pour éviter tout

³⁰³ Ambroise, collectif, *Service national : une idée d'avenir*, Flammarion, 1996, 181 p., p. 69

³⁰⁴ Extrait de l'article publié sur le site de la revue Jean Jaurès, *revue Jean Jaurès*, 7 juin 2018, URL : <https://jean-jaures.org/nos-productions/pour-un-service-national-reinventé>

³⁰⁵ Directive de la Direction de la formation humaine et militaire, le stage de formation humaine, Paris, École polytechnique, 2016, 51 p.

contentieux ultérieur), la réintégration des effets, la préparation de l'accueil de la promotion suivante et les formalités administratives de départ.

Il ne reste que deux semaines de formation réelle qui pourraient regrouper des cours de secourisme, de réaction à une attaque terroriste et de connaissance sommaire des armées. On peut s'interroger sur le rapport coût/efficacité de la formule « un mois ». Est-elle d'une durée suffisante pour enclencher un processus de cohésion nationale durable ?

Il n'existe d'ailleurs pas d'exemple d'un service aussi court dans d'autres pays d'Europe. La Suisse, avec son modèle de milice, pourrait fournir une piste intéressante avec une durée de service militaire puis des rappels réguliers. Elle repose sur l'obligation faite à tous les citoyens suisses d'accomplir un service militaire, les Suissesses pouvant s'engager à servir sur une base de volontariat. La durée totale des services obligatoires pour ce pays s'établit autour de 245 jours décomposés de 3 jours de recrutement, 124 jours d'école de recrues, 6 cours de répétition de 19 jours chacun et 4 jours de travaux et de libération sur une durée minimale de 10 ans³⁰⁶.

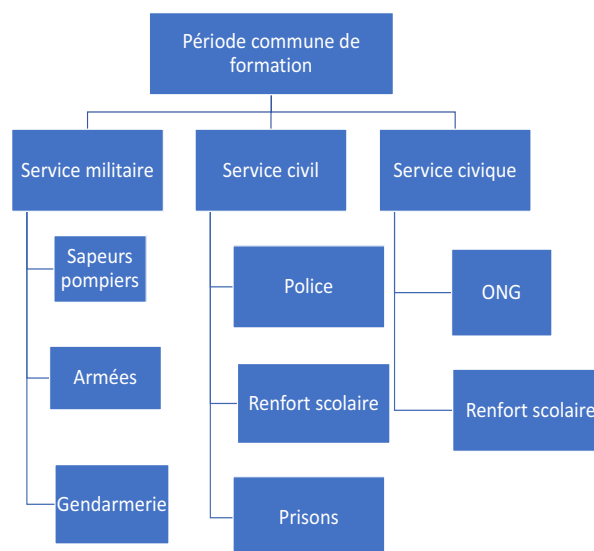
L'amiral Beraud résume les contraintes concernant un service court d'un ou de deux mois. Cet officier, ayant notamment commandé des appelés sur le bâtiment de transport Ouragan en 1976, écrit : « *La communauté nationale, comme les jeunes assujettis, auront le sentiment de la mise sur pied d'une organisation lourde, complexe, coûteuse pour un apport faible, contestable dans son utilité et ses résultats*³⁰⁷. » Il semble donc indispensable d'aller vers un modèle plus ambitieux afin d'optimiser le rapport qualité/coût.

Une offre plus optimale aurait pu être celle d'un service d'un an avec deux mois de formation commune, puis un service de dix mois au profit de la communauté.

Au cours de ce service, les appelés pourraient servir dans le cadre civil, civique ou militaire selon le schéma suivant.

³⁰⁶ Présentation du modèle de la milice sur le site de l'armée suisse, URL : www.vtg.admin.ch.

³⁰⁷ Alain Beraud, *Faut-il instaurer un service civil obligatoire ?* La Documentation française, 2007, 163 p., p 106.



Représentation des possibilités de personnalisation d'un service d'un an

Les avantages seraient nombreux tant pour l'appelé que la nation. L'appelé pourrait bénéficier d'une expérience de brassage social significative de deux mois avec des apprentissages utiles pour son futur de citoyen. La possibilité de servir ensuite dix mois lui donnerait l'occasion d'avoir une vraie mission dans un domaine qui lui plaît. La multiplicité des offres lui permettrait enfin de valoriser cette expérience, voire l'aiderait à définir son projet professionnel.

S'agissant de la nation, à l'heure où les emplois aidés déclinent puisqu'ils sont passés de 460 000 en 2016 à 320 000 en 2017, 273 000 en 2018 et 234 000 en 2019, le nombre important d'appelés permettrait d'amortir cette perte. Certes, cette substitution aurait un coût - celui du coût des appelés affectés à cette forme de service -, mais cela ne grèverait pas significativement les économies prévues par le gouvernement du fait de la réduction du volume des emplois aidés, tout en en amortissant les effets. Le budget de 1,5 milliard d'euros alloué au SNU en 2020 permet de combler en partie ce besoin.

L'affectation des appelés auprès de services publics près de chez eux permettrait également des économies en termes de logement et de transport. L'encadrement initial de deux mois pourrait en outre être réalisé par une structure à forte proportion d'appelés, ce qui réduirait le nombre d'équivalents temps plein (ETP) professionnels nécessaires. Prenant le ratio de 40 % d'appelés dans l'encadrement, ce qui se faisait durant le service militaire, il ne faudrait plus que 9 000 ETP au lieu des 15 000 initialement jugés nécessaires d'après la norme évoquée plus haut d'un encadrant pour trois appelés.

Les risques ne doivent cependant pas être éludés. Un appelé n'a pas vocation à déréguler le marché du travail en représentant une concurrence déloyale en termes de rémunération. Enfin, dans sa conception même, le service ne doit pas reposer sur le seul ministère des Armées. Comblant les insuffisances budgétaires du service militaire par des prélèvements sur l'encadrement et les budgets d'équipement des forces réduirait la capacité opérationnelle des armées.

Il faut retenir que d'autres voies auraient pu être suivies afin d'accroître l'efficacité du dispositif.

3.3.3.3 Conclusion du chapitre

Le SNU s'affirme ainsi comme l'héritier du service militaire même si la filiation n'est pas directement assumée : la rhétorique est quasi-similaire, les arguments tournent autour de la cohésion nationale et l'armée de Terre reste dans sa volonté de contribuer aux demandes des hommes politiques sans s'engager en première ligne.

Le SNU de 2016 s'appuie également peu sur la dimension européenne tout comme le service militaire, sûrement du fait de l'aspect régalien des armées et sur l'aspect intégrateur des autres dispositifs pour ne pas donner l'impression de créer un dispositif de plus qui n'est que la continuité de l'existant.

3.4 Un débat cadré au sein de l'armée de Terre, un discours uniformisé

L'armée de Terre a appris de la suspension du service militaire et a modifié sa communication

Après cette étude prospective qui permet d'analyser les forces et faiblesses du SNU et de voir que d'autres possibilités existent, il est essentiel d'analyser la réponse de l'armée de Terre au SNU. Lors des études préliminaires, la recréation d'un service militaire aurait pu largement obérer la capacité opérationnelle des armées.

Lors de cette phase, l'armée de Terre a utilisé tous les réseaux et moyens possibles pour diffuser un message : « *si les armées et notamment l'armée de Terre portent le projet du SNU, elles ne pourront plus assurer les missions opérationnelles* » mettant les politiques devant une impasse : sacrifier la capacité opérationnelle des armées pour faire un simulacre de service national ou de scoutisme.

Cette stratégie s'est déroulée en deux temps.

Tout d'abord, la diffusion par différents canaux du discours maintenu depuis la suspension de la conscription : le retour en arrière est impossible.

Trois raisons sont développées par l'amiral François Dupont, ancien directeur de l'IHEDN, dès 2015 lors d'un dossier spécial de l'IHEDN consacré à l'esprit de défense³⁰⁸ :

- Une armée professionnelle exige une excellence dans le domaine de la formation et des équipements. Les armées se sont construit un système de formation RH spécifique pour assurer cette formation : écoles d'officiers (Saint-Cyr pour l'armée de terre), de sous-officiers (Saint-Maixent pour les sous-officiers) et les militaires du rang (Centres de formation dédiés) ;
- La complexité de l'armement nécessite une spécialisation forte entre le militaire servant une arme de poing ou un pistolet à celui en contact avec l'arme nucléaire ;
- Les missions actuelles ou opérations extérieures se font en coopération avec d'autres pays dans des cadres spécifiques (OTAN, ONU, UE) en interarmées et nécessitent donc des procédures spécifiques longues à acquérir.

Au fur et à mesure, le discours va mettre en avant d'autres points et s'affiner pour ne pas toucher au contrat opérationnel, clef de voûte de la professionnalisation actuelle, avec notamment le respect des budgets.

Le général Lecointre, CEMA, saint-cyrien issu des troupes de Marine s'exprime avant la mise en place du SNU le 4 mai 2018 sur le besoin de partager la charge³⁰⁹ : « *C'est un service national universel, et pas un service militaire. Si les armées, comme toute institution, doivent prendre une part dans l'encadrement du service national universel, elles le feront* », tout en préservant les budgets : « *Mon souci, c'est d'éviter que des moyens qui sont prévus pour la reconstruction des armées, dans la loi de programmation militaire, soient détournés au profit d'un service national universel.* » Il n'hésite pas de plus à mettre le président de la République devant ses responsabilités : « *J'observe que le président de la République a pris l'engagement ferme, lors de ses vœux aux armées à Toulon en janvier, qu'aucun des moyens prévus pour la reconstruction, la consolidation et la modernisation des armées, ne serait détourné pour le service national universel.* »

La communication commence à être orchestrée et régulée, avec comme ligne rouge le contrat opérationnel.

³⁰⁸ Revue de l'IHEDN, Esprits de défense, 2015, 178 p, cité p 110.

³⁰⁹ Reuters Staff, *L'armée vigilante sur le financement du SNU, dit Lecointre*, Reuters, 4 mai 2018, URL : <https://fr.reuters.com/article/topNews/idFRKBN1I50NE-OF RTP>

La marginalisation de ceux n'ayant pas le même point de vue, des regrets contenus

Le débat est cadré. Peu de voix au sein de la communauté militaire s'élèvent pour revenir à un service militaire. Elles s'avèrent, le cas échéant, marginalisées, venant d'officiers présentés comme mélancoliques des appelés et du rôle que cela apportait à l'armée de Terre.

Dans le dossier du G2S, aucune voix ne s'avère discordante : l'armée de Terre doit être en appui, ne peut pas réaliser la mission pour des problèmes de cadres, de soutien médical ou d'infrastructures.

Un constat sans ambiguïté est donné sur le SNU par le général Thomann, saint-cyrien général de corps d'armée ancien commandant des forces terrestres (p 15 du dossier) : *« Comme le montrent d'autres articles de ce dossier, ce projet relève clairement de l'utopie quant à l'adéquation entre ses objectifs supposés, les possibilités réelles de concrétisation des actions à mener et les résultats à en espérer. »* Avec des obstacles insurmontables : *« Cependant, dès lors que l'on admet qu'une armée professionnelle est indispensable pour faire face aux défis stratégiques de notre temps, la liste impressionnante des obstacles à surmonter, qu'ils soient budgétaires, humains ou matériels, pour en revenir à une forme de service militaire, conduit à en exclure la faisabilité (du SNU) ».*

Quelques voix discordantes d'un cercle moins proche du G2S ont pu donner une autre opinion. Le contrôleur général François Cailleteau dans son ouvrage publié (cité *supra*) en avril 2015 après les attaques de janvier de Charlie Hebdo et d'une supérette casher fait partie de ceux-là. Il définit les objectifs d'un futur service militaire qu'il décline en besoins militaires (opérations extérieures, maintien de l'ordre sur le territoire national) et non militaires (cohésion nationale, difficulté de vivre ensemble, promotion d'une forme d'altruisme consistant à consacrer bénévolement quelques mois de son existence à fournir un service à la collectivité). Il en déduit deux possibilités de service :

- La création d'unités de volontaires dont la mission serait la protection des lieux sensibles. *« On pourrait penser à un dispositif recherchant chaque année 6 000 volontaires pour une durée de six mois, deux mois étant consacrés à la formation et quatre mois à la garde des lieux sensibles. »*
- Un service militaire volontaire très fractionné avec un premier stage de deux mois s'achevant par deux semaines d'activité Vigipirate et des périodes de quinze jours à raison de deux par an pendant quelques années, la possibilité existant qu'en cas de

besoin le calendrier de ces périodes soit bousculé.

Pierre Pascallon, dans son ouvrage publié en novembre 2018 dans le cadre du club Participation et Progrès³¹⁰, milite pour l'instauration d'un service pour améliorer l'identité nationale et la cohésion « *Disons que c'est précisément la raison d'être du Service national obligatoire d'afficher - par et au cœur de notre jeunesse - cette volonté de la Nation qui peut et doit continuer d'être ; la Nation, au vrai, la Nation française avec son territoire, sa défense ; la Nation française avec et autour des valeurs constitutives de notre République. Nous avons donc dans cette perspective - il en est sans aucun doute l'un des instruments privilégiés- la nécessité de retrouver, en reprenant et en synthétisant les perspectives militaires et civiles et tous les dispositifs aujourd'hui en place, un Service national obligatoire de 6 mois qui devait être -il l'était et le restait malgré toutes ses limites et ses insuffisantes criantes - un vecteur privilégié, par et avec notre jeunesse, de transmission de l'esprit et de la capacité de la défense de la Nation, un vecteur privilégié de transmission de l'identité nationale et des valeurs de la Nation. »*

Quelques regrets sont encore présents, mais limités pour la raison principale que la professionnalisation commençant à dater, peu de militaires encore d'active peuvent apporter leur vécu, voire leurs regrets.

Pour finir, donc, je dirais qu'effectivement on a mis beaucoup d'espoir dans cette professionnalisation et nous avons poussé dans ce sens-là. Mais entre 1997 et le début des années 2000, alors que les deux systèmes se côtoyaient, au sein même des unités (compagnies d'appelés côtoyant des jeunes compagnies pro), les cadres se sont rendu compte que le changement ne se ferait pas sans difficulté et prendrait du temps avant d'être pérenne.

Pour conclure, je pense que lorsque tous les vieux motivants comme Fab et moi auront pris leur retraite, il n'y aura plus personne pour regretter le temps des appelés, car maintenant l'armée pro ronronne avec ses difficultés différentes et ses avantages différents aussi.

Sergent Frédéric Joury

Instructeur au 7^e BCA d'appelés de 1995 à 2002, militaire de carrière aujourd'hui (capitaine).

Complément d'entretien en date du 12 janvier 2020.

³¹⁰ Pascallon, *ibidem*, p 75.

À la différence de 1996, l'armée de Terre a pris une part prépondérante dans l'orientation du débat public et a pu défendre ses intérêts.

3.4.1 Le rôle méconnu des armées dans le SNU

Bien que ne s'affichant pas publiquement, certains militaires de l'armée de Terre ont eu un rôle important dans la création du service national universel et ont pu influencer la décision depuis l'initiation du projet.

3.4.1.1 *Des militaires dans le cercle restreint de la décision*

L'évolution du positionnement des militaires auprès des décideurs politiques dans le projet du SNU est intéressante à analyser.

En 1994, les militaires étaient simplement membres de groupes de travail des candidats à l'élection présidentielle comme l'amiral Dufourcq, membre de la commission RPR en 1994³¹¹. Il faisait partie d'un groupe de travail comme beaucoup d'autres et ne comptait pas plus qu'un autre membre du groupe. Il était plutôt dans l'ombre et n'était pas spécialement mis en avant. Pour le SNU, deux généraux de l'armée de Terre ont été mis sur le devant de la scène : un lors de la réflexion sur ce SNU, le général Trinquand et un dans la mise en œuvre, le général Ménaouine. Ils ont impulsé le SNU, se positionnant sur un équilibre délicat entre implications personnelles sans être en porte à faux des armées et respect de la ligne directrice, ne pas obérer les capacités opérationnelles de l'armée de Terre.

Des échanges réguliers ont lieu entre responsables militaires et hommes politiques que cela soit dans un cadre formel avec les conseils de défense ou de manière plus informelle.

Le général Benoît Durieux, conseiller militaire du Premier ministre, explique lors de la conférence *War Studies* de la Sorbonne du 20 décembre 2019 que « *les chefs militaires sont plus à l'aise avec les chefs politiques* » ce qui sera confirmé quelques semaines plus tôt par Jean-Marie Bockel le 26 novembre 2019 : « *lors du processus décisionnel, il existe des contacts réguliers avec des auditions de responsables de l'armée de Terre notamment pour le P 178 (Programme de préparation et d'emploi des forces).* »

Les militaires peuvent ainsi plus facilement influencer la décision, d'autant plus qu'ils ont pu accéder au cercle restreint des décideurs.

3.4.1.2 *Les généraux Trinquand et Soubelet travaillant auprès du candidat Macron*

³¹¹ Entretien en date du 29 novembre 2018

Le général Trinquand, ancien chef de mission militaire auprès de l'ONU, a été le conseiller militaire officieux du Président Macron.

Présenté dans le dossier du G2S cité *supra* en page 11, il indique avoir « *participé aux travaux programmatiques à l'origine de la proposition de création d'un SNU* ». L'article publié, paru en mars de la même année dans la Revue de défense nationale, éclaire cette volonté initiale de ce qui n'était à l'époque qu'un service d'un mois. Le général Trinquand ne s'exprime pas directement, mais autorise la publication d'un article paru 8 mois avant dans ce dossier, peut-être dans une volonté de ne pas prendre parti dans l'évolution du SNU.

Dans cet article, les éléments qui vont devenir une ligne de conduite apparaissent, la cohésion nationale, les forces morales et les armées en appui : « *Pour répondre au double objectif de cohésion nationale et de sensibilisation aux enjeux de défense et de sécurité, il est envisagé la création d'un service national universel d'un mois, pour l'ensemble des jeunes hommes et femmes de notre pays. Il ne s'agit pas là de rétablir un service militaire, nostalgique et contre-productif : notre armée et nos forces de sécurité sont aujourd'hui constituées de professionnels, et la conscription ne correspond pas aujourd'hui aux besoins de notre défense. En revanche, il est important que les jeunes Français vivent une expérience personnelle et collective de la citoyenneté, à travers des enjeux d'intérêt général, dont celui de la défense nationale. Malgré des parcours souvent très divers, il faut leur redonner la possibilité de redécouvrir qu'il y a plus de choses qui les rassemblent que de raisons de s'opposer.* »

Concernant la position des armées : « *Le service national universel est un projet national et en tant que tel n'a pas vocation à être porté uniquement par le ministère des Armées. Comme les autres ministères, il doit y contribuer, car la formation de la jeunesse pour la défense du pays et la confiance que celle-ci a dans l'armée le pousse naturellement au premier rang. Toutefois les moyens pour mettre en œuvre ce projet ne doivent pas distraire les armées de leur mission première qui est la défense de la France par les armes.* »

Un article du 27 juin 2018³¹² explique cette rencontre entre le général Trinquand et le candidat Macron : « *Conscient de son handicap (Emmanuel Macron), il a décidé de se faire aider en toute discrétion pour se construire un discours qui détonne. C'est ainsi qu'avec Didier Casas, son conseiller de l'époque en charge des questions régaliennes, il écoute avec attention les remarques soufflées par des hauts gradés ayant récemment quitté leurs fonctions : le général Trinquand et le général Soubelet, qui a fait parler de lui pour avoir dénoncé au Sénat « une*

³¹² Louis de Ragueneil, *Dans les coulisses de l'opération service national*, Valeurs Actuelles, 27 juin 2018, URL : <https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/politique/dans-les-coulisses-de-loperation-service-national-93614>

justice sans moyens, des délinquants dans la nature malgré l'engagement des gendarmes et des magistrats, des coupables mieux considérés que les victimes ».

Les militaires à savoir le général Trinquand et de manière moindre le général Soubelet, officier de gendarmerie saint-cyrien, ont clairement participé à l'initiation du projet dans un contexte particulier, post attentats où des annonces sur la sécurité étaient attendus de la part des candidats « *Surtout dans un contexte post-attentats, où l'opinion publique est aux abois sur les sujets de sécurité : 86 % des Français approuvent les opérations de lutte contre Dae'ch en Irak et en Syrie (sondage Ifop-Dicod, mars 2017) et 82 % d'entre eux souhaitent que le budget de la défense soit maintenu ou augmenté, d'après la même enquête. »*

L'armée de Terre est ainsi présente au départ du projet. Elle est également associée à sa réalisation.

3.4.1.3 Un militaire pour être la caution et la cheville ouvrière du SNU : le général Ménaouine

Une fois le projet acté, un militaire va porter le sujet, le général Ménaouine, militaire d'active qui va devenir ensuite directeur du service national et de la jeunesse. Saint-cyrien, général de corps d'armée, artilleur, il a rencontré le président Macron lors d'une visite au Mali alors que le général commandait la Mission multidimensionnelle des Nations Unies au Mali (MINUSMA). Il est désigné le 16 février 2018 pour diriger les travaux du groupe sur le service national annoncé deux semaines plus tôt.

Preuve de l'importance initiale de l'aspect militaire, ce groupe est dirigé par le général alors qu'il comprend notamment une ancienne secrétaire d'État aux victimes entre février 2016 et mai 2017, Juliette Méadel et un préfet (Kléber Arhoul).

Les conclusions du groupe de travail sont rendues près de 9 mois après le 12 novembre 2018 sous la forme d'un rapport³¹³ qui vient préciser les contours de ce SNU. Fondé sur près de 40 auditions et de contributions écrites, il s'appuie sur cinq déplacements en régions où les jeunes ont pu s'exprimer, ainsi que sur une consultation numérique avec 30 334 jeunes de moins de 26 ans qui ont pu donner leur point de vue.

Le ministère des Armées participe à ce groupe de travail dans le cadre des JDC. 45 895 jeunes (dont 1 510 ultra-marins) ont répondu à un questionnaire précédé d'une courte vidéo d'une minute trente présentant le SNU comme le cite le rapport en page 13.

³¹³ Rapport relatif à la consultation de la jeunesse sur le service national universel. Établi par le général de corps d'armée Daniel Ménaouine rapporteur du groupe de travail SNU, 12 novembre 2018, 29 p.

Le rapport évacue tout parallèle avec le service militaire : « *Le service est national et non militaire, c'est-à-dire au service d'une communauté consciente de son histoire, de ses valeurs, de son ouverture et de son rayonnement, alors que la défense appartient aujourd'hui à une armée professionnelle, qui ne nécessite plus les gros bataillons de la phase historique des mobilisations en masse, heureusement révolue.* » Voir point les risques d'une assimilation avec celui-ci : « *L'invocation d'un service national, en Europe et dans un monde globalisé, peut apparaître comme rétrograde. L'accent doit donc être mis sur l'ouverture que représente le service national, qui ne vise pas à promouvoir une vision restrictive et passiste d'un nationalisme dépassé, mais le partage des valeurs de la France insérée en Europe et dans le monde, les préoccupations de développement et de solidarité devant jouer un rôle significatif dans la phase d'engagement volontaire ultérieur.* »

La place des armées s'avère dès ce rapport en appui, puisque le SNU est « *un véritable projet de société* » (p 5). L'attribution au ministère de l'Éducation et de la Jeunesse de la responsabilité du service national avec la nomination auprès de lui d'un secrétaire d'État expressément chargé de la mise en œuvre du projet « *répond aux recommandations du groupe d'ailleurs* » (p 25) et entérine cette évolution.

Au niveau politique, la nomination d'un général à la tête du groupe de travail donnera un signal politique fort comme l'explique le sénateur Bockel lors de l'entretien en date du 29 janvier 2020 en « *plaçant les militaires au centre du jeu* ».

Les militaires ont occupé une fonction essentielle qui les a placés au centre du jeu, permis d'orienter les travaux tout en restant discrets. Le projet ne leur a donc pas été imposé et ils ont pu communiquer en amont sur leurs contraintes.

3.4.2 Une diffusion multi canaux sur l'impossibilité d'assumer la charge du SNU

Dès l'annonce du candidat Macron, des textes ont été publiés dans la presse pour dénoncer le risque que cela faisait encourir sur la capacité opérationnelle des armées avec de nombreux relais.

À la différence de la période de suspension du service militaire, la diffusion s'est effectuée à plusieurs niveaux.

3.4.2.1 *Auprès des parlementaires*

Informés en amont, les parlementaires reprennent l'argumentaire donné par le CEMAT, le général Bosser.

Le rapport parlementaire³¹⁴ rédigé par les députées Dubois et Guerel explique l'impossibilité d'assurer les missions opérationnelles et la formation du SNU.

La sous-estimation des conséquences d'une refondation du service national universel pour les acteurs chargés de le mettre en œuvre constitue le troisième risque.

Dans la mesure où elles apparaissent naturellement désignées pour le mettre en œuvre, vos rapporteuses ont principalement étudié l'impact d'un tel dispositif sur armées. Interrogé le 19 juillet 2017, le chef d'état-major de l'armée de terre, le général Jean-Pierre Bosser, indiquait ainsi devant la commission de la Défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale : « 700 000 jeunes, c'est dix fois la force opérationnelle terrestre ! Quel est l'impact d'une masse de 700 000 personnes sur une masse qui en fait 77 000 ? Que se passe-t-il lorsque l'on est percuté par dix fois son poids ? Si l'on nous dit qu'en cinq ans, nous aurons à former 700 000 personnes, comment ferons-nous ? » À l'époque où le général Bosser s'exprime, il est annoncé que ce nouveau service, d'une durée d'un mois, serait encadré par les armées et la gendarmerie.

Alors que la seule journée défense et citoyenneté mobilise, en plus des personnels de la DSNJ, 9 350 animateurs, il est compréhensible que la perspective de devoir encadrer une cohorte identique, mais sur une durée trente fois plus longue soit source de questionnements. Par ailleurs, vos rapporteuses soulignent que les armées connaissent un niveau d'engagement opérationnel inédit, sur les théâtres extérieurs comme sur le territoire national, ce qui n'est pas déjà sans entraîner des préoccupations sur le recrutement et la fidélisation des personnels.

De manière connexe, l'opportunité d'un dispositif en internat doit également être appréhendée au regard des investissements consentis pour les infrastructures de nos armées. En effet, alors même que les conditions d'hébergement de certains militaires, et notamment ceux engagés dans l'opération Sentinelle, sont régulièrement dénoncées tant par eux que par les parlementaires, comment pourraient-ils comprendre que l'État investisse soudainement

³¹⁴ Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la commission de la défense nationale et des forces armées en conclusion des travaux d'une mission d'information *sur le service national universel* et présenté par Mmes Marianne Dubois et Émilie Guerel, Députées, 14 février 2018, 152 p.

des montants considérables dans la construction de nouvelles infrastructures à la seule fin de favoriser la mixité sociale des jeunes ?

Conditions de succès et écueils à éviter

- Une priorité : préserver les armées

La commission des affaires étrangères et de la défense a une priorité : le financement du SNU ne devra pas obérer le budget des armées. Celles-ci ne peuvent absorber la charge financière que représenteraient la remise en état d'infrastructures ayant cessé d'être utilisées et l'affectation de milliers de militaires à des postes d'encadrement. Les sénateurs déposeront des amendements au projet de LPM en discussion en mai 2018 afin d'exclure le financement du SNU de la programmation militaire 2019-2025.

Mais au-delà du coût, il faut avoir conscience du « choc exogène » que pourrait représenter pour les armées la mise en œuvre d'un SNU s'il avait un volet militaire ambitieux (par exemple une durée d'un mois avec internat). Le SNU ne doit pas fragiliser notre modèle d'armée. Par ailleurs, l'ADN des armées doit être préservé. Si elles peuvent avoir un rôle social, leur mission principale reste la défense du territoire national et des Français.

Le rapport Bockel insiste également sur la nécessité de préserver le budget et les capacités.

Lors de l'entretien accordé au Sénat le 29 janvier 2020, le sénateur Bockel est revenu sur ce point, en évoquant les rapports réguliers qu'il entretient avec des correspondants militaires qui ont pu lui confier les contraintes que cela ferait porter sur la capacité opérationnelle de l'armée de Terre, le sensibilisant en amont.

Le rapport Pueyo et Dubois du 9 décembre 2015³¹⁵ affirme également ce risque pour les armées en page 78.

Ensuite, l'encadrement de 800 000 jeunes chaque année semble hors de portée pour une armée professionnelle qui ne compte plus que 230 000 militaires et s'est séparée de la plupart de ses anciennes infrastructures d'accueil. Alors que nos armées sont particulièrement sollicitées sur de nombreux théâtres simultanés, est-il vraiment temps de mettre sur pied, à

³¹⁵ Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission de la défense nationale et des forces armées en conclusion des travaux d'une mission d'information sur le bilan et la mise en perspective des dispositifs citoyens du ministère de la défense et présenté par Mme Marianne Dubois et M. Joaquim Pueyo, députés, 9 décembre 2015, 114 p.

ses côtés, une armée d'instruction pour encadrer l'intégralité d'une classe d'âge ? Face à l'urgence opérationnelle, la réponse est bien entendu non.

Les parlementaires, en étant informés en amont, auront pu être des relais efficaces des armées. La communication interne n'a pas non plus été négligée.

3.4.2.2 Au travers de la communication interne : le G2S

Les organismes de réflexion interne ont été mobilisés avec en particulier le 2 S, cercle de réflexion des officiers généraux en deuxième section qui a consacré le dossier de janvier 2018 sur le service national universel.

Dans l'éditorial, le général de corps d'armée Alain Bouquin, saint-cyrien officier de Légion, inspecteur de l'armée de Terre de 2013 à 2015, revient sur le fait de ne pas compromettre les capacités opérationnelles de l'armée de Terre. L'argumentaire est clair : les armées peuvent participer, mais ne doivent pas assumer la charge principale du SNU qui est un enjeu de cohésion nationale qui doit dépendre d'une politique interministérielle. Dans le cas contraire, les armées ne pourront plus assurer leurs missions opérationnelles.

Sa position sera largement reprise ensuite :

Ainsi « sur cette question du rôle des armées, le dossier proposé par le G2S a le mérite de répertorier l'acquis et le faisable. La liste est longue des savoir-faire que les armées savent ou sauraient mettre au service du pays pour cette grande cause nationale initiée par notre nouveau président :

- un accompagnement de la réflexion sur la mise en place du SNU et sur son contenu (buts pédagogiques et activités) ;
- une participation à l'encadrement de toutes les formes de service existantes ou à venir (service civique, SMA, SMV, futur SNU) ;
- la maîtrise de dispositifs d'insertion vers l'emploi ;
- une gestion du brassage social, voulue par le projet, s'appuyant sur la pédagogie éprouvée des éducateurs que savent être les cadres militaires ;

Pour dire les choses de manière plus synthétique, le vrai sujet est en réalité celui de la cohésion nationale à rebâtir. Elle doit être recherchée dès l'entrée dans le système éducatif. Le SNU est une modalité (parmi d'autres) pour y contribuer. Cette remise en perspective justifie à

l'évidence que sa mise en œuvre relève d'un effort national et qu'elle soit pilotée au niveau interministériel, avec une implication appropriée des militaires, c'est-à-dire sans altérer leurs capacités opérationnelles.

« Vaste programme » aurait dit le général De Gaulle, je vous souhaite une bonne lecture. »

Comme évoqué précédemment, une position commune se détache avec une marginalisation des militaires ayant un point de vue différent. De manière plus générale, les médias vont relayer cette position.

3.4.2.3 *L'importance de la presse écrite*

Des articles reprenant l'argumentaire des militaires sortent régulièrement dans la presse pour appuyer l'idée d'un choix entre capacités opérationnelles et SNU.

Ainsi Jean Guisnel dans Le Point le 25 janvier 2018³¹⁶, reprend l'argumentaire du G2S, soit moins d'une semaine après la publication du dossier « *Mais avant le discours présidentiel, le groupe de réflexion G2S, qui passe pour le porte-voix officieux de l'état-major de l'armée de Terre, avait diffusé un document de 37 pages dans les milieux proches de l'état-major. Nous avons consulté ce document dont les auteurs écrivent qu'il est essentiel que ce projet « soit piloté au niveau interministériel, avec une implication appropriée des militaires, c'est-à-dire sans altérer leurs capacités opérationnelles. »*

Le discours est donc diffusé au sein de l'opinion publique.

3.4.2.4 *Conclusion du chapitre*

En faisant jouer ses moyens d'influence et en mettant en avant une ligne directrice claire et cohérente, l'armée de Terre a pu influencer la décision.

Profitant d'un contexte favorable, elle aura appris des erreurs du cycle de la suspension du service militaire et notamment de son absence de relais auprès de l'opinion publique et des décideurs politiques.

³¹⁶ Jean Guisnel, *Service national universel : pourquoi l'armée de terre s'inquiète*, Le Point, 25 janvier 2018, URL : https://www.lepoint.fr/editos-du-point/jean-guisnel/service-national-universel-pourquoi-l-armee-de-terre-s-inquiete-25-01-2018-2189487_53.php

3.4.3 Une adaptation possible du modèle à notre sujet d'étude

Pour donner suite aux éléments décrits précédemment et notamment la tenue des conseils de défense, une adaptation est envisageable pour la théorie d'Allison avec une prise en compte du temps long.

Nous avons analysé tout au long de ce travail le processus décisionnel de la suspension du service au travers des positions diverses des militaires puis l'évolution du changement de posture pour le SNU.

Nous pouvons donc revenir sur notre ambition théorique initiale, l'adaptation du modèle d'Allison à notre sujet d'étude avec la perspective du temps long.

Il s'agit tout d'abord de revenir sur les éléments spécifiques à notre sujet.

3.4.3.1 *Les éléments spécifiques*

Il est tout d'abord indispensable d'étudier les facteurs spécifiques à notre étude :

- Plans prêts des armées : les armées ont essayé de maintenir l'armée mixte qui était décrite dans le Livre blanc de 1994 et au niveau de l'armée de Terre, armée de Terre 1997 ou Armée XXI. À la différence d'un temps court en 1962, les armées françaises ont dû réfléchir sur un temps long ;
- Élections présidentielles : la logique électoraliste a joué sous deux angles : le Président Chirac a fait valoir sa légitimité d'homme élu pour imposer quasi immédiatement sa volonté avec la suspension du service national. Les armées ont misé sur une élection d'Édouard Balladur ce qui s'est traduit par une sensibilisation insuffisante sur les enjeux du service.
- Fraîchement élu, la légitimité était maximum, faisant de lui une figure charismatique au sens d'Allison.
- Charisme et conviction d'un homme : Jacques Chirac est central dans la suspension du service militaire. Le passé d'appelé et l'appétence pour les affaires militaires ont légitimé l'action de Jacques Chirac sur la question. Tout comme J-F Kennedy pour la crise des missiles à Cuba, la personnalité de Jacques Chirac s'avère déterminante.
- Cohabitation : la conséquence de celle-ci a été l'absence de véritable débat, car aucun des acteurs du moment ne souhaitait la confrontation politique excepté Philippe Séguin. Cette donnée est importante, car en 1962, Kennedy possède la majorité législative.

Un autre facteur vient du processus évolutif lié au temps long.

3.4.3.1.1 Le positionnement de l'armée de Terre

L'armée de Terre aura eu une position évolutive durant cette période :

- En amont, sensibilisation des candidats aux enjeux de défense avec notamment le rôle de la dissuasion nucléaire et du service militaire ;
- Durant la mise en question du service et les conseils de défense, maintien de l'armée mixte tout en ayant des plans prêts pour la mise en place d'une armée professionnalisée avec la mise en avant d'armée de Terre XXI ;
- Une fois la décision prise, volontarisme de l'armée de Terre avec une mise en œuvre préparée, rigoureuse et cadencée, la réforme ayant été menée en 5 et non 6 ans comme prévu.

Les éléments décrits par Alison sont donc présents et répondent à ses critères.

3.4.3.1.2 Tableau de synthèse sur le modèle 3

En reprenant le tableau initial d'Allison, l'adaptation du modèle pourrait être la suivante ;

Sujet d'étude	Contexte	Réponse apportée	Personnalité centrale
Cas du service militaire	Service militaire impopulaire, plus adapté	Plan tout prêt suite LB de 1994, Armée de terre XXI. Service militaire comme dû, non menacé	Élections présidentielles de 1996 Cohabitation avec non remise en cause Compromis de J. Chirac : la mise en œuvre de la réforme Joueurs guidés par intérêts propres : carrière, arme d'origine

Dans le détail, une adaptation du modèle d'Allison pourrait être effectuée en reprenant les 3 critères initiaux :

- Contexte : le service national était impopulaire et plus adapté aux évolutions conjoncturelles et de la société ;
- Plans : les armées s'appuyaient sur un Livre blanc publié depuis peu qui représentait le corpus doctrinal et avaient déjà d'autres solutions prêtes comme le projet armée de Terre XXI qui s'appuyait sur une professionnalisation.
- Les intérêts personnels : la période post élection vise à affirmer la prédominance de la personne élue et la cohabitation sur les affaires militaires rend le Président quasi souverain. Enfin, Jacques Chirac a pu s'appuyer sur des désaccords au sein des militaires liés à leur armée, leur arme ou leur expérience personnelle.

La majeure différence vient ainsi de l'échelle temporelle qui induit la présence de cycles dans le cadre de notre sujet d'étude.

3.4.3.2 Évolution du modèle d'Alison sur un temps long : un cycle à 6 temps ?

Mis sur un temps long en passant de 15 jours à 20 ans, il apparaît que ce modèle peut être complété par des cycles sur les conséquences de la décision à moyen et long terme, Graham Alison étudiant la prise de décision et son impact immédiat.

En revanche, il ressort de notre sujet d'étude qu'une décision prise sans réel consensus ni sans disposer de tous les éléments entraîne un effet de cycle avec, une fois la décision prise, une mise en œuvre immédiate et quasi mécanique puis une remise en cause de la décision qui débouche sur une nostalgie et une idéalisation de la situation passée qui dans une société marquée par une stratégie électoraliste, peut déboucher sur un ersatz de la chose remise en cause.

Dans notre travail, la durée est liée au contexte politique et notamment la cohabitation.

3.4.3.2.1 La nécessaire prise en compte du temps politique

Sur un temps court, l'aspect électoraliste est moins important, car les élections peuvent être plus lointaines. Pour la crise des missiles de Cuba en octobre 1962, Kennedy n'était qu'à mi-mandat, car élu en novembre 1960 dans le cas où il serait allé au bout de son mandat présidentiel.

Or sur un temps long, la décision est influencée par l'opinion publique dans le cas d'une volonté d'élection ou de réélection.

La thèse de l'électoralisme prend toute son importance et désigne l'attitude ou le discours d'un homme ou d'une autorité ayant pour seul objectif de recueillir le maximum de suffrages ou de remporter une élection. Les positions et les programmes sont ainsi déterminés uniquement en fonction du gain électoral escompté.

Des théoriciens ont développé cette approche comme le modèle de concurrence électorale de Hotelling (1929) et Downs (1957)³¹⁷. L'hypothèse réside dans le fait que deux partis (ou candidats) proposent simultanément un programme politique unidimensionnel aux électeurs et s'engagent à mettre en œuvre leur programme s'ils sont élus. Les partis politiques se soucient exclusivement de gagner les élections tandis que les électeurs s'intéressent aux programmes politiques. Ainsi les partis politiques et candidats anticipent parfaitement le résultat des élections lorsqu'ils choisissent leurs programmes.

Dans le cas de notre étude, Jacques Chirac a reformé le service militaire en mettant en œuvre une promesse électorale populaire auprès de la jeunesse. Le candidat Macron a cherché à gagner quant à lui des électeurs en s'engageant sur ce thème du service militaire, populaire et rassembleur au moment des élections.

Ce point est cependant à relativiser puisque le service militaire était impopulaire et critiqué comme nous l'avons vu et le SNU n'a pas représenté un facteur essentiel dans l'élection d'Emmanuel Macron, la jeunesse étant faiblement mobilisée sur le sujet.

3.4.3.2.2 Représentation du cycle à 6 temps

Au vu de ces éléments, nous assisterions à un cycle à 6 temps et une accélération des changements.

Prise sous le temps long, cette réforme du service national avec ses conséquences en effectifs n'est pas la première. La question d'une présence de la fréquence de cycles peut se poser.

Sur la période de la cinquième République, le service militaire a été suspendu en 1995. 2016 et le SNU se situent donc plus de 20 ans après.

Un autre changement majeur est apparu dans les années 1960 avec la guerre d'Algérie qui a duré de 1954 à 1962 et qui a été dimensionnante pour les armées : envoi du contingent, vague

³¹⁷ Philippe Donder et Maria Gallego, *Concurrence électorale et positionnement des partis politiques*, L'Actualité économique, volume 93, numéro 1-2, mars-juin 2017, p. 113-140, URL : <https://www.erudit.org/fr/revues/ae/2017-v93-n1-2-ae03581/1044717ar/>

de protestation, état d'urgence décrété et empreinte forte en termes de défiance des politiques vis-à-vis de l'armée de Terre.

Sans s'inspirer directement des cycles économiques de type Kondratiev³¹⁸, des occurrences peuvent être présentes avec des armées plus ou moins fortes vis-à-vis du pouvoir politique.

En prenant deux données objectivables et représentatives de l'influence des armées, à savoir leurs effectifs et leurs budgets, les variations apparaissent distinctement :

	1958 ³¹⁹	1995 ³²⁰	2016 ³²¹
Effectifs	1 008 505	606 000	208 000
Budgets (% du PIB)	8,2%	2,6%	1,86%
NB	Présence du contingent en Algérie	Présence d'appelés	Effectifs en hausse suite aux attentats de 2015

Chaque évènement majeur a eu une conséquence forte sur les effectifs et la mécanique globale. Il ressort que les effectifs ont globalement diminué, plaçant les armées comme représentatives d'une faible part de la population active française.

En remontant plus loin et en se fixant sur le 20^e siècle avec les deux guerres mondiales, ce mouvement de cycle se vérifierait encore plus.

Des cycles étant de manière générale présents, nous assisterions ainsi à un cycle à six temps sur la période étudiée, 1988-2021 avec ;

- Décision de suppression de l'objet ;
- Mise en œuvre de la réforme quasi mécanique ;
- Questionnement et remise en cause de la décision ;
- Suppression ;

³¹⁸ Un cycle de Kondratiev est un cycle économique de l'ordre de 40 à 60 ans aussi appelé *cycle de longue durée*. Mis en évidence dès 1926 par l'économiste Nikolai Kondratiev dans son ouvrage *Les vagues longues de la conjoncture*, il présente deux phases distinctes : une phase ascendante (phase A) et une phase descendante (phase B).

³¹⁹ Rapport fait au nom de la Commission des finances (1) sur le projet de loi de Finances pour 1958 (2^e partie. Moyens des services et (Dispositions relatives aux services \Section Commune, dispositions spéciales militaires), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence.

³²⁰ Loi n° 94-507 du 23 juin 1994 relative à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000.

³²¹ Projet de loi des finances 2020, LPM année 2, Ministère des Armées, 23 p.

- Nostalgie/idéalisation ;
- Ersatz de l'objet supprimé.

Il ressort que le modèle d'Allison garde sa pertinence pour notre étude. Sur un temps long, il est impacté par la présence de cycles et devient une étape de ce cycle à six temps du processus de décision.

Sous forme schématique et chronologique de notre objet, la représentation graphique serait :



Adapté à notre objet d'étude, le service militaire pour l'armée de Terre, ce cycle à 6 temps serait dans le détail :

- Décision de suppression de l'objet : annonce du Président Chirac le 22 février 1996 ;
- Mise en œuvre de la fin du service (1996-2002) avec la mise en place de plans d'opérations avec une volonté de l'armée de Terre de remplir la mission la plus efficacement possible ;

- Questionnement et remise en cause (1996 - 1998) : quelques voix s'élèvent pour infléchir la décision, mais elles seront minoritaires et emportées par la majorité des militaires poussant dans le sens de la professionnalisation. Quelques gains seront obtenus à la marge comme la suppression de la semaine citoyenne ;
- Suppression (2002) : la suppression est actée début 2002 avec le départ anticipé du dernier appelé, le tout dans une relative indifférence malgré la naissance des réseaux sociaux qui auraient pu amplifier la contestation ;
- Idéalisation de l'objet (2005-2016) : une fois suspendu, des voix s'élèvent pour faire entendre tout d'abord les valeurs portées par le service militaire comme la cohésion, le brassage social ou le sens des valeurs. L'évènement déclencheur sera les émeutes de 2005 puis à partir de 2012 et Marseille, l'association d'idée faite entre besoin des armées sur le territoire national et service militaire pour combler ce manque de repères supposé d'une partie de la jeunesse ;
- Ersatz de l'objet supprimé (2019 -...) : une fois l'opinion publique convaincue des vertus du service d'antan avec un relais des médias, les hommes politiques s'emparent du sujet. Ce sera le cas du candidat Macron. Cependant, le contexte a changé, les moyens ont disparu, la population directement concernée par ce service, à savoir les jeunes, est réticente à ce changement. Un ersatz de l'original est ainsi créé, le SNU, sans but ni finalité claire.
- Une nouvelle suppression ? Il est possible d'imaginer que ce cycle puisse se reproduire avec la possible suspension de ce projet mal ficelé qui ne résiste pas à des priorités plus concrètes pour les décideurs politiques à savoir la COVID 19.

3.4.3.3 Conclusion du chapitre

L'armée de Terre a usé de tout son réseau et ses compétences pour participer *a minima* au SNU et suivre sa stratégie de réponse aux attentes des politiques.

Dès le début, elle a orienté la réflexion avec l'apport du général Trinquand puis diffusé un message clair et suivi auprès des médias et des hommes politiques, à savoir la nécessité de préserver les capacités opérationnelles ce qui sous-entend de ne pas consacrer d'effectifs au SNU.

Ceux n'ayant pas ce point de vue ont pu être marginalisés ou contredits par les discours officiels.

Possédant une multitude de relais avec l'IHEDN ou le PRAT précédemment étudiés, l'armée

de Terre a pu orienter la décision en amont, différence fondamentale avec 1996.

3.4.3.4 Conclusion de la partie

Alors que le SNU est en train de périliter, surtout à la suite d'un but mal défini qui le rend moins essentiel, voire accessoire, dans un contexte de COVID 19 qui empêche tout rassemblement, il ressort que l'armée de Terre a adopté une stratégie mixte entre attentisme et volontarisme :

- Attentisme, car l'armée de Terre a attendu de voir les évolutions et de recevoir les ordres pour agir, semblant vouloir gagner du temps face à ce projet auquel elle ne semble pas croire ;
- Volontarisme, car l'armée de Terre a activé ses réseaux dès le début pour influencer sur le SNU, a fait travailler ses outils de réflexion sur l'intérêt qu'elle pourra en retirer ou les contraintes que cela impose.

In fine, l'armée de Terre a mené une manœuvre habile, faite de contournement sans refuser pour autant l'obstacle. Elle a finalement peu communiqué en interne avec une gestion du dossier SNU réalisée directement par l'EMAT.

Conclusion

En conclusion, il apparaît que la décision du président Chirac correspondait aux aspirations des armées de basculer après la guerre froide vers une armée professionnalisée tournée vers la projection extérieure, dotée de matériels performants servis par des soldats formés et s'inscrivant dans la durée.

Deux positions existaient.

Tout d'abord, une position majoritaire portée par habitude et sous le prisme d'arguments de puissance et de confort. Il s'agit de celle de la base habituée à travailler avec les appelés et qui craignent des lendemains difficiles avec la perte des appelés : fermeture de régiments, baisse des effectifs induisant une diminution des perspectives de carrière, impossibilité de recruter des soldats professionnels de qualité dans un contexte de baisse du chômage. Un équilibre était apparu : les militaires de carrière acceptaient les rites des appelés, en partageaient certains au travers de l'identité régimentaire et des VSL qui partaient avec eux en mission. Le lien entre ces deux populations était assuré par les anciens appelés devenus professionnels qui pouvaient orienter les jeunes recrues.

Mais également, une position tenue par les hautes autorités militaires issues des troupes professionnelles, principalement les Troupes de marine et la Légion étrangère. Ces chefs militaires, fortement représentés au sommet de la hiérarchie militaire, occupant les postes stratégiques au sein des états-majors ou des cabinets ministériels, ont pu orienter ou légitimer la professionnalisation auprès des autorités politiques ou des décideurs. Leur stratégie a été de mettre en exergue les bienfaits des troupes professionnelles : engagement facilité en opérations, perspectives de projection plus intéressantes tout en cherchant à s'extraire des scories du service national : inégalité de celui-ci, inadaptation du cycle de 10 mois, restriction d'envoi des appelés hors d'Europe. Les contraintes financières fortes de transformer les armées à budget constant ont également joué en défaveur du service.

Même si ces débats ont principalement concerné l'armée de Terre, car les appelés y étaient en nombre, les autres armées sont restées attentives aux évolutions du service soit par pragmatisme, car la situation leur convenait ou l'armée de Terre allait dans leur direction, soit par intérêt, car leur pré carré n'était pas touché comme la dissuasion nucléaire.

Le contexte aura été un facteur déterminant pour certains chefs de dévoiler – non pas publiquement, mais en interne – leurs positions : multiplication des opérations extérieures permettant et obligeant à d'autres d'intervenir comme l'ex-Yougoslavie, classes d'âges trop nombreuses diminuant le rôle de l'officier éducateur, changement politique et nécessaire

adaptation avec l'arrivée du Président Chirac ou encore gain personnel des chefs militaires accédant aux plus hautes responsabilités en entretenant une relation de confiance avec les hommes politiques.

Le comité stratégique a assumé, sous le sceau du secret, la préparation d'un plan mis en œuvre dès l'annonce du Président, la volonté des armées de refuser la semaine citoyenneté, atteste que les hauts gradés de l'armée de Terre ont travaillé et mis en œuvre sans grande résistance cette professionnalisation. Ils ont pu s'abriter derrière la décision du chef des armées sous la Ve République, le Président.

Après des campagnes de communication et d'information parfaitement réalisées sur les supports officiels d'information et de visite sur le terrain pour expliquer les bienfaits de cette professionnalisation si longtemps dénigrée, l'armée de Terre mettra cette transformation en place. Elle s'appuiera sur des ordres d'opérations pour réaliser cette mission. La préparation d'armée de Terre XXI, la mise en place rapide de cette transformation radicale, le volontarisme de l'armée de Terre, font penser que la décision prise à l'issue des conseils de défense n'était ni la plus rationnelle, ni la plus efficace, ni la mieux préparée, mais celle qui était déjà prête dans les états-majors et rapide à mettre en œuvre comme le développe Graham Allison dans son analyse du processus de décision.

Les derniers appelés partiront de manière anticipée et discrète début 2002, l'armée de Terre ayant basculé dans la mise en œuvre de la réforme. Une indifférence est partagée par les pouvoirs politiques et locaux, un système de compensation mis en œuvre par l'État permet d'atténuer les pertes de garnisons militaires sur les communes.

La professionnalisation n'a dès lors plus jamais été remise en cause, l'armée de Terre se positionnant sur un équilibre délicat : donner des gages aux politiques sur son domaine de compétences, à savoir la formation de jeunes volontaires parfois en difficulté scolaire ou sociale (SMA, SMV, Lycées de la défense...), mais sans jamais mettre en balance la capacité opérationnelle, cœur de métier de l'armée de Terre par suite de l'évolution de gouvernance du 12 septembre 2013. L'équilibre entre soutien direct aux populations et projections à l'étranger sera réalisé avec le déploiement de militaires sur le territoire national au titre d'opérations intérieures (Vigipirate puis Sentinelle, intervention dans le cadre de réquisitions en cas d'indisponibilité des moyens publics).

La question du lien armée-nation est essentielle pour maintenir et diffuser l'esprit de défense, ne pas être assimilé à une garde prétorienne, maintenir voire conquérir des budgets pour des

matériels toujours plus sophistiqués et recruter près de 20 000 militaires par an. La garde nationale regroupant les réserves opérationnelles des armées et de la Police, s'inscrit dans cette dynamique tout en n'ayant pas encore trouvé son rythme de croisière.

Le SNU symbolise cette volonté de ne pas remettre en cause cette professionnalisation. Avec des militaires participant de manière parcellaire tout au long du processus, faisant fonctionner avec efficacité les outils de rayonnement et de lobbying créés depuis, l'armée de Terre adoptera rapidement une position commune : oui au SNU, mais en restant en appui. Les pouvoirs politiques sont dès lors confrontés à une équation insoluble : si l'armée de Terre engage de nombreux effectifs dans le SNU, la capacité opérationnelle, essentielle pour assurer son rôle d'*ultima ratio*, sera obérée.

Pour arriver à soutenir ce point de vue, les arguments d'antan seront balayés sur le rôle des appelés dans la défense du territoire et dans l'appui à la résilience nationale dans le cadre de la dissuasion nucléaire.

La volonté de l'armée de Terre est de maintenir son cœur de métier, l'opérationnel, tout en s'inscrivant auprès de la population. Avec de la réussite, puisque l'image des armées n'a jamais été aussi élevée depuis la suspension du service militaire. Les mouvements antimilitaristes des événements de la guerre d'Algérie ou post mai 1968 ne sont plus une crainte.

Pour cela, les autorités militaires se seront accordées sur un consensus mûri au fil des mois concernant le SNU, consensus devenu plus aisé étant donnée la diminution des effectifs militaires, la perte des emprises et le rythme opérationnel très dense ne permettant pas de réaliser plusieurs missions majeures en parallèle : l'armée de Terre n'a plus les capacités nécessaires de mener SNU et missions régaliennes.

La liberté de parole des militaires, bien que plus libre et retranscrite par des publications plus nombreuses, est cependant toujours encadrée par le statut général des militaires et par des règles implicites aux armées.

L'impression d'uniformité est essentielle et trompeuse. Essentielle, car elle donne à penser que les positions sont unanimes et régies par les grades. Trompeuse, car derrière une image d'uniformité, cet ensemble possède des corps avec des perspectives de carrière très différentes, des sous-catégories d'armes ou de spécialité possédant plus ou moins de pouvoir décisionnel.

Ainsi, l'étude de la suspension de la conscription, à l'heure où les grands décideurs de l'époque disparaissent ou atteignent un âge vénérable, où la grande majorité des soldats n'a jamais

travaillé avec un appelé, permet de remettre en lumière les tensions et différences de point de vue sur cette question centrale et structurelle pour les armées.

25 après la suspension du service militaire et malgré la mise en place du SNU, le « *Au temps des appelés* » semble en effet bien terminé, l'armée de Terre ayant fait valoir son point de vue.

Annexes :

Annexe 1 : matériaux utilisés

Annexe 2 : liste des entretiens réalisés

Annexe 3 : canevas d'entretien

Annexe 4 : tableau de synthèse portant sur les deux siècles de conscription

Annexe 5 : évolution de la durée des obligations militaires depuis 1872

Annexe 6 : Légifrance, article L70

Annexe 7 : capacités de projection des forces françaises suite aux Livres blancs

Annexe 8 : archives personnelles du général Bachelet sur la défense du territoire

Annexe 9 : tableaux de synthèse des principaux responsables militaires sur la période 1987 - 2002

Annexe 10 : ébauche d'argumentaire en faveur de la constitution d'un ensemble de forces d'active du territoire par le général Bachelet adressé au CEMA

Annexe 11 : fiche du bureau planification finances (BPF) sur la semaine citoyenne

Annexe 12 : programme électoral des candidats à l'élection présidentielle de 1995

Annexe 13 : principaux incidents de contestation du service militaire depuis 1810

Annexe 14 : évolution du service national en Europe depuis 2013

Annexe 15 : présentation du système Reserve Officers Training Corps (ROTC)

Annexe 16 : cursus de formation des réservistes

Annexe 17 : infographie de la réserve

Annexe 18 : discours du président de la République au centre d'entraînement des forces de gendarmerie le 20 juillet 2016 annonçant la création de la garde nationale

Annexe 19 : présentation succincte de la thèse professionnelle du mastère spécialisé Stratégie et conseil de l'ESCP sous la direction de M. Jean-Philippe Bouilloud

Annexe 19.1 : résumé du mémoire de mastère spécialisé de l'ESCP en date du 20 octobre 2018

Annexe 19.2 : extrait de la soutenance orale du mastère spécialisé de l'ESCP en date du 27 novembre 2018

Annexe 20 : publications en lien avec la thèse

Annexe 20.1: *L'emploi des réserves dans l'armée de Terre depuis 1947*, Cahiers de la Pensée Mili-Terre, en co-écriture, numéro 45, 4^e trimestre 2016

Annexe 20.2 *Pour un service national réinventé ?* Fondation Jean Jaurès du 7/06/2018

Annexe 20.3: *Le service national se précise*, La Croix du 27/06/2018, article cité

Annexe 20.4 : *Garde nationale contemporaine : avec la garde nationale originelle*, Soldats de montagne, septembre 2018

Annexe 20.5: *La hiérarchie militaire et la suspension du service national depuis 1991*, Soldats de France, numéros de septembre et juillet 2019

Annexe 20.6 : *Comment est né le service national*, Terre information magazine, avril 2020

Annexe 20.7 : *Le lien armée nation, une définition floue aux multiples interprétations*, publication pour l'ouvrage collectif War Studies, juin 2022

Annexe 20.8 : colloque regards croisés sur l'évolution des relations civilo militaires, Sorbonne War Studies, communication sur *le lien armée nation, implicites, impensés et usages sociaux d'un discours de légitimation* avec Julie Le Mazier, 20 décembre 2019

Annexe 20.9 : *le monopole de la violence en partage ? Désingulariser la participation des non-professionnels au maintien de l'ordre, programme*, co-organisateur de l'évènement, Sorbonne War Studies, printemps 2019

Annexe 21 : réponse d'Alain Juppé à la demande d'entretien

Annexe 22 : dispositifs à destination de la jeunesse

Bibliographie

Ouvrages

- ALLIANCE POUR LA SOUVERAINETE DE LA FRANCE, académie du gaullisme, *Horizon 2015 : la France a-t-elle encore une défense nationale ?* Paris, François Xavier de GUIBERT, 2000, 111 p
- ALLISON Graham T, *Essence of decision : explaining the Cuban Missile Crisis*, Little Brown, 1ère éd. 1971, 416 p.
- AMBROISE, collectif, *Service national : une idée d'avenir*, Flammarion, 1996, 181 p.
- ARAUD Gérard, *Passeport diplomatique : quarante ans au Quai d'Orsay*, Grasset, 2019, 384 p.
- AUVRAY Michel, *L'âge des casernes : histoire et mythes du service militaire*, Éditions de l'Aube, 1998, 326 p.
- AUVRAY Michel, *Objecteurs, insoumis, déserteurs : histoire des réfractaires en France*, Stock, 1983, 438 p.
- BALLOT Édouard, *Tuer le service militaire*, Éditions les belles lettres, 1993, 178 p.
- BENTEGEAT Henri, Général, *Chefs d'état en guerre*, Perrin, 2019, 492 p.
- BENTEGEAT Henri, Général, *Les ors de la République : Souvenirs de sept ans à l'Elysée*, Perrin, 2021, 217 p.
- BERAUD Alain, Amiral, préface de LUC FERRY, *Faut-il instaurer un service civil obligatoire ?* La documentation française, Paris, 2 006 172 p
- BESSIN Marc, *Autopsie du service militaire 1965-2001*, Collections Mémoires, 2002, 205 p.
- BOENE Bernard, sous la direction de, *Conscription et armée de métier*, FEDN, 1991, 415 p.
- BOZON Michel, *Les conscrits : arts et traditions populaires*, bibliothèque Berger-Levrault, Nancy, 1981, 156 p
- BOUCHERON Jean-Michel (sous la direction), *2007 : quelle politique de défense ?* 14^e rencontres parlementaires "Paix et Défense", Paris, Altedia, 2007, 156 p
- BUFFOTOT Patrice, *La réforme du service national*, La documentation française, 1996, 83 p.
- BUFFOTOT Patrice, *Le socialisme français et la guerre. Du soldat-citoyen à l'armée professionnelle. 1870-1998*, Bruyant, 1998, 105 p.
- CAILLETEAU François, *La conscription en France, mort et résurrection ?* Paris, Économisa, 2015, 103 p.
- CHERON Bénédicte, *Rôle social des armées et nouveau SNU : l'étirement d'une notion jusqu'à sa dilution*, La sociologie militaire. Héritages et perspectives, Peter Lang, 2021, 468 p.

CHEVENEMENT Jean-Pierre et MESSMER Pierre, *le service militaire*, Paris, BALLAND, 1977, 180 p.

CLUZEL Jean-Michel et THIBAUT Françoise, sous la direction de, *Métier militaire et enrôlement citoyen : les enjeux de la loi*, Cahiers des sciences morales et politiques, Paris, PUF, 2004, 194 p.

COTON Christel, *Officiers : des classes en lutte sous l'uniforme*, Agones, 2017, 288 p.

COPEL Etienne, *Vaincre la guerre*, Paris, Lieu commun, 1984, 247 p.

CORVOISIER André, *Histoire militaire de la France, tome 4 : de 1940 à nos jours*, Paris, PUF, 1997, 704 p.

CREPIN Annie, *La conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la république (1798-1889)*, Artois Presses Université, 1998, 253 p.

CREPIN Annie, *Histoire de la conscription*, Paris, Folio histoire, 2009, 501 p.

CREPIN Annie, *Soldat-citoyen : une histoire de la conscription*, Documentation française, 2001, 63 p.

DAHO Grégory, *La transformation des armées : enquête sur les relations civilo-militaires en France*, Le bien commun, 2016, 406 p.

DE BELLESCIZE Ramu avec la participation de Jacques DE ZELIVOURT, *Le piège de l'armée professionnelle*, Paris, François Xavier de GUIBERT, 1997, 213 p.

De GAULLE Charles, *Vers l'armée de métier*, Presses POCKET, réimpression intégrale du texte paru en 1934, 211 p.

De GAULLE Charles, *La France et son armée*, Éditions Berger-Levrault, 1938, 312 p.

DUBROCA André, général, *La France sans défense ? Demain un nouveau mai 1940*, Plon, 1986, 206 p.

DUVAL Eugène-Jean, *Regards sur la conscription 1790-1997*, Fondation pour les études de défense, 1997, 303 p.

EULRIET Irene, *Women and the military in Europe: comparing public culture*, Palgrave, 2012, 173 p.

GAGNOUX Henri, *Y'a qu'à mettre le paquet ! Souvenirs d'un service militaire de Belfort, à Laghouat et In Amguel en Algérie*, Saint Aubin, 2005, 99 p.

GAUTIER Louis, *La défense de la France après la guerre froide*, Paris, PUF, 2009, 549 p.

GAUTIER Louis, *MITTERAND et son armée*, Paris, Grasset, 1999, 578 p.

GIRARDET Raoul, *La société militaire dans la France contemporaine (1815-1939)*, revue française de science politique, 1954, volume 4, numéro 3, pp 621 - 623.

GRESLE François, *Le service national*, PUF, Que sais-je, ? 1997, 127 p.

HEISBOURG François, *Les volontaires de l'an 2000, pour une nouvelle politique de défense*, Balland, 1995, 297 pages.

HERNU Charles, *Soldat-citoyen*, Flammarion, 1975, 264 p.

HOLLANDE François, *Les leçons du pouvoir*, Stock, 2018, 288 p.

IHEDN, *Défendre la France au XXI^e siècle*, ECONOMICA, 2015, 312 p.

IRONDELLE Bastien, *La réforme des armées en France*, Sciences Po les Presses, 2011, 317 p.

JAURES Jean, *L'armée nouvelle, introduction de Louis Baillot*, Éditions sociales, 1977, 408 p.

JOXE Pierre, *Cas de conscience*, Labor et Fides, 2010, 245 p.

JUPPE Alain, *Mon Chirac, Une amitié singulière*, éditions Tallandier, 2020, 240 p.

LAMARQUE Philippe, *Les unités territoriales en Algérie (1955-1960)*, Sides, 2006, 192 p.

LAMBERT Pierre-André, *La France et son armée : une défense hors de prix*, L'Harmattan, 2016, 170 p.

LECOMTE Jean Philippe, *Représentations et réalités des fonctions sociales du service militaire dans la société française (1868-2001)*, thèse de l'IEP de PARIS, 2001, 115 pages.

LE ROUX Hubert et SABBAGH Antoine, *Paroles de soldats : les français en guerre 1983 - 2015*, Taillandier, 2015, 461 p.

LESPINOIS de, Jacques, *L'armée de terre française : de la défense du sanctuaire à la projection, 1774-1981*, L'Harmattan, 2001, 364 p.

MAISONNEUVE, Éric de la, *Le métier de soldat*, Économica, 2002, 210 p.

MARMIN M, *Le service militaire*, Edition Chronique, Dargaud, 2008, 160 p.

MONRIQUE Michèle, *Place des femmes dans la professionnalisation des armées*, Les éditions des journaux officiels, 2004, 117 p.

MORILLON Philippe, général, *Paroles de soldats*, Éditions Balland, 1996, 172 p.

MOUNIER KUHN Pierre Emmanuel, *Un service militaire pas bête : guide pratique du service national*, ENCRE, 1980, 262 p.

PARIS Hubert, sous la direction de, *Vers une armée citoyenne*, L'Harmattan, 1998, 242 p.

PASCALLON Pierre, sous la direction, *la Vème République 1958-2008 : 50 ans de politique de défense*, L'Harmattan, 2008, 270 p.

PASCALLON Pierre, sous la direction, *Quelle défense pour la France ? Paris*, DUNOD, 1993, 640 p.

PASCALLON Pierre, sous la direction, *Faut-il recréer un service national ? Paris*, L'Harmattan, 2018, 266 p.

POTTIER Olivier, *Armée-nation : divorce ou réconciliation ? De la loi Debré à la réforme du service national 1970-2004*, L'Harmattan, 2005, 128 p.

RABAUT Jean, *L'antimilitarisme en France 1810-1975 : Faits et documents*, Hachette, 1975, 273 p.

REMY Bernard, *L'homme des casernes*, cahiers libres 306-307, 1975, 277 p.

SAKORZY Nicolas, *Le temps des tempêtes*, Hors collection, 2020, 528 p.

SAUNIER Georges et VIAL Philippe, *La France et sa défense : paroles publiques d'un président 1981-1995*, Paris, Nouveau monde éditions, 2015, 724 p.

SCHMITT Maurice, Général, *De Diên Biên Phu à Koweït City*, Grasset, 1992, 309 p.

SCHNAPPER Bernard, *Le remplacement militaire en France*, Paris, S.V.E.P.E.N, 1968, 326 p.

SCHNEIDER Fernand Thiébaud, *L'armée face au pouvoir*, Éditions France empire, 1968, 282 p.

SERVENT Pierre, *Les présidents et la guerre : 1958-2017*, Perrin, 2017, 445 p.

SOULET Jean-François, *L'Histoire immédiate*, Historiographie, Sources et Méthodes, Armand Colin, Collection U, 2009, 246 p.

TEISSIER Guy, *Défense : un enjeu pour la nation*, Les Cahiers de l'Université de la Défense, 2007, 242 p.

TENENBAUM Elie, *La sentinelle égarée : l'armée de Terre face au terrorisme*, IFRI, juin 2016, 67 p.

VAISSE Marc, sous la direction de, *Aux armes, citoyens : conscriptions : conscription et armée de métier, des Grecs à nos jours*, Armand Colin, 1998, 183 p.

Rapports et Groupes de travail

M. Patrick Balkany, *Le coût de la conscription et de l'armée de métier*, Assemblée nationale, n° 2587, février 1996, 91 pages.

Communication de MM. Jean-Marie BOCKEL et Jean-Marc TODESCHINI, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, *Où en est le service national universel ?* 18 avril 2018

M. Jacques CHAUMONT, sénateur, *Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 1989*, adopté par l'Assemblée nationale, Tome vi Défense section "forces terrestres", 21 novembre 1988, 77 p.

Mde. Marianne DUBOIS et Joaquim PUEYO, députés, rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission de la défense nationale et des forces armées en conclusion des travaux d'une mission d'information *sur le bilan et la mise en perspective des dispositifs citoyens du ministère de la Défense*, 9 décembre 2015, 114 p.

Mde DUBOIS et Émilie GUEREL, *SNU : pour un parcours citoyen renforcé, au service de l'engagement de la jeunesse*, Commission de la défense, février 2016.

M. Jean Pierre RAFFARIN et Daniel Reiner *Rapport d'information n° 562 (2016-2017)*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, déposé le 24 mai 2017.

M. Philippe SEGUIN, *Rapport d'information sur le service national*, déposé par la Mission d'information commune sur le service national, Paris, Assemblée nationale, 1996, 3 vol., 173, 736 et 534 p, ° 2810 déposé le 23 mai 1996 par M. Olivier DARRASON.

M. Philippe SEGUIN, *Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Mission d'information commune sur le service national* en conclusion des travaux de la mission d'information déposé en application de l'article 145, alinéa 2 du Règlement par la mission d'information commune sur le service national présidée par M. Philippe SEGUIN n° 2810 déposé le 23 mai 1996 par M. Olivier DARRASON.

M. François TRUCY *rapport d'information fait au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le service militaire adapté (SMA) et le dispositif « Défense deuxième chance »*, 16 avril 2018, 83 p.

M. Serge VINÇON, Sénateur, *L'avenir du service national*, Rapport n° 349/1995-1999/Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées Assemblée nationale, 9 mai 1996, 248 p.

M. Jean Pierre RAFFARIN et Daniel REINER *Rapport d'information n° 562 (2016-2017)*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, déposé le 24 mai 2017.

M. MENAOUINE Daniel, général, *Rapport relatif à la création d'un service national universel*, 12 avril 2018, 30 p.

M. Jean-François VERDIER, *Rapport relatif à la mise en place d'un service national universel et obligatoire*, novembre 2017.

Rapport du groupe de travail de l'association des auditeurs de l'institut des hautes études de défense nationale sur le service national universel, Paris, 12 février 2018, 17 p.

G2S, *Le service national universel*, numéro 21, janvier 2018, 57 p.

Documents de travail :

Fiches action SNU, 30 avril 2018.

Auditions

MM. Jacques VIVIES et Jean-Louis COSPEREC, *Le service national des objecteurs de conscience*, rapport de l'IGAS et de l'IGJS, juillet 1994.

M. Jean Pierre BOSSER, Chef d'état-major de l'armée de terre, Commission de la défense nationale et des forces armées, mercredi 19 juillet 2017, compte rendu numéro 4.

M. Jean Pierre BOSSER, Chef d'état-major de l'armée de terre, Commission de la défense nationale et des forces armées, mercredi 5 juin 2019, compte rendu numéro 41.

Lois :

Loi n° 97-1019 du 28 Octobre 1997 *suspendant le Service militaire* (Journal Officiel de la République Française n°260 du 8 Novembre 1997, p.16251).

Articles :

BARLUET Alain, *Le projet du service national universel suscite la méfiance des armées*, le Figaro, 13 octobre 2017

BARLUET Alain, *Un rapport parlementaire plaide pour un parcours citoyen*, le Figaro, 15 février 2018.

BARLUET Alain, *Emmanuel Macron promet aux armées un « effort budgétaire inédit »*, Le journal du dimanche, 21 janvier 2018.

BATTESTI Michèle, *Arrêtons avec la nostalgie de la conscription*, Le Monde, 13 avril 2017.

BAUER Anne, *Florence Parly prête à expérimenter le service national d'un mois*, Les Échos, 16 octobre 2017.

BAUER Anne, *L'Élysée relance l'idée d'un Service national universel*, Les Échos, 22 janvier 2018.

BEAUFRE André, général, *Défense classique et défense territoriale*, Le Figaro, août 1966,

BELLAN Michèle et GODELUCK Solveig, *Le service civique risque d'être concurrencé par le futur service national*, Les Échos, 7 mars 2018.

BOULANGER Philippe, *La conscription en France au XXe siècle : de l'armée de masse à l'armée professionnelle*, Revue internationale d'histoire militaire, 2005.

BUFFOTOT Philippe, *Vers une armée de mercenaires*, La Croix, 13 juillet 2001.

CARMONA Robert, *A propos du service civil ou civique*, Défense nationale et sécurité collective, avril 2007.

CHEVENEMENT Jean-Pierre, *L'armée dans la nation*, Le Figaro, 19 février 2002.

CLEMENCEAU François, *Le glaive et le ciboire*, Le journal du dimanche, 22 juillet 2018.

COPEL Etienne, *Pour une instruction de défense brève et utile*, Le Figaro, juin 2006.

CORBIER Marie-Christine, *Service national universel, un rapport tout en réserve*, Les Échos, 5 février 2018.

CORDON Elaine, *Le service militaire obligatoire remplacé par un parcours citoyen ?* La dépêche du midi, 5 janvier 2018.

CREPIN Antoine, *Élaborer une éducation à la résilience*, Le Monde, 13 avril 2017.

Général (CR) Christian CLARKE de DROMANTIN, *Pour le service national* Le Figaro, 22 mars 1996.

DERRAC Michel, *Ce que m'a apporté mon service national dans la Marine ?* ENA mensuel, novembre 1990.

DESSARTS Rémy, *Multitâche*, Le journal du dimanche, 24 juin 2018.

LABRO Philippe, *Des larmes aux Invalides, le sourire sur la croixette*, Cnews, 17 mai 2019.

LELLOUCHE Pierre, *Oui à la conscription, non au statu quo*, Service national, Suffren analyse, Fondation pour les études de Défense, 1994.

MERCHET Jean Dominique, *Le chef d'état-major de l'armée de terre pique un coup de sang*. Libération, 10 octobre 1997.

PAILLOU Sarah, *L'Insoumis qui venait du froid*, Le journal du dimanche, 10 juin 2018.

PECH Marie-Estelle, *Le service militaire promis par Macron pourra être remplacé par un rapport citoyen à l'école*, Le Figaro, 4 janvier 2018.

PECH Marie-Estelle, *L'idée de service militaire fait long feu*, Le Figaro, 6-7 janvier 2018.

PECH Marie-Estelle, *3 000 jeunes testeront le service national universel dès 2019 dans 10 départements*, Le Figaro, 28 octobre 2018.

OLLIVIER Christine, *L'idée d'un service obligatoire d'un mois soumis à Macron*, Le journal du dimanche, 29 avril 2018.

PINTO Louis, *L'armée, le contingent et les classes sociales*. In : Actes de la recherche en sciences sociales. Vol.1, n°3, pp. 18-40, mai 1975.

QUENET Marie, *Les jeunes plébiscitent le service civique*, Le journal du dimanche, 17 février 2019.

ROQUEJOFFRE Michel, *Service civil obligatoire, il est urgent d'attendre*, Le Figaro, 14-15 juin 2008.

SALVAN Jean, général, *Les nouveaux besoins opérationnels et techniques des forces terrestres*, Sécurité européenne et réalités internationales, Pour une recherche de la cohérence, 1994.

Géohistoire spécial La Guerre du Vietnam, décembre 2016 -janvier 2017, *Faites l'amour, pas la guerre*.

SERVENT Pierre, *Pour un service militaire newlook*, La Croix, 19 février 2004.

SCHMITT Maurice, *L'armée américaine : un coûteux échec. Conscription et armée de métier*, FEDN, 1991.

SCHMITT Maurice, *Pourquoi l'Allemagne maintient-elle une armée de conscription ?* la Tribune, 1998.

15 organisations de jeunes, étudiants et lycéens, *Nous ne voulons pas d'un service national obligatoire*, Le journal du dimanche, 3 juin 2018.

Inconnu, *Le service militaire, vraiment trop injuste*. Libération, 30 octobre 1995.

UNEF, le syndicat étudiant de Paris 1, 29 janvier 2015, *Un service national républicain obligatoire ? Les jeunes veulent s'engager, pas qu'on leur fasse la morale !*

Le Casoar

1991 : janvier, avril, juillet octobre

1992 : janvier, juillet

1993 : janvier, juillet

1994 : janvier, octobre

1995 : juillet

1997 : janvier, avril, juillet

1996 : janvier, avril, juillet

1998 : avril, juillet, octobre

1999 : avril, juillet.

Terre Magazine

1991 : n° 21, n° 22/23, n° 24, n°28

1993 : n°40, n°41, n°43, n°44, n°45, n°46, n°47

1994 : n°50, n°51, n°52, n°57, n°59

1996 : n°70, n°71, n°72, n°73, n°74, n°75, n°76

Archives personnelles :

BACHELET Jean-René, général,

- *Fiche sur la semaine citoyenne/*
- *Courriel avec le CEMA sur le SNU.*
- *Des saint-cyriens entre deux mondes : la promotion Centenaire de Camerone (1962-1964) au long de quatre décennies.*
- *L'armée de terre de 1962 à 2012 : un demi-siècle de cohérence contre vents et marées*

Brochures :

Un an au service des Français, La République en Marche, mai 2018.

Le service national, deux siècles d'histoire française : deux siècles d'histoire française. De la conscription au parcours citoyen, service historique de la défense, 2019, 79 p.

Revues

Armées d'aujourd'hui : n°426 de juin 2018, n°435 d'avril 2019

Air Actualités : n°714 d'août-septembre 2018

Colloques

BOUCHERON Jean-Michel, *L'armée et la nation : le point de vue des politiques*, Défense et société, actes du colloque du 20 octobre 1994.

CHARILLON Frédéric et ROMER Jean-Christophe, *L'organisation du service militaire, reflet des évolutions de la société française* : actes de la journée d'études du 22 novembre 2005 organisées par le centre d'études d'histoire de la défense.

DABEZIES Paul - *Impact politique : les relations armée-nation et armée-État sous le régime de l'armée de métier*. Colloque conscription-armée de métier, colloque FEDN, 1991.

HEYNES Hubert, *Le soldat volontaire en Europe au XXe siècle : de l'engagement politique à l'engagement professionnel* : actes du colloque international de Montpellier, du 3 au 5 avril 2003 / Colloque international. (Edition 2008).

SAINT-CYRIENNE, colloque du 23 mai 1997, *Servitudes et grandeurs militaires*.

SAINT-CYRIENNE, colloque du 15 mai 1998, *Armée-Nation*.

Table ronde

12 février 2018, « *Faut-il recréer un service militaire ?* » Sous la Présidence du Colonel Jérôme PELLISTRANDI, Rédacteur en chef Revue Défense nationale, École militaire.

Ouvrages de doctrine et de stratégie

L'armée de terre française 1978 -2015. Bilan de 37 années d'opérations ininterrompues, Centre de doctrine et d'emploi des forces, mai 2015, 52 p.

Les chiffres clés de la Défense, édition 2017, DICOD, juillet 2017, 32 p.

Les chiffres clés de la Défense, édition 2020, DICOD, juillet 2020, 36 p.

Directive de la Direction de la formation Humaine et militaire, le stage de formation humaine, École Polytechnique, Paris, 2016, 51 p.

Vision stratégique « pour une singularité positive » Général François LECOINTRE, chef d'état-major des armées, 2018.

Livre blanc sur la défense de 1972, 1972, 15 p.

Livre blanc sur la défense, 1994, 1994, 178 p.

Livre blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale 2013 publié le 29 avril 2013, 160 p.

Discours

« Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la réorganisation et la professionnalisation de l'armée, la modernisation de l'industrie de défense et le projet de suppression du service national » Paris le 23 février 1996.

Discours du Président de la République au centre d'entraînement des forces de gendarmerie le 20 juillet 2016 annonçant la création de la garde nationale, Saint-Astier – Mercredi 20 juillet 2016

Sites Internet

Sites institutionnels : <https://www.senat.fr>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Service_militaire_en_France

Articles internet spécialisés : <http://www.ifrap.org/etat-et-collectivites/pourquoi-conserver-la-direction-du-service-national>

<http://www.ifrap.org/etat-et-collectivites/bilan-de-15-ans-de-reduction-des-effectifs-au-sein-de-la-defense>

<http://www.opex360.com/2017/07/28/larmee-de-terre-est-un-peu-interessee-mais-tres-preoccupee-par-le-retour-du-service-national/>

<http://www.lefigaro.fr/international/2017/07/17/01003-20170717ARTFIG00076-service-militaire-o-en-est-on-en-europe.php>

http://www.lefigaro.fr/assets/infographie/print/2anime/WEB_201728_serviceMilitaire_europe/service.html

<https://www.contrepoints.org/2017/10/15/300987-macron-a-t-moyens-de-retablir-service-national>

<http://www.lefigaro.fr/international/2017/03/02/01003-20170302ARTFIG00203-la-suede-retablit-le-service-militaire-obligatoire.php>

https://www.lepoint.fr/societe/exclusif-service-national-universel-voici-ce-qui-attend-vos-enfants-16-01-2019-2286480_23.php

<http://portail.intradef.gouv.fr/content/remise-de-croix-du-combattant-au-titre-de 'l'Algerie.php>

Télévision

- 2016 : Garde à vous, retour au service militaire sur M6
- 2016 : Our Girl, Molly une femme au combat sur Arte
- 2017 : Zone Interdite, volontaire du nouveau service militaire

Chansons

- Hélène Rollès : Un an d'armée
- Partenaire particulier : L'armée (1988)
- Les Kro Men : Face à l'armée
- La souris déglinguée: Contingent anonyme

Sources

Bureau du service national de Toulouse, *Le Jourdan*, N° 22 (1990, octobre) - N°26 (1993), semestriel, disponible au SHD de Vincennes.

Journal du BSN, *Lyon, bureau du service national de Lyon*, N°19 (mai-juin 1996), disponible au SHD de Vincennes.

Attestation du sous-préfet de Saint-Malo de la participation d'un habitant au tirage au sort pour la formation de la classe de 1865.

TiGH - Archives départementales d'Ille-et-Vilaine - dossier 4 S 219.

Sur la garde nationale

Bibliographie

Ouvrages

CARROT Georges, *La garde nationale (1789-1871), une force publique ambiguë*, avant-propos de Jean-Louis Loubet De Bayle, Paris, Éditions Harmattan, 2001, 364 p.

DE TOCQUEVILLE Alexis, *De la démocratie en Amérique*, Gallimard, Paris, 2008, 219 p.

DUPUY Roger, *La garde nationale (1789-1872)*, Paris, Folio histoire, 2010, 603 p.

GIRARD Louis, *La Garde Nationale 1814-1871*, Paris, Librairies Plon, 1964, 388 p.

GUIBERT Jacques-Antoine Hyppolite, comte de Guibert, *Relire le traité de la force publique*, Paris, Économica, 2015, 92 p.

HOUELLEBECQ Michel, *La carte et le territoire*, Paris, Flammarion, 2010, 490 p.

JAKUBOWSKI Sébastien, *La professionnalisation de l'armée française : conséquences sur l'autorité*, Paris, L'Harmattan, 2008, 308 p.

JENNI Alexis, *L'art français de la guerre*, Paris, Éditions Gallimard, 2013, 784 p.

LARRERE Marc, *L'urne et le fusil : la garde nationale parisienne de 1830 à 1848*, Paris, PUF, 2016, 336 p.

LEFEBVRE Georges, 1789, *La grande peur de 1789*, Paris, Armand Colin, 1932 : réédité avec une préface de Michel Biard et Hervé Leuwers, Paris, Armand Colin, 2014, 304 p.

LYAUTEY Hubert, *Le rôle social de l'officier*, 1891, Paris, réédité par Omnia, 2009, 121 p.

MACHIAVEL Nicholas, *Le Prince*, Paris, Éditions Ivrea, 2001, 314 p.

PASCALLON Pierre, *Les réserves et la défense de la France*, L'Archer, 1997, 218 p.

PREMONVILLE Antoine-Louis, *Citoyens-soldats au XXI^e siècle : une réserve opérationnelle pour une armée professionnelle*, Lavauzelle, 2013, 133 p.

SAINT BRIS Gonzague, *La Fayette*, Paris, Folio, 2007, 544 p.

TALEB Nicholas Nassim, *Le cygne noir : la puissance de l'imprévisible*, New York, Random House, 2007, 608 p.

THILE Lucien, *Pouvoir civil et Pouvoir militaire*, Paris, Librairie nouvelle de droit et de jurisprudence, 1914, thèse.

TZU Sun, *L'art de la guerre*, Paris, réédité par les éditions Flammarion, 2008, 112 p.

Brochures informationnelles

Army Education, US ARMY, February 2017

Being a soldier in the army or army reserve, US ARMY, September 2016.

Start learning, start leading, Army ROTC, January 2008.

Start changing lives, start leading, Army ROTC, 2008.

Start out on top, Army ROTC leader's training course, 2008.

SHARP, I am the force behind the fight, US ARMY, September 2011

US ARMY education program guide: a guide for students, parents and educators, US ARMY, April 2017.

Training in the national guard, national guard.

Rapports et groupes de travail

AZOULAY Laurent, député, *Garde nationale et civique*, Paris, juin 2016.

BOCKEL Jean-Marie et JOURDA Gisèle, *Groupe de travail du Sénat sur la garde nationale*, Paris, juillet 2016, 77 p.

Décret

Décret n°2016-1364 du 13 octobre 2016 relatif à la garde nationale

Auditions

Audition du général Gaëtan PONCELIN de RAUCOURT, secrétaire général de la garde nationale et du conseil supérieur de la réserve militaire, *Compte rendu de la commission de la défense nationale et des forces armées*, Paris, 16 novembre 2016.

Articles :

BOUCHET Pierre, Lieutenant-Colonel, *Recréation d'une garde nationale : une réponse opérationnelle à la situation de gestion de crise et une possibilité d'évitement de l'apparition de crise*, École nationale des officiers des sapeurs-pompiers, Paris, novembre 2015.

DREVILLON Hervé, *Plaidoyer pour une garde nationale républicaine*, the Conversation, Paris, décembre 2015.

MASLOW Abraham « *A Theory of Human Motivation* », New York, *Psychological Review*, n°50, 1943, p 370-396.

Colloques

La Garde nationale entre nation et peuple en armes : Mythes et réalités, 1789-1871 : Université de Rennes 2 (24-25 mars) / Presses Universitaires de Rennes, 2006

Sites internet :

www.gouvernement.fr/garde-nationale

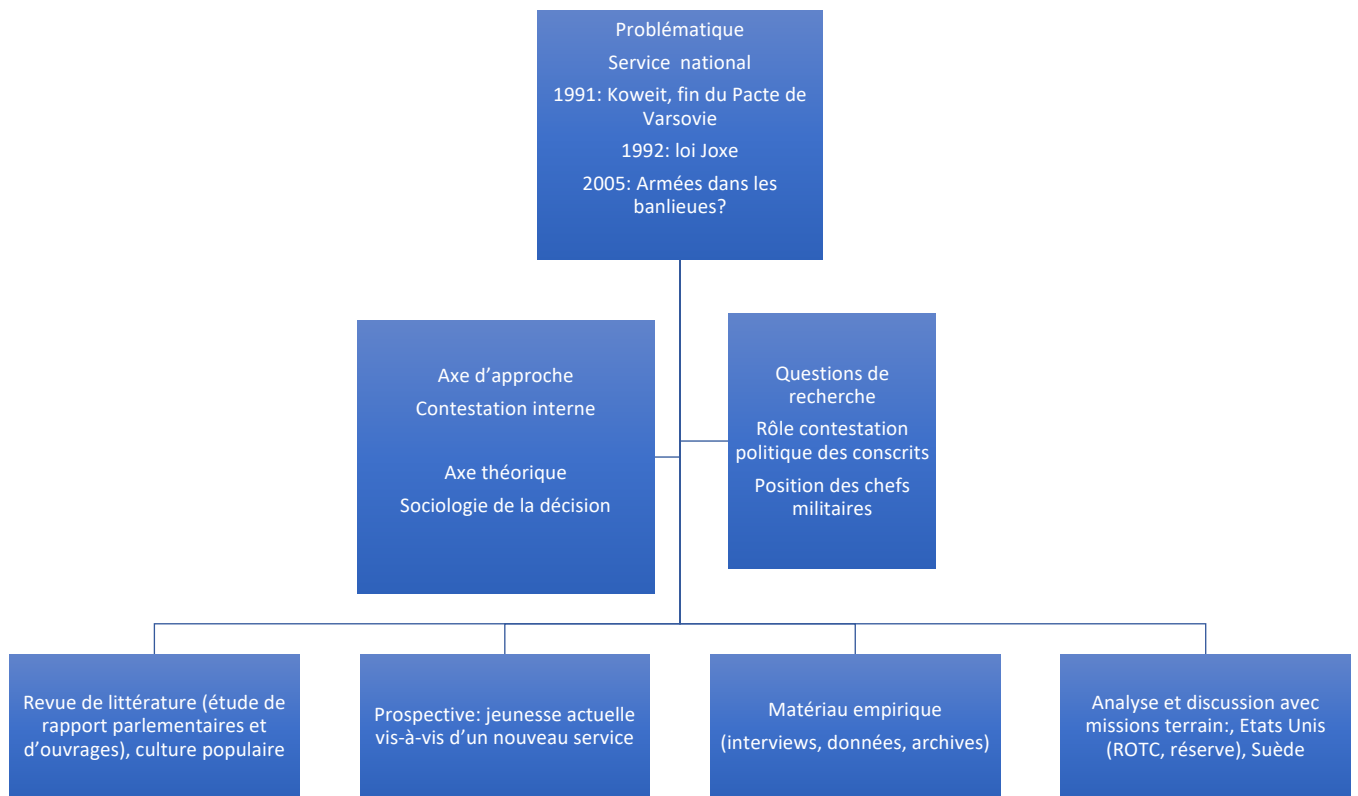
www.larousse.fr/encyclopédie/divers/Garde-nationale/120858

Glossaire des sigles et abréviations :

AdT : Armée de Terre
BCA : Bataillon de Chasseurs Alpains
BMPM : Bataillon de Marins Pompiers de Marseille
BSPP : Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris
CDEC : Centre de doctrine et d'enseignement du commandement
CDU : Commandant d'unité
CEM : Chef d'état-major
CEMA : Chef d'état-major des armées
CEMAT : Chef d'état-major de l'armée de Terre
CEMM : Chef d'état-major de la marine
CEMP : Chef d'état-major particulier du président de la République
CGA : Contrôle général des armées
CTE : Certificat technique élémentaire
DGA : Direction Générale de l'Armement
DICOd : Délégation à l'information et à la communication de la défense
DOD : Disponibilité opérationnelle différenciée
DOT : Défense opérationnelle du territoire
DRHAT : Direction des Ressources Humaines de l'armée de Terre
DSNJ : Direction du service national et de la jeunesse
EMA : État-major des armées
EMAT : État-major de l'armée de Terre
ESCP : École supérieure de commerce de Paris
FAS : Forces aériennes stratégiques
FNS : Forces nationales stratégiques
GAR : Général d'Armée
GBR : Général de Brigade
GCA : Général de Corps d'Armée
GDI : Général de Division
IEC : Instruction élémentaire de conduite
IEI : Initiative Européenne d'Intervention
IHEDN : Institut des hautes études de la défense nationale
JAPD : Journée d'Appel de Préparation à la Défense
JDC : Journée Défense et Citoyenneté

JDM : Journée défense et mémoire nationale
ONU : Organisation des nations unies
OPEX : Opérations extérieures
PPP : Posture permanente de sûreté
PRAT : Pôle rayonnement de l'armée de Terre
RA : Régiment d'Artillerie
RI : Régiment d'infanterie
Rima : Régiment d'infanterie de marine
RPima : Régiment parachutiste d'infanterie de marine
RO 1 : Réserve opérationnelle de 1^{er} niveau
RO 2 : Réserve opérationnelle de 2^e niveau
RSMA : Régiment de Service militaire Adapté
SIRPA-T : Service d'Information et de Presse de l'armée de Terre
SMA : Service militaire Adapté
SMO : Service militaire Obligatoire
SMV : Service militaire Volontaire
SNLE : Sous-marin nucléaire lanceur d'engin
SNU : Service National Universel
VSL : Volontariat Service Long

Annexe 1 : matériaux utilisés



Annexe 2 : liste des entretiens réalisés

CEMA depuis 1991

- GAR Maurice SCHMIDT 14 novembre 1987- 23 avril 1991
- Amiral Jacques LANXADE 24 avril 1991- 8 septembre 1995
- GAA Jean-Philippe DOUIN 9 septembre 1995- 7 avril 1998 (décédé)
- GAR Jean-Pierre KELCHE 9 avril 1998-29 octobre 2002
- GAR Henri BENTEGEAT 30 octobre 2002- 3 octobre 2006

Contrôle Général des Armées

- Contrôleur Général CAILLETEAU, Chef du CGA 1989-1994

CEMP depuis 1991

- GAR Christian QUESNOT 24 avril 1991- 18 mai 1995
- VAE Jean Luc DELAUNAY 8 septembre 1995- 26 avril 1999
- GAR Henri BENTEGEAT 27 avril 1999- 15 octobre 2002
- GAR Jean-Louis GEORGELIN 16 octobre 2002- 3 octobre 2006

CEMAT depuis 1991 :

- GA Maurice SCHMIDT 14 novembre 1987- 23 avril 1991
- GAR Gilbert FORRAY : 16 novembre 1987 - 1^{er} avril 1991 (décédé)
- GAR Marc MONCHAL : 1^{er} avril 1991 - 27 août 1996 (décédé)
- GAR Philippe MERCIER : 28 août 1996 - 19 janvier 1999
- GAR Yves CRENE : 20 janvier 1999 - 30 août 2002
- GAR Bernard THORETTE : 1^{er} septembre 2002 - 15 juillet 2006

Décideurs de l'armée de terre

- GAR de La Presle, MGAT 1990-1993, commandant la FORPRONU en 1994)
- GAR JANVIER, commandant la force DAGUET en 1991
- GCA PIROTH Christian, chef de la division études de l'EMAT

CE marine

- Amiral Jean-Charles LEFEBVRE : 1^{er} juillet 1994- 1 mai 1999
- Amiral Jean-Luc DELAUNAY : 2 mai 1999 – 30 juin 2001
- Amiral Jean-Louis BATTET : 1^{er} juillet 2001 – 14 juin 2005
- Amiral Alain OUDIT DE DEAINVILLE : 15 juin 2005 – 3 février 2008
- Amiral Pierre-François FORISSIER : 4 février 2008- 11 septembre 2011

CE air

- GAA Vincent LANATA : 2 décembre 1991 - 1^{er} juillet 1994
- GAA Jean-Philippe DOUIN : 1^{er} juillet 1994 - 1^{er} septembre 1995

DGGN

- M. Jean-Pierre DINTILHAC (magistrat, directeur des affaires criminelles et des grâces) : 1991 - 1993
- M. Patrice MAYNAL (magistrat, président de chambre à la cour d'appel de Paris) 1993 - 1995

Code couleur :

- En vert les personnes rencontrées ;
- En jaune, les personnes contactées avec un bref échange ;
- En noir, les personnes injoignables.

Dans le détail :

1. 14 décembre 2017 : Général de Corps d'Armée PIROTH, sous-chef du bureau études planification finances de l'EMAT 1990- 1993
2. 30 décembre 2017 : Jean-Pierre MARICHY, Professeur honoraire à Sciences Po Toulouse, membre de l'IHEDN
3. 7 janvier 2018 : Louis Gautier, SGSDN
4. 05 février 2018 : Contrôleur Général François CAILLETEAU, Chef du contrôle général des armées 1989-1994
5. 15 février 2018 : Amiral LANXADE (CEMP, 1989-1991 ; CEMA : 1991-1995)
6. 20 février 2018 : Général d'Armée de LA PRESLE, MGAT 1990-1993, commandant la Force de protection des Nations Unies en ex Yougoslavie (1994-1995), IGA de 1995 à 1998

7. 22 février 2018 : Général d'Armée CRENE, CEMAT 1999-2002
8. 27 février 2018 : Général d'Armée THORETTE, CEMAT 2002-2006
9. 2 mars 2018 : Général d'Armée BENTEGEAT, CEMA 2002-2006
10. 05 mars 2018 : Général d'Armée MERCIER, CEMAT 1996-1999
11. 13 mars 2018 : Amiral FORISSIER, Major général de la marine 2005-2008, CEM 2008-2011
12. 6 avril 2018 : Général d'Armée QUESNOT, CEMP 1991-1995
13. 7 avril 2018 : Amiral DELAUNAY, CEMP 1995-1999, CEM 1999-2001
14. Pierre JOXE, MINDEF de 1991 à 1993, député de Saône et Loire de 1973 à 1988
15. 21 avril 2018 : Florian PEY, appelé à la cellule communication de la BA 101 de Toulouse Francazal
16. 15 mai 2018 : SGT Frédéric JOURY, encadrant au 7^e BCA (complément d'entretien le 14 janvier 2020)
17. 18 mai 2018 : GCA RENAUD, DRH des personnels militaires de la Gendarmerie nationale
18. 20 mai 2018 : Thierry RUMMEL, appelé puis engagé au 12^e RA à Oberhoffen de 1982 à 1986
19. 24 mai 2018 : Alain RICHARD, MINDEF de 1997 à 2002, Sénateur de l'Oise depuis 2011
20. 25 mai 2018 : Général d'Armée SCHMITT, CEMAT 1985-1987, CEMA 1987-1991
21. 5 juin 2018 : Philippe de CACQUERAY, appelé au Liban et porteur de l'idée du SNU
22. 26 juin 2018 : Rémy AUFRERE-PRIVEL, Président du groupe de travail de la commission ministérielle Armées-Jeunesse entre 1994 et 1996
23. 27 septembre 2018 : Sergent Fabien FERREIRA, appelé en 1994. (Complément d'entretien le 3 février 2020).
24. 31 octobre 2018, Annie CREPIN, Professeur, Auteur de l'ouvrage *Histoire de la conscription*
25. 2 novembre 2018, Général d'Armée BACHELET, IGA
26. 27 novembre 2018 : Général MONCHAL, CEMAT de 1991 à 1996
27. 29 novembre 2018 : Amiral DUFOURCQ, membre de la commission RPR en 1994
28. 7 décembre 2018 : Général JANVIER, commandant la force Daguet
29. 10 janvier 2019 : Colonel WALLAERT, secrétaire du groupe de travail du général MENAOUINE sur le SNU
30. 22 janvier 2019 : Général DE GIULY, membre du comité stratégique
31. 15 mars 2019 ; Grégory Daho, MCF à Paris I La Sorbonne

32. 29 janvier 2020 : Jean-Marie Bockel, sénateur, ancien secrétaire d'État aux anciens combattants

NB : retour écrit de Lionel JOSPIN en date du 20 novembre 2018

Retour d'Alain JUPPE en date du 18 mai 2018

Annexe 3 : canevas d'entretien

Questionnaire sur le service national M.

Lieu d'affectation et date de service :

Fonction occupée durant le service :

Fonctions occupées durant la carrière militaire :

Opérations effectuées :

1. Avez-vous effectué le service national ou êtes-vous rentré directement EVAT ?
2. Quels étaient selon vous les apports du service national ?
3. Quelles étaient les limites du service national ?
4. En tant qu'encadrant, que pensiez-vous de l'apport des appelés ?
5. Quel était le positionnement des appelés (ou VSL) pour les opérations extérieures ?
6. Pensez-vous que le service servait réellement de brassage social ?
7. Que vous a apporté votre service dans votre carrière professionnelle ?
8. Pensez-vous qu'il soit opportun de remettre un service national ?
9. Auriez-vous une anecdote voire une photo de votre service que vous souhaiteriez partager ?
10. Tribune libre sur des points ou enseignements que vous souhaiteriez faire ressortir.

Annexe 4 : tableau de synthèse portant sur les deux siècles de conscription

Année	Loi / décision	Durée du service militaire	Modalités d'application
1793	Levée en masse		Durée du service non définie Pas de modalités de renouvellement des recrues
1798	Loi Jourdan	5 ans	Première loi établissant un service militaire obligatoire Tirage au sort (selon les besoins) des recrues astreintes au service Remplacements tour à tour autorisés ou interdits
1802			Remplacements autorisés
1814	Abolition de la conscription		Art 12 de la charte de la Restauration
1818	Loi Gouvion Saint Cyr Rétablissement de la conscription	6 à 8 ans	Tirage au sort (selon les besoins) des recrues appelées Remplacements autorisés Nombreuses dispenses
1832		7 ans	
1855			Principe du paiement d'une taxe à l'État, à la place du remplacement, pour être dispensé du service
1868	Loi Niel	5 ans	Tirage au sort (selon les besoins) des recrues appelées Remplacements autorisés Pour les jeunes gens non tirés au sort (« bons numéros ») et ceux dispensés, astreinte de 5 ans dans la Garde nationale
1872	Loi Cissey	5 ans	En pratique la durée est déterminée par tirage au sort : 5 ans pour les « mauvais numéros », 6 mois ou 1 an pour les

			« bons numéros ». Possibilité de se porter d'emblée volontaire pour un an avant le tirage au sort. Pas de remplacement Très nombreuses dispenses : fils uniques, bacheliers, ecclésiastiques, instituteurs
1889		3 ans	Réduction des dispenses (suppression pour les ecclésiastiques avec la loi « curés sac au dos », les instituteurs...)
1905	Loi Berteaux 1 ^{er} vrai service universel, personnel et obligatoire	2 ans	Pas de tirage au sort Pas de remplacement Pas de dispense
1913		3 ans	
1922		18 mois	
1930		1 an	
1935		18 mois	
1936		2 ans	
1946	Confirmation dans la Constitution du principe de la conscription	2 ans	Dispense pour les soutiens de famille, les pupilles de la Nation, les mineurs des houillères
1950	Loi Moch	18 mois	Pas de recours aux appelés pour les opérations armées en dehors du territoire de la République
1959	Ordonnance sur la Défense		Service « national » (et non plus militaire)
1961			Création du service militaire adapté (SMA) dans les départements et territoires d'outre-mer

1963			Reconnaissance de l'objection de conscience Création des scientifiques du contingent
1965	Loi Messmer	16 mois	Service national sous quatre formes : <ul style="list-style-type: none"> • Service militaire • Service de défense • Coopération (étranger) • Aide technique (DOM-TOM) Notion d'« aptitude nécessaire » et non plus seulement d'« aptitude physique » Institution du principe des libérations anticipées
1970	Loi Debré	1 an	Incorporation entre 18 et 21 ans (suppression du sursis au-delà, sauf exceptions) Ouverture de la gendarmerie aux appelés Création du service volontaire féminin
1971	Code du service national		Mise en forme de toutes les dispositions précédentes : dispenses, exemptions, sursis, libérations anticipées, volontariats...
1972	Loi portant statut général des militaires		Premier statut des militaires : les appelés sont pris en compte dans celui-ci
1976			Premier protocole de mise à disposition par le ministère de la Défense d'appelés auprès d'anciens ministères : « protocole anciens combattants »
1983			Création : <ul style="list-style-type: none"> • Du volontariat service long

			<ul style="list-style-type: none"> • Du volontariat service en entreprise au titre de la coopération <p>Assouplissement des dispositions sur l'objection de conscience</p>
1985			Création du service dans la police
1991			Protocole entre les ministères de la Défense, de l'intérieur et de la Ville : « protocole ville »
1992	Loi Joxe	10 mois	Création du service dans la sécurité civile
1996	Décision de professionnaliser les armées		
1997	Loi Richard		<p>Suspension du service national</p> <p>Mise en place du parcours de citoyenneté avec la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD)</p>

Source : Faut-il instituer un service civil obligatoire ? Amiral Alain Béreau, La documentation française, Paris, Septembre 2006, 172 p, p 147

Annexe 5 : évolution de la durée des obligations militaires depuis 1872³²²

Dispositifs législatifs	Armée d'active	Réserve de l'armée d'active	Armée territoriale	Réserve de l'armée territoriale	Total
27 juillet 1872	5 ans	4 ans	5 ans	6 ans	20 ans
15 juillet 1889	3 ans	7 ans	6 ans	9 ans	25 ans
10 juillet 1892	3 ans	10 ans	6 ans	6 ans	25 ans
21 mars 1905	2 ans	11 ans	6 ans	6 ans	25 ans
7 août 1913	3 ans	10 ans	7 ans	7 ans	28 ans
1 ^{er} avril 1923	18 mois	2 ans	16,5 ans	8 ans	28 ans
31 mars 1928	1 an	3 ans	16 ans	8 ans	28 ans
17 mars 1936	2 ans	3 ans	16 ans	8 ans	29 ans
30 novembre 1950	18 mois	3 ans	16 ans	7,5 ans	28 ans
15 octobre 1963	16 mois	3 ans	16 ans	7,5 ans	27 ans 10 mois
10 juillet 1970	1 an	4 ans	Âge limite 35 ans		15 ans
4 janvier 1992	10 mois	4 ans	Âge limite 50 ans		15 ans

³²² Louis Gautier, *La Défense de la France après la guerre froide*, PUF, 2009, 578 p.

Annexe 6 : Légifrance, article L70

Chemin :

[Code du service national](#)

- [Partie législative](#)
 - [LIVRE II](#)
 - [TITRE III : Dispositions particulières aux différentes formes du service national](#)
 - [Chapitre Ier : Service militaire](#)
 - [Section II : Service militaire actif.](#)

Article L70

- Modifié par [Loi 97-1019 1997-10-28 art. 2 JORF 8 novembre 1997](#)

Les jeunes gens appelés à effectuer le service militaire actif sont répartis entre les armées suivant les modalités fixées par le ministre chargé de la défense nationale.

Les marins de la marine marchande accomplissent les obligations d'activité du service militaire dans l'armée de mer jusqu'à concurrence des besoins de celle-ci.

Les militaires peuvent être appelés à servir en tout temps et en tout lieu. Toutefois, en temps de paix, seuls les appelés qui sont volontaires pour une telle affectation peuvent être affectés à des unités ou formations stationnées hors d'Europe et hors des départements et des territoires d'outre-mer.

Annexe 7 : capacités de projection des forces françaises suite aux Livres blancs

	1972	1994	2008	2013
Force projection	1 division + 1 brigade	9 divisions (dont 3 en permanence)	35 000 h	17 300 h
Avions de combat	450	390	270	225

D'après P. Buffotot, Les Livres blancs sur la défense sous la Ve République

Les contrats opérationnels sont revus à la baisse par les livres blancs depuis 1994.

Deux forces différentes sont issues du livre blanc de 2008, une Force de réaction rapide (FRR) forte de 5 000 hommes et une force de projection capable de pouvoir mener une intervention de haute intensité avec 30 000 hommes pour une durée d'un an avec 70 avions.

Suite au livre blanc de 2013, la Force de réaction rapide diminue de 5 000 à 2 300 hommes et la force de projection de 30 000 à 15 000 hommes. L'armée de Terre a dès lors pour objectif de pouvoir projeter 66 000 hommes (7 brigades interarmées et 3 brigades multi rôles).

Les objectifs de projection des forces sont réduits de moitié (35 000 à 17.300) en l'espace de six ans. Les causes de cette réduction sont à chercher entre autres dans la crise économique et la nécessité de respecter le taux d'endettement de 3% du PIB. Cette nécessité s'est traduite par la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques visant à réaliser des économies au travers notamment de la réorganisation des structures de la défense.

Annexe 8 : archives personnelles du général Bachelet sur la défense du territoire

Message du 30/01/15 12 :36

De : "Jean-René BACHELET" <jean-rene.bachelet@wanadoo.fr>

À : "François LECOINTRE" <lecointrefr@wanadoo.fr>

Copie à :

Objet : Défense du territoire

Bonjour cher François,

Ce message s'adresse au S/C d'EM pour un petit éclairage historique, à toutes fins utiles.

La "défense du territoire" revient à la mode.

Et voilà comment on peut avoir l'amère satisfaction d'avoir eu raison 20 ans trop tôt.

Dans les années 83-92, c'était, avec en 90-92 le concours de quelques officiers traitants dont certains Georgelin, de Villiers, Sublet, Le Mière, Wirth... mon cheval de bataille à l'EMAT (notamment contre mon camarade Kelche, lui au bureau Études, moi au BPF...).

En 92, j'ai cru avoir remporté une première victoire (j'étais chef du BPF) en obtenant du général Monchal la création d'un "régiment de défense du territoire" par CMD dans le "projet armée de terre 97" que nous avons alors élaboré. (Cf. une très courte fiche argumentaire, certes très datée, de janvier 92 en PJ)

Que n'ai-je alors entendu, de tous bords ? Ce n'était pas notre mission...Qu'allaient-ils pouvoir bien faire ? ...L'AdT cherchait à cacher des effectifs...

En 93/94, deuxième victoire : en tant que sous-chef EPF, j'étais en première ligne dans les travaux du Livre Blanc de l'époque, face à un certain J-C Mallet, chef de la DAS et secrétaire de la commission, pour qui la "défense du territoire" était "hors sujet" (je cite). J'avais pu convaincre l'amiral Lanxade, CEMA, et j'avais bénéficié de l'appui résolu du préfet Riolacci : la "défense du territoire" est traitée dans le Livre Blanc, moyennant quelques subtilités sémantiques. L'officier traitant, très actif sur le sujet, était un certain Lt-Cel Puga....

Lorsque je rentre de Sarajevo à la fin 95, je constate que nous avons dépassé un point de non-retour avec une armée pro exclusivement de "projection". Le général Monchal n'avait pas osé

exploiter l'anticipation vers une sorte de "garde nationale" que constituaient de fait les régiments de CMD...

En 96-98, je commande la 7e DB/CMD de Besançon et je peux constater que le régiment de CMD installé à Dijon (27e RI) fonctionne remarquablement bien, à la satisfaction de tous, jusqu'à ce que je procède à sa dissolution en 98....

Bien amicalement.

Annexe 9 : tableau des principaux responsables militaires sur la période 1987-2002

Chefs d'état-major des armées

Nom	Armée	Période	Arme d'origine / spécialité	Lien avec cabinets	
Général d'armée Maurice SCHMITT	Terre	1987-1991	Troupes de marine – parachutiste Chef de corps (CDC) du 3 ^e Régiment parachutiste d'infanterie de marine (RPIMa) puis commandant la 11 ^e Division Parachutiste		
Amiral Jacques Lanxade	Marine	1991-1995	Commandant la zone maritime de l'océan indien de 1986 à 1988	1988 : chef du cabinet militaire du ministre de la Défense	1989 : CEMP
Général d'armée aérienne Jean-Philippe Douin	Air	1995-1998	Pilote de chasse, commande la base aérienne 102 « Capitaine Guynemer »		1992 : MGA 1994 : CEMAA
Général d'armée Jean-Pierre Kelche	Terre	1998-2002	Troupes de marine / CDC 5 ^e RIAOM	1995-1996 : chef du cabinet militaire du 1 ^{er} ministre	MGA de 1996 à 1998
Général d'armée Henri Bentegeat	Terre	2002- 2006	Troupes de marine/ cavalerie CDC du Régiment d'infanterie de chars de marine (RICM)	1993 : adjoint du CEMP du président Mitterrand puis Chirac 1999 : CEMP	

Chefs d'état-major particuliers du président de la République (CEMP)

	Armée	Période	Spécialité/ Arme	Président de la République	
Général d'armée Christian Quesnot	Terre	1991-1995	Génie / Parachutiste CDC 17 ^e RGP	Mitterrand puis Chirac	
Vice- Amiral d'escadre Jean-Luc Delaunay	Marine	1995-1999	Commandant la frégate Jean de Vienne Commandant la zone	Chirac	Chef d'état-major de la marine

			maritime de l'océan indien		de 1999 à 2001.
Général d'armée Henri Bentegeat	Terre	2002- 2006	Troupes de marine/ cavalerie CDC du Régiment d'infanterie de chars de marine (RICM)	1993 : adjoint du CEMP du président Mitterrand puis Chirac 1999 : CEMP	
Général d'armée Jean-Louis Georgelin	Terre	2002-2006	Infanterie CDC du 153 ^e Régiment d'infanterie (RI)	Sarkozy	Adjoint au chef du cabinet militaire du Premier ministre de 1994 à 1997. CEMA de 2006 à 2010

Point des chefs du cabinet militaire du Premier ministre et du ministre de la Défense

Chefs du cabinet militaire du Premier ministre

	Armée	Spécialité / Arme	Période	Premier ministre
Contre- Amiral Patrick Lecointre	Marine	Guerre des mines Commande la frégate De Grasse Commande la force d'action navale.	1991-1994	Édith Cresson Pierre Bérégovoy Édouard Balladur
Général de division aérienne Alain Courthieu	Air	Pilote de chasse Commande la base aérienne 102 « Capitaine Guynemer »	1994-1995	Édouard Balladur
Général de division Kelche Jean-Pierre	Terre	Troupes de marine (chef de corps du 5 ^e régiment interarmes d'outre-mer)	1995-1996	Alain Juppé
Général de brigade Louis Le Mière	Terre	Cavalerie / parachutiste	1996-1998	Alain Juppé Lionel Jospin

		CDC du 1 ^{er} Régiment de hussards parachutistes (RHP).		
Contre- Amiral Alain Dumontet	Marine	Transmetteur Commande l'avis escorteur Commandant Bory	1998-2002	Lionel Jospin Jean-Pierre Raffarin
Général de brigade aérienne Stéphane Abrial	Air	Pilote de chasse Commande le commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes Chef d'état-major de l'armée de l'air de 2006 à 2009.	2002-2005	Jean-Pierre Raffarin

Chefs du cabinet du ministre de la Défense

	Armée	Spécialité / Arme	Période	Ministre de la Défense
Général de brigade aérienne Jean Rannou	Air	Pilote de chasse	1991-1994	Pierre Joxe Pierre Bérégovoy (par intérim)
Général de corps d'armée Philippe Mercier	Terre	Légion / Infanterie CDC du 35 ^e Régiment d'infanterie (RI)	1994-1995	François Léotard
Général de division Raymond Germanos	Terre	Légion/ parachutiste CDC du 2 ^e Régiment étranger de parachutistes (REP)	1995-1998	Charles Million Alain Richard
Général de brigade Bernard Thorette	Terre	Troupes de Marine/ Infanterie CDC du 3 ^e Régiment d'infanterie de marine (Rima)	1999-2002	Alain Richard
Vice- Amiral François Dupont	Marine	Forces sous-marines Commandant du sous- marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) Le Triomphant	2002-2005	Michèle Alliot- Marie

Point des CEMAT

Fonctions	Nom	Période	Arme d'origine / spécialité	Lien avec cabinets	Fonction
CEMA	GAR SCHMITT	1987-1991	Troupes de marine – parachutiste		
CEMA	GAR KELCHE	1998-2002	Troupes de marine/ CDC 5 ^e RIAOM	1995-1996 : chef du cabinet militaire du 1 ^{er} ministre	MGA de 1996 à 1998
CEMAT	GAR MONCHAL	1991-1996	Artilleur (24 ^e RA, CDC du 35 ^e RAP)	1989 : chef du cabinet militaire du ministre de la Défense	
CEMAT	GAR MERCIER	1996-1999	Légion étrangère puis CDC 35 ^e RI	Chef du cabinet militaire du ministre de la Défense en 1994	MGA en 1995
CEMAT	GAR CRENE	1999-2002	Artillerie, CDC 8 ^e Régiment d'artillerie, Commandant les Forces françaises stationnées en Allemagne et de la 1 ^{re} division blindée		MGAT de 1996 à 1999

Annexe 10 : ébauche d'argumentaire en faveur de la constitution d'un ensemble de forces d'actives du territoire adressé au CEMA par le général Bachelet

REPUBLIQUE FRANÇAISE
JAN 29 1992



MINISTERE DE LA DEFENSE

Paris, le 29 JAN 1992
N° 007 /DEF/EMAT/BPF/

état-major

BUREAU
PLANIFICATION
FINANCES

14, rue Saint-Dominique
00453 ARMEES
Tél. 40.65.30.11
Poste 47.16

FICHE

OBJET :

Ébauche d'argumentaire en faveur de la constitution d'un ensemble de forces d'active du territoire ("régiments de CMD" du projet).

La constitution, au sein de l'armée de terre, de forces d'active du territoire est un enjeu capital : il y va, en fait, de la place future de l'armée dans la nation et du rôle qu'elle entend y jouer. Or, cette orientation se heurte à la convergence inéluctable de réactions hostiles :

- celles des autres armées, soit qu'elles estiment avoir intérêt à ce que l'armée de terre soit fortement rétrécie pour garantir leur propre devenir - cas de l'armée de l'air et de la marine -, soit qu'elle cherche à étendre son emprise pour le plus grand profit de ses membres - cas de la gendarmerie,
- celles d'une partie des politiques, qui peuvent craindre un hypothétique "pouvoir militaire",
- celles d'une partie des cadres de l'armée de terre eux-mêmes qui ont une conception du rôle de celle-ci resserré sur la seule capacité d'action militaire.

C'est dire la nécessité :

- de conceptualiser ce projet,
- de bâtir un argumentaire,
- d'élaborer une stratégie de communication sur le sujet, voire de lobbying.

.../...



- 2 -

En première approche, l'argumentaire peut reposer sur trois ensembles d'idées qui mériteraient d'être approfondies.

1. - En interne armée de terre.

Face, d'une part aux larges incertitudes qui caractérisent l'avenir, d'autre part, aux pressions à la rétraction dont nous sommes l'objet, nous devons avoir le souci de préserver la réversibilité du système.

Cette réversibilité passe en particulier par :

- le maintien d'un effectif de cadres suffisant,
- le maintien de la conscription.

La création d'un ensemble de forces d'active du territoire permet d'assurer l'un et l'autre dans des proportions que ne garantira pas le seul corps de manoeuvre.

2. - En interne défense

A l'évidence, l'opinion est de plus en plus sensibilisée à la prévention des risques de toutes natures; dans le même temps, se révèlent des risques et des menaces affectant le territoire national lui-même et dont l'accroissement est probable dans les décennies à venir : risques écologiques, terrorisme principalement.

Pour parer ces nouveaux périls, il faudra des effectifs, un savoir-faire et une disponibilité que seule peut procurer une structure militaire.

Cette structure militaire pourra par ailleurs constituer un support pour une conscription dont l'abandon serait un pari politique considérable (cf. argument n° 1).

.../...



3. - Au niveau politique

Une des tendances lourdes de l'évolution de notre système de Défense est constituée par l'émergence d'un pôle européen de Défense. Le rôle que l'Europe sera, par nature, conduite à jouer dans le monde réclamera la constitution d'un outil militaire intégré que l'efficacité réclame. Progressivement, cette intégration pourrait concerner l'ensemble de notre corps de manoeuvre.

Mais simultanément, il n'est pas pensable que ne soit pas assurée la pérennité des nations. Dans le monde tel qu'il est et tel qu'il restera vraisemblablement, cette pérennité s'accompagnera nécessairement du maintien de forces militaires nationales. On le voit bien à l'Est actuellement. En fait, la constitution d'une sorte de "garde nationale" pourrait bien être la nécessaire et prudente contre-partie de l'édification d'une défense européenne intégrée. Une telle décision doit être anticipée : en effet, prise trop tard, elle aurait une signification politique qui pourrait n'être pas souhaitable.

En conséquence, la constitution dès à présent d'un ensemble de forces du territoire d'active qui pourraient être le socle d'une future "garde nationale", serait une mesure de prudence garantissant la liberté d'action ultérieure des décideurs.

Annexe 11 : fiche du bureau planification finances (BPF) sur la semaine citoyenne

PARIS, le 24 mai 1996

Général J. R. BACHELET

FICHE

Objet : « Semaine citoyenne »

P. Jointes : 2 fiches du BPF

Le maintien du principe de la conscription concrétisé par le recensement, l'évaluation et une certaine information des jeunes citoyens parvenant à l'âge adulte paraît désormais assuré et le Président devrait en faire l'annonce incessamment.

Il n'y a pas de doute que cette formule offre au monde politique une indispensable porte de sortie sur le dossier du service national, tant au plan intérieur que face aux Allemands.

Pour la défense, et plus particulièrement pour l'armée de terre, si elle offre l'intérêt de ne pas créer l'irréversible dans le cadre d'une nécessaire prudence stratégique et si elle permet d'éviter des dispositions plus contraignantes qui auraient hypothéqué nos capacités, il est toutefois nécessaire de faire une évaluation rigoureuse de ses modalités de mise en œuvre, à travers :

- les conditions budgétaires, d'effectifs, d'infrastructure de son cadre général,
- le contenu de cette période, les conditions de son attractivité, ses difficultés,
- les résultats à en attendre.

Sur la base de cette évaluation, deux attitudes sont envisageables, sachant qu'il faut considérer que nous n'échapperons pas à cette mesure :

- s'il apparaîtrait que les résultats à en attendre pour nous, notamment en tant que forum pour nos recrutements de toutes natures, l'emportent sur les difficultés de tous ordres à surmonter, nous devons nous y engager de façon volontariste ;

- si au contraire, ces difficultés apparaissent plutôt contre productives au regard des résultats escomptés, nous devons alors écarter toute disposition qui nous désignerait, tant vis-à-vis des décideurs que vis-à-vis de l'opinion, comme les responsables d'un système inefficace.

À ce stade, les éléments recueillis ne permettent hélas pas d'envisager une démarche positive.

Les finalités mêmes, telles qu'elles sont aujourd'hui présentées, ne concernent l'armée de terre qu'à la marge :

- insertion des jeunes dans la société,
- appel au volontariat pour les formes diverses du service national.

Mais surtout, l'organisation de ces stages laisse perplexe quant aux résultats à en attendre.

Le projet présente un stage d'une durée d'environ 4 jours autour de 4 « modules » :

1. - évaluation médico-sociale et psychotechnique
2. - « citoyenneté »
3. - « défense et armées »
4. - « formes civiles du volontariat ».

Au-delà des problèmes budgétaires, d'effectifs et d'infrastructure qui font l'objet d'études menées par ailleurs par l'état-major⁽¹⁾, ce projet présente deux ensembles de problèmes à résoudre, l'un lié au contenu du stage, l'autre lié à son organisation même, à la gestion du temps, à la discipline, à l'encadrement.

Pour ce qui concerne le contenu, sa réussite -outre l'évaluation aujourd'hui bien maîtrisée- passe par un investissement humain et pédagogique qui serait nécessairement réparti entre les

⁽¹⁾ En ce domaine, 2 fiches établies par le BPF sont jointes : elles montrent la fragilité des évaluations présentées par le SGA.

parties concernées ; cela ne paraît pas hors de portée ; il passe aussi par une conception d'ensemble structurante et dynamique, nécessairement orchestrée par un organisme fédérateur.

Ce dernier point renvoie à l'organisation générale qui, à l'analyse, se révèle beaucoup plus problématique. En effet, il s'agira, durant 4 jours et 3 nuits, de gérer une population de 800 jeunes, hétérogènes et confondus dans l'anonymat. La nécessaire discipline qui s'imposera renvoie à un cadre juridique à constituer ; au-delà de ce cadre juridique, elle réclame des pouvoirs pour un encadrement qui devra par ailleurs être nombreux et particulièrement expérimenté.

En fait, il existe un problème de fond : comment concilier sur courte période la gestion de populations jeunes, nombreuses et anonymes dans un cadre maîtrisable et la séduction que l'on voudrait exercer sur les individus ?

La gestion du collectif, aussi bien organisée soit-elle, et sauf à consentir des effectifs d'encadrement qualitativement et quantitativement conséquents sans doute hors de portée, évite difficilement pour l'individu, une impression de perte de temps et de coercition.

Ainsi, le risque est grand que l'organisme qui sera chargé de la gestion de cet ensemble soit victime d'un phénomène de rejet, quel que soit l'investissement qu'il aura consenti.







C'est pourquoi il m'apparaît que parmi les deux options caractérisées plus haut, nous devons opter pour le profil minimum :

- nous dégager de toute responsabilité en la matière ; pour cela, il serait important que toutes les dispositions arrêtées le soient sous timbre du Premier ministre ; de plus nous devons -et le plus tôt sera le mieux- transférer le budget et les effectifs de la DCSN à la Section Commune dans le même temps où le CEMAT devrait en abandonner la tutelle.

- être prêts à nous investir en contrepartie sur la partie d'information qui nous sera spécifique ;

- dans l'immédiat, il serait sans doute sage de peser en faveur d'expérimentations à conduire avec prudence et progressivité. Si l'expérience devait faire apparaître que la formule actuelle est la seule viable, ce serait sans doute le meilleur des résultats.

Annexe 12 : programme électoral des candidats à l'élection présidentielle de 1995

Candidats	Partis	Score	Programme	Thème	Position sur service
 Jacques Chirac	RPR	20,84 % au 1 ^{er} tour 52,64 % au 2 ^d tour	<i>La France pour tous</i>	Lutte contre les inégalités ³²³	Réflexion sur l'évolution du service national : durée, service civil
 Lionel Jospin	PS	23,30 % au 1 ^{er} tour 47,36 % au 2 ^d tour	<i>1995-2000 Propositions pour la France</i>	Un vrai changement : diversité et unité de la France ³²⁴	Offrir une nouvelle forme de service civil dans l'humanitaire
 Edouard Balladur	RPR Dissident soutenu par l'UDF	18,58 % au 1 ^{er} tour	<i>Croire en la France</i>	Espoir, sécurité et changement ³²⁵	Face aux nouvelles menaces, La France redéfinit sa politique de défense et modernise son armée
 Jean-Marie Le Pen	FN	15,00 % au 1 ^{er} tour	<i>Le contrat pour la France avec les Français</i>	Solution nationale ³²⁶	Vise électorat des anciens combattants
 Robert Hue	PCF	8,64 % au 1 ^{er} tour	<i>Aidons la gauche à rester à gauche</i>	Hausse des salaires, 35 heures ³²⁷	Pas de références
 Arlette LAGUILLIER	LO	5,30 % au 1 ^{er} tour	<i>Toujours le camp des travailleurs</i>	Création d'emplois dans les	Aucune référence dans



³²³ Jacques Chirac, archives INA, Campagne électorale officielle : élection présidentielle 1er tour 21/04/1995, URL : https://youtu.be/6V-QbmK_2e4

³²⁴ Lionel Jospin, archives INA, Campagne électorale officielle : élection présidentielle 2ème tour 02/05/1995, URL : <https://youtu.be/REszHrkPJU0>

³²⁵ Edouard Balladur, archives INA, Campagne électorale officielle : élection présidentielle 1er tour 21/04/1995, URL : <https://youtu.be/ezCYK5gCCt8>

³²⁶ Jean-Marie Le Pen, archives INA, Campagne électorale officielle : élection présidentielle 1er tour 21/04/1995, URL : <https://youtu.be/bA3zE40olCc>

³²⁷ Robert Hue- Campagne présidentielle 1995, Archive INA, Campagne électorale officielle : élection présidentielle 1er tour 21/04/1995, URL : <https://youtu.be/RqO-AWfRkhs>

				services publics ³²⁸	le programme ³²⁹
 Philippe de Villiers	MPF	4,74 % au 1 ^{er} tour	L'amour de la France	Sens des valeurs, politique familiale ³³⁰	Pas de références
 Dominique Voynet	Les Verts	3,32 % au 1 ^{er} tour	Pour l'écologie d'aujourd'hui, pour transformer notre société	Honnêteté, volonté, écologie ³³¹	Pas de références

³²⁸ Arlette Laguiller- Campagne présidentielle 1995, Archive INA, Campagne électorale officielle : élection présidentielle 1er tour 21/04/1995, URL : https://youtu.be/tjJ2iMm_158

³²⁹ Arlette Laguiller, Textes des meetings parisiens - Palais des Sports - Paris - 20 avril 1995 cité dans *Lutte de classe*, mensuel publié par Lutte ouvrière, n°13, mai 1995

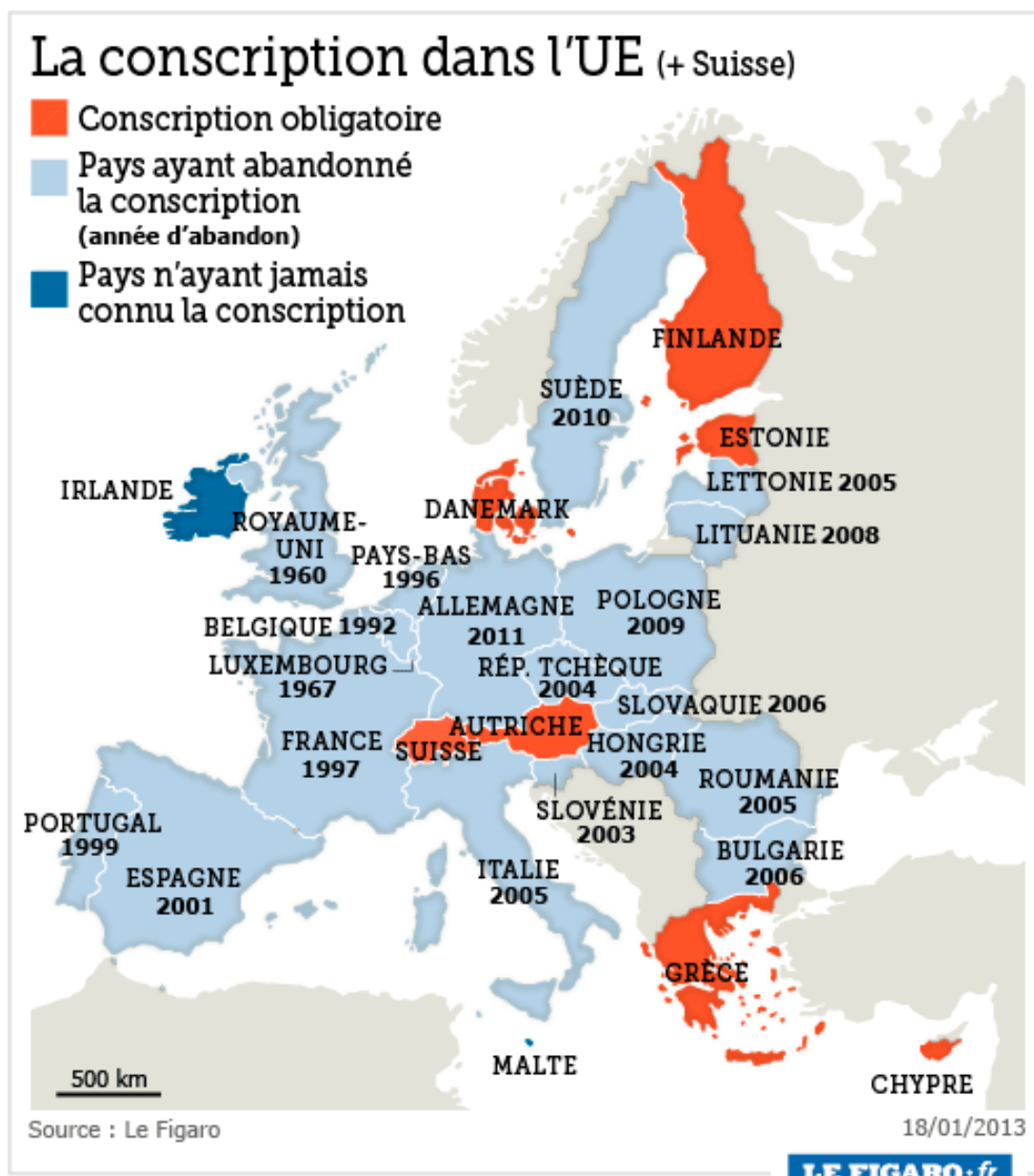
³³⁰ Philippe de Villiers - Campagne présidentielle 1995, Archive INA, Campagne électorale officielle : élection présidentielle 1er tour 21/04/1995, URL : <https://youtu.be/duQ1S6o30s8>

³³¹ Dominique Voynet - Campagne présidentielle 1995, Archive INA, Campagne électorale officielle : élection présidentielle 1er tour 21/04/1995, URL : https://youtu.be/tDJ_fnB8Eu4

Annexe 13 : principaux incidents de contestation depuis 1810

Date	Évènement	Conséquences
1810	La chanson du Conscrit	
1929 par Georges Sadoul et Jean Caupenne	Lettres au Premier de Saint Cyr	Sadoul refuse de se renier et sera finalement condamné à 3 mois de prison
24 janvier 1960-1 ^{er} février 1960 Semaine des barricades	Manifestations suite au départ du Général MASSU	Cas des Unités Territoriales
5 septembre 1960	Manifeste des 121 justifiant l'insoumission en Algérie	
6 septembre 1960	Procès du réseau Jeanson	14 condamnations allant jusqu'à 10 ans de prison.
1962	Louis Lecoin avec Défense de l'homme et Liberté	Gouvernement décide de libérer 28 objecteurs et de soumettre un projet de statut au Parlement
28 octobre 1971	Livre blanc par l'Association de sauvegarde du Larzac avec annonce que le camp allait s'agrandir de 14 000 hectares	
22 mars 1973	Les Comités de coordination lycéens font « descendre dans la rue » 300 000 jeunes	Aménagement de la loi DEBRE
16 mai 1974	Appel des Cent : lettre ouverte aux candidats.	
10 septembre 1974	Manifestations de Draguignan	Procès : 3 appelés arrêtés, acquittement ou peines de principes
17 août 1974 à l'occasion de la fête des Moissons au Larzac	À l'occasion de la fête des Moissons	Rassemblement de 50 000 personnes, construction clandestine d'une "bergerie reproche"
Janvier 1975	Avec manifestations à Karlsruhe avec 200 soldats français des 521 et 535 groupes de transport avec réduction sur les transports allemands, comparaison des soldes françaises et allemandes.	Gouvernement appelle Bigeard et prépare une modification des structures.

Annexe 14 : évolution du service national en Europe depuis 2013



Annexe 15 : présentation du système Reserve officer's training corps (ROTC)



ARMY VALUES
WWW.ARMY.MIL/VALUES

LOYALTY **DUTY** **RESPECT** **SELFLESS SERVICE** **HONOR** **INTEGRITY** **PERSONAL COURAGE**

Bear true faith and allegiance to the U.S. Constitution, the Army, your unit and other Soldiers. Bearing true faith and allegiance is a matter of believing in and devoting yourself to something or someone. A loyal Soldier is one who supports the leadership and stands up for fellow Soldiers. By wearing the uniform of the U.S. Army you are expressing your loyalty. And by doing your share, you show your loyalty to your unit.

Fulfill your obligations. Doing your duty means more than carrying out your assigned tasks. Duty means being able to accomplish tasks as part of a team. The work of the U.S. Army is a complex combination of missions, tasks and responsibilities - all in constant motion. Our work entails building one assignment onto another. You fulfill your obligations as a part of your unit every time you resist the temptation to take "shortcuts" that might undermine the integrity of the final product.

Treat people as they should be treated. In the Soldier's Code, we pledge to "trust others with dignity and respect while expecting others to do the same." Respect is what allows us to appreciate the best in other people. Respect is trusting that all people have done their jobs and fulfilled their duty. And self-respect is a vital ingredient with the Army value of respect, which results from knowing you have put forth your best effort. The Army is one team and each of us has something to contribute.

Put the welfare of the nation, the Army and your subordinates before your own. Selfless service is larger than just one person. In serving your country, you are doing your duty loyally without thought of recognition or gain. The basic building block of selfless service is the commitment of each team member to go a little further, endure a little longer, and look a little closer to see how he or she can add to the effort.

Live up to Army values. The nation's highest military award is The Medal of Honor. This award goes to Soldiers who make honor a matter of daily living — Soldiers who develop the habit of being honorable, and solidity that habit with every value choice they make. Honor is a matter of carrying out, acting, and living the values of respect, duty, loyalty, selfless service, integrity and personal courage in everything you do.

Do what's right, legally and morally. Integrity is a quality you develop by adhering to moral principles. It requires that you do and say nothing that deceives others. As your integrity grows, so does the trust others place in you. The more choices you make based on integrity, the more this highly prized value will affect your relationships with family and friends; and, finally, the fundamental acceptance of yourself.

Face fear, danger or adversity (physical or moral). Personal courage has long been associated with our Army. With physical courage, it is a matter of enduring physical duress and at times risking personal safety. Facing moral fear or adversity may be a long, slow process of continuing forward on the right path, especially if taking those actions is not popular with others. You can build your personal courage by daily standing up for and acting upon the things that you know are honorable.

Annexe 16 : cursus de formation des réservistes



Source : defense.gouv.fr - Auteur : DRG et Sirpa - photo : sirpa - MAJ F BALSAMO

Annexe 17 : infographie de la réserve



Source : dossier de presse, La réserve militaire, ministère des armées, 30 mars 2016

Annexe 18 : discours du président de la République au centre d'entraînement des forces de gendarmerie le 20 juillet 2016 annonçant la création de la garde nationale

Saint-Astier – Mercredi 20 juillet 2016

Mesdames, Messieurs les parlementaires et élus,

Amiral, mon Général, mon Colonel,

Mesdames, Messieurs les officiers généraux de gendarmerie,

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes rassemblés ici, vous jeunes de France parce que vous participez à la préparation militaire de la gendarmerie dans le cadre de la réserve opérationnelle. C'est le choix que vous avez fait.

Après l'ignoble tuerie qui s'est produite à Nice, le 14 juillet, j'ai décidé de faire appel à vous pour renforcer et soulager les forces de sécurité de notre pays, gendarmerie, police, militaires.

J'ai exprimé, dans la terrible nuit du 14 juillet, notre compassion à l'égard des victimes. 84 morts, 331 blessés, 15 encore entre la vie et la mort. J'ai également adressé notre soutien, notre solidarité aux victimes, aux familles, à leurs proches, de toute nationalité. La moitié ou presque des victimes sont d'origine étrangère.

Je suis allé à Nice le 15 juillet également exprimer ma gratitude à l'égard de tous les services de l'État, du département, de la ville qui ont tout fait pour sauver des vies.

Je pense aux forces de sécurité qui sont intervenues pour mettre fin à la folie meurtrière du tueur et qui procèdent encore en ce moment à des investigations pour retrouver des éventuels complices ou prévenir d'autres attentats, aller chercher des individus qui pourraient être tentés par des répliques terroristes.

J'ai également dit mon admiration à l'égard des services de secours, les pompiers, les personnels médicaux, la sécurité civile qui se sont également mobilisés nuit et jour. Beaucoup se sont spontanément déclarés, présentés pour aider.

Ces engagements, ces dévouements, ces solidarités sont des exemples. Et ils vous ont sans doute inspiré et font contraste avec ceux qui sont tentés de sombrer, comme souvent dans ces circonstances, dans les amalgames et les surenchères.

Après un tel drame, la colère est légitime parce que des compatriotes ont été tués, parce que des innocents ont été frappés, mais elle ne peut dégénérer dans la haine et la suspicion.

Le débat lui aussi est nécessaire pour connaître la vérité quand une tragédie de cette ampleur se produit. Mais il ne peut pas atteindre l'unité indispensable, la cohésion nécessaire.

C'est d'ailleurs ce que cherchent les terroristes en propageant le venin de la discorde, de la confrontation, de la division.

Dois-je rappeler que les victimes étaient de toutes origines, de toutes confessions, de toutes nationalités ?

La compassion, comme la dignité, qui sont des obligations dans ces circonstances, et en particulier pour le chef de l'État, ne doivent pas nous empêcher d'agir, bien au contraire.

Quel est mon devoir ? Protéger les Français et préserver l'idéal que nous portons.

J'ai donc décidé, dans la nuit du 14 au 15 juillet, un ensemble de mesures. Elles répondent à deux impératifs, la sécurité de nos concitoyens sur tout le territoire et la préservation de notre liberté.

J'ai donc d'abord décidé la prolongation de l'état d'urgence. Le projet de texte est en débat au Parlement. Il était rendu nécessaire par l'attentat qui avait eu lieu et par les risques de réplique. Ce texte a été complété par tout ce qui peut accroître l'efficacité sans rompre avec l'état de droit. Il sera donc décidé pour six mois.

Les exigences de la sûreté, celles auxquelles notre peuple est tant attaché, sont compatibles avec les règles de notre démocratie. Le risque serait de céder sur nos libertés sans rien gagner sur notre sécurité. Jamais, jusqu'au terme de mon mandat, je ne considérerai l'état de droit comme un obstacle, car ce serait la fin de l'État. Mais l'État doit assurer sa présence.

J'ai donc demandé au ministre de la Défense de maintenir d'abord l'opération Sentinelle au niveau le plus élevé, 10 000 militaires qui s'ajoutent aux forces de gendarmerie et de police, mais qui devront se redéployer par rapport à ce qu'est l'activité estivale.

Ce dispositif sera beaucoup plus mobile pour couvrir beaucoup de manifestations organisées, on le sait, à travers tout le pays en juillet et en août.

J'ai également choisi de faire appel à toutes les femmes et tous les hommes qui, en parallèle d'une carrière d'études ou d'un choix professionnel, ont choisi de s'engager au service de la protection des français. C'est vous.

D'ores et déjà, 12 000 sont opérationnels, 12 000 réservistes opérationnels de gendarmerie et de police sont disponibles. J'ai décidé de monter ce chiffre à 15 000 d'ici la fin de ce mois.

Les préfets pourront ainsi puiser dans cette ressource pour assurer la sécurité des différents événements de l'été dans chaque département.

Vous êtes les réservistes opérationnels de la gendarmerie.

Il y a d'autres réservistes de la police. C'est cette première force que nous devons déployer, c'est une première étape.

J'ai également demandé au ministre de l'Intérieur d'adresser des directives à tous les responsables territoriaux de la gendarmerie pour mobiliser les 28 000 titulaires d'un contrat d'engagement afin qu'ils puissent se tenir prêts pour les prochaines semaines.

Une grande communication sera lancée sur internet et sur les réseaux sociaux pour relayer cette action.

J'ai également décidé de recourir à la réserve opérationnelle de deuxième niveau. Cela représente un vivier supplémentaire de 10 000 retraités de la gendarmerie - il y en a ici - ayant quitté le service depuis moins de deux ans et qui peuvent être là encore opérationnels.

Mais je ne m'arrête pas là. À la suite des attentats de novembre 2015 j'avais demandé au Gouvernement de porter les réserves de nos armées à 40 000 d'ici 2019 pour assurer les déploiements permanents et renforcer l'armée d'active face aux menaces les plus fortes.

Quand on ajoute toutes ces réserves, réserve opérationnelle de premier niveau - gendarmerie, police - réserve de deuxième niveau - les retraités - et que l'on fait également appel aux réserves de nos armées, nous pouvons dire qu'en France **se constitue avec vous une garde nationale.**

Je viens ici à Saint-Astier - j'en salue les responsables - 5 jours après avoir pris toutes ces décisions et notamment l'appel à la réserve. Vous, jeunes de France vous êtes son visage aujourd'hui, vous avez répondu à l'appel, vous voulez protéger votre pays, vous me l'avez dit. Quand je vous ai posé cette question simple : « pourquoi êtes-vous là ? » - certains pourraient être en vacances, d'autres au travail - vous m'avez dit « parce que je veux servir mon pays, parce que je sais que la République a besoin de moi, parce qu'il y a une menace, en tout cas il y a un risque sérieux, parce que je ne veux pas que les Français puissent avoir peur, parce que je veux être à leur côté, parce que je suis un citoyen français attaché aux valeurs de la République, alors j'ai répondu à l'appel ».

Dans quelques semaines vous serez employés en fonction de vos disponibilités comme gendarme pour protéger des lieux particulièrement sensibles. J'ai évoqué le littoral, les sites touristiques, j'aurais pu parler des trains, des gares, renforcer partout les unités pour protéger nos compatriotes.

Vous bénéficierez alors du statut d'agent de police judiciaire adjoint, ce qui vous permettra de procéder à des actes juridiques précis. Vous suivez une formation de 4 semaines - c'est court 4 semaines - pour pouvoir ensuite faire les actes qui sont attendus de vous. Pendant ces 4 semaines - je n'ai pas de doute, je connais votre encadrement et je connais votre motivation - vous ferez en sorte d'être au niveau de la responsabilité qui va vous être confiée.

Votre préparation est fondée sur une maîtrise technique des interventions avec ou sans arme. Cela signifie que vous pouvez être amené à utiliser vos armes, dans des conditions extrêmement précises. Vous êtes donc prêts à l'action.

Pour défendre la République nous avons besoin de toutes les volontés, de toutes les énergies, de tous les parcours, sans aucune discrimination.

J'appelle les Français qui le souhaitent à rejoindre la réserve opérationnelle.

À partir de 18 ans il est possible d'intégrer la réserve volontaire de la police nationale, cela vient d'être décidé.

Pour la gendarmerie nous allons même reculer de 30 à 40 ans l'âge limite d'engagement. Dès l'âge de 16 ans il est possible de rejoindre les unités de sapeurs-pompiers volontaires. C'est là aussi une très belle mission que d'accomplir pendant un temps cette tâche. Il y a 200 000 sapeurs-pompiers volontaires dans notre pays. C'est un exemple magnifique et nous allons

encore élargir les possibilités d'accès aux sapeurs-pompiers volontaires grâce au service civique.

J'appelle également les Français à prendre contact avec les associations de sécurité civile qui sont si précieuses lorsqu'il y a des catastrophes, des attentats et qui assurent des missions de secourisme, mais aussi d'accompagnement des victimes, elles en ont besoin.

J'appelle chaque Français à suivre des formations aux premiers secours et aux gestes qui sauvent, car même dans certaines circonstances nous devons être des citoyens capables d'intervenir et capables de sauver.

J'appelle les jeunes, tous les jeunes, à s'engager dans le Service civique, ils sont 100 000 aujourd'hui, ils seront 150 000 l'année prochaine, 350 000 en 2018. S'il le faut nous irons plus vite. Ce Service civique est universel, il s'adresse à toutes celles et à tous ceux qui veulent effectuer des missions d'intérêt général. Voilà ce qu'est la cohésion nationale et c'est la jeunesse qui en fait ici la démonstration.

Mais au-delà de cet engagement, de ce volontariat, il y a aussi ce que nous devons faire pour assurer aux forces de police, de gendarmerie, aux militaires, les moyens humains, matériels, juridiques, pour faire face à la menace terroriste.

Depuis 2012, 9000 postes de policiers et de gendarmes ont été créés, dont 2000 pour le renseignement intérieur. C'était d'autant plus nécessaire que des postes avaient été précédemment supprimés. Depuis le début du quinquennat, trois lois antiterroristes ont été adoptées, une loi sur le renseignement. Nous avons donc besoin, avec l'état d'urgence, qui a été prolongé, de mettre en œuvre ces lois avant d'en imaginer d'autres, toujours d'autres. Mettons en œuvre ce qui existe, et ce qui a été prévu pour agir, donnons les moyens, y compris ceux qui avaient été supprimés dans une période antérieure.

Nous avons déjoué, dans le plus grand silence, car il n'y avait pas besoin de proclamer cela sur la place publique, 16 attentats sur notre sol depuis 2013. 160 individus en lien avec des activités terroristes ont été arrêtés depuis le début de l'année, parce que nous pouvions craindre des actions dans le cadre de l'organisation de l'Euro.

Je veux saluer les services, je veux saluer tous ceux qui ont contribué à ces actions, mais la source du terrorisme, son inspiration, c'est l'État islamique en Syrie et en Irak. C'est la raison pour laquelle nos forces aériennes frappent et frappent encore et c'est aussi la raison qui m'avait

conduit le 14 juillet, avant même que ne se produise la tuerie de Nice, à mobiliser encore davantage nos forces pour appuyer les Irakiens dans la reconquête des villes qui sont occupées par l'État islamique, par Daesh. Nous allons continuer, parce que c'est très important que nous puissions chasser de leurs repères, ceux-là mêmes qui veulent attaquer notre pays et qui l'ont attaqué.

La Libye connaît également une instabilité dangereuse, la Libye c'est à quelques centaines de kilomètres seulement des côtes européennes et en ce moment-même nous menons des opérations périlleuses de renseignements. Trois de nos soldats qui étaient justement dans ces opérations, viennent de perdre la vie dans le cadre d'un accident d'hélicoptère, je leur rends hommage aujourd'hui devant vous.

Quant au Sahel, il fait face à une violence extrême des groupes terroristes, en particulier Boko Haram, qui s'était fait connaître il y a quelques mois pour avoir enlevé des jeunes filles que l'on n'a jamais retrouvées. Boko Haram qui attaque plusieurs pays qui sont parmi nos amis.

Alors que fait la France, votre France, votre pays ? Elle prend toute sa part dans la résolution de ces crises, parce que c'est son honneur, parce que c'est son intérêt, parce que c'est son devoir, parce que c'est sa place de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Ici, je vous l'annonce une fois encore, rien ne nous fera céder. Nous sommes résolus, avec le Gouvernement de Manuel VALLS, à prendre toutes les mesures utiles pour protéger les Français, dans le respect de nos règles démocratiques.

Le recul du terrorisme ne suppose pas le recul du droit, ceux qui le prétendent sèment le trouble dans les esprits, dans un climat de peur et de désarroi que nous connaissons. Pour conjurer la menace, nous devons plus que jamais préserver notre cohésion nationale, nous devons faire prévaloir le rassemblement sur l'essentiel, nous devons prendre toutes les mesures compatibles avec nos règles et notre droit.

Nous devons être unis, unis au-delà de tout ce qui peut parfois nous séparer. Unis, le peuple de France lui-même uni dans une même cohésion, dans une même réponse, parce que ce que veulent faire les fanatiques c'est nous opposer, nous séparer, nous fragmenter. Alors, je vous l'assure, nous ne leur offrirons pas cette opportunité, le terrorisme ne nous fracturera pas, la cohésion sera notre réponse et l'engagement notre force.

Ici, à Saint-Astier, votre engagement, votre disponibilité, votre dévouement, votre présence, nous en donnent la meilleure preuve. Les Français peuvent être fiers de vous. Vive la République ! Et vive la France !

Annexe 19 :

Annexe 19.1 : résumé du mémoire du mastère spécialisé de l'ESCP en date du 20 octobre 2018



Mastères Spécialisés

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e), Vivien BUREU

Élève du MS Y

certifie sur l'honneur que je n'ai rien plagié dans le travail ci-joint, ce qui signifie que je suis le seul auteur de toutes les phrases dont le texte est composé. Toute phrase ayant un autre auteur que moi a été mise entre guillemets, avec indication explicite de sa source. Je suis conscient(e) qu'en contrevenant à la présente règle je transgresse les principes académiques reconnus et m'expose aux sanctions qui seront prononcées par le conseil de discipline.

J'atteste également que ce travail n'a jamais été présenté dans le cadre d'études antérieures à ESCP Europe.

S'il s'agit d'un travail réalisé dans le cadre d'études effectuées en parallèle, je dois le préciser.

Les propos tenus dans ce mémoire n'engagent que moi-même.

Fait à Paris le 15/10/2018

Vivien BUREU

Thèse Professionnelle Vivien BUREU

MSc Stratégie et conseil

Sous la direction de Jean-Philippe BOUILLOUD



Une classe d'appelés en 1994 à Clermont Ferrand

La suspension du service national vécue par la communauté militaire : 1991-2005

Résumé

Le président Chirac suspend le service national le 20 février 1996. Ce service était alors accusé d'être inégalitaire puisqu'un tiers environ d'une classe d'âge l'effectuait et improductif pour les armées puisqu'elles mobilisaient des moyens importants tant matériels qu'humains pour encadrer les appelés. Le contexte stratégique avec le début des opérations extérieures et la chute du pacte de Varsovie rendaient moins utiles cette « dissuasion populaire » qui avait été définie par le ministre Debré dans le Livre blanc de 1972.

Les armées ont eu sur la fin du service une position ambiguë : elles voyaient les appelés comme un dû qu'il fallait à peine retoucher et n'ont pas dans leur ensemble vu arriver la position du président Chirac. Une fois les premières orientations prises par l'Elysée, les positions divergentes entre partisans de l'armée de métier telle qu'interprétée par les écrits de De Gaulle ou les milices prônées par Jaurès n'ont pas permis d'avoir une position commune forte. D'autant plus que le lobbying auprès des décideurs politiques se sera révélé inefficace ou mal orienté. Les chefs militaires ayant souvent servi auprès de ces mêmes décideurs politiques, la contestation sera très faible.

A cela s'ajoute le fait que la communauté militaire, définie comme les organisations ou personnes interagissant avec les militaires, se sera faiblement mobilisée. Peu de voix se seront élevées contre cette décision, la jeunesse étant peu mobilisée autour de cette problématique. Les élus locaux ayant obtenu quant à eux des compensations financières ou d'aménagement du territoire dans leur circonscription se seront également faiblement investis. Le contexte économique favorable avec une croissance présente et un faible taux de chômage des jeunes aura eu raison du service.

Le service national disparaît ainsi du paysage et plus largement l'influence des armées diminue. En 2005 se produit une rupture avec les émeutes de banlieue où le retour des armées, garante de la force régalienne et recours suprême, est demandé par des responsables politiques. Ce mouvement ira en s'accéléralant puisque la sénatrice de Marseille Samia Ghali demande à son tour l'intervention de l'armée. Les attentats du Bataclan en 2015 inscriront quant à eux les militaires dans le quotidien des français. L'imaginaire populaire entretiendra durant cette période les vertus du service national, atténuant les côtés désagréables de la vie de bidasse.

En parallèle, les armées ont depuis la fin des années 1990 acquis une réelle légitimité en termes de formation auprès de la jeunesse au travers des dispositifs SMV, SMA, Epide, CFMP ou

encore avec l'ARD. L'échec des dispositifs existants de type service civique en parallèle replacera les armées au cœur du dispositif de formation de la jeunesse.

Les armées quant à elles se retrouvent devant un enjeu majeur : alors qu'elles sont professionnalisées, pleinement opérationnelles et qu'elles bénéficient d'un taux de popularité très élevé, elles ne font plus partie des acteurs majeurs de la société. Leur faible nombre suite aux nombreuses réformes et diminution d'effectifs les a rendus peu audibles. Mais l'échec du lien armée nation au travers des dispositifs de réserve, qu'elle soit opérationnelle ou citoyenne, de la mise en place discrète de la garde nationale ou encore de la faible représentation nationale obligent les armées à se repositionner.

L'annonce du Président Macron durant la campagne de la création d'un Service National Universel (SNU) a dès lors concrétisé cette volonté de créer du lien et du liant autour de valeurs partagées par tous.

Dès lors, une problématique se dégage clairement : la communauté militaire a-t-elle influé la fin du service national puis son renouveau ?

Il ressort que cette communauté militaire n'a pas su anticiper ni inverser la fin du service national tant pour des facteurs exogènes que des dissensions internes empêchant une position unie. Près de vingt ans après, la communauté militaire adopte toujours une position prudente mais plus volontariste vis-à-vis du SNU, consciente d'une opportunité qui pourrait palier l'échec relatif des dispositifs de promotion de l'esprit du citoyen soldat.

La mise en œuvre du SNU prévue initialement à l'été 2019 avec en amont une vague de consultations prévues permettra d'analyser la finalité de ce service et le rôle tenu par les armées. Les premières orientations retenues au travers d'un parcours citoyen ne doivent cependant pas empêcher de mener une réflexion autour d'un modèle ambitieux permettant d'inculquer la jeunesse aux enjeux sociétaux et militaires.

Le SNU se doit d'être ouvert sur les problèmes contemporains, intégrer une notion de solidarité et de subsidiarité avec les dispositifs existants tout en s'inscrivant dans un contexte international et plus spécifiquement européen.

Annexe 18.2 : extraits de la soutenance orale du mastère spécialisé en date du 27 novembre 2018



La suspension du service national vécue par la communauté militaire : 1991-2005



Question de recherche

Quel fut le positionnement de la communauté militaire face à la suspension du service national ?

- **Un constat de départ : peu d'études sur ce thème ;**
- **L'accumulation d'idées reçues : position uniforme des armées sur l'armée mixte, rôle de la contestation des appelés, sujet d'intérêt national ;**
- **L'importance de la définition du périmètre : communauté militaire ;**
- **Un cadre chronologique : 1991-2005 ;**
- **Une mise en perspective indispensable avec le service national universel (SNU).**



Points méthodologiques

- **Problématique sous le prisme de la communauté militaire ;**
- **Apports théoriques : sociologie clinique, des organisations et de la décision ;**
- **Matériaux : entretiens, littérature, archives et études terrain ;**
- **Une cohérence de formation : Saint-Cyr – Ecole de guerre – fonction actuellement occupée.**



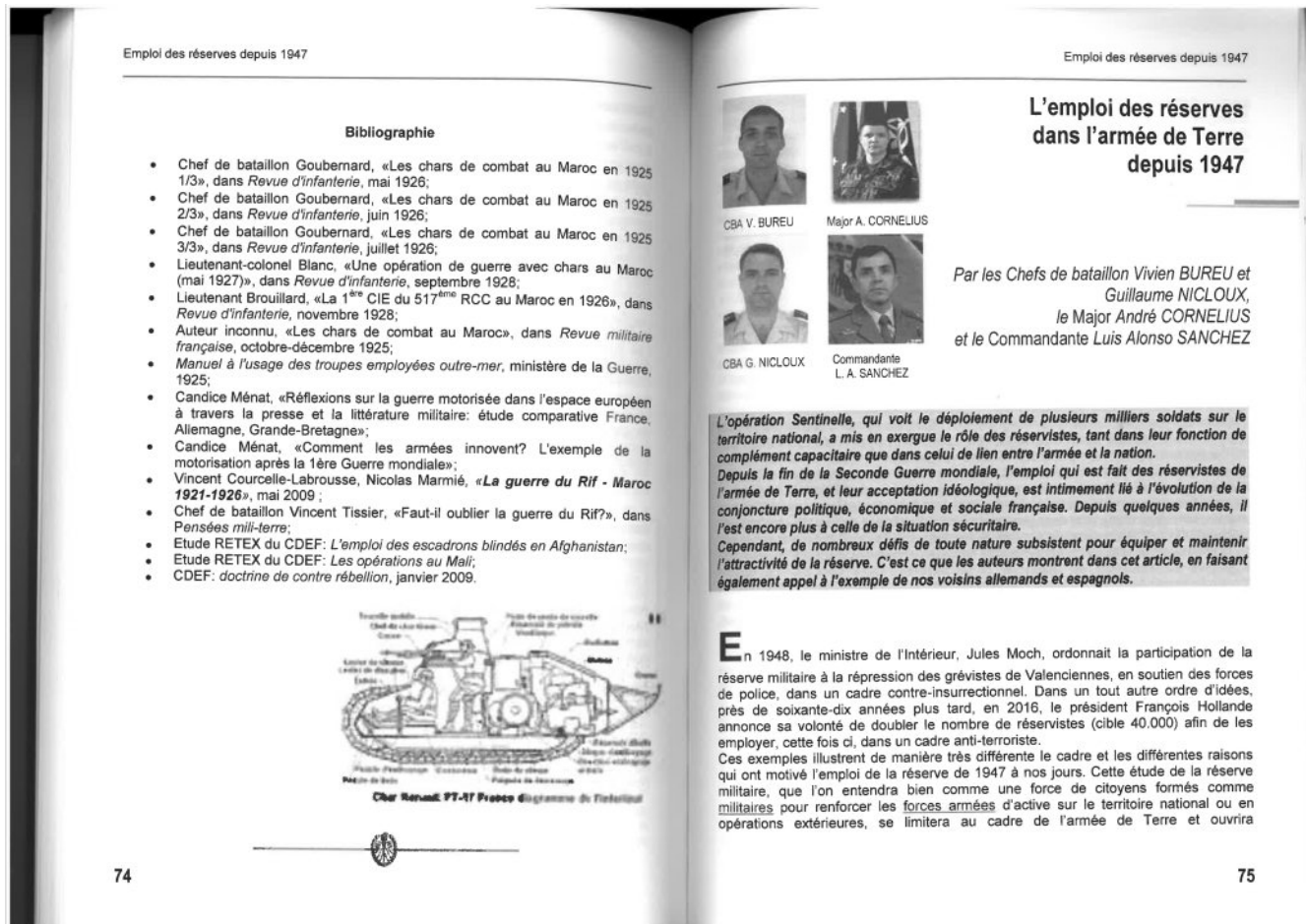
Ce qu'il convient de retenir

- **Un thème en évolution : *La hiérarchie militaire face à la suspension du service national : 1991-2005 ;***
- **Cours à des M2 le 15 octobre 2018 (Sorbonne) ;**
- **Poursuite des entretiens ;**
- **Travail sur les archives : *Terre Magazine, Armées d'Aujourd'hui, Le Casoar ;***
- **La problématique du positionnement : chercheur / sujet.**



Annexe 20 : publications en lien avec la thèse

Annexe 20.1 : l'emploi des réserves dans l'armée de Terre depuis 1947, Cahiers de la Pensée Mili-Terre, en co-écriture, numéro 45, 4^e trimestre 2016



POUR UN SERVICE NATIONAL RÉINVENTÉ ?

Vivien Bureau

Rétablir un service national est un engagement du candidat Emmanuel Macron en 2017 et le sujet est actuellement en débat. En février 2018, Jérôme Fourquet soulignait dans sa note [1985-2017 : quand les classes favorisées ont fait sécession](#) que la fin du service militaire, décidée par Jacques Chirac en 1996, sonnait la fin du brassage social qu'il avait permis durant des décennies. Après un retour historique sur la question, Vivien Bureau étudie les enjeux et les questionnements de la mise en œuvre de cette mesure.

Durant sa campagne électorale, le candidat Emmanuel Macron a évoqué l'idée d'un retour au service militaire obligatoire. Cette annonce pourrait être perçue comme une stratégie électoraliste, voire populiste, tant le service militaire semble faire consensus autour de valeurs qu'on lui prête : cohésion nationale, brassage des populations, apprentissage et transmission de valeurs. Selon un sondage réalisé fin 2016, 74% des Français réclament toujours le retour du service militaire, au nom des valeurs morales, d'ordre et de sécurité^[1]. D'autres nations européennes, comme la Suède ou l'Estonie, ont d'ailleurs elles aussi entrepris de rétablir le service militaire obligatoire en axant leur argumentation sur la menace extérieure à leurs frontières^[2].

Emmanuel Macron souhaite maintenant concrétiser cette annonce avec la mise en place du Service national universel (SNU), avec une première phase d'expérimentation à l'été 2019. De nombreuses pistes sont à l'étude, allant d'un service d'un an à vocation militaire à un parcours citoyen comprenant une sensibilisation aux enjeux de la nation au collège et au lycée. Entre ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Cohésion des territoires et ministère des Armées, les acteurs de ce nouveau service ne sont pas clairement identifiés. Présidé par le général Ménaouine, un groupe de travail constitué pour définir les caractéristiques de ce SNU vient de rendre ses conclusions à l'Élysée^[3]. Un arbitrage est attendu dans les semaines à venir.

Le service militaire obligatoire a été suspendu le 20 février 1996 par le président Jacques Chirac car il était officiellement inadapté à la situation

Annexe 20.3 : le service national se précise, La Croix du 27/06/2018, article cité

https://www.la-croix.com/France/Politique/Le-service-national-universel-precise-2018-06-27-1200950504?from_univers=lacroix

LA CROIX

Le service national universel se précise

Par Laurent de Boissieu, le 27/6/2018 à 06h36

Le premier ministre va présenter mercredi 27 juin les grandes lignes du futur service national universel et obligatoire, avant le lancement à l'automne d'une « *consultation* ».



Le premier ministre Édouard Philippe présentera mercredi 27 juin en Conseil des ministres « *diverses grandes orientations* » relatives au futur service national universel, l'un des engagements présidentiels d'Emmanuel Macron.

Ecole de Guerre - étude et prospective

Garde nationale contemporaine : avec la garde nationale originelle

« **S**i on suivait l'histoire de la garde nationale, on serait étonné de voir combien on peut assembler de contradictions dans une institution en lui laissant le même nom » Les débats, 1827.¹

Le 15 juillet 2016 après les attaques de Nice, le président François Hollande annonce la création d'une garde nationale. Cette force regroupe les réserves opérationnelles des armées et de la gendarmerie ainsi que des moyens de la police et « tous les citoyens prêts à défendre leur pays² ». La mission principale de cette garde est de participer à « des missions utiles pour la nation³ ». Cette annonce trouve s'inspire de la création d'une autre garde nationale, celle du 14

juillet 1789, par la municipalité de Paris qui craint alors des débordements populaires. Le marquis de La Fayette en sera nommé le premier commandant le 15 juillet 1789 par Louis XVI.

Quel est donc le lien entre ces deux gardes que plus de deux siècles séparent ?

La garde nationale créée en 2016, que l'on qualifiera de contemporaine, est-elle l'héritière de la garde nationale originelle qui a perduré de 1789 à 1871 ?

Une histoire mouvementée de 1789 à 1871

La garde nationale s'est construite autour de trois périodes distinctes : la Révolution (1789-1792), le Directoire (1795-1799) et la

II^e République⁴ (1848-1852).

Lors de la Révolution tout d'abord, la garde nationale est créée sous forme d'une « garde bourgeoise » regroupant les citoyens issus de classes aisées. Le 13 juillet 1789, l'Assemblée réclame que les troupes royales concentrées autour de Versailles soient écartées de la capitale.

Les électeurs de Paris demandent alors, pour défendre l'ordre public et la propriété, la création d'une garde de 60 bataillons. Toutes les villes imitent la capitale et dès décembre 1789, un décret en attribue le contrôle aux municipalités qui envoient toutes une délégation à la fête de la Fédération le 14 juillet 1790. La garde nationale est



¹ Cité dans L'urne et le fusil : la garde nationale parisienne de 1830 à 1848, Larrere M, Paris, PUF, janvier 2016.

² Discours du Président de la république à l'issue de la réunion de cellule interministérielle de crise à la suite des événements de Nice, Paris, 15 juillet 2016.

³ <http://www.gouvernement.fr/garde-nationale>.

⁴ www.larousse.fr/encyclopédie/divers/Garde-nationale/120858

Annexe 20.5: La hiérarchie militaire et la suspension du service national depuis 1991, Soldats de France

Articles pour Soldat de France : numéros de septembre et juillet 2019.

La hiérarchie militaire et la suspension du service national depuis 1991

Le président Chirac suspend le service national le 20 février 1996. Ce service était accusé d'être inégalitaire et inadapté suite à l'évolution du contexte géostratégique. Il aura perduré près de deux siècles puisque la loi Jourdan de 1798 impose pour la première fois la conscription et les levées de masse. Il aura vécu de nombreuses évolutions en devenant national en 1965 avec la loi MESSMER créant des formes civiques de service. En 1995, 204 855 appelés effectuaient ainsi un service militaire sur une classe d'âge de 800 000 personnes.

Les derniers appelés partiront dans une relative indifférence début 2002 soit 1 an avant la date officielle, précédés de quelques mouvements de contestation relayés par des réseaux sociaux naissants.

L'armée de terre professionnelle se construira au travers du plan Armée de terre XXI abandonnant de fait le modèle d'armée mixte. Le candidat Macron annoncera durant sa campagne la mise en place du service national universel (SNU) faisant ainsi resurgir le spectre de la conscription.

Peu d'ouvrages se sont cependant intéressés à la position des militaires lors de la suspension de la conscription. Celle-ci fut prise en comité stratégique avec un rôle décisionnel des hommes politiques³³². Cependant et contrairement aux idées reçues, les chefs militaires n'avaient pas une position uniforme face à la suspension du service national et la contestation externe n'a que peu joué dans la décision finale.

Comment s'est dès lors positionnée la hiérarchie militaire face à cette décision ? A-t-elle adopté la même position avec le SNU ?

I. Une triple rupture : 1991, 2005 et 2015.

L'histoire contemporaine du service national s'est construite au travers de ruptures.

1991 - 1992, car cette période marque une triple rupture avec le non-envoi des appelés à la guerre du Golfe décidé par le président Mitterrand suite à une interprétation litigieuse de

³³² Bastien Irondelle, *La réforme des armées en France. Sociologie de la décision*. Les Presses de Sciences po, 2011, 338 p.

l'article L 70 du code du service national qui cite : « *Les militaires peuvent être appelés à servir en tout temps et en tout lieu. Toutefois, en temps de paix, seuls les appelés qui sont volontaires pour une telle affectation peuvent être affectés à des unités ou formations stationnés hors d'Europe et hors des départements et territoires d'outre-mer* » ce qui questionne sur le rôle des appelés en temps de guerre. Comme l'explique le général SCHMITT dans son ouvrage³³³, alors chef d'état-major des armées et commandant l'opération DAGUET : « *A terre, en Arabie saoudite, nous n'avons donc que des professionnels dans les armées de terre et de l'air et les services. Mais les appelés peuvent également servir sur les bâtiments de la marine nationale. Le Président de la République décide alors de n'engager aucun appelé dans la zone du Golfe. La marine prend rapidement les mesures nécessaires pour n'avoir sur place que des engagés.* » La chute du Pacte de Varsovie en juillet 1991 a quant à elle rendu caduc le concept évoqué de « dissuasion populaire » qui visait à avoir de nombreuses troupes pour lutter contre une invasion de l'Union soviétique.

Enfin la loi JOXE de janvier 1992 limite le service à 10 mois ce qui rend le service trop court pour avoir des soldats performants obligeant de mettre une compagnie en sommeil par régiment pour être sur un cycle annuel.

En novembre 2005, l'intervention des armées est évoquée par des responsables politiques suite aux émeutes urbaines à Clichy-sous-Bois. Michel Pajon, maire socialiste de Noisy-le-Grand, suggère ainsi le 7 novembre 2005 l'intervention de l'armée dans les quartiers touchés par les violences urbaines, affirmant que la situation est « *dramatique* ». Le 30 août 2012, Samia Ghali, sénatrice socialiste des 15^e et 16^e arrondissements à Marseille affirme lors d'un entretien accordé au journal La Provence : « *Aujourd'hui, face aux engins de guerre utilisés par les réseaux, il n'y a que l'armée qui puisse intervenir. Pour désarmer les dealers d'abord. Et pour bloquer l'accès des quartiers aux clients, comme en temps de guerre, avec des barrages* ». Une certaine attirance pour le service national se développe à ce moment.

Les attentats terroristes du Bataclan du 13 novembre 2015 accroîtront ce lien entre le pays et ses soldats puisque la population française s'habitue à voir des militaires en armes dans les villes françaises renforçant le lien entre l'armée et sa nation. La création de la garde nationale le 14 juillet 2016 viendra accentuer cette tendance.

Selon un sondage réalisé fin novembre 2016 par l'institut CSA, 74% des Français réclament ainsi le retour du service militaire au nom des valeurs morales, d'ordre et de sécurité, preuve de la diffusion de l'esprit de défense au sein des citoyens.

³³³ Général Maurice Schmitt, *De Dien Biên Phu à Koweït City*, Paris, Grasset, 1992, 309 p, cité p 210.

Une nostalgie s'est développée de plus au travers de la culture populaire. Des chansons, des écrits ou des émissions télévisées ont entretenu le mythe du service militaire comme formateur de la jeunesse française. Ainsi M6 a diffusé en 2016 *Garde à vous, retour au service national*, plongeant 19 jeunes dans les années 1960. Cette émission, adaptation de l'émission anglaise de *Lad's Army* diffusée en 2006, a comme but d'après Frédéric de Vincelles, directeur des programmes de M6 : « On rit. Beaucoup, mais c'est un programme utile où l'on se pose des questions et apprend des choses intéressantes ». La culture militaire est restée ainsi présente au point de s'imposer comme un recours crédible aux crises.



Une valorisation du mythe du service militaire

Les armées ont renforcé en parallèle leur crédibilité en termes de formation de la jeunesse tant professionnelle avec le centre de formation militaire professionnel (CFMP) qu'académique allant des centres Épide aux écoles de formation des officiers, devenant ainsi un acteur incontournable du monde socio-éducatif.

II. Des positions de chefs divergentes concernant la suspension du service national.

Contrairement à l'idée généralement véhiculée, la position des autorités militaires était beaucoup plus divisée que les éléments de langage officiels.

Il existait tout d'abord une différence essentielle entre les partisans de l'armée de projection, constituée principalement d'unités professionnalisées regroupées dans la force d'action rapide (FAR) à partir de 1984 et qui étaient habituées à intervenir en opérations et l'armée plus de protection nationale.

Les chefs à leur tête avaient ainsi une culture forte d'outre-mer et étaient habitués aux soldats de carrière. Occupant majoritairement les hautes strates des armées, ils purent insuffler aux plus hautes autorités civiles le besoin de professionnalisation.

Les membres du corps blindé et principalement de la « *posture permanente de sûreté* » ou défense opérationnelle du territoire ont généralement défendu une position inverse sur le rôle

des appelés. Dans l'esprit des maquisards défendant le sol national, le citoyen devait défendre son pays. Ce point est essentiel, car il explique dans le livre blanc de 1994 le maintien de l'armée mixte et donc des appelés. Entre projection et posture permanente de sûreté, il ne pouvait pas y avoir d'autre réponse qu'une armée mixte, la mise en œuvre du dispositif volontaire service long (VSL) et des volontaires OPEX assurant ainsi une passerelle entre armée d'appelés et professionnels.

Trois versions auront donc pu s'affronter au sein des armées sur le rôle de la conscription :

- a. Une vision assez marginale qui considère l'armée comme le conservatoire des valeurs nationales oubliées ailleurs et qui aurait donc pour mission de les promouvoir. Cette version existe, mais elle est le fait d'officiers marginaux, idéologiquement marqués.
- b. Une vision resserrée autour de l'outil de combat, au-delà des frontières.
- c. Une vision alternative voyant dans l'armée l'institution en charge de la fonction régaliennne par excellence qui est la fonction défense et comme telle investie d'une mission qui place au premier rang l'intégrité du territoire et la protection des populations face aux risques et menaces auxquels ils peuvent être exposés.

Ainsi les tenants de la conscription (en fait d'un système mixte) se référaient d'abord à des critères de performance au profit des armées : les apports à l'esprit de défense, à la cohésion sociale, à l'éducation, au lien armée-nation n'étaient pas considérés comme des objectifs en eux-mêmes, mais comme des retombées positives du système.

Leurs adversaires avaient une vision plus négative, voire péjorative, de la contribution des conscrits aux armées, considérant du même coup les apports identifiés ci-dessus comme une justification principale qu'ils jugeaient indue, car n'entrant pas dans les missions des armées.

La composition du comité stratégique peut également questionner. Alors qu'une composition interministérielle aurait dû être constituée eu égard des enjeux, ce comité est strictement Défense. Ses membres se voient imposer une clause de confidentialité qu'ils doivent signer avec une tâche précise : bâtir un modèle professionnel sous contrainte budgétaire sans traiter du service national. Le côté secret et peu transparent peut ainsi interroger dans la suspension du service.

La notion de défense du territoire a donc été essentielle dans la suspension de la conscription.

Il sera maintenant intéressant d'analyser la stratégie adoptée par les autorités militaires vis-à-vis du SNU (Cf. numéro de septembre)

Fin du 1^{er} article

Début du 2^e article

Après avoir étudié la réaction des autorités et leurs dissensions face à la suspension de la conscription lors du numéro de juillet, la réaction face au service national universel (SNU) fut tout autre avec une stratégie de réponse concertée et diffusée en amont par des organes de rayonnement ou d'influence.

Même si le contexte global est plus favorable qu'en 1995, des questionnements existent encore autour de la réserve ou de la position attentiste des organisations représentant la jeunesse.

3 Un effet balancier avec une stratégie différente.

Près de 20 ans après la suspension du service national avec des chefs militaires ne partageant pas de position commune, peu audibles du grand public, la position et l'attitude des chefs militaires est différente avec le SNU. Les outils de rayonnement mis en place et une position commune préparée en amont ont permis d'avoir une position claire.

Des outils de rayonnement ont été mis en place qui permettent aux armées de communiquer plus facilement et d'influer la décision des décideurs politiques. Le pôle rayonnement de l'armée de terre (PRAT) a ainsi comme mission de « dynamiser et d'appuyer les actions de rayonnement conformément aux axes opérationnels décidés par le chef d'état-major de l'armée de terre ».

Le G2S aura eu également un rôle essentiel dans la communication en écrivant des articles exposant les difficultés d'un tel dispositif en termes d'effectifs, de contrainte opérationnelle et de financement. Ces voix ont porté et préparé l'opinion publique.

D'autres relais d'opinion ont pu porter cette position commune au travers des réservistes. Les réservistes opérationnels tout d'abord et les réservistes citoyens qui constituent d'autres relais d'influence.

Il est ainsi ressorti que le SNU offrait certes une opportunité en termes de recrutement et d'affirmation de positionnement vis-à-vis de la jeunesse comme acteur de la formation professionnelle. Mais que le coût humain et matériel était trop élevé pour les armées³³⁴.



Un SNU vidé de sa substance militaire

Des think tanks spécialisés ont également permis de porter le sujet auprès de l'opinion publique. L'ouvrage réalisé sous la direction de Pierre Pascallon³³⁵ remet en perspective ces problématiques.

Citons enfin le rôle essentiel de l'IHEDN qui forme des élites politiques et industrielles, ce qui permet de sensibiliser aux enjeux de défense.

La voix a été commune et le message a porté. Les armées s'engageant à instruire les primo-formateurs et se positionnent en appui d'autres ministères pour le SNU.

4 Malgré un contexte favorable, des doutes persistent.

³³⁴ Cf. l'étude de la revue Jean Jaurès du 7 juin 2018, URL : <https://jean-jaures.org/nos-productions/pour-un-service-national-reinvente>

³³⁵ Pierre Pascallon, *Faut-il recréer un service national ?* L'Harmattan, 2018, 272 p.

Le contexte joue aussi en faveur des militaires, au contraire des années 1990 : les armées jouissent d'une popularité forte au sein de la population depuis la professionnalisation. Les relents de la guerre d'Algérie ont disparu au sein des décideurs et la période est à l'apaisement comme l'atteste la remise de croix de combattants le 30 avril 2019 par la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées à 29 personnes ayant servi en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964. « *Jusqu'à présent, vous n'étiez pas considérés comme des combattants comme les autres* » a souligné la secrétaire d'État. « *Vous aviez obtenu certains droits et l'accès à quelques dispositifs. Mais il persistait une iniquité entre anciens combattants, un déséquilibre dans les générations du feu. Je dois dire ma satisfaction de mettre un terme à cette injustice flagrante.*³³⁶»

Une question reste cependant en suspens depuis la professionnalisation des armées, celle du lien entre l'armée et sa nation avec un rôle central de la jeunesse.

La professionnalisation se faisant à budget constant, les budgets de la réserve ont pu être négligés (entretien avec Alain Richard, ministre de la Défense de 1997 à 2002, en date du 24 mai 2018).

Concernant les réservistes opérationnels, une volonté d'accroître la réserve avec un objectif ambitieux existe. Jean-Yves le Drian, alors ministre de la défense, annonce le 10 mars 2016 lors des assises de la réserve « *Je viens aujourd'hui préciser les objectifs de 40 000 réservistes opérationnels avec une capacité permanente de déploiement de 1 000 réservistes par jour pour les missions de protection sur le territoire national, que je veux voir atteint pour la fin de l'année 2018 au plus tard* ». La création de la garde nationale le 14 juillet 2016 suite aux attaques de Nice s'inscrit dans cette démarche ambitieuse.

Cependant la réserve opérationnelle est constituée de près de 30 % d'anciens militaires³³⁷ avec une moyenne d'âge de 32 ans, altérant ainsi l'ouverture à la nation et à la diversité. La réserve citoyenne permet quant à elle de toucher un autre public puisque la moyenne des 4 062 réservistes citoyens est supérieure à 50 ans et 62 % ont entre 50 et 70 ans.

La jeunesse quant à elle s'est peu mobilisée tout comme à la suspension du service national. Alors qu'elle fut présente avec le manifeste des 121 justifiant l'insoumission en Algérie, en

³³⁶ Ministère des Armées, DICOD, *Cérémonie de remise de croix du combattant au titre de la période 62/64 en Algérie*, 30 avril 2019, URL : <https://www.defense.gouv.fr/actualites/la-vie-du-ministere/ceremonie-de-remise-de-croix-du-combattant-au-titre-de-la-p periode-62-64-en-algerie>

³³⁷ Général Gaëtan Poncelin de Raucourt, secrétaire général de la garde nationale et du conseil supérieur de la réserve militaire, Commission de la défense nationale et des forces armées, Mercredi 16 novembre 2016.

mars 1973 suite à la loi Debré qui modifiait les conditions de report avec près de 300 000 jeunes dans les rues, il y a eu peu de contestations à la fin du service national si ce n'est sur les réseaux sociaux naissants.

Cette jeunesse semble également absente des débats sur les SNU. Une tribune a certes été publiée dans le *Journal du dimanche* le 3 juin 2018 sous le titre « *Nous ne voulons pas d'un service national obligatoire* » signée par 15 organisations de jeunes, étudiants et lycéens écrivant : « *La présentation des enjeux et de la diversité des instances militaires de la République doit être enseignée au même titre que les instances civiles : par l'école publique et laïque, incubateur de savoir et de mixité* ». Un engagement massif de celle-ci pourrait influencer sur le rôle du SNU.

En conclusion, la suspension de la conscription a donné lieu à des débats internes forts au sein des armées sous le prisme de la défense du territoire même si de l'extérieur, les armées ont semblé subir la décision.

Plus de 20 ans après, dans un contexte certes différent, les armées ont adopté une position plus volontariste et communicante vis-à-vis du SNU. Les défis du lien armée-nation et de la place de la garde nationale restent encore à relever pour compenser l'importance du service national dans ce domaine.

Annexe 20.6 : comment est né le service national ? Terre Information Magazine, avril 2020
<https://www.defense.gouv.fr/web-documentaire/tim-special-covid-19/1905-1996-comment-est-ne-le-service-national.html>



Histoire

1905-1996

Comment est né le service national ?

Texte : LCL Vivien BUREU - Photos : ECPAD

Le service national fut créé en 1789 mais officialisé seulement en 1905. Le président Jacques Chirac l'a suspendu le 20 février
le service national reste encore présent dans la mémoire collective des Français.



« J'établis pour axiome qu'en France tout citoyen doit être soldat et tout soldat citoyen, ou nous n'aurons jamais de constitution. » Ce dit d'Alexis Dubois-Crancé le 12 décembre 1789 à l'Assemblée marque le fondement du service militaire.

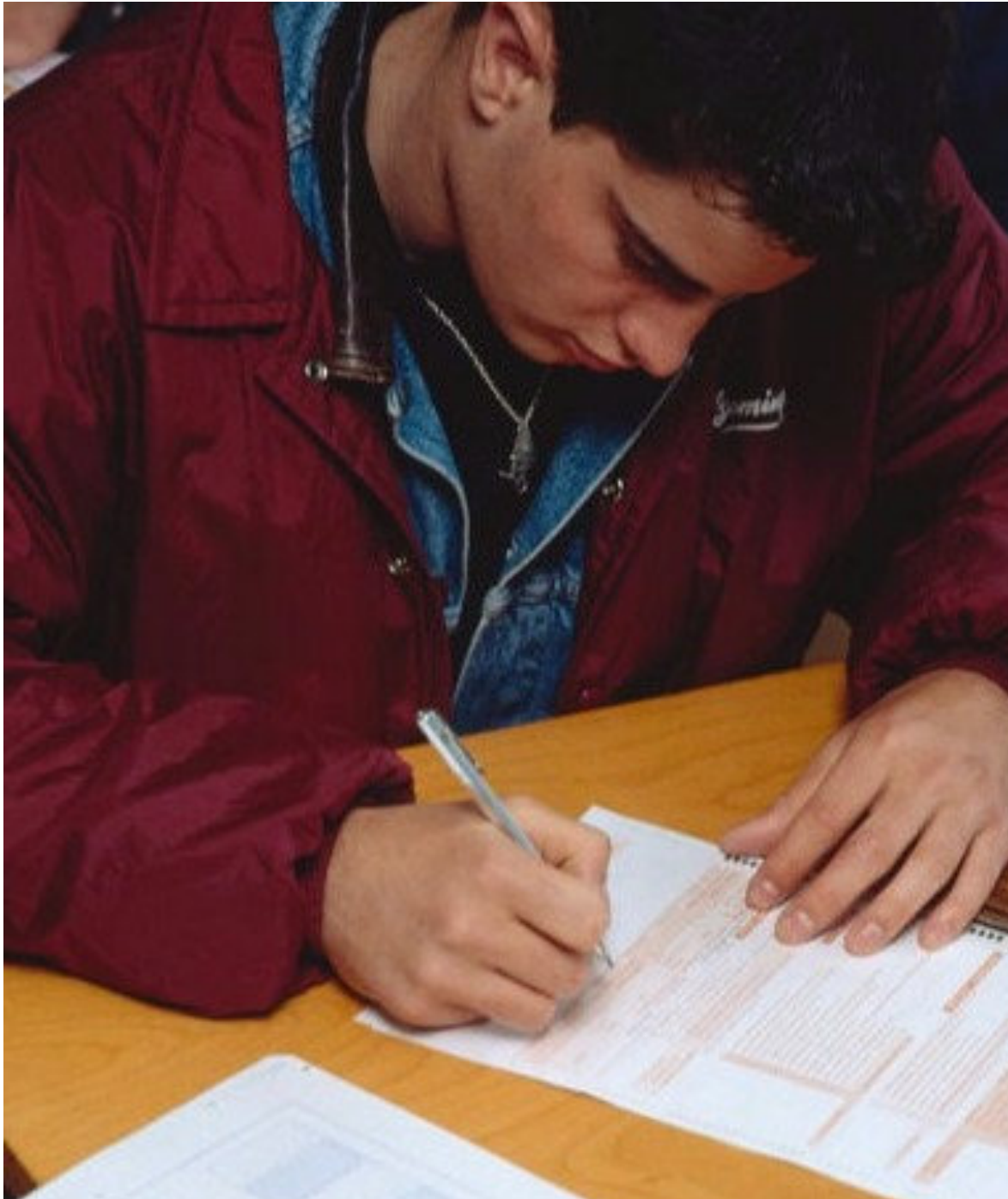
L'ancien officier de l'armée royale se montre intransigent envers les troupes de métier. Son projet ne vise toutefois pas une conscription générale. Il est certes favorable au service personnel mais n'est pas partisan « d'arracher aux travaux de l'agriculture commerce, ni aux autres fonctions utiles que ce vaste empire offre à l'industrie, des bras essentiels ». Il propose trois types de forces : un front de 150 000 hommes de « troupes réglées, destinées à couvrir nos frontières et à se porter partout où l'exige la défense », composés de volontaires rassemblés trois mois l'an pour des exercices. En deuxième ligne, 150 000 membres de « milices provinciales, destinées à l'armée d'active » entraînés un jour par semaine. En troisième ligne, 1 million 200 000 citoyens mobilisables, « tout homme en état des armes, ayant droit d'électeur [...] inscrit au rôle de sa municipalité. »



Le volontariat est privilégié

Ainsi, le service s'affirme sous la IIIe République et les suivantes en développant le principe républicain d'égalité avec peu d'exceptions à ce principe égalitaire, ce qui constituera sa force. Cette obligation de servir s'est appliquée à tous les milieux. Le service militaire comporte également une part sociale avec la correction d'inégalité comme l'accès aux soins lors de la formation initiale puis pendant les visites médicales.

De 1905 à 1995, son principe n'est pas remis en cause, l'évolution de sa durée servira de variable d'ajustement. Établie à cinq ans en 1872 la durée du service est diminuée à deux ans en 1905 pour s'établir aux alentours de dix-huit mois à la veille de la guerre d'Algérie en 1950. Le principe du service étant d'avoir des hommes disponibles en cas de conflit majeur, des périodes de réserve sont obligatoires. Elles induiront un lien fort entre l'armée et l'appelé puisqu'en 1872 il pourra être rappelé durant quinze ans une fois son service effectué. En 1950, cette période est allongée à vingt-six ans.



Chapitre 5

Le lien armée-nation : une définition floue aux multiples interprétations

Vivien Bureau

Lieutenant-colonel d'infanterie

Saint-cyrien breveté de l'École de Guerre

Doctorant en Science Politique à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Le plan « Ambitions armées-jeunesse » dévoilé le 25 mars 2021 par le gouvernement et coordonné par la Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) vise à donner un second souffle et une cohérence au service national universel (SNU), proposition du candidat Macron qui s'inscrit dans une volonté de consolider un lien armée-nation fragilisé depuis la suspension du service militaire obligatoire (SMO).

Le lien armée-nation est une notion assez floue qui a évolué au fil des années d'une définition liant fermement les forces armées à la nation à une appréhension plus vaste proche du rayonnement. Il est possible d'y voir même une union entre l'armée et sa nation à cause du terme lien et du singulier d'armée avec en filagramme une communion. Jean Jaurès, alors directeur de L'Humanité, écrit dans *L'armée nouvelle* en 1910 que « faire de la mobilisation de l'armée la mobilisation de la nation elle-même, c'est rendre plus difficile aux gouvernements les pensées d'aventure³³⁸ ». À l'époque contemporaine, cette notion est intimement liée à la transformation des armées et plus particulièrement du service national. Le discours du Premier ministre Alain Juppé devant l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN) le 10 septembre 1996 est assez évocateur : « Dans cette réforme, c'est le lien de l'armée et de la nation qui est en cause³³⁹ ». Cette déclaration faisait suite à l'annonce par le président de la République Jacques Chirac de la suspension du service national le 22 février 1996.

La notion de lien armée-nation englobe aujourd'hui le lien armée-jeunesse, le devoir de mémoire ou encore la diffusion de « l'esprit de défense »³⁴⁰. Les équipes de sport militaire³⁴¹, les réserves opérationnelles ou citoyennes, surtout mission honorifique dans ce dernier cas, font-elles partie de ce lien armée-nation ? Les buts prêtés à ce lien armée-nation sont évidemment multiples mais pourraient être regroupés en deux catégories : sous des angles pratiques (budget/recrutement) ou plus symboliques (rôle, place et influence des armées dans la société).

³³⁸ J. Jaurès, *L'armée nouvelle*, introduction de L. Baillot, Éditions sociales, 1977, 408 p, cité p 399.

³³⁹ Discours du Premier ministre, le 10 novembre 1996, devant la 49^e session de l'IHEDN, *Revue de la Défense nationale*, novembre 1996.

³⁴⁰ **Pour plus d'informations, sur cette autre notion que nous ne développerons qu'à la marge, voir le site institutionnel du ministère des Armées <https://www.defense.gouv.fr/jeunesse/veiller-a-l-esprit-de-defense/veiller-a-l-esprit-de-defense>**

³⁴¹ On pense en particulier à l'équipe cycliste de l'armée de Terre impulsée par Jean-Yves Le Drian. Participe-t-elle à ce lien armée-nation ? Selon l'ancien ministre de la Défense, la réponse est évidente : « Par ses résultats et son engagement, l'équipe cycliste de l'Armée de terre offre une magnifique image de notre institution. Ce qui m'a frappé le plus quand je suis allé voir des courses, c'est le soutien fort du public. Cette équipe est un élément important du lien armée-nation. », 31 janvier 2016, auteur inconnu, <https://www.leparisien.fr/sports/l-armee-mon-equipe-de-coeur-31-01-2016-5500941.php>

Au niveau pratique, le lien armée-nation permet de faire connaître les armées et d'éventuellement attirer des candidats au recrutement, élément essentiel puisque les armées recrutent plus de 21 000 militaires par an depuis la remontée en puissance de 2016³⁴². La visibilité acquise au travers des activités induites par ce lien armée-nation permet également de capter les budgets en s'imposant comme un acteur majeur de la sécurité. L'évolution du contexte sécuritaire avec les attentats terroristes du 7 janvier 2015 à Charlie Hebdo puis de Nice le 14 juillet 2016 et le déploiement sur la durée de 10 000 militaires sur le territoire national avec l'opération Sentinelle ont ainsi permis d'accroître les effectifs de l'armée de Terre de 11 000 soldats qui ont rejoint la Force opérationnelle terrestre (FOT) passant de 66 000 à 77 000. Ce positionnement comme acteur central des forces de sécurité intérieure (FSI) était certes effectif depuis le déclenchement de l'opération Vigipirate (Vigilance et Protection des installations contre les risques d'attentats terroriste à l'explosif) en 1995 suite aux attentats de la station de RER Saint-Michel Notre Dame appliqués dans discontinuités depuis mais a été conceptualisé auprès du grand public par la métaphore exprimée par l'ancien chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT), le général Jean Pierre Bosser, « *En somme son ennemi étant le même à Gao et à Paris, ses soldats sont les mêmes à Gao et à Paris*³⁴³. » La continuité de la mission entre l'étranger et le territoire métropolitain induit que la population devient consciente de la sécurité que lui apporte le soldat. Toujours selon le CEMAT lors de cette même audition devant la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées: « *L'armée de Terre marchait jusqu'à maintenant sur deux pieds : l'intervention d'une part et la préparation opérationnelle et la remise en condition d'autre part. Depuis janvier dernier, la protection s'est ajoutée à l'intervention, avec 12 000 soldats à l'extérieur et 10 000 soldats à l'intérieur.* »

Ce lien armée-nation a ainsi permis de mettre en place une dynamique positive : une armée intégrée dans la cité, *Ultima ratio* en cas de situation extraordinaire permettant ainsi de capter un budget tout en bénéficiant d'une image positive puisqu'à la veille du 14 juillet 2018, près de 87 % des français avaient une bonne opinion des armées³⁴⁴. L'opération Résilience³⁴⁵ débutée en mars 2020 dans la cadre de la lutte contre la COVID 19 s'inscrit d'ailleurs dans cette volonté grandissante des décideurs politiques de recourir à cet *Ultima ratio*.

Les autorités politiques recourent ainsi à l'armée car elle permet de faire face à une situation objectivement menaçante, mais également de rassurer la population (cf. Sentinelle dans la lutte contre le terrorisme) et parce que les militaires sont mobilisables dans l'urgence.

Il faut enfin entretenir celui-ci et lui donner une légitimité au travers de représentation politique, ce qui constitue un défi puisqu'une seule députée Laetitia Saint Paul³⁴⁶ est militaire, actuellement en détachement³⁴⁷. A ce titre, une évolution est à l'étude. Suite à la loi de programmation militaire de 2018, les militaires pourront rester en situation d'activité en cas de mandat de conseiller municipal dans les communes de moins de 9 000 habitants ou en cas de mandat de conseiller communautaire dans les agglomérations de moins de 25 000 habitants. Quant aux activités de la réserve, outil à la fois pratique et symbolique désigné de ce lien, la moitié sont réalisées par d'anciens militaires, limitant l'ouverture des armées à de nouveaux

³⁴² En 2017 : 15 000 recrutements pour l'armée de Terre, 3 500 pour la marine et 2 600 pour l'armée de l'Air, <https://www.defense.gouv.fr/english/portail-defense/additional-section/faq/recrutement-concours/rejoindre-le-ministere-de-la-defense>

³⁴³ Audition du général Jean-Pierre Bosser, chef d'état-major de l'armée de Terre, compte-rendu de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, 8 avril 2015.

³⁴⁴ Sondage Odoxa-Dentsu Consulting réalisé pour France info et Le Figaro cité par l'Express, https://www.lexpress.fr/culture/pourquoi-l-armee-francaise-n-a-jamais-ete-aussi-populaire_2077842.html

³⁴⁵ Cette opération est centrée sur l'aide et le soutien aux populations ainsi que sur l'appui aux services publics pour faire face à cette épidémie, en métropole et outre-mer, dans les domaines de la santé, de la logistique et de la protection.

³⁴⁶ Saint Cyrienne de la promotion Général de Galbert 2002-2005.

³⁴⁷ Article R 4138-34 du code de la défense : s'il est élu, le militaire est placé dans une position de détachement.

publics³⁴⁸. Le SNU, qui aurait pu assurer ce lien, ne semble pas l'outil idoine puisque selon Gabriel Attal, secrétaire d'État à la jeunesse en charge de ce service³⁴⁹, ses objectifs sont la mixité sociale, l'envie de s'engager, la formation aux premiers secours ou encore la réaction en cas de crise... ce qui s'apparente plus à de la résilience, dans son acception « *d'aptitude pour un individu à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques*³⁵⁰ » que du lien armée-nation.

Construit sur les matériaux d'une thèse de doctorat sur la suspension du service militaire vécue par les armées - menée en parallèle de la carrière militaire - ce chapitre s'articule en trois parties. Les méthodes de cette enquête sont constitués d'entretiens de hauts responsables civils (ministres et sénateurs) et militaires (généraux) et sur l'exploitation d'archives.

Nous analyserons tout d'abord cette notion sous son prisme historique à travers le rôle attendu de la conscription puis de la réserve dans la consolidation du lien armée-nation en nous plaçant successivement d'un point de vue militaire, et plus spécifiquement celui des officiers d'une armée de Terre massivement concernée par le déploiement sur le territoire national, puis des autorités politiques responsables de l'engagement des moyens militaires. Enfin, nous nous interrogerons sur la réponse a minima des armées aux autorités politiques au lien armée-nation notamment au travers du SNU. Il s'agit de répondre à la mission donnée par le pouvoir politique sans engager trop de moyens et de personnels.

Un outil de centralisation de l'État

Développée au XIX^e siècle, la construction du lien armée-nation s'incarne dans l'imaginaire collectif autour de trois piliers : l'idéal révolutionnaire du soldat-citoyen, la personnalité de Lafayette incarnant la garde nationale et le rôle de caserne comme lieu d'éducation républicaine. « *J'établis pour axiome qu'en France tout citoyen doit être soldat et tout soldat citoyen, ou nous n'aurons jamais de constitution.* » Ce discours de Dubois-Crancé le 12 décembre 1789 à l'Assemblée inspirera l'idéal du citoyen soldat avec la bataille de Valmy du 20 septembre 1792 contre les troupes austro-prussiennes comme symbole de conscrits sauvant la patrie même si dans les faits il s'agit de soldats de métier accompagnés de volontaires levés en hâte et mal équipés. Cet épisode restera cependant dans l'imaginaire comme un des mythes des soldats du peuple luttant pour la liberté de la patrie.

Ce lien entre armée et nation sera personnalisé par le premier commandant de la garde nationale, le marquis de Lafayette, figure qui reviendra lors de la recréation de la garde nationale après les attentats de Nice. Né le 6 septembre 1757³⁵¹, Gilbert du Motier, marquis de La Fayette, symbolise la France conquérante avec un surnom, le « *héros des deux Mondes* » suite à son engagement dans la guerre révolutionnaire américaine en 1777. Nommé général par George Washington à l'âge de 19 ans, il joue un rôle décisif aux côtés des Américains dans leur guerre d'indépendance contre le pouvoir britannique et en particulier lors de la victoire de Yorktown le 19 octobre 1781. Œuvrant également à l'émergence d'un pouvoir royal moderne, il est proche du roi et se voit confier par Louis XVI le 15 juillet 1789, soit le lendemain de sa création, le commandement de la garde parisienne représentant près de 12 000 hommes.

Parmi les chercheurs qui ont analysé l'appropriation du sentiment d'appartenance nationale et du rôle de citoyen en France lors de la III^e République, l'historien américain Eugène Weber a souligné la place du service militaire, véritablement instauré en 1889, au même titre, par

³⁴⁸ Les réservistes issus de la société civile, qui représentent 63,36% des réservistes, réalisent un peu plus de la moitié des jours d'activité (51,69%). Rapport d'évaluation de la Réserve Militaire, 2014, Conseil Supérieur de la réserve militaire, 47p, cité p 9.

³⁴⁹ M. Quenet, entretien avec Gabriel Attal, *le journal du dimanche* en date du 1à novembre 2019, cité p 19.

³⁵⁰ Définition du dictionnaire Larousse.

³⁵¹ G. Saint Bris, *La Fayette*, Paris, Folio, 2007, 544 p.

exemple, que l'école³⁵². Le lien armée-nation fonctionne alors dans les deux sens. Le passage par la caserne consolide le sentiment d'appartenance nationale, autant par l'homogénéisation des modes de vie, l'alphabétisation, que par l'intégration au régiment, renforcée par les cérémonies militaires, qui fonctionne comme transition entre le patriotisme local et national. Autrement dit, la nation a besoin de l'armée pour s'ancrer dans les consciences. En même temps, le sentiment national d'appartenance conforte l'acceptabilité sociale du service militaire, contre une conscription honnie pendant une majeure partie du XIX^e : l'armée a besoin de la nation pour se légitimer auprès de la population. Avec Annie Crépin, nous pouvons situer l'enracinement de l'institution sur le temps long : « *L'enracinement de l'institution est un processus long. Il commence sous le Directoire (mais les réactions devant les levées d'hommes de la Révolution en sont la préfiguration), et il s'achève sous la troisième République. C'est aussi un processus complexe même s'il ne connaît pas de retour en arrière. Il révèle la diversité et la pluralité de la France et des Français face à cet instrument de centralisation. L'unité nationale et la volonté de l'instaurer en sont tout à la fois l'origine et la conséquence*³⁵³. »

Le service militaire s'affirme progressivement comme un outil de savoir et de pouvoir pour un État centralisateur qui mène un processus d'unification nationale et d'acculturation à travers des enquêtes sur le niveau de santé physique et intellectuel des conscrits. Pendant la même période, depuis l'univers militaire, des officiers coloniaux et modernisateurs, parmi lesquels Lyautey, théorisent le « *rôle social de l'officier* ³⁵⁴ », qui n'a pas simplement pour fonction de dresser les corps pour défendre le pays mais de discipliner les citoyens eux-mêmes par la conquête des âmes.

Le Casoar, revue officielle des saint-cyriens, s'intéresse lors de l'annonce de la suspension de la conscription au modèle britannique sous le prisme du lien armée-nation³⁵⁵ pour évaluer les possibles dégâts sur ce lien avec l'abandon de la conscription. Trois thèmes sont étudiés : la culture spécifiquement militaire basée sur la tradition et la formation à Sandhurst, école d'officiers anglaise, les devoirs du jeune officier au sein de son régiment, puis ses devoirs envers la société. L'article est rédigé par Anthony Clayton, professeur d'histoire militaire à l'Académie Royale militaire de Sandhurst. Des exemples de bonnes pratiques d'une armée professionnelle sont décrits comme « *dans un autre domaine, celui de l'administration, il doit s'assurer avec soin des perspectives de carrière de ses sous-officiers pour chacun des nouveaux affectés à sa section ou son peloton* » ou « *durant les périodes où son régiment n'est pas en opérations, le jeune officier doit s'ingénier à lutter contre l'ennui et la monotonie.* » Avec en conclusion, un conseil : « *Un soldat, dans toute armée de métier, observe son officier d'un œil beaucoup plus critique qu'un appelé (conscrit). Il exigera non seulement le niveau le plus élevé de compétence, mais aussi le respect de sa personnalité.* » Quelques doutes tant sur l'opportunité d'une professionnalisation complète que sur l'obsolescence de la conscription sont soulignés par le général Quesnot, ancien Chef d'État-major particulier du président de la République (1991-1995), dans le colloque de la saint-cyrienne du 23 mai 1997 sur les conséquences d'une professionnalisation totale. « *Quant à la conscription, dont je ne méconnais aucun des mérites, elle maintenait certes un lien avec le pays, mais ce lien organique, obligatoire, constituait aussi le prisme unique et souvent déformant au travers duquel l'armée de Terre, plus que les autres armées, était jugée et souvent dénigrée. En d'autres termes, le service national pourrait bien avoir été l'alibi du lien armée-nation.* »

De façon connexe, la vocation première de la réserve est de renforcer le lien armée-nation et d'assurer une présence militaire dans le pays, et notamment dans les déserts militaires où il n'existe plus de régiments. Dans les faits, concernant les réservistes opérationnels, un objectif

³⁵² E. Weber, *La Fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Paris, Fayard, 2011 (1976).

³⁵³ A. Crépin, *Histoire de la conscription*, Folio histoire, 528 p, 2009, p 24.

³⁵⁴ H. Lyautey, *Le rôle social de l'officier*, 1891, Paris, réédité par Omnia, 2009, 121 p.

³⁵⁵ *Le jeune officier dans l'armée de métier : l'expérience britannique*, le Casoar, janvier 1997, p 33.

ambitieux existe. Jean-Yves le Drian, alors ministre de la Défense, annonce le 10 mars 2016 lors des assises de la réserve « *Je viens aujourd'hui préciser les objectifs de 40 000 réservistes opérationnels avec une capacité permanente de déploiement de 1 000 réservistes par jour pour les missions de protection sur le territoire national, que je veux voir atteints pour la fin de l'année 2018 au plus tard*³⁵⁶ ». La création de la garde nationale le 14 juillet 2016 à la suite des attaques de Nice s'inscrit dans la continuité de cette démarche. Cependant, la réserve opérationnelle est constituée de près de 30 % d'anciens militaires³⁵⁷ avec une moyenne d'âge de 32 ans, altérant ainsi l'ouverture à la nation et à la diversité. La réserve citoyenne permet quant à elle de toucher un autre public puisque la moyenne des 4 062 réservistes citoyens est supérieure à 50 ans et 62 % ont entre 50 et 70 ans. L'objectif ambitieux n'a jamais été réellement atteint et la réserve fait office de parent pauvre avec des budgets qui ne sont pas encore à la hauteur et une ouverture limitée envers les nouveaux publics.

Dans une étude récente,³⁵⁸ Madeleine Bessot, confirme cette analyse sur la garde nationale: « *Sa création n'a pas eu d'effet sur l'ancrage territorial des réserves et sur la correction des « déserts militaires », bien que cet ancrage territorial soit nécessaire au renforcement du lien armée-nation.* »

Le lien armée-nation vue par l'armée de Terre : une réponse à minima aux attentes des autorités politiques sur le territoire national

Suite à la décision de professionnalisation décidée par Jacques Chirac et le ralliement des armées à cette décision³⁵⁹, les décideurs militaires ont toujours maintenu un équilibre délicat visant à ne pas remettre en cause la professionnalisation tout en répondant aux attentes des politiques. Cette ligne d'équilibre a été trouvée depuis la professionnalisation avec des appuis réguliers lors des crises contemporaines et une participation sur du long terme aux enjeux de société. La multiplication des usages politiques des forces armées en particulier sur le territoire national comme la lutte anti-terroriste (Sentinelle), le maintien de l'ordre (remplacement de gardes statiques de gendarmes pour qu'ils puissent participer à la surveillance des manifestations des gilets jaunes), lutte contre la pandémie (Résilience), fabrique du citoyen (SNU), renforts ponctuels sur des missions d'assistance aux populations peuvent d'ailleurs questionner sur cette notion d'*Ultima ratio* qui devient plutôt une boîte à outils facilement mobilisable³⁶⁰.

Les armées sont tout d'abord intrinsèquement structurées pour faire face aux crises avec des dispositifs d'urgence ce qui justifie leur appel en cas de crises. Cela tient non seulement à la capacité de planification mise en œuvre en OPEX et en État-major, mais également à la palette de compétences professionnelles que ne possèdent pas forcément les autres ministères (dissuasion, renseignement, interposition, neutralisation) Des plans existent et peuvent être activés selon les besoins. Le plan Neptune concerne par exemple la crue de la Seine avec la mise en œuvre de moyens militaires et le plan Polmar (Pollution maritime) existe pour réagir à des pétroliers s'échouant sur les côtes françaises. Des opérations comme Sentinelle ou plus récemment Résilience ont démontré la capacité à déployer sur de courts préavis des moyens importants. Cette dernière par exemple a été lancée le 25 mars 2020 suite à la pandémie de

³⁵⁶ Discours prononcé lors des assises de la réserve le 10 mars 2016 à l'École militaire, Paris <https://www.defense.gouv.fr/reserve/actualites/assises-de-la-reserve-militaire-le-10-mars-2016>

³⁵⁷ Général Gaëtan Poncelin de Raucourt, secrétaire général de la garde nationale et du conseil supérieur de la réserve militaire de 2016 à 2018, Commission de la défense nationale et des forces armées, mercredi 16 novembre 2016.

³⁵⁸ Madeleine Bessot, IFRI, *L'ancrage de la Garde nationale sur le territoire : quel bilan ?* 25 août 2021.

³⁵⁹ Voir à ce sujet Irondele, *La réforme des armées en France*, Sciences Po les Presses, 2011, 317 p.

³⁶⁰ Voir à ce sujet E. Tenenbaum, *La Sentinelle égarée, L'armée de Terre face au terrorisme*, IFRI, juin 2016, 56 p et G. Daho, *La transformation des armées : enquête sur les relations civilo-militaires en France, Le bien commun*, 2016, 406 p.

COVID 19. Les armées ont immédiatement mis à disposition un élément militaire de réanimation du service de santé des armées (SSA), un dispositif d'évacuation médicale aéroporté, un porte hélicoptère pour évacuer les malades de la Corse vers Marseille, des unités logistiques pour acheminer des masques. Des centres de vaccination ont ensuite été mis en place par les armées tout en s'adaptant aux moyens disponibles.

*Maryline Gyax Généro, alors directrice centrale du SSA, précise en mars 2020 cet appui des armées en complément de la mission première, le suivi des militaires déployés en opérations*³⁶¹ : « *Ma mission première est d'apporter le soutien médical à nos armées en opération, et mes moyens ne sont pas illimités. Nous faisons donc au mieux de nos capacités. Nous ne pouvons donc pas, par exemple, prélever des éléments déjà déployés aujourd'hui auprès de la force Barkhane au Sahel dans cette crise.* »

Les armées peuvent ainsi appuyer les opérations sur le territoire national : les moyens comptés exigent cependant un arbitrage des missions selon un cadre législatif défini. Dans le cas où la situation n'est en effet pas prévue, une règle, dite des 4 i régule l'utilisation de moyens militaires : « *Les armées sont engagées sur le territoire national en complément des forces de sécurité et des moyens des autres ministères, dans des missions de sécurité intérieure et de sécurité civile, dès lors que les moyens civils, y compris les moyens de la gendarmerie nationale, s'avèrent inexistantes, insuffisants, inadaptés ou indisponibles*³⁶². » Cette règle peut être comprise au sens large. Comme le souligne Elie Tenenbaum, le manque d'effectifs a été une des causes du déploiement des militaires lors de Sentinelle³⁶³. Citant le Secrétaire général de la Défense et de la Sécurité nationale, Louis Gautier, « *les effectifs de police et de gendarmerie sont positionnés, donc disséminés sur l'ensemble du territoire, ce qui rend compliqué la génération rapide d'une force pour les besoins de Vigipirate. [Seules] les armées, constituent une ressource de forces [...] mobilisable dans l'urgence*³⁶⁴ », il démontre que le manque d'effectifs des Forces de sécurité intérieure (FSI) est une raison du déploiement massif de militaires. Cette tendance s'inscrit dans la durée et la fin de la conscription n'a pas emmené de modifications majeures.

Le rapport d'information du Sénat, *Pour une réserve de sécurité nationale*³⁶⁵ évoque ce point et la conséquence de la fin de la conscription. « *Avec la professionnalisation des armées, certains militaires ont pu avoir tendance à penser qu'ils ne seraient désormais employés que pour des missions militaires et vraisemblablement que sur des théâtres extérieurs. Il n'était ainsi plus question de « faire les poubelles de Marseille lors des grèves* ». Dans ce contexte, les crises civiles relèveraient exclusivement de la sécurité civile, des forces de police, éventuellement de la gendarmerie.

³⁶¹ Journal du dimanche, *La cheffe du Service de Santé des Armées face au coronavirus : "Mes moyens ne sont pas illimités"*, 22 mars 2020.

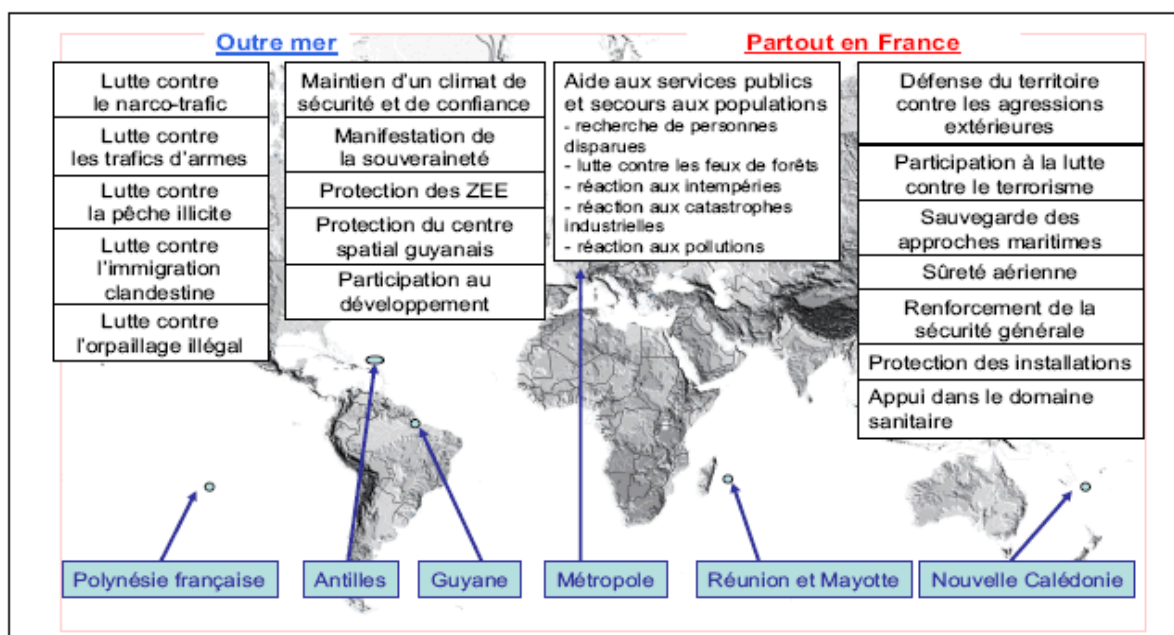
³⁶² Directive générale interministérielle relative à la planification de défense et de sécurité nationale n° 320/SGDSN/PSE/PSN du 11/06/2015, p 5.

³⁶³ Elie Tenenbaum, *La Sentinelle égarée, L'armée de Terre face au terrorisme*, IFRI, juin 2016, 56 p.

³⁶⁴ Audition de M. Louis Gautier, secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, Compte rendu n° 23, Commission de la défense nationale et des forces armées, Paris, Assemblée nationale, 2 décembre 2015, p 6.

³⁶⁵ Rapport d'information n°174 (2010-2011) de M. Michel Boutant et Mme Joëlle Garriaud-Maylam fait au nom de la commission des affaires étrangères, déposé le 14 décembre 2010, cité p 38.

Soutien des armées à l'action de l'État



Source : Ministère des Armées

Les armées entretiennent en outre cette image de dernier recours. Le général Elrick Irastorza, alors CEMAT, indique dès mai 2010 ³⁶⁶ que « le chiffre de 10 000 hommes inscrit dans le contrat opérationnel pour la protection du territoire national serait, dans le cadre d'une crise majeure, théorique, car s'il y avait nécessité, les armées emploieraient jusqu'à leur dernier homme sans compter ». Cette évolution de posture est importante : alors que les armées pouvaient apporter sans limitation leur aide comme l'affirme le CEMAT en 2010, le discours est différent en 2020. Les armées ne peuvent contribuer qu'à hauteur de leurs moyens tout en assurant prioritairement la mission opérationnelle. La ministre des Armées précise « Encore une fois, il ne s'agit pas de nous soustraire, mais de rappeler que notre contribution ne peut se faire qu'à la hauteur de nos moyens³⁶⁷. »

Cet effort n'est cependant pas neutre et a des conséquences en termes de préparation opérationnelle. Avec Sentinelle par exemple, une baisse de l'activité « cœur de métier » est induite avec une diminution de la préparation opérationnelle. Comme l'a souligné dans son rapport le député François Lamy, la baisse significative du « rythme de passage des unités dans les centres d'entraînement » et la réduction des journées de préparation opérationnelle (JPO) est sensible « ...objectif fixé par la Loi de Programmation Militaire [LPM] 2014-2019 ... 90 JPO par homme et par an... la loi de finances pour 2015 ne permettait d'en financer que 83..., la moyenne s'établira, selon les unités, entre 51 et 64 JPO³⁶⁸. » Concrètement, cela signifie que l'armée de Terre peut voir s'éroder son capital de savoir-faire tactiques en ce qui concerne la mise en œuvre de ses groupements tactiques interarmes (GTIA) déployés en OPEX.

Une conséquence de l'utilisation intensive des militaires sur le territoire national est ainsi de mettre les décideurs politiques devant un choix : soit les budgets et recrutements augmentent, soit il faut diminuer la facture opérationnelle. En simplifiant, faire plus de Sentinelle et

³⁶⁶ Audition du général d'armée Elrick Irastorza, Chef d'état-major de l'armée de Terre, 25 mai 2010, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

³⁶⁷ Projet de loi de finances pour 2021 - Audition de Mme Florence Parly, ministre des Armées (en téléconférence), 13 octobre 2020, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

³⁶⁸ Rapport n° 3115 à l'Assemblée nationale au titre du PLF 2016 du MINDEF du 8 octobre 2015, 29.

promouvoir par cette opération le lien armée-nation signifie faire moins de Barkhane à budget et effectifs constants.

Le lien armée-nation dispose d'ailleurs d'un financement dédié. Il apparaît en construction budgétaire dans le cadre de la mission « *Anciens combattants, mémoire et lien avec la Nation* » sous la dénomination Programme 167 « *Liens entre la Nation et son armée* » avec un budget alloué en 2019 de 33,70 millions et de 29 millions d'euros en 2020. Ce programme vise comme actions les liens armées-jeunesse et la politique de mémoire³⁶⁹. Ce ciblage de la jeunesse, le cœur des recrues potentielles, permet d'identifier un premier avantage au lien armée-nation : il s'agit pour les acteurs de la défense de travailler l'attractivité de l'armée pour faciliter le recrutement, a fortiori depuis 2016 et la reprise de l'augmentation des effectifs militaires. En lien avec cet objectif de recrutement, il s'agit pour les acteurs de la défense, et en particulier pour le ministère, de capter des budgets avec un concept évocateur et pertinent pour obtenir des crédits. Pour les acteurs de la défense, le lien armée-nation est donc le nom d'une opération symbolique, le support de discours de légitimation permettant le recrutement et des choix budgétaires favorables. Il équivaut au rayonnement d'une institution pour laquelle ce lien apparaît comme vital dès lors qu'elle ne peut plus compter sur une armée d'appelés pour se faire connaître.

3.4.1 Le SNU ou l'armée comme boîte à outils

3.4.2

François Hollande, en tant que candidat socialiste à l'élection présidentielle, évoque Jaurès lors de son discours sur la défense nationale dès le 11 mars 2012, et plus particulièrement dans son cinquième engagement portant sur « *le rôle de la défense comme élément de notre cohésion nationale* ». Il cite³⁷⁰ : « *Notre histoire s'est construite autour de la capacité de la France à intégrer tous les Français, quelles que soient leurs origines, quels que soient leurs parcours, quelle que soit leur couleur de peau, dans le creuset républicain de la Nation. Et nos Armées ont toujours tenu une place éminente pour réaliser cette cohésion. Avec la conscription sans doute, aujourd'hui sans la conscription, l'Armée doit rester un creuset de la cohésion.* » Il complète : « *Je veux évoquer la grande figure de Jean Jaurès pour conclure, lui qui au début du XXe siècle rappelait que les Armées participaient de la cohésion de la Nation.* » Barbara Jankowski, sociologue à l'IRSEM, développe ces valeurs qui guident les militaires à savoir le sens de l'honneur et le dévouement pour la collectivité³⁷¹ et qui sont régulièrement mises en avant durant les Journées Défense Citoyenneté (JDC), journée de sensibilisation aux enjeux de défense, qui concernent 800 000 jeunes par an.

Un paradoxe fait jour : les autorités gouvernementales - définies ici comme le président de la République et les ministres - font circuler une vision intégratrice de l'armée alors même que ce rôle était contesté à la fin du service militaire, par une série de rapports et d'enquêtes. Alain Juppé, Premier ministre de Jacques Chirac de 1995 à 1997, explique ainsi : « *Nous aurions besoin à l'avenir de soldats professionnels, formés et aguerris aux opérations extérieures, que nous aurions à assumer pour défendre nos intérêts ; d'un point de vue militaire, la conscription perdait dès lors son utilité. Nous avons donc supprimé le service militaire obligatoire. (...) A l'époque, une fraction significative des jeunes hommes d'une classe d'âge parvenait à se faire exempter ; et tous les parlementaires étaient assaillis par les familles qui sollicitaient un piston pour que le « petit soit affecté dans une unité aussi proche possible de la maison »³⁷².* Il faut également rappeler que le service militaire n'était pas obligatoire pour les femmes ce qui altérait d'autant plus cet aspect intégrateur. D'ailleurs, très peu de femmes choisissaient de l'effectuer.

³⁶⁹ Les chiffres clés de la défense, éditions 2019 et 2020, DiCod,

³⁷⁰ François Hollande, *Discours sur la défense nationale*, dimanche 11 mars 2012, Paris,

³⁷¹ B. Jankowski, *Les jeunes et l'armée*, Inflexions, 2012/2 N°20, pages 111 à 115.

³⁷² A. Juppé, *Mon Chirac, Une amitié singulière*, éditions Tallandier, 240 p, 2020, cité p 132-133.

Elles étaient par exemple simplement 1 453 volontaires en 1994 soit 0,6% du contingent³⁷³. Le général Mercier, CEMAT de 1996 à 1999, soit lors de la suspension de la conscription, résume lors d'un entretien cette perception d'inégalité du service militaire : « *Le service avait ses défauts : le service hautement inégalitaire induisait une image de l'armée de Terre mauvaise auprès de la société française avec une mission secondaire qui était de réparer les dégâts de la société avec la lutte contre l'illettrisme*³⁷⁴. »

Ainsi, ce lien entre l'armée et sa nation s'est développé grâce notamment à une visibilité accrue des militaires sur le territoire national au travers des opérations Vigipirate puis Sentinelle et le renfort en cas de catastrophes naturelles. Il s'est cependant effectué au détriment des opérations et plus particulièrement au travers de la préparation opérationnelle des unités malgré la hausse de la FOT précédemment évoquée

Cette notion de lien armée-nation est enfin indissociable du SNU qui vise à porter ce lien auprès de la jeunesse. Pierre Pascallon, dans son ouvrage publié en novembre 2018 dans le cadre du club *Participation et Progrès*³⁷⁵, militait déjà pour l'instauration d'un service pour améliorer l'identité nationale et la cohésion dans le cadre du club *Participation et Progrès* : « *Disons que c'est précisément la raison d'être du Service national obligatoire d'afficher - par et au cœur de notre jeunesse - cette volonté de la Nation (...) et doit continuer d'être un Service national obligatoire de 6 mois qui devait être - il l'était et le restait malgré toutes ses limites et ses insuffisantes criantes - (...) un vecteur privilégié de transmission de l'identité nationale et des valeurs de la Nation*³⁷⁶ ».

Or, avant de définir un projet, il faut déjà déterminer le but clair de celui-ci. Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, déclare le 4 octobre 2017 devant la Commission défense³⁷⁷, quelques jours après un entretien télévisé³⁷⁸, que l'enjeu du service national « *est important : faire en sorte que la jeunesse se rencontre, provoquer un brassage parmi les jeunes, leur parler de la sécurité, de la citoyenneté, de la Nation, etc. Tous ces sujets sont importants. Ce sera l'occasion de leur donner certains repères, en particulier pour ceux qui en manquent. Ce sera en tout cas l'occasion de leur montrer ce que sont les armées et nos systèmes de défense, et l'intérêt qu'il y a à se regrouper et à s'entraider pour défendre la Nation* ».

Ainsi, reste à préciser le caractère civique ou militaire de ce service national et sa modulation : une partie militaire puis civique, simplement civique... Jean-Marie Bockel met en avant le flou autour du but de ce SNU : « *Concernant le SNU, la difficulté vient de la superposition des objectifs mis en avant et le fait qu'ils correspondent à des effets que le service militaire a pu avoir dans le passé comme la discipline et le respect de l'autorité. C'est une fausse bonne idée sauf en avoir les moyens. Si on ne fait cela, le SNU ne peut pas être un ersatz de service militaire*³⁷⁹. »

Tout comme le service militaire, le SNU fait face à un écueil, celui d'apparaître comme un impôt de temps pour une jeunesse pas assez concernée par les enjeux de société : les jeunes

³⁷³ P. Seguin, *Rapport d'information sur le service national*, déposé par la Mission d'information commune sur le service national. Paris, Assemblée nationale, 1996, 3 vols.

³⁷⁴ Entretien en date du 5 mars 2018 avec le général d'armée Mercier, CEMAT de 1996 à 1999, Major général de l'armée de Terre (MGAT) de 1995 à 1996.

³⁷⁵ Pierre Pascallon, *Faut-il recréer un service national ?* L'Harmattan, 2018, 272 p, cité p 75.

³⁷⁶ Cité *Ibid.*, p 75.

³⁷⁷ Audition de Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, Mercredi 4 octobre 2017 Séance de 16 heures 30, Compte rendu n°03.

³⁷⁸ <https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/service-national-une-experimentation-en-2019-2398118.html>

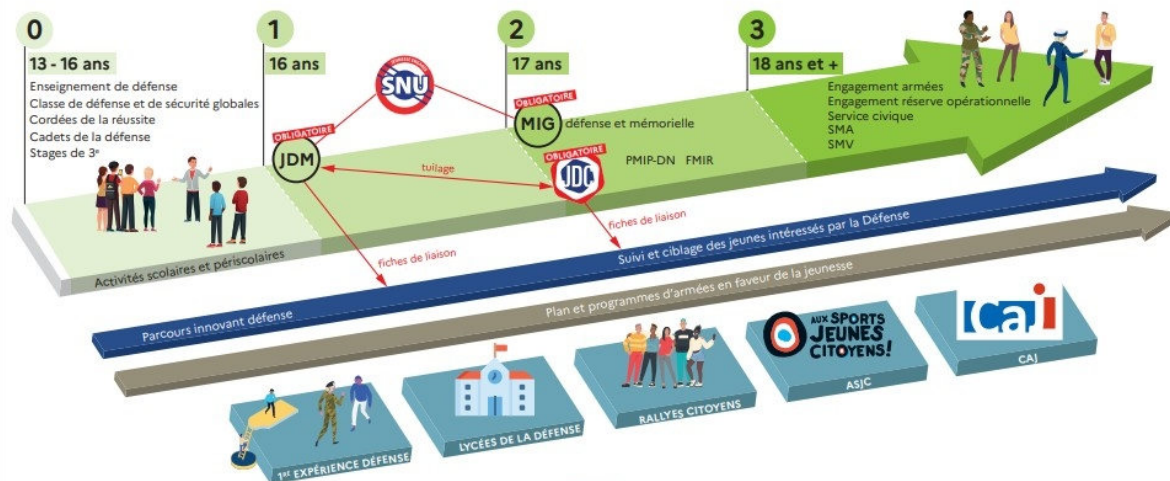
³⁷⁹ Entretien en date du 26 novembre 2019 avec Jean-Marie Bockel, Secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants de 2008 à 2009, Sénateur du Haut-Rhin depuis 2010, membre de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

gens doivent plus s'investir au profit du bien collectif selon certains décideurs politiques et rendre à la communauté ce qu'elle a investi en eux. La secrétaire d'État à la jeunesse et à l'engagement, Sarah El Haïry, écrit : « Être jeune en France en 2020, c'est être au cœur du système de solidarité, et être jeune aujourd'hui, c'est aussi contribuer par son engagement aux efforts du pays. » Elle précise plus loin : « Ce principe de réciprocité, c'est le fondement de notre modèle social typiquement français, il n'existe nulle part ailleurs ; au-delà d'une chance, c'est une opportunité créatrice. » Le SNU devient dès lors - au même titre que le service civique - un « dispositif d'émancipation où les jeunes et la République s'allient pour produire une valeur réciproque. » La notion de contrepartie évoquée pour la première fois de « la République qui instruit, qui soutient, qui accompagne ³⁸⁰ » est donc un engagement, faisant ainsi penser à l'impôt du temps du service national qui avait remplacé l'impôt du sang des guerres.

En conclusion, le Lien armée-nation, ou « esprit de défense » et « résilience » sont des notions particulièrement floues voire encombrantes pour penser l'évolution du rôle et de la place des forces armées depuis la professionnalisation car elles présentent le mérite d'être suffisamment larges pour que tous les intervenants (politiques, militaires, associatifs etc.) y retrouvent une partie de leur compréhension du concept. La conséquence directe de ce point est une impression de dispersion lorsqu'on fait la liste des initiatives récentes présentées comme participation de ce lien comme précédemment évoqué.

Cette notion est intimement liée aux évolutions de l'armée avec un attachement à la conscription puis lors de la suspension de celle-ci, à la réserve et à la garde nationale. Le succès (au sens d'une large diffusion) doit enfin beaucoup à la configuration post 2015 (extension des missions de l'armée sur le territoire national) et au ralliement des officiers à cette mission de sécurisation du pays qui se traduit par des effectifs plus nombreux et une obligation induite pour le pouvoir politique d'arbitrer en faveur d'une armée populaire.

Le SNU s'inscrit plus ou moins dans cette dynamique même si l'objectif reste toujours à affiner. Le plan « *Ambition armées-jeunesse* ³⁸¹ » du 25 mars 2021 vise à redonner un nouvel élan au projet. Le SNU n'est plus qu'une des possibilités pour s'éveiller aux enjeux de ce plan à savoir la citoyenneté, l'attractivité ou encore l'égalité des chances tout en maintenant le lien armée-jeunesse.



Un parcours défense innovant construit autour des étapes du SNU

³⁸⁰ *Oui, la France a besoin de ses jeunes !* Par Sarah El Haïry, Journal du dimanche, 16 août 2020.

³⁸¹ https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piecejointe/2021/03/plan_ambition_armees-jeunesse.pdf

L'armée de Terre et plus généralement les armées semblent dès lors s'orienter vers le développement du lien armée-jeunesse pour participer au SNU sans créer de dispositif supplémentaire ni consommer de moyens militaires que cela soient des hommes, des matériels ou des casernes qu'exigent la mise en œuvre du lien armée-nation. La couverture médiatique - tout comme le projet du SNU - semblent d'ailleurs être passés au second plan avec la crise du COVID. L'ambition de 25 000 jeunes en 2021 semble en outre faible par rapport aux effectifs d'une classe d'âge soit 832 000 jeunes annuellement pour les 15-19 ans en 2021 selon l'INSEE³⁸². En gardant ces volumes, seul 3% d'une classe d'âge serait concerné par le SNU, bien loin de l'objectif annoncé.

L'évolution à moyen terme de la notion de lien armée-nation dépendra enfin de l'accroissement de l'utilisation des armées comme boîte à outils avec comme risque, la dilution de savoir-faire opérationnels. La présence de la menace terroriste avec à l'horizon la tenue en France de la coupe du monde de rugby en 2023 puis les jeux olympiques en 2024 semble plutôt militer pour une utilisation large, régulière et pérenne sur le territoire métropolitain...

³⁸² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381474>

Glossaire

AdT : Armée de Terre
CEMA : Chef d'état-major des armées
CEMAT : Chef d'état-major de l'armée de Terre
CEMP : Chef d'état-major particulier du président de la République
DSNJ : Direction du service national et de la jeunesse
EMA : État-major des armées
EMAT : État-major de l'armée de Terre
FOT : Force opérationnelle terrestre
FSI : Forces de sécurité intérieure
GTIA : Groupement tactique interarmes
IHEDN : Institut des hautes études de la défense nationale
JDC : Journée défense et citoyenneté
LPM : Loi de programmation militaire
OPEX : Opérations extérieures
SMA : Service militaire Adapté
SMO : Service militaire Obligatoire
SMV : Service militaire Volontaire
SNU : Service national Universel
SSA : Service de santé des armées
Vigipirate : Vigilance et protection des installations contre les risques d'attentats terroristes à l'explosif
VSL : Volontariat Service Long

Bibliographie sommaire

Ouvrages

AUVRAY Michel, *L'âge des casernes : histoire et mythes du service militaire*, Éditions de l'Aube, 1998, 326 p.
AUVRAY Michel, *Objecteurs, insoumis, déserteurs : histoire des réfractaires en France*, Stock, 1983, 438 p.
BENTEGEAT Henri, *Général, Chefs d'état en guerre*, Perrin, 2018, 492 p.
BOZON Michel, *Les conscrits : arts et traditions populaires*, bibliothèque Berger-Levrault, Nancy, 1981, 156 p.
CAILLETEAU François, *La conscription en France, mort et résurrection ?* Paris, Économica, 2015, 103 p.
CORVOISIER André, *Histoire militaire de la France, tome 4 : de 1940 à nos jours*, Paris, PUF, 1997, 704 p.
CREPIN Annie, *La conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la république (1798-1889)*, Artois Presses Université, 1998, 253 p.
CREPIN Annie, *Histoire de la conscription*, Paris, Folio histoire, 2009, 501 p.
DAHO Grégory, *La transformation des armées : enquête sur les relations civilo-militaires en France*, Le bien commun, 2016, 406 p.
De GAULLE Charles, *Vers l'armée de métier*, Presses POCKET, réimpression intégrale du texte paru en 1934, 211 p.
GAUTIER Louis, *La défense de la France après la guerre froide*, Paris, PUF, 2009, 549 p.
GAUTIER Louis, MITTERAND et son armée, Paris, Grasset, 1999, 578 p.

HEISBOURG François, *Les volontaires de l'an 2000, pour une nouvelle politique de défense*, Balland, 1995, 297 pages.

IRONDELLE Bastien, *La réforme des armées en France*, Sciences Po les Presses, 2011, 317 p.

JAKUBOWSKI Sébastien, *La professionnalisation de l'armée française : conséquences sur l'autorité*, Paris, L'Harmattan, 2008.

JANKOWSKI Barbara, *Les jeunes et l'armée*, Inflexions, 2012/2 N°20, pages 111 à 115.

JAURES Jean, *L'armée nouvelle, introduction de Louis Baillot*, Éditions sociales, 1977, 408 p.

JOXE Pierre, *Cas de conscience*, Labor et Fides, 2010, 245 p.

JUPPE Alain, *Mon Chirac, Une amitié singulière*, éditions Tallandier, 240p, 2020.

LYAUTEY Hubert, *Le rôle social de l'officier*, 1891, Paris, réédité par Omnia, 2009, 121 p.

Machiavel Nicholas, *Le Prince*, Paris, Éditions Ivrea, 2001, 314 p.

PASCALLON Pierre, sous la direction, *Quelle défense pour la France*, Paris, DUNOD, 1993, 640 p.

PASCALLON Pierre, sous la direction, *Faut-il recréer un service national ?* Paris, L'Harmattan, 2018, 266 p.

PORTERET Vincent, « *Peut-on en finir avec le lien armée-nation ? A propos des origines, de la persistance et de l'avenir d'une exception française* », in Vincent Porteret (dir.), *La Défense, Acteurs, légitimité, missions : perspectives sociologiques*, L'Harmattan, « Logiques sociales », 2007, p.89-104.

SAINT BRIS Gonzague, *La Fayette*, Paris, Folio, 2007, 544 p.

SERVENT Pierre, *Les présidents et la guerre : 1958-2017*, Perrin, 2017, 445 p.

TENENBAUM Elie, *La Sentinelle égarée, L'armée de Terre face au terrorisme*, IFRI, juin 2016, 56 p.

Rapports et Groupes de travail

M et Mde. Marianne DUBOIS et Joaquim PUEYO, députés, *rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission de la défense nationale et des forces armées en conclusion des travaux d'une mission d'information sur le bilan et la mise en perspective des dispositifs citoyens du ministère de la Défense*, 9 décembre 2015, 114 p.

Mde DUBOIS et Émilie GUEREL, *SNU : pour un parcours citoyen renforcé, au service de l'engagement de la jeunesse*, Commission de la défense, février 2016.

M. Jean Pierre RAFFARIN et Daniel Reiner *Rapport d'information n° 562 (2016-2017)*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, déposé le 24 mai 2017.

M. Philippe SEGUIN, *Rapport d'information sur le service national*, déposé par la Mission d'information commune sur le service national. Paris, Assemblée nationale, 1996, 3 vol., 173, 736 et 534 p, n° 2810 déposé le 23 mai 1996 par M. Olivier DARRASON.

M. Serge VINÇON, Sénateur, *L'avenir du service national*, Rapport n°349/1995-1999/Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées Assemblée nationale, 9 mai 1996, 248 p.

M. Jean-François VERDIER, *Rapport relatif à la mise en place d'un service national universel et obligatoire*, novembre 2017.

Annexe 20.8 : colloque regards croisés sur l'évolution des relations civilo militaires, Sorbonne War Studies, intervention sur le lien armée-nation, implicites, impensés et usages sociaux d'un discours de légitimation avec Julie Le Mazier, 20 décembre 2019.

Colloque « Regards croisés sur l'évolution des relations civilo-militaires – 20 décembre 2019

09h00 - 09h10 **Accueil des participants**

09h10 - 09h15 **Introduction : Grégory Daho, Luc Klein**

09h15 - 11h00 **Axe 1 / La structuration des relations civilo-militaires**

- *La distinction historique entre civils et militaires*, **Xavier Héлары**, Professeur d'Histoire médiévale, Université Lyon 3 Jean Moulin.
- *La Ve République : la fin d'une spécificité française*, **Philippe Vial**, Maître de conférences en Histoire contemporaine, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, détaché à la Direction de l'Enseignement Militaire Supérieur.
- *Les relations civilo-militaires saisies par l'analyse des politiques publiques*, **Jean Joana**, Professeur de Science Politique, Université Montpellier 1.
- *Déclinaison du principe de suprématie civile en démocratie : l'apport du droit comparé*, **Luc Klein**, Maître de conférences en Droit Public, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

11h15 - 13h00 **Axe 2 / Acteurs et champ institutionnel des relations politico-militaires**

- *Les processus décisionnels liés aux interventions extérieures*, **Barbara Jankowski**, Chercheur, Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole Militaire.
- *Le contrôle parlementaire : une comparaison franco-allemande*, **Delphine Deschaux-Dutard**, Maître de conférences en Science Politique, Université de Grenoble-Alpes.
- *Gestion des crises et coordination interministérielle en Grande-Bretagne*, **Sami Makki**, Maître de conférences en Science Politique, Sciences Po Lille.
- *La socialisation avec les hauts fonctionnaires en cabinets et en administrations centrales*, **Grégory Daho**, Maître de conférences en Science Politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

14h45 - 16h00 **Axe 3 / L'environnement social des relations civilo-militaires**

- *Forces armées, sécurité intérieure : quels effets du retour dans l'espace public ?* **Olivier Renaudie**, Professeur de Droit Public, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- *L'académisation du parcours professionnel de l'officier*, **Axel Augé**, Maître de conférences en Sociologie, Université de Rennes, Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan.
- *Le "lien armée-nation" : implicites, impensés et usages sociaux d'un discours de légitimation*, **Vivien Bureu**, doctorant en Science Politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, **Julie Le Mazier**, Post-doctorante en Science Politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

16h15 - 17h30 **Axe 4 / Faire le lien. Les praticiens en situation**

- *Coordonner le travail gouvernemental*, **Louis Gautier**, Professeur associé en Science Politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- *Former les chefs militaires*, **Anne-Sophie Traversac**, Maître de conférences en Droit Public, Université Paris 2 Panthéon-Assas.
- *Conseiller les autorités militaires*, **Edouard Gendrot**, consultant, Deloitte.

17h30 - 18h00 **Conclusion : Général Benoit Durieux**, chef du cabinet militaire du Premier Ministre

18h00 **Cocktail** (Hall Saint-Jacques)



**REGARDS
CROISÉS**
COLLOQUE
**SUR
L'ÉVOLUTION**



Organisé par
Grégory Daho,
Luc Klein,
Agnès Sagnan

**20
DÉC.
2019**
9h-18h

**DES
RELATIONS
CIVILO-
MILITAIRES**



Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Panthéon-salle 6

Inscription obligatoire
[Cliquez ici](#)



Annexe 20.9 : le monopole de la violence en partage ? Désingulariser la participation des non-professionnels au maintien de l'ordre, programme, co-organisateur de l'évènement, Sorbonne War Studies



Le monopole de la violence en partage ? Désingulariser la participation de non-professionnels au maintien de l'ordre



Morris et Goscinny, *Chasseur de primes*, Dargaud, 1972.

Judi 23 janvier 2020

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Centre Panthéon, 12, place du Panthéon, Paris

2^e étage, salle 216

Journée d'études, axe 3 du programme Sorbonne War Studies, « L'environnement professionnel : statuts, carrières et technologies de sécurité »

Organisation : Vivien BUREU (vivienbureau@yahoo.fr), Julie LE MAZIER (jlemazier@gmail.com)

9h30-10h : **Accueil**

10h-10h15 : **Introduction**

10h15-12h : **Continuums et frontières : le travail du monopole coercitif en pratique**

Pierre FRANCE, doctorant en science politique, Université Paris 1, CESSP : [Le monopole suspendu. L'armée libanaise pendant la guerre civile 1975-1988](#)

Paul GRASSIN, doctorant en science politique, Université Paris 1, CESSP : [Policiers vigilants et vigilants policiers. Mélange des genres et interpénétrations entre police étatique et groupes vigilants en milieu urbain au Malawi](#)

Vivien BUREU, doctorant en science politique, Université Paris 1, CESSP : [Les conséquences de la suspension du service militaire sur la participation de non-professionnels au maintien de l'ordre en France](#)

13h30-15h15 : **Gouverner et mettre en ordre par la participation citoyenne**

Arnaud HOUTE, professeur d'histoire contemporaine, Sorbonne Université, Centre d'histoire du XIX^e siècle : [Les citoyens peuvent-ils remplacer les policiers professionnels ? L'expérience française des gardes civiles, 1913-1920](#)

Florence BRISSET-FOUCAULT, maître de conférences en science politique, Université Paris 1, IMAF : [« Demystify the Gun ». Explorer le continuum entre participation et coercition à l'aune de l'exemple des Conseils locaux en Ouganda](#)

Piero TELLERÍAS, doctorant en science politique, Université Paris 1, CESSP : [Préparez-vous à être prêts. Gouverner les catastrophes socio-naturelles aux États-Unis et au Chili par des programmes de réponse communautaire : *Community Emergency Response Team Program* \(CERT\)](#)

15h30-17h15 : **Mobilisations « progressistes », « conservatrices » et encadrement de l'engagement**

Matthias BOUCHENOT, professeur de lettres-histoire : [L'autodéfense socialiste à Paris, au temps du Front populaire](#)

Julie LE MAZIER, post-doctorante en science politique, Université Paris 1, CESSP : [Façonner la citoyenneté avec la « main droite de l'État » : le cas des jeunes réservistes dans la Garde nationale](#)

Théophile LAVALT, docteur en philosophie, Université Paris 1, ISJPS (sous réserve) : [Maintenir l'ordre colonial à Paris pendant la guerre d'Algérie : entre « action civique » et encadrement patronal](#)

17h15-17h30 : **Conclusion.** Grégory DAHO, maître de conférences en science politique, Université Paris 1, CESSP

La participation contemporaine de non-professionnels ou d'agents non-étatiques à des activités de maintien de l'ordre, de sécurité et de défense, qu'elle soit autorisée voire suscitée par les pouvoirs publics ou qu'elle résulte de mobilisations autonomes (Johnston, 1996), étonne, en ce qu'elle semble mettre en question le monopole de la violence physique légitime, constitutif, selon Max Weber (1963, [1919]), de l'État moderne. Le risque est alors d'enfermer les recherches sur ces objets dans la mesure vaine d'un écart par rapport à un idéal-type pourtant historiquement construit et géographiquement situé, qui au demeurant s'est longtemps accommodé d'un enrôlement de citoyens non-professionnels par le biais, par exemple, du recours à la conscription.

On oublie alors que le processus d'institutionnalisation et de professionnalisation des polices, non-linéaire (Deluermoz, Houte, Lignereux, 2015), ne s'est vraiment consolidé en Europe et en Amérique du Nord qu'entre le XIX^e et le XX^e siècle (Jobard, Maillard, 2015, p. 21-45) sans nécessairement constituer la norme en situation coloniale (Blanchard, Deluermoz, Glasman, 2011 ; Blanchard, 2012). Les recherches les plus récentes sur les pratiques dites de vigilantisme, quant à elles, soulignent le *continuum* qui peut exister entre des mobilisations sécuritaires de citoyens combattues, tolérées ou encadrées par les agents étatiques (Favarel-Garrigues, Gayer, 2016 ; Fourchard, 2018a). Elles se gardent également de les interpréter trop rapidement comme des manifestations de la faillite, du désengagement ou de la privatisation de l'État quand il s'agit peut-être davantage de délégation, d'externalisation ou de gouvernement à distance. Et de fait, les États autoritaires ne se privent pas de prolonger leur domination en mobilisant la population pour des activités de surveillance (Brodeur, Jobard, 2005) ou pour servir de supplétifs aux forces de police.

Cette journée d'études se propose donc de décloisonner l'étude de l'implication de non-professionnels dans des activités policières ou militaires, dans le temps, dans l'espace et dans les objets traités (institutions étatiques, vigilantisme, milices armées...), de façon à se défaire des prénotions qui peuvent découler d'une interprétation étroite, décontextualisée et évolutionniste du monopole étatique de la violence comme devenir nécessaire de toute société. On cherchera ce faisant à faire converger d'autres questionnements.

On se demandera, par exemple, si et comment la participation de profanes à des missions sécuritaires et militaires peut faire office de technique de gouvernement. Les dispositifs d'enrôlement de non-professionnels dans les institutions coercitives répondent au souci de tracer les frontières de communautés morales et politiques (Blanchard, 2015, Fourchard, 2018b) – les « honnêtes gens », les « bons citoyens » – autant qu'à des demandes réelles ou supposées de sécurité. La garde nationale (Larrère, 2016), le service militaire (Weber, 1983) ont eu des effets de politisation et d'apprentissage de la citoyenneté, dans le sens d'une démocratisation dont la pacification des formes d'expression politique est souvent l'envers. Le service national permettait également de discipliner les jeunes hommes des classes populaires par l'incorporation de leur position subalterne (Pinto, 1975). Il se pourrait aussi que le processus de monopolisation de la violence physique légitime, qui généralement « s'accompagne d'une démobilisation de la violence ordinaire » (Bourdieu, 2012, p. 314), passe parfois par une mobilisation et une domestication par l'État de cette violence à son profit. Autrement dit, l'enrôlement de citoyens en faveur de la sécurité serait paradoxalement, dans des configurations particulières qu'il reste à déterminer, un outil de forclusion de la violence.

Si la confiscation et la dépossession de la violence par des forces spécialisées n'est jamais acquise ni inéluctable, c'est aussi parce qu'elle rencontre des persistances et des résistances. Aux manifestations d'une « survivance archaïque d'un ordre social bientôt révolu » qui réactive les « cadres communautaires du voisinage » pour des fonctions de police, se superpose une nouvelle strate, celle du « programme civique républicain » (Houte, 2015, p. 115) qui parfois encourage la participation des citoyens à la production de la sécurité. Ses échecs, comme celui de la mise en place d'une garde civile

au moment de la Première Guerre mondiale en France, renseignent sur l'intériorisation progressive de l'exercice de la violence comme compétence réservée à des professionnels par de larges pans de la population (Houte, 2013). Elle n'en reste pas moins une arme disponible pour le mouvement ouvrier et ses services d'ordre (Cardon, Heurtin, 1990) comme pour des mobilisations conservatrices (Agrikoliansky, Collovald, 2014), telles que l'organisation d'une garde civique par la bourgeoisie conservatrice genevoise dans le cadre de la grève générale de 1918 (Heimberg, 1997). On cherchera ainsi à identifier la diversité des intérêts et des processus qui conduisent certains groupes à mobiliser la violence ou à s'engager dans le maintien de l'ordre, comme des moyens qu'ils utilisent pour se légitimer. Les agents étatiques ne sont parfois en la matière que des acteurs parmi d'autres, dont il s'agit alors d'interroger les contraintes propres qu'ils rencontrent et les ressources particulières dont ils disposent pour exercer la violence, pour se légitimer, et légitimer ou disqualifier d'autres catégories, de façon à déterminer finalement dans quelle mesure ils bénéficient d'une asymétrie de pouvoir par rapport à ces dernières.

Organisée par le programme interdisciplinaire *Sorbonne War Studies* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, cette journée d'études, pour nourrir ces pistes de réflexion, fera dialoguer des chercheuses et chercheurs en histoire, sociologie, science politique et philosophie issus de différents laboratoires rattachés à cet établissement.

Annexe 21 : réponse d'Alain Juppé à la demande d'entretien

De: **MONCHY François** f.monchy@mairie-bordeaux.fr 
Objet: Suspension du service national.
Date: 16 mai 2018 à 14:30
À: vivienbureau@yahoo.fr



Cher Monsieur ,
Votre courriel du 2 mai est bien parvenu au Cabinet du Maire de Bordeaux. Nous aurions aimé pouvoir vous donner satisfaction , mais en ce moment nous avons trop de demandes d'audiences de ce type en attente , et ne pouvons en accepter d'autres . Je fais appel à votre compréhension et vous demande de bien vouloir excuser M.Juppé .
Je vous prie d'accepter , Cher Monsieur , l'expression de mes sentiments distingués .

 **François Monchy**
Chef de Cabinet

Cabinet du Maire

MAIRIE DE BORDEAUX

Tél. 05 56 10 21 70
Fax 05 56 10 21 37
Toute la ville sur www.bordeaux.fr
Hôtel de Ville, place Pey Berland
33077 Bordeaux cedex



Ce message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'intention exclusive de ses destinataires. Il ne constitue pas un document officiel. En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, seuls le Maire et les adjoints au Maire, secrétaire général et secrétaires généraux adjoints ayant reçu une délégation de signature, ont compétence pour engager la Ville de Bordeaux chacun dans les domaines qui les concernent. Toute utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. Tout message électronique est susceptible d'altération. La Ville de Bordeaux décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été altéré, déformé, falsifié.

Annexe 22 : dispositifs à destination de la jeunesse

- Journée défense et citoyenneté (JDC) : obligation légale, troisième étape du parcours de citoyenneté (après l'enseignement de défense en 3^e et 1^{re} et le recensement à 16 ans en mairie), centrée sur la sensibilisation à l'esprit de défense et de sécurité ainsi que sur l'engagement dans la société, la JDC permet en outre de détecter les jeunes en difficultés et de contribuer à leur insertion dans la société
- Service militaire volontaire (SMV) : dispositif dédié à l'insertion socioprofessionnelle des 18-25 ans éloignés de l'emploi, le SMV offre aux jeunes la possibilité d'apprendre un métier ou bien d'acquérir une première expérience professionnelle dans l'un de ses 6 centres.
- Service militaire adapté (SMA) : crée pour donner un début de formation professionnelle à des appelés des départements et collectivités d'outre-mer sans formation générale ou professionnelle sérieuse tout en réalisant des travaux utiles à ces collectivités. La rémunération est de 340 euros par mois. L'objectif est d'arriver à 6000 stagiaires par an. C'est un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle au profit des jeunes femmes (30% en 2018) et hommes de 18 à 25 ans éloignés de l'emploi et résidants dans les outre-mers. Il est implanté dans les départements d'outre-mer, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.
- Cordées de la réussite : l'objectif de ce dispositif, conduit par 5 des 8 grandes écoles de la défense (GED), est d'assurer l'accompagnement pédagogique de lycéens dont les capacités et le mérite sont reconnus, mais dont le contexte familial et social peut brider l'ambition.
- Cadets de la défense : le dispositif des cadets de la défense consiste à accueillir des collégiens ou des lycéens au sein d'unités militaires dans le cadre d'un partenariat avec les établissements scolaires environnants.
- Classe de défense et de sécurité globale (CDSG) : les CDSG sont des projets pédagogiques et éducatifs interdisciplinaires et pluriannuels, menés à l'initiative d'une équipe enseignante et en partenariat avec une unité militaire, dans le cadre de l'enseignement de défense. Elles consistent en des temps de rencontres et d'échanges entre les élèves et les militaires, répartis tout au long de l'année scolaire.
- Commission Armées-Jeunesse (CAJ) : créée en 1955, la CAJ œuvre au quotidien pour favoriser la connaissance mutuelle entre les jeunes et les armées et promouvoir l'esprit de défense. Chaque année, des groupes de travail (GT) étudient des thèmes de réflexion

définis par le secrétaire d'État auprès du ministère des armées. Rassemblant des associations en lien avec la jeunesse et des organismes interministériels, ces GT formulent des propositions offrant des pistes de réflexion dans le domaine du lien entre les armées et la jeunesse. Les résultats sont directement présentés à la secrétaire d'État auprès du ministre des armées.

- Mission de service civique au ministère des armées : déployées depuis 2017 au sein du ministère des Armées, les missions de service civique permettent aux jeunes de développer leurs compétences, définir un projet professionnel et découvrir un nouvel univers grâce à une période de volontariat de 6 à 12 mois.
- Établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) : institution civile financée par des budgets civils, mais dont l'encadrement compte beaucoup d'anciens militaires, où l'on porte un uniforme et où les stagiaires vivent selon des règles inspirées de la vie militaire. Il aide les jeunes de 18 à 25 ans qui ont le plus de difficultés à trouver un travail ou une formation. Il y a des centres dans toute la France. Il accepte en priorité les jeunes qui ont au maximum un CAP ou un BEP et qui n'arrivent pas à trouver un travail. Parfois, l'EPIDE accepte aussi ceux qui ont abandonné l'école au lycée, avant le baccalauréat, mais qui n'arrivent pas non plus à trouver un travail.
- Périodes militaires : proposées toute l'année par les trois armées, les périodes militaires offrent aux jeunes de 16 à 30 ans une première expérience militaire. En effectuant un séjour d'une à quatre semaines au sein d'une unité militaire, les volontaires découvrent la vie en collectivité, la mixité sociale, ainsi que la cohésion et le dépassement de soi. Pour l'armée de Terre ¹, il existe par exemple les périodes militaires initiales visant à la « découverte du milieu militaire, à la participation à des activités militaires et sportives progressives et adaptées au sein d'un régiment » de 3 à 10 jours ou les périodes militaires de perfectionnement de 10 à 30 jours visant à la découverte d'un emploi spécifique.
- Lycées de la Défense : ces lycées permettent de suivre sa scolarité dans un environnement militaire et de choisir un cadre de scolarité différent. Les ayant droit sont les enfants de famille soumis à la mobilité géographique (militaires et fonctionnaires du ministère de la Défense) ou de familles modestes.
- Garde nationale : la Garde nationale, créée le 13 octobre 2016, rassemble les réservistes des ministères de l'Intérieur et des Armées. Placée sous l'autorité conjointe de ces deux ministères, la Garde nationale accompagne la montée en puissance des réserves. Les 76 000 hommes et femmes qui composent la Garde Nationale font le choix de s'engager dans les réserves des armées, de la gendarmerie nationale ou encore de la police

nationale, pour protéger les Français et renforcer la cohésion de la nation.

- Réengagements ou parcours duaux : dispositifs permettant à des militaires ayant quitté l'institution depuis moins de cinq ans de redevenir militaires après une expérience dans le monde privé.